Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

	Seule édition disponible Tight binding may cause s interior margin / La reliui l'ombre ou de la distors intérieure.	re serrée peut causer d	e	partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.			
	Coloured plates and/or illustration Planches et/ou illustration Bound with other material Relié avec d'autres docur Only edition available /	s en couleur /		Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou			
	Coloured ink (i.e. other th Encre de couleur (i.e. aut	re que bleue ou noire)	V	Quality of print varies Qualité inégale de l'i	s /		
	Cover title missing / Le tit Coloured maps / Cartes g	re de couverture manque		Pages discoloured, s Pages décolorées, ta Pages detached / Pa Showthrough / Trans	achetées ou piqu ages détachées		
	Coloured covers / Couverture de couleur Covers damaged / Couverture endommagée Covers restored and/or la			Pages damaged / Pa Pages restored and/ Pages restaurées et	ages endommag or laminated / /ou pelliculées		
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.			h été p of plair y ogra e ou q	L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.			



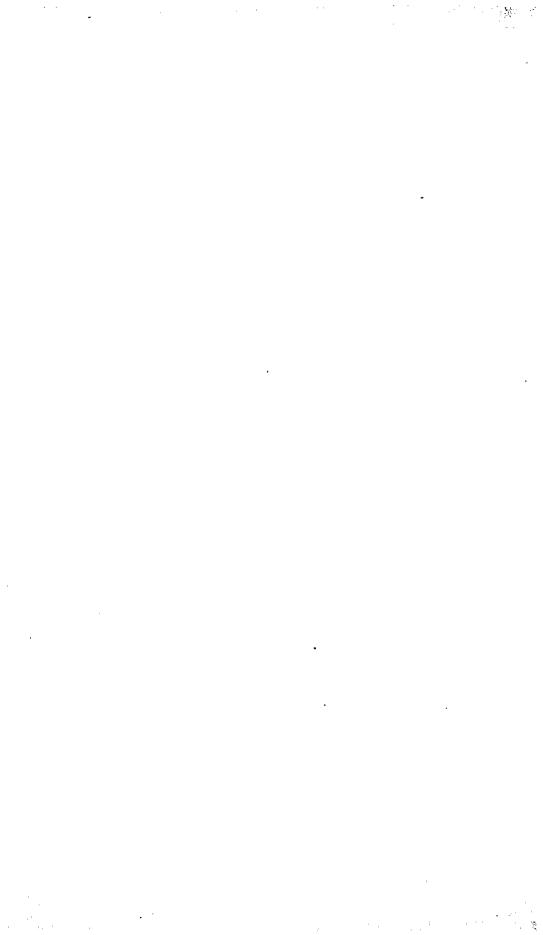


JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

VOL. XXV.



JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

DU 8 AOUT AU 18 SEPTEMBRE 1865,

LES DEUX JOURS INCLUSIVEMENT.

DANS LA VINGT-NEUVIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE NOTRE SOUVE-RAINE DAME LA REINE VICTORIA.

ETANT LA 4ME SESSION DU SME PARLEMENT PROVINCIAL DU CANADA.

SECONDE SESSION 1865.

IMPRINES PAR ORDRE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

QUEBEC:

IMPRIMES PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX, RUE STE. URSULE



PROCLAMATIONS.

PROVINCE du Canada.

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.,

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Vingt-septième jour du mois d'Avril courant, et à chacun de vous—Salur:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Dix-huitième jour du mois de Mars dernier, Nous avions jugé a Propos de proroger Notre l'arlement Provincial au Vingt-septième jour du mois d'AVRIL courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en notre Parlement Provincial, en Notre Cité de Quebec, Jeudi, le Premier jour du mois de Juin prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce a Quoi vous ne devez manquer.

EN Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre

dite Province du Canada, ce VINGT-DEUNIÈME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-cinq, et de Notre Règne la Vingt huitième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE du Canada.

MONCK.

VICTORIA, par la Grace de Dicu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Premier jour du mois de Juin prochain, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Vingt-deuxième jour du mois d'Avril dernier, Nous avions jugé A propos de proroger Notre Parlement Provincial au Premier jour du mois de Juin prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons ceu convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de Quebec, Mencredit, le Cinquieme jour du mois de Juillet prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Seeau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du l'rince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province du Canada, ce Vingt-septième jour de Mai, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-cinq, et de Notre Règne la Vingt-huitième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE du Canada.

MONCK.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos

Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le cinquième jour du mois de Juillet courant, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Vingt-septième jour du mois de Mai dernier, Nous avions jugé a propos de proroger Notre Parlement Provincial au Cinquième jour du mois de Juillet courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et comodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de Québec, Jeudi, le Vingtième jour du mois de Juillet courant, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquée.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province du Canada, ce Premier jour de Juillet, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-cinq, et de Notre Règne la Vingt-neuvième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE du Canada.

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conscillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et aveir lieu en Notre Cité de Québec, le Vingtième jour du mois de juillet courant, et à chacun de vous—Salur:

PROCLAMATION.

A TTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement Provincial se trouve prorogée au Vingtième jour du mois de Juillet courant; Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé a propos de la proroger de nouveau à Mardi, le Huitième jour du mois d'Aout prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de Quebec, le dit Vingtième jour de Juillet courant, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous soyez entièrement déchargés à cet égard; Vous commandant et par ces présentes enjoignant à

chacun de vous et à tous autres y intéressés, de paraître personnellement et être en Notre dite Cité de Québec, Mardi, le Huitième jour du mois d'Aout prochain, pour la Dépeche des Affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement Provincial, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien Aimé Cousin le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province du Canada, ce Treizième jour de Juillet, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-cinq, et de Notre Règne la Vingt-neuvième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DU

CANADA.

SESSION 1865.

Mardi, 8 Août 1865.

MESSAGE de Son Excellence le Gouvernenr-Général, par René Kimber, Ecuier, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire:—

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre dans la Salle des Séances du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus dans la Salle des Séances

du Conseil Législatif.

Et étant de retour, il est

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'administration des Serments d'Office aux personnes nomnées Juges de Paix en cette Province.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois.

M. l'Orateur a fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue ce jour auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général dans la salle des séances du Conseil Législatif, il a plu à Son Excellence de prononcer un Discours aux deux Chambres du Parlement Provincial, et que, pour prévenir les erreurs, il en a obtenue une copie, laquelle il a lue à la Chambre comme suit:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif: Messieurs de l'Assemblée Législative:

Conformément à ce que je vous annonçai à la fin de la dernière Session du Parlement, une Députation du Ministère Canadien s'est rendue à Londres, pour conférer avec le Gouvernement de Sa Majesté sur des questions d'importance pour la Province.

Je vous ai maintenant réunis au moment le plus convenable après le retour de la Députation, pour recevoir le rapport de cette mission, et vous mettre en état de terminer

les affaires importantes restées inachevées à la clôture de la dernière Session.

J'ai donné ordre qu'il vous fût donné communication, pour votre considération, de la

correspondance se rapportant à la mission en Angleterre.

L'houreuse fin de la Guerre Civile, qui pendant les quatre années dernières a régné aux Etats-Unis d'Amérique, ne peut manquer d'exercer une influence bienfaisante sur les intérêts commerciaux et industriels de cette province, et nous permet d'espérer que le

rétablissement de la paix sera suivi d'un développement toujours croissant de relations

amicales entre notre peuple et les citoyens de la Grande République.

Les circonstances qui rendaient nécessaire de placer une partie de la Milice Volontaire de la Province en service permanent ayant cessé d'exister, cette force a été rappelée, et j'ai à exprimer mes sentiments de satisfaction pour la promptitude avec laquelle les miliciens ont répondu à l'appel du devoir, et pour la bonne conduite qu'ils ont généralement tenue pendant la période de leur service.

Messicurs de l'Assemblée Législative :

J'ai donné ordre de mettre devant vous le budget de l'année courante, et un état des dépenses qui ont été encourues et sont imputables sur le vote de crédit de la dernière Session.

Vous trouverez que dans les deux cas on a usé de toute l'économie compatible avec l'efficacité du survice public.

Honorables Messieurs et Messieurs:

Je n'ai pas manqué de transmettre au Secrétaire d'Etat pour les Colonies, pour être présentées à Sa Majesté, les Adresses que vous avez concurremment adoptées pendant la dernière Session en faveur d'une Union Fédérale des colonies de l'Amérique Septentrionale Britannique.

J'ai ordonné que la réponse du Secrétaire d'Etat vous soit communiquée, et j'espère qu'un mûr examen du projet induira avant longtemps les Législatures des autres Provinces à concourir avec vous en donnant leur sanction à une mesure qui a été adoptée comme un des grands traits de la politique Impériale, et qui a été favorablement mentionnée à deux reprises du haut du Trône dans les discours de Sa Majesté.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

Ordonné, Que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Législature soit pris en considération demain.

Ordonné, Que les Votes et Délibérations de cette Chambre soient imprimés après avoir été examinés par M. l'Orateur, et qu'il en ordonne l'impression; et que nul autre que celui qu'il désignera ne se permette de les imprimer.

Résolu, Qu'il soit nommé des Comités Spéciaux Permanents de cette Chambre pour les objets suivants:—1. Des Priviléges et Elections;—2. Des lois Expirantes;—3. Des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques;—4. Des divers Bills Privés;—5. Des Ordres Permanents;—6. Des Impressions;—7. Des Dépenses Contingentes;—8. Des Comptes Publies;—9. Des Banques et du Commerce;—10. D'Immigration et de Colonisation; lesquels dits Comités auront respectivement pouvoir de s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire Rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur iceux; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Que lorsqu'il s'élevera une question se rattachant à l'Election ou au Rapport de l'Election d'un Membre, ce dernier devra se retirer pendant les débats qui s'ensuivront, et si deux Membres sont élus pour la même Division Electorole, ils devront s'absenter jusqu'à ce que l'Election soit décidée.

Résolu, Que s'il appert qu'une personne a été élue Membre de cette Chambre ou a cherché à l'être par corruption ou au moyen d'intrigues, ou de menées, la Chambre procédera avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui ont pris une part volontaire à

cette corruption et à ces menées ou intrigues.

Résolu, Que l'offre d'argent ou de tout autre avantage à un Membre de l'Assemblée Législative, dans le but de faciliter la passation d'une mesure quelconque qui dépendra du Parlement Provincial, ou qui doit y être décidée, est un grand crime et un délit tendant au renversement de la Constitution.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre :—Etats Généraux des Baptêmes, Mariages et Sépultures, dans les Districts de Rimouski, Montréal et St. François, pour l'année 1864. (Documents de la Session, No. 1.)

M. L'Orateur a communiqué à la Chambre un Rapport du Bibliothécaire de l'Assemblée Législative sur l'Etat de la Bibliothèque du Parlement, lequel a été lu comme suit:—

Le Rapport du Bibliothécaire, sur l'état de la Bibliothèque du Parlement,

REPRÉSENTE RESPECTUEUSEMENT:-

Que, conformément aux exigences de la 111e règle, il est du devoir de votre Bibliothécaire de présenter un Rapport sur l'état actuel de la Bibliothèque au commencement de chaque session.

Durant le court intervalle qui s'est écoulé depuis la dernière réunion du Parlement, il s'est passé bien peu de choses relativement à la Bibliothèque qui méritent une mention

spéciale.

Il est cependant à propos de mentionner que la moitié de la Bibliothèque qui, par la complaisance et avec la permission des Directeurs de l'Université Laval, a été depuis plusieurs années déposée dans des chambres au premier étage de l'édifice de l'Université, a été récemment transférée à une autre partie de l'édifice.

Cet arrangement est devenu nécessaire à la suite de la destruction par le seu d'une partie du collége, désastre qui a obligé les autorités de reprendre possession des chambres qui étaient auparavant occupées par la Bibliothèque. Mais, en même temps, ces mêmes autorités eurent la générosité de nous offrir un appartement spacieux à l'étage supérieur de

l'édifice qui pût contenir tous les livres.

Avant d'accepter cette offre, nous essayames d'obtenir un local dans le voisinage qui fût d'un accès plus facile, mais il nous fut impossible d'en trouver dans aucune partie de la cité. Nous acceptames en conséquence l'appartement qui nous était offert au cinquième étage de l'Université, et les livres y furent immédiatement transportés sans perte ou dommage. Votre Bibliothécaire désire témoigner ici combien nous devons être reconnaissants envers les Directeurs de l'Université Laval pour avoir continué de nous permettre de faire usage d'une si grande partie de leur édifice pour y placer les livres de notre Bibliothèque.

Depuis la dernière session, il a été ajouté peu de livres à la Bibliothèque, faute de fonds pour en acheter. Le dernier octroi en faveur de la Bibliothèque a été fait durant la session de 1864, et il a été entièrement et duement dépensé. Votre Bibliothécaire, cependant, s'attend de recevoir d'un jour à l'autre une petite boîte de livres venant de Londres,

qui ont été mandés peu de temps avant l'ouverture de la présente session.

Une liste des dons reçus et des ouvrages présentés en vertu de la loi concernant le droit de propriété littéraire est ci-annexée.

Le nombre des livres de la Bibliothèque peut être estimé maintenant à 55,000.

Le tout respectueusement soumis.

Bibliothèque du Parlement, 8 Août 1865.

ALPHEUS TODD, Bibliothécaire, Assemblée Législative.

Dons faits a la Bibliothèque du Parlement depuis le 19 Janvier 1865.

Par Son Excellence le Gouverneur-Général.

British and Foreign State Papers, vols. 35 to 41.

United States Coast Survey, for 1862.

Par le Département de l'Intérieur, Washington.

Documents du Congrès pour les années 1855-6, 1856-7, 1857-8, 1859-60, 1860-1, 1861-2, et 1862-3, pour compléter (en partie) la série qui se trouve déjà à la Bibliothèque, 115 vols.

Par le Département du Trésor, Washington.
Reports on Commerce and Navigation, 1857-8, et 1862. Reports on Finance, 1864.
Reports on Foreign and Domestic Commerce, 1864. (cinq exemplaires.)

Par le Consul Américain à Québec. Diplomatic Correspondence of United States, for 1864, 2 vols.

Par l'Etat du Minnesota.

House and Senate Journals, for 1864, 2 vols.

Par l'Etat de Pennsylvanie.

State Law Reports, vols. 40 et 42, 46 et 47.

Par l'Etat de Massachusetts.

Acts and Resolves, for 1864.

Public Documents, for 1863.

Gray's Reports, vols. 11, 13 et 14.

Allen's Reports, vols. 6 et 7.

Reports on State Education, Agriculture, and State Charities, for 1863-4, 3 vols.

Par l'Etat de New-York. Senate and Assembly Journals and Documents, for 1864, 18 vols.

Laws for 1864.

Barbour's Reports, vols. 40, 41 et 42.

Smith's Reports, vols. 26 et 27.

State Muster Rolls, vol. 3.

Adjutant General's Reports, for 1863 and 1864, 3 vols.

Supplement to State Library. Catalogue. Regents' Reports, for 1863 and 1864.

Par l'Hon. W. H. Pope, Secrétaire Colonial, Ile du Prince-Edouard.

Island Journals and Statutes, various years, 12 vols.

Par R. Fulton, Ecr., Assistant-Secrétaire Provincial, Nouveau-Brunswick.

Government Map of New Brunswick, 1859.

Debates in Provincial Assembly, 1865.

Reports on Geology, Crown Lands, Railways, &c.

Par T. B. Akins, Ecr., Nouvelle-Ecosse.

Mackinlay's Map and History of Nova Scotia, 1865.

Par la Nouvelle-Galles du Sud. Votes and Proceedings of Legislative Assembly, for 1861-2, and 1862, 7 vols.

Par Victoria.

Statutes and Votes and Proceedings of Legislative Council and Assembly, for 1864, 5 vols.

Par la Nouvelle-Zélande.

Laws, Journals and Appendices of Legislative Council and House of Representatives for 1864, 4 vols.

Statistics for 1863.

Par le Sccrétaire de la Chambre d'Agriculture du Haut-Canada.

Transactions of the Board, for 1860 and 1863. (Trois exemplaires.)

Par M. Granet, Ptre., Supérieur du Séminaire de Montréal.

Histoire de la Colonie Française en Canada (par l'Abbé Faillon), vol. 1. Villemarie, 1865.

Par le Dr. James Pech, Montréal. A copy of his Synopsis of Piano-Forte Literature, &c., 1865.

Reçu en vertu de la Loi concernant le droit de Propriété Littéraire.

The Annual Volunteer and Service Militia List of Canada, 1865. Compiled by Lt. Imprimée par G. E. Desbarats, Québec.

A School History of Canada and of the other British North American Provinces, by

J. G. Hodgins. Publié par John Lovell, Montréal, 1865.
Portraits of British Americans, by W. Notman, with Biographical Sketches. by Fennings Taylor: Part 1. Imprimé par John Lovell, Montréal, 1865.

Le Greffier a mis sur la Table, conformément aux Ordres Sessionnels de la dernière Session, une Liste des Bills présentés dans l'Assemblée Législative durant la dite Session, accompagnée de son certificat indiquant la phase à laquelle les procédures sur les dits Bills ont été suspendues lors de la Prorogation du Parlement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajoui née.

Mercredi, 9 Août 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-Par M. Mackenzie (Lambton).—La Pétition de D. McNab et autres, du Township de Korah, District d'Algoma.

Par M. Smith (Durham Est),—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de Victoria.
Par l'Honorable M. Dorion (Hochelaga),—La Pétition de J. B. Pontbriand et autres, des Tanneries des Rollands; et la Pétition de J. Prud homme et autres, de la Cité de Montréal.

Par l'Honorable M. Holton, La Pétition de F. E. Grafton et autres.

Par M. Dunkin,—La Pétition de A. Weeler et autres, du Township de Brome, comté de Brome.

Par M. Wallbridge (Hastings Nord), La Pétition de J. B. Graham et autres, du comté de Hastings.

Par M. Cartwright,—La Pétition de B. J. Allison et autres, du Township de Tyendinaya, Comté de Hastings.

Par l'Honorable M. Carling,-La Pétition du Vénérable Isuac Hellmuth, D. D.,

Archidiacre de Huron.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre en considération le Discours de Son-Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Législature Provinciale, La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre en considération le dit Discours.

M. Magill a proposé, secondé par M. Brousseau, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, pour remercier Son Excellence de Son Gracieux Discours à l'ouverture de la présente Session du Parlement Provincial, et de plus pour assurer Son Excellence que nous apprenons avec satisfaction que, conformément à ce que Son Excellence nous annonça à la fin de la dernière Session du Parlement, une Députation du Ministère Canadien s'est rendue à Londres pour conférer avec le Gouver, nement de Sa Majesté sur des questions d'importance pour la Province.

2. Que nous sommes reconnaissants envers Son Excellence de nous avoir réunis au moment le plus convenable après le retour de la Députation, pour recevoir le rapport de cette mission, et nous mettre en état de terminer les affaires importantes restées inachevées

à la clôture de la dernière Session.

3. Que nous remercions Son Excellence d'avoir bien voulu donner ordre qu'il nous fût donné communication, pour notre considération, de la correspondance se rapportant à

la mission en *Angleterre*.

4. Que nous croyons avec Son Excellence que l'heureuse fin de la guerre civile, qui, pendant les quatre dernières années, a régné aux Etats-Unis d'Amérique, ne peut manquer d'exercer une influence bienfaisante sur les intérêts commerciaux et industriels de cette Province, et nous espérons avec Son Excellence que le rétablissement de la paix sera suivi d'un développement toujours croissant de relations amicales entre notre peuple et les citoyens de la Grande République.

5. Que nous apprenons avec le plus vif plaisir que les circonstances qui rendaient nécessaire de placer une partie de la Milice Volontaire de la Province en service permanent, ayant cessé d'exister, cette force a été rappelée, et que nous partageons les sentiments de satisfaction exprimés par Son Excellence pour la promptitude avec laquelle les miliciens ont répondu à l'appel du devoir, et pour la bonne conduite qu'ils ont généralement tenué

pendant la période de leur service.

6. Que nous remercions Son Excellence d'avoir donné ordre de mettre devant nous le budget de l'année courante, et un état des dépenses qui ont été encourues et sont imputables sur le vote de crédit de la dernière session, et nous sommes persuadés que nous trouverons que dans les deux cas on a usé de toute l'économie compatible avec l'efficacité du service public.

7. Que nous apprenons avec plaisir que Son Excellence a bien voulu transmettre au Secrétaire d'Etat pour les Colonies, pour être présentées à Sa Majesté, les Adresses que nous avons adoptées pendant la dernière Session en faveur d'une Union Fédérale des

Colonies de l'Amérique Septentrionale Britannique;

8. Et nous sommes reconnaissants envers Son Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que la réponse du Secrétaire d'Etat nous sera communiquée, et nous espérons avec Son Excellence qu'un mûr examen du projet induira avant longtemps les Législatures des autres Provinces à concourir avec nous en donnant leur sanction à une mesure qui a été adoptée comme un des grands traits de la politique Impériale, et qui a été favorablement mentionnée à deux reprises du haut du Trône dans les Discours de Sa Majesté.

Ordonné, Que chaque paragraphe de la dite motion soit mise aux voix.

Et le premier paragraphe jusqu'au septième, inclusivement, ayant été lus de nouveau,

ont été adoptés.

Le huitième et dernier paragraphe ayant été lu de nouveau et mis aux voix, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

rour:

Messieurs

Archambeault,	Chapais,	Gaudet,	Munro,
Beaubien,	Cockburn,	Gibbs.	Poulin,
Bellerose,	Cornellier,	Haultain,	Raymond,
Biggar,	Cowan,	Higginson,	Rémillard,
Blanchet,	Currier,		Rose,
Bowman,	DeBoucherville,		Ross (Dundas),
Bown,			Ross (Prince-Édou'd),
Brousseau,		Macdonald, procgén.,	Scolle.
Brown,	Dunsford,	Mackenzie (Lambton),	Stirton.
Burwell,	Evanturel,	Magill,	Walsh,
Carling,	Ferguson (Frontenac)		Willson,
Cartier, procgén.,	Ferguson (Simcoe S.)	Mc Gee,	Wood,
Cartwright,		MacIntyre,	Wright(C.d' Ottawa, et
Cauchon,	Galt,	Morris,	Wright (York E.)59.
Chambers,	Gaucher,		

CONTRE:

Messieurs

Caron,	Fortier,	Laframboise,	Pinsonneault,
Coupal,	Geoffrion,	Lajoie,	Pouliot,
Dorion (Drum.	et Arth) Holton,	Macdonald (Gleng	a'y).Rymal.
Dorion (Hoch	elaga), Houde,	Macdonald (Tor'to	O.) Scatcherd.
Duckett,	Huntington,	O'Halloran,	Taschereau,
Dufresne (1hera	ville), Jones (Leeds N. et ($Gr.$), $P\hat{a}guet$,	Thibaudeau, et
Dunkin,	Labreche-Viger,		Tremblay.—28.

Ainsi la question a été résolue affirmativement.

Résolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de Son Gracieux Discours à l'ouverture de la présente Session.

Résolu, Que la dite Résolution soit renvoyée à un Comité Spécial composé de M. Magill, M. Brousseau, M. Willson, M. Wright (Division Est de York) et M. Raymond, pour préparer et rapporter le projet d'une Adresse en réponse au Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Législature, en conformité de la dite Résolution.

M. Magill, du Comité Spécial nommé pour préparer une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, a fait rapport que le Comité avait préparé une Adresse en conséquence, laquelle a été lue comme suit :—

A Son Excellence le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Uhef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.,

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement Provincial, remercions humblement Votre Excellence de Son Gracieux Discours du Tiène à l'enventure de la présente Section

Discours du Tiône à l'ouverture de la présente Session.

Nous apprenous avec satisfaction que, conformément à ce que Votre Excellence nous annonça à la fin de la dernière Session du Parlement, une Députation du Ministère Canadien s'est rendue à *Londres* pour conférer avec le Gouvernement de Sa Majesté sur des questions d'importance pour la Province.

Nous sommes reconnaissants envers Votre Excellence d'avoir réuni le Parlement au moment le plus convenable après le retour de la Députation, pour recevoir le rapport de cette mission et nous mettre en état de terminer les affaires importantes restées inachevées

à la clôture de la dernière Session.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir bien voulu donner ordre qu'il nous fût donné communication, pour notre considération, de la correspondance se rapportant à la

mission en Angleterre.

Nous croyons avec Votre Excellence que l'heureuse fin de la guerre civile, qui, pendant les quatre dernières années, a régné aux Etats-Unis d'Amérique, ne peut manquer d'exercer une influence bienfais ante sur les intérêts commerciaux et industriels de cette Proyince, et nous espérons avec Votre Excellence que le rétablissement de la paix sera suivi d'un développement toujours croissant de relations amicales entre notre peuple et les citoyens de la Grande République.

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que les circonstances qui rendaient nécessaire de placer une partie de la Milice Volontaire de la Province en service permanent, ayant cessé d'exister, cette force a été rappelée, et nous partageons les sentiments de satisfaction exprimés par Votre Excellence pour la promptitude avec laquelle les Miliciens ont répondu à l'appel du devoir, et pour la bonne conduite qu'ils ont généralement tenue pendant la

période de leur service.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir donné ordre de mettre devant nous le budget de l'année courante, et un état des dépenses qui ont été encourues et sont imputables sur le Vote de Crédit de la dernière Session. Nous sommes persuadés que nous trouverons que dans les deux cas on a usé de toute l'économie compatible avec l'efficacité du service Public.

Nous apprenons avec plaisir que Votre Excellence a bien voulu transmettre au Secrétaire d'Etat pour les Colonies, pour être présentée à S2 Majesté, l'Adresse que nous avons adoptée pendant la dernière Session en faveur d'une Union Fédérale des Colonies de

l'Amérique Septentrionale Britannique.

Nous sommes reconnaissants envers Votre Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que la Réponse du Secrétaire d'Etat nous sera communiquée, et nous espérons avec Votre Excellence qu'un mûr examen du projet induira avant longtemps les Législatures des autres Provinces à concourir avec nous en donnant leur sanction à une mesure qui a été adoptée comme un des grands traits de la politique Impériale, et qui a été favorablement mentionnée à deux reprises du haut du Trône dans les Discours de Sa Majesté.

La dite Adresse ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général

par toute la Chambre.

Ordonné, Que les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir de Son Excellence quant il lui plaira de recevoir cette Chambre avec son Adresse.

pour savoir de Son Excellence quant il lui plaira de recevoir cette Chambre avec son Adresse.
L'Honorable M. Brown, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur deux Messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la signature

de Son Excellence.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit :—
MONCK

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, Copie d'une Correspondance avec le Secrétaire d'Etat pour les Colonies, concernant la députation du Conseil Exécutif qui est allée en Angleterre afin de conférer avec le Gouvernement de Sa Majesté sur des questions d'importance pour cette Province.

Québec, 9 Août 1865.

Prèces relatives aux Conférences qui ont eu lieu entre le Gouvernement de Sa Majesté et une Députation du Conseil Exécutif du Canada, nommée pour conférer avec le Gouvernement de Sa Majesté sur le sujet de la Défense de la Province.

(Copie.— Canada, No. 14.) Downing Street, 21 Janvier 1865.

MILORD,—Le Gouvernement de Sa Majesté ne veut pas, dans les circonstances actuelles, presser le Gouvernement du Canada d'en venir à aucune décision qui puisse avec prudence être remise sur un sujet d'une aussi grande importance au bien-être futur des Provinces de l'Amérique Septentrionale Britannique, que le sujet de la défense du Canada. Il sait apprécier les considérations de convenance qui doivent faire ajourner une pareille décision jusqu'à ce qu'on ait fait des progrès ultérieurs dans la discussion de l'Union proposée de ces Provinces, et jusqu'à ce qu'il ait été constaté si la question devra être considérée par les Ministres des Provinces-Unies de l'Amérique Septentrionale Britannique, ou par les Ministres du Canada seulement.

Mais sans prévoir aucunes causes de difficultés qui puissent vraisemblablement troubler nos présentes relations amicales avec le Gouvernement des États-Unis, le Gouvernement de Sa Majesté pense qu'il ne faut pas perdre de vue le vaste accroissement qui s'est opéré récemment, et qui se continue dans les Forces militaires de ce puissant pays. Il ne peut oublier dans quelle faible proportion se trouve la force numérique des Troupes Britanniques sur le Continent Nord-Américain avec la Force qui, à aucun moment, pourrait être mise en campagne contre elle. Ce scrait un juste sujet de reproche contre le Gouvernement Britannique si ces troupes étaient laissées dans une position où, au moment où la guerre éclaterait, elles ne pourraient se maintenir jusqu'à ce que les ressources militaires et navales du Pays pussent être utilisées à leur appui.

Ces considérations paraissent au Gouvernement de Sa Majesté rendre absolument nécessaire de renforcer matériellement les défenses de Québec, et cela sans délai. En conséquence il se propose, de son côté, de porter au budget de cette année un Vote pour

améliorer les détenses de Qué ec.

Les défenses proposées à Montréal sont si importantes pour la sûreté de la Province, et pour le maintien des communications avec les districts à l'ouest de Montréal, et pour le pouvoir naval et militaire de la Mère-Patrie, que le Gouvernement de Sa Majesté croit pouvoir compter avec confiance sur le Gouvernement du Canada pour la construction immédiate de ces Ouvrages.

Le Gouvernement de Sa Majesté sera prêt à fournir les armements pour les Ouvrages

de Montréal aussi bien que pour ceux de Québec.

J'ai, etc., (Signé,)

EDWARD CARDWELL.

(Inclus dans No. 1).

COPIE d'un rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général, le 24 Mars 1865.

Le Comité recommande respectueusement que quatre membres du Conseil de Votre Excellence se rendent en Angleterre pour conférer avec le Gouvernement de Sa Majesté:

10. Sur la Confédération proposée des Provinces de l'Amérique Septentrionale Britan-

nique, et sur les moyens propres à l'effectuer le plus tôt possible.

20. Sur les arrangements nécessaires pour la défense du Canada, dans le cas de guerre avec les Etats Unis, et sur la part que devront y prendre la Grande-Bretagne et le Canada respectivement.

30. Sur les mesures à prendre à l'égard du Traité de Réciprocité et des droits par lui

conférés aux Etats Unis.

40. Sur les arrangements nécessaires pour la Colonisation du Territoire du Nord-Ouest, et le réglement des réclamations de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

50. Et, généralement, sur l'état critique actuel des affaires affectant très sérieusement le Ganada.

Le comité recommande en outre que les Membres suivants du Conseil soient nommés pour composer la Délégation, savoir :—Messieurs Macdonald, Cartier, Brown et Galt.

(Certifié), WM. H. Lee, G. C. E.

A Son Excellence le Très-Honorable Vicomte Monck, Gouverneur-Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Les soussignés ayant été, par Ordre en Conseil du 24 Mars 1865, nommés pour composer un Comité du Conseil Exécutif du Canada, chargé de se rendre en Angleterre pour conférer avec le Gouvernement de Sa Majesté sur certains sujets d'importance pour la Province, firent voile pour l'Angleterre en avril dernier; et avant rempli le devoir qui nous avait été confié et étant de retour au Canada, nous demandons maintenant à soumettre, pour l'information de Votre Excellence, un exposé de ce que nous avons fait à Londres.

Les circonstances dans lesquelles cette mission devint nécessaire, sont sans doute encore fraîches dans la mémoire de Votre Excellence. Pendant un temps considé able, à la vue de la Guerre Civile qui régnait aux Etats-Unis, et dans l'impossibilité de prévoir quelles questions Intercoloniales pouvaient surgir à tout instant, de Gouvernement de Sa Majeste crut qu'il était de son devoir d'appeler de temps à autre l'attention du Gouvernement du Canada sur le manque de sûreté de la position de la Province dans le cas où malheureusement nos relations éprouveraient du trouble, et de presser l'adoption de mesures protectrices. Dans ces communications on ne cachait pas que le Gouvernement de Sa Majesté s'attendait que le peuple du Canada se chargerait de devoirs militaires plus onéreux qu'il ne l'avait Les aviseurs de Votre Excellence ont toujours été prêts à considérer fait auparavant. franchement ces propositions, et à soumettre à l'approbation du Parlement les mesures qu'on trouverait justes et raisonnables. Mais ils sentaient en même temps que pour assurer l'assentiment cordial du Parlement et du pays à aucuns changements importants dans les relations militaires entre la Mère-Patrie et la Colonie, il fallait d'abord avoir une explication sur le sujet en entier, afin de pouvoir en arriver à un entendement clair sur la part de la défense à porter par chacune des parties, et d'écarter entièrement tout sujet de reproches irritants et blessants pour prétendue négligence de devoir de la part de la Colonie. En vue aussi de l'union prochainement espérée de toutes les Colonies de l'Amérique. Septentrionale Britannique-si bien calculée pour simplifier le système de défense-le Gouvernement du Canada pensa qu'il était hautement à désirer que le règlement de cette importante question fût réserve à l'action du Governement et de la Législature de la nouvelle Consédération. Le Gouvernement de Sa Majesté entra dans ces vues.

Au commencement de cette année, cependant, il survint des événements qui dérangèrent la situation des affaires. La conférence de la forteresse Monroe pour la cessation des hostilités, les troubles sur la frontière Canadienne, l'imposition du système des l'asseports, l'avis donné par le Gouvernement Américain pour mettre fin à la convention restreignant 🐭 l'armement naval sur les lacs et autres événements, tendirent à raviver et à rendre plus vif encore le sentiment d'insécurité; et le Couvernement de Sa Majesté pressa l'érection immédiate d'ouvrages de défense permanents à Québec et à Montréal, le coût des premiers à être payé par le Trésor Impérial, et celui des seconds par le peuple du Canada. Les aviseurs de Votrs Excellence eurent très à cœur de rencontrer les désirs du Gonvernement de Sa Majesté, mais ils ne purent sentir qu'il fût de leur devoir de proposer au Parlement un vote pour les ouvrages défensifs à Montréal, tandis qu'on ne pourvoyait pas à la défense als du Haut-Canada, sur terre et sur les lacs. La position des affaires reçut une nouvelle complication du résultat des élections au Nouveau-Brunswick, qui ajourna au moins pour un temps l'union des Provinces, et de l'avis formel donné par le Gouvernement Américain pour la terminaison, en Mars prochain, du Traité de Réciprocité... Il devint évident que le 🗇 temps était arrivé, et qu'on ne pouvait plus temporiser davantage pour une pleine et fran-: 🚟 che explication avec le Gouvernement de Sa Majesté sur tout l'état des affaires; et c'est dans cette vue que fut résolue, avec l'assentiment de Votre Excellence, une mission immé-addiate en Angleterre. Il fut aussitôt donné communication de la situation au Conseil Législatif et à l'Assemblée Législative, qui étaient alors en session ; et le Parlement fut prorogé

des négociations et achever les affaires de la session, aussitôt après le retour des délégués

de la Grande-Bretagne.

En arrivant en Angleterre, nous ne perdîmes pas de temps à nous mettre en communication avec le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies; et un Comité du Cabinet Impérial, composé de Sa Grâce le Duc de Somerset, du Très-Honorable Comte de Grey et Ripon, du Très-Honorable Wm. E. Gladstone, et du Très-Honorable Edward Cardwell, ayant été nommé pour conférer avec nous, les négociations furent ouvertes et

continuées dans des entrevues fréquentes, jusqu'à la clôture de notre mission.

Le premier sujet auquel nous appelâmes l'attention de la Conférence fut la Confédération proposée des Colonies de l'Amérique Septentrionale Britannique. Nous rappelâmes aux Ministres Impériaux combien l'Union affecterait considérablement toutes les questions que nous étions chargés de discuter,—surtout celles de la défense, des relations Commerciales Etrangères, et des communications intérieures—et combien elle en faciliterait grandement la solution satisfaisante. Nous expliquames les raisons qui existaient pour obtenir promptement l'assentiment de toutes les Colonies à l'Union, et la promesse qui liait le Gouvernement du Canada de procéder sans délai aux réformes constitutionnelles du Canada scul, dans le cas où la plus large ne pourrait être obtenue. Nous recumes des l'abord des Membres du Cabinet Impérial les assurances de leur cordiale approbation du projet de la Confédération, et de leur ardent désir d'en aider le prompt accomplissement de toute l'influence légitime du Gouvernement Impérial. Dans la discussion des moyens à adopter pour effectuer la Confédération, nous espérons qu'il n'est pas nécessaire d'assurer à Votre Excellence qu'on n'a pas entretenu un moment l'idée d'user de coercition envers les Provinces Maritimes pour la leur faire accepter. Tout ce qu'on a cherché à trouver, c'est la manière dont la question de l'Union, sous tous ses aspects, pourrait le mieux être présentée à la pleine et franche considération de nos co-colons, ainsi que la grave responsabilité qu'ils assumeraient en mettant obstacle à une mesure si grosse de prospérité pour l'avenir de l'Amérique Britannique, si ardemment désirée par la grande masse du peuple qu'elle devra affecter, et qui avait été accueillie avec une satisfaction si marquée par nes co-sujets dans tout l'Empire Britannique. Nous reçûmes les assurances que le Gouver-nement de Sa Majesté userait de tous les moyens légitimes pour assurer le prompt assentiment des Provinces Muritimes à l'Union. Dans le cours de ces discussions, la question du chemin de fer Intercolonial fut présentée comme l'accompagnement nécessaire de la Confédération, et alors nous demandames et obtannes le renouvellement de la promesse de la garantie Impériale pour un emprunt destiné à la construction de cet ouvrage.

L'importante question des relations militaires futures entre la Mère-Patrie et le Canada tut l'objet d'une sérieuse et grave considération. Avant d'entrer dans la discussion des détails, nous référâmes aux débats récents dans le Parlement Impérial sur le sujet des Défenses Canadiennes, et surtout aux assertions faites avec assurance par certains Membres de la Chambre des Communes que le Canada ne pouvait être efficacement protégé contre une invasion de ses frontières intérieures. Nous expliquêmes le mal que de pareilles déclarations étaient de nature à produire, et la nécessité pour nous, comme préliminaire à nos discussions, de connaître si elles étaient ou non fondées. Nous demandâmes communication par les plus hautes autorités Militaires et Navales de la Grande-Bretagne d'un Rapport sur tout le sujet de la défense du Canada avec plans et estimations. Un tel Rapport fut obtenu et nous fut communiqué en confidence—et nous avons le plaisir de dire qu'il était de nature à lever tout doute quant à la sûreté de notre pays, aussi longtemps que les cœurs de notre peuple resteront fermement attachés au Drapeau Britannique, et que les

forces de l'Angleterre seront employées à notre défense.

De la part du Canada, nous exprimâmes le désir que ce plan pour la défense de toutes les parties de la Prevince servît de base d'arrangement; et qu'une pleine et franche discussion ent lieu sur la part du coût à porter respectivement par les Echiquiers Impérial et Provincial. Nous exprimâmes le désir sincère du peuple du Canada de perpétuer l'heureuse connexion existante avec la Grande-Bretagne, et sa disposition à contribuer de bon cœur à la défense de l'Empire pour sa bonne quote-part, selon ses moyens, tant en hommes qu'en argent, Mais nous fîmes remarquer que si malheureusement la guerre éclatait jamais cutre l'Angleterre et les Etats-Unis, ce ne pourrait être qu'une guerre Impériale, pour des raisons Impériales—que notre pays seul serait exposé aux horreurs de

l'invasion—et que notre position exposée loin de nous imposer des fardeaux inaccoutumés, devait au contraire nous assurer la considération spéciale du Gouvernement Impérial. Nous expliquames, de plus, que quoique le Canada continuat à progresser fermement et rapidement c'était un vaste pays éparsément peuplé-que les difficultés de premier établissement étaient à peine surmontées—que les profits de notre travail annuel devaient se chercher non dans une richesse flottante, mais dans la valeur accrue de nos fermes et de nos mines—et qu'en ce moment surtout, par suite du manque de récoltes successives, des effets de la guerre civile Américaine sur nos relations commerciales, et du sentiment d'insécurité quant à notre position, (grandement aggravée par les déclarations sur l'impossibilité de défendre le pays faites dans le Parlement Britannique et par une partie de la Presse Anglaise)—le Canada subissait une dépression temporaire, mais sérieuse. Nous fîmes remarquer que, tout en reconnaissant pleinement la nécessité et la volonté de pourvoir à un système de défense propre à établir la confiance dans notre avenir, à l'intérieur et à l'étranger, la meilleure défense en définitive, pour l'Amérique Britannique, devrait se montrer dans l'augmentation de sa population aussi rapide que possible et dans l'emploi de nos ressources à cette fin ; et sans le réclamer comme un droit, nous hasardames la suggestion qu'en nous aidant à ouvrir les territoires du Nord-Ouest à la libre colonisation, et en nous aidant à agrandir nos canaux et à poursuivre des travaux intérieurs productifs, et en favorisant un plan étendu d'émigration européenne dans nos domaines incultes—on opérerait notre sûreté permanente plus rapidement, plus sûrement et plus économiquement que par tous autres moyens. Nous ne manquames pas de montrer comment cela pouvait se faire sans dépenses ni risques pour l'Echiquier Britannique, et comment cela allegerait grandement le nouveau fardeau de la défense dont on proposait au peuple du Canada de se charger dans un moment de dépression.

Une longue discussion s'éleva sur tous ces points, et le résultat auquel on en arriva fut que, si le peuple du Canada entreprenait les ouvrages de défense à Montréal et à l'Ouest de Montréal, et convenait de dépenser pour l'exercice de la milice, jusqu'à ce que l'union des provinces soit déterminée, une somme non moindre que celle qui est maintenant annuellement dépensée pour ce service, le Gouvernement de Sa Majesté complétetait les fortifications de Québec, pourvoirait à l'armement de tous les ouvrages, garantirait un emprunt pour la somme nécessaire pour construire les ouvrages entrepris par le Canada, et dans le cas de guerre entreprendrait la défense de toutes les parties du Canada avec

toutes les ressources de l'empire.

La question s'étant élevée quant au temps et à l'ordre dans lesquels ces propositions seraient soumises à l'approbation des Législatures Impériale et Provinciale, il parut qu'aucune action ne pouvait être prise sur elles pendant la présente année; et il fut en conséquence jugé inexpédient de compliquer la question de la Confédération en changeant les bases des résolutions de la conférence de Québec, ce qui pourrait résulter de l'adoption de ces propositions à l'heure présente. La considération ultérieure des ouvrages de défense fut en conséquence renvoyée à l'action du Gouvernement et de la Législature de la Confédération proposée de l'Amérique Septentrionale Britannique; mais l'assurance du Gouvernement de Sa Majesté fut en même temps donnée que, s'il survenait des circonstances qui rendissent expédiente une demande du Canada seul, à l'effet de poursuivre immédiatement les travaux de défense, cette demande serait accueillie dans l'esprit le plus amical.

Sur le sujet du Traité de Réciprocité Américain nous entrâmes dans de complètes explications avec les Ministres Impériaux. Nous expliquâmes comment le Traité, avait avantageusement opéré pour le Canada, et le désir de notre peuple de le voir renouveler; mais nous montrâmes en même temps combien plus avantageusement encore il avait opéré pour les intérêts Américains, et nous déclarâmes ne pouvoir croire que le gouvernement des Etats-Unis eût sérieusement en vue l'abolition d'un arrangement au moyen duquel ils avaient si grandement accru leur commerce intérieur, s'étaient assuré un trafic de transport vaste et lucratif, et avaient obtenu l'accès libre au Saint-Laurent et aux riches pêcheries de l'Amérique Britannique—et cela pour la seule raison que les Provinces avaient aussi profité du Traité. Nous expliquâmes le dommage immédiat qui résulterait pour les intérêts Canadiens de l'abrogation du Traité; mais nous indiquâmes en même temps les voies nouvelles et en définitive plus profitables vers lesquelles, dans ce cas, devra se tourner notre commerce étranger, et la nécessité de nous préparer au changement si vraiment il doit arriver. Nous demandâmes que le Ministre Britannique à Washington reçut instruction

d'exposer franchement au Gouvernement Américain le désir du peuple Canadien de voir renouveler le Traité et la disposition où nous sommes de discuter et d'accepter favorablement toutes propositions justes qui pourraient être faites pour une extension ou des modifications de ses conditions; nous demandames que les vues du Gouvernement Américain fussent obtenus sous le plus court délai convenable—et que Son Excellence Sir Frédérick Bruce agit de concert avec le Gouvernement Canadien dans l'affaire. Le Gouvernement Impérial accéda cordialement à nos suggestions.

L'importante question de l'ouverture à la colonisation et à la culture des vastes Territoires Britanniques sur les frontières nord-ouest du Canada, attira ensuite l'attention de la Conférence. Votre Excellence connaît le désir formellement et souvent exprimé du Gouvernement du Canada pour un règlement satisfaisant et final de cette affaire. Dans la Dépêche de Votre Excellence du 19 Janvier 1864, au Secrétaire Colonial, fut communiqué le vif désir du Gouvernement Canadien "pour quelque plan définitif, peu coûteux et "mutuellement satisfaisant" pour régler définitivement "la frontière Nord-Ouest du "Canada," et la réclamation du Canada fut émise à "toute cette portion de l'Amérique "Centrale Britannique, que l'on peut montrer avoir été en la possession des Français à "l'époque de la cession en 1763."

En réponse à cette Dépêche, M. Cardwell, le 1er Juillet 1864, demanda à être informé si le Gouvernement du Canada était prêt à co-opérer à des négociations avec la compagnie de la Baie d'Hudson, dans la vue d'accepter aueune portion du Territoire maintenant réclamé par cette compagnie, et à pourvoir aux moyens d'y maintenir une administration locale; et il suggéra que si le Gouvernement était prêt à cela, il scrait à désirer qu'une personne dûment autorisée à communiquer les vues du Gouvernement Canadien fût

envoyée en Anyleterre à cette fin.

Le 11 Novembre 1864, Votre Excellence approuva une minute en Conseil, en réponse à la Dépêche de M. Cardwell. Elle exposait que le Gouvernement du Canada était prêt et vivement désireux de co-opérer avec le Gouvernement Impérial, pour assurer la prompte colonisation des Territoires du Nord-Ouest et l'établissement d'un Gouvernement local dans ses parties établies; mais qu'à son avis le premier pas à faire vers le but était l'extinction de toute réclamation de la part de la Compagnie de la Baie d'Hudson au droit de propriété dans le sol et au droit de commerce exclusif. Elle suggérait qu'il appartenait au Gouvernement Impérial, et non au Gouvernement du Canada, d'assumer le devoir de mettre fin à un monopole prenant son origine dans une Charte Anglaise, et si longtemps exercé sous la sanction Impériale; mais que quand les négociations auraient été menées à fin, le Gouvernement du Canada serait prêt à s'arranger avec le Gouvernement Impérial pour l'annexion au Canada des portions du Territoire qui seraient susceptibles d'établissement, de même que pour ouvrir des communications dans le Territoire et pourvoir aux moyens d'y mainteair une administration locale. Ou si le Gouvernement Impérial préférait ériger le Territoire en Colonie de la Couronne, le Gouvernement Canadien co-spércrait volontiers à ouvrir des voies de communication au Territoire, et à l'établissement du Pays. La minute cn Conseil suggérait finalement que l'Honorable Président du Conseil, pendant son séjour en Angleterre, communiquat plus amplement à M. Cardwell les vues du Gouvernement Canadien.

Les négociations qui suivirent cette dépêche nous démontrèrent l'impossibilité d'atteindre le but auquel visait le Canada sans une contestation judiciaire des plus longues, pleine de trouble et dispendieuse. La Compagnie de la Baie d'Hudson était en possession, et si elle voulait gagner du temps, elle pouvait prolonger les procédures indéfiniment; et le Gouvernement de Sa Majesté ne paraissait pas disposé à nier des prétentions qui avaient fréquemment reçu une quasi-reconnaissance des autorités Impériales. C'est pourquoi, nous rappelant de quelle importance vitale il était pour le Canada de voir ce grand et fertile pays ouvert à l'industrie Canadienne, et le courant de l'émigration s'y diriger par des voies Canadiennes—nous rappelant aussi le danger qu'il y avait que de grandes étendues de terre passassent entre les mains de Corporations purement monétaires et n'entravassent l'établissement rapide du pays—et le risque que les récentes découvertes d'or sur la pente Est des Montagnes Rocheuses ne jetassent dans le pays de grandes masses de colons étrangers aux Institutions Britanniques—nous en arrivâmes à la conclusion que la solution la plus prompte de la question serait la meilleure pour le Canada. En conséquence, nous proposâmes aux

Ministres Impériaux que tout le territoire Britannique à l'est des Montagnes Rocheuses et au nord des lignes Américaines et Canadiennes fût cédé au Canada, sujet aux droits que la Compagnie de la Baie d'Hudson pourrait établir; et qu'il fût fait face à la compensation payable à la Compagnie (s'il se trouvait en être dû aucune) au moyen d'un emprunt garanti par la Grande Bretagne. Le Gouvernement Impérial acquiesça à cette proposition, et, après un examen soigné de l'affaire, nous nous sommes convaincus que la compensation payable à la Baie d'Hudson ne pouvait en aucun cas être onéreuse. Ce n'est que depuis deux ans que la Compagnie de la Baie d'Hudson a acheté la propriété de l'ancienne Compagnie; elle paya £1,500,000 pour la propriété entière et l'actif,—comprenant une somme considérable d'argent en caisse, de grandes propriétés foncières dans la Colombie Britannique et ailleurs, non incluses dans notre arrangement, une forte réclamation contre le Gouvernement des Etats Unis en vertu du Traité de l'Orégon,—et des Navires, Marchandises, Pelleteries et des bûtiments d'affaires en Angleterre et en Canada, évalués à £1,023,569. La valeur des droits territoriaux de la Compagnie, à l'estimation de la Compagnie ellemême, pourra donc être facilement établie.

Les résultats de nos communications avec le Comité du Gouvernement de Sa Majesté furent formulés, par M. Cardwell, dans la forme d'une Dêpêche à Votre Excellence; le document porte la date du 17 Juin 1865, et il est déjà parvenu entre les mains de Votre

Excellence. Il renferme un exposé exact du résultat de la conférence

Quoique le sujet ne nous fût pas spécialement référé, nous ne manquames pas d'appeler l'attention du Ministre Colonial sur la position anormale des étrangers qui se sont établis en Canada et sont devenus sujets naturalisés en vertu de nos Statuts Provinciaux. M. Cardwell admit sans hésite la dureté de cette position et déclara que c'était le désir du Gouvernement de Sa Majesté d'y porter remède, et à cette fin il avait référé le sujet aux Officiers en Loi de la Couronne pour avoir leur avis sur le meilleur mode à suivre pour y parvenir.

Il sera bien agréable à nombre de sujets dévoués de Sa Majesté dans toute l'Amérique Britannique, dont les craintes avaient été excitées par le langage trop souvent entendu depuis quelques années au sujet de la Connexion Coloniale, d'apprendre que nous avons reçu des Ministres de Sa Majesté l'assurance que le Gouvernement Britannique reconnait l'obligation d'employer toutes les ressources à sa disposition à la défense de toutes les

parties du Canada.

Tel est en abrégé l'esquisse de nos communications avec le Gouvernement de Sa Majesté, et nous ne pouvons conclure ce Rapport sans reconnaître avec gratitude la considération distinguée dons nous avons été l'objet comme Représentants du Canada, non-seulement de la part des Ministres avec qui nous avons été mis plus directement en contact, mais aussi de celle de plusieurs personnages éminents avec lesquels nous avons eu l'honneur de conférer sur les objets de notre mission. A. M. Cardwell nous sommes spécialement obligés pour son obligeance et ses attentions constantes. Nous sommes heureux de croire que notre visite en Angleterre a eu pour résultat d'inspirer des vues plus justes quant à la position et aux sentiments du peuple Canadien et de resserrer les liens qui unissent si heureusement et depuis si longtemps la Province à la Mère-Patrie.

John A. Macdonald, Geo. Et. Cartier, Geo. Brown, A. T. Galt.

Québec, 12 Juillet 1865.

(No. 2.)

Copie d'une Dépêche du Très-Honorabie Edward Cardwell, M.P., au Gouverneur-Général Vicomte Monck.

(No. 95.) Downing Street, 17 Juin 1865.

MILORD,—J'ai l'honneur d'informer votre Seigneurie qu'il s'est tenu plusieurs conférences entre les quatre Ministres Canadiens qui furent députés, conformément à la minute de votre Conseil Exécutif du 24 Mars, pour se rendre en Angleterre pour conférer avec le Gouvernement de Sa Majesté, de la part du Canada, et le Duc de Somerset, le Comte de Grey, M. Gladstone et moi-même, de la part du Gouvernement de Sa Majesté.

Sur le premier sujet mentionné dans la minute, celui de la Confédération des Provinces de l'Amérique Sep entrionale Britannique, nous renouvelames de la part du Cabinet les assurances qui avaient déjà été données de la détermination du Gouvernement de Sa Majosté à user de tous les moyens convenables d'influence pour effectuer sans délai la

Confédération proposée.

Sur le second point, nous entrâmes dans une pleine et entière considération du sujet important de la défense du Canada, non avec aucune appréhension de la part ou d'autre, qu'il y ait aucune probabilité de la rupture des relations amicales qui subsistent heureusement entre ce pays et les Etats-Unis, mais sous la conviction que la sûreté de l'empire contre la possibilité d'une attaque devait dépendre de sa propre force et de l'emploi convenable de ses ressources. Nous rappelâmes aux Ministres Canadiens que de la part du Gouvernement Impérial nous avions obtenu un vote d'argent pour améliorer les fortifications de Québec. Nous leur assurâmes qu'aussitôt le vote obtenu nous avions envoyé les instructions nécessaires pour l'exécution immédiate des travaux, qui seraient poursuivis avec diligence; et nons leur rappelâmes la suggestion que le Gouvernement de Sa Majesté leur

avait faite ce procéder aux fortifications de Montréal.

Les Ministres Canadiens, en réponse, exprimèrent sans réserve le désir du Canada de dévouer toutes ses ressources, tant en hommes qu'er argent, au maintien de la connexion avec la Mère-Patrie; et leur ferme croyance que le Parlement Canadien était prêt à manifester cette détermination de la manière la plus authentique. Ils dirent qu'ils avaient augmenté la dépense de leur Milice de 300,000 à 1,000,000 de piastres, et consentiraient à exercer cette force à la satisfaction du Ministre d'Etat pour la Guerre, pourvu que le coût n'excédât pas annuellement la somme mentionnée en dernier lieu, fant que la question de la Confédération sera pendante. Ils dirent qu'ils n'étaient pas disposés à séparer la question des ouvrages de Montréal de la question des ouvrages à l'ouest de cette place, et de la d'un armement naval sur le lac Ontario. Que l'exécution de tous ces ouvrages nécessiterait de leur part un emprunt, qui ne pourrait être levé sans la garantie du Parlement Impérial. Ils étaient prêts à proposer à leur Législature à leur retour une mesure à cette fin, pourvu que la garantie du Parlement Impérial fut donnée maintenant, et qu'ils fussent autorisés à communiquer au Parlement du Canada l'assu: ance que, l'occasion s'en présentant, l'Angleierre aura préparé une force navale suffisante pour le lac Ontario. Ils pensaient que, si la garantie n'était pas obtenue maintenant, il était probable que le Gouvernement et le Parlement Canadiens seraient d'avis qu'il serait désirable que la question des ouvrages de défense tût remise à la décision du Gouvernement et de la Législature des Provinces Unies.

De la part du Gouvernement de Sa Majosté, nous reconnûmes comme raisonnable la proposition que si la Province contractait l'obligation primaire pour les ouvrages de défense mentionnée dans la lettre du Lieutenant-Colonel Jervois, et montrait une sûreté suffisante. le Gouvernement de Sa Majesté demanderait au Parlement la garantie pour le montant requis; et nous dîmes que le Gouvernement de Sa Majesté fournirait l'armement des ouvrages. Mais nous dîmes qu'il fallait que le désir et la décision de la Législature Provinciale fussent prononcés avant qu'aucune demande fut faite au Parlement Impérial. sujet d'une Force Navale pour le lac Ontario, nous dîmes que, à part de la question de convenance, la convention subsistant entre ce pays et les Etats Unis empêchait l'une et l'autre nations de placer plus que le nombre spécifié de vaisseaux armés sur les lac: en temps de En cas de guerre, il serait, comme de raison, du devoir de tout Gouvernement en ce pays d'employer des moyens de Défense Navale d'après le jugement qu'il pourrait former sur les exigences de chaque temps particulier, et les Ministres Canadiens pouvaient être assurés que le Gouvernement de Sa Majesté ne permettrait pas qu'on le trouvât dans une position qui le rendrait incapable de remplir son devoir à cet égard. C'est la seule assurance que les Ministres Canadiens pouvaient attendre ou que nous pouvions leur donner.

En passant toute l'affaire en revue, les Ministres Canadiens revinrent à la proposition mentionnée ci-dessus, que la priorité en fait de temps fut donnée à la confédération des provinces. A cela, de la part du Gouvernement de Sa Majesté, nous acquiesçames. Conformément, cependant, à un désir fortement exprimé par les Ministres Canadiens, nous ajoutames que si, sur future considération, le Gouvernement Canadien voulait anticiper la Confédération et proposer l'exécution des travaux par le Canada, ils communiqueraient

sans doute cette décision au Gouvernement de Sa Majesté; et nous nous flattions qu'après ce qui s'était passé dans ces conférences, ils avaient l'assurance que nous recevions une

pareille communication dans l'esprit le plus amical.

Sur le troisième point, le Traité de Réciprocité, les Ministres Canadiens représentèrent de quelle grande importance il était pour le Canada que ce traité fut renouvelé, et demandèrent que Sir F. Bruce fût mis en communication avec le Gouvernement de Lord Monck sur le sujet. Nous répondîmes que Sir F. Bruce avait déjà reçu instruction de régocier pour un renouvellement du traité, et d'agir de concert avec le Gouvernement du Canada.

Sur le quatrième point, le sujet du Territoire du Nord-Ouest, les Ministres Canadiens désiraient que le territoire fut cédé au Canada, et ils entreprifent de négocier avec la compagnie de la Baie d'Hudson pour l'extinction de ses droits, à condition que l'indemnité, s'il y en avait, serait payée au moyen d'un emprunt à être levé par le Canada avec la garantie Impérial. Avec l'assentiment du cabinet, nous acquiesçames à cette proposition, nous engageant de la part de la couronne, si la négociation réussissait, et nous étant assurés que le montant de l'indemnité était raisonnable et la sûreté suffisante, à demander au Parlement Impérial la sanction de l'arrangement et la garantie du montant à payer.

Sur le dernier point, il parut suffisant que le Gouvernement de Sa Majesté acceptât les assurances par les Ministres Canadiens de la part du Canada que cette province était prête à dévouer toutes ses ressources, tant en hommes qu'en argent, au maintien de sa connexion avec la Mère-Patrie, et leur assurât en retour que le Gouvernement Impérial reconnaissait pleinement l'obligation réciproque de défendre toute partie de l'empire avec toutes les

ressources à sa disposition.

Les Ministres Canadiens dirent en conclusion qu'ils espéraient qu'il serait entendu que les présentes communications n'avaient en rien affecté ou changé la correspondance déjà échangée entre le Gouvernement Impérial et les Gouvernements des Provinces de l'Amérique S ptentrionale Britannique au sujet du chemin de fer Intercolonial. A cela nous acquiescâmes pleinement.

J'ai, etc., (Signé),

EDWARD CARDWELL.

Gouverneur-Général Vicomte Monck, etc., etc.

(Copie, Canada, No. 103.)

DOWNING STREET, 24 juin 1865
MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse, pour l'information de Votre
Scigneurie, une dépêche que j'ai adressée ce jour aux Lieutenants-Gouverneurs des Provinces Maritimes.

J'ai, etc , (Signé),

EDWARD CARDWELL.

Vicomte Monck, etc., etc., etc.

M. le Secrétaire Cardwell au Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick. (Copie.)

DOWNING STREET. 24 juin 1865.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une correspondance entre le Vicomte Monck et moi-même sur les affaires de l'Am rique Septentrionale Britannique, qui ont dernièrement été le sujet de conférences entre le Gouvernement de Sa Majesté et une députation du Gouvernement Canadien.

Cette correspondance ayant été présentée aux doux Chambres du Parlement Impérial, par ordre de Sa Majesté, j'ai à vous charger de la communiquer aussi à la Législature du

Nouveau-Brunswick, à sa prochaine réunion.

Vous exprimerez en même temps l'opinion forte et délibérée du Gouvernement de Sa Majesté, qu'il est beaucoup à désirer que les Colonies de l'Amérique Septentrionale Britannique consentent à s'unir en un seul Gouvernement. Dans l'étendue territoriale du Canada, et dans l'industrie maritime et commerciale des Frovinces Inférieures, le Gouvernement de Sa Majesté aperçoit des éléments de puissance qui ne demandent qu'à être combinés pour assurer à la Province qui les posséderait tous, une place parmi les Etats les plus considérables du monde. Dans l'esprit de loyauté envers la Couronne Britannique, d'attachement à la connexion britannique, et d'amour pour les institutions britanniques, dont toutes les

Provinces sont également animées, le Gouvernement de Sa Majesté reconnaît le lieu par lequel toutes peuvent être réunies sous un seul Gouvernement. Une parcille union paraît au Gouvernement de Sa Majesté se recommander aux Provinces, par plusieurs motifs d'avantage moral et matériel, comme présentant une perspective bien fondée d'amélioration administrative et d'accroissement de prospérité. Mais il est une considération sur laquelle le Gouvernement de Sa Majesté croit de son devoir d'insister auprès de la Législature du Nouveau-Brunswick. Considérant la détermination que ce pays a toujours montrée de regarder la défense des Colonies comme une affaire Impériale, les Colonies doivent reconnaître le droit et même l'obligation qui incombent au Gouvernement Impérial de presser avec instance et une juste autorité l'adoption par les Colonies des mesures qu'il croit les plus efficaces à assurer leur propre défense. On ne peut non plus douter que les Provinces de l'Amérique Septentrionale Britannique ne soient incapables, tant qu'elles seront séparées et divisées, de faire pour la défense nationale les préparatifs justes et suffisants que pourrait facilement entreprendre une Province qui réunirait en elle toute la population et les ressources de toutes.

Je r'ignore pas que ce projet, si nouveau en même temps que si important, n'a pas été accueilli au Nouveau-Brunswick avec cette cordialité qui a marqué son acceptation par la Législature du Canada, mais le Gouvernement de Sa Majesté espère qu'après un examen complet et soigné du sujet sous tous ses rapports, les Provinces Maritimes apercevront les grands avantages, qu'à l'avis du Gouvernement de Sa Majesté, l'union proposée est de nature à leur conférer à toutes.

J'ai, etc., (Signé), EDWARD CARDWELL.

Monck.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, Copie d'une Dépêche du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, en réponse aux Adresses transmises à Sa Majesté la Reine, dans le cours de la dernière Session, au sujet de l'Union des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

Québec, 9 août 1865.

(Copie, Canada, No. 58.) Downing Street, 8 Avril 1865.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception des dépêches de Votre Seigneurie, Nos. 73 et 74, en date du 15 Mars, accompagnées d'Adresses à la Reine, adoptées respectivement pur le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative du Canada, et priant Sa Majesté de vouloir bien faire introduire daus le Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, sur les bases arrêtées dans les résolutions de la convention des délégués de ces Provinces à Québec, dans le mois d'Octobre de l'année dernière.

Je n'ai pas manqué de présenter ces Adresses à Sa Majesté, qui les a reçues très gracieusement.

Le Gouvernement de Sa Majesté voit avec une grande satisfaction que les deux branches de la Législature Canadienne ont voté des Adresses à la Couronne, exprimant leur désir de voir s'effectuer une mesure qui est propre à accroître matériellement la force comme la prospérité des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

g Britannique au 1900 u.

J'ai, etc,

(Signé), EDWARD CARDWELL.

Vicomte Monck, etc., etc.,

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

Ordonné, Que les Ordres Sessionnels de Mercredi, 15 Mars 1865 (dernière Session), soient maintenant lus;

Et ils ont été lus comme suit :-

1. Résolu, Que toute procédure relative à des Bills qui ont été présentés devant cette Chambre, durant la présente Session, soit suspendue le jour de la prorogation du Parlement, afin de permettre aux Membres qui en sont chargés de procéder avec les mêmes Bills à la prochaine Session du Parlement.

2. Résolu, Qu'une Liste Alphabétique de tous ces Bills, indiquant la phase à laquelle ils étaient rendus quand la procédure y relative a été suspendue, soit préparée par le

Greffier de cette Chambre et imprimée.

3. Résolu, Qu'une Liste de ces Bills, accompagnée du Certificat du Greffier de cette Chambre, attestant la phase à laquelle les procédures ont été suspendues, soit déposée sur le Bureau de la Cambre à la prochaine Session du Parlement, dans l'ordre qu'ils occuperont sur la dite liste.

4. Résolu, Qu'à l'égard de tout Bill ainsi déposé sur le Bureau de la Chambre, la Pétition en demandant la passation, soit lue, et que sur ce, le Bill soit lu une première fois. et une seconde fois (si le Bill a été lu une seconde fois avant que la procédure y relative ait été suspendue) : et si ce Bill a été rapporté par un Comité durant la présente Session, il ne sera pas nécessaire que la Chambre en ordonne le renvoi à un Comité, et il sera ordonné que le Bill reste sur le Bureau de la Chambre pour y être renvoyé à un Comité Général, ou pour être lu une troisième fois, suivant le cas.

5. Résolu, Que toutes les Pétitions présentées durant cette Session pour ou contre la passation de Bills Privés, et qui ont été renvoyées aux Comités auxquels ces Bills mêmes l'ont été, restent à la disposition des mêmes Comités pour être par eux examinées à la

prochaine Session du Parlement.

6. Résolu, Que toutes les instructions données durant cette Session à des Comités chargés d'examiner des Bills à l'égard desquels les procédures auront été suspendues avant d'être rapportés, soient des instructions auxquelles devront, à la prochaine Session, se conformer les Comités saisis de ces Bills.

7. Résolu, Que les dits Ordres soient considérés des Ordres Sessionnels de catte Chambre, devant être en force jusqu'à la fin de la prochaine Session, et qu'ils soient

imprimés.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session pour encourager la plantation d'Arbres Fruitiers, Ombreux et d'Agrément sur les Routes Publiques en cette Province, et pour en conférer le droit de propriété aux possesseurs du sol adjacent à ces routes, étant lu;

Sur motion de M. Walbridge (Hastings Nord),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre, permettant de présenter le Bill de la dernière Session pour mieux assurer la liberté du sujet, étant lu;

Sur motion de M. Huot,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session pour préserver les terres dans le Haut-Canada, de l'envahissement des Chardons Canadiens, étant lu;

Sur motion de M. Stirton,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

·Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné. Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Groffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil-de-Ville de la Ville de Lévis, présentée à la dernière Session, soit maintenant luc;

Et la dite Pétition demandant des amendements aux Actes incorporant la dite Ville,

a été lue.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender les différents Actes qui incorporent la Ville de Lévis, étant lu ; Sur motion de M. Blanchet,

Ordonné. Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session pour amender le chapitre soixante et-quinze des Statuts Refondus du Bas-Canada, concernant les Comtés de Kimouski et Gaspé, étant lu;

Sur motion de M. Beaubien,

Ordonné. Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Ordonné, Que la Pétition de John Lorn McDougall, Administrateur de la Succession de feu John Lorn McDougall, de son vivant de Renfrew, et autres, présentée à la dernière Session, soit maintenant lue.

Et la dite Pétition demandant la passation d'un Acte pour les autoriser à régler les

affaires de la dite Succession a été luc.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session à l'effet de permettre que les terres appartenant à la succession de feu John Lorn McDougall soient vendues ou qu'il en soit autrement disposé, étant lu; Sur motion de M. Morris,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amener à conviction des personnes vendant des liqueurs sans licence, étant lu ;

Sur motion de M. Ferguson (Simcoe Sud),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et la troisième lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour pourvoir à la conservation du bois, étant lu;

Sur motion de M. Joly,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois,

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et la troisième lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender le chapitre quinze des Statuts Refondus du Bas-Canada, concernant l'éducation, étant lu; Sur motion de M. Taschereau,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois; et la troisième lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de presenter le Bill de la dernière Session, pour assurer aux Fémmes mariées le bénéfice des Assurances effectuées sur la Vie de leurs Maris, étant lu ; Sur motion de M. Munro,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender le chapitre cinquante-sept des Statuts Refondus du Haut-Canada, concernant les clôtures de ligne et cours d'eau, étant lu ;

Sur motion de M. Ault,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première feis.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois. Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour refondre et amender les Lois de Cotisation du Haut-Canada, étant lu ;

Sur motion de M. Mackenzie (Lambton),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois; et renvoyé à un Comité Général pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour refondre et amender la Loi Municipale du Haut-Canada, étant lu;

Sur motion de M. McKellar,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois; et renvoyé à un Comité Général pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour étendre la Jurisdiction des Cours de Division dans le Raut-Canada, étant lu ; Sur motion de M. Scatcherd,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois ; et renvoyé à un Comité Général pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, concernant les Régistrateurs et l'enrégistrement des titres des terres dans le Haut-Canada, étant lu ;

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn,

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois ; et renvoyé à un Comité Général pour Vendredi prochain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, concernant le Code Civil du Bus-Canada, étant lu;

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour Vendredi prochain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour rendre les Reeves et Députés-Reeves électifs par le vote direct du peuple dans le Haut-Canada, étant lu; Sur motion de M. McKellar, Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour demain.

Ordonné, Que la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de Brockville et Ottawa soit maintenant lue.

Et la Pétition demandant un délai de cinq années pour terminer le Chemin de Fer d'Arnprior et Pembroke, et aussi des amendements à l'Acte 19 et 20 Vic., chapitre 112, et à l'Acte 27 Vict., chapitre 57, a été lue.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour prolonger le

délai pour l'achèvement du Chemin de Fer de Brockville et Ottawa, étant lu;

Sur motion de l'Honorable M. Abbott,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour demain.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil Provisoire du Comté de Renfrew, présentée à la dernière Session, soit maintenant lue;

Et la dite Pétition demandant que le dit Comté soit séparé du Comté de Lanark

pour toutes fins quelconques, a été lue.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour faciliter la séparation du Comté de Renfrew du Comté de Lanark, étant lu;

Sur motion de M. MacIntyre,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois; et renvoyé à un Comité Général pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session pour assurer les Titres aux Immeubles dans le Haut-Canada, étant lu ;

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald,

Ordonné, que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Crdonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois. Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour Vendredi prochain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, concernant la subvention Postale payée aux Chemins de Fer et la fusion des Compagnies de Chemins de Fer, et amender l'Acte des Chemins de Fer, étant lu ;

Sur motion de M. Dunkin,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, concernant la taxation et le recouvrement des Honoraires payables aux Arbitres, étant lu;

Sur motion de M. Wallbridge (Hastings Nord),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, M. Cameron (Ontario Nord), M. Wallbridge (Hastings Nord) et M. Wood, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour venir en aide aux propriétaires primitifs et protéger les acquéreurs de terres vendues pour taxes dans le Haut-Canada, sous une fausse Interprétation de l'acte des Cotisations, étant lu;

Sur motion de M. Conkey, Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, renvoyé à un Comité Spécial composé de M. McKellar, l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, l'Honorable M. Cameron (Peel), l'Honorable M. Carling, M. Ferguson (Simcoe Sud), M. Ferguson (Frontenac), M. Jackson, M. Macdonald (Glengarry), M. Dickson, M. Dunsford, M. McConkey, M. Mackenzie (Lambton), M. McGiverin, M. Stirton, M. Wells, M. Walsh, M. Wright (York Est), M. Street, M. Cibbs et M. Ault devent en faire reproct de towns à entre et envir le require d'enveyor. Gibbs et M. Ault, devant en faire rapport de temps à autre, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour abroger le chapitre trente-deux des Statuts Refondus du Canada, et pourvoir à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures, étant lu ;

Sur motion de M. Cowan,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois. Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. Cowan, l'Honorable M. McGee, de l'Honorable M. McDougall, M. Dickson, M. McKellar, M. Dunsford, M. Stirton, M. White, M. Perrault, M. Pope, M. Dunkin, M. Dorion (Drummond et Arthabaska), M. Somerville et M. Lajoie, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, nour amender les Lois Municipales du *Haut-Canada*, concernant les Corvées sur les Chemes de Comté, étant lu ;

Sur motion de M. Macdonald (Glengarry),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill peur venir en aide aux propriétaires primitifs et protéger les acquéreurs de terre vendues pour taxes dans le *Haut-Canada* sous une fausse Interprétation de l'Acto des Cotisations.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte municipal du *Haut-Canada*, étant lu ;

Sur motion de M. Ross (Dundas),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde tois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour venir en aide aux propriétaires primitifs et protéger les acquéreurs de terres vendues pour taxes dans le Haut-Canada, sous une fausse Interprétation de l'Acte des Cotisations.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte Municipal du Haut-Canada, étant lu;

Sur motion de M. Powell,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour venir en aide aux propriétaires primitifs et protéger les acquéreurs de terres vendues pour taxes dans le Haut-Canada sous une fausse Interprétation de l'Acte des Cotisations.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour autoriser les Municipalités de Townships à acquérir les terres inondées de la Couronne, étant lu;

Sur motion de M. McKellar,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour venir en aide aux proprétaires primitifs et protéger les acquéreurs de terres vendues pour taxes dans le *Haut-Canada*, sous une fausse Interprétation de l'Acte des Cotisations.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender la loi concernant les Institutions Municipales du *Haut-Canada*, de manière que dans les Townships divisés en Quartiers, chaque électeur ait autant de votes qu'il y a de Conseillers à élire, étant lu ;

Sur motion de M. Wright (York Est),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour venir en aide aux propriétaires primitifs et protéger les acquéreurs de terres vendues pour taxes dans le *Haut-Canada*, sous une fausse interprétation de l'Acte des . Cotisations.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte de la Chasse du Bas-Canada, étant lu;

Sur motion de M. Irvine,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonne, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. Irvine, l'Honorable M. Rose, l'Honorable M. Abbott, l'Honorable M. Cauchon et M. Perreault, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour abroger les Sections cent quarante-sept et cent quarante-huit du Chapitre soixante-six, des Statuts Refondus du Canada, étant lu;

Sur motion de M. Mackenzie (Lambton),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la seconde fois.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender le Chapitre soixante-et-quinze des Statuts Refondus pour le Haut-Canada, intitulé: "Acte concernant les Maîtres et Serviteurs," étant lu;

Sur motion de M. Wright (York Est), Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Billa été, en conséquence lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Wright (York Est), l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, M. Cameron (Ontario Nord), M. Scatcherd et M. Mackenzie (Lambton), devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour faciliter la perception des taxes sur les non-résidents et pour protéger les acquéreurs de bonne foi d'immoubles grevés de taxes, étant lu;

Sur motion de M. Dickson,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois. Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour venir en aide aux propriétaires primitifs et protéger les acquéreurs de terres dans le Haut-Canada, sous une fausse interprétation de l'acte des Cotisations.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender la Loi Municipale du Haut Canada, concernant les Maisons de Détention dans les Townships, étant lu ;

Sur motion de M. Biggar,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois-

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour venir en aide aux propriétaires primitifs et protéger les acquéreurs de terres vendues pour taxes dans le Haut-Canada, sous une fausse interprétation de l'Acte des Cotisations.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, concernant la qualification des Reeves, étant lu;

Sur motion de M. Biggar, Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour venir en aide aux propriétaires primitifs, et protéger les acquéreurs de terres vendues pour taxes dans le Haut-Canada, sous une fausse interprétation de l'Acte des Cotisations.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender les Actes concernant la Construction et Réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières, étant lu ;

Sur motion de M. Dufresne (Montcalm),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois. Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné. Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Dufresne (Montcalm), l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, M. Pinsonneault, M. Bellerose, M. Archambeault et M. Denis, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender le chapitre 49 des Statuts Refondus du Haut-Conada et le chapitre 54, 23 Vic., concernant les Compagnies à fonds social, étant lu;

Sur motion de M. Mackenzie (Oxford Nord),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné. Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. Mackenzie (Oxford Nord), l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, M. Scatcherd, M. Willson, M. Powell, M. Chambers et M. Smith (Toronto Ouest), devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes papiers, et records.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada, étant lu ;

Sur motion de M. Pâquet,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. Pâquet, l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), l'Honorable M. Abbott, l'Honorable M. Laframboise, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, M. Dorion (Drummond et Arthabaska), M. Dunkin, M. Geoffrion, M. Denis, M. Cornellier, M. Archambeault, M. Gaucher, M. Sylvain, M. Rémillard, M. O'Halloran, M. Taschereau, M. Beaubien, M. Pope, M. Robitaille et M. Irvine, devant en faire rapport de temps à autre, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records ; et la 79e Règle de cette Chambre est suspendue en autant qu'elle a rapport à ce Bill.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte de la Chasse du Bas-Canada, en ce qui concerne les Rats-Musqués, étant lu ;

Sur motion de M. Pâquet,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte de la Chasse du Bas-Canada.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour la conservation du Bois debout dans le Bas-Canada, étant lu ; Sur Motion de M. Geoffrion,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde iois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session pour amender l'Acte intitulé: "Acte concernant le Bureau d'Agriculture et les Sociétés d'Agriculture," étant lu; Sur motion de M. Pope,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour amender le chapitre trente-deux des Statuts Refondus du Canada, et autrement pour pourvoir à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender la loi concernant l'Agriculture, les Arts et Manufactures dans le Bas-Canada, étant lu ;

Sur motion de M. Perrault.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour amender le chapitre trente-deux des Statuts Refondus du Canada, et autrement pour pourvoir à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour régler les Honoraires des Arbitres, étant lu ;

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, M. Cameron (Ontario Nord), M. Wallbridge (Hastings Nord) et M. Wood, devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dérnière Session, pour amender la loi du douaire et régler les procédures dans les actions en recouvrement de douaire, étant lu ; Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, l'Honorable M. Macdonald (Cornwall), M. Cameron (Ontario Nord), M. Smith (Durham Est), M. Wood et M. Morris, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender les sections 75 et 97 de l'Acte Municipal du Haut-Canada, étant lu;

Sur motion de M. Jones (Leeds Sud),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour venir en aide aux prepriétaires primitifs et protéger les acquéreurs de terres vendues pour taxes dans le *Haut-Canada* sous une fausse interprétation de l'Acte des Cotisations.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte Municipal refondu du Bas-Canada, Chapitre 24 des Statuts Refondus du Bas-Canada, étant lu ;

Sur motion de M. Bellerose,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Eill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte Municipal et des Chemins du Bas-Canada.

Ordonné, Que la Pétition de H. L. Routh et autres de la Cité de Montréal et ses environs, présentée à la dernière Session, soit maintenant lue.

Et la dite Pétition demandant un Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de

Fer du Mont Royal, a été lue.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du Mont Royal, étant lu;

Sur motion de l'Honorable M. Abbott,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour déclarer quel est le sens des sections vingt-trois, vingt-quatre et vingt-cinq du chapitre quatre-vingt-treize des Statuts Refondus du Haut-Canada, étant lu ;

Sur motion de M. Macfarlane,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Macfarlane, l'Honorable M. le Solliciteur Général Cockburn, M. Bell, M. Shanly, M. Jones (Leeds Nord) M. Wood, M. Morris et M. Cameron (Ontario Nord), devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac

Huron, présentée à la dernière Session, soit maintenant luc.

Et la dite Pétition demandant un Acte pour ratifier une convention passée entre la Compagnie du Chemin de l'er de Buffalo et du Lac Huron, et la Compagnie du Grand-Trone du Canado, et pour d'autres fins, a été lue.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour ratifier une Convention passée entre la Compagnie du Grand Tronc du Canada, et la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, étant lu;

Sur motion de M. Wood,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que la Pétition du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de Québec, présentée à la dernière Session, soit maintenant luc.

Et la dite Pétition, demandant un Acte pour Refondre et amender les Lois relatives

à la Cour du Recorder de la dite Cité, a été luc

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session pour amender et refondre les Actes relatifs à la Cour du Recorder de la Cité de Québec, étant lu;

Sur motion de l'Honorable M. Alleyn,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Sesssion pour amender l'Acte concernant les Compagnies à fonds social pour la construction de Chemins et autres ouvrages dans le Haut-Canada, étant lu;

Sur motion de M. Chambers,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour amender et étendre les dispositions du Chapitre 49 des Statuts Refondus pour le Haut-Canada, et le Chapitre 54, 28 Vic., relatif aux Compagnies à Fonds Social.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session pour amender le chapitre vingt six des Statuts Refondus du Bas-Canada, concernant les abus préjudiciables à l'Agriculture, étant lu;

Sur motion de M. Fortier,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. Fortier, M. Chapais, M. Dorion (Drummond et Arthabaska), M. Paquet, M. Bourassa, M. Cornellier, M. Houde, M. Pinsonneault, et M. Poulin, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que la Pétition de E. Boudreau et autres, Pilotes pour et au-dessus du Havre de Québec, présentée à la dernière Session, soit maintenant lue.

Et la dite Pétition demandant des amendements à leur Acte d'Incorporation, a été lue. Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session pour amender l'Acte d'Incorporation des Pilotes pour et au dessus du havre de Québec, étant lu;

Sur motion de l'Honorable M. Cauchon,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde seconde fois.

Ordonné, Que la Pétition du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de Québec, présentée à la dernière Session, soit maintenant lue ;

Et la dite Pétition demandant un Acte pour refondre et amender les Actes d'incor-

poration de la dite Cité, a été lue.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender et Refondre les Actes et Ordonnances relatifs à l'Incorporation de la Cité de Québec, et conferer de plus amples pouvoirs à la Corporation de la Cité, étant lu;

Sur motion de l'Honorable M. Alleyn,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséqunce, lu une seconde fois.

Ordonné, Que la Pétition du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de Québec, présentée à la dernière Session, soit maintenant lue.

Et la dite Pétition demandant la passation d'un Acte pour refondre et amender les

Actes relatifs à l'Aqueduc de la dite Cité, a été lue.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender et resondre les Actes relatifs à l'Aqueduc de la dite Cité de Québec, étant lu;

Sur motion de M. Alleyn,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender le Chapitre 32 des Statuts Refondus du Canada, en autant qu'il se rapporte aux Sociétés Sur notion de M. Huot,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour abroger le Chapitre trente-deux des Statuts-Refondus du Canada, et pour pourvoir autrement à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures.

Ordonné, Que la Pétition de William Howard et autres, du Township de l'Ile Amherst, présentée à la dernière Session, soit maintenant lue.

Et la dite Pétition demandant que le dit Township soit séparé du Comté de Lennox et Addington, et annexé au Comté de Frontenac, pour toutes fins quelconques, a été lue.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte concernant la Division Territoriale du Haut-Canada, en ce qui concerne le Township de l'Ile Amherst, étant lu;

Sur motion de M. Ferguson (Frontenac),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première tois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que la Pétition de F. H. Medcalf et autres, de la Cité de Toronto, présentée à la dernière Session, soit maintenant lue.

Et la dite Pétition demandant des Amendements à la Charte de la Compagnie du Canal de Toronto et de la Baie Georgienne, et aussi un octroi de terres publiques pour aider à construire un Canal conduisant de la Baie Georgienne jusqu'au Lac Ontario, a été lue.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte concernant la Compagnie du Canal de Toronto à la Baie Georgienne, étant lu; Sur motion de M. Ferguson (Simcoe Sud),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que la Pétition de l'Honorable C. Alleyn et autres, actionnaires de la " Compagnie Minière Anglo-Canadienne (responsabilité limitée)," soit maintenant lu ; Et la dite Pétition demandant un Acte pour incorporer la dite Compagnie en Canada,

a été lue.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour incorporer " La Compagnie Minière Anglo-Canadienne (responsabilité limitée)," étant lu ;

Sur motion de M. Irvine,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte pour établir une Institution de Crédit Foncier dans le Bas-Canada, étant lu;

Sur motion de M. Dufresne (Montcalm), Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que la Pétition du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de Montréal, présentée à la dernière Session, soit maintenant lue.

Et la dite Pétition demandant la passation d'un Acte pour expliquer certaines dispo-

sitions des Actes d'Incorporation de la dite Cité a été luc.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour expliquer certaines dispositions des Actes d'Incorporation de la Cité de Montréal, et pour d'autres fins, étant lu;

Sur motion de M. le Procureur-Général Cartier,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que la Pétition de Charles McCaffrey et autres, présentée à la dernière Session, soit maintenant lue.

Et la dite Pétition demandant la passation d'un Acte pour unir les Paroisses de St. Sylvestre, St. Giles et Ste Agathe (Lotbinière), pour les fins d'enregistrement a été lue.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour établir une deuxième Division d'Enregistrement dans le Comté de Lotbinière, étant lue;

Sur motion de M. Joly,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que la Pétition de la Compagnie de la Navigation et du Chemin de Fer du Nord-Ouest, présentée à la dernière Session, soit maintenant lue.

Et la dite Pétition demandant la passation d'un Acte pour prolonger le délai fixé pour

commencer les travaux et opérations de la dite Compagnie a été lue.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session. pour amender l'Acte incorporant la Compagnie de la Navigation et du Chemin de Fer du Nord Ouest, étant lu;

Sur motion de M. Morrison,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que la Pétition de Jacob Y. Shantz et autres, présentée à la dernière Session, soit maintenant lue.

Et la dite Pétition demandant la passation d'un Acte pour changer les limites de la

Corporation du Village de Berlin, dans le Comté de Waterloo, a été lue.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session pour changer les limites du Village incorporé de Berlin, dans le Comté de Waterloo, étant lue;

Sur motion de M. Cowan,

Ordonné. Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour permettre de faire valoir la nullité des Patentes en certains cas devant les Tribunaux du Bas-Canada, étant lue;

Sur motion de M. Dorion (Drummond et Arthrbaska), Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session pour la punition des personnes qui vendent frauduleusement des produits, étant lu ;

Sur motion de M. Wallbridge (Hastings Nord),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session concernant les Condamnations Sommaires, étant lu; Sur motion de M. Wallbridge (Hastings Nord),

Ordonné, que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain-?

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour autoriser d'autres parties que les Congrégations Religieuses à posséder des Cimetières dans certains cas, ctant lue;

Sur motion de M. Dunkin,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte des l'êcheries et défendre la destruction du petit Poisson, étant lu;

Sur motion de M. Irvine,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session pour imposer une ta e sur les Chiens et pour mieux pourvoir à la protection des moutons dans le Haut-Canada, étant lu;

Sur motion de M. Wright (York Est),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender le chapitre 32 des Statuts Refondus du Canada, concernant le Bureau d'Agriculture, étant lu ; Sur motion de M. Dickson,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte relatif aux pêcheries et à la pêche dans le Haut-Canada, étant lu;

Sur motion de M. Biggar.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été o donnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender le Chapitre 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif à l'Education Supérieure et aux Ecoles Normales et Communes, étant lu ;

Sur motion de M. Dunkin,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Sesssion, pour amender le Chapitre 72 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif au Barreau du Bas-Canada, étant lu;

Sur motion de M. Irvine,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender la Lo de Milice de 1863, quant au Tirage au Sort, étant lu;

Sur motion de M. Gagnon,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender le Chapitre quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, intitulé: "Acte relatif à l'aide Provinciale pour l'Education Supérieure et les Ecoles Normales et Communes, étant lu;

Sur motion de M. Paquet,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte concernant le Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal, en ce qui concerne la distribution des deniers, provenant des Réserves du Clergé, étant lu ;

Sur motion de M. Street,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte relatif aux Elections des Membres de la Législature, étant lue;

Sur motion de l'Honorable M. Dorion (Hochelagu), Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender le Chapitre 3 des Statuts Refondus du *Canada* intitulé : "Acte contenant des Disposisions Spéciales concernant les deux Chambres du Parlement Provincial, étant lu;

Sur motion de l'Honorable M. Dorion (Hochelaga),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte relatif à l'intérêt, étant lu;

Sur motion de M. Bourassa,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte relatif aux pêcheries et à la pêche, étant lu;

Sur motion de M. Dufresne (Iberville),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender la Loi relative aux Municipalités possédant des actions dans les Compagnies à Fonds Social, étant lu ;

Sur motion de M. Willson,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender le Chapitre 53 des Statuts Refondus du Canada, intitulé : " Acte relatif à certains poids et mesures, étant lu ;

Sur motion de M. Bourassa,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte de la Faillite de 1864, étant lu ;

Sur Motion de l'Honorable M. Abbott,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour expliquer l'Acte relatif aux Chemins de Fer, étant lu ;

Sur motion de l'Honorable M. Carling,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, relatif aux reçus donnés aux entrepôis et à l'entreposage, étant lu ;

Sur motion de l'Honorable M. Abbott,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Birla été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, relatif aux Courtiers, étant lu ;

Sur motion de l'Houorable M. Abbott,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour pourvoir à l'Inspection des Liqueurs Spiritueuses et Alcooliques, et en prévenir la Falsification, étant lu; Sur motion de M. Bourassa,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte de Procédure de Droit Commun dans le Haut-Canada, étant lu ;

Sur motion de l'Honorable M. Cameron (Pecl),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première tois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender la Loi relative aux Débiteurs de la Couronne dans le Haut-Canada, étant lu;

Sur motion de l'Honorable M. Cameron (Peel),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender le Chapitre 88 des Statuts Refondus du Bas-Canada, intitule: "Acte pour sauvegarder les Droits de Corporation, étant lu ;

Sur motion de M. Harwood,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte Municipal du Bas-Canada, étant lu ;

Sur motion de M. Bourassa,

Ordonné. Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour faciliter le Macadamisage des Routes Postales dans le Bas-Canada, étant lu ;

Sur motion de M. Perrault,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordounée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender le Chapitre 26 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, intitulé: "Acte relatif aux abus préjudiciables à l'Agriculture, étant lu ;

Sur motion de M. Bourassa,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour assurer le paiement des Ouvriers et des personnes qui fournissent des matériaux pour la construction ou la réparation des édifices dans le Haut-Canada, étant lu ;

Sur motion de M. Chambers, Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première sois, et la secondo lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la Pétition de Jean Bélanger et autres, de la Paroisse de St. Roch de Québec, présentée à la dernière Session, soit maintenant luc.

Et la dice Pétition, demandant la passation d'un Acte pour pourvoir à la nomination des Commissaires chargés de s'enquérir des Affaires de la " Caisse d' Economie de St. Roch de Québec," a été lue.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session pour pourvoir à la nomination de Commissaires chargés de s'enquérir des Affaires de la Caisse d'Économie de St. Roch de Québec, étant lu;

Sur motion de M. Huot,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Sessiou, pour amender le chapitre 18 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif à la construction et à la réparation des Eglises, étant lu;

Sur motion de M. Denis,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session relatif aux marques frauduleuses de Commerce, étant lu ;

Sur motion de l'Honorable M. Rosc.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demaiu.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session pour amender le 7e paragraphe de la 1ère section du 23e chapitre des Statuts passés dans les 27e et 28e années du Règne de Sa Majesté, concernant l'octroi de Chartes d'incorporation aux Compagnies Manufacturières, Minières et autres, étant lu;

Sur motion de M. Chambers,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première lois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender le Chapitre 51 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif à l'amélioration des Coursd'Eau, étant lu;

Sur motion de l'Honorable M. Perrault,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première sois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la l'étition de la Compagnie de l'Hôtel et des Bains de Mer de Tadousac, présentée à la dernière Session, soit maintenant lue.

Et la dite Pétition, demandant certains amendements à son Acte d'Incorporation,

a été luc.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender la Charte de la Compagnie de l'Hôtel ct des Bains de Mer de Tadousae, incorporée en vertu de l'Acte des Compagnies à Fonds Social, étant lu;

Sur motion de M. Tremblay, Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Billa été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender et étendre la 5ème clause du Chapitre 87 des Statuts Refondus du Haut-Canada, étant lu ;

Sur motion de M. Smith (Durham Est),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première sois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été erdonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte relatif à l'Enregistrement des Titres et autres instruments créant des dettes en faveur de la Couronne, étant lu;

Sur motion de M. Macfarlanc,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordon née pour demain.

Ordonné, Que la Pétition de Jumes et John Miller de la Cité de Montréal, présentée à la dernière Session, soit maintenant lue.

Et la dite Pétition demandant la passation d'un Acte pour incorporer la Compaguie

des Ecorces du Canada, a été lue.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour incorporer la Compagnie des Ecorces du Canada, étant lu;

Sur motion de M. Dunkin,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour établir d'autres dispositions pour la régie des Sociétés Permanentes de Construction dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Sur motion de M. Street,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la promière fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender le Chapitre 19 des Statuts Refondus pour le Haut-Canada, relatif aux Cours de Division, étant lu ;

Sur motion de M. Cameron (Ontario Nord),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a 6té, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a 6té ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender le Chapitre 35 des Statuts Refondus pour le *Haut-Canada*, relatif à l'admission des Procureurs en Loi, étant lu ;

Sur motion de M. Cameron (Ontario Nord),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la Pétition d'E. B. Hood et autres, de la Cité de Québec, présentée à la dernière Session, soit maintenant lue.

Et la dite l'étition demandant la passation d'un Acte pour incorporer la Compagnie

Minière de Réciprocité, a été lue.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour incorporer la Compagnie Minière de Réciprocité, étant lu ;

Sur motion de M. Rankin,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour faciliter l'arrestation et la conviction des Voleurs de Chevaux; étant lu ;

Sur motion de M. Ross (Dundas),

Grelonné, Que le Bill soit maintenant lu la première sois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour étendre les dispositions du Statut de la dernière Session du Parlement, intitulé: "Acte pour autoriser "l'acceptation de certaines Compagnies incorporées comme Cautions des Officiers Publics, étant lu;

Sur motion de M. Smith (Durham Est),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois,

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la Pétition des Directeurs Provisoires de la Compagnie du Chemin

de Fer Central du Canada, présentée à la dernière Session, soit maintenant luc.

Et la dite Pétition demandant que les droits et pouvoirs des diverses Compagnies mentionnées dans l'Acte incorporant la dite Compagnie soient mieux définis, et que le délai fixé par le dit Acte pour le commencement de leurs opérations respectivement soit prolongé, a été lu.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte du Chemin de Fer Central du Canada, étant lu ;

Sur motion de M. Powell,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender la loi concernant le Notariat, étant lu ;

Sur motion de M. Archambeault,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour règler les qualifications des Médecins et Chirurgiens pratiquant dans le Haut-Canada, étant lu;

Sur motion de M. Parker,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender les Lois de la Chasse du Haut-Canada, étant lu;

Sur motion de M. Walsh,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture, en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session pour amender l'Acte pour l'Erection de la Municipalité des Châtes de Kingsey, étant lu;

Sur motion de M. Dorion (Drummond et Arthabaska), Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte Seigneurial Refondu et pour d'autres fins, étant lu ;

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender de nouveau "l'Acte pour pourvoir à l'administration du Hâvre de Montréal, et au creusement du Chenal entre le dit Havre et le Port de Quéhec," et pour abroger l'Acte maintenant en force pour les dites fins, étant lu ;

Sur motion de l'Honorable M. Chapais,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender la lei relative à l'Inspection du Cuir et des Peaux Crues, étant lu ;

Sur motion de M. Somerville,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de Barrie, présentée à la dernière Session, soit maintenant lue.

Et la dite Pétition demandant la passation d'un Acte pour incorporer une Banque

sous le nom de "la Banque du Comté de Simcoe," a été lue. Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour incorporer une Banque sous le nom de "la Banque du Comté de Simcoe," étant lu ; Sur motion de M. Ferguson (Simcoe Sud),

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender l'Acte 27 Victoria, chapitre 11, relatif à la perception des Contributions Scolaires, étant lu ;

Sur motion de l'Honorable M. Laframboise, .

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour pourvoir à l'emprisonnement dans certains cas de Conviction Sommaire, étant lu ;

Sur motion de M. Macfarlane,

Ordonné. Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la Pétition de Robert Bell et autres, soit maintenant lue.

Et la dite Pétition demandant la passation d'un Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Témiscaming, a été lue.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière l'ession, pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Témiscaming, étant lu;

Sur motion de M. Bell,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première sois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour amender la Loi de la Propriété et des Substitutions dans le Haut-Canada, étant lu ;

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

L'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour abolir la Peine de Mort en certains cas, étant lu;

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peter-

borough, présentée à la dernière Session, soit maintenant lue.

Et la dite Pétition demandant la passation d'un Acte pour autoriser la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough à construire un Chemin à Rails Plats, ou un Chemin de Fer conduisant des Forges de Marmora à la Rivière Trent ou au Lac Rice, et pour d'autres fins, a été lue.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour autoriser la Compag. ie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough à construire un Chemin à Rails Plats, ou un Chemin de Fer conduisant des Forges de Marmora à la Rivière Trent ou au

Lac Rice, et pour d'autres fins, étant lu ;

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

1.'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, relatif à l'Inspection de la Potasse et de la Perlasse, étant lu ;

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a 6t6, en conséquence, lu la première sois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que la Pétition de William Lynn Smart, de la Cité de Toronto, présentée

à la dernière Session, soit maintenant luc.

Et la dite Pétition demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à se faire admettre comme Avocat, Procureur et Solliciteur, dans les Cours Supérieures de Loi et d'Equité de Sa Majesté pour le Haut-Canada, a été lue.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour autoriser l'admis-

sion de William Lynn Smart comme Avocat dans le Haut-Canada, étant lu;

Sur motion de M. Powell,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la Pétition de W. H. Cutten, de la Cité de London, présentée à la der-

nière Session, soit maintenant lue.

Et la dite Pétition demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à se faire admettre comme Avocat, l'rocureur et Solliciteur dans les Cours Supérieures de Loi et d'Equité de Sa Majesté pour le Haut-Canada, a été lue.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour autoriser l'admission de W. Li. Cutten, comme Procureur et Solliciteur dans les Cours de Loi et d'Equité dans le Haut-Canada, étant lue;

Sur motion de l'Honorable M. Abbott,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Alors sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 10 Août 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :-

Par M. Wallbridge (Hastings Nord),—la Pétition de E. D. O'Flynn et autres, du Comté de Hastings.

Par M. Magill,—La Pétition du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité d'Hamilton.

Par M. Cameron (Ontario Nord),—La Pétition de la Municipalité du Township d'Albion.

Par M. Morris,—La Pétition du Bureau des Syndics de l'Université de Queen's College, Kingston, et la Pétition de la Faculté de Médecine et de l'Ecole de Médecine de Kingston.

Par M. Macdonald (Glengarry),—La Pétition de Mme. Isabella P. Macdonelli, de la Cité de Kingston.

Par M. Blanchet, - La Pétition de T. Pruneau et autres, de la Paroisse de St. Lambert,

Comté de Lévis.

Par M. Macdonald (Toronto Ouest),—La Pétition de G. T. Denison, Junior, de la Cité de Toronto.

Par M. McGiverin,—Deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de Lincoln. Par M. Stirton,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de Wellington.

Par M. Gaudet,—La Pétition des Religieuses de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, Paroisse de St. Grégoire; et la Pétition de N. Doucette, de la Paroisse de Bécancour.

Par l'Honorable M. Holton,—La Pétition de D. A. Livingston, de la Paroisse de St.

Jean Chrysostôme.

Par l'Honorable M. Rose,—La Pétition de la Chambre de Commerce de Montréal. Par M. Bowman,—La Pétition de la Municipalité du Township de Woolwich.

Par M. Wright (York Est),—La Pétition du Conscil Municipal des Comtés Unis de

York et Peel.
Par M. Jackson,—La Pétition de R. Picken et autres, du Township de Keppel.

Par M. Walsh,—La Pétition de Madame S. Eilson et autres, du Township de Bayham. Par M. Smith (Durham Est),—La Pétition de l'Honorable J. S. Macdonald, de la ville de Cornwall.

Ordonné, Que la Pétition de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Cultivateurs du Canada Ouest, présentée à la dernière Session, soit maintenant lue.

Et la dite Pétition demandant la passation d'un Acte lui conférant de plus amples

pouvoirs, a été luc.

Et l'Ordre permettant de présenter le Bill de la dernière Session, pour conférer certains nouveaux pouvoirs à la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Cultivateurs du Canada Ouest, étant lu;

Sur motion de M. Rymal,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième sois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Sur motion de l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), secondé par l'Honorable M.

Macdonald (Cornwall),

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie du Rapport de M. Sandford Fleming sur l'exploration d'une ligne pour le Chemin de Fer Intercolonial, et de toute Correspondance au sujet du dit Chemin de Fer entre le Gouvernement Canadien et le dit Sandford Fleming, et entre le Gouvernement Impérial et les Gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, depuis le 20 Mars 1864.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), secondé par l'Honorable M. Holton,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de toute Correspondance échangée depuis le commencement de la dernière Session entre le Gouvernement de cette Prevince et ceux de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, au sujet du projet de Confédération des Provinces Britanniques.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat des dépenses encourues pour le transport et le paiement de la Milice envoyée sur les frontières, comprenant toutes les dépenses liées à ce service, et indiquant le nombre d'hommes employés et le temps qu'ils ont été employés; et aussi, un Etat des dépenses encourues pour le paiement de la Police employée sur les Frontières, indiquant le nombre d'hommes employés et le temps qu'ils ont été employés.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil

Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Dunkin, secondé par M. Morris,

Ordonné, Que l'entrée dans les Journaux de cette Chambre du 15 Février dernier, relative à la nomination d'un Comité Spécial pour prendre en considération la Réponse à une Adresse (mise devant la Chambre le 7 de Février dernier) au sujet de l'Etat Civil des personnes naturalisées en (anada, soit maintenant luc.

Et la dite Entrée ayant été luc.

Résolu, Que la dite Réponse soit renvoyée à un Comité Spécial composé de M. Dunkin, l'Honorable M. Carling, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, M. Street, M. Pope, M. Bowman, M. Somerville, et M. Cowan, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que quatre Membres composent le Quorum de ce Comité.

Sur motion de M. Dunkin, secondé par M. Morris,

Ordonné, Que les entrées dans les Journaux de cette Chambre, du 20 et 23 Février dernier, relatives à la nomination d'un Comité Spécial pour s'enquérir et faire rapport sur l'opportunité d'amender le système en force dans le Bas-Canada, relatif aux Naissances, Mariages et Décès, parmi la population Protestante, et au renvoi à ce Comité de certaines parties d'une Pétition des Très Révérends Lords Evêques Anglicans de Montréal et Québec, soient maintenant lues.

Et les dites entrées ayant été lues ;

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de M. Dunkin, l'Honorable M. Holton, l'Honorable Me Ger, l'Honorable M. le Selliciteur-Général Langevin, M. Pope, M. Somerville, M. Robitaille et M. Irvine, devant s'enquérir et faire rapport sur l'opportunité d'amender le système en force dans le Bas Canada, relatif à l'enregistrement des Naissances, Mariages et Décès, parmi la population Protestante.

Ordonné, Que quatre Membres composent le Quorum de ce Comité.

Ordonné, Que cette partie de la Pétition des Très-Révérends Lords Evêques Auglicans de Montréal et Québec, qui a trait à l'enregistrement des Nais-ances, Mariages, et Sépultures, et à l'octroi des Licences de Mariage, soit renvoyée au dit Comité.

Sur motion de l'Honorable M. Dorion (Hochelaya), secondé par l'Honorable M. Holton.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de toute la Correspondance qui a pu avoir été échangée depuis le commencement de la dernière Session, entre le Gouvernement de cette Province, le Gouvernement Britannique et le Représentant de Sa Majesté à Washington, au sujet du Traité de Réciprocité.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneux-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, sécondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 11 Août 1865.

Les l'étitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:-

Par l'Honorable M. Cauchon,—La Pétition de la Compagnie du Richelieu.

Par M. Currier, - La Pétition de Joseph Aumond et autres, de la Cité d'Ottawa.

Par l'Honorable M. Evanturel,-La Pétition de la Municipalité de St. Gabriel Ouest, Comté de Québec.

Par M. Wallbridge (Hastings Nord),-La Pétition du Conseil Municipal du Comté d' Hastings.

Par M. Mc Giverin,-La Pétition de T. Mack, M. D., et autres, de la ville de St. Catharines.

Par M. Dickson,—La Pétition du Conseil Provisoire du Comté de Bruce

Par M. Haultain,—La Pétition de William Bell et autres, de la ville de Peterborough. Par M. Cowan,—La Pétition de la Municipalité du Township de Wilmot.

Par l'Honorable M. Dorion (Hochelaga),—Deux Pétitions des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De D. McNab et autres, du Township de Korah, District d'Algoma; demandant, pour les colons, du délai pour payer leurs terres.

Du Conseil Municipal du Comté de Victoria; demandant la passation d'un Acte

pour fixer le taux de l'Intérêt de l'argent à sept pour cent.

De J. B. Pontbriand et autres, des Tanneries des Rollands; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de l'Union St. Henri des Tanneries des Rollands.

De J. Prud'homme et autres, de la Cité de Montréal; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "La Caisse de Bienfaisance de Tempérance, Section St. Jacques."

De A. Wheeler et autres, du Township de Brome; demandant un Acte d'Incorporation bous le nom de " La Compagnie du Cimetière de Knowlton."
Du Vénérable Isaac Hellmuth, D. D., Archidiacre de Huron; demandant la passa-

tion d'un Acte pour incorporer "Le Collège de London."

De F. E. Grafton et autres; demandant des amendements à l'Acte pour incorporer l'Association Homocopatique de Montréal.

De J. B. Graham et autres, du Comté de Hustings; demandant la passation d'un Acte pour étendre et amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemim de Fer de Marmora et Belleville.

De B. J. Allison et autres, du Township de Tyendinaga, Comté de Hastings; demandant que la moitié Est du dit Township soit érigée en Township séparé sous le nom de Tyendinaga Est, et qu'il soit uni aux Comtés de Lennox et Addington.

Sur motion de M. Morris, secondé par M. Wallbridge (Hastings Nord), Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Election de la Division Nord du Comté de Waterloo ait la permission de s'ajourner jusqu'à Lundi, le 25 du courant, à la demande et du consentement des deux parties.

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, l'un des Conscillers Exécutifs de Sa Majosté, s'est levé de sa place et a informé M. l'Orateur et la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général recevra la Chambre avec son Adresse en réponse au Discours de Son Excellence à l'ouverture de la présente Sesssion, Lundi prochain, à trois heures de l'après midi.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de quatorze Membres pour préparer et rapporter avec toute la diligence convenable les Listes des Membres devant composer les

Comité Spéciaux Permanents ordonnés par cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'Honorable M. Brown, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, l'Honorable M. Cauchon, l'Honorable M. Macdonald (Cornwall), l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), l'Honorable M. Holton, l'Honorable M. Labramboise, M. De Boucherville, M. Mackenzie (Lambton), M. Knight, M. Walsh et M. Wallbridge (Hastings Nord), composent le dit Comité.

Sur motion de l'Honorable M. Galt, secondé par l'Honorable M. Brown,

La Chambre a procédé à prendre en considération le Discours de Son Éxcellence le Gouverneur-Général, adressé aux deux Chambres de la Législature, à l'ouverture de la présente Session.

Et motion étant faite,

Que des Subsides soient accordés à Sa Majesté.

Résolu, Que Mardi prochain cette Chambre se formera en Comité pour prendre cette motion en considération.

Ordonné, Que la partic du Discours de Son Excellence, qui a rapport aux Subsides, soit renvoyée au dit Comité.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. Brown,

La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 14 Août 1865.

A l'heure fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès du Son Excellence le Gouverneur-Général, avec l'Adresse de la Chambre.

Et étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence avec son Adresse en réponse au Discours de Son Excellence aux deux Chambres de la Législature, à laquelle il a plu à Son Excellence de faire la réponse suivante :—

Monsieur l'Orateur, et Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je suis heureux de recevoir votre Adresse. Je ne doute pas que vous procéderez à la transaction des affaires de la Session, qui vient de commencer, avec zèle et diligence.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre :—Rapport Annuel du Conseil du Collége de l'Université, Toronto, pour l'année 1864. (Documents de la Session, No. 2.)

Et aussi, Comptés de la Maison de la Trinité de Québec, pour l'année expirée le 30 Juin 1865. (Documents de la Session, No. 3.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-

Par M. Cameron (Ontario Nord),-La Pétition de la Corporation du Gore de Toronto.

Par M. Macdonald (Toronto Ouest),—La Pétition de Rice Lewis et autres, de la Cité de Toronto.

Par M. Rymal,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de Wentworth.

Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin—La Pétition de l'Association d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de Québec et Trois-Rivières.

Par M. Walsh,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de Norfolk.

Par M. Macfanlune,—La Pétition de John Dent et autres, du Village de Mitchell; et la Pétition de la Municipalité du Village de Mitchell.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De E. D. O'Flynn et autres, du Comté d'Hastings; demandant un Acte d'Incorpora tion sous le nom de "La Compagnie du Chemin de Fer de Belleville et Hastings Nord."

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité d'Hamilton; demandant certains amendements à l'Acte de la dernière Session, intitulé: "Acte pour refondre et amender "la Loi Municipale du Haut-Canada."

De la Municipalité du Township d'Albion; demandant la passation d'un Acte pour

séparer le dit Township du Comté de Peel, et l'annexer au comté d' York.

Du Bureau des Directeurs de l'Université de Queen's College, Kingston,—de la Faculté de médecine et de l'Ecole de médecine de Kingston—"et des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal;" demandant de l'aide.

De Mme Isabella P. Macdonell, de la Cité de Kingston, demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à vendre les meubles et immeubles de feu Alexander Macdonell, etc.

De T. Pruneau et autres, de la Paroisse de St. Lambert, Comté de Lévis; demandant de l'aide pour un chemin.

De G. T. Denison, junior, de la Cité de Toronto; se plaignant de certains griefs

et demandant justice.

Du Conseil Municipal du Comté de Lincoln; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la Corporation du dit Comté à passer un Règlement ou des Règlements pour régler la manière dont le chemin madacamisé de Queenston et Grimsby sera entretenu.

Du Conseil Municipal du Comté de Lincoln; demandant la passation d'un Acte pour confirmer un Règlement de la Corporation du dit Comté, intitulé: "Règlement pour prélever par emprunt \$22,500 pour ériger une nouvelle prison de Comté," et pour légaliser les débentures émises en vertu d'icelui, et pour d'autres fins.

Du Conseil Municipal du Comté de Wellington; demandant des amendements aux

Actes des Institutions Municipales, et de la Cotisation du Haut-Canada.

Des Religieuses de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, Paroisse de St.

Grégoire; demandant un Acte d'Incorporation.

De N. Doucette, de la Paroisse de Bécancour; demandant de l'aide pour construire

un pont sur la rivière Godfroy, dans la Paroisse de St. Grégoire.

De D. A. Livingston, de la Paroisse de St. Jean Chrysostôme; demandant la passation d'un Acte pour autoriser le Bureau Provincial de Médecine à lui accorder le droit de pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art Obstétrique en Bas-Conada.

De la Chambre de Commerce de Montréal; demandant des amendements à l'Acte 22

Vict., chap. 49, réglant l'Inspection de la Potasse et de la Perlasse.

De la Municipalité du Township de Woolwich,—et de la Municipalité du Township de Wilmot; demandant qu'aucun changement ne soit fait au présent système de Quartiers dans les Townships.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de York et Peel; demandant la continuation

du Traité de Réciprocité.

De R. Picken et autres, du Township de Keppel; demandant de l'aide pour un Quai. De Madame S. Eilson et autres, du Township de Bayham; demandant la passation d'un Acte pour confirmer le Règlement No. 116, du dit Township, et les Débentures emises en vertu du dit Règlement.

De l'Honorabie J. S. Macdonald, de la Ville de Cornwall; demandant la passation d'un Acte pour confirmer certaines ventes de terres vendues pour taxes dans le Haut-

Canada, en 1850, et pour d'autres fins.

De la Compagnie du Richelieu; demandant des amendements à son Acte d'Incorporation.

De Joseph Aumond et autres, de la Cité d'Ottawa; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "The Ottawa City Passenger Railway Company."

De T. Mack, M. D., et autres, de la Ville de Ste. Catharines; demandant un Acte

d'incorporation sous le nom de "l'Hôpital de Marine de Ste. Catharines."

De la Municipalité de St. Gabriel Ouest, Comté de Québec; demandant de l'aide pour ériger un pont sur la rivière Jacques-Cartier, à l'endroit connu sous le nom de Traverse de St. Gabriel.

Du Conseil Municipal du Comté de Hastings; demandant la passation d'un Acte accordant à toute Compagnie formée pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la Ville de Belleville jusqu'en arrière du dit Comté, des terres minérales et autres situées sur la route du dit Chemin, en suffisante quantité pour lui permettre de le construire le plus à bonne heure possible.

Du Conseil Provisoire du Comté de Bruce; demandant l'abrogation de l'Acte pour rendre nulle la Proclamation déclarant Walkerton le Chef-Lieu de Bruce, et pour autoriser les Electeurs Municipaux du dit Comté à choisir un Chef-Lieu; et aussi, la passation d'un Acte nommant Walkerton le Chef-Lieu du dit Comté, et pour d'autres fins.

De William Bell et autres, de la Ville de Peterborough; demandant des amendements à l'Acte 24 Vic., Chapitre, 61, pour consolider la dette de la Ville de Peterborough et pour autoriser l'émission de Débentures garanties sur les propriétés de la dite Ville, et pour

d'autres fins

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal; demandant de l'aide pour La Salle d'Asile de St. Vincent de Paul.

Ordonné, Que M. O'Halloran ait la permission d'introduire un Bill pour mieux pourvoir à la punition des offenses contre la personne dans les cas d'enlèvement (Kidnapping.) Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Perrault ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, et pourvoir à des appropriations en faveur d'Ecoles Spéciales d'Agriculture.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Rose ait la permission d'introduire un Bill concernant l'inspection de la fleur et de la farine.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Rosc ait la permission d'introduire un Bill concernant l'inspection de la Potasse et de la Perlasse.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Dorion (Drummond et Arthabaska), secondé par M. MacIntyre, Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Election du Comté de St. Hyacinthe ait la permission de s'ajourner jusqu'à Mardi, le vingt-neuf du courant, du consentement des parties.

Résolu, Que cette Chambre s'ajourne maintenant pour l'espace de cinq minutes. La Chambre s'est en conséquence ajournée.

Trois heures et quarante minutes, P. M.

L'Honorable M. Brown, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :— Monck.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, Copies des Documents relatifs au Territoire du Nord-Ouest. HOTEL DU GOUVERNEMENT

Oublee 11 Acot 1865

Québec, 14 Août 1865.

(Copie.)

QUÉBEC, 19 Février 1864:

MILORD DUC,—J'ai l'honneur de transmettre ci-inclus un Rapport du Conseil Exécutif
sur les propositions de la Compagnie du Transit et du Télégraphe de l'Atlantique et du
Pacifique à moi transmises avec la Dépêche de Votre Grâce, No. 49, du 1er Mai 1863.

J'ai, etc. (Signé,)

Monok.

Sa Grâce le Duc de NEWCASTLE, etc., etc., etc.

Extrait d'un Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 18 Février 1864.

Le Comité est d'opinion que, vû le changement récent qui, d'après la Correspondance mise devant la Chambre des Lords, parait avoir été effectué dans la constitution et les objets de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et les prétentions que la nouvelle organisation a réitérées, avec la sanction apparente de Sa Grâce le Duc de Newcastle, aux droits territoriaux sur une vaste région non comprise dans sa Charte primitive, il est expédient qu'il soit pris des mesures pour régler définitivement la frontière Nord-Ouest du Canada.

Le Comité, en conséquence, recommande d'entamer une Correspondance avec le Gouvernement Impérial en vue d'adopter un plan expéditif, peu coûteux et mutuellement satisfaisant, pour déterminer cette question importante, et que les prétentions du Canada soient émises à toute la partie de l'Amérique Centrale Britannique qu'on peut montrer

avoir été en la possession des Français à l'époque de la cession en 1763.

Certifié, WM. H. LEE, G. C. E.

(Copie, - Canada, No. 33.)

DOWNING STREET, 1cr Juillet 1864.

MILORD,—J'ai pris en considération la Dépêche de Votre Seigneurie No. 18 du 19 Février, transmettant au Duc de Newcastle la minute de votre ci-devant Conseil Exécutif au sujet de la négociation pendante entre le Gouvernement de Sa Majesté et la Compagnie de la Baie d'Hudson pour la Cession à la Couronne des droits de cette Compagnie au territoire de la Baie d'Hudson.

Dans cette minute le Conseil Exécutif dit qu'il "est d'opinion que vu le changement récent qui, d'après la correspondance mise devant la Chambre des Lords, paraît avoir été effectué dans la constitution et les objets de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et les prétentions que la nouvelle organisation a réitérées, avec la sanction apparente de Sa Grâce le Duc de Newcastle, aux droits territoriaux sur une vaste région non comprise dans sa charte primitive, il est expédient qu'il soit pris des mesures pour régler définitivement la frontière Nord-Ouest du Canada."

"Le Comité, en conséquence, recommande d'entamer une correspondance avec le Gouvernement Impérial en vue d'adopter un plan expéditif, peu coûteux et mutuellement satisfaisant, pour déterminer cette question importante, et que les prétentions du Canada soient émises à toute la partie de l'Amérique Centrale Britannique qu'on peut montrer avoir été en la possession des Français à l'époque de la Cession en 1763." Si la cession proposée a lieu il deviendra nécessaire de pourvoir au gouvernement futur de l'établissement de la Rivière Rouge, et prospectivement des parties du Territoire qui, de temps à autre,

pourront devenir les sièges d'une occupation et industrie permanentes.

Le Comité de la Chambre des Communes qui, en l'année 1857, prit en considération l'état des possessions Britanniques dans l'Amérique Septentrionale qui sont sous l'administration de la Compagnie de la Baie d'Hudson, s'exprime dans les termes suivants: Votre Comité considère qu'il est essentiel, pour rencontrer les désirs justes et raisonnables du Canada, de pouvoir annexer à son territoire les terres situées dans son voisinage dont il pourra tirer parti pour les fins de la colonisation, avec lesquelles terres il est prêt à ouvrir et maintenir des voies de communication, et pour lesquelles il pourvoira aux moyens d'administration locale. Votre Comité suppose que les districts de la Rivière Rouge et du Saskatchewan sont au nombre de ceux sur lesquels on jette vraisemblablement les yeux pour occupation prochaine. Il importe beaucoup d'assurer d'une manière efficace la paix et le bon ordre de ces districts."

"Vetre Comité se flatte qu'il n'y aura aucune difficulté à effectuer entre le Gouvernement de Sa Majesté et la Compagnie de la Baie d'Hudson, des arrangements qui permettront de céder ces districts au Canada sur des principes équitables ; et dans les districts ainsi cédés au Canada l'autorité de la Compagnie de la Baie d'Hudson cesserait entièrement,

comme de raison."

Avant de faire aucun pas de plus dans les négociations avec la Compagnie, je désire savoir si vos aviseurs sont prêts à co-opérer à ces négociations, en vue d'accepter le Gouvernement d'aucune partie du territoire et d'assumer les devoirs spécifiés par le Comité, dans le cas où l'on pourrait obtenir des conditions assez avantageuses. S'ils sont prêts à

faire cela, il sera désirable qu'ils envoient à ce pays une personne dûment autorisée à communiquer avec moi sur le sujet, afin que les négociations puissent se poursuivre pendant la Vacance, et les mesures nécessaires préparées pour obtenir la sanction du Parlement Impérial et de la Législature du Canada. S'ils ne sont pas prêts à co-opérer aux négociations, je serai bien aise d'apprendre de vous qu'elles sont leurs vues sur le sujet de la frontière Nord-Ouest du Canada.

J'ai, &c., (Signé), EDWARD CARDWELL.

Copie d'un Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 11 Novembre 1864.

Le Comité du Conseil a pris en considération la dépêche du Très Honorable Edward Cardwell, Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, du 1er Juillet 1864, en réponse à la dépêche de Votre Excellence du 19 Février 1864, transmettant la minute du Conseil au sujet des négociations pendantes entre le Gouvernement de Sa Majesté et la Compagnie de la Baie d'Hudson pour la cession à la Couronne des droits de cette Compagnie dans les territoires Nord-Ouest.

Dans la minute du Conseil transmise par Votre Excellence, le Gouvernement recommandait "d'entamer une correspondance avec le Gouvernement Impérial en vue d'adopter un plan expéditif, peu coûteux, et mutuellement satisfaisant" pour régler définitivement la frontière Nord-Ouest du Canada," et que "les prétentions du Canada soient émises à toute la partie de l'Amérique Centrale Britannique qu'on peut montrer avoir été en la

possession des Français à l'époque de la cession en 1763."

M. Cardwell, en accusant réception de cette minute, remarque que si la cession proposée a lieu, il deviendra nécessaire de pourvoir au gouvernement futur de l'établissement de la Rivière Rouge, et prospectivement des parties du territoire qui de temps à autre pourront devenir les siéges d'une occupation et industrie permanentes." Il fait une citation du Rapport du Comité Spécial de la Chambre des Communes de 1857, où il est dit: "Votre Comité considère qu'il est essentiel, pour rencontrer les désirs justes et raisonnables du Canada, de pouvoir annexer à son territoire les terres situées dans son voisinage dont il pourra tirer parti pour les fins de la colonisation, avec lesquelles terres il est prêt à ouvrir et maintenir des voies de communication, et pour lesquelles il pourvoira aux moyens d'administration locale."

"Votre Comité suppose que les districts de la Rivière Rouge et du Saskatchewan sont au nombre de ceux sur lesquels on jette vraisemblement les yeux pour occupation prochaine. Il importe beaucoup d'assurer d'une manière efficace la paix et le bon ordre de ces districts. Votre Comité se flatte qu'il n'y aura aucune difficulté à effectuer entre le Gouvernement de Sa Majesté et la Compagnie de la Baie d'Hudson, des arrangements qui permettront de céder ces districts au Canada sur des principes équitables; et dans les districts ainsi cédés au Canada, l'autorité de la Compagnie de la Baie d'Hudson cesserait entièrement, comme de raison." Et M. Cardwell conclut par demander si le Gouvernement du Canada est prêt à co-opérer à ces négociations en vue d'accepter le Gouvernement d'aucune partie du territoire, et d'assumer les devoirs spécifiés par le Comité où l'on pourra obtenir des conditions assez avantageuses; et il suggère si le Canada est prêt à cela, qu'il serait désirable qu'une personne dûment autorisée à communiquer les vues du

Gouvernement Canadien fut envoyée en Angleterre à cette fin.

Le Comité du Conseil recommande que M. Cardwell soit informé que le Gouvernement du Canada sent plus fortement que jamais l'importance d'ouvrir à la colonisation et à la culture, les terres situées entre le Lac Supérieur et les Montagnes Rocheuses. La grande étendue de ces terres et leur adaptabilité à la colonisation sont maintenant mises hors de doute; et on ne peut se faire à l'idée qu'une région si fertile et capable de maintenir une si vaste population reste plus longtemps fermée à la civilisation pour le bénéfice d'une compagnie de trafiquants, quelque longue durée qu'ait eue cette Compagnie et quelque respectable qu'elle soit. Les progrès rapides de la Colombie Britannique ajoutent à l'opportunité d'ouvrir sans délai une route de terre jusqu'au Pacifique, et font croire à la réalisation de l'espoir depuis longtemps nourri par plusieurs qu'avant un grand nombre d'années les Océans Atlantique et Pacifique seront reliés par une ligne directe de Chemin de Fer passant sur le territoire Britannique depuis Halifax jusqu'à la Colombie Britannique.

Les relations étroites qui s'établissent entre les colons de la Rivière Rouge et les Américains de Pembina et de St. Paul, et l'immigration d'un nombre d'Américains au territoire, rendent doublement expédient l'établissement prochain dans le pays d'un Gouvernement régulier sous la Couronne Britannique. L'effort que font maintenant, avec toutes apparences de succès, les Gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terreneuve et de l'Île du Prince-Edouard, pour l'Union de toutes ces Provinces sous un seul Gouvernement présentent une autre forte raison de régler maintenant l'avenir de la Région Nord-Ouest, d'autant plus que les parties à la Fédération proposée de l'Amérique Britannique sont unanimement convenues que les peuples du Territoire Nord-Ouest et de la Colombie Britannique et de Vancouver pourront en aucun temps se joindre à la Fédération à des termes équitables, et qu'ainsi toute l'Amérique Britannique scrait unie sous un seul système de Gouvernement sous l'autorité protectrice de la Grande-Bretagne.

Le Gouvernement du Canada est prêt et désireux de co-opérer avec le Gouvernement Impérial à assumer la prompte colonisation du territoire et à l'établissement d'un Gouvernement local dans les parties établies. Le Gouvernement attend avec intérêt le jour où la vallée du Saskatchewan deviendra le pays intérieur (back country) du Canada, et les terres d'espoir pour la vigoureuse jeunesse de la Province lorsqu'elle cherchera de nouveaux foyers dans la forêt; et il prévoit avec confiance le jour où le Canada deviendra la grande voie de l'émigration d'Europe vers ces vallées fertiles. Pour atteindre ce but ce Gouvernement est prêt à fournir toute l'aide en son pouvoir pour l'ouverture du pays.

Le Comité du Conseil est cependant clairement d'opinion que le premier pas à faire pour l'établissement du Territoire est l'extention de toute prétention de la Compagnie de la Baie d'Hudson aux droits de propriété dans le sol ou au droit exclusif de commerce. Le Comité ne croit pas qu'il soit nécessaire d'élever pour le moment la question de la validité de la Charte de la Compagnie. Toutes les prétentions de la Compagnie à son titre fussent-elles pleinement admises pour argumenter, resterait toujours la nécessité de sa prompte extinction. On ne peut pour un moment entretenir l'idée que la moitié d'un continent dût continuer à être isolée du monde à raison d'un titre sur parchemin, quelque bon qu'il fût.

Le Comité, cependant, sent que c'est au Gouvernement Impérial et non au Gouvernement du Canada à assurer le devoir de mettre fin à un monopole prenant une origine dans une Charte Anglaise, et exercé si longtemps avec la sanction Impériale; et tout en reconnaissant avec remercîments la courtoisie de M. Cardwell, en invitant le Gouvernement du Canada à co-opérer aux négociations avec la Compagnie de la Baie d'Hudson pour la cession de ses réclamations à la Couronne, le Comité est d'avis qu'il sera avantageux de laisser les négociations entre les mains du Gouvernement Impérial. Lorsque les négociations auront été menées à fin, le Gouvernement du Canada sera prêt à entrer en arrangement avec le Gouvernement Impérial pour l'annexion au Canada des parties de terre dans son voisinage don; il pourra tirer partie pour la Colonisation, comme pour ouvrir des voies de communication au Territoire et pourvoir aux moyens d'administration locale, ou si le Gouvernement Impérial préférait ériger le Territoire en Colonie de la Couronne, le Gouvernement du Canada co-opèrera de bon cœur à l'ouverture de communications au Territoire et à l'établissement du Pays.

Le Comité exprime l'espoir que, avant qu'on ait communiqué avec le Gouvernement du Canada, il ne sera fait par le Gouvernement Impérial aucune cession de grandes étendues de terre pour aucune fin ou pour aucun droit de passage accordé à travers le Territoire. L'histoire du Continent Américain est remplie d'exemples des maux graves résultant de l'abandon de grandes étendues de terre aux mains de riches corporations, dont le seul objet est la réalisation de grands profits. L'existence d'un pareil mal dans ces Régions Nord-Ouest gènerait sérieusement les efforts d'aucun Gouvernement pour la prompte et bonne

En suggérant que les négociations avec la Compagnie de la Baie d'Hudson restent entre les mains du Gouvernent Impérial, le Comité désire fortement que M. Carducell ne voie dans cette suggestion aucune diminution d'intérêt de la part du Canada dans le juste et prompt règlement de cette grande question; au contraire, l'intérêt public dans la question et le désir de voir le pays prochainement occupé, se sont beaucoup accrues depuis peu, et l'on en trouve la meilleure preuve dans le désir unanimement exprimé par la récente Conférence des Provinces Atlantiques pour une union politique avec les grands Territoires de

l'Ouest. Le Gouvernement suivra le progrès des négociations avec le plus vif intérêt et communiquera avec plaisir avec M. Cardwell sur aucun point qu'il pourra juger à propos de lui soumettre. L'Honorable Président du Conseil Exécutif du Canada (M. Brown) fera voile pour l'Angleterre, le 16 du courant; il a prêté beaucoup d'attention à la question de la Baie d'Hudson, et il sera en état de communiquer plus amplement à M. Cardwell les vues du Gouvernement sur le sujet, qu'il possède pleinement.

Certifié, WM. H. LEE, G. C. E.

A Son Excellence le Couverneur-Général du Canada en Conseil :-

QUÉBEC, 26 Janvier 1865.

Milord,—J'ai l'honneur de faire rapport que pendant mon séjour en Angleterre, en obéissant aux instructions de Votre Excellence, je me suis mis en communication avec le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, au sujet de l'ouverture à la colonisation

des Territoires Nord-Ouest.

Dans la Dépêche de Votre Excellence du 19 Janvier 1864, au Secrétaire Colonial, se trouvait exprimé le vif désir du Gouvernement Canadien pour un plan expéditif, peu coûteux et mutuellement satisfaisant "pour régler définitivement la frontière Nord-Ouest du Canada," et les prétentions du Canada furent émises "à toute la partie de l'Amérique Centrale Britanniqu, qu'on peut montrer avoir été en la possession des Français à l'époque de la cession en 1763."

En réponse à cette Dépêche, M. Cardwell, le 1er Juillet 1864, demanda à être informé si le Gouvernement du Canada était prêt à co-opérer aux négociations avec la Compagnie de la Baie d'Hadson, en vue d'accepter aucune partie du Territoire maintenant réclamé par cette Compagnie, et à pouvoir aux moyens d'y établir une administration locale; et il suggérait que s'il était prêt à cela, il était à désirer qu'une personne dûment autorisée à communiquer les vues du Gouvernement Canadien fût envoyée en Angleterre a cette fin.

Le 11 Novembre 1864, Votre Excellence approuva une minute en Conseil en réponse à la Dépêche de M. Cardwell. Elle déclarait que le Gouvernement du Canada était prêt et désireux de co-opérer avec le Gouvernement Impérial pour assurer la prompte colonisation des Territoires Nord-Ouest et l'établissement d'un gouvernement local dans les parties établies; mais qu'à son avis le premier pas à faire vers ce but était l'extinction de toute prétention de la Compagnie de la Baie d'Hudson aux droits de propriété dans le sol ou au droit exclusif de commerce. Il suggérait que c'était au Gouvernement Impérial non au Gouvernement du Canada à assurer le devoir de mettre fin à un monopole prenant son origine dans une Charte Anglaise, et exercé si longtemps avec la sanction Impériale; mais que lorsque les négociations auraient été menées à fin le Gouvernement du Canada serait prêt à entrer en arrangement avec le Gouvernement Impérial pour l'annexion au Canada des parties du Territoire dont on pourrait tirer partie pour la colonisation comme pour ouvrir des voies de communications au Territoire et pourvoir aux moyens d'administration Ou si le Gouvernement Impérial préférait ériger le Territoire en Colonie de la Couronne, le Gouvernement Canadien co-opérait de bon cœur à l'ouverture de communications au Territoire et à l'établissement du pays. La minute suggérait enfin que le soussigné pendant son séjour en Angleterre communiquat plus amplement à M. Cardwell les vues du Gouvernement Canadien.

Pendant que j'étais à Londres, j'eus l'honneur d'avoir plusieurs entrevues avec M. Cardwell, dans lesquelles la question fut longuement discutée dans tous ses points, et je reconnais avec gratitude la courtoisie et l'attention dont j'ai été l'objet de la part de ce monsieur.

Je trouvai que des négociations pour la cession à la Couronne des prétentions territoriales de la Compagnie de la Baie d'Hudson se poursuivaient depuis un an entre le Ministre Colonial et la Compagnie; et il peut être avantageux que j'expose ici brièvement

le point où ces négociations en étaient rendues.

I. En juillet 1863, tous les intérêts de la Compagnie de la Baie d'Hudson furent transférés à M. Edward W. Watkin et autres messieurs agissant avec lui; et Sir Edmund Head fut élu Gouverneur de la Compagnie. Le fonds capital de l'ancienne compagnie était £500,000 sterling, mais au temps de la vente et quelque temps auparavant, chaque action de £100 valait £200 à la bourse de Londres. La valeur commerciale des intérêts de la Compagnie était donc de £1,000,000. La nouvelle Compagnie convint de payer £1,500,000, et paya une somme pour le transport à elle de tous les intérêts de l'ancienne Compagnie.

II. Le 28 Août 1863, Sir Edmund Head, en sa qualité de Gouverneur de la Nouvelle Compagnie, communiqua à Sa Grâce le Duc de Newcastle une résolution exprimant la conviction que le temps était arrivé pour introduire dans les Territoires Nord-Ouest l'autorité directe de la Couronne.

III. Le 9 Octobre 1863, Sir Frédérick Rogers, par instruction du Duc de Newcastle, informa la Compagnie que Sa Grâce était prête à considérer toutes propositions à lui soumises par la Compagnie de la Baie Hudson ayant rapport à l'introduction de l'autorité

directe du Gouvernement de Sa Majesté dans Rupert's Land.

IV. Le 11 Novembre 1863, Sir Edmund Head accusa réception de la communication de Sir Frédérick Rogers, et entra dans l'explication des vues de la Compagnie dans les termes suivants:—

"Quant à ce qui est de l'étendue de la colonie proposée dont le siège du gouvernement serait la Rivière Rouge [ou Fort Garry], le Comité présume que Sa Grâce désirerait qu'elle comprît tout le pays à partir de la frontière des Etats-Unis à aller jusqu'à la branche nord du Saskatchewan et s'étendit à l'est vers le Lac Supérieur jusqu'à la frontière du Canada, où que puisse se trouver la ligne précise de cette frontière. La ligne la plus convenable au nord serait peut-être soit le Saskatchewan lui-même, ou une ligne courant des Montagnes de Roche à l'est par Edmonton House et le Fort Cumberland, et, à partir de ce dernier, suivant le Saskatchewan jusqu'au Lac Winnipeg. On ne gagnerait rien en poussant plus au nord, ni en prenant la côte Est du Lac Winnepeg; mais, depuis l'embouchure de la Rivière Winnepeg où elle entre dans le lac, la ligne de démarcation pourrait courrir à l'est jusqu'à l'intersection de la frontière Canadienne quelque part au nord du Lac Supérieur ou du lac Huron."

Après une insinuation sur l'achat par le Gouvernement de toutes les prétentions territoriales de la Compagnie pour une somme d'argent, payable comptant, ou par termes,—mais ce qu'il admet être probablement une solution impratiquable,—Sir Edmund Head en vient à proposer comme une condition du consentement de la Compagnie à l'érection d'une Colonie de la Couronne, que "la Compagnie retiendrait la propriété en franc-aleu (fee simple) de la moitié des terres de la Colonie, et que l'autre moitié serait cédée à la Couronne par la Compagnie." Et, il explique que la Compagnie ne suggère ce compromis que sujet aux stipulations suivantes:—

"ler. La Compagnie de la Baie d'Hudson aurait le droit exclusif d'ériger, et s'obligerait à compléter, dans l'espace de cinq années, un Télégraphe Electrique, liant la Colombie Britannique avec le Canada. La ligne de Télégraphe devant recevoir l'approbation du Secrétaire d'Etat, et serait maintenue par la Compaguie qui, comme de raison, s'obligerait à transmettre les messages des Gouvernements Impérial et Colonial à un taux

fixe et modéré.

"Il serait nécessaire comme condition préliminaire à l'érection du Télégraphe :-

"(a) Que les Gouvernements de la Colombie Britannique et du Canada engageassent respectivement leur foi au Secrétaire d'Etat à payer la somme annuelle mentionnée aux pièces incluses dans la dépêche du 31 Juillet 1862, avec tous les avantages quant aux terres à être accordées par le Gouvernement de Sa Majesté et autres conditions y spécifiées.

"(b) Qu'il fût tracé un chemin le long de la ligne du Télégraphe, mais que le sol sur lequel repose le Télégraphe et l'espace (soit un mille de large d'un côté de son cours) appartiendraient à la Conpagnie de la Baie d'Hudson, à être comptés comme faisant partie de la moitié de la terre qu'elle retiendrait. L'autre côté du chemin pourrait être compris dans la moitié appartenant à la Couronne.

"(c) Que la Compagnie, dans la construction du Télégraphe, aurait droit de prendre

du bois et autres matériaux sur les terres non-concédées.

"2e. Que la Couronne reprendra l'octroi des mines et placers d'or et d'argent dans toute la Colonie à condition de payer à la Compagnie de la Baie d'Hudson un tiers des recettes de toutes redevances, régales, loyers, etc., de telles mines ou placers, levées, soit sous forme de droit d'exportation ou autrement; mais la Compagnie ne sera pas obligée aux frais de perception ou d'escorte.

"3e. Les bâtiments requis pour fins militaires ou de Gouvernement au Fort Garry

ou Rivière Rouge devront être évalués et achetés de la Compagnie.

" 4e. La Compagnie aura droit de retenir comme partie de sa moitié des terres, tous

lots déjà tracés et arpentés, de même que cinq mille acres autour de chacun de ses forts ou postes."

V. Le 11 Mars 1864, M. Chichester Fortescue, Sous-Secrétaire d'Etat pour les Colonies, par ordre du Duc de Newcastle, réjeta la proposition de la Compagnie. Dans le cours de

sa communication se trouvent les passages suivants:-

"Dans une Colonie non-établie, il n'existe aucun mode de taxation efficace pour les fins du Gouvernement ou d'amélioration, et le progrès de la Colonie dépend entièrement de la disposition libérale et prudente de ses terres. Ces considérations présentent des raisons décisives pour ne pas laisser cos terres en la possession d'une Corporation, et j'ai à remarquer que ces objections, conclusives en aucun cas, ont une force toute particulière dans le cas de la Compagnie de la Baie d'Hudson, car votre lettre m'apprend que "l'opinion invariable" du Comité au nom duquel vous parlez a été que la Compagnie "perdrait tout autant qu'elle "gagnerait à l'extension de la colonisation dans le Territoire cédé par sa Charte." Ce devient donc [pour dire le moins] une question de savoir si la Compagnie ne serait pas directement portée à user de ses droits de propriété pour entraver les efforts du Gouvernement pour la colonisation L'objection conclusive à ce plan est qu'il produirait sur une échelle gigantesque qui, sur une moindre échelle, ont été trouvés intolérables les inconvénients en Canada. Il est évident au point de raisonnement, et notoire en point de fait, que l'interposition de grandes étendues de terres particulières entre les cantons ou districts contenant des Terres de la Couronne, doit empêcher l'ouverture de ces districts, à moins qu'il n'arrive heureusement que le propriétaire particulier soit prêt à dépenser de l'argent pari passu avec le Gouvernement dans la construction de chemins et autres améliorations, et ne conforme sa position foncière avec celles des autorités. Il est clair aussi que les colons de race Anglo-Saxonne regardent le revenu soncier comme appartenant légitimement à la communauté-et que la diversion de moitié ou plus de ce revenu pour accroître les dividendes d'une corporation privée causerait un mécontentement constant et croissant que ne pourrait calmer aucun argument de droit,-droit que la Compagnie attendrait que le Gouvernement maintint dans toute sa force. Sa Grâce ne peut consentir à se rendre responsable de ces conséquences, et elle se trouve donc dans l'obligation de traiter comme inadmissible toute proposition pour la division du droit de propriété dans les territoires qui peuvent être placés sous le Gouvernement de la Couronne.

"M. Fortesque passe ensuite à formuler "les seules conditions que Sa Grace, après sérieuse considération, se trouve capable de proposer à l'acceptation de la Compagnie,"

comme suit :-

"1. Que dans certaines limites géographiques (co-incidant plus ou moins avec celles mentionnées dans votre lettre) les droits territoriaux de la Compagnie devront être cédés à la Couronne.

"2. Que la somme de 1s. par acre, sur chaque acre vendu par le Gouvernement devra être payée à la Compagnie, et le paiement cessera quand le total des recettes provenant de

cette source excèdera £150,000, ou à l'expiration de 50 ans.

"3. Que ‡ de la somme reçue par le Gouvernement comme droit d'exportation de l'or ou sur les baux des mines d'or ou licenses pour exploiter les mines d'or, sera payable à la compagnie, pendant 50 ans, ou jusqu'à ce que le total des recettes ait atteint la somme de £100,000.

"4. Qu'à ces conditions il soit établi un Gouvernement dans les territoires cédés—la Grande-Bretagne se chargeant des dépenses et risques de ce Gouvernement, jusqu'à ce que la Colonie soit capable de le maintenir comme dans la Colombie Britannique et autres Colonies.

"Il doit être clairement entendu, que les paiements mentionnés dans le second et le troisième de ces articles dépendront entièrement des récettes du Gouvernement, et que le Gouvernement ne sera engagé à aucune forme particulière de lever une taxes sur l'or."

Le Post-scriptum suivant se trouvait annexé à la lettre de M. Fortescue :-

"P. S.—Depuis que la lettre ci-dessus a été préparée, Sa Grâce a reçu du Gouverneur-Général du Canada une Dépêche d'après laquelle il appert que le Gouvernement Canadien à l'intention d'émettre une prétention à toute la partie de l'Amérique Centrale, qu'on peut montrer avoir été en la possession des Français en 1763. Il faut entendre comme de raison que les suggestions ci-dessus soient faites dans la supposition que la cession par la Compagnie mettra le Gouvernement de Sa Majesté en possession d'un titre incontestable au Territoire par elle cédé."

VI. Le 14 Mars, 1864, Sir Edmund Head répondit à la lettre de M. Fortescue du 11 Mars,—objectant fortement au Post-scriptum de cette lettre. Entre autres passages se trouvait le suivant:—

"Nous croyons que le titre de la Compagnie de la Baie d'Hudson est bon, et nous sommes prêts à le défendre dans aucune cour où il peut être attaqué; mais nous ne sommes pas prèts à prendre l'initiative d'aucune enquête de la sorte; ou à entreprendre de donner aucune garantie ou de présenter au Sécrétaire d'Etat aucun autre titre que celui que j'ai déjà dit être aussi bien connu à Sa Grâce qu'à nous mêmes. Il doit être pris pour ce qu'il est, bon ou mauvais, car nous n'en avons pas d'autre à offrir, et nous croyons que cela est suffisant. Ei, done, aucune telle garantie ou engagement est une condition préliminaire à la conclusion d'un arrangement, sur les bases maintenant suggérées dans votre lettre du 11 courant, il serait, nous le croyons, parfaitement inutile pour nous d'entrer dans la considération du principe de cette offre, ou de discuter jusqu'à quel point les détails qu'elle renferme, sont ou ne sont pas acceptables à la Compagnie, ou jusqu'à quel point le montant de la compensation serait suffisante. Si en effet il n'était question que de quelques milles, plus ou moins, de frontière, le cas serait tout à fait différent. Mais la forme dans laquelle la réclamation nous est présentée dans votre Post-scriptum, parait au Comité rendre toute action ultérieure impraticable."

Sir Edmund Head continue:

"Sans cette difficulté préliminaire provenant du post-scriptum de votre lettre, il serait maintenant de mon devoir d'appeler votre attention sur le fait que cette lettre ne fait aucune allusion à une partie essentielle de notre offre à laquelle nous mettons beaucoup d'importance, savoir celle se rapportant à l'érection d'un Télégraphe Electrique à travers le Territoire de la Baie d'Hudson. Nous n'avons cédé à personne le droit de faire cela, et nous sommes tout prêts à le faire nous-mêmes à des conditions raisonnables et comme partie de l'arrangement. Il n'est pas fait non plus, dans la contre proposition, mention des portions de terre qu'il serait permis à la Compugnie de reteuir comme propriété privée, ni de la manière dont on traiterait ses bâtiments et améliorations."

•VII. Le 5 Avril 1864, Sir Frederic Rogers adressa à Sir Edmund Head une réplique à sa lettre du 11 Mars. A l'égard de l'objection de de Compagnie au post-scriptum de la

lettre de M. Fortescue, il dit :-

"Il parait au Duc de Newcastle que le Comité n'a pas bien compris l'intention avec laquelle ce Post-scriptum a été écrit. On suppose pour la fin actuelle que la concession de la Compagnie de la Baie d'Hudson est une concession valide. Mais il parait qu'il est maintenu de la part du Canada que, valide ou non, un instrument qui n'octroya à la Compagnie que les terres non en la possession d'aucune puissance étrangère en l'année 1670, ne pouvait pas d'après ces termes mêmes, comprendre en 1763 un territoire qui appartenait alors aux Français, et qu'en conséquence on maintient avoir alors appartenu et appartenir maintenant au Canada. Si cette prétention de la part du Canada était établie, il serait évidemment impossible au Gouvernement de Sa Majesté d'assurer que les terres auxquelles elle s'étend, seraient, lors de leur vente, sujettes au paiement de ls. l'acre à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il est donc impossible à Sa Grâce de donner aucune garantie de cette sorte, excepté quant aux terres qui sont en dehors de la prétention Canadienne."

Sir Frederic Rogers, cependant, en vint ensuite à modifier un peu cette position. Il dit:

"Pour ce qui est des territoires à l'ouest du Mississippi, auxquels la présente négociation se rapporte principalement, le Duc de Newcastle, après mûre considération, est prêt pour les fins de la présente négociation, à supposer que la prétention Canadienne est sans fondement. Et en conséquence il m'autorise à renouveler les propositions contenues dans le corps de ma lettre du 11, sujettes à la stipulation suivante, que dans le cas où il scrait trouvé à propos de céder ou annexer au Canada aucun Territoire situé à l'Est d'une ligne passant à travers du Lac Winnipeg, et de là au et à travers le Lac des Bois, il serait libre au Gouvernement de Sa Majesté d'exempter le Territoire annexé de tous paiements la Compagnie de la Baie d'Hudson, lesquels paiements seraient dès lors exclusivement levables (sans aucune déduction de leur montant) sur les Territoires acquis par la Courounc à l'Ouest de la ligne de démarcation ci-dessus."

A l'égard de la seconde partie de la lettre de Sir Edmund Head du 14 Mars, Sir Frederick Rogers expliqua que le Duc de Newcastle était tout à fait disposé à reconnaître

le transport à la Compagnie de la Baie d'Hudson de tous les droits et obligations de la Compagnie de Télégraphe et de Transit de l'Atlantique et du Pacifique—" s'il est reconnu par les colonies concernées." Et il poursuit en disant que Sa Grâce "consent en outre, après l'achèvement du Chemin et du Télégraphe depuis la Frontière du Canada jusqu'à la Colombie Britannique, qu'il soit accordé à la Compagnie des terres adjacentes à la ligne, à raison d'un mille carré de terre par mille linéaire de Chemin et de Télégraphe construit sur les Terres de la Couronne "entre la ligne de démarcation ci-dessous décrite et la Frontière de la Colombie Britannique."

VIII. Le 13 Avril la Compagnie accepta en principe l'offre du Gouvernement, mais considérait que le montant des paiements dans l'espace de 50 ans, à même les terres et les revenus provenant de l'or ne devraient pas être limités, ou s'ils l'étaient, qu'ils devraient être limités à £1,000,000 au lieu de £250,000. Elle demandait en outre qu'il lui fût alloué—

(1) De retenir comme propriété privée "ses Postes et Stations" (sur lesquelles il avait été érigé des constructions) "en dehors de l'établissement de la Rivière Rouge, avec une étendue de 6,000 acres autour de chaque tel poste."

De retenir " tous les lots tracés et oocupés par elle."

(3) De recevoir pour chaque 50,000 acres de terres vendu par la Couronne "un octroi de 5,000 acres de terres incultes" à son choix.

Elle demande aussi d'être exemptée de taxation exceptionnelle et d'être déchargée de

toute dépense de gouvernement.

Comme base d'un arrangement pour "la communication à travers le territoire" (through communication) elle se déclarait prête à adopter le plan de M. Watkin (modifié comme il le serait nécessairement par l'amalgamation de la Compagnie de la Baie d Hudson, et de la Compagnie de Transit et du Télégraphe), mais elle demandait cinq milles carrés de terres par mille linéaire de Télégraphe et de Chemin au lieu d'un mille carré qu'offrait le Gouvernement.

IX. Le 6 Juin, M. Cardwell refusa d'accepter ces propositions sans modifications considérables, mais il remit toute contre-proposition jusqu'après consultation avec la

Trésorerie du Gouvernement Canadien.

Tel était l'état de la négociation lorsque le soussigné arriva à Londres, au commencement de Décembre 1864 et lorsque M. Cardwell plaça entre ses mains les papiers dont un sommaire a été donné.

M. Cardwell, en expliquant verbalement l'état des négociations, ajouta que, dans le cas où l'offre de la Compagnie de la Baie d'Hudson du 13 Avril 1864, serait acceptée par le Gouvernement du Canada, comme contenant en principe une base sur laquelle les négociations pourraient continuer, avec l'espoir d'une solution satisfaisante, il était d'avis qu'on

pourrait obtenir des modifications considérables dans les conditions.

Afin qu'il ne pût y avoir aucun malentendu quant à l'offre de la Compagnie je demandai qu'on obtint de Sir Edmund Head une carte coloriée de façon à montrer clairement le Territoire maintenant réclamé par la Compagnie de la Baie d'Hudson comme sa propriété; et aussi une seconde carte coloriée de façon à montrer quelle portion des terres réclamées comme siennes elle était maintenant disposée à céder à la Couronne. En conséquence deux cartes coloriées de cette manière furent obtenues de la Compagnie et sont annexées à ce Rapport.

Ces cartes étaient accompagnées d'une lettre de Sir Edmund Head, datée du 7 Décembre

1864, qui, sans rabattre de sa proposition du 13 Avril, offrait comme alternative:-

1. Qu'il fnt payé £1,000,000 sterling à la Compagnie.

2. Que le Gouvernement de l'Amérique Septentrionale Britannique reconnaisse à la Compagnie le droit de trafiquer, sans priviléges exclusifs d'aucune sorte, dans le Territoire.

3. Que la Compagnie tiendrait en franc-aleu tous ses postes maintenant occupés, avec une étendue raisonnable de terres autour de chaque poste. Toutes les ventes et marchés antérieurs faits par elle à la Rivière Rouge seront confirmés.

4. Que le Gouvernement de l'Amérique Septentrionale Britannique n'imposera aucunes

taxes exceptionnelles sur la Compagnie, ses propriétés ou ses serviteurs.

5. Que la matière en dispute au sujet des terres de la Compagnie en Canada soit réglée par l'émission d'octrois sur le pied ci-devant convenu entre M. Vankoughnet et M. Hopkins

6. Que la Compagnic sera tenue de remettre au Gouvernement de l'Amérique Septentrionale Britannique tous les matériaux pour la construction du télégraphe en par celui-ci payant le prix coûtant et les dépenses déjà encourues.

En discutant avec M. Cardwell ces demandes de la Compagnie de la Baie d'Hudson, je lui fis remarquer ce qui me paraissait être le caractère insoutenable de ses prétentions. J'essayai de montrer qu'elle cherchait à vendre au Gouvernement de Sa Majesté, à un prix énorme, un territoire auquel sa Charte ne lui donnait aucun titre; et je maintins que s'il fallait chercher la solution de la question dans l'achat d'une partie des réclamations territoriales de la Compagnie, le premier pas à faire était clairement de constater quelle validité il y avait dans ces réclamations—quelles terres la Compagnie avait récliement à vendre.

Je dis en outre comme ma propre manière d'envisager l'affaire, que le peuple du Canada ne serait satisfait d'aucune solution qui n'irait pas jusqu'à l'extinction entière des réclamations territoriales de la Compagnie de la Baie d'Hudson et des droits exclusifs de Commerce. Je fis remarquer que reconnaître et maintenir les prétentions exclusives de la Compagnie sur une grande partie du Continent, et lui donner le monopole d'un commerce de fourrures lucratif, serait tout simplement élever une barrière entre l'établissement rapide du pays; et jeter les fondements de serieuses difficultés pour le temps où le pays deviendrait peuplé, et de demandes ultérieures de la part de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dans quelques années, pour l'extinction finale de ses réclamations.

Je représentai avec instance qu'en considérant la position troublée où se trouvait maintenant le Continent Américain, il était de la plus haute importance d'attirer dans l'Amérique Britannique une aussi large part que possible de l'émigration Européenne—que l'ouverture des Territoires Nord-Ouest avec tous leurs avantages agricoles, et ceux provenant des mines et du commerce des fourrures aiderait beaucoup à atteindre ce but—et qu'un délai ultérieur dans cette mesure (vu l'émigration des Américains qui se portait maintenant vers le Territoire), rendrait l'établissement des institutions Britanniques dans les parties établies du pays beaucoup plus difficiles que si l'on se mettait à l'œuvre maintenant.

Niant les prétentions émises par la Compagnie de la Baie d'Hudson, je maintiens en outre que, même en admettant pour argumenter toutes ses prétentions, la somme demandée par la Compagnie-savoir un million sterling-était beaucoup plus qu'elle n'aurait droit de recevoir pour l'extinction entière de ses réclamations depuis l'Atlantique jusqu'au Montagnes de Roche et depuis la ligne Américaine jusqu'à l'extrême Nord. Je fis remarquer qu'il n'y avait que dix-huit mois depuis que les droits de la Compagnie de la Baie d'Hudson ctaient passés par achat entre les mains des propriétaires actuels; qu'ils payèrent £1,500,000 pour ces droits, ce qui était 50 pour cent au-dessus de la valeur d'alors de la propriété sur le marché; et je référai au prospectus officiel sur lequel la nouvelle compagnie fut formée en Juillet 1863, pour preuve que la demande maintenant faite au Gouvernement de Sa Majesté par la Compagnie était tout à fait déraisonnable. J'appelai l'attention de M. Cardwell au fait que le prospectus déclarait que l'actif de la nouvelle Compagnie de la Baie d'Hudson, non compris le territoire, avait été "récemment évalué par des évaluateurs compétents, à £1,023,569 sterling," et que cet actif était de plus donné comme consistant en "marchandises dans l'intérieur, à bord de vaisseaux, et autres fonds de commerce, comprenant des vaisseaux, des bâtiments d'affaires et autres constructions pour faire le commerce des pelleteries." Je fis remarquer qu'en addition à ce large montant de propriété convertible, il était parlé dans le prospectus d'une "balance en caisse" provenant de l'ancienne Compagnie de la Baie d'Hudson; et que des propriétés foncières considérables, outre celles à l'est des Montagnes de Roche et au nord de la ligne Américaine, étaient ainsi mentionnées dans le prospectus comme faisant partie des propriétés achetées par la nouvelle Compagnie :-

"Outre le Territoire qu'elle tient de sa Charte, la Compagnie possède les propriétés immobilières de valeur suivantes:—Plusieurs lopins de terre dans la Colombie Britannique, occupant des sites des plus favorables aux embouchures de rivières, et dont les titres ont été confirmés par le Gouvernement de Sa Majesté, des fermes et des sites d'emplacements dans l'Isle de Vancouver, et en Canada dix milles carrés à La Cloche, sur le

Lac Huron, et des étendues de terre en quatorze autres places."

Ajoutez à cela, j'attirai l'attention de M. Cardwell au fait que la Compagnie de la Baie à Hudson avait une réclamation contre le Gouvernement Américain, et qui était maintenant sous la considération d'arbitres, pour la rétrocession de ses droits dans le Pacifique, au sud de la ligne frontière établie par le Traité d'Orégon. Je dis, sur des renseignements qui m'étaient parvenus, mais sans connaissance personnelle de leur exactitude—que le

Gouvernement Américain avait déclaré être disposé à payer \$1,000,000 pour l'extinction de cette réclamation, mais que la Compagnie avait repoussé cette offre dans l'espérance de recevoir une bien plus forte somme.

En présence de tout ces faits, je maintins qu'il était tout à fait déraisonnable de la part de la Compagnie de réclamer aucune somme comme un million sterling, même pour l'extinction entière de ses réclamations Territoriales et Commerciales à l'Est des Montagnes Mais j'admis que c'était au Gouvernement Impérial de Sa Majesté de régler avec la Compagnie de la Baie d'Hudson l'indomnité à payer pour l'extinction de ses réclamations, vu qu'on ne pouvait attendre que le Canada se chargeat de l'extinction d'un monopole qu'il n'avait pas créé et qu'il n'avait jamais reconnu, et vu qu'il ne jouirait des avantages de cette extinction qu'en commun avec le reste des sujets de Sa Majesté. J'insistai à ce que le Gouvernement Impérial assurât, sans délai, l'extinction des réclamations de la Compagnie; et déclarai que le Gouvernement du Canada était prêt à assurer le devoir et la dépense d'ouvrir des voies de communication au Territoire et d'établir un Gouvernement Local dans les parties établies.

J'eus l'honneur d'avoir des entrevues avec plusieurs des Ministres de Sa Majesté, qui étaient alors à Loudres, pendant lesquelles il me fut permis d'exposer ces vues avec plus Mais les fêtes de Noël étant survenues, et étant forcé de laisser on moins d'étendue. l'Angleterre à temps pour être présent à l'ouverture du Parlement Canadien le 19 Janvier, je ne pus pousser l'affaire à une conclusion. Je suggérai, en conséquence, à M. Cardwell que je serais rapport à Votre Excellence du point où la discussion avait été menée, et que, lorsque la Députation proposée de Membres du Gouvernment Canadien visiterait l'Angleterre au printemps, la négociation pourrait être reprise et, s'il était possible, menée à une

conclusion satisfaisante. M. Cardwell accepta complaisamment cet arrangement.

J'ai l'honneur d'être, Milord, l'honneur d'etre, parior, Votre très-obéissant serviteur, GEO. BROWN.

Copie d'un Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 27 Mars 1865.

Le Comité a pris en considération le Rapport (ci-annexé) de l'Honorable Président du Conseil Exécutif, au sujet de ses communications avec le Très-Honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies, à Londres, à l'égard de l'ouverture des Territoires Nord-Ouest à la colonisation.

Le comité recommande respectueusement que les négociations soient reprises par la Députation de Membres du Conseil maintenant à la veille de se rendre à Londres, au point auquel elles ont été si habilement amenées par le Président du Conseil, et qu'elles soient, s'il est possible, poussées à une heureuse conclusion.

Certifié, WM. H. LEE, G. C. E.

Extrait d'une Dépêche (No. 95) du Très-Honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies au Gouverneur-Général, datée du 17 Juin 1865.

" Sur le quatrième point, le sujet des Territoires du Nord-Ouest, les Ministres Canadiens désiraient que le Territoire fût cédé au Canada, et ils entreprirent de négocier avec la Compagnie de la Baie d'Hudson pour l'extinction de ses droits, à condition que l'indemnité, s'il y en avait, serait payée au moyen d'un Emprunt à être levé par le Canada avec la Garantie Impériale. Avec l'assentiment du Cabinet, nous acquiescames à cette proposition, nous engageant de la part de la Couronne, si la négociation réussissait, et nous étant assurés que le montant de l'indemnité était raisonnable, et la sûreté suffisante, à demander au Parlement Impérial la sanction de l'arrangement et la garantie du montant à payer."

Extrait du Rapport des Délégués en Angleterre, en date du 12 Juillet 1865.

"L'importante question de l'ouverture à la colonisation et à la culture, des vastes Territoires Britanniques sur les frontières Nord-Quest du Canada, attira ensuite l'attention de la Conférence. Votre Excellence connaît le désir formellement et souvent exprimé du Gouvernement du Canada pour un règlement satisfaisant et final de cette affaire. Dans la Dépêche de Votre Excellence du 19 Janvier 1864, au Secrétaire Colonial, fut communiqué le vif désir du Gouvernement Canadien " pour quelque plan expéditif, peu coûteux

et mutuellement satisfaisant" pour régler définitivement "la frontière Nord-Ouest du Canada," et la réclamation du Canada fut émise à "toute cette portion de l'Amérique Centrale Britannique, que l'on peut montrer avoir été en possession des Français à l'époque de la cession en 1763."

En réponse à cette Dépêche, M. Cardwell, le 1er Juillet 1864, demanda à être informé si le Gouvernement du Canada était prêt à co-opérer à des négociations avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, dans la vue d'accepter aueune portion du Territoire maintenant reclamé par cette Compagnie, et à pourvoir aux moyens d'y maintenir une administration locale; et il suggéra que, si le Gouvernement était prêt à cela, il serait à désirer qu'une personne dûment autorisée à commuiquer les vues du Gouvernement Canadien fut

envoyée en Angleterre à cette fin.

Le 11 Novembre 1864, Votre Excellence approuva une Minute en Conseil en réponse à la Dépêche de M. Cardwell. Elle exposait que le Gouvernement du Canada était prêt et vivement désireux de co-opérer avec le Gouvernement Impérial, pour assurer la prompte colonisation des Territoires du Nord-Ouest, et l'établissement d'un Gouvernement local dans ses parties établies; mais qu'à son avis le premier pas à faire vers le but était l'extinction de toute réclamation de la part de la Compagnie de la Buie d'Hudson aux droits de propriété dans le sol et aux droits de commerce exclusif. Elle suggérait qu'il appartenait au Gouvernement Impérial, et non au Gouvernement du Cunada, d'assumer le devoir de mettre fin à un monopole prenant son origine dans une charte anglaise, et si longtemps exercé sous la sanction Impériale; mais que, quand les négociations auraient été monées à fin, le Gouvernement du Canada serait prêt à prendre des arrangements avec le Gouvernement Impérial pour l'annexion au Canada des portions du Territoire qui scraient susceptibles d'établissement, de même que pour ouvrir des communications dans le Territoire et pourvoir aux moyens d'y maintenir une administration locale. Ou si le Gouvernement Impérial préférait ériger le Territoire en Colonie de la Couronne, le Gouvernement Canadien co-opérerait volontiers à rouvrir des voies de communication au Territoire et à l'établissement du pays. La Minute en Conseil suggérait sinalement que l'Hou. Président du Conseil, pendant son séjour en Angleterre, communiquat plus amplement à M. Cardwell les vues du Gouvernement Canadien.

Les négociations qui suivirent cette dépêche nous démontrèrent l'impossibilité d'atteindre le but auquel visait le Canada sans une contestation judiciaire des plus longues, pleine de trouble et dispendieuse. La Compagnie de la Baie d'Hudson était en possession. ct si elle voulait gagner du temps, elle pouvait prolonger les procédures indéfiniment ; et le Gouvernement de Sa Majesté ne paraissait pas disposé à nier des prétentions qui avaient fréquemment reçu une quasi-reconnaissance des autorités Impériales.—C'est pourquoi, nous rappelant de quelle importance vitale il était pour le Canada de voir ce grand et fertile pays ouvert à l'industrie Canadienne, et le courant de l'émigration s'y diriger par des voies Canadiennes-nous rappolant aussi le danger qu'il y avait que de grandes étenducs de terre passassent entre les mains de corporations purement monétaires et n'entravassent l'établissement rapide du pays-et le risque que les récentes découvertes d'or sur la pente Est des Montagnes Rocheuses ne jetat dans le pays de grandes masses de colons étrangers aux institutions Britanniques—nous en arrivâmes à la conclusion que la solution le plus prompte de la question serait la meilleure pour le Canada. En conséquence, nous proposames aux Ministres Impériaux que tout le territoire Britannique à l'est des Montagnes Rocheuses et au nord des lignes Américaines et Cavadiennes fût cédé au Canada, sujet aux droits que la Compagnic de la Baie d'Hudson pourrait étallir ; et qu'il fût fait face à la compensation payable à la Compagnie (s'il se trouvait en être dû aucune) au moyen d'un emprunt garanti par la Grande-Bretagne. Le Gouvernement Impérial acquiesça à cette proposition, et après un examen soigné de l'affaire, nous nous sommes convaincus que la compensation payable à la Baie d'Hudson ne pouvait en aucun cas être onéreuse. Ce n'est que depuis deux ans que la Compagnie de la Baie d'Hudson a acheté la propriété de l'ancienne Compagnie; clle paya £1,500,000 pour la propriété entière et l'actif,—comprenant une somme considérable d'argent en caisse, de grandes propriétés foncières dans la Colombie Britannique et ailleurs, non incluses dans notre arrangement, une forte réclamation contre le Gouvernement des Etats-Unis en vertu du Traité de l'Oregon, et des navires, marchandiscs, pelleteries et des bâtiments d'affaires en Angleterre et en Canada, évalués à £1,023,569. La valeur des droits territoriaux de la Compagnie, à l'estimation de la Compagnie elle-même, pourra donc être facilement établic.

L'Honorable M. Galt, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence, le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Oratour, tous les Membres de la Chambre étant

découverts, et il est comme suit :--

Monck.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, l'Etat ci-joint des dépenses jusqu'au 10 Juin 1865; et aussi les appropriations faites par Ordre en Conseil subséquemment au 30 Juin 1865, à même le Crédit Général de \$2,380,000 autorisé par l'Acte 28 Vic., ch. 3.

Hotel du Gouvernement Québec, 14 Août 1865.

ACTE 28 VIC., CHAP. 3.

Pour le complètement des divers services du Gouvernement, non pourvus autrement, pour le reste de l'année fiscale terminée le 30 Juin 1865, et pour le premier quartier de l'année expirée le 30 Juin 1866 Pour la Force des Frontières	\$ 2,000,00 330,00	ots.
Pour faire face à la somme inconsidérément remise dans l'affaire de Young et autres, réclamé par le Gouvernement des Etats-Unis, en vertu du Traité d'Extradition.	50,00	
==	\$2,380,00	0 00
Sur le vote de crédit ci-dessus de \$2,389,000, il a été dépensé jusqu'au inclusivement, les sommes suivantes:—	ı 30 Juin	1865
Gouvernement Civil— Pour arrérages des salaires	\$ 03 21	ets.
Dépenses contingentes des Départements Publics 1,671	60	D 54
Administration de la Justice, C. O. Do do C. E.	25,85	6 94 4 64
Affaircs d'Extradition Prison de Réforme, Pénétanguishène Asile des Aliénés à Beauport	2,58	9 10 0 02 0 00
Travaux et Edifices Publics— Exploration du Chemin de Fer Intercolonial	$ \begin{array}{r} 14 \\ 41 \\ $	7 55
Maison de la Trinité, Montréal	9,67	3 03
Items Divers	14,64 18	0 00 9 00
Exposition de Dubliu	29,49 $4,63$	6 71
Annuités des Sauvages	40	0 00
Milice— A compte du Service de la Frontière\$393,728 Do Commis Correspondant	02 00 — 394,02	8 02

Terres de la Couronne— Arpentages et dépenses en Général*	3,035 00 1,000 00	39,035	
60.00		716,432	76
Vote de Crédit\$2,380 Moins, déponsé jusqu'au 30 Juin 1865	5,432 76		
Balance\$1,668	3,567 24		
Appropriation pour trois mois en voie d'être dépensée, sevoir :-			
Gouvernement Civil\$ 70,000 00			
Administration de la Justice, Est			
Do Ouest 10,000 00			
Police 10,000 00			
Pénitentier et Prisons de Réforme 60,000 00			
Législation			
Education, Ouest; Salaires et Dép. Cont 3,500 00			
Do Est; do do 4,500 00			
Do Est; do do 4,500 00 Observateires; Toronto et Québec 1,800 00			
Exploration Géologique			
Asiles d'Aliénés et Hôpital de Marine 60,000 00			
Chambre des Arts			
Chambres d'Agriculture 8,000 0)			
Milice			
Emigration et Quarantaine	,		
Emigration et Quarantaine. 20,000 00 Pensions. 883 00 400 00 00			
Annuités des Sauvages 4,400 00			
Travaux et Edifices Publics			
Loyers et Réparations			
Chem. sous cont. Bur. Trav. Pub.\$20,000 00			
Chaming de Colonisation C E 50.000.00			
Chemins de Colonisation, C. E 50,000 00			
Balance du Fonds d'Améliorations. 41,739 40			
Steamers Provinciaux			
Phares et Service Côtier			
Burcau des Insp. des Bois, Sal. et Dép. Con. 4,500 00			
Pêcheries			
Inspection des Chem. de Fer et Bâtà-Vap. 3,000 00			
Indemnité aux Townships			
Dépenses Diverses et Imprévues 100,000 00			
Perception du Revenu 300,000 00			

Balance non appropriée......\$362,244 84

JOHN LANGTON, Auditeur.

8 Août 1865.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de l'Honorable M. Dorion (Hocheloga), l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'Honorable M. Macdonald (Cornwall), l'Honorable M. McGee, l'Honorable M. Alleyn, l'Honorable M. Brown, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, l'Honorable M. McDouyall, l'Honorable M. Rose, M. Dunkin et M. Joly, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre y sont concernés et pour agir comme Membres du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet de la Bibliothèque.

^{*} On croit que presque toute l'Appropriation ci-dessus a été dépensée, mais on ne pourra le savoir au juste que lorsque les comptes du Département auront été rendus.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif communiquant à leurs Honneurs la Résolution précédente.

Ordonné, Que l'Honorable M. Dorion (Hochelaga) porte le dit Message au Conseil

Législatif.

Un Message du Conseil Législatif par John Fennings Taylor, Ecuier, l'un des Maîtres en Chancelleric.

M. L'ORATEUR.

Le Conseil Législatif informe cette Chambre qu'il a nommé les Honorables Messieurs Allan, Sir N. F. Belleau, Fergusson Blair, Campbell, Moore, Bossé, Letellier de St. Just, Quesnel et Ross, pour aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts du Conseil Législatif s'y trouvent concernés, et pour agir au nom de leur Chambre comme Membres d'un Comité Collectif des deux Chambres au sujet de la Bibliothèque.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Houorable M. Holton, secondé par l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), Ordonné, Qu'il soit mis devant la Chambre, un Etat indiquant en détail les paiements en principal et intérêts faits au Receveur-Général par la Banque du Haut-Canada, en vertu de l'Ordre en Conseil du 19 Novembre 1863, jusqu'au 1er Juillet dernier, et indiquant en outre le montant en principal et intérêts pour lequel la dite Banque a été endettée envers le Gouvernement à la date en dernier lieu mentionnée.

Sur motion de l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), secondé par l'Honorable M.

Macdonald (Cornwall),

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie du Rapport de F. W. Torrance, Ecuier, Commissaire nommé pour s'enquérir des circonstances liées à l'élargissement, par le Juge Coursol, des prisonniers accusés d'avoir volé les Banques de St. Albans, et de toutes correspondances à ce sujet; aussi, copie des témoignages pris devant le dit Commissaire.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de toutes Commissions, Rapports, Correspondances, et Ordres en Conseil depuis le dernier Rapport fait à cette Chambre, au sujet du Subside Postal accordé au Grand-Trone et aux

autres Chemins de Fer en cette Province.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Jones (Leeds Nord et Grenville), secondé par M. Wright (Ottawa), Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copies de toutes Correspondances entre le Gouvernement et toutes autres parties relativement au changement du nom d'un Burcau de Poste dans la Division Nord de Leeds et Grenville de Irish Creek en celui de Jasper; aussi, Copie de toutes Correspondances entre le Gouvernement et toutes autres parties concernant l'annonce de lettres non réclamées dans la Division Nord de Leeds et Grenville.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil

Exécutif de cette Province.

Risolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. Morris, M. Scoble, M. Mackenzie (Lambton), M. Cartwright, M. Ferguson (Frontenac), M. Cameron (Ontario Nord), M. Bowman, M. Walsh, M. Ault, M. Burwell et M. Shanly, pour s'enquérir et et faire rapport des moyens à adopter pour assurer un meilleur système d'enregistrement des Naissances, Mariages et Décès dans le Haut-Canada, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que quatre Membres composent le Quorum de ce Comité.

Sur motion de M. Bellerose, secondé par l'Honorable M. Cauchon.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat indiquant le nombre d'élèves—distinguant leur origine—admis aux Ecoles Militaires de Montréal et Québec depuis l'ouverture des dites Ecoles jusqu'au 1er Août courant; aussi, un Etat du nombre d'élèves de chaque origine qui ont reçu des Certificats de première classe, et de ceux qui ont reçu des Certificats de seconde classe durant le même espace de temps.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partic de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :-

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le concours de cette Chambre :-

Bill intitulé: "Acte relatif aux Convictions Sommaires."

Bill intitulé: "Acte pour autoriser les Sociétés d'Eglise, et les Synodes Incorporés "des Diocèses Anglicans en Canada, à vendre les Terres des Rectoreries dans les dits " Diocèses."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. Street, secondé par M. Bown,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour permettre aux "Sociétés d'Eglise et Synodes Incorporés des Diocèses Anglicaus en Canada de vendre " les Terres dépendant des Rectories dans les dits Diocèses," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Wallbridge (Hastings Nord), secondé par M. Caron,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte relatif aux Convictions Sommaires," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordon-

née pour demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. Brown,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi. 15 Août 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-

Par M. DeNiverville,—La Pétition de J. Menaçon et autres, de la Paroisse de Stc. Florc. Par l'Honorable M. Alleyn,—La Pétition de John Anderson et autres.

Par l'Honorable M. Macdonald (Cornwall),—La Pétition de T. R. Johnson, de la Cité de Montréal, Curateur à la Succession de feue Grace Russel.

Par M. Wallbridge (Hastings Nord), La Pétition de T. McAnnany et autres, de la

Ville de Relleville.

Par M. Blanchet,-La Pétition du Curé et des Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique

de la Paroisse de Notre Dame de Québec.
Par M. Haultain,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de Peterborough.
Par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,—La Pétition du Maire, des Con-

seillers et Citoyens de la Cité de Montréal.

Par M. Cameron (Ontario Nord), -La Pétition de la Municipalité du Township de Reach.

Par M. Smith (Toronto Est), La Pétition de la Corporation de l'Asile de la Providence, Toronto.

Par M. Dickson,-La Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de Huron et Bruce.

Par M. Street,—La Pétition de Peter Gibbons et autres, du Village de Port Colborne. Par l'Honorable M. McGer,—La Pétition du Révérend P. Dowd et autres, de la Cité de Montréal.

L'Honorable M. le l'rocureur-Général Cartier, du Comité Spécial nommé pour préparer et rapporter les Listes des Membres devant composer les Comités Spéciaux Permanents ordonnés par cette Chambre, a fait rapport que le Comité avait préparé des Listes de Membres en conséquence, lesquelles out été lues comme suit:—

1. Privit sees et Elections—L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald' l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, les Honorables MM. Alleyn, Cameron (Peel), Cauchon, Dorion (Hochelaya), Macdonald (Cornwall), MM. Ault, Bellerose, Denis, DeNiverville, Dunkin, Gaynon, Gibbs, Huot, Irvine, Labrèche-Viyer, Morris, Morrison, Notman, O'Halloran, Poupore, Rémillard, Rymal, Scatcherd, Smith (Durham Est), Tremblay, Wallbridge (Hastings Nord), Willson et Wright (York Est).—30.

2. Lois Experantes.—L'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, l'Honorable

2. Lois Experantes.—L'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, les Honorables MM. Alleyn, Huntington, Laframboise, Thibaudeau, MM. Bown, Burwell, Cornellier, Coupal, Cowan, Dickson, Dufresne (Montcalm), Dunsford, Ferguson (Frontenac), Fortier, Gaucher, Gaudet, Hurwood, Eoude, Jones (Leeds et Genville), Jones (Leeds Sud), Knight, Munro, Pâguet, Perrault, Pinson-

nunit, Pouliot, Rémillard, Robitaille et Thompson.-31.

3. CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TELEGRAPHIQUES.—L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, les Honorables MM. Abbott, Brown, Carling, O. achon, Cockburn, Galt, Holton, Laframboise, Macdonald (Cornwall), McDougall, Rose, MM. Bell, Blanchet, Brousseau, Bourassa, Chambers, Currier, DeBoucherville, DeNiverville, Dickson, Dunkin, Dunsford, Harwood, Irvine, Joly, Knight, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Toronto Ouest), Mackenzie (Lambton), McGiverin, MacIntyre, McKellar, Morris, Morrison, Robitaille, O'Holloran, Shanly, Smith (Durham Est), Street, Sylvain, Walsh, Wood et Wright (York Est).—46.

4. Diveus Bills Privés.—L'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langenin, les Honorables MM. Abbott, Cameron (Perl), Cauchon, Dorion (Hochelaga), Laframhoise, Rose, MM. Archambault, Ault, Bellerose, Bourassa, Caron, Cartwright, Carrier, Denis, Dufresne (Montcalm), Dunkin, Gaudet, Geoffrion, Irvine, Macfarlane, Mackenzie (Oxford Nord), McConkey, Morris, Morrison, Notman, O'Halloran, Parker, Pinsonnault, Powell, Rémillard, Ross (Dundas), Scatcherd, Smith (Durham Est), Swith (Toronto Est), Stirton, Wallbridge (Hastings Nord), Webb, Wood et Wright (Ottava).—41.

Wood et Wright (Ottawa).—41.
5. Ordres Permanents.— MM, Beaubien, Biggar, Bowman, Bown, Burwell, Cameron (Ontario Nord), Caron, Cornellier, Cowan, DeBoucherville, DeNiverville, Duckett, Dufresne (Iberville), Ferguson (Simcoe Sud), Gaucher, Haultain, Higginson, Jones (Leeds Sud), Lajoic, Magill, Macdonald (Glengarry), Munro, Poulin, Poupore, Rankin, Ross (Champlain), Rymal, Scoble, Somerville, Taschereau, Thompson, Wells

ct White .- 33.

6. Comité Collectif des Impressions.—Les Honorables MM. Chapais, Evanturel, MM. Bell, Brousseau, Dorion (Drummond et Arthabaska), Jackson, McKellar, Mckenzie

(Lambton), Perrault, Stirton et Webb.—11.

7. Dévenses Contingentes.—Les Honorables MM. Carling, Evanturel, Rose, MM. Archambault, Beaubien, Biggar, Bowman, Cornellier, Cowan, Dufresne (Montealm), Ferguson (Frontenae), Fortier, Jackson, Lajoie, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Toronto Quest), Mackenzie (Oxford Nord), McConkey, Raymond, Robitaille, Ross (Champtain), Ross (Prince-Edouard), Shanly, Somerville et Walsh.—25.

S. Comptes Publics.—Les Honorables MM. Brown, Chapais, Galt, Holton, Howland, Huntington, MM. De Niverville, Dufresne (Iberville), Dunsford, Gibbs, Higgin-

S. COMPTES PUBLICS. — Les Honorables MM. Brown, Chapais, Galt, Holton, Howland, Huntington, MM. DeNiverville, Dufresne (Iberville), Dunsford, Gibbs, Higginson, Labrèche-Viger, LeBoutillier, Macdonald (Toronto Ouest), McConkey, McGiverin, MacIntyre, Magill, Morrison, Pope, Scoble, Smith (Taronto Est), Somerville, Street, Sylvain, Walsh et White.—27.

9. BANQUES ET COMMERCE.—Les Honorables MM. Brown, le Procureur-Général

Cartier, Abbott, Cameron (Peel), Carling, Galt, Holton, Howland, McDougall. Rose, Thibaudeau, MM. Brousseau, Cartwright, Dickson, Dunkin, Geoffrion, Knight, McGiverin, MacInture, Powell. Raymond. Smith (Toronto Est). Street et Thompson.—24.

MacIntyre, Powell, Raymond, Smith (Toronto Est), Street et Thompson.—24.

10. Immigration et Colonisation.— Les Honorables MM. Alleyn, Chapais, Evanturel, McGee, McDougall, MM. Blanchet, Cartwright, Chambers, Currier, Cameron (Ontario Nord), Dorion (Drummond et Arthabaska), Ferguson (Frontenac), Ferguson (Simcoe Sud), Gagnon, Haultain, Huot, Irvine, Jackson, Joly, Jones (Leeds Nord et Grenville), Macfarlane, Mackenzie (Lambton), McKellar, Pouliot, Parker, Perrault, Pope, Poulin, Rankin, Robitaille, Ross (Champlain), Ross (Dundas), Ross (Prince-Ldouard), Scoble, Sylvain, Taschereau, Tremblay, Webb, Wells, Willson et Wright (Ottawa).—41.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le dit Rapport.

L'Honorable M. Brown, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté conformément à une Adresse [de la dernière Session] à Son Excellence le Gouverneur-Général, Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 6 Février 1865, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat indiquant pour l'année expirée le 30 Juin 1864:—

1. Le montant des salaires payés dans chaque Comté ou Nouveau Comté du Haut-Canada, aux Juges de Comté, aux Juges Puînés ou Suppléants, ou aux Recorders tenant

des Cours de Division, et le montant accordé pour leurs frais de voyage;

2. Le nombre de Divisions dans lesquelles sont tenues des Cours pour chaque Comté; 3. Le nombre de Cours tenues durant l'année par des Juges Suppléants nommés par

des Juges, et les raisons assignées pour ces nominations;

4. Le montant perçu pour le Fonds d'Honoraires dans chaque Comté ou Union de Comtés, distinguant le montant provenant des Cours de Comté, de la Cour dite Surrogate, et des Cours de Division respectivement;

5. Le montant de tous les salaires et allocations payés à même le Fonds d'Honoraires à toutes autres personne ou personnes qu'aux Juges de Comté ou aux Juges Puînés. (Documents de la Session, No. 4.)

Ordonné, Que M. Cameron (Ontario Nord) ait la permission d'introduire un Bill pour amender et étendre les dispositions du chapitre 53 des Statuts Refondus du Hant-Canada, relatif aux Sociétés de Construction.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première feis, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que le Bill concernant la Subvention Postale payée aux Chemins de Fer et la Fusion des Compagnies de Chemins de Fer et pour amender l'Acte des Chemins de Fer, soit renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que le Bill pour abroger les sections 147 et 148 du chapitre 66 des Statuts Refondus du Canada, intitulé: "Acte concernant les Chemins de Fer," soit renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du Mont Royal, soit renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que le Bill pour ratifier une Convention passée entre le Grand-Tronc et la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, soit renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que le Bill pour amender et refondre les Actes relatifs à la Cour de Recorder de la Cité de Québec, soit renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Otdonné, Que le Bill pour amender l'Acte d'incorporation des Pilotes pour le Havre de Québec et au-dessus, soit renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que le Bill pour amender et refondre les Actes et Ordonnances concernant 10

l'incorporation de la Cité de Québec, et pour conférer de plus amples pouvoirs à la Corporation de la Cité de Québec, soit renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Ordonné, Que le Bill pour amender et refondre les Actes relatifs à l'Aqueduc de la Cité de Quèbec, soit renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Ordonné, Que le Bill pour amender "l'Acte concernant la Division Territoriale du Haut-Canada," en ce qui concerne le Township de l'Isle Amherst, soit renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Ordonné, Que le Bill pour amender l'Acte concernant la Compagnie du Canal de Toronto à la Baie Georgienne, soit renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer "La Compagnie Minière Anglo-Canadienne "(Responsabilité limitée)," soit renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que le l'ill pour amender l'Acte pour établir une Institution de Crédit Foncier dans le Bas-Canada, soit renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que le Bill pour expliquer certaines dispositions des Actes d'Incorporation de la Cité de Montréal, et pour d'autres fins, soit renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Grdonné, Que le Bill pour établir une Deuxième Division d'Enrégistrement dans le Comté de Lobinière, soit renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Ordonné, Que le Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie de Navigation et du Chemin de Fer du Nord-Ouest, soit renvoyé au Comité Permanent des Chemins de fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que le Bill pour changer les limites du Village incorporé de Berlin, dans le Comté de Waterloo, soit renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif à l'inspection de la Potasse et de la Perlasse, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour étant lu pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer la motion qui a été faite Vendredi dernier, "Que des Subsides soient accordés à Sa Majesté;" La Chambre s'est formée en le dit Comité.

(EN COMITÉ.)

Le Discours de Son Excellence le Gouverneur Général est lu. Résolu, Que des Subsides soient accordés à Sa Majesté. Résolution à rapporter.

M. l'Orateur à repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport, que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. Brown.

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 16 Août 1865.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre le Rapport Annuel du Sénat de l'Université de . Toronto, pour l'année 1864. (Documents de la Session, No. 2.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :-

Par M. DeBoucherville,-La Pétition de P. Moreau et autres, de Longueil et autres paroisses.

Par M. Currier,—La Pétition du Président et des Directeurs de "la Compagnie des

Consommateurs de Gaz de Bytown."

Par M. Bowman,—La Pétition de l'Association de l'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Waterloo; et la Pétition de J. Klippert et autres, Constables du Comté de Waterloo.

Par M. Wallbridge (Hustings Nord),—La Pétition de Martin Dunsford, de la ville de

Lindsay, Comté de Victoria.

Par M. Macdonald (Glengarry),—La Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis

de Stormont, Dundas et Glengarry.

Par M. Jackson,-La Pétition de la Municipalité du Township de St. Vincent, Comté de Grey; et la Pétition de A. S. Stephen et autres, pêcheurs, de la Baie Georgienne. Par l'Honorable M. Galt,—La Pétition de W. W. Beckett et autres, de la ville de

Sherbrooke.

Par l'Honorable M. Macdonal (Cornwall),—La Pétition de Hector Russel, de Trinity, près d'Edimburgh, Comté de Midlothian, Ecosse, et Catherine Russel, de la même place,

Par M. Biggar,—La Pétition de George Deans, M. D., et autres, du Village incorporé de Trenton.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lucs :-

De la Corporation du Gore de Toronto; demandant à être séparée du Comté de Peel et annexée au Comté de York, pour les fins Judiciaires et Municipales.

De Rice Lewis et autres, de la Cité de Toronto; demandant des amendements à l'Acte

Municipal du Haut-Canada.

Du Conseil Municipal du Comté de Wentworth,—et du Conseil Municipal du Comté de Norfolk; demandant la passation d'un Acte pour fixer le taux de l'Intérêt de l'argent à

sept pour cent.

De l'Association d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de Québec et de Trois-Rivières; demandant à être autorisée à établir son Bureau à quelque autre place qu'en la Cité de Québec; et que l'Acte passé dans la 18e année du Règne de Sa Majesté, chapitre 60, intitulé: "Acte pour amender l'Acte d'Incorporation des Associations d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèscs de Québec et Trois-Rivières, et de Montréal et St. Hyacinthe," s'y applique aussi bien qu'aux Fabriques des Diocèses de Montréal et de St. Hyacinthe.

De John Dent et autres, du Village de Mitchell; demandant la passation d'un Acte pour les séparer du dit Village, et les annexer aux Townships auxquels ils étaient unis ci-

devant.

De la Municipalité du Village de Mitchell; demandant la passation d'un Acte pour séparer certains lots des Townships de Logan et Fullarton du Village de Mitchell, et pour les réunir aux dits Townships de Logan et Fullarton, pour les fins Municipales.

M. Pâquet, du Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada, et d'autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Le Comité recommande que son quorum soit réduit à sept Membres.

Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, priant leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, et pour informer leurs Honneurs que les Membres du Comité Permanent des Impressions, savoir : Messieurs Bell, Brousseau, l'Honorable M. Chapais, M. Dorion (Drummond et Arthabaska), l'Honorable M. Evanturel, Messieurs Jackson, McKellar, Muckenzie (Lambton), Perrault, Stirton et Webb, agiront comme Membres du dit Comité Conjoint des Impressions.

Ordonné, Que M. Mackenzie (Lumbton) porte le dit Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que M. Cameron (Ontario Nord) ait la permisaion d'introduire un Bill pour amender l'Acte de la Procédure en matière de Loi Commune du Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Pâquet, secendé par M. Lajoie,

Résolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, Copies de tous Documents, Correspondances, etc., échangés entre le Gouvernement et les Surintendants des Travaux relatifs aux Chemins de Matawin, depuis 1857 jusqu'à ce jour, avec un Etat du coût total des travaux.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Taschercau, secondé par M. Robitaille,

Résolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre: Copies des Instructions données à R. Pope, Ecuier, Agent des Mines à St. François de la Beauce, et Copies des Rapports faits par lui, ainsi que de toute Correspondance entre le Département des Terres de la Couronne et le dit R. Pope, depuis sa nomination.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutf de

cette Province.

Sur motion de M. McKellar, secondé par M. Mackenzie (Lumbton),

Résolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat de tous les Deniers dépensés pour des Chemins de Colonisation dans le "District d'Algoma," jusqu'à cette date: cet état indiquant les journaux dans lesquels l'ouvrage a été annoncé—et les noms des soumissionnaires; aussi, une copie de chaque soumission avec indication de la personne à qui elle a été adressée,—du nom de l'entrepreneur ou des noms des entrepreneurs,—du montant payé à chacun par mille, du coût de chaque pont, s'il en est, et à qui cette somme a été payée; aussi, du nom du Surintendant ou des Surintendants des dits chemins, et du montant payé à chacun pour ses services, ainsi que du nombre total de milles terminés et du coût moyen par mille; aussi, copies de tous Rapports faits par les Surintendants ou lngénieurs.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de M. Mackenzie (Oxford Nord), secondé par M. Shanly,

Résolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copies de toutes Correspondances ou l'apiers en la possession du Gouvernement au sujet du discours prononcé le 18 Juillet dernier, à Détroit, par le Consul-Général des Etats-Unis pour le Canada, à propos du Traité de Réciprocité. Aussi, Copie de toute Correspondance entre le Gouvernement et le Gérant de la Compagnie du Télégraphe de Montréal ou toutes autres parties au sujet d'une lettre écrite par M. Wood, l'Agent en Chef de cette Compa-

gnie, adressée à M. Potter, le Consul-Général des Etats-Unis, et ayant pour objet de faire croire que les Canadiens ne désirent point le renouvellement du Traité de Réciprocité, attendu qu'il serait un obstacle à l'accomplissement de leur désir de devenir les alliés politiques des Etats-Unis.

Ordonné, Que la dit : Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouvernenr-Général par tels Membres de cette Chambre qui ferment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de M. Robitaille, secondé par M. Taschereau.

Résolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre Copie de toute Correspondance et de tous Documents échangés entre le Département des Terres ct le Surintendant des Mesureurs de bois sur le système suivi ou à suivre dans le Bureau des Mesureurs de bois par rapport à la distribution du musurage du bois entre les Mesureurs, et tous autres objets relatifs à ce bureau.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de M. Wood, secondé par M. Chambers, Résolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien fairc mettre devant cette Chambre, Copie du Rapport du Commissaire Thomas Botham, Ecuier, nommé dans le mois de Février dernier pour s'enquérir des affaires financières de la Ville de Brantford, et Copies de tous Papiers et Documents qui accompagnent le dit Rapport.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

M. Dufresne (Montcalm) a proposé, secondé par M. Bellerose, Que lorsque cette Chambre s'ajournera demain, elle soit ajournée jusqu'à Lundi prochain à sept heures et demie P. M., et que demain soit un jour réservé pour le Gouvernement; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR: Messieurs

Archambeault,	Dufresne (Mont	(calm), $Joly$,	Robitaille,
Beaubien,	Dunsford,		Gr.) Ross (Champlain),
Bellerose,	Evanturel,	Le Routillier,	Somerville,
Blanchet,	Gaucher,	O'Halloran,	Street,
Carling,	Gibbs,	Pâquet,	Sylvain,
Cauchon,	Harwood,	Parker,	Taschereau,
Currier,	Higginson,	Poulin,	Tremblay,
De Boucherville,	Huot,	Poupore,	White, et
Denis,	Irvine,	Powell,	Wood.—39.
DeNiverville,	Jackson,	Ré $mill$ ar d ,	

CONTRE: Messieurs

Ault,	Dorion (Drum.&Arth)	Macdonald (Glenga'y)	Ross (Dundas),
Biggar,	Dorion (Hochelaga),	Macdonald (Tor' to O.	Ross (Prince-Edou'd),
Bourassa,	Dunkin,	Mackenzie (Lambton)	Rymal,
Bowman,		,Mackenzic (Oxf'd N.)	
		Magill,	Shanly,
Cameron (Ontario N.),	Haultain,	Mc Conkey,	Smith (Toronto Est),
	Holton,	Mc Giverin,	Stirton,
	Houde,	McKellar,	Thompson,
Chambers,	${\it Lafram boise},$	Morris,	Walsh,

Cornellier, Cowan, Dickson,

Lajoie, Munro, Macdonald (Cornw'll), Pinsonneault,

Wells, et Willson.-45.

Ainsi la question a été résolue négativement.

Sur motion de l'Honorable M. Alleyn, secondé par l'Honorable M. Rosc,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copies de toute la Correspondance au sujet de la nomination à lu place de député du proposé à l'engagement des matelots à Québec, échangée depuis 1860.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil

Exécutif de cette Province.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant:-

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le concours de

cette Chambre :--

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte intitulé: 'Acte qui établit des disposi-"' tions spéciales concernant les deux Chambres du Parlement Provincial.'"

Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte relatif aux Cours de Comté."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), secondé par l'Honorable M Holton,

Ordonné, Que le Bill du Conseil, intitulé: "Acte pour amender l'Acte intitulé: "'Acte qui établit des dispositions spéciales concernant les deux Chambres du Parlement " 'Provincial,' " soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonné pour demain.

M. l'Orateur, conformément au Chapître quatre des Statuts Refondus de Canada, a appelé M. Street, Membre du Comté de Welland, à le remplacer temporairement.

M. Street a en conséquence pris le Fauteuil.

Et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Sur motion de M. Scatcherd, secondé par M. McKellar, Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour amender l'Acte "relatif aux Cours de Comté," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender le Chapitre cinquante-sept des Statuts-Refondus du Haut-Canada, relatif aux clôtures de ligne et aux Cours-d'eau, étant lu, Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour venir en aide aux propriétaires primitifs et protéger les acquéreurs de Terres vendues pour Taxes dans le Haut-Canada sous une fausse interprétation de l'Acte des Cotisations.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour refondre et amender les Lois des Cotisations du Haut-Canada, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit renvoyé au Comité Spécial précédent.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour refondre et ameuder la Loi Municipale du Haut-Canada, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit renvoyé au Comité Spécial précédent.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme au Comité sur le Bill pour rendre les Reeves et Députés Reeves électifs par le vote direct du peuple dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Ovdonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit renvoyé au Comité Spécial précédent.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, intitulé: "Acte relatif à l'Aide Provinciale pour l'Education Supérieure et les Ecoles Normales et Communes, étant lu,

M. Paquet a proposé, secondé par M. Lujoie, et la question : que le Bill soit maintenant

lu une seconde fois, ayant été mise aux voix,

M. Taschereau a proposé pour amendement, secondé par M. Dufresne (Montcalm), que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants "de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue affirmativement.

Alors la Question principale telle qu'amendée, ayant été mise aux voix, Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois de ce jour en trois mois.

Alors, sur motion de M. Bellerose, secondé par M. Denis, La Chambre s'eat ajournée.

Jeudi, 17 Août 1865.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre,—Rapport Annuel des Ecoles Normales, Modèles, de Grammaire et Communes dans le Haut-Canada, pour l'année 1864, avec les Appendices du Surintendant-en-Chef de l'Education. (Documents de la Session, No. 5.)

Aussi, Etat des Obligations et Cautionnements, enrégistrés entre le 19ème jour de Janvier et le 3ème jour d'Août 1865, préparés en conformité de la 22e Section du Cha-

pitre 12 des Statuts Refondus du Canada. (Documents de la Session, No. 6.)

Et Aussi, Etat du Fonds d'Honoraires du Haut-Canada, pour l'année expirée le 30 Juin 1865. (Documents de la Session, No. 21.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-

Par l'Honorable M. Dorion (Hochelaga),—La Pétition de la Sœur J. M. Slocombe et autres Sœurs de Charité en charge de l'Hôpital-Général de la Cité de Montréal.

Par M. Dickson,—La Pétition de la Municipalité du Township de Carrick; La Pétition de la Municipalité du Township de Kincardine; La Pétition de la Municipalité du Township de Kincos; La Pétition de la Municipalité du Township de Culross; La Pétition de la Municipalité du Township de Huron; La Pétition de la Municipalité des Township-Unie de Amabel et Albemarle; La Pétition de la Municipalité du Village de Kincardine; La Pétition de la Municipalité du Township de Greenock; et la Pétition de la Municipalité du Township de Brant, tous du Comté de Bruce; et la Pétition de J. Valentine et autres.

Par l'Honorable M. Cauchon,—La Pétition de C. Pelletier et autres; et la Pétition

de L. Godbout, tous de la Cité de Québec,

Par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,—La Pétition de la Sœur J. M. Slocombe et autres Sœurs de Charité en charge de l'Hôpital-Général de la Cité de Montréal. Par M. Street,—La Pétition du Conseil Municipal du comté de Welland.

Par M. Rankin,—La Pétition de W. G. Hall et autres, de la Ville de Windsor,

Comté d'Essex; et la Pétition de H. Walker, du Township de Sandwich Est, Comté d'Essex, et autres.

Par l'Honorable M. Carting,—La Pétition du Maire, Conseillers et Citoyens de la Cité de London.

Par l'Honorable M. Chapais,-La Pétition de Joseph Auctil et Auguste Fournier.

Par M. Huot,-La Pétition de W. J. Bickell de la Cité de Québec.

Par M. Irvine,-La Pétition de W. D. B. Janes, de la Cité de Montréal.

Message du Conseil Législatif par John Fennings Taylor, Ecuier, l'un des Maîtres en Chancellerie:--

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif informe cette Chambre, qu'il a nommé les Honorables Messieurs Aikins, Alexander, Burnham, Christie, E. H. J. Duchesnay, Dumouchel, Foster, McDonald, Reesor, Sanborn et Simpson, pour agir de la part du Conseil Législatif comme Membres du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, tel que demandé par l'Assemblée dans son Message d'hier.

Et ensuite il s'est retiré.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De J. Melançon et autres, de la Paroisse de Ste. Flore; demandant que la dite Paroisse soit séparée du Comté de Champlain, et annexée au Comté de St. Maurice, pour les fins Municipales et autres.

De John Anderson et autres; demandant la passation d'un Acte pour incorporer "La

Société Bienveillante des Irlandais Protestants de Québec."

De T. R. Johnson, de la Cité de Montréal, Curateur à la Succession de seue Grâce Russel; demandant à être nommé Administrateur à cette partie de la Succession qui est située en Haut-Canada.

De F. McAnnany et autres, de la Ville de Belleville; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la construction d'un Chemin de Fer de Belleville à Marmora; et aussi un octroi des terres publics pour la construction du dit Chemin.

Du Curé et des Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Québec; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la dite Fabrique à emprunter de l'argent pour consolider sa dette.

Du Conseil Municipal du Comté de Peterborough; demandant la passation d'un Acte

pour fixer les le taux de l'Intérêt de l'argent à sept pour cent.

Du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de Montréul; demandant que certaines dispositions soient ajoutées au Bill maintenant devant cette Chambre, pour expliquer certaines clauses des Actes d'Incorporation de la Cité de Montréul, et pour d'autres fins.

De la Municipalité du Township de Reach; demandant que certains amendements que l'on se propose de faire aux Actes des Corporations Municipales et la cotisation du Haut-Canada, ne deviennent pas loi, mais que certains autres amendements soient adoptés.

De la Corporation de la Maison de la Providence, Toronto; demandant que son octroi

annuel soit augmenté.

Du Conseil Municipal des Comtés Unis de Huron et Bruce; demandant que tout. mesure ayant pour objet la fusion de la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lake Huron, avec la Compagnie du Grand Trone, ne devienne pas loi.

De Peter Gibbons et autres, du Village de Port Colborne; demandant l'élargissement

du Havre au dit Port.

Du Révérend P. Dowd et autres, de la Cité de Montréal; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "Le Refuge Ste. Brigitte de Montréal."

M. Morris, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité recommande que son quorum soit réduit à sept Membres. Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

M. Robitaille, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité recommande que son quorum soit réduit à sept Membres. Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre

le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis relatifs aux Pétitions suivantes, savoir :—Du Conseil Provisoire du Comté de Bruce, demandant que Walkerton soit le Chef-Lieu du Comté,—de F. E. Grafton et autres, demandant des amendements à l'Acte incorporant l'Association Homéopathique de Montréal,—de B. J. Allison et autres, demandant que la moitié Est de Tyendinaga soit érigée en Township séparé,-de Dame Isabella P. Macdonell,—de Dame S. Eilson et autres, demandant la passation d'un Acte pour confirmer le réglement No. 116 du Township de Bayham,-de la Compagnie du Richelicu,—de Joseph Aumond et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie du Chomin de Fer à Passagers de la Cité d'Ottawa,—et de D. A. Livingston.

Quant à la Pétition de l'Association d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de Québec et Trois-Rivières, demandant à être autorisée à déplacer son principal bureau de Québec, votre Comité trouve que les Avis n'ont été publiés qu'en langue Française; cependant, comme les parties intéressées sont exclusivement d'origine Française, votre

Comité recommande que ces Avis soient considérés suffisants.

Les Pétitions suivantes ne sont pas de nature à exiger la publication d'aucun Avis,

savoir :-

De J. B. Pentbriand et autres, demandant l'incorporation de l'Union St. Henri des Tanneries des Rollands,—de J. Prud'homme et autres, de Montréal, demandant l'incorporation de la Caisse de Bienfaisance de Tempérance, section St. Jacques, -du Vénérable Archidiacre Hellmuth, D. D., demandant l'incorporation du Collège de London,-des Religieuses de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, paroisse de St. Grégoire, demandant un Acte d'incorporation,—et de T. Mack, M. D., et autres, demandant l'incorporation de l'Hôpital-Général et de Marine de Ste. Cutharines.

Votre Comité recommande que son Quorum soit réduit à sept Membres. Ordonné, Que le quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

M. Mackenzie (Lambton), du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité recommande que son quorum soit réduit à sept Membres. Ordonné, Que le quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

L'Honorable M. Rose, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-Votre Comité recommande que son quorum soit réduit à sept Membres. Ordonné, Que le quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

L'Honorable M. Brown, du Comité Permanent des Comptes Publics, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, leques a été lu comme suit :-

Votre Comité recommande que son quorum soit réduit à sept Membres, et que les Comptes Publics pour le semestre expiré le 30 Juin 1864 lui soient renvoyés.

L'Honorable M. Brown a proposé, secondé par l'Honorable M. Galt, Que le quorum du Comité Permanent des Comptes Publics soit réduit à neuf Membres, et que les Comptes Publics pour le semestre expiré le 30 Juin 1864 soient renvoyés au dit Comité conformément aux recommandations contenues dans son premier Rapport.

L'Honorable M. Holton a proposé pour amendement à la Question, secondé par l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), que les mots "et que l'Etat des dépenses jusqu'au 30 Juin

1865, à même le Crédit Général autorisé par l'Acte de la dernière Session, mis devant cette Chambre, soit aussi renvoyé au dit Comité," soient ajoutés à la fin de la motion.

Et l Amendement ayant été mis aux voix, a été adopté.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise aux voix, a été adoptée.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte à l'effet d'incorporer les Associations d'Assurance Mutuelle des Diocèses de Québec et Trois-Rivières, et de Montréal et St. Hyacinthe.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu poer la

premier fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Walsh ait la permission d'introduire un Bill pour légaliser le Règlement Numéro cent seize de la Corporation du Township de Bayham, et pour déclarer les Débentures émises en vertu du dit Règlement légales, valides et obligatoires pour la dite Corporation.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour demain.

Ordonné, Que M. Holton ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour incorporer l'Association Homeopathique de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Gaudet ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer les Dames Religieuses de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Holton ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser Donald Alexander Livingston à se faire admettre à la pratique de la Médecine, de la Chirurgie et de l'Art Obstétrique.

Il e en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la premiere fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Currier ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer à Passagers de la Cité d'Ottawa.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Bellerose ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif aux abus préjudiciables à l'Agriculture, chapitre 26 des Statuts Refondus du Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée per demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Dorion (Hochelaya) ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Union St. Henri des Tannerics des Rolland's.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Dickson ait la permission d'introduire un Bill pour faciliter la séparation de Huron et Bruce, et pour faire de Walkerton le Chef-Lieu du Comté de Bruce.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Dorion (Hochelaga) ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Caisse de Bienfaisance de Tempérance, section St. Jacques.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Mackenzie (Lambton) ait la permission d'introduite un Bill à l'effet

d'amender le chapitre 22 de la 28e Victoria "pour la punition des personnes qui vendent des liqueurs enivrantes sans licence et pour d'autres fins," et à l'effet d'amender le chapitre 38 de la 23e Victoria, intitulé: "Acte pour amender l'Acte relatif à la civilisation des "Sauvages."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cauchon ait la permission d'introduire un Bill à l'effet d'amender ultérieurement l'Acte intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la Compagnie du Richelieu."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Mackenzic (Lambton), secondé par M. McKellar,

Résolu, Qu'une humble Adrèsse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copies de tous Rapports faits par des Commissaires ou par des Officiers de Département relativement au fonctionnement ou à la continuation du système des Ports Francs à Gaspé et au Sault Ste. Marie, District d'Algoma.

Résolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, un Etat des Soumissions reques par le Gouvernement pour la construction d'une Cour et d'une Prison au Sault Ste. Marie, District d'Algoma.—Aussi, un Etat des montants payés pour Plans et Devis pour telles Cour et Prison.—Aussi, un Etat du montant pour lequel le Gouvernement a passé le contrat pour la construction des dits Edifices, avec indication du nom de l'Entrepreneur.—Aussi, un Etat du montant de l'argent dépensé, en vertu du dit contrat, ou pour tout objet en rapport avec la construction des dits Edifices.—Et aussi, tout Rapport fait par tout officier quelconque de la part du Gouvernement.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil

Exécutif de cette Province.

M. Jackson, du Comité permanent d'Immigration et de Colouisation, a présenté à la Chambre, le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :--

Votre Comité recommande que son quorum soit réduit à sept Membres. Ordonué, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

Un Bill pour pourvoir à la conservation du Bois de Construction a été, en Conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, cu conformité de l'ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour assurer aux Femmes Mariées le bénéfice des Assurances effectuées sur la vie de leurs Maris, et après y avoir siégé quelque temps M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. Smith (Durham Est) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Smith (Durham Est) a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Lundi prochain.

Ordonné, Que le Bill tel qu'amendé soit imprimé de nouveau pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif à l'Election des Membres de la Législature étant lu,

L'Honorable M. Dorion (Hochelaga) a proposé, secondé par l'Honorable M. Holton,

Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

L'Honorable M. Brown a proposé, pour amendement, secondé par l'Honorable M. Howland,

Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants; "qu'une mesure pour la Confédération des Provinces "de l'Amérique Britannique du Nord étant maintenant sous considération, il n'est pas "expédient que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois, mais que sa prise en considération soit ajournée au premier jour de Mars 1866."

Et la Chambre ayant continuer de siéger jusqu'après Minuit,

Vendredi 18 Août 1865,

Et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :—

POUR:

Messieur

Alleyn,	Cockburn,	Langevin,	Robitaille,
Archambeault,	Cornellier,	LeBoutillier,	Ross (Dundas),
Ault,	Cowan,	Mackenzie (Lambton),	
Beaubien,	DeBoucherville,	Mackenzie (Oxford N.)	
Bell,			Smith (Durham Est),
Bellerose,	Dufresne (Montcalm),		Smith (Toronto Est),
Blanchet,	Dunsford,	Mc Giverin,	Somerville,
Bowman,	Ferguson (Frontenac)	McKellar,	Strect,
Bown,	Ferguson (Simcoe S.)	Morris,	Taschereau,
Brousseau,	Gaucher,	Munro,	Thompson,
Brown,	Gaudet,	Pinsonneault,	Tremblay,
Burwell,	Gibbs,	Pope,	Walsh,
Carling,	Harwood,	Poupore,	Webb,
Cartier, Proc. Gén.,	Higginson,	Powell,	White,
Cartwright,	Howland,	Rankin,	Willson,
Chambers,		Laymond,	Wood, et
Chapais,		Rémillar d ,	Wright (C. Ott'a.)-68

POUR:

Messieurs

Biygar,	Dunkin,	La franboise,	Pouliot,
Bourassa,	Haultain,	Lajoie,	Ross (Prince Ed.),
Cameron (Onta)	nio N.), Holton,	Macdonald (Corn	wall\Rymal.
Caron,	Houde,	Macdonald (Tor'c	O.). Scatcherd.
Coupal,	Huntington,	O'Halloran,	Stirton,
Dickson,	Huot,	Pâquet,	Thibaudeou.
Dorion(Drum.e	t Art, Joly,	Parker,	Wallbridge (Hast. N.),
Dorion (Hoche	laga), Labreche-Viger,	Perrault,	Wells.—33.
Dufresne (Ibervi			.,

Ainsi la question a été résolue Affirmativement.

Alors, la Question principale telle qu'amendée ayant été mise aux voix, elle a été résolue Affirmativement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald (Cornwall), secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 18 Août 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :— Par M. Dunsford,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de Victoria.

Par M. Magill,—La Pétition de la Chambre de Commerce de Hamilton.

Par M. Wallbridge (Hastings Nord),—La Pétition de R. Mc Collum et autres.

Par M. Burwell, La Pétition du Conseil Municipal du Comté d'Elgin.

Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn,—La Pétition de la Municipalité du Township de Hamilton, et la Pétition du Conseil-de-Ville de la Ville de Cobourg.

Par M. Morris,—La Pétition de la Municipalité du Township de Pakenham.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De P. Moreau et autres, de Longueuil et autres Paroisses; demandant certains amendements à l'Acte 18 Vic., chap. 143, pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du Hâvre de Montréal, et au creusement du Chenal entre le dit Hâvre et le Port de Québec, et pour abroger l'Acte maintenant en force pour les dites fins.

Du Président et des Directeurs de "La Compagnie du Gaz de Bytown;" demandant

Du Président et des Directeurs de "La Compagnie du Gaz de Bytown;" demandant la passation d'un Acte pour confirmer et modifier leurs pouvoirs, et les étendre aux Villages de la Nouvelle Edinbourg et de Hull; aussi, pour changer le nom de la dite Compagnie.

de la Nouvelle Edinbourg et de Hull; aussi, pour changer le nom de la dite Compagnie. De George Deans, M. D., et autres, du Village incorporé de Trenton; demandant la

passation d'un Acte pour annuler l'Acte d'incorporation du dit Village incorporé.

De l'Association d'Assurance Mutuelle contre le Feu, du Comté de Waterloo; deman-

dant certains pouvoirs additionnels.

De J. Klippert et autres, Constables du Comté de Waterloo; demandant que leur

rémunération pour assister à la Cour soit la même que celle des Petits Jurés.

De Martin Dunsford, de la Ville de Lindsay, comté de Victoria; demandant la passation d'un Acte pour autoriser les Cours de Loi et d'Equité dans le Haut-Canada, à l'admettre comme avocat.

Du Conseil Municipal des Comtés Unis de Stormont, Dundas et Glengarry; deman-

dant la passation d'un Acte pour fixer le taux de l'Intérêt à sept pour cent.

De la Municipalité du Township de St. Vincent, Comté de Grey; demandant que la section 75 du Bill maintenant devant la Chambre pour refondre et amender la Loi Municipale du Haut-Canada, ne devienne pas loi.

D'A. S. Stephen et autres, Pêcheurs de la Baie Georgienne; demandant que le Lac Huron soit soustrait à l'effet du paragraphe 2 de la section 14 du Bill relatif aux réglements

de Pêche et à la protection des Pêcheries.

De W. W. Beckett et autres, de la Ville de Sherbrooke; demandant que les droits prétendus de la Compagnie Anglo-Américaine des Terres ne soient pas reconnus, et

qu'aucuns nouveaux pouvoirs ne soient accordés à la dite Compagnie.

De Hector Russel, de la Trinité, près d'Edinbourg, Comté de Midlothian, Ecosse, et de Catharine Russel, du même endroit, non mariée; demandant que T. R. Johnson, de la Cité de Montréal, soit nommé Administrateur de cette portion de la Succession de feue Grace Russel qui est située dans le Haut-Canada.

M. l'Orateur a informé la Chambre que son Mandat pour la nomination des Membres pour servir dans le Comité Général des Elections était sur la Table, et le dit Mandat a été lu comme suit :—

Conformément à la trente-et-unième section, du chapitre sept des Étatuts Refondus du Canada intitulé: "Acte concernant les Elections Parlementaires contestées," je nomme l'Honorable Charles Alleyn, Député de la Division Electorale de Québec Ouest; l'Honorable Maurice Laframboise, Député du Comté de Bagot; David Ford Jones, Ecuier, Député de la Division Sud du Comté de Leeds; Donald Alexander Macdonald, Ecuier, Député du Comté de Glengarry; Théodore Robitoille, Ecuier, Député du Comté de Bonaventure; et Thomas Sutherland Parker, Ecuier, Député de la Division Nord du Comté de Wellington, pour être Membres du Comité Général des Elections durant la présent Session.

Donné sous mes seing et sceau, ce dix-septième jour d'Août 1865.

[L. S.] LEWIS WALLBRIDGE, Orateur de l'Assemblée Législative.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant:—

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé: "Acte pour venir en aide aux Repré sentants de teu Boyd Sylvester," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. Munro, secondé par M. McKellar,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé · " Acte pour venir en aide aux "Représentants de feu Boyd Sylvester," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. Cameron (Ontario Nord) ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi du Haut-Canada, relative au droit de se servir des cours d'eaux, ct d'y ériger des Moulins et des Ecluses.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Smith (Durham Est) ait la permission d'introduire un Bill pour déclarer valides certaines ventes de Terres dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Carling ait la permission d'introduire un Bill pour

incorporer le Collége de London.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur Général,-Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 10 Août 1865, pour Copies de foutes Correspondances échangées depuis le commencement de la dernière Session, entre les Gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, au sujet de la Confédération des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord. (Voir Documents de la Session, No. 9).

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 14 Août 1865, pour certaines informations relativement aux Ecoles Militaires à Québcc et Montréal. (Documents

de la Session, No. 10).

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 10 Août 1865, pour Copie de toute Correspondance depuis le commencement de la dernière Session, au sujet

du Traité de réciprocité avec les Etats-Unis. (Documents de la Session, No. 11).

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 23 Février 1865, pour Copie d'une certaine Correspondance au sujet des Chemins de Matapédia et Témiscouata.

(Documents de la Session, No. 12).

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée ler Mars 1865, pour Copie du Rapport de M. Baillargé, et de la Correspondance avec lui au sujet des dommages

causés par le Canal de Beauharnais. (Documents de la Session, No. 13).

L'Honorable M. McDougall a aussi mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Couverneur-Général,—le Rapport Annuel du Bureau des Inspecteurs des Prisons, Asiles, etc., pour l'année 1864. (Documents de la Session, No. 14.)

Le Greffier a mis sur la Table, conformément à l'Ordre de la Chambre de Lundi dernier, un Etat indiquant en détail les paiements en principal et en intérêts faits au Receveur-Général par la Banque du Haut-Canada en vertu de l'Ordre en Conseil du 19 Novembre 1863, jusqu'au 1er jour de Juillet dernier, et aussi le montant en principal et en intérêts pour lequel la dite Banque était endettée au Gouvernement à la date en dernier lieu mentionnée. (Documents de la Session, No. 15.)

M. Street, du Comité auquel a été renvoyée la considération de la motion, Que des subsides soient accord's à Sa Majesté, a fait rapport d'une Résolution, laquelle a été lue

Que des Subsides soient accordés à Sa Majesté. La dite Résolution ayant été lue une seconde fois, Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution accordant des Subsides à Sa Majesté.

Résolu, Que Mardi prochain cette Chambre se formera en Comité pour prendre en

considération les Subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité pour examiner le Bill concernant le Code Civil du Bas-Canada, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Tuschereau a fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements, et que les Résolutions rapportées du Comité Spécial auquel a été renvoyé le dit Bill ont été adoptées sans changements.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Vendredi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill concernant les Régistrateurs et les bureaux d'enregistrement, et l'enregistrement des Titres aux Immeubles dans le Haut-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Résolu, Que le Bill soit renvoyé à un Comité Spécial composé de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, l'Honorable M. Macdonald (Cornwall), l'Honorable M. Carling, M. Smith (Durham Est), M. Mackenzie (Lambton), M. Cameron (Ontario Nord), M. Shanly, M. Scatcherd, M. Wallbridge (Hastings Nord), M. Wood et M. Stirton, devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formé en Comité sur le Bill pour faciliter la séparation du Comté de Renfrew du Comté de Lanark, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. Bown a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Lundi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorperer la Compagnie des Ecorces du Canada, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité permanent

des Banques et du Commeree.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser l'admission de William Lynn Smart comme Procureur dans le Haut-Canada, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé au Comité permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre trois des Statuts Refondus du Canada, intitulé: "Acte contenant des dispositions spéciales con-"cernant les deux Chambres du Parlement Provincial," étant lu ;

L'Honorable M. Dorion (Hochelaga) a proposé, secondé par l'Honorable M. Holton,

Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

L'Honorable M. Brown à proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. McDougall, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants, "vû qu'une mesure pour la Conféderation des "Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, étant maintenant sous considération, il "n'est pas expédient que le dit Bill soit lu une seconde fois, mais que sa prise en considération soit ajournée au premier Mars 1866."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant

été demandés, ils ont été mis comme suit :-

Pour:

Messicurs

Alleyn, Archambeault, Ault, DeBoucherville, Mackenzie (Lambton), Robitaille,
Dufresne (Montcalm), Mackenzie (Oxford N.) Rose,
Dunsford, Magill, Ross (Dundas),

Bell, Blanchet, Bown, Brown, Burwell,	Ferguson (Simcoe S. Galt, Gaucher, Gaudet, Hardwood,	.,) Mc Conkey , Mc Dougall , Mac Intyre , Mc Kellar , Morris ,	Scoble, Shanly, Smith (Toronto Est), Stirton, Sylvain,
Carling, Cartier, ProcGén., Cartwright, Chambers, Chapais, Cockburn, Corneillier,	Haultain, Higginson, Howland, Irvine, Jones (Leeds Sud.) Langevin, Le Boutillier,	Munro, Parker, Pinsonneault, Pope, Poupore, Kankin, Rémillard,	Taschereau, Trembloy, Wells, White, Willson. et Wright (York E.)—59.

CONTRE:

Messieurs

Biggar,	Dufresne (Iberville),	Labreche-Viyer,	Pâquet,
Bourassa,	Dunkin,	Laframboise,	Perrault,
Cameron (Ontario N.), Geoffrion,	Lajoie,	Ross(PrinceEdouard),
Caron,	Holton,	Macdonald(Cornwall)	,Scatcherd,
Coupal,	Houde,	Macdonald (Tor'to O)	, Thibaudeau, et
Dorion (Drm. et Arth	.) Huntington,	O'Halloran,	Wallbridge (Hast's N.)
Dorion (Hochelaga),			— 25.

Ainsi la question a été résolue Affirmativement.

Alors la tjuestion principale telle qu'amendée ayant été mise aux voix, elle a été résolue affirmativement.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte concernant l'Insérêt, étant lu,

M. Bourassa a proposé, secondé par M. Dufresne (Iberville),

Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

M. McConkey a proposé pour amendement à la Question, secondé par l'Honorable M.

Que le mot "maintenant" soit retranché et les mots "d'hui en trois mois" soient ajoutés à la place.

Et des Débats s'étant élevés,

M. l'Orateur, conformément au chapitre quatre des Statuts Refondus du Canadu, a appelé l'Honorable M. Dorion, Membre pour le Comté d'Hochelaga, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

L'Honorable M. Dorion a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre.

Et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Be?l,	Dickson,	Mackenzie (Lamb	oton), Pope,
Biggor,	Dunsford,	Mackenzie (Oxf'd	l N.),Scoble,
Bown,	Galt,	Magill,	Somerville,
Brown,	Higginson,	Mc Conkey,	Stirton,
Burwell,	Howland,	McKellar,	Wells,
Cameron Ontar	rio N.), Jackson,	O'Halloran,	Willson, et
Carling,	Macdonald (To'to	0.), Parker,	Wright (York E.)—28.
Ţ.		Q	

CONTRE:

Messieurs

Archambeault,	DeBoucherville,	Holton,	Pinsonneault,
Ault,	Denis,	Houde,	Pouliot,

Blanchet,	Dorion(Drum.etArt.)	,Huot,	Powell,
Bourassa,	Dorion (Hochelaga),		Rémillard,
Brousseau,	Dufresne (Iberville),	Labreche-Viger,	Robitaille,
Caron,	Dufresne (Montcalm)	,Laframboise,	Ross (Dundas),
Cartier, ProcGén.,		Lajoie,	Ross (Prince-Edo'rd),
Cartwright,	Ferguson (S. Simcoe)	,Langevin,	Scatcherd,
Chambers,	Gaucher,	Macdonald (Cornw'll)	,Shanly,
Chapais,	Gaudet,	Morris,	Smith (Toronto Est),
Cockburn,	Geoffrion,	Munro,	Taschereau,
Cornellier,	Harwood,	Pâquet,	Wallbridge(Hast's N.),
Coupal,	Haultain,	Perrault,	et White.—52.

Ainsi la question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

M. Bourassa a proposé, secondé par M. Dorion (Drummond et Arthabaska), Que le Bill soit renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Bourassa, l'Honorable M. Chapais, M. Taschereau, l'Honorable M. Laframboise, l'Honorable M. Thibaudeau, M. Smith (Durham Est), M. Morris, M. McIntyre, M. Dorion (Drummond et Arthabaska), M. Walsh, M. Chambers, M. Lajoie, M. Ross (Prince-Edouard), M. Raymond et M. Wallbridge (Hastings Nord), devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Et des Débats s'étant élevés,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Samedi, 19 Août 1865,

Et la question ayant été mise aux voix,

Résolu, Que le Bill soit renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. Bourassa, l'Honorable M. Chapais, M. Taschereau, l'Honorable M. Laframboise, l'Honorable M. Thibaudeau, M. Smith (Durham Est), M. Morris, M. McIntyre, M. Dorion (Drummond et Arthabaska), M. Walsh, M. Chambers, M. Lajoie, M. Ross (Prince Edouard), M. Raymond et M. Wallbridge (Hastings Nord), devant faire Rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de M. McKellar, secondé par M. Mackenzie (Lambton),

Ordonné, Que toutes Pétitions et tous Papiers se rapportant aux Lois Municipales et de Cotisation du Haut-Canada, soient renvoyés au Comité Spécial sur le Bill pour venir en aide aux Propriétaires primitifs, et protéger les Acquéreurs de Terres vendues pour taxes dans le Haut-Canada, sous une fausse interprétation de l'Acte des Cotisations.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. Brown,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 21 Août 1865.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre le Rapport du Régistrateur du Comté de Stormont, indiquant les Honoraires et les Emoluments reçus pour l'année expirée le 31 Décembre 1864, conformément à la 76e Section du Chapitre 89 des Statuts Refondus du Haut-Canada. (Documents de la Session, No. 16).

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—
Par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,—La Pétition de " la Caisse d'Epargne St. Roch de Montréal.

Par M. Sylvain,-La Pétition de la Compagnie de l'Hôtel et des Bains de Mer de

Par M. Somerville,-La Pétition de George Anderson et autres, du Village de Huntingdon.

Par M. Biggar,—La Pétition de la Municipalité du Village incorporé de Trenton.

Par M. Jackson, - Deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de Grey.

Par l'Honorable M. Cauchon,-La Pétition de la Compagnie des Mines d'Or de

DeLéry (Limite).

Par l'Honorable M. Huntington,-La Pétition de L. Lacroix et autres, du Township de Granby, Comté de Shefford; et la Pétition de J. G. Robertson et autres, Agents des propriétaires de Terres du Township d'Ely.

Par M. Scoble,-La Pétition du Conseil Municipal du Comté d'Elgin.

Par M. Scatcherd,—Deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de Middlesex. Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, La Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough.

Par M. Irvine,-La Pétition de Messieurs Charles E. Levey et Cie., et autres ,Mar-

chands, de la Cité de Québec.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lucs :-

De Sœur J. M. Slocombe et autres, Sœurs de Charité, de l'Hôpital Général de la Cité

de Montréal; demandant de l'aide.

De la Municipalité du Township de Carrick,—de la Municipalité du Township de Kincardine, - de la Municipalité du Township de Kinloss, - de la Municipalité du Township de Culross,-de la Municipalité du Township de Huron,-de la Municipalité des Townships Unis d'Amabel et Albemarle,—de la Municipalité du Village de Kincardine,—de la Municipalité du Township de Greenock,—de la Municipalité du Township de Brant, toutes du Comté de Bruce; demandant la passation d'un Acte pour abroger l'Acte relatif au choix d'un Chef-lieu du Comté de Bruce, et pour Sanctionner les Actes du Conseil Provisoire de Bruce y relatifs.

De J. Valentine et autres; demandant qu'aucun Acte ne soit passé pour légaliser les Actes du Conseil Provisoire du Comté de Bruce, relatifs au choix d'un Chef-lieu pour le

dit Comté.

De C. Pelletier et autres,—et de L. Godbout et autres, de la Cité de Québec; demandant la passation d'un Acte pour substituer, (pour l'espace de cinq ans ou plus,) au principe actuel d'une Corporation élective, une Commission composée de Membres nommés par la Couronne, pour l'administration des affaires de la Cité.

De Sœurs J. M. Slocombe et autres, Sœurs de la Charité, de l'Hôpital Général de la Cité de Montréal; demandant à être exemptées d'avoir une passe Migratoire à leur

Chaussée de Moulin sur la Rivière Chateauquay.

Du Conseil Municipal du Comté de Welland; demandant la presention d'un Acte pour

fixer le taux de l'Intérêt de l'argent à sept pour cent.

De W. G. Hall et autres, de la Ville de Windsor, Comté d'Essex; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "La Compagnie de Passage d'Eau de Windsor."

De II. Walker, du Township de Sandwich Est, Comté d'Essex, et autres ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "La Compagnie du Chemin de Fer de Windsor et Sandwich."

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de London; demandant des amendements aux Actes Projetés Municipaux et de Cotisation du Haut-Canada.

De Joseph Anctil et d'Auguste Fournier; demandant la passation d'un Acte pour au-

toriser la Chambre des Notaires du Bas-Canada à les admettre à la pratique du Notariat. De W. J. Bichell, de la Cité de Québec; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à construire un Pont-tournant sur la Rivière St. Charles, depuis la Pointe aux Lidures jusqu'à la rive opposée.

De W. D. B. Janes, de la Cité de Montréal; demandant la passation d'un Acte pour lui permettre d'obtenir une Patente pour une invention appelée "Roue à Aubes de

Manby."

Du Conseil Municipal du Comté de Victoria ; demandant la passation d'un Acte pour

légaliser les Règlements Nos. 2, 5, 12 et 38, de la Corporation du dit Comté et pour d'autres fins.

De la Chambre de Commerce d'Hamilton; demandant que les Péages sur le Canal de la Baie de Burlington, soient abolis.

De R. Mc Collum et autres; demandant à être payés des montants à eux dûs, comme Instituteurs en Retraite.

Du Conseil Municipal du Comté d'Elgin; demandant que toute assistance soit donnée par le Gouvernement dans l'établissement d'un meilleur système d'Agriculture.

De la Municipalité du Township d'Hamilton; demandant la passation d'un Acte pour confirmer et établir certaines réserves pour des Chemins Latéraux dans le dit Township, et pour d'autres fins.

Du Conseil de Ville de la Ville de Cobourg; demandant la passation d'un Acte pour amender l'Acte établissant d'autres dispositions relativement à la Compagnic du Chemin

de Fer de Cobourg et Peterborough, et pour d'autres fins.

De la Municipalité du Township de Pakenham; demandant qu'une aide pécuniaire soit accordée à A. H. Dowswell, Juge de Paix pour les Comtés-Unis de Lanark et Renfrew, pour lui permettre de payer moitié d'une certaine amende et frais; aussi, pour la passation d'un Acte pour légaliser les procédures Judiciaires des autres Juges de Paix dans les dits Comtés-Unis.

Ordonné, Que M. Magill ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte

des Institutions Municipales du Haut-Canada, quant aux Colporteurs.

Il a. en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cauchon soit ajouté au Comité Spécial nommé pour aider son Honneur l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre s'y trouvent concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme Membres d'un Comité Conjoint des deux Chambres au sujet de la Biblio-

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif communiquant

à leurs Honneurs l'Ordre précédent.

Ordonné, Que l'Honorable M. Macdonald (Cornwall), porte le dit Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que M. Magill ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la formation de Compagnies ou Associations Commerciales co-opératives à Fonds Social.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Cuambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain. L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre par Ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, -Rapport de l'Exploration du Chemin de Fer Intercolonial, faite en vertu des Instructions donnés par le Gou-

vernement Canadien en 1864. (Documents de la Session, No. 8.) Aussi, le Rapport des Commissaires chargés d'examiner la Subvention Postale à

accorder aux Compagnies de Chemin de Fer. (Documents de la Session, No. 7).

L'honorable M. McDougall a aussi présenté conformément à une Adresse de la dernière Session, à Son Excellence le Gouverneur-Général,-Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 17 Mars 1865, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état de la part des Députés-Greffiers de la Couronne, des Députés-Maîtres et Députés-Régistrateurs en Chancellerie, et des Procureurs de Comté qui, avant la mise à effet de la loi pour la perception des Honoraires sur les Procédures Judiciaires au moyen de Timbres, n'avaient pas rendu compte des honoraires reçus sur les dites procédures; avec un état indiquant pendant quel espace de temps les dit honoraires sont restés entre leurs mains sans en rendre compte. (Documents de la Session, No. 17).

Un Bill pour faciliter la séparation du Comté de Renfrew du Comté de Lanark a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de M. Morris, secondé par M. McIntyre, le Bill a été amendé en en retranchant la troisième clause, et en ajoutant le Proviso suivant à la première clause :-

" Pourvu toujours que l'arrangement ci-dessus pourra être conclu avant que les édifices publics aient été fournis, nonobstant toute chose au contraire dans le Chapitre 54 des Statuts Refondus pour le Haut-Canada."

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour prolonger le délai pour l'achèvement du Chemin de Fer de Brockville et Ottawa, et pour d'autres fins, étant lu;
M. MacIntyre a proposé, secondé par M. Morris, et la Question ayant été proposée

que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil.

M. Chambers a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Macdonald (Cornwall), Que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " Cette Chambre se formera en le dit Comité "d'aujourd'hui en huit jours."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été

demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR:

Messieurs

Ault,	Cornellier,	Munro,	Stirton,
Biggar,	Jones (Leeds N. et	$(Gr.)Ross\ (Dundas),$	Thibaudeau,
Brown,), Ross (Prince- \hat{E}_0	lou'd), White,
Burwell,	Macdonald (Corn	w'll), Scatcherd,	Wood, et
Caron,	Macdonald (Tor's		Wright (York E.),-23.
Chambers,	Mc $Conkey$,	Smith (Durhan	n Est),

CONTRE:

Messieurs

Blanchet,	Dufresne (Montcalm)	, Mackenzie (Lambton)	, Powell,
Bown,	Dunkin,	Mackenzie (Oxj'd N.	,Rankin,
Brousseau,	Dunsford,		Rémillard,
Cameron (Ontario N.), Haultain,	McIntyre,	Robitaille,
Cartier, ProcGén.,		Morris,	Somerville,
Cartwright,	Howland,	Morrison,	Taschereau,
Cauchon,	Irvine,	Parker,	Wells,
Cockburn,	Jackson,	Pouliot,	Wilson, et
De Boucherville,	Langevin,	Poupore,	Wright (C. d' Ottowa).
Dickson,	Macdonald, Procgén		— 38.

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Alors la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil.

La Chambre s'est, en consequence, formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Morris a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Jeudi prochain.

L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant

découverts, et il est comme suit :-

Monck.

Le Gouverneur-Général transmet à l'Assemblée Législative les Estimés des sommes

requiscs pour le service de la Province durant l'année expirant le 30 Juin 1866, et en conformité des dispositions de la 57e section de l'Acte d'Union, il recommande ces Estimés à l'Assemblée Législative. (Documents de la Session, No. 18.)

HôTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 21 Août 1865.

Ordonné, Que le dit Message avec les Estimés pour l'année expirant le 30 Juin 1866, qui l'accompagnent, soient renvoyés au Comité des Subsides.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill à l'effet d'amender ultérieurement l'Acte intitulé : " Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de La Compa" gnie du Richelieu,'" étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour venir en aide aux Représentants de feu Boyd Sylvester," étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

Sur motion de M. Mackenzie (Lambton), secondé par M. McKellar,

Résolu, Qu'il soit présente une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat indiquant les différents octrois et ventes de terres qui ont été faits dans le District d'Algoma pour l'exploitation de mines ou pour la colonisation, ainsi que la désignation de l'Arpenteur des terres cédées contenue dans chaque Patente, et le montant exigé par acre dans chaque cas. Aussi, un Etat indiquant la quantité et la situation des terres qu'on demande maintenant pour l'exploitation de mines; et copies de tous Ordres en Conseil rélatifs à la vente des terres et à l'exploitation des mines dans le District d'Algoma.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil

Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Perrault, secondé par M. Mackenzie (Oxford Sud), Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat dans la forme des Tableaux qui suivent, au sujet des Ecoles Militaires de la Province :—

ECOLE MILITAIRE DE	Nombre total des Applications.	Certificats 20 Classe.	Cortificats 1e Classe.	Dépenses Totales.	Repartition par Elève.	Dato de la Fondation.	
Québec							

ECOLES MILITAIRES DE MONTREAL ET QUEBEC.

NOMS DES CANDIDATS A L'ADMISSION.	Date de l'admission.	Date du Certifiont 20 Classo.	Jours d'Etude.	Dato du Certificat 10 Classe.	Jours d'Etude.	Origino Fraoçaise.	Autres Origines.	Démissions.

Ordonné, Que la dit: Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouvernenr-Général par tels Membres de cette Chambre qui ferment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. Cauchon, secondé par M. Blanchet,

Ordonné, Que les Entrées dans les Journaux de cette Chambre du 2, 13, 15 et 17 Mars dernier, ayant rapport à la Pétition de l'Honorable Edward Bowen, D. C. L., Juge en Chef de la Cour Supérieure de Sa Majesté pour le Bas-Canado, et autres, Electeurs de la Cité de Québec, et autres Pétitionnaires, demandant la passation d'un Acte à l'effet de substituer pour l'espace de cinq années ou plus, au système actuel d'une Corporation élective, une Commission composée de Membres nommés par la Couronne, pour administrer les affaires Municipales de la dite Cité, soient maintenant lus,

Et les dites entrées ayant été lues,

L'Honorable M. Cauchon a proposé, secondé par M. Blanchet,

Et la Question ayant été proposée, Que la Pétition de l'Honorable Edward Bowen, D. C. L., et autres Electeurs de la Cité de Québec, demandant la passation d'un Acte à leffet de de substituer, pour l'espace de cinq aunées ou plus, au système actuel d'une Corporation élective, une Commission composée de Membres nommés par la Couronne, pour administrer les affaires de la dite Cité. et toutes autres Pétitions se rattachant au même sujet, soient renvoyées à un Comité Spécial, composée de l'Honorable M. Alleyn, M. Huot, M. Brousseau, M. Irvine, M. Archambault, M. Morris, l'Honorable M. Carling et le moteur, pour en faire Rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. Irvine a proposé pour amendement, secondé par M. Dufresne (Montealm), Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "un Comité Spécial de onze Membres soit nommé pour s'en"quérir de l'état actuel des affaires financières de la Cité de Québec, et en faire rapport
"avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et

" records."

M. Dorion (Drummond et Arthabaska) a proposé pour amendement au dit amendement proposé, secondé par l'Honorable M. Thibaudeau, Que les mots "un Comité Spécial de "onze Membres soit nommé pour s'enquérir de l'état actuel des affaires financières de la "Cité de Québec, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'en"voyer quérir personnes, papiers et records," soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "attendu qu'il y a un Bill devant le Comité des Bills Privés, qui a trait "a l'Acte incorporant la Cité de Québec, et que toutes les questions qui se rattachent aux "affaires municipales de cette Cité peuvent être examinées par ce Comité, il n'y a aucune "nécessité de nommer un Comité d'enquête durant cette Session."

Et l'Amendement au dit Amendement proposé ayant été mis aux voix, la Chambre

s'est divisée; ct les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR :

Messieurs

Biggar,	Gaucher,	Magill,	Scatcherd,
Bourassa,	Gaudet,	Mc Conkey,	Scoble,
Burwell,	Geoffrion,	Mc Giverin,	Stirton,
Caron,	Gibbs,	Munro,	Thibaudeau,
Coupai,	Houde,	O'Halloran,	Thompson,
Cowan,	Huntington,	Pâquet,	Wallbridge (Hast. N.),
Dickson,	Huot,	Perrault,	Wells,
Dorion(Drum.et Ar	t, Jones (L'ds N.et 6	Fren.) Pouliot,	White,
Dufresne (Iberville)		Ross (Prince Ed.),	Wood, et
Evanturel,	Macdonald (Tor'	o O.), Rymal,	Wright (York E.)-42.
Gagnon,	Mackenzie (Lam		g(20/1021.)

CONTRE:

Messieurs

Archambeault,	Cartier, ProcGén.,	Haultain,	Robitaille,
Ault,	Cartwright,		Ross (Dundas),
Bellerose,	Cauchon,		Shanly,
Blanchet,	Chapais,	Langevin,	Somerville.
Brousseau,	Cockburn,	Macdonald (Cornwall)	Tremblay.
Brown,	Dufresne (Montcalm),	Poulin,	Walsh, et
Cameron (Ontario N.)	Ferguson (Simcoe S.)		Willson31.
Carling,		Rémillard,	

Ainsi la Question a été résolue affirmativement.

Et l'Amendement à la Question originale telle qu'amendée ayant été mis au voix, a été adoptée.

Alors, la Question principale telle qu'amendée, ayant été mise;

Résolu, Qu'attendu qu'il y a un Bill devant le Comité des Bills Privés qui a trait à l'Acte incorporant la Cité de Québec, et que toutes les questions qui se rattachent aux Affaires Municipales de cette Cité peuvent être examinées par ce Comité, il n'y a aucune nécessité de nommer un Comité d'Enquête durant cette Session.

Sur motion de M. Somerville, secondé par M. Mackenzie (Oxford Nord), Résolu, Que Mercredi prochain cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération une certaine Résolution proposée, relative à l'Inspection des Cuirs et Peaux Crues.

Sur motion de M. Wright (York Est), secondé par M. White,

Résolu, Que Mercredi prochain cette Chambre se formera en Comité pour examiner une Résolution à l'effet d'imposer une taxe d'une piastre sur chaque chien dans le Haut-Canada.

Ordonné, Que M. Magill et M. Smith (Toronto Est) soient ajoutés au Comité Spécial sur le Bill pour venir en aide aux propriétaires primitifs et protéger les acquéreurs de Terres vendues pour taxes dans le Haut-Canada, sous une fausse Interprétation de l'Acte des Cotisations.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. Brown,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 22 Août 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :— Par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,—La Pétition de J. B. Emond et autres Aubergistes, de la Cité de Montréal. Par M. Cowan,-La Pétition de S. McKenzie et autres, de la Ville de Galt.

Par M. Magill,-La Pétition de la Société Co-opérative de Hamilton.

Par M. Wright (Ottawa),—La Pétition de L. H. Hillman et autres, de la Paroisse de Ste. Angélique; La Pétition de William Greenleese et autres, du Township de Lacheber; et la Pétition de C. Mason et autres, de la Paroisse de Notre-Dame de Bonsecours, tous du Comté d'Ottawa.

Par M. Dickson,—La Pétition de la Muuicipalité du Township de Arran, Comté de Bruce. Par M. McKellar,—La Pétition de George Macbeth, du Township de Dunwhich, Comté d'Elgin.

Par M. Dufresne (Montcalm),-La Pétition du Révérend H. Mellier, de la Paroisse de

St. Pierre de Sorel.

Par M. Mc Giverin, -- La Pétition du Conseil Municipal du Comté de Lincoln.

Par M. Walsh,—La Pétition du Titulaire et des Syndics de l'Eglise de la Trinité, Ville de Simcoc.

Par l'Honorable M. Rose,—La Pétition de G. J. Grierson et autres, de la Cité de Montréal.

Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn,—La Pétition de G. E. Jones et autres.

Par M. Powell,—La Pétition du Titulaire et des Syndies de l'Eglise du Christ, Cité d'Ottawa.

Par M. Scatcherd,-La Pétition de Henry H. Coyne, de la Cité de London, C. O.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre

le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :--

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les Avis relatifs aux Pétitions suivantes:—
Du Président et des Directeurs de la Compagnie des Consommateurs de Gaz de Bytown,—
de l'Association d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Waterloo,—de Hector
Russel et Catherine Russel, de la Trinité, près d'Edinburgh, Comté de Midlothian, Ecosse,
—de Martin Dunsford, de la Ville de Lindsay,—de John Dent et autres; demandant la
séparation de certains lots d'avec le Village de Mitchell, et leur réunion aux Townships de
de Logan et Fullarton,—du Conseil Municipal du Comté de Lincoln, relative au Chemin
de Queenstown et Grimsby,—du même, relative à la construction d'une nouvelle Prison de
Comté,—de W. G. Hall et autres; demandant l'incorporation de la Compagnie
du Chemin de Fer de Windsor et Sandwich,—de Joseph Anctil et Auguste Fournier,—
de W. D. R. Janes; demandant une Patente pour l'invention d'une roue appelée: "Roue
à Aubes de Manby,"—du Conseil Municipal du Comté de Victoria; demandant un Acte
pour légaliser certains de ses réglements,—de la Municipalité du Township d'Hamilton;
demandant un Acte pour confirmer certaines réserves pour des chemins latéraux dans ce
Township,—de W. J. Bickell, de Québec; demandant la permission de construire un
Pont sur la Rivière St. Charles.

Quant à la Pétition du Conseil de Ville de Cobourg; demandant un Acte pour amender l'Acte relatif à la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough, l'Avis ne spécifie pas suffisamment la nature de la demande, mais comme le mode adopté par les Pétitionnaires parait être recommandé par la Cour de Chancellerie, votre Comité recommande que l'Avis soit considéré suffisant.

Quant à la Pétition de William Bell et autres; demandant des amendements à l'Acte pour consolider la dette de la Ville de Peterborough, votre Comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis,—et quant à la Pétition de George Deans et autres; demandant un Acte pour at olir la Corporation du Village de Trenton, il n'en a été donné qu'un Avis local, qui est par conséquent insuffisant.

Quant à la Pétition de A. Wheeler et autres; demandant l'incorporation de la Compagnie du Cimetière de Knowlton, aucun Avis n'en a été donné, mais votre Comité ayant constaté qu'il ne s'agit aucunemnnt de tître de propriété, il recommande la suspension

de la 52e Règle.

Les pétitions du Révérend P. Dowd et autres ; demandant l'incorporation du Refuge de Ste. Brigitte de Montréal,—et de John Anderson et autres ; demandant l'incorporation de la Société Bienveillante des Protestants Irlandais de Onébec, ne sont pas de nature à exiger la publication d'aucun Avis.

Ordonné, Que M. Rankin ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer des Rues de Windsor et Sandwich.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Rankin ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie de Passage d'Eau de Windsor et Détroit.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 52e Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au Bill pour incorporer la Compagnie du Cimetière de Knowlton.

Ordonné, Que M. Rankm ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la

Compagnie du Cimetière de Rnowlton.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Macdonald (Cornwall) ait la permission d'introduire un Bill pour faciliter le Règlement des Affaires de la succession de feue Grace Russel.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour demain.

Ordonné, Que M. Currier ait la permission d'introduire un Bill pour changer le nom de la "Compagnie des Consommateurs de Gaz de Bytown," en celui de la "Compagnie du Gaz d'Ottawa," et pour confirmer, modifier et étendre ses pouvoirs.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Bowman ait la permission d'introduire un Bill pour accorder certains pouvoirs à l'Association d'Assurance Mutuelle contre le Feu de Waterloo.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Dunsford ait la permission d'introduire un Bill pour légaliser certains Règlements et Débentures du Comté de Victoria.

Il a, en couséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et la pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Walsh ait la permisaion d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 63 des Statuts Refondus du Canada, relatif aux Compagnies à Fonds Social, Manufacturières et autres.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour demain.

13

Ordonné, Que M. Dorion (Drummond et Arthobaska) ait la permission d'introduire un Bill pour confirmer l'Arpentage actuel du Township de Bussirode, Comté d'Arthabaska.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. Galt,

Résolu, Que pour le reste de la Session, les mesures du Gouvernement aient la préséance sur toutes autres mesures les Jeudis, à sept heures et demie, P.M.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour abolir la Peine de Mort en certains cas, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et renvoyé à un Comité général pour Vendredi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte à l'effet d'incorporer les Associations d'Assurances Mutuelles des Diocèses de Québec et Trois-Rivières, et de Montréal et Hyacinthe, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour légaliser le Réglement Numéro cent-seize de la Corporation du Township de Bayham, et pour déclarer les Débentures émises en vertu du dit Réglement légales, valides et obligatoires pour la dite Corporation, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la secon-le lecture du Bill pour amender l'Acte pour incorporer "l'Association Homœopathique de Montréal," étant lu.;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer "Les Dames Religieuses de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie," étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriscr Donald Alexander Livingston à se faire admettre à la pratique de la Médecine, de la Chirurgie et de l'Art Obstétrique, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer à Passagers de la Cité d' Ottawa, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer "La Caisse de Bienfaisance de Tempérance, Section St. Jacques," étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Pivés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Collège de London, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, la une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour amender le Chapitre quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant l'Education, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Crdonné, Que le Bill soit maintenant renvoyé à un Comité Général.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Robitaille a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Robitaille a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre cinquantetrois des Etatuts Refondus du Canada, relatif à certains Poids et Mesures, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

M Bourassa a proposé, secondé par M. Dorion (Drummond et Arthabaska),

Que le Bill soit renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Bowman, l'Honorable M. Chapais, l'Honorable M. Huntington M. Labreche-Viger, M. Pâquet, M. McKellar, M. Smith (Toronto Est), M. Perrault et M. Jones (Leeds Nord et Grenville).

M. Dunkin a proposé pour amendement, secondé par M. Morris, Que tous les mots après " à " jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR:

Messieurs

Archambeault,	Dickson,	LeBoutillier,	Robitaille,
Ault,	Dufresne (Montcalm)	, Macdonald, ProcGén	
Beaubien,	Dunkin,	Mackenzie (Lambton)	,Ross (Champlain),
Biygar,	Dunsford,	Magill,	Ross (Dundas),
Blanchet,	Evanturel,	Mc Conkey,	Scoble,
Bowman,	Ferguson (Frontenac)	,McDougall,	Shanly,
Bown,	Galt,	Mc Gec,	Somerville,
Brousseau,	Gaucher,	Mc Giverin,	Stirton,
Brown,	Gaudet,	Morris,	Street,
Cameron (Outario N.		Morrison,	Sylvain,
	· Haultain,	Munro,	Tascherenn,
Cartier, ProcGéu.,	Higginson,	Parker,	Walsh,
	Huot,	Powell,	White,
Chapais,	Jones (L'dsN. & Grc n)	Poulin,	Willson,
Cockburn,	Jones (Leeds Sud),	Rankin,	Wood, et
Cowan,	Knight,	Rêmillard,	Wright (York E) -66.
DeBoucherville,	Langevin,		• •

CONTRE:

Messieurs

Bellerose,	Dorion (Hochelaga),	Labreche-Viger.	Pinsonneault,
Bourassa,	Duckett,	Lajoie,	Pouliot,
Burwell,	Dufresne (Iberville),	Macdonald (Cornwall)	Rymal,
Caron,	Fortier,	Macdonald (Tor'to O)	Scatcherd,
Chambers, `	Gagnon,	Mackenzie (Oxford N.)	Thibaudeau,
Cornellier,	Geoffrion,	Mc Kellar,	Thompson,
Coupal,	Holton,	O'Halloran,	Wallbridge (Hast's N.)
De Niverville,	Houde,	Perrault,	Wells,-33.
Dorion (Drum. & Arth	·	,	

Ainsi la question a été résolue Affirmativement.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, avant été mise aux voix, elle a été résolue Affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte de Faillite de

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé des Honorables Messieurs Abbott, le Soliciteur-Général Cockburn, le Solliciteur-Général Langevin, Rose, Cameron, (Peel), Huntington, Dorion (Hochelaga), et Messieurs Cameron (Ontario Nord), Street, Irvine, Morris, Joly, Scatcherd, Wood, Smith (Toronto Est) et Gibbs, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que cinq Membres composent le Quorum.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la nomination de Commissaires chargés de s'enquérir des affaires de la Caisse d'Economie de St. Roch de Québec, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender et étendre les dispositions du Chapitre 53 des Statuts Refondus du Haut-Canada, relatif aux Sociétés de Construction. étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour faciliter l'arrestation et la con-

viction des Voleurs de Chevaux, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence. lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour venir en aide aux propriétaires primitifs et protéger les acquéreurs de Terres venoues pour taxes dans le Haut-Canada, sous une fausse interprétation de l'Acte des Cotisations.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi concernant le

Notariat, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de Messieurs Archambeault, Dufresne (Montcalm), Geoffrion, Pouliot et Bellezosse, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour régler la qualification des

Médecies et Chirurgiens pratiquant dans le Haut-Canada, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de Messieurs Parker, McGiverin, Wallbridge (Hostings Nord), Cartwright et Bown, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi de la Chasse du

Haut-Canada, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Walsh, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, Messieurs Bown, Smith (Durhum Est) et Powell, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte 27 Victoria,

chapitre 11, relatif à la perception des Contributions Scolaires, étant lu:

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé des Henorables MM. La framboise, le Solliciteur-Général Langevia, MM. Raymond, Geoffrion, Perrault et Blanchet, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour mieux pourvoir à la punition

des offenses contre la personne dans le cas d'enlèvement (Kidnapping), étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. O'Halloran, l'Honorable M. le Solliciteur-Général, Cockburn, l'Honorable M. Hunting on, M. Cameron (Ontario Nord), M. Wood et l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, et pourvoir à des appropriations en faveur d'Ecoles Spéciales d'Agriculture, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill concernant l'Inspection de la Fleur et de la Farine étant lu :

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill concernant l'inspection de la Potasse et de la Perlasse, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une secondo fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender et étendre les dispositions du Chapitre 53 des Statuts Refondus du Canada, relatif aux Sociétés de Construction, étant lu:

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : Acte contenant des dispositions Spéciales concernant les deux Chambres du Parlement " Provincial," étant lu :

Le Bill a été, en consequence, lu la seconde fois, et la troisième lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender l'Acte intitulé : "Acte concernant les Cours de Comté," étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et la troisième lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif aux abus judiciables à l'Agriculture, chapitre 26 des Statuts Refondus du Bas-Canada, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de Messieurs Bellerosse, De Niverville, Archambeault, Pâquet et Geoffrion, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir de quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill à l'effet d'amender le chapitre 22 de la 28e Victoria, "pour la punition des personnes qui vendent des Liqueurs Enivrantes " sans Licence et pour d'autres fins," et à l'effet d'âmender le chapitre 38 de la 23e Victoria intitulé: "Âcte pour amender l'Acte relatif à la Civilisation des Sauvages," étant

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour demain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :-

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: " Acte pour faciliter les poursuites en " vertu de l'Acte concernant les Aubergistres et la vente des Liqueurs Enivrantes," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. Bellerose, secondé par M. Archambeault,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: " Acte pour faciliter les pour-" suites en vertu de l'Acte concernant les Aubergistes et la vente des Liqueurs Enivrantes," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Alleyn ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société Bienveillante des Irlandais Protestants de Québer.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre du Jour étant lu pour que la Chambre se forme en Comité des Subsides, la Chambre s'est formée en le dit Comité.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent soixante-et-seize dollars soit accordé à Sa Majesté, pour payer les dépenses du Bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur à repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit regu Jeudi prochain.

M. Street a aussi informé la Chambre qu'il lui était enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que, Jeudi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier.

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 23 Août 1865.

The state of the s

M. l'Orateur a mis devant la Chambre le Rapport Annuel du Grand Temple de l'Ordre Indépendant des Bons Templiers du Canada. (Documents de la Session, No. 19).

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-

Par M. DeBoucherville,-La Pétition de E. Lespérance et J. Hurteau.

Par M. Haultain, - Deux Pétitions de Christian Wurtele et autres, de la Cité de Québec.

Par M. Cartwright,-La Pétition de R. T. Walkem, de la Cité de Kingston.

Par M. Street,—La Pétition de la Banque du Haut-Canada.

Par M. Wallbridge (Hastings Nord), La Pétition de J. B. Breckenridge et autres, du Township de Marmora, Comté de Hastings.

Par M. Pope,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de Compton.

Par M. Rankin,—Quatre Pétitions du Conseil Municipal, du Comté d'Essex.

Par M. Paquet,-La Pétition de L. H. Ferland, M.D., et autres, du Village de Berthier.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes out été lues :-

J'e "La Caisse d'Epargne, St. Roch de Montréal; demandant un Acte d'Incorporation. De la Compagnie de l'Hôtel et des Bains de Mer de Tadousac; demandant un Acte Spécial d'Incorporation, avec de plus amples pouvoirs et un capital plus considérable.

De George Anderson et autres, du Village de Huntingdon; demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'éducation Protestante dans le Bus-Canada.

De la Municipalité du Village de Trenton; demandant la passation d'un Acte pour bolir la Corporation du dit Village.

Du Conseil Municipal du Comté de Grey; demandant des amendements aux Lois Municipales et de Cotisations du Haut-Canada.

Du Conseil Municipal du Comté de Grey; demandant des amondements à l'Acte des

Pêcheries du Haut-Canada.

De la Compagnie des Mines d'Or de Lécy (responsabilité limitée); demandant des amendements à leur charte, et le pouvoir d'ériger une Ligne de Télégraphe de Québec à Ligne Frontière de la Province.

De L. Lacroix et autres, du Township de Granby, Comté de Shefford; demandant

de l'aide pour un Chemin dans le dit Township.

De J. G. Robertson et autres, Agents des Propriétaires de Terres dans le Township d' Ely; demandant lo passation d'un Acte pour légaliser un arpentage fait par O. Wells, d'une partie du dit Township.

Du Conseil Municipal du Comté d'Elgin; demandant des amendements à la loi qui

a rapport aux Compagnies des Chemins dans le Haut-Canada.

Du Conseil Municipal du Comté de Middlesex; demandant de l'aide en faveur des

Conseils de Comté, pour leur permettre de pourvoir au soin des idiots.

Du Conseil Municipal du Comté de Middlesex; demandant des amendements à l'Acte qui a rapport aux Jurés et Jurys, et des amendements à l'Acte des Cours de Division.

De la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough; demandant la passation d'un Acte à l'effet d'amender l'Acte pour établir d'autres disposifions relatives à la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough, et pour d'autres fins.

De Messieurs Charles E. Levey et Compagnie, et autres, Marchands, de la Cité de Québec; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "La Banque d'Union du

Bas-Canada."

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn ait la permission d'introduire un Bill pour établir certaines Réserves de Chemins et certaines Grandes Routes dans le Township d'Hamilton.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première sois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn ait la permission d'in-

troduire un Bill relatif à la qualification des Juges de Paix.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn ait la permission d'introduire un Bill pour amender et étendre les Actes relatifs à la Compagnic du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Huot soit ajouté au Comité Spécial sur le Bill pour abroger le chapitre trente-deux des Statuts Refondus du Canada, et pourvoir à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures.

Un Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour amender l'Acte intitulé: 'Acte " contenant des dispositions spéciales concernant les deux Chambres du Parlement Pro-" vincial," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour amender l'Acte relatif aux Cours de Comté," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre quatrevingt-huit des Statuts Refondus du Bas-Canada, intitulé: "Acte pour sauvegarder les droits de Corporation, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé des Messieurs Harwood, Joly, Taschereau, Dufresne (Montcalm), l'Honorable M. le Solliciteur-Genéral Langevin, l'Honorable M. Dorion (Hocheluga) et M. Dunkin, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour faciliter le Macadamisage des Routes Postales du Bas-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif intitulé :

"Acte relatif aux Convictions Sommaires," étant lu;
Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Wallbridge (Hastings Nord), l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, MM. Cameron (Ontario Nord), Scatcherd, Morris et Haultain, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité pour prendre en considération une certaine Résolution relative à l'Inspection des Cuirs et des Peaux Crues.

(En Comite.)

Résolu,-Qu'il est nécessaire d'amender l'Acte passé dans les 27e et 28e années du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour réglor l'Inspection des Cuirs et Peaux crues."

chapitre vingt-et-un, comme suit :-

1. Aucune peau crue en vente pesant plus de vingt livres, avoir-du-poids, dans les limites des Inspecteurs de Cuirs et Peaux Crues des Cités de Québec, Montréal, Toronto. Hamilton, Kingston et London, ne sera offerte en vente ou vendue dans les dites Cités à moins d'avoir été préalablement inspectée conformément à la loi; mais cette disposition ne s'appliquera pas aux peaux crues en dehors des limites d'inspection des dits Inspecteurs ; mais tout acquéreur des dites peaux les fera inspecter après son achat ou acquisition, et avant de les pouvoir vendre ou en disposer de toute autre manière.

2. Tout tel Inspecteur marquera ou étampera sur chaque moitié de peau le poids net de telle moitié; et les dites peaux ou moitié de peaux seront inspectées sans les cornes. mussles, babines, ou subots, et l'Inspecteur donnera un certificat du poids net de telles

peaux, s'il en est requis.

S. Tout Inspecteur diminuera sur le poids de chaque peau toutes les saletés, coups de couteaux domniageables ou autre chose ne devant pas être comptée dans le poids des peaux; il pourra aussi ajouter au dit poids tout ce que les dites peaux pourront avoir perdu par le dessèchement; le tout à sa discrétion.

4. Tout Inspecteur comme susdit aura droit pour l'inspection des dites peaux, à une

somme de cinq centins pour chaque peau.

5. Le paragraphe suivant est ajouté à la section dix-sept du dit Acte :--

" Mais l'Inspecteur ne sera responsable d'aucun dommage par suite du déficit n'excé-

dant pas cinq pour cent sur tout le poids du dit cuir par lui inspecté."

6. Le mot "skin" dans la dix-neuvième section de la version anglaise du dit Acte, sera remplacé par le mot "leather," et la dite version de la dite section sera lue et appliquée comme contanant le mot "leather.

7. La section trente-cinquième du dit Acte est abrogée en autant qu'elle concerne les Cités de Québre et de Montréal.

- 8. Toute offense commise contre les dispositions du présent Acte sera punie par une amendo n'excédant pas quatre-vingt piastres, laquelle sera poursuivie, entendue et décidée en la manière et sorme prescrites par le dit Acte, et il en sera disposé tel que décrété par le dit Acte.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur repris le Fautcuil, et M. Magill a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

La Chambre, en comformité de l'Ordre, s'est formée en Comité pour prendre en considération une certaine Résolution proposée, imposant une taxe annuelle d'une piastre pour chaque chien dans le Haut Canada.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'il est expédient que dans tout Township, Village incorporé, Ville et Cité du Haut-Canada, tout propriétaire de chien soit taxé annuellement à la somme d'une piastre pour chaque chien.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Scatcherd a fait Rapport que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Union St. Henri des Tanneries des Rollands, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour faciliter la séparation de Huron et Bruce, et pour faire de Walkerton le Chef-lieu du Comté de Bruce, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. Dunkin, l'Honorable M le Procureur-Général Macdonald, l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, l'Honorable M. Macdonald (Cornwall), l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), l'Honorable M. Brown, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, M. Morris et M. Joly, pour aider M. l'Orateur à prendre des arrangements pour la distribution et la dépêche des affaires devant la Chambre.

Ordonné, Que M. Cameron (Ontario Nord) soit ajouté au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour amener à Conviction les personnes vendant des liqueurs sans Licence, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Ferguson (Simcoe Sud), l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, M. Dunkin, M. Scatcherd, et M. Mackenzie (Lambton), devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill à l'effet d'amender le chapitre 22 de la 28e Victoria "pour la punition des personnes qui vendent des Liqueurs Enivrantes sans Licence, et pour d'autres fins," et à l'effet d'amender le chapitre 38 de la 23e Victoria, intitulé: "Acte pour amender l'Acte relatif à la Civilisation des Sauvages," étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour amener à Conviction les personnes vendant des Liqueurs sans Licence.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. Brown.

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 24 Août 1865.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre :—Etat des Cautionnements enregistrés du 19e jour de Février 1864 au 19e jour de Janvier 1865, préparé conformément à la 22e Section du chapitre 12 des Statuts Refondus du Canada. (Documents de la Session, No. 6.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-

Par M. Wood,—La Pétition de J. W. Downs et autres, de la Ville de Brantford. Par M. McGiverin — La Pétition de A. Prévost et autres, Marchands et autres, de la Cité de Montréal.

Par M. Macfarlane, -La Pétition du Conseil Municipal du Comté de Perth.

Par M. Cartwright,—La Pétition de Dame Marie Murney, Venve et Exécutrice Testamentaire de feu l'Honorable Edmund Murney.

Par l'Honorable M. Carling,-La Pétition de "La Compagnie de Terres et d'Huile

de Pétrole de Bothwell, C. O., (responsabilité limitée)."

Par M. Cameron (Ontario Nord),—La Pétition de la Compagnie du Pont International.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :--

De J. B. Emond et autres, Aubergistes, de la Cité de Montréal; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "La Société de Protection des Aubergistes de Montréal."

De S. McKenzie et autres, de la Ville de Galt; demandant dédommagement pour des terres dont ils ont été dépossédés dans le Gore Ouest du Township de Beverly, en conséquence d'un arpentage erroné.

De la Société Co-opérative d'Hamilton; demandant la passation d'un Acte pour l'établissement et l'incorporation de Sociétés ou Associations de Travail, commerce, ou affaires, excepté l'exploitation des mines, minéraux ou carrières, et les affaires de banque.

De L. H. Hillmon et autres, de la Paroisse de Ste. Angélique,—de William Greenleese et autres, du Township de Lochaber,—et de C. Mason et autres, de la Paroisse de Notre-Dame de Bonsecours, Comté d'Ottawa; demandant que le dit Comté soit divisé en deux pour des fins Municipales et d'Enregistrement, et que le Burcau d'Enregistrement et le Conseil de Comté soient établis dans le Township de Lochaber.

De la Municipalité du Township d'Arran, Comté de Bruce ; demandant la passation

d'un Acte déclarant Walkerton le Chef-lieu du dit Comté.

De George Macbeth, du Township de Dunwich, Comté d'Elgin; demandant une charte nouvelle pour construire une ligne de Chemin de Fer depuis la Rivière Niagara à la Rivière Détroit, passant par les rangées Sud et Ouest des Townships et Comtés situés au Nord du Lac Erié et au Sud du Grand Chemin de Fer Occidental.

Du Révérend H. Millier, de la Paroisse de St. Pierre de Sorel; demandant de l'aide

en faveur de l'Hôpital-Général du District de Richelieu.

Du Conseil Municipal du Comté de Lincoln; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la Corporation du dit Comté à adopter un Règlement ou des Règlements pour décider de quelle manière le Chemin Madacamisé de Queenston et Grimshy devra être entretenu

Du Titulaire et des Syndies de l'Eglise de la Trinité, Ville de Simcoe; demandant la passation d'un Acte pour les autoriser à vendre cinquante arpents de terre, formant la

partie Nord du lot No. 2, dans la 5e Concession du Township de Woodhouse.

De G. J. Grierson et autres, de la Cité de Montréal; demandant le redressement de

certains griefs se rattachant à l'Education Protestante dans le Bas-Canada.

De G. E. Jones et autres : demandant la passation d'un Acte pour autoriser l'établissement et l'incorporation d'une Banque à Colourg, nommée 6 La Banque de Northumberland," et pour d'autres fins.

Du Titulaire et des Syndies de l'Eglise du Christ, Cité d'Ottawa; demandant la passation d'un Acte pour les autoriser à hypothéquer les terres de cette Eglise pour garantir

un emprunt d'une somme n'excédant pas \$3,000, pour bâtir un Presbytère.

De Henry H. Coyne de la Cité de London, Hout-Canada; demandant la passation d'un Acte pour autoriser les Cours de Loi et d'Equité dans le Haut-Canada, à l'admettre à pratiquer comme Avocat et Solliciteur.

Ordonné, Que M. Shanly ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre 10 des Statuts Refondus du Bas-Canada relatif aux Associations et aux Serments illicites.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Honorable M. Brown, du Comité Permanent des Comptes Publics, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (Appendice No. 1.)

Ordonné, Que M. McGiverin ait la permission de s'absenter pour le reste de la Session pour cause de maladie dans sa famille.

M. Wright (York Est), du Comité Spécial sur le Bill pour amender le Chapitre 75 des Statuts Retondus du Canada, intitulé: "Acte concernant les Muîtres et Serviteurs," a fait rapport que le Comité ovait examiné le Bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que M. Marfarlune ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour incorporer le Village de Mitchell, dans le Comté de Perth.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Huot ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser William

John Bickell à construire un pont sur la Rivière St. Charles.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Huot ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre onze des Statuts Resondus du Canada, relatif au Service Civil en général.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Dufresne (Montealm) ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser Joseph Anctil, de Ste. Anne de la Pocatière, et Auguste Fournier, de St. Jean Port Joli, a être admis à pratiquer comme Notaires dans le Bas-Canado.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour demain.

Ordonné, Que M. Macfarlane ait la permission d'introduire un Bill pour mieux régler le traffic sur les Chemins de Fer et Canaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour a première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Blanchet, secondé par M. Macdonald (Toronto Quest),

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de l'Ordre général de Milice appelant au Service Actif les trois Bataillons administratifs devant remplacer ceux qui avaient été appelés en Décembre 1864, avec les instructions données aux officiers commandant les corps appelés en Service Actif, et aussi l'Ordre les rappelant.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présenté à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil

Exécutif de cette Province.

M. Perrault a proposé, secondé par M. Ross (Champlain), Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. Pâquet, M. Lajoie, M. Houde, M. DeNiverville, M. Gaudet,

M. Ross (Champlain), M. Fortier et du Moteur, pour s'en quérir des causes de l'Inondation qui a eu lieu le 12 Avril dernier, et qui a entraîné la perte d'existence et une grande destruction de propriétés dans les Paroisses de St. Pierre, Sorel, Berthier, St. Cuthbert, St. Barthèlemy, Maskinongé, St. François et autres Paroisses sur le St. Laurent, et pour agir comme Membres d'un Comité Conjoint des deux Chambres sur ce sujet.

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Pour: Messicurs

Biggar,	Fortier,	Lajoie,	Pouliot,
Bourassa,	Gaudet,	Macdonald (Cornu	all),Rémillard,
Caron,	Geoffrion,	Macdonald (Gleng	a'y) Ross (Champlain),
Chambers,	Holion,	Macdonald (To'to	O.), Rymal,
Coupal,	Houde,	O'Halloran,	Scatcherd,
Dorion (Drm. et.	Arth.) Joly,	Pâquet,	Thibaudeau, et
Dufresne (Ibervi	'lle), Labreche-Viger,	Perrault,	Wallbridge(Hast's N.)
Dunkin,			—29 .

CONTRE: Messieurs

Abbott,	Currier,		Ross ($Dundas$),
Archambeault,	DeBoucherville,	Macdonald, ProGén.	Ross ($Prince\ Ed$ 'ard),
Ault,	Denis,	Mackenzie (Lambton)	,Scoble,
Beaubien,	Dickson,	Mackenzie (Oxf'd N.)	, Shanly,
Bellerosc,	Duckett,	Magill,	Smith (Tor'to E.),
Blanchet,	Dufresne (Montcalm)	, Mc Conkey,	Somerville,
Bowman,	Dunsford,	McDougall,	Stirton,
Brousseau,	Ferguson (Frontenac,) Mc Gee,	Street,
Brown,	Ferguson (S. Simcoe)), Mc Giverin,	Sylvain,
Burwell,	Gaucher,	McKellar,	Thompson,
Cameron (Ontario N.), Gibbs,	Morris,	Tremblay,
Carling,	Howland,	Parker,	Walsh,
Cartier, ProcGén.,	Irvine,	Pinsonneault,	Wells,
Cartwright,	Jackson,	Pope,	Willson,
Chapais,	Jones (L'ds N. et Gree		Wood,
Cockburn,	Jones (Leeds Sud),	Poupore,	Wright(C.d' Ottawa, et
Cornellier,	Knight,	Raymond,	Wright (York E.)—71.
Cowan,	Langevin,	$\it Robitaille,$	•

Ainsi la question a été résolue négativement.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant:—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans aucun amendement :

Bill intitulé: "Acte pour amender les différents Actes qui incorporent la Ville de "Lévis."

Bill intitulé : "Acte pour préserver les terres dans le Haut-Canada de l'envahisse-

" ment des Chardons du Canada."

Bill intitulé: "Acte pour amender le Chapitre soixante et quinze des Statuts l'efon-"dus pour le Bas-Canada, concernant la division du Bas-Canada en Comtés, en ce qui "se rattache anx Comtés de Rimouski et Gaspé."

Et ensuite il s'est retiré.

L'Honorable M. Howland, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 14 Août 1865, pour Copies de tous papiers relatifs au Subside Postal à accorder à la Compagnie du Chemin de Fer Grand-Tronc et à d'autres Compagnies de Chemin de Fer. (Documents de la Session, No. 7).

Sur motion de M. Chambers, secondé par M. Wood,

Ordonné, Qu'il soit mis devant cette Chambre, par la Compagnie du Chemin de Fer de Brockville et Ottawa, copie de tous les papiers et Correspondances échangés entre le Gouvernement ou aucun de ses Membres et la Corporation de la Ville de Brockville et celle du Township d'Elizabethtown, ou entre le Gouvernement et la Banque du Haut-Canada, ou avec qui que ce soit, au sujet du prêt fait par les dites Corporations à la Compagnie du Chemin de fer de Brockville et Ottawa; copie de toute Correspondance relative à la dette des dites Corporations envers le Fonds d'Emprunt Municipal; un état du montant maintenant dû et réclamé par les dites Corporations, indiquant quel montant [s'il en est] a été payé par la dite Compagnie du Chemin de Fer au Gouvernement à compte du montant réclamé contre les dites Municipalités.-Aussi, un état du montant du revenu de la dite Compagnie du 1er Janvier 1861 au 1er Juillet 1865, indiquant les dépenses pour faire fonctionner le dit Chemin et les profits de la Compagnie pendant l'espace de temps en dernier lieu mentionné,—le montant des Bons [Extension Bonds] émis, le prix qu'ils ont été vendus et à qui ils l'ont été,-le montant des Bons émis pour faire face aux arrérages d'intérêts sur les Bons ordinaires, —le montant des Bons émis en faveur des Créanciers Judiciaires, et le nom de chaque Créancier qui a reçu des Bons,—le montant dû aux Créanciers Judiciaires qui n'ont point reçu de Bons, et le nom de chacun,—le montant payé à chaque Membre du Bureau de Direction, le nombre de fois que chaque Membre du Bureau de Direction a assisté au Bureau durant la dite année en dernier lieu mentionnée.

Ordonné, Que Messieurs Walsh, Burwell et Macdonall (Glengarry) soient ajoutés au Comité Spécial sur le Bill concernant les Régistrateurs et l'Enrégistrement des titres des immeubles dans le Haut-Canada.

Sur motion de M. Jones, secondé par M. Ross (Dundas),

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat détaillé de toutes les dépenses se rattachant à la Commission députée du Canada à l'Exposition Agricole tenue à Dublin cette année; cet état s'étendant jusqu'à cette date.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que la Pétition de " la Compagnie des Terres et d'Huile de Pétrole de Bothwell, C. O., (responsabilité limitée)," présentée ce jour, soit maintenant reçue et lue. Et la dite Pétition, demandant un Acte d'Incorporation a été reçuc et lue.

Ordonné, Que les différentes Pétitions au sujet de l'amalgamation proposée de la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, avec la Compagnie du Chemin de Fer Grand-Trone du Canada, soient renvoyées au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

M. Street, du Comité des Subsides, a fait Rapport d'une Résolution, laquelle a été lue comme suit :-

Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent soixante-et-seize dollars soient accordés à Sa Majesté pour payer les dépenses du Bureau du Sécrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année expirant le 20 Juin 1866.

La dite Résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Sur motion de l'Honorable M. Galt, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn.

Résolu, Que Mardi prochain cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération les Subsides à accorder à Sa Majesté.

L'Ordre du Jour étant lu pour que la Chambre se forme en Comité des Subsides, L'Honorable M. Galt à proposé, secondé par l'Honorable M. McDougall, Que M. l'Orateur laisse maintenont le Fauteuil.

L'Honorable M. Holton a proposé pour amendement, secondé par M. Scatcherd, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " le renouvellement du Traité de Réciprocité avec les "Etats-Unis est envisagé par le Peuple de cette Province comme un objet de la plus grande

"importance, et qu'afin d'atteindre ce but et en même temps d'accroître le commerce et la 'prospérité générale du pays, il est expédient que l'élargissement du Canal Welland et des 'Canaux du St. Laurent ne soit pas ajourné, mais qu'il soit poursuivi sous le plus court 'délai possible, de préférence à tous autres travaux nécessitant des dépenses considérables."

Et des Débats s'étant élevés,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Vendredi, 25 Août 1865.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

$egin{align} Biggar,\ Bourassa, \end{array}$	Dufresne (Iberville),	$oldsymbol{H}$ untington,	Macdonald (Tor'o O.),
	Fortier,	Joly,	Paquet,
Cameron (Ontario N.)	Geoffrion,	Lajoie,	Rymal,
Dorion (Drum & Art)	Holton,	Macdonald (Cornwall	Scatcherd, et
Dorion (Hochelaga),	Houde,	Macdonald (Gleng'ry)	

Contre:

Messieurs

Carling, Gaudet, Parker, Tremblay, Cartier, Atty. Gen. Gibbs, Pinsonneault, Wallbridge (Host. N. Cartwright, Harwood, Pope, Walsh, Cauchon, Haultain, Poulin, Wells, Chapais, Higginson, Poupore, White, Cockburn, Huot, Powell, Willson, Corneillier, Jackson, Raymond, Wood, et	·),
	8.

Ainsi la question a été résolue négativement.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. Street a sait rapport, que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que demain cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 25 Août 1865.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre le Rapport de la Société de St. Ignace de Montréal, jusqu'au mois d'Août 1865. (Documents de la Session, No. 20.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-Par M. Blanchet,-La Pétition de Daniel Mc Callum, Avocat, de la Cité de Québec. et de Dame A. II. W. Brown, son épouse.

Par M. McKellar,-La Pétition de la Municipalité du Township de Tilbury Est.

Par M. Cameron (Ontario Nord), - La Pétition de T. Mills et autres, du Township d'Albion; et la Pétition de la Municipalité du Township de Brock.

Par M. Webb,-La Pétition du Conseil Municipal du Comté de Richmond.

Par l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), - La Pétition de M. Prud'homme et autres. Par M. Bourassa, - La Pétition de P. Gugnon et autres, de la Paroisse de Ste. Valentine.

Par M. Irvine,—La Pétition de la Municipalité de la Paroisse de Québec.

Par l'Honorable M. Rose,—Deux Pétitions de l'Association de la Bourse des Céréales de la Cité de Montréal; et deux Petitions du Bureau de Commerce de Montréal.

Par M. Wallbridge (Hastings Nord),-La Pétition de la Compagnie Minière de la

Baie de Gaspé.

Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langavin,—La Pétition de la Municipalité de la Paroisse de St. Théodore d'Acton; et la Pétition de la Municipalité de la Paroisse St. André d'Acton.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald,—La Pétition de l'Honorable J.

A. Macdonald et autres.

Ordonné, Que la Pétition de M. Prud'homme et autres, présentée ce jour, soit main-

tenant reque et lue ;

Et la dite Pétition, demandant certains amendements à l'Acte 18 Vic., chap. 143, pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du Havre de Montréal et au creusement du Chenal entre le dit Havre et le Port de Québec, et pour abroger l'Acte maintenant en force pour les dites fins, quant à ce qui regarde les péages prélevées sur les produits Agricoles, et rour d'autres fins, a été recue et lue,

Ordonné, Que la dite Pétition soit renvoyée au Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender de nouveau l'Acte pour expliquer certaines dispositions des Actes

d'incorporation de la Cité de Montréal, et pour d'autres fins.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :--

D'E. Lespérance et J. Hurteau; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de

"La Compagnie de Navigation de Longueil."

De Christian Wurtele et autres, de la Cité de Québec ; demandant un Acte d'incorporation qui leur permette de continuer en la dite Cité l'Ecole du Dimanche établie par feu Jeffery Hale, Ecuier, cette Corporation devant être nommée " Ecole du Dimanche de Jeffery Hale!

De Christian Wurtele et autres, de la Cité de Québec; demandant un Acte d'incorporation qui leur permette d'établir, dans ou près de la dite Cité, un Hôpital Protestant, sous le nom de "l'Hôpital Jeffery Hale."

De R. T. Walkem, de la Cité de Kingston; demandant la passation d'un Acte pour autoriser les Cours de Loi et d'Equité dans le Haut-Canada, à l'admettre à pratiquer comme Avocat et Solliciteur dans ces cours.

De la Banque du Haut-Canada; demandant des amendements à leur acte d'incorpo-

ration.

De J. B. Breakenridge et autres, du Township de Marmora, Comté d'Hastings; demandant la passation d'un Acte pour incorporer une Compagnie du Chemin de Fer pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la Ville de Belleville jusqu'à un point dans la partie nord du Comté de Hastings, et aussi un octroi des terres publiques pour aider à la construction de ce chemin.

Du Conseil Municipal du Comté de Compton; demandant la passation d'un Acte pour abroger le chapitre 18 des Statuts Refondus du Bas-Canada, quant aux terres possédée en franc et commun soccage dans le Bas-Canada; et aussi, pour décréter que toutes les Corporations qui ont été érigées en vertu du dit Acte dans les Townships de l'Est, seront de suite abolies.

Du Conseil Municipal du Comté d'Essex; demandant que le Bill ayant rapport aux Pêcheries et à la Pêche dans le Haut-Canada, ne devienne pas loi sous sa forme actuelle.

Du Conseil Municipal du Comté d'Essex; demandant des amendements à la loi qui

règle la manière d'examiner les comptes.

Du Conseil Municipal du Comté d'Essex; demandant le pouvoir de régler les Pêcheries et la Pêche dans la Rivière Détroit.

Du Conseil Municipal du Comté d'Essex; demandant des amendements à l'Acte ayant

apport à la perception des taxes sur les terres vagues dans le Haut-Canada.

De L. H. Ferland, M. D., et autres, du Village de Berthier; demandant que le dit Village soit incorporé comme Ville, sous le nom de la "Ville de Berthier."

- M. Bellerose, du Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte relatif aux abus préjudiciables à l'Agriculture, chapitre 26 des Statuts Refondus du Bas-Canada, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.
- M. Archambault, du Comité Spécial sur le Bill pour amender la Loi concernant le Notariat, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.
- M. Machenzie (Lambton), du Comité Collectif des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Le Comité a examiné les Documents mentionnés dans les motions suivantes pour en

demander l'Impression, savoir :-

De M. Mackenzie (Lambton)—Rapport du Surintendant de l'Education, Canada Ouest. Rapport du Burcau des Inspecteurs des Asiles, Prisons, etc., pour l'année 1864.

Le Comité recommande l'impression des documents ci-dessus dans la forme et en nombre ordinaires.

Rapport des Commissaires chargés d'examiner le Subside Poslal à accorder aux Compagnies de Chemin de Fer.

Rapport sur l'Exploration de la Ligne du Chemin de Fer Intercolonial.

Le Comité recommande que ces documents soient imprimés comme Documents de la Session.

De M. Mackenzie (Lambton),-Etat indiquant en détail tous les paiements faits au

Receveur-Général par la Banque du Haut-Canada.

Correspondance depuis la dernière Session entre le Gouvernement du Canada et ceux de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, au sujet de la Confédération des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

De l'Honorable M. Brown,—Second Rapport du Comité des Comptes Publics. Le Comité recommande que les trois documents ci-dessus soient imprimés.

L'Honorable M. Abbott, du Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte de la Faillite de 1864, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le dit Bill, tel q'amendé, soit imprimé de nouveau pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Some ville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre

le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comitéa examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie de l'Hôtel et des Bains de Mer de Tadousac,—d'E. Lespérance et autres, demandant l'incorporation de "la Compagnie de Navigation de Longueuil,"—de Henry H. Coyne,—de J. G. Robertson et autres, demandant un Acte pour légaliser l'arpentage fait par M. Wells de partie du Township d'Ely,—de Messieurs Charles E. Levey et autres, demandant l'incorporation de la Banque d'Union du Bas-Canada,—du Maire, des Conseillers et Citoyens de Montréul; demandant que certaines dispositions soient insérées dans le Bill maintenant devant la Chambre, relatif à leur Acte d'incorporation,—de G. E. Jones et autres, demandant l'incorporation de la Banque de Northumberland,—du Titu-

laire et des Syndics de l'Eglise du Christ, Ottawa,—du Tutulaire et des Syndics de l'Eglise de la Trinité, Sincoe,—de J. B. Emond et autres, demandant l'incorporation de la Société de Protection des Aubergistes de Montréal,—de la Compagnie des Terres et d'Huile de Pétrole de Bothwell. (C. W.) (Responsabilité limité).

d'Huile de Pétrole de Bothwoll, (C. W.,) (Responsabilité limité).

Quant à la Pétition de George Macbeth, du Township de Danwich; demaudant une nouvelle charte pour une ligue de Chemin de Fer conduisant de la Rivière Ningura à la Rivière Détroit, votre Comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis pour cette Session, mais seulement pour la Session précédente, et que comme la Chambre à législaté sur les mesures privées de la dernière Session, il recommande que l'avis soit considéré suffisant.

Quant à la Pétition de la Compagnie des Mines d'Or de Lery, l'avis est insuffisant quant à cette partie de la Pétition qui se rapporte à la construction d'une Ligne de Télégraphe de Québec à la Ligne Provinciale, bien qu'il soit suffisant pour des amendements ordinaires.

Quant aux Pétitions de J. Melançon et autres, demandant l'annexion de la paroisse de Ste. Flore au comté de St. Maurice,—et de L. H. Hillman et autres, demandant la Division du Comté d'Ottawa pour les fins Municipales et d'Enrégistrement,—Votre Comité trouve qu'il n'en a pas été donné d'avis.

La Pétition de la Caisse d'Epargue de St. Roch de Montréal n'est pas de nature à

exiger d'avis.

M. Cowan, du Comité Spécial auquel ont été renvoyés le Bill pour abroger le chapitre trente-deux des Statuts Refondus du Canada, et pourvoir à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures, et d'autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le

Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Le Comité auquel ont été renvoyés le Bill pour abroger le chapitre 32 des Statuts Refondus du Canada, et pourvoir à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures; le Bill pour amender l'Acte relatif au Burcau d'Agriculture et aux Sociétés d'Agriculture; le Bill pour amender les dispositions de la Loi pour l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures, dans le Bus-Canada; et le Bill pour amender le chapitre 32 des Statuts Refondus du Canada, qu'ent aux Sociétés d'Agriculture, à la Chambre d'Agriculture et aux Associations d'Agriculture du Bas-Canada, a l'honneur de faire rapport comme suit:—

Votre Comité a examiné les divers Bills qui lui ont été renvoyés, et il les a refondus

en un seul Bill qu'il a l'honneur de rapporter avec divers amendements.

Ordonné, Que le Bill pour abroger le chapitre 32 des Statuts Refondus du Canada, et pourvoir à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures, tel qu'amendé, soit imprimé de nouveau pour l'usage des Membres de cette Chamore.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte en faveur des Représentants de feu Boyd Sylvester," et il est convenu de le rapporter sans amendements.

Il a aussi examiné les Bills suivants et y a fait des amendements qu'il soumet à votre

Honorable Chambre, savoir :-

Bill pour expliquer certaines dispositions des Actes d'Incorporation de la Cité de Montréal et pour d'autres fins.

Bill pour constituer une seconde Division d'Enregistrement dans le Comté de *Lothinière*. Bill pour incorporer les Dames Religieuses de l'Assomption de la Bienheureuse Viergo Marie.

Bill pour incorporer la Société appelée la Caisse de Bienfaisance de Tempérance, section St. Jacques.

Bill pour incorporer l'Union St. Henri des Tanneries des Rollands.

Bill pour incorporer le Collège de London.

Ordonné, Que M. Scatcherd ait la permission d'introduire un Bill pour autorisor l'admission de Henry Hart Coyne à pratiquer comme Procureur et Solliciteur dans les Cours de Loi et d'équité dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première sois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Irvine nit la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Banque d'Union du Bas-Conada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première sois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. McKellar ait la permission d'introduire un Bill pour confirmer certains chemins latéraux dans le Township de Tilburry Est, et pour définir d'autres réserves et lignes de chemins dans le dit Township.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Walsh ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser le Titulaire de l'Eglise de la Trinité, dans la Ville de S'merr, à vendre un certain let de terre y mentionné.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Cuambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Powell ait la permission d'introduire un Bill pour permettre d'hypothéquer certaines propriétés appartenant à l'Eglise du Christ, dans la Cité d'Ottawa, acquises pour y ériger un Presbytère.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cauchon ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Charte de la Compagnie des Mines d'Or de DeLéry, incorporée en vertu de l'Acte 27 et 28 Victoria, chapitre 23.

Il a. en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que la 53e Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au Bill pour coustruire un Chemin de Fer depuis Fort Eric jusqu'à Windsor.

Ordonné, Que M. Walsh ait la permission d'introduire un Bill pour construire

un Chemin de Fer depuis l'ort Erié jusqu'à Windsor.

Il a. en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première tois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procurcur-Général Macdonald ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Aubains à transmettre et acquérir des Immeubles en cette Province par héritage.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M Carling ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie des Terres et d'Huile de Pétrole de Bothwell.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald ait la permission d'introduire un Bill pour étendre et amender les Actes relatifs aux Travaux Publics, quant à ce qui concerne la désense du Pays.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. Irvine ait la permission d'introduire un Bill pour accorder à W. D. B. Janes certains privilèges relativement à l'invention connu sous le nom de "Roue à Aubes de Manby.'

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Caisse d'Epargne de Mt. Roch de Montreal.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la promière fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société de Protection des Aubergistes de Montréal ayant Licence.

Il a, en conséquence, préseaté le dit Bill à la Chambre, lequel a été requ et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honoraire de soixante piastres payé sur le Bill (Sess. 1863) pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la Banque du Canada, soit remboursé.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour l'érection de la Municipalité des Chutes de Kingsey, étant lu; Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour faciliter le Règlement des affaires de la succession de feue Grace Russel, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent .

des Divers Bills Privés.

Le Bill pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement du Chemin de Fer de Brockville et Ottawa, et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour accorder certains pouvoirs à l'Association d'Assurance Mutuelle contre le Feu de Waterloo, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn ait la permission d'idtroduire un Bill pour incorporer la Banque de Northumberland.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour Mardi prochain.

Ordonné, Que la Pétition de l'Honorable J. A. Mucdonald et autres, présentée aujourd'hui, soit maintenant reque et lue.

Et la dite Pétition demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "Le Club

Rideau," a été reçue et luc.

Ordonné, Que les 53e, 57e et 58 Règles de cette Chambre soient suspendues en autant qu'elles ont rapport au Bill pour incorporer "Le Club Rideau."

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald ait la permission

d'introduire un Bill pour incorporer " Le Club Rideau."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général:-Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 16 Août 1865; pour Copie de toute la Correspondance se rattachant à la nomination et au Salaire du Député de l'Officier proposé à l'engagement des Matelots pour le Port de Québic. (Documents de la Session, No. '2.)

Réponse à une Adusse de l'Assemblée Législative, datée 16 Août I865; pour Copies des papiers relatifs au Discours prononcé à Détroit par M. Potter, Consul-Général, et de la

lettre de M. Wood & M. Potter. (Documents de la Session, No. 23.)

Réponse à une Adresse de l'Assibblée Législative, datée 14 Août 1865; pour Copies de toutes Correspondances entre le Gouvernement et toutes autres parties relativement au changement de nom d'un Bureau de Poste dans la Division Nord de Leeds et Grenville, de Leish Creek en celui de Josper; aussi, Copies de toutes Correspondances entre le Gouvernement et toutes autres parties concernant l'annonce de lettres non-réclamées dans la Division Nord de Leeds et Grenville. (Documents de la Session, No. 24.)

M. Taschercau a rapporté le Bill concernant le Code Civil du Bas-Canada, et les suchdements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Isonorable M. le Sollieiteur-Général Langevin,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 28 Août 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—
Par M. Dickson,—La Pétition de la Municipalité du Township de Wawanosh Comté de Huron.

Par l'Honorable M. Cameron (Peel),—Deux Pétitions du Conseil Provisoire du Comté de Peel; la Pétition de la Municipalité de Chinguacousy, Comté de Peel; et la Pétition du Conseil Municipal des Comtés Unis de York et Peel.

Par l'Honorable M. Dorion (Mochelaga), - La Pétition des Sœurs de la Providence,

Directrices de l'Institution des Sourdes et Muettes de la Cité de Montréal.

Par M. Bourassa,—La Pétition de L. Godin et autres, de la Paroisse de Ste Marquerite de Blairfindie

Par M. Smith (Toronto Est),—La Pétition du Maire, Conseillers et Citoyens de la Cité de Toronto

Par M. Cameron (Ontario Nord),—La Pétition de la Compagnie Minière du Haut-Canada.

Par M. Brousseau,—La Pétition de A. Michel, de la Cité de Québec, et la Pétition du Révérend P. G. Clarke et autres, de St Bazile, Comté de Portneuf.

Par M. Morris, - Deux Pétitions de la Municipalité du Township de Bathurst. Par l'Honorable M. Rose, - Deux Pétitions du Bureau de Commerce de Montréal.

Par M. Bellerose,—La Pétition du Révérend J. Brissette et autres, de Ste. Scholastique, et autres Paroisses.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald,—La Pétition du Synode du Diocèse d'Ontario.

Ordonné, Que la Pétition de la Municipalité du Township de Wawanosh, Comté de Huron, présentée aujourd'hui, soit maintenant reque et lue.

Et la dite Pétition, demandant que le dit Township soit divisé en deux Municipalités, a éte reque et lue.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lucs:-

De J. W. Dewns et autres, de la Ville de Brantford; alléguant que le système d'après lequel ils sont maintenant représentés dans le Conse. I de Ville de la dite Ville leur est très dé-avantageux, par suite du nombre de Conse llers maintenant cons, et demandant des amendements à la loi y relative.

D'A. Prévost et autres, Marchands et autres, de la Cité de Montréal; demandant que toute mesure ayant pour objet la fusion de la Compagnie du Chemin de Fer da Buffalo et du Lac Ruron avec la Compagnie du Chemin de Fer Grond Trand Tronc, ne devienne pas loi.

Du Conseil Municipal du Comté de Perth; demandant que toute mesure ayant pour objet l'octroi d'une forte somme d'argent pour l'érection de fortifications le long de la

frontière pour la désense Nationale, ne devienne pas loi.

De Dame Maria Murney, Veuve et Exécutrice du Testament de Feu l'Honorable Edmund Murney; demandant compensation pour du déficit dans un terrain occasionné par des arpentages erronés, frits par Ordre du Gouvernement.

De la Compagnie du Pont Intercolonial; demandant des amendement aux Actes

relatifs à la dite Compagnie.

De Daniel Mc Callum, de la Cité de Québec, Avocat, et de Mmc. A. II. W. Brown, sa Femme; demandant à être déchargés de toutes responsabilité relativement à une certaine hypothèque.

De la Municipalité du Township de Tilbury Est; demandant la passation d'un Acte

pour confirmer et établir certains Chemins Latéraux dans le dit Township.

De T. Mills et autres, du Township d'Albion; demandant que le dit Township soit séparé du Comté de Peel, et annexé au Comté d' York.

De la Municipalité du Township de Brock; demandant la passation d'un Acte pour

confirmer et établir certains Chemins dans le dit Township.

Du Conseil Municipal du Comté de Richmond; demandant qu'il ne soit conféré

d'autres pouvoirs à la Compagnie des Terres Anglo-Américaine,

De P. Gagnon et autres, de la Paroisse de St. Valentin; demandant la passation d'un Acte pour déclarer que les Poids d'Etalon, fixés par le Chapitre 53 des Statuts Refondus du Canada, seront les seuls Poids légaux.

De la Municipalité Locale de la Paroisse de Québec; demandant que la dite Munici-

palité soit érigée en une Municipalité de Comté.

De l'Association de la Bourse des Céréales de la Cité de Montrézl.—de la Chambre de Commerce de Montréal; demandant des amendements à l'Acte 23 Victoria, Chapitre 52, ayant rapport à la place de Gardien du Port à Montréal.

De la Chambre de Commerce de Montréal, et de l'Association de la Bourse des Céréales de la Cité de Montréal; demandant que le Bill pour amender l'Acte pour l'inspection

de la Fleur et de la Farine, devienne loi.

De la Compagnie des Mines de la Baie do Gaspé; demandant la passation d'un Acte pour ré-organiser la dite Compagnie, pour augmenter son Capital, et pour d'autres fins.

De la Municipalité de la Paroisse de St. Théodore d'Acton; demandant que Messieurs A. Bernier, P. Levitre et F. Saulniers, soient nommés Evaluateurs pour la dite Municipalité, avec pouvoir de faire un nouveau Rôle d'Evaluation.

De la Municipalité de la Paroisse de St. André d'Acton; demandant que Messieurs D. Donaven, E. Benoit, et C. Ledoux, soient nommés Evaluateurs pour la dite Municipa-

lité, avec pouvoir de faire un nouveau Rôle d'Evaluation.

M. Bourassa du Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte relatif à l'Intérêt, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Bill, tel qu'amendé, soit imprimé de nouveau pour l'usage des

Membres de cette Chambre-

M. Dufresne (Monteulm), du Comité Spécial sur le Bill pour amender les Acte concernant la construction et réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières, a fait rapport que le Comité avait exominé le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Bill, tel qu'amendé, soit imprimé de nouveau pour l'usage des

Membres de cette Chambre.

M. Morris, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour la Division Nord du Comté de Waterloo, a informé la Chambre que John Young Bown, Ecuier, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, aujourd'hui.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général:—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 27 Février 1865; pour Copie du Rapport de P. Fortin. Ecuier, pour 1864, relatif au Service pour la Protection des Pêcheries. (Documents de la Session, No. 25.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 16 Août 1865; pour Copie des Documents relatifs à la nomination de R. Fope, Ecuier, comme Agent des Mines à

St. François de la Beauce. (Documents de la Session, No. 26.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 16 Août 1865; pour Copie des Documents relatifs au système maintenant suivi, ou à l'être par la suite dans le Bureau du Surintendant des Mesureurs de Bois. (Documents de la Session, No. 27.)

L'Honorable M. Rose, du Comité Permanent des Bauques et du Commerce, a présenté

à la Chambre le Second R pport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Compagnie Minière Anglo-aménicaine (Responsabilité limitée), et y a fait des amendements qu'il soumet à Votre Honorable Chambre. Il a aussi examiné le Bill pour amender le chapitre cinquante-trois des Statuts Refondus du Canada, relatif aux Poids et Mesures, et il est convenu de le rapporter sans amendements.

Ordonné, Que M. DeBoucherville ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie de Navigation de Longueuil.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Pope ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Section trente-neuf du Chapitre trente-sept des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif à l'authentication des certificats d'acquittement d'hypothèque attestés devant témoins

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été regu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Rose ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour peurvoir à la nomination d'un Gardien du Port, pour le Port de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Pope ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre dix-huit des Statuts Refondus du Bas-Canada, intitulé: "Acte concernant l'érection et "la division des Paroisses, la construction et réparation des Eglises Presbytères et Cimetières et les assemblées de Fabrique.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reguet lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

La Chambre, cu conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour venir en aide aux Représentants de feu Boyd Sylvester;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Macdonald (Toronto Ouest) a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès et lui avait enjoint de demander la permission de sièger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de sièger de nouveau, Mercredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer les Dames Religieuses de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Denis a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui ayait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour

incorporer la Caisse de Bienfaisance de Tempérance, section St. Jacques; et après y avoir siègé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dufresne (Iberville) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer l'Union St. Neuri des Tonneries des Rollands; et après y avoir siégé quelque tems, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. Bourassa à fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire repport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formés en Comité sur le Bill pour incorporer le Collége de London; et après y avoir siégé quelque tems, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Morris a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant requ.

M. Morris a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que lo Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour changer le nom de la "Compagnie des Consommateurs de Gaz de Bytown" en celui de la "Compagnie du Gaz d'Ottawa," et pour confirmer, modifier et étendre ses pouvoirs, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour légaliser certains Règlements et Débentures dans le Comté de Victoria, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour confirmer l'arpentage actuel du Township de Bulstrode, Comté d'Arthabaska, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Prives.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender "l'Acte pour incorporer le Village de Mitchell, dans le Comté de Perth," étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Paivés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser William John Bickell à construire un Pont sur la Rivière St. Charles, Étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'Ordro du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser Joseph Anctil, de Ste Anne de la Pocatière, et Auguste Fournier, de St. Jean Port Joli, à être admis à pratiquer comme Notaires dans le Bas-Canada, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la Charte de la Compagnie des Mines d'Or de DeLéry, incorporée en vertu de l'Acte 27 et 28 Vic., chap. 23, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Perrault, secondé par M. Huot,

Ordonné, Que les entrées dans les Journaux de cette Chambre, en date du 14 Mars 1865, relatives au Rapport du Comité Spécial nommé pour s'enquérir des moyens à prendre pour promouvoir l'Instruction Agricole, Commerciale, Navale et Militaire dans le Bas-Canada, soient maintenant lues,

Et les dites entrées ayant été lacs.

Résolu, Que, Mercredi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération le dit Rapport.

Sur motion de M. Magill, secondé par M. Wood,

L'ésolu. Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre Copies de toutes Correspondances, Ordres en Conseil et Règlements en Général, relatifs au prélèvement et à la perception de péages sur le Canal de la Baie de *Burlington*, et un état de la totalité des recettes et dépenses sur le dit Canal pendant les cinq dernières années.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de M. Huot, secondé par M. Perrault,

Résolu, Que, Mercredi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération certains taux de péage à être prélevés sur un Pont qui devra être construit sur la Rivière S: Charles par William John Bickell.

Sur motion de M. Cowan, secondé par M. Perrault,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, des Euts des Votes enregistrés pour les Membres de la Chambre d'Agriculture en l'année 1865, indiquant le nom de chacune des Sociétés d'Agriculture, et les noms des personnes pour lesquelles elles ont voté, et la date à laquelle ces Etats ont ete transmis au Bureau d'Agriculture.

Ordonné, Que la dite Adresse soit riésentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de M. Morris, secondé par M. Dunkin,

Résolu, Que pour le reste de la présente Session la 62e Règle de cette Chambre soit suspendue, et que le Comité auquel aura été renvoyé un Bill Privé, dont il devra être donné avis, procède à l'examen du dit Bill après trois jours d'avis donné en la manière ordinaire.

Sur metion de M. Stirton, secondé par M. Bowman,

Résolu, Qu'il soit piésenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant Chambre, Copies de la Pétition de la Ville de Brantford, et de toutes lettres adressées par E. B. Wood, Ecuier, au Secrétaire Provincial et au Ministre des Finances, au sujet de la proposition d'accepter certains Bons, que possède la Ville de Brantford, de la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, ou de la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo, Brantford et Goderich, en paiement de la dette due par la Ville de Brantford au fonds d'emprunt Municipale Consolidé.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable. Conseil

Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Mackenzie (Lambton), secondé par M. Scatcherd,

Résolu, Que, Mercredi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions proposées relatives à la vente et à la fabrication de Liqueurs Spiritueuse sur les Iles Manitoulines et St. Joseph, sur le Lac Huron.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer une Banque sous les nom et raisen de la Banque du Comté de Simcoe, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour assurer aux Femmes Mariées le bénéfice des Assurances sur la Vie de leurs Maris, étant lu :

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonne, Que le Bill soit renvoyé à un Comité Général pour Mercredi prochain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :--Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le concours de cette Chambre :-

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte pour mieux assigner le Douaire dans le

" Haut-(anada.

Bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau la Loi relative aux Compagnies " d'Assurances Mutuelles en Haut-Canada."

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Maison de Refuge de Ste. Brigitte de Montréal." Bill intitulé : " Acte pour renouveler et amender l'Acte incorporant la Compagnie du "Chemin de Fer de Marmora et Belleville."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. Street, secondé par M. Macdonald (Toronto Quest),

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: " Acte pour amender l'Acte pour mieux assigner le Douaire dans le Haut-Canada," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois. Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour modifier la Loi du Douaire et pour régler les procédures dans les actions

pour recouvrement de Douaire.

Sur motion de M. Stirton, secondé par M. Rowman, Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé · "Acte pour amender de nouveau la Loi relative aux Compagnies d'Assurances Mutuelles en Haut Canada," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. McGee, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer la Maison

de Refuge de Sainte-Brigite de Montréal," soit maintenant lu la première fois. Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Wallbridge (Hastings Nord), secondé par M. Parker, Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour renouveler et amender l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de Marmora et Belleville," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain.

M. Magill, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération une certaine Résolution proposée relative à l'Inspection des Cuirs et Peaux Crues, a fait rapport d'une Résolution, laquelle a été lue comme suit:—

Résolu, Qu'il est nécessaire d'amender l'Acte passé dans les vingt-septième et vingt-huitième années du Règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour régler l'Inspection des Cuirs et Peaux Crues," chapitre vingt-et-un, comme suit :-

1. Aucune peau crue en ven e pesant plus de vingt livres, avoir-du-poids, dans les limites des Inspecteurs de Cuirs et Peaux Crues des Cités de Québec, Montréal, Toronto, Hamilton, Kingston et London, ne sera offerte en vente ou vendue dans les dites Cités à moins d'avoir été préalablement inspectée conformément à la loi ; mais cette disposition ne s'appliquera pas aux peaux crues en dehors des limites d'inspection des dits Inspecteurs; mais tout acquéreur des dites peaux les fera inspecter après son achat ou acquisition, avant de les pouvoir vendre ou en disposer de toute autre manière.

2. Tout tel Inspecteur marquera ou étampera sur chaque moitié de peau le poids net de telle moitié; et les dites peaux ou moitiés de peaux seront inspectées sans les cornes, muffles, babines, ni les sabots, et l'Inspecteur donnera un certificat du poids net de telles

peaux, s'il en est requis.

3. Tout Inspecteur diminuera sur le poids de chaque peau toutes les salctés, coups de couteau dommageables ou autre chose ne devant pas être comptée dans le poids des peaux; il pourra aussi ajouter au dit poids tout ce que les dites peaux pourront avoir perdu par le dessèchement, le tout à sa discrétion.

4. Tout Inspecteur comme susdit aura droit pour l'inspection des dites peaux, à une

somme de cinq centins pour chaque peau.

5. Le paragraphe suivant est ajouté à la section dix-sept du dit Acte :-

" Mais l'Inspecteur ne sera responsable d'aucun dommage par suite d'un déficit n'excé-

"dant pas cinq pour cent sur tout le poids du dit enir par lui inspecté."

6. Le mot "skin" dans la dix-neuvième section de la version Anglaise du dit Acte, sera remplacé par le mot "leather," et la dite version de la dite section sera lue et appliquée comme contenant le mot "leather."

7. La section trente cinquième du dit Acte est abrogée en autant qu'elle concerne les

Cités de Québec et de Montréal.

S. Toute offense commise contre les dispositions du présent Acte sera punie par une amende n'excédant pas quatre-vingt piastres, laquelle sera poursuivie, entendue et décidée en la manière et forme prescrites par le dit Acte, et il en sera disposé tel que décrété par le dit Actc.

La dite Résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

M. Schatcherd, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération une certaine Résolution proposée à l'effet d'imposer une taxe d'une piastre sur chaque chien, dans le Haut-Canada, a fait rapport d'une Résolution, laquelle a été luc comme suit :-

Résolu, Qu'il est expédient que dans tout Township, Village incorporé, Ville et Cité du Haut-Canada, tout propriétaire de chien soit taxé annuellement d'une piastre pour chaque chien.

La dite Résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender le chapitre 75 des Statuts Refondus du Haut-Canada, intitulé: "Acte concernant les Maitres et Serviteurs."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à six heures P.M., M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et, conformément à la Règle de la Chambre, l'a laissé pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept Heures et demie, P.M.

L'attention de M. l'Orateur étant attirée sur le fait qu'il n'y avait point Quorum, les

noms des Membres présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur, M. Bourassa, l'Honorable M. Brown, M. Dunsford, M. Haultain, l'Honorable M. Laframboise, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, M. Magill, M. McConkey, M. Morrison, M. Paquet, M. Povlin, M. Scatcherd, M. Stirton, M. Wallbridge (Hastings Nord) et M. Wright (York Est).

Et à sept Heures et trente-cinq minutes, P.M., M. l'Orateur a ajourné la Chambre

sans que la question ait été mise aux voix.

Mardi, 29 Août 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—
Par M. Burwell,—La Pétition R. J. McNaughton et autres, du Township de Bayham;
et la Pétition de la Municipalité du Township de Bayham.

Par M. Macdonald (Toronto Quest),—La Pétition de Messieurs Brown et Childs et

autres de la Cité de Toronto.

Par l'Honorable M. Rose,—La Pétition de F. B. McNamec et autres ; la Pétition de J. L. Mathewson et autres ; et la Pétition de J. L. Beaudry, Maire et autres, tous de la Cité de Montréal.

Par l'Honorable M. Allegn,—La Pétition de la Chambre de Commerce de Québec. Par l'Honorable M. McDougall,—La Pétition des Syndies de la Congrégation de l'Eglise St. André, du Township de Ramsay.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la

Chambre le 4e Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les Avis quant aux Pétitions suivantes, savoir :—De R. T. Walkem, de la Cité de Kingston,—de la Banque du Haut-Canada,—de L. H. Ferland et autres, demandant l'incorporation de Berthier comme Ville,—de la Municipalité du Township de Brock, demandant un Acte pour confirmer et établir certains chemins dans ce Township,—de la Compagnie des mines de la Baie de Gaspé,—de la Municipalité Locale de la Paroisse de Québec, demandant qu'elle soit érigée en Municipalité de Comté,—du Curé et des Marguillers de l'Œuvre et Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Québec, demandant le pouvoir de consolider la dette de la Fabrique de cette Paroisse,—de la Municipalité du Township de Wawanosh, demandant la division de ce Township en deux Municipalités.

Quant à la Pétition de la Municipalité du Township de Tilbury Est, demandant un Acte pour confirmer et établir certains chemins latéraux dans ce Township, Votre Comité

trouve qu'il n'en a pas été donné avis.

Les Pétitions de Christian Wurtele et autres, demandant l'incorporation de "l'Ecole du Dimanche de Jeffery Hale,"—et de Christian Wurtele et autres, demandant l'incorporation de l'Hôpital de Jeffery Hale, ne sont pas de nature à exiger la publication d'aucun avis.

L'Honorable M. Laframboise, du Comité Spécial sur le Bill pour amonder l'Acte 27 Victoria, chapitre 11, relatif à la perception des Contributions Scolaires, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

L'Honorable M. le Procurcur-Général Cartier, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du

dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du Grand-Trone de Chemin de Fer du Canada et la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, et y a fait des amendements. Il a aussi examiné le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer à Passagers de la dite Cité d'Ottawa, et y a fait un amendement.

Ordonné, Que M. Dickson ait la permission d'introduire un Bill pour diviser le Township de Wawanosh en deux Municipalités.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

M. Mackenzie (Lambton), du Comité Conjoint des deux Chambres, au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du Comité, lequel a été lu comme suit :—

Le Comité Conjoint des Impressions prend la liberté de présenter comme étant son

Troisième Rapport:

Le Rapport du Sous-Comité sur les Comptes pour Impressions, et le Rapport du

Greffier du dit Comité relatif au Service des Impressions de la dernière Session, lesquels rapports il recommande à la considération des deux Chambres. (1 ppendice, No. 2.)

Ordonné. Que M. Cartwright ait la permission d'introduire un Bill pour permettre à Richard Walkem à être examiné par la Société en Loi du Haut-Canada, à l'effet de s'y faire admettre

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Pâquet ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Village de Berthier comme Ville.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour expliquer certaines dispositions des Actes d'incorporation de la Cité de Montréal, et pour d'antres fins ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Robitaille a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Jeudi prochain.

Urdonné, Que le Bill soit imprimé de nouveau pour l'usage des Membres de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour assurer les Titres aux Immeubles dans le *Haut-Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le f'auteuil, et M. *Street* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Jeudi prochain.

M. Morris, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour la Division Nord du Comté de Waterloo, a informé la Chambre que Thomas Higginson, Ecuier, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour abolir la Peine de Mort en certains cas ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Morris a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu, Jeudi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi de la Propriété

ct des Fidéicommis dans le Haut-Canada, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé des Honorables MM. le Procureur-Général Macdonald, Macdonald (Cornwall), Cameron (Peel), et MM. Cameron (Ontario Nord) et Street, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Aubains à transmettre et acquérir des Immeubles en cette Province par héritage, étant lu ;

Ta Dill did and the latest the latest to the part heritage, culture,

Le Bill a été, cu conséquence, lu la seconde fois, et la troisième lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer la Maison de Refuge de Ste. Brigitte de Montreal," étant lu ;

Le Bill a été, en consequence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Ordonné, Que la Position des Syndies de la Congrégation de l'Eglise St. André, Township de Ramsoy, présentée ce jour, soit maintenant reque et lue.

Et la dite Pétition, demandant un Acte pour les autoriser à vendre et aliéner le quart de lot Nord-Est No. 15, dans la 7e Concession du dit Township, et pour d'autres fins, a été reque et lue.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil de la Chambre de Commerce de Ouébec, présentée ce jour, soit maintenant reque et luc.

Et la dité Pétition, demandant des amendements aux Actes incorporant la Cité de Québec, a été reque et luc.

Un Bill pour incorporer "Les Dames Religieuses de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit: "Acte pour incorporer Les Sœurs

" de l'Assomption de la Sainte Vierge, de la Paroisse de St. Grégoire."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer La Caisse de Bienfaisance de Tempérance, section St. Jacques, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit: "Acte pour incorporer la Société "appelée La Caisse de Bienfaisance de Tempérance, section St. Jacques, de la Cité de "Montréal."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer l'Union St. Henri des Tanneries des Rollands, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolue, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour incorporer l'Union St.

" Henri des Tanocrics des Rollands, de la Paroisse de Montréal."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son coucours.

Un Bill pour incorporer le Collége de London, a été, en conformité de l'Ordre, la la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. Carling, secondé par l'Honorable M. Rose, le Bill a été amendé en retranchant les noms de "Charles Hunt," "E. W. Hyman," "Henry C. R. Becker," et "George Mucbeth," dans la première clause, et en insérant les noms du "Révérend Arthur Sweetman," du "Révérend Henry Halpin," "Adam Crooks et Versacoil Cronyn."

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour établir une deuxième Division d'Enregistrement dans le Comté de Lobinière, étant lu;

M. Joly a proposé, secondé par M. Rémillard, Que M. l'Orateur laisse maintenant

le Fauteuil.

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, Que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "cette "Chambre se formera en le dit Comité de ce jour en six mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été

demandés, ils ont été pris comme suit :-

pour :

Messieurs

Alleyn,	Coupal,	$\mathit{IIuot},$	Poupore,
Ault,	Cowan,	Jones (Lecds Sud),	Powell,
Beaubien,	Currier,	Knight,	Raymond,

Bell,	De Boucherville,	Langevin,	Robitaille,
Bellerose,	Denis,	LeBoutillier,	Rose,
Bowman,	DeNiverville,	Macdonald, Procgen	n.Ross (Champlain),
Bown,	Duckett,	Mackenzie (Lambton)	
Brown,	Dufresne (Montcalm), Mackenzie (Oxf'dN.), Street,		
Burwell,	Dunsford,	Magill,	Thompson,
),Ferguson (Simcoe S.		$Tremar{b}lay,$
	Evanturel,	Mc Gee,	Walsh,
Carling,	Gagnon,	McKellar,	Webb,
Cartier, ProcGén.,		Morrison,	White,
Cauchon,	Gaudet,	Munro, .	Wilson,
Chapais,	Gibbs,	Parker,	Wood,
Cockburn,	Higginson,	Pinsonneault,	Wright (C. d' Ott'a) et
Cornellier,	Houde,	Poulin,	Wright (York E.)-68.
	CO.	NMDE .	

CONTRE: Messieurs

Biggar,	Geoffrion,	Lajoie,	Pouliot,				
Bourassa,	Holton,	Macdonold (Tor' to O.) Rémillard,					
Caron,	Huntington,	Mc Conkey,	Ross ($Prince-Edo'rd$),				
Chambers,	Joly,	O'Halloran,	Rymal,				
Dorion (Hochelaga),	Labreche-Viger,	Pâquet,	Scatcherd, et				
Dufresne (Iberville),	${\it Laframboise},$	Perrault,	Wallbridge(Hast's N.),				
Fortier,	-	·	—25.				

Ainsi la question a été résolue Affirmativement.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise aux voix, Résolu, Que cette Chambre se formera en le dit Comité de ce jour en six mois,

Le Greffler du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant:—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, avec plusieurs amendements à chacun,

auxquels il demande le concours de cette Chambre:-

Bill intitulé: "Acte pour conférer certains nouveaux pouvoirs à la Compaguie d'Assurance Mutuelle et Mobilière des Cultivateurs du Canada Quest."

Bill intitulé: "Acte pour faciliter la séparation du Comté de Renfrew de celui de

Lanark."

Et aussi le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour incorporer l'Hôpital-Général et de Marine de St. Catharine, auquel il demande le concours de cette Chambre. Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour conférer certains nouveaux pouvoirs à la Compagnie d'Assurance Mutuelle et Mobilière des Cultivateurs du Canada Ouest, et ils ont été lus comme suit:—

Page 1, ligne 14.—Après "Acte" insérez "sans préjudice dans tous les cas des droits

" des personnes inhabiles par la loi."

Page 1, ligne 37.—Après "effet" ajoutez "Pourvu que la présente section soit écrite "dans le corps ou sur le dos de toutes les polices que la Compagnie émettra à l'avenir." Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois demain.

Sur motion de M. Street, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, Ordonné, Que le Bill du Couseil Législatif intitulé: Acte pour incorporer l'Hôpital-"Général et de Marine de St. Catharine," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Con-

seil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour faciliter la séparation du Comté de Renfrew "de celui de Lanark," et ils ont été lus comme suit :—
Page 1, ligne 15.—Après "Renfrew," ajoutez "s'il y a lieu."
Page 1, ligne 18.—Après "dissoute," ajoutez "le et après un jour à désigner en

Page 1, ligne 21.—Après " Canada," ajoutez " et pourvu de plus que la dette des " dits Comtés envers le Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal, et toute convention s'y " rapportant, s'il en est fait, soient réglées par les dispositions des Statuts à cet égard."

Page 1, ligne 33.—Retranchez les mots depuis "actes," jusqu'à "aux," et insérez

" amendant les Actes susdits ou ayant quelque rapport."

Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour conférer à "La Compagnie Minière Anglo-Canadienne (responsabilité limitée)" les droits de Corporation en Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. Walsh a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Walsh a fait rapport du Bill, en consequence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Grdonné. Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour confirmer certains Chemins latéraux dans le Township de Iilbury Est, et pour définir d'autres réserves et lignes de Chemin dans le dit Township, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour construire un Chemin de Fer dequis Fort Erié jusqu'à Windsor, étant lu ;

M. Walsh a proposé, secondé par M. Biggar, Que le Bill soit maintenant lu une

seconde fois.

Et des Débats s'étant élevés,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité des voies et moyens.

(En Comite.)

Résolution proposée, Que les Droits de Timbre suivants seront prélevés en sus de ceux que la loi permet maintenant de prélever, savoir :-

Sur les Lettres de Change et Billets pour la valeur de \$25 ou au-dessous.....1 centin.

Dο do do \$50 et de plus de \$25...2 centins. do au-dessous de \$100 et de plus de \$50...3 centins. Do do

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'après minuit,

Mercredi, 30 Août 1865,

Résolution adoptée—Et à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Jeudi prochain.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 30 Août 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-Par M. DeBoucherville,-La Pétition de J. L. Baudry, Maire, et autres, de la Cité de Montréal.

Par M. Blanchet,-La Pétition du Révérend J. Auclair, Curé de la Paroisse de Notre Dame de la Cité de Québec.

Par M. Bown,—La Pétition de Hiram Capron et autres, de la Ville de Paris, Comté de Brant.

Par M. Wallbridge (Hastings Nord),—La Pétition des Officiers non-Commissionnés et des Hommes de la Première Compagnie des Carabiniers de la Milice Volontaire de

Par M. Macfurlane,-La Pétition de W. Smith; et la Pétition du Conseil-de-Ville de la Ville de Ste. Mary's.

Par l'Honorable M. Abbott,-In Pétition du Révérend G. H. Kenny et autres, du Comté d'Argenteuil.

Par l'Honorable M. Rose,—La Pétition de la Société d'Assurance Européenne.

Par l'Honorable M. McDougalt,-La Pétition de la Municipalité des Townships-Unis de Dalhousie, Lavant et Sherbrooke Nord.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De la Municipalité du Township de Chinguacousy, Comté de Peel; demandant des amendements à l'Acte Municipal du Haut-Canada.

Du Conseil Provisoire du Comté de Peel; demandant la passation d'un Acte pour

l'érection immédiate du dit Comté en un Comté séparé, et pour d'autres sins.

Du Conseil Provisoire du Comté de Pecl; demandant que le Township d'Albion ne

soit pas séparé du Comté de Pcel.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de York et Peel; demandant la passation d'un Acte pour décharger le Comté de Peet de toute responsabilité à l'égard du prix à payer pour les Chemins de York.

Des Sœurs de la Providence, Directrices de l'Institution des Sourdes et Muettes, de

la Cité de Montréal; demandant de l'aide.

De L. Godin et autres, de la Paroisse de Ste. Marguerite de Blairfindie; demandant la passation d'un Acte à l'effet de déclarer que les Poids d'Etalon fixés par le chapitre 53 des Statuts Refondus du Canada, seront les seuls Poids légaux.

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de Toronto; représentant que dans l'année 1857 certaines terres ont été cotisées irrégulièrement, et qu'en conséquence les taxes imposées sur ces terres ne peuvent être recouvrées en vertu de la loi ; et demandant la passation d'un Acte pour légaliser les dites Cotisations.

De la Compagnie des Mines du Haut-Canada; demandant une enquête sur les circonstances sous lesquelles son Terrain Minier a été injustement considéré comme con-

fisqué, et concédé en partie à d'autres personnes.

D'A. Michel, de la Cité de Québec; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à obtenir une Patente pour certaines inventions.

Du Révérend P. G. Clarke et autres, de St. Bazile, Comté de Portneuf; demandant

de l'aide pour un Chemin dans le Township de Colbert.

De la Municipalité du Township de Bathurst; demandant des amendements au Bill pour amender le chapitre 55 des Statuts Refondus pour le Haut-Canada intitulé: "Acte " ayant rapport à la Cotisation de la Propriété dans le Haut-Canada,"

De la Municipalité du Township de Bathurst; demandant des amendements au Bill pour amender le chapitre 54 des Statuts Refondus pour le Haut-Canada intitulé : " Acte

· ayant rapport aux Institutions Municipales du Haut-Canada."

De la Chambre de Commerce de Montréal; demandant que le Bill pour amender l'Acte à l'effet d'incorporer les Pilotes pour le Havre de Québec et au-dessus, ne devienne

De la Chambre de Commerce de Montréal; demandant que toute mesure ayant pour object la fusion des Compagnies de Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron avec le Grand-Trone, ne devieune pas loi.

Du Révérend J. Brissette et autres, de Ste. Schotastique et autres Paroisses ; demandant une réduction des Taux de Péage sur les Ponts de Lachapelle et Viau, sur la Rivière des Prairies.

Du Synode du Diocèse d'Ontario ; demandant la passation d'un Acte pour la meilleure observation du Dimanche.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil-de-Ville de St. Mary's, présentée ce jour, soit

maintenant reque et lue.

Et la dité Pétition demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à passer un Règlement ou des Règlements pour le prélèvement d'une somme n'excédant pas \$30,000, pour racheter certaines débentures émises en vertu de Règlements passés en 1856, 1857 et 1858, et numérotés dans les Livres de la Corporation 1, 2, 3, et pour d'autres fins, a été reque et lue.

Ordonné, Que la Pétition de la Société d'Assurance Européenne, présentée ce jour, soit maintenant reçue et lue.

Et la dite Pétition, demandant la passation d'un Acte pour incorporer la dite Société en cette Province, et pour d'autres fins, a été reque et luc.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend J. Auclair, Curé de la Paroisse Notre-Dame de la Cité de Québec, présentée ce jour, soit maintenant reçue et lue.

Et la dite Pétition, demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "La Corporation du Curé de la Paroisse Notre-Dame de la Cité de Québec, a été reque et lue.

M. Morris, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour la division Nord du Comité de Witterloo, a présenté à la Chambre le Rapport Final du dit Comité, lequel a été lu comme sur : -

Le Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour le Comté de Waterloo (Division Nord), a l'inonneur de pré-

senter le Rapport suivant comme étant sa décision délinitive :-

Que la Pétition a été renvoyé au Comité le 17 Juiu 1864, et que le Comité a ajourné de temps à autre les procédures en cette affaire, à la réquisition des pétitionnaires, lesquels ont eu tout le temps possible d'établir les allégations contenues dans leur Pétition, muis n'ont jugé à propos ni de prouver les choses techniques alléguées dans leur Pétition, ai de citer un seul témoin devant le Comité à l'appui de leurs autres allégations.

Que de plus les Pétitionnaires n'ont point cemparu devant le Comité à sa réunion du 30e jour d'Août courant, et que les résolutions suivantes sont la décision définitive du

Comité.

1. Résolu, Que l'Election d'Isaac Erb Bowman, Ecuier, comme représentant de la Division Nord de Waterloo dans le présent Parlement, est bonne et valide, et que sa défense n'est ni frivole ni vexatoire.

2. Résolu, Que le Comité est d'avis que la Pétition se plaignant de l'illégalité de

l'Election du dit Isaac Erb Bowman, Ecuier, est frivole et vexatoire.

M. Sommerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre, le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:

Votre Comité a examiné l'avis donné à l'égard de la Pétition des Syndiçs de la Con-

grégation de l'Eglise St. Andrew, Township de Ramsay, et il le trouve suffisant.

M. O'Halloran, du Comité Spécial sur le Bill pour mieux pourvoir à la punition des offenses contre la personne dans le cas d'enlèvement (Kidnapping), à fait rpport. Que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

L'Honorable M. Rose, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :--

Votre Comité a examiné le Bill pour établir d'autres dispositions pour l'Administration des Sociétés Permanentes de Construction dans le Haut-Canada, et le Bill pour amender et étendre les dispositions du Chapitre cinquante-trois des Statuts Refondus du Haut-Canada relatif aux Sociétés de Construction, et il est convenu de faire certains amendemente au premier de ces Bills dans lequel il a aussi inséré quelques unes des dispositions du second.

M. Parker, du Comité Spécial sur le Bill pour régler la Qualification des Médecins et Chirurgiens pratiquant dans le Haut-Canada, a fait rapport, Que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Bill, tel qu'amendé, soit imprimé de nouveau pour l'usage des

Mcmbres de cette Chambre.

M. Walsh, du Comité Spécial sur le Bill pour amender les Lois de la Chasse du Haut-Canada, a fait rapport, Que le Comité avait examiné le l'ill, et y avait fait des amendements.

Sur motion de M. Jones (Leeds Nord), secondé par M. Ross (Dundas), Ordonné, Que l'Entrée dans les Journaux de cette Chambre du 28 Juin 1864, où il est question du Rapport du Comité Spécial chargé de s'enquérir des choses se rapportant à l'arpentage du Township de Canonto, soit maintenant lue.

Et la dite entrée a été lue.

Sur motion de M. Pouliot, secondé par M. Gagnon,

Résolu, Qu'il soit présentée une hûmble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat du nombre des Officiers de Douane encore employés dans les Districts de Montmagny, Kamouraska, Saguenay et Rimouski, indiquant le montant de leurs salaires, la nature de leurs emplois et le montant des droits de Douane par eux Reçus.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Généralpar tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. Huntington, secondé par l'Ilonorable M. Holton,

Résolu, Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de toute la Correspondance adressée au Département des Postes ou à aucun de ses officiers au sujet de la nomination récente du Maitre des Postes des Châtes de Roxton, dans le Comté de Sheford, ou au sujet de toute personne qui a demandé cette situation.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. Rose, secondé par l'Honorable M. Alleyn,

Résolu, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions proposées relatives au paiement des honoraires du Gardien de Port au Havre de Montréal.

L'Honorable M. Dorion (Hochelaya) a proposé, secondé par l'Honorable M. Holton, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat des dépenses de la Prison de Montréal, pour chaque semestre depuis le 1er Janvier 1861, indiquant spécialement le montant payé pour médicaments et soins fournis aux prisonniers malades, et aussi du nombre en moyenne des prisonniers qui ont été chaque semestre confinés dans cette prison, dapuis le 1er Janvier 1861.

M. l'Orateur, conformément au chapitre quatre des Statuts Refondus du Canada, a appelé l'Honorable M. Thibaudeau, Membre pour la Division Electorale de Québec Centre, à le remplacer temporairement.

L'Honorable M. Thibaudeau a, en conséquence, pris le Fautcuil. Et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautcuil.

Et la Question ayant été mise aux voix, elle a été résolue Affirmativement.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. Alleyn, secondé par l'Honorable M. Rose,

Résolu, Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, Copie du Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir des causes de la perte de navires dans le St. Leurent durant l'année dernière.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutf de

cette Province.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Troisième Rapport du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant:—

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: " Acte pour amender le Chapitre quinze " des Statuts Refondus du Bas-Canadu, concernant l'Education," sans amendements.

Aussi, le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, avec plusieurs amendements

a chacun, auxquels il demande le concours de cette Chambre : -

Bill intitulé: "Acte pour encourager la plantation d'Arbres Forestiers, Fruitiers, "Ombreux, et d'Agrément, sur les Routes Publiques de cette Province, et pour conférer le "droit de propriété sur ces arbres aux possesseurs du sol le long de ces routes."

Bill intitulé : " Acte à l'effet de permettre que les terres appartenant à la succession

" de feu John Lorn MeDougall soient vendues où qu'il en soit autrement disposé."

Et aussi, le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le concours de cette Chambre:—

Bill intitulé: "Acte pour incorporer l'Hôpital de Jessery Haie."

Bill intitule : " Acte pour incorporer l'Ecole du Dimanche de Jeffery Hale."

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé a prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte à l'effet de permettre que les terres appartennt à la "succession de feu John Lorn McDowyall soient vendues," et ils ont été lus comme suit:—
Page 1, ligne 33.—Retranchez les mots depuis "nécessaire" jusqu'à "au"

Page 1, ligne 46 .- Retranchez tous les mots depuis "mineurs" jusqu'à "respecti-

vement" dans la ligne 47.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de l'Honorable M. Alleyn, secondé par l'Honorable M. McDougall,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour incorporer l'Hôpital de Jessery Hale," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. Alleyn, secondé par l'Honorable M. McDouyall, Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour incorporer l'École du Dimanche de Jeffery Hale," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour encourager la plantation d'Arbres "Forestiers, Fru tiers, Ombreux et d'Agrément, sur les Routes Publiques de cette Province, et pour conférer le droit de propriété sur ces Arbres aux possesseurs du sol le "long de ces Routes." et ils ont été lu comme suit :—

Page I, ligne 6.-Retranchez depuis "suit" jusqu'à la fin du Bill, et inséroz les

Clauses A, B, C, D, E, F, G et H.

Clause A.—" Tout arbre, arbrisseau ou jeune arbre croissant sur une route publique con cette Province dans un espace de pieds, si c'est dans le Haut-Canada, ou de pieds, si c'est dans le Eas-Canada, de chaque côté de cette route, sera, à compter de la passation du présent Acte, la propriété du possesseur du terrain contigu à telle route et dont le dit arbre, arbrisseau ou jeune arbre est le plus près."

Clause B.—" Toute personne possédant un terrain le long d'une route pourra, planter des arbres, arbrisseaux ou jeunes arbres sur le côté d'icelle contigu à son terrain, dans un espace de pieds, si c'est dans le Haut-Canada, ou de pieds, si c'est dans le Bas-Canada, de tel terrain; mais nul arbre, arbrisseau ou jeune arbre ne sera ainsi planté à moins de huit pieds de tout autre arbre, arbrisseau ou jeune arbre, dou de manière à nuire ou à devenir nuisible à la circulation de la route. Tout arbre, d'arbrisseau ou jeune arbre ainsi planté sur une route appartiendra au propriétaire du

" terrain qui l'aura planté."

Clause C.—" Le Conseil Municipal qui a le contrôle d'une route pourra faire enlever tout arbre, arbrisseau ou jeune arbre croissant ou planté sur telle route, lorsqu'il croira la chose nécessaire dans un but d'amélioration publique concernant la dite route; mais avant d'enlever ainsi aucun arbre, arbrisseau ou jeune arbre, on devra payer ou offrir au propriétaire la valeur d'icelui, constatée par arbitrage suivant la loi en vigueur dans la municipalité relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique; et nul propriétaire d'un arbre, arbrisseau ou jeune arbre, et nul voyer, inspecteur de chemins ou autre officier public n'enlèvera, ne coupera ni n'endommagera tel arbre, arbrisseau ou jeune arbre, sous prétexte d'améliorer la route, sans la permission expresse du Conseil Municipal sous le contrôle duquel se trouve telle route."

Ciause D.—" Toute personne qui conduira une voiture ou un attelage de bœufs ou de "chevaux entre les arbres, arbrisseaux ou jeunes arbres croissant ou plantés sur une route, et toute clôture ou tout mur le long de cette route, ou coupe, rompt, ou endommage de "toute autre manière, volontairement ou par négligence tout tel arbre, arbrisseau ou jeune arbre, telle personne, sur conviction du fait devant un juge de paix, sera punie d'une amende n'excédant pas piastres, à la discrétion du juge, en sus du

"dommase causé à tel arbre, arbrisseau ou jeune arbre."

Clause E.—" Si quelq ı'un vole, coupe, rompt, déracine, ébranche, écorce ou détruit " ou détériore d'une autre manière, dans l'intention de voler ou d'enlever illégalement, ou, " par une ou plusieurs personnes, fait voler, couper, casser déraciner, ébrancher, ou écorcer "ou détruire, ou détériorer d'une autre marière, dans l'intention de voler ou d'enlever " illégalement un arbre, arbrisseau ou jeune arbre appartenant à une autre personne en " vertu du présent acte, étant ou croissant sur une route, le dommage fait par là à cette " personne excédant la somme de dix piastres, tout tel délinquant, sur conviction, sera " coupable de délit (misdemeanor) et sera puni, à la discrétion de la cour, d'une amende " qui n'excèdera pas la somme de cinquante piastres, ou d'un emprisonnement dans toute " prison commune pour pas plus de trois mois, ou des deux pénalités à la fois, et la cour " pourra adjuger à la personne lésée la dite amende ou toute partie d'icelle; si le dommage " causé par le l'ait que les dits arbres, arbrisseaux ou jeunes arbres auront été ainsi coupés, " rompus, déracinés, ébranchés, écorcés ou autrement endommagés, n'excède pas la somme " de dix piastres, le délinquant, après conviction devant un Juge de Paix ou Magistrat " de Police, sera passible d'une amende n'excédant pas vingt piastres, ou d'un emprison-" nement dans la prison commune pour une période n'excédant pas un mois, ou des deux " pénalités à la fois, à la discrétion du juge de paix ou magistrat de police."

Clause F.—"Si quelqu'un recèle ou achète quelque arbre, arbrisseau ou jeune arbre "ou du bois en provenant, excédant en valeur la somme de dix piasti. ... sachant qu'icelui "a été volé ou illégalement coupé ou enlevé, tel receleur ou achèteur sera coupable de "délit (misdemeanor) et pourra en être accusé et convaineu, que le principal délinquant

"ait ou non été convaincu ou soit ou non amenable à justice, il sera passible de la même

" peine que le principal."

Clause G.—"Rien de contenu aux deux sections précédentes du présent acte n'empêchera de prendre toutes autres procédures criminelles qu'on aurait pu prendre avant la
passation du présent acte; et rien de contenu aux deux dites sections ni aucune procédure, conviction ou jugement qui aura eu lieu en vertu d'icelles n'auront l'effet d'empêcher, diminuer ou affecter aucun recours en loi ou en équité qu'aurait eu toute
personne lésée par quelqu'une des dites offenses, si les deux dites sections ne faisaient
point partie du présent Acte; mais, néanmoins, la conviction du délinquant ne sera pas
reque comme preuve dans une action en loi ou en équité portée contre lui; et personne
ne sera convaincu d'aucune des offenses susdites sur la preuve qu'il aura faite sous
serment en conséquence d'une assignation à comparaître lancée par une cour de loi ou
d'équité, dans une poursuite ou procédure intentée par toute personne lésée."

Clauses H.—"Le mot "route" où il se rencontre dans le présent acte, sera réputé "comprendre tout grand chemin, rue, route, ruelle, allée ou autre voie de communication,

" ainsi que toute place ou carré publics."

Dans le Préambule du Bill :-

Page 1, ligne 1.—Retranchez depuis "plantation" jusqu'à "à ces causes," page 1, ligne 4, et insérez: "d'arbres, arbrisseaux et jeunes arbres sur les Routes Publiques en cette Province, et de pouvoir à leur protection ainsi qu'à celle de pareils arbres, arbrisseaux et jeunes arbres croissant actuellement sur telles routes publiques contre tout dommage.

Daos le Titre du Bill:-

Ligne 1.—Retranchez depuis " plantation d'arbres " jusqu'à "sur," ligne 2.

Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois demain.

Ordovné, Que le Bill tel qu'amendé soit imprimé de nouveau pour l'usage des Membres de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité sur le Bill pour amender le chapitre 75 des Statuts Refondus du *Haut-Canada* intitulé: "Acte "concernant les Maîtres et Serviteurs," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Morris* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Morris a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en comformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte relatif aux abus préjudiciables à l'Agriculture, chapitre 26 des Statuts Refondus du Bas-Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. Blanchet a fait rapport, que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender la loi concernant le Notariat; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. Prosne (Montealm) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné. Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender le chapitre cinquante trois des Statuts Refondus du Canada, concernant les Poids et Mesures, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Perrault a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte 27 Victoria, chapitre 11, relatif à la Perception des Contributions scolaires,

et après v avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dorion (Drummond et Arthabaska) a fait rapport que le Comité avait examina le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné. Que le Bill soit lu une troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour assurer aux Femmes mariécs le bénifice des Assurances effectuées sur la Vie de leurs Maris, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Morris a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné. Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Morris a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements sont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu une troisième fois demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour la Punition des rersonnes qui vendent frauduleusement des Produits, étant lu :

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné. Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill concernant les Condamnations Sommaires, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré-

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour imposer une taxe sur les Chiens, et pour mieux pourvoir à la Protection des Moutons dans le Haut-Canada, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Général

pour demain.

Ordonné, Que la Résolution adoptée par cette Chambre, Lundi dernier, imposant une taxe d'une piastre sur chaque Chien dans le Haut-Canada, soit renvoyée au dit Comité.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la loi relative aux

Municipalités possédant des actions dans les Compagnies à Fonds Social, étant lu ; Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour amender le chapitre 49 des Statuts Refondus du Haut Canada, et le chapitre 54, 23 Vic., concernant les Compagnies à Fonds Social.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte de Procédure

de Droit Commun du Haut-Canada, étant lu; Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de l'Honorable M. Cameron (Peel), l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, l'Honorable M. Macdonald (Cornwall), M. Morris, M. Scatcherd, M. Macfarlane, M. Wallbridge (Hastings Nord,) M. Morrison et M. Smith (Durham Est), devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif aux Débi-

teurs de la Couronne dans le Baut-Canada, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte de Procédure de Droit Commun du Haut-Canada.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif à l'Enregistrement des Titres et autres Instruments créant des Dettes en saveur de la Couronne,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte de Procédure de Droit Commun du Haut-Canada.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi relative à l'Inspection du Cuir et des Peaux Crues, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que la Résolution adoptée par cette Chambre, Lundi dernier, relative à l'Inspection des Cuirs et des Peaux Crues, soit renvoyée au dit Comité.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour permettre aux Sociétés d'Eglise et aux Synodes incorporés des Dioceèes de-"l'Eglise Anglicane en Canada, de vendre les Terres dépendant des Rectoreries dans les " dits Diocèses," étant lu;

M. Street a proposé, secondé par l'Honorable M. Cameron (Peel), Que le Bill soit

maintenant lu une seconde fois.

Et objection ayant été faite que le Bill était un Bill Privé, et qu'il aurait dû être présenté à la suite d'une Pétition, M. l'Orateur a décidé que c'est en effet un Bill Privé.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte de la Procé-

dure en matière de Loi Commune du Haut-Canada, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte de Procédure en matière de Loi Commune du Haut-Canada.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour déclarer valides certaines

Ventes de Terres dans le Haut-Canada, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Smith (Durhum Est), l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'Honorable M. Cameron (Peel), l'Honorable M. McDougall, M. Canturight, M. Street, l'Honorable M. le Solliciteur Général-Général Cockburn et M. Morris, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir de quérir personnes, papiers et records. .

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte des Institu-

tions Municipales du Haut-Canada, quant aux Colporteurs, étant lu; Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour venir en aide aux propriétaires primitifs et protéger les acquéreurs de Terres vendues pour taxes dans le Hant-Canada, sous une tausse interprétation de l'Acte des Cotisations.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la formation de Compagnies ou Associations Co-opératives Commerciales, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 63 des Statuts Refondus du Canada, relatif aux Compagnies à Fonds Social, Manufacturières et autres, étant lu :

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour faciliter les poursuites en vertu de l'Acte concernant les Aubergistes et la

" vente des Liqueurs Enivrantes," étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Bellerose, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, M. De Niverville, M. Dunkin, M. Dufresne (Montcalm) et M. Raymond, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer queir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 10 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif aux Associations et aux Serments illicites, étant lu ;

M. Shanly a proposé, secondé par M. Jones (Leeds Sud), Que le Bill soit maintenant

lu une seconde fois ; et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue Affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Général

pour demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender de nouveau la Loi relative aux Compagnies d'Assurance Mutuelle "dans le Haut-Canada," étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 31 Août 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:— Par M. Haulain.—La Pétition de S. Strickland et autres, du Village de Lakefiela; et la Pétition de R. A. Strickland et autres, des Township de Smith et Douro, tous du Comté de Peterborough.

Par M. Shanly,-La Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de Leeds et

Grenville.

Par M. Currier,—La Pétition de l'Institut Canadien-Français de la Cité d'Ottawa. Par M. Bowman,—La Pétition de T. W. Hancock, Avocat, de la Ville de Berlin.

Conformément à l'Ordre du Jour, les l'étitions suivantes ont été lues :-

De R. J. McNaughton et autres, du Township de Bayham,—et de la Municipalité du Township de Bayham; demandant que le Bill pour légaliser le Règlement No. 116 de la Corporation du dit Township, et pour déclarer les Débentures émises en vertu du dit Règlement légales, valides, et obligatoires pour la dite Corporation, ne devienne pas Loi.

De Messieurs Brown et Childs et autres, de la Cité de Toronto; demandant des

amendements à la Loi ayant rapport à l'Inspection des Cuirs et des Peaux Crues.

De F. B. McNamee et autres, -de J. L. Mathewson et autres, -et de J. L. Beaudry, Maire, et autres, tous de la Cité de Montréal; demandant que le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre les Compagnies des Chemins de Fer du Grand-Tronc du Canada, et de Buffalo et du Lac Huron, devienne Loi.

M. Mackenzie (Lambton), du Comité Spécial sur .. Bill pour venir en aide aux propriétaires primitifs et protéger les acquéreurs de Terres vendues pour taxes dans le Haut-Canada, sous une fausse interprétation de l'Acte des Cotisations, et autres ordres de ren-voi, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme

Le Comité nommé pour examiner les Bills suivants, savoir :-

Bill "pour venir au secours des propriétaires primitifs et protéger les acquéreurs "de Terres vendues prématurément pour Taxes dans le Haut-Canada en conséquence d'une interprétation erronnée de l'Acte Refondu des Cotisations;"—Bill "pour pouvoir à la Perception des Taxes des Non-résidents, et pour protéger les acquéreurs de bonne foi d'Immeubles Grevés d'arrérages de Taxes;"—Bill "pour refondre et amender les "Lois de Cotisation du Haut-Canada,"—prend la liberté de faire Rapport:—

Que votre Comité a soigneusement examiné les dits Bills qui lui ont été envoyés, et qu'ils les exprésadue en un coul Bill qu'il compat à la Chambra, avec diagraps empadements.

qu'ils les a refondus en un seul Bill qu'il soumet à la Chambre, avec divers amendements.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le

Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et il est convenu de faire à chacun des

amendements qu'il soumet à la considération de votre Honorable Chambre, savoir :-

Bill pour autoriser Donald Alexander Livingston à se faire admettre à la pratique de la Médecine, de la Chirurgie et de l'Art Obstétrique.

Bill pour faciliter la séparation de Huron et Bruce, et pour nommer Walkerton le

Chef-Lieu du Comté de Bruce.

Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer le Refuge Ste. Brigitte de Montréal.

Votre Comité a aussi examiné le Bill pour changer les limites du Village incorporé de Berlin, dans le Comté de Waterloo, et il trouve que le changement projeté des limites est opposé par la Corporation de la dite Ville, ainsi que par un certain nombre d'habitants qui ont pétitionné contre ce changement. Les auteurs du Bill désirent renoncer au changement en question, à la condition qu'il soit établi une disposition à l'effet d'empêcher la Corporation de condamner le Cimetière Mennonite dans les limites de la Ville; mais votre Comité ayant appris par une pétition de la part de la Corporation qu'elle ne désire pas condamner le dit Cimetière, ne voit aucune raison de faire une exception dans ce cas à la loi générale qui place les Cimetières sous le contrôle Municipal. Votre Comité rapporte en conséquence que, dans son opinion, le préambule n'est pas prouvé.

M. Irvine, du Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte de la Chasse du Bas-Cunada, et autres Ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Le Comité auquel ont été renvoyés le Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte de "la Chasse du Bas-Canada," et le Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte de la Chasse "du Bas-Canada en ce qui concerne les Rats-Musqués," a l'honneur de faire rapport comme suit:-

Votre Comité a examiné les clauses des dits Bills qui lui ont été renvoyés, et il est convenu de rapporter le premier à Votre Honorable Chambre sans amendements.

L'Honorable M. Rose, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill pour pourvoir à la nomination de Commissaires chargés de s'enquérir des affaires de la Banque d'Epargnes de St. Roch de Québec, et y a fait des amendements.

Votre Comité a aussi examiné le Bill pour amender "l'Acte d'incorporation des Asso-" ciations d'Assurances Mutuelles des Fabriques des Diocèses de Québec et Trois-Rivières, "et de Montréal et St. Hyacinthe," et il est convenu de le rapporter sans amendements.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général:—la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 24 Août 1865, pour un Etat détaillé de toutes les dépenses se rattachant à la Commission députée du Canada à l'Exposition tenue à Dublin durant la présente année. (Documents de la Session, No. 28.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 28 Août 1865, pour des informations touchant les Votes enrégistrés pour les Membres de la Chambre d'Agriculture en

1865. (Documents de la Session, No. 29.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 21 Août 1865, pour certains Etats relatifs aux Ecoles Militaires. (Documents de la Session, No. 10.)

Ordonné, Que l'Honorable M. McDougall ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser le Syndics de la Congrégation de l'Eglise St. Andrew, dans le Township de Ramsay, en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, à aliéner les Biens appartenant à la dite Congrégation, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Wallbridge (Hastings Nord) ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la Société des Hommes de Loi de Toronto à admettre Martin Dunsford comme Avocat.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour demain.

Ordonné, Que M. Haultain ait la permission d'introduire un Bill pour continuer pendant un temps limité "l'Acte pour autoriser l'emploi des Pensionnaires Militaires et "autres comme Force Publique Locale," et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Thompson, secondé par M. Stirton.

Résolu, Qu'il soit présenté une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, tous les Rapports taits par le Département des Sauvages, et tous autres documents ou lettres qui peuvent avoir été échangés entre la Corporation de la Ville de Brantford et le Gouvernement, au sujet de la Compagnie de Navigation de la Grande Rivière durant l'espace de temps que cette Compagnie a été sous le contrôle et l'administration de la dite Corporation.

Ordonné, Que la dite Adresse suit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil

Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Archambault, secondé par M. Denis,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de toutes les réclamations et de tous les comptes de F. G. Johnson, Ecuier, Avocat, Conseil de la Reine, (et actuellement l'un des Honorables Juges de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada) ainsi que ceux de touts les autres Avocats et Procureurs, contre le Gouvernement de cette Province, durant les cinq dernières années révolues le 1er d'Août 1865, pour leurs services, comme Avocats et Représentants de la Couronne ou pour avoir occupé pour la Couronne, dans les poursuites, procédures et matières criminelles, devant la Cour du Banc de la Reine (dans sa jurisdiction criminelle) dans et pour les divers Districts de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Alymer, Terrebonne, et Joliette; Copie de tous les Etats, rapports, certificats, et procédés et actes s'y rapportant; Copie de tous tels états et rapports quelconques, faits dans chaque cas, par les Greffiers de la Couronne ou de la Paix, ou par les Greffiers de la Couronne et de la Paix pour chacun des dits districts, et notamment Copie de tous états ou rapports y relatifs, faits par les dits Greffiers respectivement, en vertu du paragraphe six de la section première du Chapitre trois des Statuts Refondus du Bas-Canada; Copie de toutes objections, réductions ou retranchements, écrits, correspondances et documents y relatifs, et un état des frais, honoraires, ou sommes, réfusées, rejetées, ou accordées, approuvées et payées, dans chaque cas, sur chacun des dits comptes et réclamations, et relativement à chacun des dits comptes et réclamations.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil

Exécutif de cette Province.

Résolu, Qu'un Comité Epécial composé de M. Mackenziz (Lambton), l'Honorable M. Brown, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, l'Honorable M. Macdonald (Cornwall), M. Dorion (Drummond et Arthabaska), M. Street, M. Bourassa, M. Dunkin et M. Rémillard, soit nommé pour s'enquérir pourquoi les officiers de la Compagnie du Chemin de Fer de Bufulo et du Lac Huron, et de la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer du Canada, ont désobéi à l'Ordre de cette Chambre du 25 Janvier dernier, relatif a certains Etats requis pour l'information du public, devant en faire rapport avec toute la diligence convenuble, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de se procurer toutes les informations désirables.

Un Bill pour amender le chapitre 75 des Statuts Refondus du Haut-Canada, intitulé: "Acte concernant les maîtres et serviteurs," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour pour la troisième lecture du Bill pour amender l'Acte concernant les abus préjudiciables à l'Agriculture, chapitre vingt-six des Statuts Refondus pour le Bus-Canada, étant lu ;

M. Bellerose a proposé, secondé par M. Gaucher, que le Bill soit maintenant lu la

troisième fois.

M. Dorion (Drummoad et Arthabaska) a proposé pour amendement, secondé par M. Bourassa, que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité "de toute la Chambre pour en effacer toute cette partie qui a rapport à la largeur du découvert, de manière à laisser la loi telle qu'elle est actuellement à cet égard.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, a été adopté.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise aux voix, a été résoluc affirmativement.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Gaucher a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Gaucher a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté. Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe...

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte concernant le Notariat a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte 27 Victoria, chapitre 11, relatif à la Perception des Contributions Scolaires, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender l'Acte vingt-sept

" Victoria, chapitre onze, concernant la Perception des Contributions Scolaires."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour assurer aux Femmes mariées le bénéfice des assurances effectuées sur la vie de leurs Maris, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour assurer aux Femmes et

" aux Enfants le bénéfice des assurances sur la vie des Maris et Parents."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte de la Faillite de 1864; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Chambers a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Chambers a fait rapport du Bill, en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message sui vant :—

Le Conseil Législatif a passsé les Bills suivants, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Bill intitulé: " Acte concernant l'érection des Villes et des Villages dans le Bas-Canada."

Bill intitulé: "Acte pour confirmer un arpentage d'une partie du Township d'Ely, "dans le Comté de Shefford."

Bill intitulé: "Acte pour amender les Actes relatifs à la Compagnie du Pont Inter-

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte des Mines d'Or, vingt-septième et vingt-"huitième Victoria, chapitre neuf."

Bill intitulé: "Acte à l'effet d'obtenir des Rapports Statistiques des Compagnies

d'Assurance."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. McDougall, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald.

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour amender l'Acte des "Mines d'Or," vingt-septième et vingt-huitième Victoria, chapitre neuf, soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain.

Sur motion de M. O'Halloran, secondé par M. Dorion (Drummond et Arthabaska), Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour confirmer un arpentage d'une partie du Township d'Ely, dans le Comté de Shefford," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour landi prochain.

Sur motion de M. Morrison, secondé par M. Scatcherd,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte à l'effet d'obtenir des Rapports Statistiques des Compagnies d'Assurance," soit maintenant lu la première fois. Le Bill a 646, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie de Navigation de Longueil, étant lu ».

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser l'admission de *Henry Hart Coyne* à pratiqueur comme Procureur et Solliciteur dans les Cours de Loi et d'Equité dans le *Haut-Uanada*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

M. Caron, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour le Comté de St. Hyacinthe, a présenté à la Chambre le Rapport Final du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

1. Que Rémi Raymond, Ecuyer, le Membre Siégeant comme représentant du Comté de St. Hyacinthe, a été duement élu pour représenter le dit Comté en Parlement, à la

dernière élection pour ce Comté.

- 2. Que ni la Pétition d'Election, ni l'opposition à cette Pétition ne sont frivoles ou vexatoires.
- 3. Que votre Comité regrette de se trouver dans la nécessité d'appeler l'attention de Votre Honorable Chambre sur les témoignages produits devant lui pour établir les nombreux actes illégaux qui ont été accomplis durant la dernière élection pour le Comté de St. Hyacinthe par certaines personnes, au nombre desquelles Votre Comité est obligé de mentionner un Membre de la Chambre Haute, qui a pris une part très active dans la dite élection, en invitant publiquement les électeurs à voiturer des électeurs aux polls, en tenant publiquement une liste de ceux qui transportaient des électeurs aux polls dans leurs propres voitures, en payant ensuite tous ceux qui avaient été ainsi placés sur sa liste, et payant en outre pour deux maisons d'entretion public tenues ouvertes durant les deux jours de votation, le tout avec de l'argent reçu d'amis du Membre siégeant, et de mentionner un Membre de l'Assemblée Législative qui a agi illégalement et d'une manière inconvenante à la dite élection.

Votre Comité fait aussi rapport, conformément à la 90e section du chapitre 7 des Statuts Refondus du Canada, de toutes les questions sur lesquelles il n'a pas été uvanime, ainsi que des noms des Membres qui ont voté affirmativement et négativement

Questions soulevées et sur lesquelles le comité s'est divisé :-

CHAMBRE DE COMITÉ, 19 Mai 1864.

L'Honorable M. Cauchon propose,

Que la pétition de G. C. Dessaulles, Camille Papineau, R. E. Fontaine, et J. B. Bourgeois, se plaignant de l'illégalité de l'élection de Rémi Raymond, Ecuyer, à la dernière Election pour le Comté de St. Hyacinthe, n'étant pas datée ne devrait pas être accueillie par le Comité.

M. J. B. E. Dorion propose pour amendement à la motion principale, secondé par M.

MacIntyre,

Que tous les mots après " Que " dans la motion principale soient retranchés et rem-

placés par les suivants :

"Que les objections préliminaires soulevées de la part du Membre siégeant à propos de ce que la Pétition ne porte pas de date, soient mises de côté, le Comité étant convaincu que la Pétition déclare clairement qu'elle se rapporte à l'Election tenue en Septembre 1863, et que les Pétitionnaires étaient électeurs lors de la dite élection."

Et l'amendement étant mis aux voix, le Comité se divise comme suit :-

POUR:

CONTRE: Hon. M. Cauchon.

M. J. B. E. Dorion, M. MacIntyre,

M. Duckett.

M. Caron, (Président).

Ainsi l'amendement est adopté.

CHAMBRE DE COMITÉ, 3 Mars 1865.

Proposé de la part du Membre siégeant,

" Que les témoignages produits par les Pétitionnaires, en contestant sen election sur les objections préliminaires, soient considérés comme pris sur tous les points soulevés dans la contestation de la dite élection, et qu'il lui soit permis de s'en servir dans la défense de son siège."

Et la question ayant été mise aux voix, le Comité se divise comme suit :-CONTRE:

Pour:

Hon. M. Cauchon, M. Duckett,

M. Caron, (Président,) M. MacIntyre,

M. J. B. E. Dorion.

Ainsi, elle est résolue affirmativement.

CHAMBRE DE COMITÉ, 16 Mars 1865.

M. Dorion propose, secondé par M. McIntyre,

"Que les témoignages sur le point de corruption, soient maintenant lus." L'Honorable M. Cauchon propose pour amendement, secondé par M. Duckett,

" Que le Comité s'ajourne maintenant jusqu'au second jour de la prochaine Session du Parlement, et que le Président demande à la Chambre d'autoriser le Comité à s'ajourner jusqu'à cette époque."

Et l'amendement étant mis aux voix, le Comité se divise comme suit :--



POUR;

Hon. M. Cauchon,

M. Duckett.

CONTRE ;

M. J. B. E. Dorion,

M. MacInture.

M. Caron, (Président).

Ainsi l'amendement est rejeté

Et la question principale étant mise aux voix, le Comité se divise comme suit :-POUR:

M. J. B. E. Dorion,

M. MacIntyre,

M. Caron, (Président.)

Hon. M. Cauchon,

M. Duckett.

Ainsi elle est résolue affirmativement.

CHAMBRE DE COMITÉ, 17 Mars 1865.

M. J. B. E. Dorion propose,

" Que la corruption et des pratiques inconvenantes et illégales ent été mises en usage par les amis, les partisans et les agents actifs du Membre siégeant durant la dernière élection pour le Comté de St. Hyacinthe."

L'Honorable M. Cauchon propose pour amendement, secondé par M. Duckett,

" Que le Comité soit ajourné jusqu'au second jour de la prochaine Session du Par-lement, et que le Président demande à la Chambre d'autoriser le Comité à s'ajourner jusqu'à cette époque."

Et l'amendement étant mis aux voix, le Comité se divise comme suit :--

Hon. M. Cauchon,

M. Duckett.

CONTRE:

M. J. B. E. Dorion, M. MacIntyre,

M. Caron, (Président.)

Ainsi l'amendement est rejeté.

CHAMBRE DE COMITÉ, 10 Août 1865.

M. J. B. E. Dorion propose, secondé par M. McIntyre,

" Que des pratiques inconvenantes et illégales ont été mises en usage par les amis, les partisans et agents actifs du Membre siégeant durant la dernière Election pour le Comté de St. Hyacinthe.

Et la motion étant mise aux voix, le comité se divise comme suit :-

Pour:

M. Caron, (Président),

M. Dorion,

CONTRE: Hon. M. Cauchon.

M. Duckett.

M. MacIntyre. Ainsi, elle est résolue affirmativement.

CHAMBRE DE COMITÉ, 14 Août 1865.

M. Dorion propose,

" Que l'Election tenue le vingt-huit Septembre mil huit cent soixante-et-trois, pour le " dit Comté de St. Hyacinthe, est nulle."

L'Honorable M. Cauchon propose pour amendement,

"Que même en supposant que la corruption générale ait été prouvée, cette preuve, " d'après la loi actuelle, n'aurait pas l'effet d'annuler l'Election."

Et l'amendement étant mis aux voix, le Comité se divise comme suit :-

Hon. M. Cauchon,

M. Duckett.

CONTRE: M. J. B. E. Dorion,

M. MacIntyre,

M. Caron (Président).

Ainsi l'amendement est rejeté

CHAMBRE DE COMITÉ, 30 Août 1865.

M. J. B. E. Dorion propose,

" Que l'Election tenue le 28 Septembre 1863, pour le dit Comté de St. Hyacinthe, est nulle."

Et la question étant mise aux voix, le Comité se divise comme suit :-

POUR:

M. J. B. E. Dorion,

M. Caron (Président).

CONTRE: M. MacIntyre, Hon. M. Cauchon, M. Duckett.

Ainsi, elle est résolue négativement. L'Honorable M. Cauchon, propose,

" Que le dit Rémi Raymond, Ecuier, a été duement élu pour représenter le Comté " de St. Hyacinthe à la dernière élection pour le dit Comté."

Et la question étant mise aux voix, le Comité se divise comme suit :-

POUR:

Hon. M. Cunchon,

M. McIntyre,

M. Duckett.

Ainsi, elle est résolue affirmativement.

CONTRE:

M. Caron, Président.

M. J. B. E. Dorion.

CHAMBRE DE COMITÉ, 31 Août 1865.

L'Hon. M. Cauchon propose,

" Que la Résolution suivante soit rapportée comme étant le Rapport Final du Comité,

" Que Rémi Raymond, Ecuier, le Membre siégeant pour le Comté de St. Hyacinthe, a été duement élu pour représenter le dit Comté en Parlement à la dernière élection pour cc Comté."

Et la question étant mise aux voix, le Comité se divise comme suit :

Hon. M. Cauchon,

M. Duckett,

M. McIntyre.

CONTRE:

M. J. B. E. Dorion,

M. Caron, (Président.)

Ainsi, elle est résolue affirmativement.

Sur motion de M. Dorion (Drummond et Arthabaska), secondé par M. Caron,

Ordonné, Que toutes les procédures qui ont cu lieu et tous les témoignages qui ont été produits devant le Comité qui a été chargé d'examiner l'affaire de l'Election contestée de St. Hyacinthe, soient déposés sur la Table de cette Chambre.

Conformément à l'Ordre, le Greffier de la Chambre a déposé sur la Table les Procédures et les témoignages produits devant le Comité Spécial sur la Pétition d'Election du Comté de St. Hyacinthe. (Appendice, No. 4.)

Sur motion de M. Dorion (Drummond et Arthabaska), secondé par M. Caron,

Ordonné, que toutes les résolutions adoptées et rejetées par le Comité chargé de décider du mérite de la pétition contestant l'Election pour le Comté de St. Hyacinthe, et tous les témoignages relatifs aux actes inconvenants et illégaux dont se plaint le Comité dans son Rapport Final, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre, et que la Règle de la Chambre relative à l'impression des documents soit suspendue dans ce cas.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill concernant le Code Civil du Bas-Canada étant lu,

Ordonné que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné que le Bill soit maintenant renvoyé à un Comité Général.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

(EN COMITÉ.)

M. Archambeault propose que le 20e amendement, proposé sous forme de résolution à l'article 227 du titre 3 des Obligations, soit retranché, et que l'article 227 soit aussi retranché et remplacé par le suivant :-

Article 227-Un acte notarié reçu par un seul notaire est authentique

Cet article est sujet aux dispositions contenues dans l'article qui suit, et à celles qui

ont rapport aux testaments.-Rejeté sur division.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, le 20e article est amendé, sur division, en ajoutant les mots: " quant aux personnes qui professent la religion catho-

lique," après le mot "résultant," page 11. M. Geoffrion propose que l'article 128 de ces résolutions, tendant à amender les lois existantes, relativement aux prohibitions et restrictions, aux donations et avantages qu'un futur conjoint, ayant des enfants d'un précédent mariage, peut faire, par contrat de mariage ou autrement, par donation entre vifs, ne soit point adopté, et que l'article 11 du titre

2 du projet du Code soit adopté en ajoutant au dit article, après le mot "décédé:"

"ni ce qui leur vient de la première communauté."—Rejeté.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, l'article 94 ter (page 46) est amendé en retranchant les mots: "auxquels il est nommé et dicté par le testateur, qui," et en insérant les mots: "le testateur," et en retranchant tous les mots depuis " par les mots dicté et nommé," dans la ligne 9 du dit article, jusqu'à la fin de l'article.

L'article 105 a (page 48) est amendé en retranchant le mot "ne" dans la ligne 12

de l'article.

M. Geoffrion propose que le 194c article (page 63) soit amendé en retranchant le mot "cinquième" dans le premier paragraphe, et en substituant au 5e paragraphe les mots suivants: "5. Les cotisations scolaires et municipales;" et que l'hypothèque résultant des créances des compagnies d'assurances mutuelles pour contributions payables par les assurés, ou des répartitions d'églises, presbytères, etc., soit enregistrée.—Rejeté.

Sur motion de M. Geoffrion, le 196e article (page 62) est amendé en ajoutant les

mots " ou par sommaire," à la fin de l'article.

Amendements à rapporter.

M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. Taschereau a fait rapport que le Comité a examiné le Bill, et y a fait plusieurs amendements.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu.

M. Taschereau a rapporté le Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Vendredi, 1er Septembre 1865,

Ordonné que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

Un Bill pour rendre plus surs les Titres des Immeubles dans le Haut-Canada a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonne, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour autoriser les Aubains à transmettre et acquérir des immeubles en cette Province par héritage a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisème tois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour établir certaines réserves de Chemins et certaines Grandes Routes dans le Township d'Humilton, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill relatif à la qualification des Juges de

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Genéral Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 1er Septembre 1865.

Les Pétitions suivantes ont été separément présentées et deposées sur la Table:— Par l'Honorable M. Thibaudeau,-La Pétition de la Caisse d'Economie (Banque d'Epagnes) de Notre-Dame de Québec.

Par M. Wells,-La Pétition des Membres del 'Association des Sauvages de l'Isle-aux-

Couleuvres.

Par M. Gibbs,-La Pétition du Conseil Municipal du Comté d'Ontario.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lucs :--

De J. L. Beaudry, Maire, et autres, de la Cité de Montréal; demandant que le bill pour amender de nouveau "l'Acte pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du "Havre de Montréal, et au creusement du Chenal entre le dit Havre et le Port de Québec,"

et pour abroger l'Acte maintenant en force pour les dites fins, ne devienne pas loi.

De Riram Capron et autres, de la Ville de Paris, Comté de Brant,—et de W. Smith: demandant que le Bill pour légaliser et confirmer un Arrangement conclu entre les Compagnies de Chemin de Fer Grand Tronc et Buffalo et du Lac Huron, ne devienne

Des Officiers Non-Commissionés et des Hommes de la Première Compagnie de Carabiniers de la Milice Volontaire de Belleville; se plaignant de certains griefs, et demandant justice.

Du Révérend G. H. Kenny et autres, du Comté d'Argenteuil; demandant la

passation d'un Acte pour la meilleure observation du Dimanche.

De la Municipalité des Townships Unis de Dalhousie, Lavant et Sherbroke Nord; demandant que nul changement ne soit fait à la loi relative à l'élection des Reeves et députés Reeves, et à la qualification des Electeurs Municipaux.

M. Smith (Durham Est), du Comité'Spécial sur le Bill pour déclarer valides certaines Ventes de Terres dans le Haut-Canada, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Bill, tel qu'amendé, soit imprimé de nouveau pour l'usage des

Membres de cette Chambre.

- M. Harwood, du Comité Spécial sur le Bill pour amender le chapitre 88 des Statuts Refondus du Bas-Canada, intitulé: "Acte pour sauvegarder les droits de corporation," a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.
- M. McKellar, du Comité Spécial sur le Bill pour venir en aide aux propriétoires primitifs et protéger les acquéreurs de terres vendues pour taxes dans le Haut-Canada, sous une fausse interprétation de l'Acte des Cotisations, et autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Le Comité Spécial nommé pour examiner les Bills suivants, savoir :

Bill pour amender les Lois Municipales du Haut-Canada, quant Corvées sur les Chemins de Comté et les Appropriations de Deniers;
Bill pour amender l'Acte Municipal du Haut-Canada;

Bill pour amender l'Acte Municipal du Haut-Canada;

Bill pour autoriser les Municipalités de Township à acquérir les Terres Inondées de la

Bill pour amender les Lois concernant les Institutions Municipales du Haut-Canada, de manière que dans les Townships divisés en Quartiers chaque électeur ait autant de votes qu'il y a de Conseillers à élire;

Bill pour amender la Loi Municipale du Haut-Canada, concernant les Maisons de

Détention dans les Townships.

Bill concernant la qualification des Reeves;

Bill pour amender les sections 75 et 97 de l'Acte des Institutions Municipales du Haut-Canada;

Bill pour amender le chapitre 57 des Statuts Refondus du Haut-Canada relatif aux Clôtures de ligne et aux Cours-d'eau;

Bill pour resondre et amender la Loi Municipale du Haut-Canada;

Bill pour rendre les Recves et Députés Recves électifs par le vote direct du peuple dans le Haut-Canada;

Bill pour faciliter l'arrestation et la conviction des Voleurs de Chevaux;

Bill pour amender l'Acte des Institutions Municipales du Haut-Canada quant aux Colporteurs,—prend la liberté de faire rapport comme suit :-

Votre Comité a soigneusement examiné les divers Bills ci-dessus qui lui ont été renvoyés,

et il les a refondus en un seul qu'il prend la liberté de rapporter à votre Honorable Chambre avec divers amendements.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a presenté à la Chambre

le Sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les Avis donnés quant aux Pétitions:— De la Société Européenne d'Assurance,—de la Compagnie du Pont International,—du Conseil de Ville de la Ville de St. Mary, demandant à être autorisé à émettre des débentures pour racheter certaines autres débentures qui sont dues,—du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de Toronto, relative à certains arrérages de taxes,—et du Conseil du Comté de Pecl, demandant la séparation de ce Comté d'avec celui d' York.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :---

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter sans

amendements:-

Bill pour autoriser l'admission de William Lynn Smart comme Procureur dans le Haut-Canada;

Bill pour amender l'Acte pour l'érection de la Municipalité des Châtes de Kingsey; Bill pour amender l'Acte pour incorporer le Village de Mitchell, dans le Comté de

Perth;

Bill pour changer le nom de "La Compagnie des Consommateurs de Gaz de Bytown" en celui de "La Compagnie du Gaz d'Ottawa," et pour confirmer, modifier et étendre ses pouvoirs;

Bill pour autoriser Joseph Anctil, de Ste. Anne de la Pocatière, et Auguste Fournier,

de St. Jean Port Joli, à être admis à pratiquer comme Notaires dans le Bas-Canada.

Votre Comité a aussi examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à votre Honorable Chambre, savoir :

Bill pour confirmer l'arpentage actuel du Township de Bulstrode, Comté d'Arthabaska;

Bill pour légaliser certains réglements et àébentures du Comté de Victoria.

Il a aussi examiné les Bills suivants:—Bill pour amender et refondre les Actes et Ordonnances relatifs à l'Incorporation de la cité de Québec, et conférer de plus amples pouvoirs à la Corporation de la dite Cité de Québec;—Bill pour amender et refondre les Actes relatifs à l'Aqueduc de la Cité de Québec,—et il est convenu d'amender le premier bill en y introduisant les dispositions de l'autre bill, et en l'amendant à d'autres égards.

Ordonné, Que le Bill pour amender et refondre les Actes et Ordonnances relatifs à l'incorporation de la Cité de Québec, et conférer de plus amples pouvoirs à la Corporation de la dite Cité de Québec, et le Bill pour amender et refondre les Actes relatifs à l'Aqueduc de la Cité de Québec, soient imprimés de nouveau séparément pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Mackenzie (Lambton), du Comité Spécial nommé pour s'enquérir pourquoi les officiers de la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, et de la Compagnie du Grand-Trone de Chemin de Fer du Canada, ont désobéi à l'Ordre de cette Chambre du 25 Janvier dernier, relatif à certains Etats requis pour l'information du public, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité s'est diligemment enquis du sujet qui lui a été soumis, et il trouve que

l'Ordre suivant a été rendu par la Chambre le 25 Janvier dernier :-

"Que le Greffier s'adresse aux officiers qu'il appartient des Compagnies connues sous les nons de Compagnies du Grand Chemiu de Fer Occidental, de Buffalo et du Lac Huron, du Grand-Trone et du Nord, pour en obtenir un état du montant des deniers reçus des voyageurs et pour fret sur chacun des dits chemins respectivement, du 1er Janvier au 31 Décembre 1864, inclusivement; le dit état indiquant les sommes reçues en argent courant du Canada et en argent courant des Etats-Unis respectivement, et les sommes reçues pour trafic local et pour trafic étranger; le terme "local" ne devant comprendre que la partie des dits chemins qui se trouve sous le contrôle des dites compagnies et dans les limites de cette Province."

Votre Comité trouve aussi que le Greffier de la Chambre a communiqué le dit Ordre aux divers Corporations y mentionnées, et qu'il a reçu les Etats demandés de la Compagnie du Chemin de Fer Nord et de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental;

Que la Compagnie du Grand-Tronc n'a fait aucune réponse à la lettre du Greffier lui communiquant l'Ordre de la Chambre. et n'a donné aucune raison, ni verbale ni par écrit, pourquoi elle ne s'est point conformée au dit Ordre;

Et que la Compagnie du Chemin de For de Buffielo et du I.ac Huron a accusé réception de la lettre du Greffier lui communiquant l'Ordre en question, le 23 Janvier, et a pro-

mis de préparer l'Etat demandé sans délai; mais l'Etat n'a jamais été reçu.

Votre Comité recommande qu'un Ordre de la Chambre soit rendu sans délai à l'effet de requérir la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron et la Compagnie di Grand Trone d'obéir immédiatement à l'Ordre de la Chambre du 25 Janvier dernier.

Sur motion do M. Mackenzie (Lambton), secondé par M. Dunkin,

Ordonné, Que l'Etat ordonné le 25 Janvier dernier, savoir: "Etat du montant reçu par les Compagnies du Grand Chemin de Fer Occidental, de Bufalo et du Lac Huron, du Grand Tronc et du Nord, pour fret et des voyageurs respectivement, du ler Janvier au 31 Décembre 1864 inclusivement; le dit Etat indiquant les sommes reçues en argent courant du Canada et en argent courant des Etats Unis respectivement, et les sommes reçues pour trafic local et trafic étranger; le terme "local" ne devant comprendre que la partie des dits chemins qui se trouvent sous le contrôle des dites Compagnies et dans les limites de cette Province," soit mis devant cette Chambre immédiatement par la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Iluron, et par la Compagnie du Grand-Tronc, qui ne se sont point conformées au dit ordre de la Chambre.

M. Mackenzie (Oxford Nord), du Comité Spécial auquel ont été renvoyés le bill pour amender le chapitre 49 des Statuts Refondus du Haut-Canada, et du chapitre 54, 23 Victoria, concernant les Compagnies à Fonds Social, et d'autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Le comité auquel ont été renvoyés les Bills suivants, savoir :-

Bill pour amender et étendre les dispositions du chap. 49 des statuts refondus du Haut-Canada, et du chap. 54, 23e Vic., relatif aux Compagnies à Fonds Social; Bill pour amender l'Acte relatif aux Compagnies à Fonds Social pour la construction de Chemins et d'autres Ouvrages dans le Haut-Canada; Bill pour amender la loi relative aux Municipalités qui possèdent des Actions dans des Compagnies à Fonds Social,—a l'honneur de faire rapport comme suit:—

Voire Comité a examiné les dits Bills qui lui ont été renvoyés, et il les a refondus en un seul qu'il prend la liberté de rapporter à votre Honorable Chambre avec divers amende-

ments.

L'honorable M. Macdonald (Cornwall), du Comité Spécial nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre y sont concernés, et pour agir de la part de cette Chambre dans le Comité Conjoint des deux Chambres au sujet de la Bibliothèque, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Le Comité a examiné la pétition de William Kingsford, Ecr., qui lui a été renvoyée par le Conseil Législatif, et relative à l'achat d'exemplaires d'un livre récemment publié par le dit Kinsford au sujet des canaux du Canada, les dits exemplaires devant être distribués aux Membres de la Législature et aux Institutions Publiques; mais le Comité ne

peut recommander que cette Pétition soit accueillic.

L'attention du comité a 6% attirée sur la nécessité d'autoriser la compilation d'un Index Général des Journaux de l'Assemblée Législative, à partir de l'année 1852 jusqu'à la clôture du présent l'arlement. Il recommande que l'Orateur soit autorisé à prendre des arrangements avec le compilateur de l'Index qui se termine à l'année 1852 pour le faire continuer aux conditions auxquelles ce dernier Index a été fait. Lorsqu'il sera terminé, le Comité recommande qu'il soit imprimé et distribué sous la direction de l'Orateur et du Comité des Impressions.

Un Index Synoptique des Statuts Refondus du Canada, par J. W. Hancock, Ecuier, a été soumis au Comité. Considérant cet ouvrage comme étant très-utile et très opportun, le Comité a autorisé l'achat, à même les contingents de l'Assemblée Législative, de vingt

exemplaires du dit ouvrage pour l'usage de la bibliothèque et des principaux bureaux de l'Assemblée Législative.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le dit Rapport.

M. Robitaille, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (Appendice No. 3.)

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette

Chambre.

Ordonné, Que le Bill pour refondre et amender les Lois de Cotisations du Haut-Canada, et le Bill pour refondre et amender la Loi Municipale du Haut-Canada, tels qu'amendés par le Comité Spécial auquel ils ont été renvoyés, soient imprimés de nouveau séparément pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le Message suivant : Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : "Acte pour prévenir l'introduction et la propagation de maladies qui attaquent certains animaux," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. McGee, secondé par l'Honorable M. Rose,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour prévenir l'introduction et la propagation des maladies qui attaquent certains animaux," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecqure en a été ordon-

née pour Mardi prochain.

L'Honorable M. Macdougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée du 24 Août 1865, pour copies de certains Ordres Généraux concernant la Milice, et d'Instructions données aux Officiers. (Documents de la Session, No. 10.)

M. Dufresne (Iberville) a proposé, secondé par M. Labreche-Viger, Qu'il soit nommé ua Comité Spécial composé de l Honorable M. Laframboise, M. Dufresne (Montcalm), M. Blanchet, l'Honorable M. Rose et M. Pâquet, pour s'enquérir touchant la personne qui a signé et envoyé un télégramme adressé à J. Bte. Bourgeois, Avocat, en se servant de son nom, et devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

suit:-

POUR: Messieurs

Alleyn,	Dunkin,	Lajoie,	Pouliot,
Ault,	Fortier,	Macdonald, ProcGéi	n.Ross(Prince-Edou'd),
Biggar,	Geoffrion,	Macdonald (Cornwall	
Bourassa,	$Gib\bar{b}s,$	Macdonald (Tor'to O	
Burwell,	Haultain,	Mc Conkey,	Smith (Toronto Est),
Caron,	Holton,	MacIntyre,	Stirton,
Cartier, ProcGén.,	Houde,	Morris,	Tremblay,
Coupal,	Huntington,	Munro,	Wells,
Cowan,	Joly,	O'Halloran,	White.
Currier,	Labreche-Viger,	Pâquet,	Wright (C. Ott'a.), et
Dickson,	Laframboise,	Perrault,	Wright (York E.)-45.
Dufresne (Iberville),	,	' .	<i>y</i>

CONTLE: Messieurs

Archambeault,	Duckett,	Jackson,	Poicell.
Bell,	Dufresne	(Montcalm), Jones (L'dsN.& Gr	e'n),Rankin,

Bellerose, Blanchet, Bown,	Dunsford, Evanturel, Ferguson (Fronte	Jones (Leeds Sud) Langevin, nac),Macfarlane,), Rémillard, Rose, Ross (Dundas),
Brousseau,	Galt,	Mackenzie (Oxford	l N.) Shanly.
Cartwright,	Gaucher,	Mc Gee,	Street.
Cauchon,	Gaudet,	Morrison,	Taschereau,
Chapais,	Harwood,	Pinsonneault,	Wallbridge (Hast's N.)
Cockburn,	Higginson, 🗈	Pope,	Webb, et
Cornellier,	Irvine,	Poulin,	Willson.—45.
Denis,	·	•	•

Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante pour la négative.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn ait la permission d'introduire un Bill pour transporter les Chemins de York au Comté de York, et pour exonérer le Comté de Peel de toute responsabilité à l'égard des dits Chemins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour Mardi prochain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :--

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la conservation du Bois debout," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le concours de cette Chambre:—

Bill intitulé: "Acte pour incorporer spécialement la Compagnie de l'Hôtel et des Bains de Mer de Tadousac."

Bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la punition des personnes convaineues à plusieurs "reprises d'Offenses Mineures."

Bill intitulé: "Acte pour faciliter davantage les Transactions Commerciales."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. Walsh, secondé par M. Morrison,

Ordenné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour amender les Actes relatifs à la Compagnie du Pont International," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Rose ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société Européenne d'Assurance, et autoriser l'acceptation de la dite Société comme caution des Officiers Publics.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Macfarlane ait la permission d'introduire un Bill pour consolider la dette de la Ville de St. Mary, dans le comté de Perth, et pourvoir au paiement de la dite dette.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. le Soliciteur-Général Langevin, secondé par l'Honorable M. Chapais,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer spécialement la Compagnie de l'Hôtel et des Bains de Mcr de Tadousac, soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langeain, secondé par l'Honorable M. Chapais,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour faciliter davantage les Transactions Commerciales," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour Mardi prochain.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatifau Bill intitulé: " Acte pour pourvoir à la conservation du Bois debout," lequel a été lu comme suit :--

Page 1, ligne 21.—Retranchez depuis "circonstances" jusqu'à "Et" dans la ligne 24.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de M. Gandet, secondé par M. Dufresne (Montralm),

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: " Acte concernant l'Erection des Villes et des Villages dans le Bas-Canada," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. Gult, secondé par l'Honorable Procureur-Général Cartier,

Résolu, Que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour considérer certaines résolutions, qu'il soumettra alors, relativement au Prêt aux Incendiés de Québec ct aux Seigneurics du Gouvernement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill concernant le Code Civil du Bas-Canada étant lu,

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier a proposé, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois: et la question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisé, et la dite question a été résolue affir-

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Sur motion de l'Honorable M. le Procurcur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, les amendements suivants ont été faits à la cédule

20e Résolution.—Après les mots: "infâmes en loi," ajoutez les mots: "les aubains

peuvent servir comme tels témoins."

148e Résolution.—Retranchez les mots " et à leurs parents et alliés jusqu'au dégré " de cousin germain inclusivement" et insérez les mots: " ou à la femme ou au mari de "tels notaires ou témoins, ou à aucun de leurs parents au premier degré," à leur place.
217e Résolution.—Retranchez le mot "promulgation" où il se rencontre dans la dite

résolution, et insérez les mots " mise en force " à la place.

Et la question: Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte concernant le Code Civil du Bas-Canada," ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et la dite question a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est tormée de nouveau en Comité des Subsides.

(En Comité.)

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas douze mille deux cent soixante et cinq dollars, quatre-vingts centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Bureau du Sécrétaire Provincial, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

2. Résolu, Q'une somme n'excédant pas quatre mille [neuf cent quarante cinq dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de Bureau du Régistrateur Provin-

cial, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

3. Résolu, Q'une somme n'excédant pas Douze mille cent quatrevingt-cinq dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Bureau du Receveur-Général, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédent pas Trente-six mille huit cents dollars. soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit : Douze mille cent dollars, pour défrayer les Dépenses du Département du Ministre des Finances ; Quatorze mill trois cent trente dollars, pour défrayer les dépenses du Département du Ministre des Finances, (Branche des Douanes), et Dix mille trois cent soixante-et-dix dollars, pour d'éfrayer les dépenses du Département du Ministre des Finances (Branche de l'Audition) pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Huit mille neuf cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défraye les Dépenses du Bureau du Conseil-Exécutif, pour

l'année expirant le 30 Juin 1866.

- 6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-et-un mille et dix dollars, soit accordée à Sa Majosté, pour être distribuée comme suit : Douze mille deux cent dix-sept dollars et cinquante centins, pour défrayer les Dépenses du Département des Travaux Publics, et Huit mille sept cent quatre-vingt-douze dollars et cinquante centins, pour défrayer les dépenses du Département des Travaux Publics (Branche des Ingénieurs,) pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix-sept mille quatre cent soixante-etquinze dollars, soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses du Bureau d'Agriculture, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

S. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-quatre mille deux cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Département des Postes,

pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille trois cent six dollars. soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit : Cinquante deux mille six cent quatre-vingt-six dollars, pour défrayer les dépenses du Département des Terres de la Couronne, et Six mille six cent vingt dollars, pour défrayer les depenses du Département des Terres de la Couronne (Branche des Sauvages), pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille quatre cent dix dollars, soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses du Bureau du Procureur-Général et de

celui du Solliciteur-Général, Est, pour l'année expirant le 30 Juin 1860.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille huit cent trente-huit dollars et trente-deux centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Bureau du Procureur-Général et de celui du Solliciteur-Général, Quest, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Soixante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses Contingentes du Gouvernement Civil, pour l'année

expirant le 30 Juin 1866.

13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante-quatre dollars et soixanteet-six centins, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Arrérages de Salaires du Bureau

du Secrétaire du Gouverneur, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

- 14. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent soixante-et-dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour rencontrer les Dépenses Contingentes de l'Administration de la Justice du Bas-Canada, non-autrement pourvues, pour l'année expirant le 30 Juin
- 15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trente-sept mille neuf cent dix dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour rencontrer les Dépenses Contingentes de l'Administration de la Justice du Haut-Canada, non-autrement pourvues, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 16. Résodu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit: Onze mille dollars pour le montant requis pour rencontrer la Dépense de la Police Fluviale de Québec, pour la présente année; Onze mille dollars pour le montant requis pour rencontrer la Dépense de la Police Fluviale de Montréal pour la présente année (dont Trois mille sept cents dollars à être remboursés par les Commissaires du Havre), pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

17. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent quinze mille neuf cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit : Cent sept mille quatre cents dollars pour l'entretien du Pénitencier Provincial à Kingston, (contre lequel il y aura un revenu estimé à Quarante mille dollars), et Huit mille cinq cents dollars, pour Matériaux de Construction, pour l'année expirant le 30 Juin 1860.

18. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quarante neuf mille six cent cinquante-cinq dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de l'Asile de Rockwood, pour être distribuée comme suit : Cinq mille six cent cinquante dollars, pour payer les Matériaux de Construction; Sept mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars, pour payer le salaire de l'Architecte, des Officiers et des Gardiens employés à la construction du même ; Vingt mille quatre cents dollars, pour chauffage, éclairage et approvisionnement d'eau, pour le même, et Seize mille cent quinze dollars pour le soutien du dit Asile, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

19. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trente-deux mille cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit :-- Vingt mîlle cinq cent dollars pour le Soutien de la Maison de Réforme de Penetanyuishene, et Onze mille six cents cinquante dollars pour la construction de nouvelles bâtisses, pour l'année expirant le 30

Juin 1866.

20. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trente-deux mille, quatre-vingts dollars, soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit :—Vingt-quatre mille cinq cents cinquante dollars pour le Soutien de la Maison de Réforme, à St. Vincent de Paul, et Sept mille cinq cents trente dollars pour remplacer les Provisions, Meubles et Outils détruits par le feu le 7 Août 1864, et pour cloturer &c., pour l'année exprirant le 30 Juin 1866.

21. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Onze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses d'Inspection des Prisons et Asiles, pour l'année

expirant le 30 Juin 1866.

Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-et-trois mille et cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Salaires et Dépenses Contingentes du Conseil

Législatif (deux Sessions), pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

23. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent quarante-quatre mille deux cent quatre-vingts dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Salaires et Dépenses Contingentes de l'Assemblée Législative (deux Sessions), pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

24. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante-quatre mille huit cent quatrevingts dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit : pour défrayer les Dépenses des impressions et de la reliure des Lois, Trente-cinq mille dollars; pour la distribution des mêmes, Quatre mille dollars; pour l'impression du Code Civil du Bas-Canada, Dix mille dollars; pour payer l'octroi fait à la Bibliothèque du Parlement, Quatre mille dollars; pour payer le Salaire du Greffier en Chaneellerie, Mille deux cent quatre-vingts dollars; pour les Dépenses Contingentes du même, Six cent dollars, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

25. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de l'Observatoire de Québec, pour l'année

expirant le 30 Juin 1866.

26. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de l'Observatoire de Toronto, pour l'année ex-

pirant le 30 Juin 1866.

27. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de l'Observatoire de Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

28. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de l'Observatoire de Montréal, pour l'année expirant le

29. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Sept cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Faculté Médicale du Collège Mcgill, à Montréal, pour

l'année expirant le 30 Juin 1866.

30. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Sept cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Faculté Médicale du Collège Victoria, à Cobourg, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

31. Résolu, Qu'unc somme n'excédant pas Sept cent cinquante dollars, soit accordée

à Sa Majesté, comme une aide à l'Ecole de Médecine, de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

32. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Sept cent cinquanté dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Ecole de Médecine, de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

33. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Sept cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Ecole de Médecine, de Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

34. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Sept cent cinquante dollars, soit accordéc à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut Canadien de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin, 1866.

35. Résolu, Que somme n'excédant pas Sept cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, pour l'année

expirant le 30 Juin 1866.

36. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Sept cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, cemme aide à la Société Littéraire et d'Histoire de Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

37. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut Canadien d'Ottawa, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

38. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cents dollars, soit accordée à Sa

Majesté, comme une aide à l'Athenæum d'Ottawa, pour l'année expirant le 30 Juin 1866. 39. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-et-un mille quatre-vingt-dix-huit dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de l'Hôpital de Marine et des Emigrés, à Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

40. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-et-neuf mille cinq cent trente dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien de l'Asile Provincial des Aliénés, y comprise la branche de l'Université de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

41. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix-sept mille cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit :- Quatorze mille sept cent cinquante dollars, pour le soutien de l'Asile d'Orillia pour les Aliénés, pour l'année courante, et Deux mille trois cent cinquante dollars, comme somme additionnelle pour défrayer les obligations non payées de l'année dernière, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

42. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-sept mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de Malden pour les Aliénés, pour l'année expi-

rant le 30 Juin 1866.

43. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatorze mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'entretien de l'Asile St. Jean pour les Aliénés, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

44. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Marins Naufragés, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

45. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de l'Exploration Géologique de la Province du Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

46. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de l'Exhibition de Dublin (Balance), pour l'année expirant le

30 Juin 1866.

47. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Chambres d'Agriculture, Haut et Bas-Canada, à quatre

mille dollars chaque, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

48. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quarante-neuf mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Salaires et Dépenses Contingentes du Département de l'Emigration et pour le maintien de l'Etablissement de la Quarantaine à la Grosse Ile, pour l'année expirant le 30 Juin, 1866.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Mardi prochain.

M. Street a aussi informé la Chambre qu'il lui était enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 4 Septembre 1865.

Les Pétitions suivantes ont été separément présentées et déposées sur la Table :-Par l'Honorable M. Rose.-La Pétition de The Royal Victoria Iemple de l'Ordre Indépendant des Bons Templiers.

Par M. Dickson,—La Pétition de la Municipalité du Township de Elderslie, Comté

de Bruce.

Par l'Honorable M. le Soliciteur Général Cockburn,—La Pétition des Actionnaires

de la Compagnie du Chemin de Fe. de Peterborough et du Lac Chemong.

Par M. Dunkin, — La Pétition de St. Lawrence Lodge, No. 1; la Pétition de Victoria Lodge, No. 5; et la Pétition de Grand Lodge, toutes de l'Ordre Anglo-Américain des Bons Templiers; la Pétition de la Division Howard, No. 1; et la Pétition de Grand Division des Fils de Tempérance, Canada Est.

Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, La Pétition de François-Xavier

Duval et autres, de la Seigneurie de Terrebois, Comté de Kamouraska.

Par l'Honorable M. Evanturel,-La Pétition de Charles Rhéaume et autres, de la paroisse de Charlesbourg.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues:— De S. Strickland et autres, du Village de Lakefield, Comté de Peterborough; demandant la passation d'un Acte pour pourvoir à l'achèvement du Chemin de Fer de Peterborough et du Lac Chemong.

De R. A. Strickland et autres, des Townships de Smith et Douro, Comté de Peterborough; demandant de l'aide pour construire une Ecluse à Young, à la tête du Lac

Ketchawanook, sur la Rivière Otonabee.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de Leeds et Grenville; demandant la passa-

tion d'un Acte pour fixer le taux de l'Intérêt de l'Argent à sept par cent.

De l'Institut Canadien-Français de la Cité d'Ottawa; demandant un Acte d'In-

corporation.

De J. W. Hancock, Procureur de la Ville de Berlin; demandant que la Chambre souscrive à un certain nombre d'exemplaires de son "Index Synoptique" des Statuts Refondus du Canada et du Haut-Canada.

De la Caisse d'Economie, (Banques d'Epargnes) de Notre-Dame de Québec; demandant qu'une clause soit insérée au Bill pour amender et refondre les dispositions des Actes et Ordonnances relatifs à l'Incorporation de la Cité de Québec à l'effet de l'exempter des cotisations, tel que c'est le cas avec La Caisse d'Economie de la Cité de Montréal.

Des Membres de l'Association des Sauvages de l'Isle aux-Couleuvres, dite " Snake Island Indian Band '; demandant la passation d'un Acte pour désendre la fabrication et la vente des Liqueurs Enivrantes sur la Grande Isle Manitouline et sur les autres Iles Canadiennes dans le Lac Huron et la Baie Georgienne.

Du Conseil Municipal du Comté d'Ontario; demandant des amendements au Bill

pour refondre et amender la Loi Municipale du Haut-Canada.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre

le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill pour autoriser l'admission de Henry Hart Coyne à pratiquer comme Procureur et Solliciteur dans les Cours de Loi et d'Equité du Haut-Canada, et il est convenu de le rapporter sans amendements. Le Comité recommande aussi que l'honoraire et les frais ordinaires sur ce Bill ne soient point exigés, attendu qu'il

a été nécessité par suite de la législation de la dernière Session.

Ordonné, Que l'honoraire et les frais payés sur le Bill pour autoriser l'admission de Henry Hart Coyne à pratiquer comme Procureur et Solliciteur dans les Cours de Loi et d'Equité dans le Haut-Canada, soient remboursés, conformément aux recommandations du Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Honorable M. Cameron (Peel), du Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte de Procédure de Droit Commun du Haut-Canada, et autres ordres de renvoi, a présenté à

la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :--

Votre Comité, auxquels ont été renvoyés les Bills suivants: "Bill pour amender "l'Acte de la Procédure en matière de Loi Commune dans le Haut-Canada;" "Bill pour "amender l'Acte de la Procédure en matière de Loi Commune dans le Haut-Canada;" "Bill pour amender la Loi relative aux Débiteurs de la Couronne dans le Haut-Canada," et "Bill pour amender l'Acte relatif à l'Enregistrement des Titres et Instruments créant des "Dettes en faveur de la Couronne,"—a l'honneur de faire rapport comme suit:—

Votre Comité a soigneusement examiné les divers Bills ci-dessus, qui lui ont été renvoyés, et il est convenu de rapporter "le Bill pour amender la Loi relative aux Débi"teurs de la Couronne du Haut-Canada," et "le Bill pour amender l'Acte de la Procédure
"en matière de Loi Commune dans le Haut-Canada, avec divers amendements;" les dits
Bills contenant les dispositions des Bills intitulés respectivement: "Acte pour amender
"l'Acte de la Procédure en matière de Loi Commune dans le Haut-Cunada," et "Acte
"pour amender l'Acte relatif à l'Enregistrement des Titres et Instruments créant des
"Dettes en faveur de la Couronne."

Ordonné, Que le Bill pour amender l'Acte relatif aux Débiteurs de la Couronne dans le Haut-Canada, et le Bill pour amender l'Acte de la Procédure en matière de Loi Commune du Haut-Canada, tels qu'amendés, soient imprimés de nouveau séparément pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Honorable M. Rose, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté

à la Chambre le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill pour amender de nouveau l'Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "La Compagnie du Richelieu," et il est convenu de le rapporter sans amendements.

Il a aussi examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements, savoir :— Bill pour amender la Loi relative à l'Inspection du Cuir et des Peaux Crues.

Bill pour amender le chapitre 63 des Statuts Refondus du Canada, relatif aux Compagnies à Fonds Social.

Bill, du Conseil Législatif, pour amender de nouveau la Loi relative aux Compa-

gnies d'Assurances Mutuelles dans le Haut-Canada, et

Bill pour incorporer la Compagnie de Navigation de Longueil.

Votre Comité à aussi examiné le Bill pour amender la Charte de la Compagnie des Mines d'Or De Léry, incorporée en vertu de l'Acte 27 et 28 Victoria, chapitre 23, et il recommande que l'Acte général 27 et 28 Victoria, chapitre 23, soit amendé de manière à autoriser, soit les Compagnies elles-mêmes en faveur desquelles il a été émis des lettres patentes, soit le Gouverneur en Conseil, sur leur demande, à augmenter le nombre des Directeurs.

M. Fortier, du Comité Spécial sur le Bill pour amender le chapitre 26 des Statuts Refondus du Bas-Canada, concernant les abus préjudiciables à l'Agriculture, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Bill, tel qu'amendé, soit imprimé de nouveau pour l'usage des

Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. Macdonald (Glangarry) ait la permission de s'absenter pour le reste de la Session, pour cause de maladie sérieuse dans sa famille.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier

Résolv, Que pour le reste de la Session, il y aura deux Séances distinctes les Mardis, Joudis et Vendredis; la première, de Trois heures à Six heures, P. M., et la seconde, de Sept heures et demic, P., M., jusqu'à l'ajournement; et qu'à ces Séances les mesures du Gouvernement aient la préséance sur les autres mesures.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conscillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté. conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général:-Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 30 Août 1865, pour un Etat relatif aux Officiers de Douanc des Districts de Montmagny, Kamouraska, Saguenay et Rimouski. (Documents de la Session, No. 30.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 16 Août 1865, pour Copies de certains documents relatifs au Chemin de Matawin. (Documents de la Session,

No. 12.)

Un Bill pour conférer à la "Compagnie Minière Anglo-Cannadienne (responsabilté limitée) les droits de corporation," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour venir en aide aux représentants de feu Boyd Sylvester;" ct après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Smith (Durham Est) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant:-Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour prolonger le délai fixé pour " l'achèvement du Chemin de Fer de Brockville et Ottawa", sans amendements ; aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé; "Acte pour incorporer le Collège de London," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le con-

cours de cette Chambre:

Bill intitulé: "Acte pour amender les Actes relatifs à la Banque du Haut-Canada." Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant les Formules Abrégées de " Mortgages dans le Haut-Canada."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. Street, secondé par M. Cartwright,
Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender les Actes
"relatifs à la Banque du Haut-Canada," soit maintenant lu la première fois.

 ${f Le}$ Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, secondé par l'Hono-

rable M. le Solliciteur-Général Langevin,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender l'Acte con-"cernant les Formules Abrégées de Mortgages dans le Haut-Canada," soit maintenant lu la première fois:

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordon-

née pour demain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer le Collége de London," lesquels ont été

Page 1, ligne 13.—Retranchez "Révérend" où il se rencontre la deuxième fois.

Page 1, ligne 27.—Retranchez "huit" et insérez "cinq"

Les dits Amendements ayan. été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill'au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs
que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald ait la permission d'introduire un Bill pour prévenir les maladies contagieuses à certaines Stations Navales et Militaires en cette Province.

Il a, eu conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour ratifier une Convention passée entre le Grand Tronc et la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, étant lu;

L'Honorable M. Rose a proposé, secondé par M. Powell, que M. l'Orateur laisse

maintenant le Fauteuil.

M. McKellar a proposé pour amendement, secondé par M. White, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "cette Chambre se formera en le dit Comité d'aujourd'hui en six mois."

Et des débats s'étant élevés,

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus de Canada, a appelé M. Morris, Membre de la Division Sud du Comté de Lanark, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

M. Morris a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre. Et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Mardi, 5 Septembre 1865,

Et les Débats continuant,

M. Macfarlane a proposé, secondé par M. Macdonald (Toronto Ouest), Que les Débats soient ajournés.

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :--

POUR: Messieurs

Biggar,	Gaudet,	Mackenzie (Lambion)Ross (Prince Ed'ard),
Bowman,	Geoffrion,	Magill,	Rymal,
Bown,	Gibbs,	McConkey,	Scatcherd,
Brown,	Haultain,	McKellar,	Scoble,
Carling,	Higginson,	Morris,	Smith (Toronto Est),
Caron,	Holton,	Munro,	Stirton,
Cowan,	Howland,	Parker,	Thompson,
Currier,	Huntington,	Perrault,	Wallbridge (Hast's N.),
Dickson,	Jones (Leeds N. et Gr.) Poulin,	Wells,
Dorion (Drum.& Arth) Lajoic,	Fouliot,	White,
Dufresne (Iberville),	Macdonald (Tor'to O.)), Rankin,	Wilson, et
Dunkin,	Macfarlane,		Wright (York E.)-49
Dunsford,		·	

CONTRE:

Messieurs

Archambeault,	Chapais,	Irvine,	Poupore,
Ault,	Cockburn,	Jones (Leeds Sud.)	Powell,
Beaubien,	Coupal,	Langevin,	Raymond,
Bell,	DeNiverville,	LeBoutillier,	Robitaille,
Bellerose,	Duckett,	Macdonald, ProcGé	n.Rose,
Blanchet,	Dufresne (Montcalm	i),Macdonald(Cornw'll),Ross (Dundas,)

Brousseau, Ferguson (Frontenac), McDougall, Somerville. Cameron (Pecl), Ferguson (Simcoe S.), Mc Gee, Sylvain. Cartier. Proc. Gen., Fortier. Taschercau, McInture. Morrison, Gaucher. Tremblay. Cartwright. Cauchon. Harwood. O'Halloran. Walsh, et Wright(C. d' Ott'a)-48. Chambers. Houde. Pâquet. Ainsi, la question a été résolue affirmativement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 5 Septembre 1865.

Trois heures. P. M.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un Etat des Commutations effectuées dans les Censives des Biens des Jésuites, la Seigneurie de Lauzon, et le Domaine de la Couronne à Québec et à Trois-Rivières, en vertu de l'Acte 10 et 11 Vic., chap. 111 (chapitre 43 des Statuts Refondus du Bas-Canada), du ler Janvier au 31 Août 1865, comme suit :-

Aucune Commutation de Tenure n'a été effectuée dans aucune des Censives appartenant ci-devant à l'Ordre des Jésuites dans cette partie de la Province du Canada, ci-devant appelée le Bas-Canada, ni dans la Seignerie de Lauzon, ni dans les Censives du Domaine de la Couronne, Québec ou Trois-Rivières, en vertu de l'Acte 10 et 11 Vietoria, chapitre 111 (chap. 43 des Statuts Refondus du Bas-Canada), depuis le 1er Janvier jusqu'au 31 Août 1865 (Signé,) ANDREW RUSSELL,

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Asst. Commissaire.

Branche des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne,

Québec, 1er Septembre 1865.

F. T. JUDAH,

Commis, Biens des Jésuites, etc. M. l'Orateur a aussi informé la Chambre, que le Greffier avait reçu la Lettre et l'Etat suivant, en conformité des Ordres de cette Chambre du 25 Janvier dernier et du 1er Septembre courant :-

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONG DU CANADA,

Bureau du Directeur-Gérant, Québec, 5 Septembre 1865. Monsieur,—Votre lettre du 1er du courant, adressée à M. Hickson, et contenant Copies de deux Ordres de la Chambre d'Assemblée, dont l'un en date du 1er du courant, et l'autre en date du 25 Janvier 1865, m'a été transmise.

Il est juste que je donne les raisons qui m'ont empêché d'obéir plus tôt à l'Ordre de

la Chambre du 25 Janvier dernier.

L'Ordre du 25 Janvier dernier a été duement reçu, mais, à la date de sa réception, les Comptes de la Compagnie du Grand-Trone, pour l'année 1864, n'étaient pas encore

préparés.

Ces comptes sont si volumineux, et comprennent un si grand nombre de stations, que les Etats de l'année ne sont jamais terminés que dans le mois de Mars. Cette année, vu qu'il fallait y ajouter les Etats des Chemins de Fer de Montréal et Champlain, et de Buffalo et du Lac Huron, il y a eu beaucoup d'ouvrage extra à faire pour arranger le nouveau système de manière à comprendre ces deux Chemins avec celui du Grand-Tronc, et, conséquemment, il a fallu plus de temps pour préparer les Etats que par le passé; c'est tellement le cas que ce ne fut que dans la première semaime d'Avril que nous fûmes en état de pouvoir répondre à l'Ordre de la Chambre. Mais, à cette date, le Parlement était prorogé; et comme il me paraissait que les informations demandées ne pouvaient être données complètement, vu la manière dont on préparait les Etats de la Compagnie, je crus qu'il nétait pas désirable de transmettre un Etat qui n'embrassat pas tous les renseignements que, je suppose, on voulait obtenir, et qui, dans le cas où ils auraient été complets, n'auraient été d'aucune utilité, attendu que la Chambre ne siégeait plus alors.

Comme donc j'étais sur le point de partir pour l'Angleterre, je donnai mes instructions

pour que l'affaire fut ajournée jusqu'à mon retour.

A mon retour, malheureusement, j'avais complètement oublié cette affaire, et je n'y ai jamais songé depuis à venir jusqu'au moment où elle fut discutée en Chambre à l'occasion de la motion du Député de Lambton.

Je me dois à moi-même de donner cette explication, et je vous serai obligé si vous

voulez bien la soumettre au Comité chargé de s'enquérir sur le sujet en question.

Je prends maintenant la liberté de vous transmettre ci-inclus un état préparé par l'Auditeur des Comptes de la Compagnie, indiquant le montant reçu, et provenant respectivement du trafic local et étranger, savoir, des passagers, du fret et des animaux. On verra par la note au bas de cet état que les comptes représentent tout le trafic direct entre le Canada et les Etats-Unis inscrit dans les livres de la Compagnie, et passant d'un Etat à l'autre par le Canada, et que les livres de la Compagnie n'indiquent point séparément les récettes en monnaie courante des Etats-Unis pour le trafic local et le trafic

Je ne pense pas que cet Etat donne tous les renseignements désirés, et j'ajouterai qu'il sera très difficile, sinon impossible, excepté à la suite d'un travail énorme, de se procurer toutes les informations que je suppose que l'on désirait se procurer quand l'Ordre du 25 Janvier dernier a été rendu. Je serai très heureux, cependant, de comparaître devant le Comité qui a été nommé pour s'enquérir sur l'affaire dont il s'agit, et, s'il le

désire, de lui donner toutes les informations qui sont en ma possession.

En terminant, j'ajouterai que, nonobstant les remarques qui ont été faites en Chambre quand le Comité en question a été nommé, la Compagnie du Grand Tronc, ni aucun de ses officiers, n'ont jamais été dans la disposition de ne pas fournir les informations demandées par la Législature, et que la seule raison pour laquelle l'Etat demandé n'a pas été transmis dans le mois d'Avril dernier (qui était l'époque à laquelle il pouvait l'être le plus de bonne heure) est celle que j'ai donné au commencement de cette lettre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-obéissant Serviteur, C. J. BRYDGES.

(Signé,)

Directeur-Gérant

W. S.

(Signé,)

W. B. Lindsay, Jr., Ecr., Greffier de l'Assemblée Législative, Québec.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

Comprenant les Chemins de Fer de Montréal et Champlain, et de Buffalo et du Lac Huron.

ETAT DU TRAFIC-Année 1864.

Espèce de trafic.	Local.	Etranger.	Total.
Passagers	\$1,727,026 47 2,983,273 32	\$476,431 42 723,551 32	\$2,203,457 89 3,706,824 82
Total	\$4,710,299 79	\$1,199,982 92	\$5,910,282 71

^{*} Ces sommes repésentent le Trafic direct entre le Ganada et les Etats-Unis inscrit dans les Livres de la Compagnie et passant d'un Etat à l'autre par le Canada.

Les Livres de la Compagnie n'indiquent point séparément les recettes en monnaie des Etats-Unis provenant du Trafic Local et du Trafic Etranger.

Montréal, 1er Septembre 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :-Par l'Honorable M. Holton,-La Pétition du Prince Consort Temple, No. 2. Par M. Street,-La Pétition de l'Honorable William Cayley et autres.

Par M. Dunkin,—La Pétition de la Société de Tempérance de Montréal; ce la Pétition de la Division St. Charles, No. 61.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre

le Sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour amender l'Acte pour incorporer l'Association Homéopatique de Montréal, et y a fait des amendements qu'il soumet à la Chambre.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Septième Rapport du Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les Avis quant à la Pétition suivante,

savoir :- De A. Michel, de la Cité de Québec.

Les Pétitions du Révérend Messire J. Auclair, Curé de la Paroisse Notre-Dame de la Oité de Québec, demandant un Acte d'Incorporation pour les fins de l'éducation, et de l'Institut Canadien-François de la Cité d'Ottawa, demandant un Acte d'Incorporation, ne sont pas de nature a exige: la publication d'aucun avis.

L'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, du Comité Spécial sur le Bill relatif aux Régistrateurs et aux Bureaux d'Enregistrement et à l'Enregistrement des Actes relatifs aux Terres dans le Haut-Canada, a fait repport que le Comité avait examiué le Bill et y a fait des amendements.

M. Pâquet, du Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas Canada, et autres Ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport

du'dit Comité, lequel a été lu comme suit :--

Le Comité auquel ont été renvoyés les Bills suivants, savoir:-le Bill " pour amender " l'Acte Municipal et des Chemins du Bas-Canada ;"-le Bill " pour la conservation du "Bois dans le Bas-Canada,"—et le Bill "pour amender "l'Acte Municipal Refondu du Bas-Canada, chapitre 24 des Statuts Refondus du Bas-Canada,"—a l'honneur de faire

Rapport comme suit :-

Votre Comité a examiné les divers Bills ci-dessus qui lui ont été renvoyés, et il a refondu les deux Bills intitulés respectivement : "Bill pour amender l'Acte Municipal et "des Chemins du Bas-Canada," et "Bill pour amender l'Acte Municipal Refondu du Bas-Canada, chapitre 24 des Statuts Refondus du Bas-Canada," lesquels il soumet à Votre Honorable Chambre, avec divers amendements. Votre Comité rapporte aussi le "Bill pour la conservation du Bois dans le Bas-Canada," auquel il a fait divers amen-

Ordonné, Que le Bill pour amender l'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada, tel qu'amendé, soit imprimé de nouveau pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. Currier ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Institut Canadien de la Cité d'Ottawa.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M McDougall ait la permission d'introduire un Bill pour le persectionnement ultérieur des Ecoles de Grammaire dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Un Bill pour expliquer certaines dispositions des Actes d'incorporation de la Cité de Montréal, et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

M. Morris a fait rapport du Bill pour abolir la peine de mort en certains cas, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer la Maison de Resuge de Ste. Brigitte de Montréal;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil et. M. Morris a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y evait fait des amende-

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Morris a fait rapport du Bill, en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :-

Page 1, ligne 20.-Après "Saint Patrice," insérez " en la dite Cité de Montréal." Page 1, ligne 37.—Effacez "et les syndics restant rempliront la vacance" et insérez à la place " et la vacance sera remplie."

Page 1, ligne 38.—Biffez depuis "droit" jusqu'à "droit" dans la ligne 43. Page 1, ligne 47.—Biffez les mots "ils auront droit et faculté."

Page 2, ligne 10.—Biffez les mots "les syndics rempliront."
Page 2, lignes 10 et 11.—Biffez les mots "dans leur corps" et insérez à la place "dans la charge de syndie."

Page 2, ligne 14.—Après "démissions" insérez "serout remplies en la manière qui

sera prescrite par les Règlements de la dite Corporation."

Page 2, ligne 19.—Biffez "au Gouverneur" et insérez "a l'Auditeur Général."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill avec les amendements soient lus la troisième fois à la prochaine

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte à l'effet d'incorporer les Associations d'Assurances Mutuelles des Diocèses de Québec ct Trois-Rivières et de Montréal et St. Hyacinthe; et après y avoir siègé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Walsh a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en comformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill relatif aux Qualifications des Juges de Paix; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Smith (Durham Est) a fait rapport que le comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant:-

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour incorporer l'Union St.

Henri des Tanneries des Rollands, de la Paroisse de Montréal, sans amendements.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour amender le chapitre "soixante-et-deux des Statuts Refondus du Canada, et pour mieux régler la Pêche et " protéger les Pêcheries."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable Al. le Solliciteur-Général Cockburn, secondé par l'Hono-

rable M. le Solliciteur-général Langevin, Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender le chapitre " soixante-et-deux des Statuts Refondus du Canada, et pour mieux régler la Pêche et " protéger les Pêcheries," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée

pour la prochaine séance de cette Chambre.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough à construire un Chemin à rails plats ou un Chemin de Fer conduisant des Forges de Marmora à la Rivière Trent, ou au Lac Rice, et pour d'autres fins, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender et étendre les Actes relatifs à la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Caisse d'Epargnes St. Roch de Montréal, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société de Protec-

tion des Aubergistes de Montréal, ayant licence, étant lu;

L'Honorable M. le Procureur Général Cartier a proposé, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois; et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Banque de Northumberland, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour prévenir l'introduction et la propagation de Maladies qui attaquent certains animaux," étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour aujourd'hui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour incorporer spécialement la Compagnie de l'Hôtel et des Bains de Mer de Tudousac," étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité des Sudsides. (EN COMITÉ.)

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension accordée à Samuel Waller, comme ci-devant Greffier des Comités de l'Assemblée Législative, Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension accordée à John Bright, comme ci-devant Messager de l'Assemblée Législative, Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Soixante et douze dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension accordée à Louis Gagné, comme ci-devent Messager de l'Assemblée Législative, Ras-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la rension accordée à G. B. Faribault, comme ci-devant Assistant Greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

5. Résolu, Qu'ine somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension accordée à Madame Carherine Antrobus, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa. Majesté, pour défrayer la pension de Madame Charlotte McCormick, pour l'année expinant le 30 Juin 1866.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent dollars, soit accordée à Sa Majesté,

pour défrayer la pension accordée à Pierre Bouchard, pour blessures reçues au service

public, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension de Jacques Brien, pour blessures reçues au service public, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

9. Résolu, Qu'unc somme n'excédant pas Quatre mille quatre cents dollars, suit accurdée à Sa Majesté, pour défrayer les Nouvelles Annuités des Sauvages, pour l'année expirant

le 30 Juin 1866.

- 10. Risolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme Annuités aux Sauvages du Bus-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante-trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les loyers, assurances et réparations des Elifices Publies (y compris deux années de loyer du Rûleau Hall), pour l'année expirant le 30 Juin 1866. Résolutions à rapporter.
- M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Morris a fait Rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu à la prochaine Séance de cette Chambre.

M. Morris a aussi informé la Chambre qu'il lui était enjoint de demander que le

Comité ait la permission de siéger de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine Séance de cette Chambre.

Et étant six heures de l'après-midi, M. l'Orateur à ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demie aujourd'hui, sans que la Question ait été mise aux voix.

Sept heures et demie, P.M.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues:-

Du Temple Royal Victoria,—de la Loge St. Laurent, No. 1,—de la Loge Prince Alfred,—de la Loge Victoria, No. 5,—et de la Grande Loge; toutes de l'Ordre Anglo-Américain des Bons Templiers,—de la Division Howard, No. 1,—et de la Grande Division des fils de la Tempérance du Bas-Canada; demandant que le Bill pour incorporer la Société de Protection des Pourvoyeurs de Vivies de Montréal, ne devienne pas loi.

De la Municipalité du Township d'Elderslie, Comté de Bruce; demandant que le Bill pour faciliter la séparation de Huron et Bruce, et pour faire de Walkerton le Chef-

lieu du Comté de Bruce, ne devienne pas loi.

Des Actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Peterborough et du Lac

Chomong; demandant que son Acte d'Incorporation ne soit pas remis en vigueur.

De François-Xavier Duval et autres, de la Seigneurie, de Terrebois, Comté de Kamouraska; demandant la passation d'un Acte pour annexer une certaine partie de la dite Seigneurie à la Paroisse de St. Antonin, dans le Comté de Témiscouata.

De Charle Rhéaume et autres, de la Paroisse de Charlesbourg; demandant que le Bill pour autoriser William John Bickell à construire un Pont sur la Rivière St. Charles,

ne devienne pas loi.

Ordonné, Que l'Honora le M. le Procurcur-Général Cartier ait la permission d'introduire un Bill relatif à la Cour du Banc de la Reine dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :-

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour incorporer les Sœurs de "l'Assomption de la Sainte Vierge, de la paroisse de St. Grégoire," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer les Sœurs de l'Assomption de la Sainte "Vierge, de la paroisse de St. Grégoire," lequel a été lu comme suit : Page 1, ligne 33.—Retranchez "huit" et insérez "cinq."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'Honorable M. Galt a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme quit :

Monck.

Le Gouverneur-Général transmet à l'Ascemblée Législative les Estimés Supplémentaires des sommes requises pour le service de la Province durant l'année expirant le 30 Juin 1866, et conformément aux dispositions de la 57e section de l'Acte d'Union, Son Excellence recommande ces Estimés à l'Assemblée Législative. (Documents de la Session, No. 18.)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 1er Septembre 1865.

Ordonné, Que le dit Message, ensemble avec les Estimés Supplémentaires pour l'année expirant le 30 Juin 1866, qui l'accompagnent, soient renvoyés au Comité des Subsides.

L'ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour abolir la peine de mort en certains cas, étant lu;

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour:

Messieurs

4.17	D . (** 1.4		
Alleyn,	Dorion (Hochelaga),	Jones (L'ds N. et Gren.) $Pouliot$,
Archambeault,	Duckett,	Labreche-Viger,	Rankin,
Beaubien,	Dufresne (Iberville).	$\it La fram boise,$	Raymond,
Bell,	Dufresne (Montcalm)	Laioie.	Rémillard,
Bellerose,	Dunkin,	Langevin,	Robitailic,
Blanchet,	Dunsford,	LeRoutillier,	Rose.
Bourassu,	Evanturel,	Macdonald, ProGén.	
Bowman,		,Macdonald (Cornwall	Ross (Dundas)
Bown,	Ferguson (Simcoe S.	, Macdonald (Tor'o O.)	Scatcherd
Brousseau,	Fortier,	Mackenzie (Lambton)), Smith (Durham Est),
Brown,	Gagnon,	Mc Conkey,	Somerville,
Burwell,	Galt,	McDougall,	Stirton,
Carling',	Gaucher,	Mc Gee,	Street,
Caron,	Gaudet,	McKellar,	Sylvain,
Cartier, Atty. Gen.	Geoffrion,		Thibaudeau,
Cartwright,	Gibbs,	Morrison,	Thompson,
Chapais,	Haultain,	Munro,	Tremblay,
Cockburn,	Higginson,	O'Halloran,	Wallbridge (Hast's N.)
Cornellier,	Holton,	Pâquet,	Walsh,
Coupal,	Houde,	Parker,	Wells,
Currier,	Howland,	Perrault,	White,
$De Bou\'{c}herville,$	Huntington,	Pinsonneault,	Willson, et
Dickson,	Huot,	Pope,	Wright C.d' Ott'a)-94.
Dorion (Drum.etArt.	Jackson.	8	,
	44	HR.	197 M 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Messieurs

Ault, Chambers,

Magill,

Ross (Prince Ed'ard), et Rymal. -6.

Poulin,

Ainsi la question a été résolue affirmativement. Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième tois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour abolir la Peine de Mort en

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité des Subsides.

(EN COMITÉ.)

La résolution suivante a été proposée:

1. l'ésolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses des Chemins de Colonisation, Haut-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après Minuit,

Mercredi, 6 Septembre 1865,

La résolution a été alors adoptée.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses des Chemius de Colonisation, Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quarante-et-un mille sept cent trente-neuf dollars, et quarante centins, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses de la Balance du Fonds d'Amélioration, pour l'année expirant 30 le Juin 1866.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Douze mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le Service des Bâteaux Remorqueurs entre Montréal et Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Soixante mille dollars, soit ascordée à Sa Majesté, pour défrayer le Service des Steamers de la Province, pour l'année expirant le

30 Juin 1866.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quarante-quatre mille deux cent vingt-ct-un dollars et dix centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de la Maison de la Trinité de Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-quatre mille neuf cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de la Maison de la Trinité

de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quarante mille dollars, soit accordée à Sa Majosté, pour défrayer le Service des Phares sur les Lacs et les Rivières à l'intérieur,

pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, distribuée comme suit : Allocation à Pierre Brochu pour résider au Lac Métapédiar, sur le Chemin de Kempt, pour y assister les voyageurs, Cent dollars; Allocation à Marcel Brochu pour résider au Petit Lac, pour y assister les voyageurs, Cent dollars; Allocation à Jonathan Noble, pour résider à La Fourche, pour les mêmes fins, Cent dollars; et Allocation à Thomas Evans, pour résider à Assametquagan, pour les mêmes fins, Cent dollars, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille einq cents dollars, soit accordéc à Sa Majesté, comme Proportion des Dépenses pour l'entretien des Phares sur les Isles

St. Paul et Scatterie, dans le Golfe, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt mille dollars, soit accordée à Sa jesté pour défrayer les Salaires et Dépenses Contingentes du Bureau du Surintendant des Mesureurs de Bois, Québec et Montréal, (à part les honoraires des Mesureurs de Bois), pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt mille dollars, soit accordée à Sa Ma-

jesté, pour défrayer les Dépenses du Service des Pêcheries, Bas-Canada, (y compris les

primes), pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses du Service des Pêcheries, Haut-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

14. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses des Inspections des Chemins de Fcr, pour l'année expi-

rant le 30 Juin 1866.

15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses des Inspections des Bateaux à-Vapeur, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

 Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer Diverses Impressions du Gouvernement, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

17. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer des Annonces et Souscriptions de la Gazette du Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

18. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Hnit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais de port de la Gazette du Canadu, pour l'année expirant le 10

19. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de la Translation du Gouvernement à Ottawa, somme additionnelle, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

20. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Soixante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux Dépenses Imprévues du Service Public, pour l'année expirant

le 30 Juin 1866.

21. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses du Burcau du Proposé à l'engagement des Matelots, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

22. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cent trente dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Frais de Poursuite dans l'affaire de Π . Mc Carthy, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

- 23. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-et-onze dollars, et quinze centins, soit accordée à Sa Majesté, pour l'annonce des Syndics Officiels, en vertu de l'Acte concernant la Faillite, par le Bureau de Commerce de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 24. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses des Douanes (moins les droits remis), pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

25. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses de l'Accise (moins les commissions), pour l'année

expirant le 30 Juin 1866.

26. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent quatre-vingt dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit :-- Cent vingt einq mille dollars pour l'entretien des Travaux Publics; Cent vingt-cinq mille dollars pour les réparations des Travaux-Publics; et Quarante mille dollars pour la perception et divers items des Travaux Publics, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

27. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Soixante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit :—Trente mille dollars pour défrayer les Dépenses pour Arpentages dans le Haut-Canada; et Trente mille dollars pour défrayer les Dépenses

pour Arpentages dans le Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

28. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le Chemin d'Hamilton et de Port-Dover, pour l'aanée expirant le 30 Juin 1866.

29. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses se rattachant aux Amendes et Conficcations, Timbres, etc., (moins les commissions), pour l'année expirant le 30 Juin 4866.

Résolutions à être rapportées.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que lo Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Jeudi prochain.

M. Strect a aussi informé la Chambre qu'il lui était enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que Jeudi prochain, cette Chambre, à sa première séance, se formera de nou-

veau en Comité.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 6 Septembre 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:—
Par M. De Boucherville,—La Pétition de J. L. Beaudry, Maire, et autres, de la Cité de Montréal.

Par M. Dorion (Drummond et Arthabaska),—La Pétition d'Edouard Bourassa et autres, des Townships d'Inverness et Halifax, Comté de Mégantic.

Par M. Street,-La Pétition des Actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de

Cobourg et Peterborough.

Par M. Currier,—La Pétition de E. Hudon et autres, de la Cité et Paroisse de Montréal.

Par M. Huot,—La Pétition de John Childs, Notaire, de la Cité de Québec. Par l'Honorable M. Carling,—La Pétition de David Higgins et autres.

· Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

Du Temple du Prince Epoux, No. 2,—de la Société de Tempérance de Montréal, et de la Division St. Charles, No. 61, Fils de la Tempérance; demandant que le Bill pour incorporer la Société de Protection des Pourvoyeurs de Vivres de Montréal ne devienne pas loi.

De l'Honorable William Cayley et autres; demandant que le Bill pour amender et étendre les Actes ayant rapport à la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peter-

borough, ne devienne pas loi.

M. Mackenzie (Lombton), du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Le comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils ne

soient pas imprimés :-

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures dans certains districts, pour 1864. Etat des cautionnements enregistrés au bureau du régistrateur provincial, jusqu'au 3 d'août.

Réponse à une adresse au sujet des écoles militaires de Québec et Montréul. Réponse à une adresse demandant certains états relatifs aux écoles militaires.

Réponse à une adresse demandant copie de l'ordre général de milice du mois d'avril 1865 et des instructions données aux officiers des volontaires.

Réponse à une adresse demandant copie de la correspondance échangée depuis le commencement de la dernière session au sujet du traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

Réponse à une adresse au sujet des chemins Matapédia et Témiscouata. Réponse à une adresse au sujet de documents relatifs au chemin Matawin.

Réponse à une adresse—rapport et correspondance de M. Baillargé, au sujet des dommages causés par le canal Beauharnois.

Rapport du régistrateur de Stormont.

Rapport de la société St. Ignace de Montréul, jusqu'au mois d'août 1865.

Réponse à une adresse—correspondance relative à la nomination et au salaire du député du préposé à l'engagement des matelots, depuis 1860.

Réponse à une adresse au sujet du discours prononcé par M. le consul général Potter,

à Pétroit, et de la lettre de M. Wood à M. Potter.

Réponse à une adresse au sujet du changement du nom d'un bureau de poste de Irish Creek en celui de Jasper.

Réponse à une adresse-documents relatifs au système suivi ou qu'on se propose de

suivre dans le département du surintendant des mesureurs de bois.

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative au sujet des votes donnés pour l'élection des membres de la Chambre d'agriculture en 1865.

Réponse à une adresse au sujet des officiers de douane dans les districts de Montma-

gny, Kamouraska, Saguenay et Rimouski.

Le comité recommande aussi que les documents suivants soient imprimés comme documents de la session :

Rapports du Conseil du Collége et du Sénat de l'Université pour 1864. Comptes de la Maison de la Trinité de Québec jusqu'au 30 juin 1865.

Réponse à une adresse-état des traitements, etc., etc., payés aux juges, juges puinés

et recorders dans le Haut-Canada, etc., (sous forme de tableau seulement.)

Etat du fonds des honoraires, Haut-Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1865. Le comité recommande aussi que les documents suivants soient imprimés pour distribution:—

Réponse à une adresse—rapport de P. Fortin, écuier, pour 1864, sur le service pour

la protection des pêcheries.

Réponse à une adresse relative aux députés-greffiers de la Couronne, aux députésmaîtres et députés-registrateurs en chancellerie, aux procureurs de comté dont le compte d'honoraires est arriéré, avec un état indiquant la durée du temps pendant laquelle ces honoraires sont restés entre leurs mains.

Réponse à une adresse de l'honorable Conseil Législatif demandant des renseignements sur les récentes élections des membres des chambres d'agriculture (pour distribution

seulement.)

Rapport du comité spécial de l'honorable Conseil Législatif sur les taxes imposées par les commissaires du havre de *Montréal* [impression de certains extraits seulement, pour distribution seulement.]

Le comité recommande aussi qu'il soit publié une nouvelle édition de 5,000 exemplaires

du rapport de l'exploration du chemin de fer Intercolonial.

Le comité recommande aussi qu'à l'avenir on fasse imprimer trente exemplaires additionnels des comptes publics pour l'usage du comité permanent des comptes publics.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le dit Rapport.

M. Bellerose, du Comité Special sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour faciliter les poursuites en vertu de l'Acte concernant les Aubergistes et la vente de Liqueurs Enivrantes, "a fait rapport que le Comité avait examiné, le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre

le Septième Rapport du dit Comité, comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Société appelée "La Caisse d'Epargnes de St. Roch de Montréal" et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général:—Réponse aux Adresses de l'Assemblée Législative, datées respectivement 6 Février et 14 Août 1865, pour Copies des papiers relatifs à l'Affaire du Vol des Banques de St. Albans, et du Rapport de F. W. Torrance, Ecuier, dans l'affaire de C. J. Coursol, Ecuier, Juge des Sessions de la Paix à Montréal. (Documents de la Session, No. 31.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 31 Août 1865, pour Copies

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 31 Août 1865, pour Copies du Rapport des Commissaires chargés de s'enquérir des Causes de la Perte de Bâtiments dans le Fleuve St. Laurent, durant l'année dernière. (Documents de la Session, No. 32)

M. Mc Conkey a proposé, secondé par M. Parker, Que cette Chambre se forme main-

tenant en Comité pour prendre en considération les Résolutions suivantes :-

1. Résolu, Que la concession gratuite de terres publiques de la Province à des personnes qui seraient tenues de résider sur ces terres et de les défricher, (conformément à tels règlements que l'on pourrait juger à propos de faire relativement aux conditions d'établissement), serait très propre à attirer l'émigration en Canada et à favoriser le développement rapide des ressources de ce pays.

2. Résolu, Que dans le but d'encourager les colons maintenant en possession de terres de la Couronne dans les districts nouvellement organisés de cette province, il est désirable qu'une réduction de cinquante pour cent soit faite sur le prix de ces terres, et qu'une somme égale à cette réduction soit remboursée aux colons qui ont payé entièrement leurs

terres.

3. Résolu, Qu'il est à propos que le Gouvernement reprenne possession le plus tôt possible, pour les remettre en vente, de toutes les terres possédées dans un but de spéculation par des absents et sur lesquelles il n'a été fait aucune amélioration, et sur lesquelles il n'a été payé qu'un ou deux versements seulement, attendu que ces terres ayant considérablement augmenté en valeur par les travaux des colons résidants, les progrès de la localité où elles sont situées et du pays en général seraient considérablement retardés si on n'adoptait point de pareilles mesures.

4. Résolu, Qu'il devrait être accordé du secours à un grand nombre de personnes des comtés comparativement nouveaux du Haut-Canada qui ont achetés des terres du Gouvernement en 1853, 1854, 1855 et 1856, à des prix bien au dessus de leur valeur intrinsèque, et que ce secours devrait consister dans une nouvelle évaluation de leurs terres, comme si elles étaient des terres incultes, et la vente en devrait être faite au prix ainsi réduit à l'occu-

pant s'il est en due possession.

5. Résolu, Que l'adoption des principes contenus dans les résolutions précédentes relativement aux terres de la Couronne en cette province, contribuerait grandement à attirer en ce pays une classe industrieuse et robuste d'émigrants du Royaume Uni et d'autres pays de l'Europe, et aurait l'effet d'arrêter en grande partie l'émigration de notre jeunesse vigoureuse vers l'extrême Ouest de la République voisine où l'on pout se procurer leur travail bien plus facilement qu'en cette Province.

Et des Débats s'étant élevés,

Et étant Six heures de l'après-midi, conformément à la Règle de cette Chambre, M l'Orateur a laissé le Fauteuil pour le reprendre à Sept heures et demic, P. M.

Sept heures et demie, P. M.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :-

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le concours de cette Chambre:—

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie des Mines de la Baw de Gaspé."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant les Procureurs."

Bill intitulé: "Acte pour autoriser le Curé et les Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la Paroisse de Québec à emprunter une certaine somme d'argent en affectant à sa sûreté les biens de la dite Fabrique."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, secondé par l'Hono-

rable M. le Procureur-Général Cartier,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour autoriser le Curé et les Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Québec à emprunter une certaine somme d'argent en affectant à sa sûreté les biens de la dite Fabrique, soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Bell, secondé par M. Currier,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte concernant la Compa-"gnie des Mines de la Baie de Gaspé," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

22

Sur motion de l'Honorable M. Cauchon, secondé par M. Walsh,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour amender l'Acte " concernant les Procureurs," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Morris, secondé par M. Dunkin, Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour pourvoir à la punition des personnes convaincues à plusieurs reprises d'Offenses Mineures, soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender le chapitre cinquante-trois des Statuts Refondus du Canada, intitulé: "Acte relatif à "certains Poids et Mesures," étent lu;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Morris a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Morris a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

M. Dorion (Drummond et Arthabaska) a proposé, secondé par M. Labreche-Viger, Que la troisième clause de l'Acte cité dans le Bill soit amendée en retranchant les mots "Avoine, trente-quatre livres," dans la dixième ligne, et y substituant les mots "Avoine, trente-deux livres.

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour: Messieurs

Bellerose,	Dunkin,	$Lab reche-Vi \dot{g}er,$	Pinsonneault,
Bourassa,	Fortier,	La framboise,	Pouliot.
Caron,	Gagnon,	Lajoie,	Ross (Champlain),
Coupal,	Gaudet,	O'Halloran,	Smith (Tor to E.),
$De ilde{N}iverville,$	Geoffrion,	Pâquet,	Thibaudeau, et
Dorion (Drm. et A	1rth.) Houde,	Perrault,	Thompson.—26.
Dufresne (Ibervil		• • • •	

CONTRE: Messieurs

Archambeault,	Dickson,	Macdonald (Cornwall)	Raymond.
Ault,	Duckett,	Macdonald (To'to O.)	
Beaubien,	Dufresne (Montcalm)	, Macfarlane,	Robitaille,
Bell,	Lrunsford,	Mackenzie (Lambton)	.Rose,
Blanchet,	Evanturel,	Mackenzie (Oxford N.	
Bowman,	Ferguson (Frontenac,) Magill,	Ross (Prince Ed.),
Bown,	Ferguson (S. Simcoe)	Mc Conkey,	Scatcherd.
Brown,	Gaucher,	McDougall,	Scoble,
$\it Burwell,$	Gibbs,	Mc Gee,	Smith (Durham Est),
Cartier, ProcGén.,	Hauitain,	MacIntyre,	Somerville.
Cartwright,	Higginson,	Mc Kellar,	Stirton,
Cauchon,	Holton,	Morris,	Street,
Chambers,	Irvine,	Morrison,	Tremblay,
Chapais,	Jackson,	Munro,	Wallbridge (Hast. N.),
Cornellier,	Jones (L'ds N. et Gren	.Parker,	Walsh,
Cowan,	Knight,	Pope,	Wells,

Currier,	Langevin,	Poulin,	Willson, Wright (C. d'Ott.), et
DeBoucherville,	LeBoutillier.	Powell.	
Denis,	Macdonald, ProcGér	.Kankin,	Wright (York E.) -76.

Ainsi la question a été résolue négativement.

M. Bourassa a proposé, secondé par M. Labreche-Viger, Que le Bill passe.

M. Gibbs a proposé pour amendement, secondé par M. Wulsh, que les mots "de ce jour en trois mois," soient ajoutés à la fin de la motion.

Et la Question : que ces mots soient ajoutés, ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR: Messieurs

Archambeault,	Cornellier,	Gibbs,	Poulin,
Biggar,	DeBoucherville,	Higginson,	Powell,
Blanchet,	Dufresne (Montcalm),		Smith (Durham E.),
Carling,	Dunkin,	Jackson,	Walsh.
Cartier, Proc. Gen.,	Dunsford,	Knight,	White, et
Chambers,	Ferguson (Simcoe S.)	Macfarlane,	Wright, (York E.)-24.

CONTRE:

Messieurs					
Ault,	Dorion (Hochelaga),	LeBoutillier,	Rémillard,		
Beaubien,	Duckett,	Macdonald, Proc-Gén	Rose,		
Bell,	Dufresne (Iberville),	Macdonald (Cornw'll)	Ross (Champlain),		
Bellerose,		Macdonald (Tor'to O.			
Bourassa,		,Mackenzie (Lambton)			
Bowman,	Fortier,	Mackenzie (Oxford N.			
Bown,	Gagnon,		Scatcherd,		
Brown,	Gaucher,	Mc Conkey,	Scoble,		
Burwell,	Gaudet,	Mc Gee,	Smith (Toronto Est),		
Caron,	Haultain,	MacIntyre,	Somerville,		
Cartwright,	Holton,	Morris,	Stirton,		
Cockburn,	Houde,	Munro,	Street,		
Coupal,	Huntington,	O' Halloran,	Thibaudeau,		
Cowan,	Huot,	Pâquet,	Thompson,		
Currier,	Jones (Leeds S.)	Parker,	Tremblay,		
Denis,	Labreche-Viger,	Perrault,	Wallbridge (Has't N.)		
DeNiverville,	Laframboise,	Pinsonneault,	Wells, et		
Dickson,	Lajoie,	Rankin,	Willson.—74.		
Dorion (Drum.et Art,) Langevin,					

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours. Un Bill pour amender l'Acte de la faillite de 1864, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

L'Honorable M. Macdonald (Cornwall) a proposé, secondé par M. Powell, que la clause suivante soit ajoutée au Bill et en forme partie: "Cet Acte et l'Acte qu'il amende "resteront et continueront en force jusqu'au premier jour de Janvier 1867, et de la "jusqu'à la fin de la Session suivante du Parlement, et pas plus longtemps"; et la Question ayant été mise anx voix,

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

suit:

POUR :

		TIT COSTO MIS		
Chambers,	Mackenzie (Lar	nbton), Perrault,	,	Ross (Prince-Edo'rd)
Ferguson (Sinico		Ross (Dundas),		et Stirton,—9
Macdonald (Corn		, ,,	٠.	•

CONTRE:

Messieurs

Ault,	Cowan,	Knight,	Poupore,
Biggar,	De Boucherville,	La framboise,	Raymond,
Blanchet,	Dufresne (Montcalm)		Rémillará,
Bowman,	Dunkin,	Langevin,	Rose,
Bown,	Dunsford,	Macdonald, ProcGén	
Brousseau,	Evanturel,		Smith (Durham E.),
Brown,	Ferguson (Frontenac)	, Mc Conkey,	Smith, (Toronto Est),
Burwell,	Gaucher,	Mc Gee,	Somerville,
Cameron (Peel),	Gibbs,	MacIntyre,	Street,
Caron,	Ilolton,	McKellar,	Thibaudeau,
Cartier, ProcGén.,	Houde,	Morris,	Wallbridge (Hast's N.),
Cartwright,	Irvine,	Munro,	Wells,
Cauchon,	Jackson,	Pâquet,	Willson et
Chapais,	Jones (Leeds Sud),	Parker,	Wright(C.d' Ott'a)56

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour étendre la Jurisdiction des Cours de Division, dans le Haut-Canada, étant lu ;

M. Scatcherd a proposé, secondé par M. Gibbs, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil.

L'Honorable M. Macdonald (Cornwall) a proposé pour amendement, secondé par M. Wallbridge (Hastings Nord), Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "le Bill soit renvoyé à un "Comité Spécial ayant instruction d'en retrancher la Clause qui pourvoit à un appel à "la Cour Supérieure, et d'en examiner toutes les Clauses en général"

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR .

Messieurs:

$m{A}rchambeault,$	DeBoucherville,	Irvine,	Raymond,
$m{B}$ ellerose,	Denis,	Jones (Leeds Sud),	Robitaille,
Blanchet,	Duckett,	Langevin,	Rose,
Bown,	Dufresne (Montealm)	, Macdonald, ProcGen.	
Brousse au ,	Dunkin,	Macdonald (Cornwall)	Scoble,
Brown,	Dunsford,		Smith (Toronto Est),
Cameron (Peel),		Mc Gec,	Somerville,
Carling,	Ferguson (Frontenac.)		Street,
Cartier (ProcGén.),	Gagnon,	Munro,	Sylvain,
Cartwright,	Gaucher,	O'. Halloran,	Taschereau,
Chapais,	Gaudet,	Pinsonneault,	Wallbridge (Hast's N.),
Cockburn,	Harwood,	Pope,	Wells et
Cornellier,	Houde,	Foupore,	Wright(C.d' Ott'a)-54.
Coupal,	Huot,	- F7	(2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.

CONTRE:

Messieurs

Ault,	Dorion (H	locheluga), Muckenzie (.	Lambton), Ross (P. Edouard),
Biggar, Bourassa,	Dufresne (Rymal,
Bowman,	Geoffrion,	Simcoe S.), Mc Conkey, Mc Dougall,	Scatcherd, Smith (Durh am E .)
Burwell,	Gibbs,	MacIntyre,	Stirton,

Caron,	Higginson,	Páquet,	Thibaudeau,
Chambers,	Holton,	Par k e r ,	Thompson,
Cowan,	Knight,	Perrault,	Walsh,
Currier,	La framboise,	Poulin,	White,
Dickson,	Lajoic,	Powell,	Willson et
Dorion (Drum. et	(rt). Macdonald (Tor't	o O.) Rankin,	Wright (York E.)-41.

Ainsi la Question a été résolue affirmativement.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise aux voix, a été résolue affirmativement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 7 Septembre 1865.

Trois heures, P. M.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre le Rapport du Commissaire nommé pour s'enquérir de l'illégalité de l'Election Contestée de la Ville de Niagara.

A l'Honorable John Joseph C. Abbott, Président, et autres, Membres du Comité de

l'Election Contestée de Niagara.

Je, John Marjoribanks Lawder, Juge de Comté du Comté de Lincoln, le Commissaire duement nommé en veriu d'une Commission émise sous les seing et sceau de vous, le dit Honorable John J. C. Abbott, et à moi adressée, certifie sous mes seing et sceau que les Pétionnaires contre l'Election de l'Honorable John Simpson sont comparus devant moi par leur Avocat, et les Contestants aussi par leur Avocat, pendant plusieurs jours, et qu'ils ont fait venir devant moi un grand nombre de témoins qui ont été duement assermentés quant aux allégations contentés dans la Pétition contre l'Election du dit Honorable John Simpson.

Qu'un certain nombre de titres originaux, pièces justificatives et autres papiers ont été produits devant moi et sont maintenant en ma possession, et que je suis prêt à les commu-

quer à qui de droit, si on l'exige.

Que les procédures en vertu de la dite Commission ont été ajournées de temps à autre,

du consentement par écrit des parties, jusqu'au 23e jour de Janvier dernier.

Que les Pétitionnaires n'ont pas encore clos leur enquête, et qu'il n'a encore été fait aucune preuve de la part du membre ci-devant siégeant.

Que plusieurs des Pétionnaires ainsi que leur Avocat m'ont donné à entendre que les

dits Pétitionnaires n'eutendent point procéder ultérieurement sur leur Pétition.

Et je certifie de plus que, vu le laps de temps qui s'est écoulé depuis que les parties sont comparues devant moi, je considère que je ne puis procéder ultérieurement dans cette affaire sans avoir des instructions pour le faire.

Que vu la longueur des témoignages par écrit rendus devant moi, je considère qu'il n'est pas à propos que je les copie, attendu que cela entraînerait inutilement des frais pour

les parties.

Tous lesquels faits ci-dessus je certifie par le présent, demandant en même temps

d'autres instructions dans cette affaire.

Donné sous mes seing et sceau, le 4 Septembre de l'année de Notre Seigneur 1865. (L.S. J. M. LAWDER, Commissaire.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—
Par l'Honorable M. Alleyn,—La Pétition de Robert Hamilton et autres, de la Cité
de Québec; et la Pétition des Syndics des Chemins à Barrières de la Rive Nord de
Québec.

Par M. Street,-La Pétition de W. F. Friend.

Par M. Jackson,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de Grey; et la Pétition de Joseph Maughan, Shérif, et autres, de la Municipalité d'Owen Sound.

Par M. Huot,—La Pétition de Louis Amiot et autres, de la Cité de Québec.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer spécialement la Compagnie de l'Hôtel et des Bains de Mer de Tadousac," et y a fait des

amendements qu'il soumet à Votre Honorable Chambre.

Votre Comité a aussi examiné le Bill pour faciliter le règlement des affaires de la succession de feue *Grace Russel*, et il prend la liberté de faire rapport que le Préambule n'est pas prouvé, attendu que toutes les parties intéressées ne sont pas représentées dans la Pétition.

Sur motion de M. Ferguson (Simcoe Sud), secondé par M. Morris,

Résolu, Que demain cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération certaines résolutions proposées relatives aux péages sur le Canal de Toronto et de la Baie Georgienne.

Ordonné, Que l'Honorable M. Galt ait la permission d'introduire un Bill pour amen-

der l'Acte relatif aux Droits d'Excise.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Le Bill pour autoriser William John Bickell à construire un pont sur la rivière St.

Charles a été renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant dé-

couverts, et il est comme suit :

Monck,

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, copie d'une Correspondance échangée entre le Secrétaire d'Etat pour les Colonies et le Gouverneur-Général, relativement à l'Union des Provinces Anglaises de l'Amérique du Nord, et à la construction du Chemin de Fer Intercolonial.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 6 Septembre 1865.

M. Cardwell an Vicomte Monck.

(Copie—Canada—No. 124)

Downing Street, 29 juillet 1865.

Milord,—J'ai l'honneur de transmettre à votre seigneurie, pour son instruction, une copie de deux dépêches que j'ai adressées aux lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, pour leur faire connaître ce qui a fait le sujet des entrevues que j'ai eues avec les messieurs composant les députations des gouvernements de ces provinces.

J'ai, etc.

(Signé,)

EDWARD CARDWELL.

Au vicomte Monck, etc., etc., etc.

M. le Secrétaire Cardwell à l'Honorable A. II. Gordon.

[Copie—Nouveau-Brunswick—No. 88.]

Downing Street, 28 juillet 1865.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 53, du 20 juin, dans laquelle vous m'annonciez que, conformément à la résolution de la Chambre d'Assemblée, l'honorable A. J. Smith, président du conseil, et l'honorable J. C. Allan, procureur-général, avaient été nommés délégués du Nouveau-Brunswick pour exposer au gouvernement de Sa Majesté les vues et les sentiments de la chambre et du peuple de cette province sur l'union de l'Amérique Britannique du Nord. Ayant eu l'honneur de conférer avec MM. Smith et Allan, je leur ai répondu d'une manière en tout point conforme aux dépêches que je vous ai adressées, leur expliquant les vues du gouvernement de Sa Majesté sur la question de la confédération. J'ai fait aussi remarquer à la députation que, pour ce qui est d'une union des provinces maritimes, le gouvernement de Sa Majesté ne peut encourager une proposition qui aurait pour effet de retarder la confédération.

tion de toutes les provinces, confédération dont il désire si vivement le succès, et ne peut que contribuer à la réalisation d'une union plus étroite entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, si cette union plus étroite est subordonnée au projet d'union générale et en fait partie.

> J'ai, etc., (Signé,)

EDWARD CARDWELL.

Au lieutenaut-gouverneur A. H. Gordon, C. M. G., etc., etc., etc.

M. Cardwell au lieutenant-gouverneur Sir R. MacDonnell.

[Copie-Nouvelle-Ecosse-No. 89.]

DOWNING STREET, 28 juillet 1865.

Monsieur,-J'ai reçu votre dépêche du 21 juin, No. 89, dans laquelle vous m'annonciez que l'honorable Dr. Tupper, secrétaire-provincial, et l'honorable W. A. Henry, procureur-général, avaient été nommés délégués de la Nouvelle-Ecosse pour conférer avec le gouvernement de Sa Majesté sur la question du traité de réciprocité et sur d'autres matières concernant les intérêts de la colonie.

J'ai eu l'honneur de recevoir ces délégués et de conférer avec eux; je leur ai lu les dépêches que je vous ai adressées, et je leur ai parlé du projet d'union des provinces maritimes, en profitant de cette occasion pour leur exprimer mon sentiment sur la confédération d'une manière conforme aux dépêches que vous avez en votre possession,

lesquelles contiennent les vues du gouvernement de Sa Majesté.

J'ai déclaré que le gouvernement de Sa Majesté ne peut point encourager de propositions qui auraient l'effet de retarder la confédération de toutes les provinces, dont il désire si vivement le succès, et qu'il ne peut contribuer qu'à la réalisation d'une union plus étroite entre la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, si cette union plus étroite est subordonnée au projet d'union générale et en fait partie.

(Signé,)

EDWARD CARDWELL.

Au lieutenant-gouverneur Sir R. G. Mac Donnell, C. B., etc.

M. Cardwell à Lord Monck.

[Copie—Canada—No. 127.]

Downing Street, 5 août 1864.

No. 58, 15 juillet 1865. MILORD, — J'ai l'honneur de transmettre à votre seigneurie copie d'une dépêche du Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick, contenant une résolution du conseil exécutif de cette province, exprimant l'opinion du conseil sur la question de la confédération, avec une copie de ma réponse.

J'ai, etc.,

EDWARD CARDWELL.

Au Gouverneur Vicomte Monck, etc., etc., etc.

L'hon. A. H. Gordon à M. Cardwell.

[Copie—Canada—58.7

FREDERICKTON, 15 juillet 1865.

Monsieur, - J'ai reçu par la de nière malle votre dépêche No. 61 du 24 juin. Je crus qu'il était désirable de la rendre publique immédiatement, et en conséquence je la fis publier dans le dernier numéro de la "Gazette Royale."

Sans perdre de temps, j'ai communique une copie de la dépêche et les documents inclus à mon conseil exécutif, et j'ai maîntenant l'honneur de vous transmettre une copie d'une minute du conseil y relative.

J'ai etc.,

ARTHUR H. GORDON.

[Copie.]

A Son Excellence I'hon. Arthur Hamilton Gordon, C.M.G., Lieutenant-Gouverneur et Commandant en Chef de la province du Nouveau-Brunswick.

Qu'il plaise a Votre Excellence :

Le conseil exécutif, siégeant en comité, a pris en considération une dépêche du secrétaire d'état pour les colonies en date du 24 juin qui lui a été dernièrement communiquée par Votre Excellence.

D'après le langage de cette dépêche, il serait naturel de conclure qu'elle réfère à quelque plan pour opérer une union législative et administrative des provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, qu'i n'a pas encore été rendu public; mais certains mots employés dans le dernier paragraphe, ensemble avec plusieurs autres circonstances, porte ce comité à conclure qu'on a voulu réfèrer aux résolutions passées dans le parlement canadien, à sa dernière session, en faveur d'une fédération des diverses provinces de l'Amérique Britannique du Nord. Ces résolutions ont déjà été soumises au peuple du Nouveau-Brunswick au temps et de la manière que les patrons de cette mesure ont choisis. La législature a été dissoute, et le peuple a pu se prononcer sur cette question très importante, d'une manière régulière et constitutionnelle, et après ample considération, il a refusé d'adopter ce plan par une majorité écrasante; non pas parce que le plan était nouveau, comme on a voulu le persuader à M. Cardwell, mais parce que le peuple n'a pu rien y découvrir qui promit aucun avantage moral ou matériel, soit à l'empire soit à la province, ou qui pût donner quelque espérance d'amélioration administrative ou d'accroissement de prospérité.

L'esprit de loyauté qui a toujours animé le peuple du Nouveau-Brunswick, et dont il a donné des preuves en maintes occasions, est aussi ardent que jamais, et si la chose devient jamais nécessaire, il est prêt à mettre ses moyens et ses ressources à l'entière disposition du gouvernement impérial, mais il ne peut croire que le projet proposé de confédé-

ration augmenterait sa force ou la rendrait de plus de service.

Une grande majorité du pcuple de cette province est opposée à aucune union politique plus étroite avec le Canada que celle d'une allégéance commune à la couronne anglaise, et pense qu'une telle union aurait une tendance prononcée à affaiblir cette dépendance de l'empire britannique, qu'ils prisent si haut, et aurait l'effet de porter préjudice aux intérêts locaux de la province, et le comité croit que les autres provinces maritimes concourent pleinement dans cette opinion; mais même ceux qui désirent une union ne peuvent découvrir dans les résolutions adoptées à Québec, aucune disposition pour l'accomplissement de cette fusion qui, sclon l'expression de M. Cardwell, unirait en un seul gouvernement toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord et formerait une province résumant en elle-même la population et les ressources de toutes.

Le comité, nécessairement, ne peut pas supposer que le gouvernement britannique partage l'ignorance qui prévaut dans le public anglais, par rapport à l'histoire et au caractère du projet de fédération, et qui faisait dire au Times du 20 juin que "les deux Canadas ont mis de côté leurs anciennes jalousies et sont prêts à se réunir dans une législature commune." L'auteur oubliait apparemment le fait qu'il se sont ainsi réunis pendant les dernières vingt-cinq années, et que très probablement ce sont ces jalousies des deux Canadas, qu'il dit avoir été ensevelies dans l'oubli, qui sont la cause des dernières propositions, et que les auteurs du plan de confédération, dans le cas où il tomberait, se sont engagés à rendre au Haut et au Bas-Canada une grande partie de l'indépendance

locale qu'ils avaient abandonnée en 1840.

Les résolutions adoptées par les chefs politiques du Canada dans le mois de juin 1864, comme la bâse politique du cabinet d'aujourd'hui, et qui n'ont été adoptées que sous le coup de difficultés locales, contiennent la déclaration suivante: "Que le meilleur moyen de remédier aux difficultés sectionnelles doit être cherché dans l'adoption du principe sédératif;" et prévoyant le cas où les négociations ne réussiraient pas, ces chefs politiques déclarent qu'ils s'engagent à amener devant le parlement, à sa prochaine session, des mesures tendant à remédier aux difficultés existantes, en appliquant au Canada seul le principe sédératif.

Il est donc manifeste que "les difficultés existantes" ont été le seul motif, le pivot du projet, et qu'on ne voulait pas, dans l'union fédérale, autre chose que la séparation

des Canadas-séparation que le gouvernement canadien est tenu d'effectuer à tout événement; ce fait explique les efforts empressés du gouvernement canadien pour faire adopter immédiatement son projet à des populations qui n'en veulent pas, car il sait parfaitement bien que si le projet avait trait ostensiblement à la séparation des Cunadas, il serait impossible de le présenter au gouvernement impérial, même d'une manière spécieuse, comme

un projet d'union.

M. Cardwell a parfaitement raison de supposer que les idées et les désirs de la Grande-Bretagne doivent peser d'un grand poids; et ces idées et ces désirs seront tou ours reçus avec la plus haute déférence dans cette province; mais ce comité est parfaitement convaincu que s'il est une opinion que partagent sans hésiter le gouvernement de Sa Majesté et le peuple anglais par rapport aux colonies; s'il est chez cux un désir indubitable et manifeste. c'est que le peuple de cette province, ainsi que tous les autres qui, grâce à l'esprit libéral de l'Angleterre, jouissent des institutions parlementaires et d'un gouvernement libre, devraient toujours agir, quant à ce qui concerne leurs propres affaires, de la manière qui leur paraît la plus compatible avec leurs devoirs envers leur souverain, et la plus utile à leurs propres intérêis.

Ce serait une moquerie que d'avoir donné à cette province un gouvernement libre, si la mère-patrie, en conséquence des öroits qu'elle a à notre déférence comme protectrize, exigeait que ses désirs fussent exécutés aussitôt qu'exprimés, quelle que fût l'opinion de ceux à qui le nouvoir, le droit de juger a été solennellement garanti par le souverain ct la législature de la Grande-Bretagne, et qui, étant sur les lieux mêmes, ne se considèrent pas comme incapables de juger de leurs propres intérêts, habitués qu'ils sont de le faire. Quand un désir est exprimé par le gouvernement de Sa Majesté, il sera reçu avec toute la déférence due à tout ce qui vient de si haut, et sera considéré avec l'idée bien arrêtée de rencontrer les vues des conseillers de Sa Majesté; mais si les vues du gouvernement de Sa Majesté malheureusement ne coincidaient pas avec les vues de ceux sur qui seuls retombe la responsabilité en cette province, ce comité se croit certain que le gouvernement

de Sa Majesté attendrait et désirerait du gouvernement de cette province qu'il agît selon

ce qu'il croira être juste, et selon les sentiments du peuple qu'il représente.

R. D. WILMOT, (Signé,) T. W. ANGLIN, GEORGE H. HATHEWAY, PLISS BOTSFORD, W. H. ODELL, R. HUTCHISON, Frédéricton, 12 juillet 1865. A. H. GILLMOR, JR.

M. Cardwell au Lieutenant-Gouverneur l'Hon. A. II. Gordon.

(Copie.—No. 91.) Downing Street, 4 août 1865. Monsieur,—J'ai reçu votre dépêche No. 58 du 15 juillet, en réponse à la mienne en

date du 24 juin.

Il n'aurait peut-être pas été mauvais que cette partie du conseil exécutif qui est dans le Nouveau-Brunswick, avant de faire une réponse aussi décidée, eut fait généralement connaître à la colonic la communication du gouvernement de Sa Majesté, et eût permis à

l'opinion publique de la considérer.

Le premier paragraphe de la minute ne me parait pas demander d'autres observations, sinon que ma dépêche contenait, pour le renseignement de la législature du Nouveau-Brunswick, le résumé de ce qui s'était passé entre le gouvernement de Sa Majesté et les ministres du Canada, relativement au projet de confédération ; et il était des lors impossible à qui ce soit de ne pas saisir l'esprit de ma dépêche, ou de supposer qu'elle pourrait s'appliquer à un projet différent.

Néanmoins, malgré le contenu de votre dépêche et les documents qui l'accompagnent, j'espère encore que la province du Nouveau Brunswick donnera une sérieuse attention aux suggestions amicales et empressées que j'ai dû lui transmettre, par votre entremise, de la

part du gouvernement de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

EDWARD CARDWELL.

Au Lieutenant-Gouverneur l'Honorable A. H. Gordon,

Etc., etc. $Nouveau ext{-}Brunswick.$ M. Cardwell à Lord Monck.

(Copie-Canada-No. 120).

DOWNING STREET, 22 juillet 1865.

MILORD,—Je crois devoir faire connaître à votre seigneurie que j'ai reçu des communications qui portent à croire que le Canada, en donnant aux provinces maritimes des assurances plus positives qu'il ne l'a fait jusqu'iei, de sa résolution de faire exécuter promptement le chemin de (er intercolonial, dans le cas où la confédération serait adoptée, ferait une démarche très-agréable aux anis de la mesure dans ces provinces et les encouragerait dans les efforts qu'ils font pour faire accepter le projet de confédération à ceux de leurs compatriotes qui ne l'approuvent pas encore.

J'ai, etc., (Signé.)

EDWARD CARDWELL.

Au gouverneur le vicomte Monck, etc., etc., ètc.

Lord Monck & M. Cardwell.

(Copie-No. 165).

QUEBEC, 14 août 1865.

Monsieur,-Relativement à votre dépêche No. 120 du 22 juillet, j'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une minute approuvée du Conseil Exécutif de cette province sur

le sujet auquel se rapporte votre dépêche.

Je puis ajouter comme l'expression de ma conviction personnelle que les ministres et les membres de la législature de cette province sont non sculement déterminés à construire le chemin de fer intercolonial, aussitôt que l'union des provinces de l'Amérique Britannique du Nord aura été effectuée, mais désirent encore vivement voir se terminer prochainement cette entreprise d'importance majeure.

Tai, etc.,

(Signé,)

Monck.

Au Très-Honorable Murard Cardwell, M. P., etc., etc., etc.,

Copie d'un rapport d'un comité du Conseil Exécutif approuvé par Son Excellence le Couverneur-Général le 14 août 1865.

Le comité du Conseil a pris en considération la dépêche No. 120 du scerétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies en date du 22 juillet 1865, suggérant qu'il serait à propos que le gouvernement du Canada donnât quelque assurance plus positive aux provinces maritimes, de sa résolution de faire exécuter promptement le chemin de fer intercolonial, si la confédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord s'accomplit.

Le comité ne peut que réitérer les déclarations du gouvernement et du parlement du Canada que la construction du chemin de fer intercolonial est considérée par eux comme un accessoire et une condition nécessaire de la confédération et qu'on ne retardera pas inutilement d'un seul jour à commencer et mener à terme l'entreprise après que la confédération aura été accomplie.

(Certifié,)

W. A. HIMSWORTH,

Ass. G. C. E.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité des Subsides.

(En COMITE.)

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent soixante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour somme additionnelle aux Écoles Communes du Haut et du Bas-Canada, (dont Six mille dollars sur la part du Bas-Canada doivent être appliquées aux Écoles Normales), pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu à la prochaine séance de cette Chambre.

M. Strect a au si informé la Chambre qu'il lui était enjoint de deurander que le Comité ait la permission de sièger de nouveau.

Résolu, Qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant:—
Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Cuisse de "Bienfoisance de Tempérance, section St. Jacques, de la Cité de Montréal," sans amendements.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le con-

cours de cette Chambre:-

Bill intitulé: "Acte pour nommer des Syndies pour liquider les affaires de la Succesde feu Alexander Macdonell, conformément aux dispositions de son Testament."

Bill intitulé: "Acte pour limiter à un certain terrain une hypothèque générale cons-"tituée par Daniel Mc Callum et son épouse."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. Cartwright, secondé par M. Dunsford,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour nommer des Syndics pour liquider les affaires de la Succession de seu Alexander Macdonell, conformément aux dispositions de son Testament," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lucture en a été or-

donnée pour demain.

Sur motion de M. Robitaille, secondé par M. Taschercan,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour limiter à un certain "terrain une hypothèque générale constituée par Daniel Mc Callum et son épouse," soit maintenant lu pour la première fois.

Le Bill a eté, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordon-

née pour demain.

Et étant six heures de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demie aujourd'hui, sans que la Question d'ajournement ait été mise au voix.

Sept Heures et demir, P.M.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un Etat relatif aux Biens des Jésuites, par l'année fiscale 1865. (Documents de la Sescion, No. 33).

La Pétition suivante a été présentée et déposée sur la Table :-

Par M. Rankin,—La Pétition de Joseph White, Chef, et autres, de la Tribu Sauvage Mandotte, résidant dans le Township d'Anderdon, Comté d'Essex.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De L. J. Beaudry. Maire, et autres, de la Cité de Montréal; demandant que le Bill pour amender de nouveau "l'Acte pour pouvoir à l'administration et à l'amélioration du "Havre de Montréal, et au creusement du Chenal entre le dit Havre et le Port de Québec;" et pour amender l'Acte maintenant en force pour les dites fins, ne devienne pas loi.

et pour amender l'Acte maintenant en force pour les dites tins, ne devienne pas loi.

D'Edouard Bourassa et autres, des Townships d'Inverness et Helifiae, Comté de Mégantie; demandant la passation d'un Acte pour ériger certaines parties des dits Town-

ships en un Township séparé.

Des porteurs de Bons de la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Petertorough; demandant que le Bill pour autoriser la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough, à construire un Chemin à Rails Plats, ou un Chemin de Fer depuis les Forges de Marmora jusqu'à la Rivière Trent ou au Lac Price, et pour d'autres fins, ne devienne pas loi.

De E. Hudon et autres, de la Cité et Paroisse de Montréal; demandant la passation

d'un Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Mont-Royal.

De M. John Childs, de la Cité de Québec, Notaire Public; demandant que les Miliciens qui ont servi durant la guerre avec les Etats-Unis de 1812 à 1815, reçoivent la rénumération qui leur est due pour leurs services.

De David Higgins et autres; demandant que le Bill à l'effet d'obtenir des Etats Statistiques des Compagnies d'Assurance ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Hono-

rable M. le Procureur-Général Cartier,

Ordorné, Que les délibérations et témoignages rapportés à la Chambre, Teudi, le 31 août dernier, par le Comité Spécial de l'Election de St. Hyacinthe, soient renvoyés au Comité Permanent des Priviléges et Elections.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité des Subsides.

(EN COMITÉ.)

La résolution suivante a été proposéc :

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Mujesté, pour être distribuée comme suit: Vingt-cinq mille dollars comme une aide au Fonds du Revenu pour l'Education Supérieure du Bas-Canada,—et Vingt-cinq mille dollars comme une aide au Fonds du Revenu pour l'Education Supérieure du Haut-Canada, pour être distribuée comme suit: Cinq mille dollars au Collége Victoria, Cobourg; Cinq mille dollars au Queen's College, Kingston; Trois mille dollars au Collége Regiopolis, Kingston; Deux mille dollars au Collége St. Michel, Toronto; Quatre mille dollars au Trinty College, Tororto; Quatorze cents dollars au College Bytown, Ottawa; Mille dollars au Collége de l'Assomption, Sandwich; et Trois mille six cents dollars au Fonds des Ecoles de Grammaire, Haut-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

Et la Chambre ayant continué de siéger en Comité jusqu'après Minuit,

Vendredi, 8 Septembre 1865,

La Résolution a été alors adoptée.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trente-deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme somme additionnelle en faveur des Ecoles Communes du Haut et du Bas-Canada, la proportion pour le Haut-Canada étant applicable aux Ecoles de Grammaire, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trente mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une avance au Fonds d'Education Supérieure du Bas-Canada, pour

défrayer le déficit du revenu, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix-neuf mille quatre cent quatre-vingtcinq dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Salaires et les Dépenses Contingentes du Bureau de l'Education du Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1836.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Treize mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Salaires et les Dépenses Contingentes du Bureau de

l'Education du Haut- anada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre-vingt-dix mille six cent cinquantetrois dollars et soixante-et-neu' centins, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit: Quatre-vingt mille dollars pour défrayer les Dépenses de l'Asile des Aliénés. de Beauport, Québec, et Dix mille six cent cinquante trois dollars et soixante-neul' centins pour payer les arrérages de l'année dernière, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Chambres des Arts et Manufactures du Hant et du Bas-

Canada, à Deux mille dollars chaque, pour l'année expirant le 30 Juin 18:6.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses d'Impressions, etc., pour spécifications et dessin de Patentes pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre-vingt-quatorze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les diverses Dépenses pour Arpentages dans le Haut-

Canada et le Bus Canada, pour l'anrée expirant le 30 Juin 1866.

10. Résolu. Qu'une somme n'excédant pas Six mille quatre cents dellars, soit accorà Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

- 11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille huit cents dollars, soit accor à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de Toronto, pour les Patients de Comté, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté; comme une aide à la Maison d'Industrie de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelins Protestants et Société de Secours des Femmes de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

14. Résout, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents quatre vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une side à l'Asile de la Magdeleine, Toronto, pour l'année ex-

pirant le 50 Juin 1866.

15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelius Catholiques de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

16. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cent quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice de la Maternité de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

17. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Filles et Crèche Publique de Toronto, pour l'année

expirant le 30 Juin 1866.

- 18. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme aide à l'Asile de la Providence de Teronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 19. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institution des Sourds et Muets du Hant-Ganada, pour l'année expirant le 30 Juin.
- 20. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Malades Indigents de Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 21. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cent quatre-viugt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice de la Maternité de Québec, pour l'année exp rant le 30 Juin 1866.
- 22. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cent quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Association des Dames Charitables de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 23. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile du Bon Pasteur de Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866
- 24. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelines Protestantes de Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 25. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Finlay de Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 26. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, cemme une aide à l'Asile des Orphelius de Québec, pour l'année expirant le 39 Juin 1866
- 27. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de Ste. Brigitte de Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 23. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Protestant des Dames de Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 29. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent soixante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une vide à l'Asile Militaire du Canada pour les Veuves et Orphelius, de Québec, pour l'annuée expirant le 30 Juin, 1866.

30. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille deux cents dollars, soit accordée

à Sa Majesté, comme une aide aux Malades Indigents de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

31. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital-Général des Sœurs de la Charité de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

32. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Corporation de l'Hôpital-Général de Montréal, pour l'année

expirant le 30 Juin 1866.

- 33. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Seixe cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital St. Patrice de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 34. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Onze cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Providence de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

expirant le 30 Juin 1866.

36. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cent trente dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Nazareth pour les Aveugles et Enfants pauvres de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin, 1866.

37. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six ceut quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile St. Patrice des Orphelins Catholiques Romains de

Mostréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

38. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelius Protestants de Montréal, peur l'année expirant le 30 Juin 1866.

39. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cent quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Maison de Refuge de Montréal, pour l'année

expirant le 30 Juin 1866.

40. Resolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dellars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Société Bienveillante des Dames pour les Veuves et les Orphelines, de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

41. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cent quatre vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice de la Maternité de l'Université à

Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

42. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cent quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice de la Maternité aux soins des Sœurs de la Miséricorde de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

43. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Institutions de Sourds-Muets de Montréal, pour l'année expirant

le 30 Juin 1866.

44. Résolu. Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Assle des Orphelins Catholiques Romains de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

45. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de la Magalaleine (Dames du Bon Pasteur) de Mont-

réal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

46. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme aide au Dispensaire de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

47. Késolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Màjesté, comme une aide à l'École d'Industrie et Maison de Refuge de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

48. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cent trente dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de St. Vincent de Paul de Montréal, pour l'année

expirant le 30 Juin 1866.

49. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Général de Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

50. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme aide à la Maison d'Industrie et de Refuge pour les Malades Indigents de Kingsten, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

51. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu de Kingston, pour l'année expirant

le 30 Juin 1866.

52. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six cents quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelins de Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

58. Résolu, Qu'une somme u'excédant pas Quatre mille huit cents dollars, soit accordés à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital d'Hamilton, pour l'année expirant le 30 Juin 1836.

54. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelins et Société Bienveillante des Dames d' Mamilton, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

55. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Catholique Romain d'Hamilton, pour l'année expi-

rant le 30 Juin 1866.

56. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille deux cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Malades Indigents des Trois-Rivières. pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

57. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hopital de London, pour l'année expirant le

30 Juin 1866.

- 58. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Douze cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Protestant d'Ottawa, pour l'année expirant le 30
- 59. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Douze cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Catholique Romain d'Ottawa, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 60. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de St. Hyncinthe, pour l'aunée expirant le 30 Juin 1866.
- 61. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital-Général de Sorel, District de Richclieu ; pour l'anné expirant le 30 Juin 1866.
- 62. Résolu, Qu'une somme n'excedant pas Quatre-vingt-quinze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit : - Soixante mille dollars pour défrayer les Dépenses du creusage et de l'élargissement du Canal Welland, pour y introduire les eaux du Lac Erié; Vingt einq mille dolla's pour défrayer les Dépenses de construction sur les Canaux Provinciaux, et Dix mille dollars pour défrayer les dommages causés aux terrains par la construction du Canal Beauharneis et les réparations au Chemin de Ste. Zotique détruit par les caux du Canal Beanharnois, pour l'anné expirant le 30 Juin 1866.

63. Résolu. Qu'une somme n'excédant pas Douze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de construction des Phares, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

64. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Seize mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses des travaux en rapport avec la descente

des bois dans les rivières, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

65. Résolu, Qu'une somme n'excédant Vingt deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit :-cinq mille dollars pour défrayer les dépenses de réparation des quais au dessous de Québec, et douze mille dollars pour défrayer les dépenses des Havres sur le Lac Huron, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

66. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de la construction des bâtisses du Parlement et des

Départements à Otiawa, pour l'aunée expirant le 30 Juin 1866.

67. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses pour préparer, à Ottawa, une résidence pour Son Excellence le Gouverneur-Général, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

68. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trente mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de contruction d'une Prison de Réforme à St. Vincent de Paul, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

69. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de la restauration de la Douane à Québec, pour l'année

expirant le 30 Juin 1866.

70. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses d'un local pour la Douane à Stanstead, pour l'aunée expirant le 30 Juin 1866.

71. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses des Travaux en rapport avec les Edifices Publics

pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

72. Résolu, Qu'une somme n'exédant pas Uinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses d'un logement temporaire pour Son Excellence le

Gouverneur-Général, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

73. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit : Douze cents dollars pour défrayer les Dépenses du Palais de Justice et de la Prison de la Aalbaie ; Mille dollars pour le rétablissement du Palais de Justice et de la Prison à Ste. Scholastique ; Trois mille dollars pour achever et meubler le Palais de Justice et la Prison de Kamouraska et payer un loyer temporaire d'un Palais de Justice et d'une Prison ; et Quinze mille dollars pour la construction de la Prison du District de St. François, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

74. Résolu, Qı'une somme n'excédant pas Vingt-einq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de l'élargissement de l'Asile des Aliénés à Toronto,

pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

75. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trente-et-un mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit: Quinze mille dollars pour défrayer les dépenses d'Abitrages et de Jugements; Six mille dollars pour défrayer les dépenses d'Arpentages et d'Inspections; Dix mille dollars pour défrayer les dépenses de Diverses charges relatives aux Travaux Publies, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

76. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour d'frayer les dépenses d'achèvement de certains Ponts sur les Rivières Gatineau et Nation, commencés par le Bureau de la Colonization, par un Ordre en Conseil du 20

Août 1864, pour l'aunée expirant le 30 Juin 1866.

77. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Huit cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses d'achèvement du Chemin Primeau à Caughna-

waga, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

- 78. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses d'achèvement du Chemin Matapédia, savoir :—Six mille deux cents dollars pour réparer les travaux détruits par le feu en 1864, et par une inondation en 1865; Quatorze cents dollars pour défrayer les Dépenses du surcroft de Frais pour les travaux abandonnés par les Contracteurs; Deux mille quatre cents dollars, pour défrayer la Surveillance et les Dépenses Contingentes, pour l'année expirant le 30 Juin 1866
- 79. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille einq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de reconstruction de deux Ponts et réparer le Chemin qui se trouve entre Cross Point et Sillars, pour l'année expirant le 30 Jain 1866.

80. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six cents cinquante dollars, soit accordée

à Sa Majesté, pour Dépenses Contingentes, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

81. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit : Cinq mille dollars pour défrayer les Dépenses de la Force Détective de l'Est, et Cinq mille dollars pour défrayer les Dépenses de la Force Détective de l'Ouest, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

S2. Résalu, Qu'une somme n'excédant pas Quarante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses d'Indemnité Seigneuriale aux Townships, pour

l'année expirant le 30 Juin 1866.

83. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-deux mille quatre cents dollars, soit

accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit : Dix mille dollars pour défrayer les Dépenses du Service de la Frontière, Est et Ouest; Quatre cents dollars pour défrayer les Dépenses de la Maison de Détention aux Mines de Bruce; Mille dollars pour d'frayer les Dépenses de l'Impression du Rapport de l'Exploration du Chemiu de Fer Intercolonial; Mille dollars pour défrayer les Dépenses de Copies Extra des Débats sur la Confédération; Dix mille dollars comme une aide Spéciale aux Associations d'Agriculture, Haut et Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

84. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Commissions sur l'Excise, pour l'année expirant le 30

Juin 1866.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de cette Chambre.

Résolu, Qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer Central du Conada, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Cauaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer des rues de Windsor et Sandwich, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie de Passage d'eau de Windsor et Detroit, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, su une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Cimetière de Knowlton, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bill privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société Bienveillante des Irlandais Protestants de Québec, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Banque d'Union du Bas-Canada, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser le Titulaire de l'Eglise de la Trinité, dans la Ville de Simcoe, à vendre un certain lot de terre y mentionné, étant lu;

Le Bill a été, en consequence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour conférer certains nouveaux pouvoirs à la Compagnie "d'Assurance Mutuelle et Mobilière des Cultivateurs du Canada Ouest," étant lu;

Les dits amendements ont été, en conséquence, lue une seconde fois, et adoptés. Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

24

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour permettre d'hypothéquer certaines propriétés appartenant à l'Eglise du Christ dans la Cité d'Ottawa, acquise pour y ériger un Prosbytère, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie des Terres et d'Huile de Pétrole de Bothwell, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, la une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour accorder à W. D. B. Janes, certains privilèges relativement à l'invention connue sous le nom de "Roue à Aubes de Manby," étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, la une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour permettre à Richard Walkem à être examiné par la Société en Loi du Haut-Canada, à l'esse: de s'y faire admettre, étant lu; Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Village de Berthier comme Ville, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour incorporer l'Hôpital-Général et de Marine de Ste. Catharine, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde leclure du Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte " pour incorporer l'Hôpital de Jeffery Hale," étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des

Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législrtif, intitulé : "Acte " pour incorporer l'Ecole du Dimanche de Jeffery Hale." étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la Société des Hommes de Loi de Toronto à admettre Martin Dunsford comme Avocat, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des

Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé "Acte " pour confirmer un Arpentage d'une partie du Township d'Ely, dans le Comté de Shefford," étant lu ; Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender les Actes relatifs à la Compagnie du Pont International," étant lu ; Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société Européenne d'Assurance, et autoriser l'acceptation de la dite Société comme Caution des Officiers Publics, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour consolider la Dette de la Ville de St. Mary, dans le Comté de Perth, et pourvoir au paiement de la ditte Dette, étant lu :

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender les Actes relatifs à la Banque du Haut-Canada," étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Institut Canadien de la Cité d'Ottawa, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte concernant la Compagnie des Mines de la Baie de Gaspé," étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, la une seconde fois et renvoyé au Comité Perma-

nent des Banques et du Commerce.

M. Rankin, a proposé, secondé par M. Ferguson (Simeor Sud), que la 62ème Règle soit suspendue quand à l'avis qu'elle exige, de manière que est avis soit réduit à un jour seulement; et la question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le Message suivant :-

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendements :-

Bill intitulé: "Acte pour autoriser les Aubains à transmettre et acquérir des immeubles en cette Province par héritage."

Bill intitulé : "Acte pour assurer aux Femmes et aux Enfants le bénéfice des Assu-

rances sur la Vic des Maris et Parents."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte vingt sept Victoria, chapitre onze, concernant la Perception des Contributions Scholaires."

Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill du Conseil Législatif, iatitulé: "Acte pour incorporer la Maison de Retuge de Sainte Brigitte de Montréal, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs, que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

Un Bill pour amender l'Acte à l'effet d'incorporer les Associations d'Assurance Mutuelle des Diocèses de Québec et Trois-Rivières et de Montréal et St. Hyacinthe, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour amender l'Acte pour incor-"porer les Associations d'Assurance Mutelle des Fabriques des Diocèses de Québec et des "Trois-Rivières, et de Montréal et de St. Hyacinthe."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill relatif à la Qualification des Juges de Paix, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu. Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Club Rideau, étant lu:

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour venir en aide aux représentants "de seu Boyd Sylvester." a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième sois.

Résolu. Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Pill ou Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour autoriser les Curé et les Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de "Notre-Dame de Quélice à empranter une certaine somme d'argent, en affectant à sa sûreté "les biens de la dite Fabrique," étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

Alors sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Mucdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 8 Septembre 1865.

Trois heures, P. M.

M. l'Orateur a informé la Chambre que le Greffier avait reçu la lettre suivante, en conformité des ordres de cette Chambre du 25 Janvier dernier et du 1er Septembre courant.

CANADA OUEST.

Conpagnie du chemin de fer de Buffalo et du Lac Huron.

Brantford, 5 septembre 1865.

Monsiere, -J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du ler du courant, contenant des extraits certifiés des Délibérations de l'Assemblée Législative, du 25 janvier dernier et du 1er du courant, relatifs à certains états demandés par la Chambre, et de vous informer que le Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron est passé sous l'administration de la Compagnie du Grand-Tronc le 1er Juillet 1864. En conséquence, j'ai transmis les Etats dem ndés ainsi que votre lettre à l'officier qu'il appartient de la Compagnie du Grand-Trone à Montréal, qui, je n'en ai aucun doute, ne manquera pas de prendre immédiatement en considération le sujet en question.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très obéissant serviteur,

W. MACLEAN, Secrétaire.

W. B. LINDSAY, jr., Ecr., Greffier de l'Assemblée Législative.

Les l'étitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-

Par M. Brown,-La Pétition de Charles Watts, et autres, de la Ville de Brantford. Par M. Knight,-La Pétition des Municipalités des Townships de Bolton et Magog.

Par M Macforlanc,-La Petition du Conseil Municipal du Comté de Perth.

Par M. De Boucherhille,—La Pétition de Joseph Metsalabaulett, chef, et autres, de la Tribu des Sauvages Abénakis, résidant à Bécancour.

Par M. Macdonald (Toronto Ouest), - La Pétition de James Arthur et autres, Action naires de la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough.

Par M. Street,-La Pétition de la Compagnie d'Assurance Anglo-Américaine.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

De Robert Hamilton et autres, de la Cité de Québec; demandant la passation d'un Acte à l'effet de placer le Havre de Québec, durant l'hiver, sous le contrôle de quelque corps incorporé, dans le but de la formation et de la conservation d'un pont de glace entre Québec et la Pointe-Levis.

Des Commissaires des Chemins à Barrières de la Rive Nord de Québec; demandant que le Bill pour autoriser William John Bickell à construire un l'ent sur la Rivière St. Charles, ne devienne pas loi.

De W. F. Friend; demandant que la Chambre achète certaines vues de la Chûte

Niagara.

Du Conseil Municipal du Comté de Grey; demandant que les Lacs Huron et Supérieur soient soustraits à l'opération de la partie du paragraphe 2 de la section 14 du Bill

relatif à la règlementation de la Pêche et la protection des Pècherics.

De Joseph Maughan, shérif, et autres, de la Municipalité d'Owen Sound; demandant la passation d'un Acte pour prohiber la fabrication et la vente de Liqueurs Spiritueuses sur l'Île Manitouline et toutes les autres Îles Canadiennes dans le Lac Huron et la Baie Georgienne; aussi, pour l'établissement d'un Asile pour les ivrognes.

De Louis Amiot et autres, de la Cité de Québec; demandant que les amendements proposés par le Comité des Bills Privés au Bill pour amender et refondre les dispositions contenues dans les Actes et Ordonnances relatifs à l'incorporation de la Cité de Québec, ne soient pas adoptés, et que la dite Corporation soit autorisée à prélever une partie des taxes sur le revenu net ou sur les meubles.

Ordonné, Que la Pétition des Municipalités des Townships de Bolton et Magog, présentée ce jour, soit maintenant reçu et lue.

Et la dite Pétition, demandant de l'aide pour le Chemin des Souveaux Townships

de l'Est, a été reque et luc.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil Municipal du Comté de Perth, présentée ce

jour, soit maintenaut reçue et lue.

Et la dite Pétition, demandant la passation d'un Acte pour consolider la dette du dit Comté (y compris les arrérages d'intérêts), et pour prolonger de 20 ans le délai pour le rachat de cette dette, a été reçue et lue.

Ordonné, Que la Pétition de la Compagnie d'Assurance Anglo-Américaine, présentée

ce jour, soit maintenant reçue et lue.

Et la dite Pétition, demandant que le Bill pour pourvoir à l'obtention de rapports statistiques de la part des Compagnies d'Assurance ne devienne pas loi dans sa forme actuelle, a été reçue et lue.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la

Chambre le Huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les Avis donnés quant aux Pétitions suivantes:—De François Xavier Duval et autres; demandant un Acte pour annexer une certaine partie de la Seigneurie de Terrebois à la Paroisse de St. Antonin,—et de S. Strickland et autres, demandant un Acte pour pourvoir à l'achèvement du Chemin de Fer de Peterborough et du Lac Chemong.

Quant à la l'étition d' Edouard Bourassa et autres, demandant l'érection de certaines parties des Townships d'Inverness et Halifux en un Township séparé, votre Comité trouve

qu'il n'en a pas été donné Avis.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Neuvième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet

it votre Honorable Chambre, savoir :-

Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer l'Hôpital Général et de "Marine de Ste. Catharine."

Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour l'incorporation de l'Hôpital de "Jeffery Hale."

Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour l'incorporation de l'Ecole du

" Dimanche de Jeffery Halc."

Bill pour incorporer "l'Institut Canadien d'Ottawa."

Votre Comité a anssi examiné le Bill pour incorporer "la Société de l'rotection des "Pourvoyeurs de Vivres Licenciés de Montréal," et il trouve que le Préambule n'est pas prouvé, attendu que les pétitionnaires ayant représenté: "Qu'il est devenu nécessaire pour "la dite Société de se faire incorporer afin de se protéger elle-même, et d'aider les Officiers "de l'Excise et du Revenu à faire cesser le commerce illégal des liqueurs spiritueuses, "vineuses et fermentées, et d'empêcher les commerçants non licenciés de frauder le "revenu de cette Province," le Comité a été d'avis que la lei pourvoyant déjà à empêcher le commerce illégal des Liqueurs Spiritueuses, il n'est pas nécessaire d'incorporer une Association de détailleurs de liqueurs licenciés pour les fins exprimées dans la Pétition.

L'honorable M. le Procureur-Général Macdonald, du Comité Spécial sur le Bill pour pourvoir à la taxation et au recouvrement des honoraires d'arbitres, et sur le Bill pour règler les Honoraires des Arbitres, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill en dernier lieu mentionné, et y avait fait des amendements.

L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, du Comité Spécial sur le Bill pour amender la Loi de la Propriété et des Fidéicommis dans le Haut-Canada, a fait rapport que le Comité lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, du Comité Permanent des Chemins de de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du

Mont-Royul, et y a fait des amendements qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

Sur motion de M. Ferguson (Frontenac), secondé par M. Denis,

Résolu, Que pour le reste de la Session la Chambre siège les Samedis depuis Une heure jusqu'à Six heures, P.M., afin d'avancer premièrement les Bills Privés, et secondement les Bills Publics.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la Charte de la Compagnie de l'Hôtel et des Bains de Mer de Tadousac, incorporée en vertu de l'Acte des Compagnies à Fonds Social, Statuts Refondus du Canada, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le dit Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Témiscaming, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le dit Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour l'admission de W. H. Cutten comme Procureur et Solliciteur dans les Cours de Loi et d'Equité dans le Haut-Canado, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le dit Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Consoil Législatif, intitulé : Acte pour renouveler et amender l'Acte incorporant la Compagnie du chemin de Fer de Marmora et Belleville," étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

L'ordre au Jour pour la seconde lecture du Bill pour diviser le Township de Wawanosh en deux municipalités, étant lu; Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'ordre du Jour pour la considération ultérieure de la motion qui a été proposée, mercredi dernier, que cette Chambre se forme maintenant en Comité pour prendre en considération certaines résolutions relatives aux terres publiques en cette province, étant lu; Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser certaines personnes autres que les Corporations Religieuses à posséder des Cimetières dans certains cas, étant lu; Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte des pêcheries et défendre la destruction du petit poisson, étant lu ; Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif aux Pêcheries et à la Pêche dans le Haut-Canada, étant lu; Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre 15 des Statuts Resondus du Bas-Canada, relatif à l'Education Supérieure et aux Etoles Normales et Communes, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 72 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif au Barreau du Bas-Canada, étant lu ; Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi de Milice de 1863, quant au tirage au Sort, étant lu ; Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender "l'Acte relatif au Fonds " d'Emprunt Municipal Refondu," quant à la distribution des deniers provenant des Réserves du Clergé, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif aux Reçus donnés aux Entrepôts et à l'Entrepôsage, étant lu ; Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif aux Courtiers, étant lu ; Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à l'inspection des Liqueurs Spiritueuses et Alcooliques et en prévenir la Fabrication, étant lu ; Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte Municipal du Bas-Canada, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 26 des Statuts Refondus du Bas-Canada, intitulé: "Acte relatif aux abus préjudiciables à "l'Agriculture," étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour assurer aux ouvriers et aux personnes qui fournissent des matériaux pour la construction ou la réparation des édifices dans le *Haut-Canada*, le paiement de leur ouvrage et de leurs matériaux, étant lu; a Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 18 des Statuts Refondus du Haut-Canada, relatif à la construction et à la réparation des Eglises, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif aux Marques de Commerce frauduleuses, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 51 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif à l'amélioration des Cours-d'Eau, étant lu :

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre trentecinq des Statuts Refondus du *Elaut-Canada*, relatif à l'admission des Procureurs en Loi, étant lu :

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour étendre les dispositions du Statut de la dernière Session du Parlement, intitulé "Acte pour autoriser l'acceptation de certaines Compagnies Incorporées comme Cautions des Officiers Publics, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à l'Emprisonnement dans certains cas de Convictions Sommaires, étant lu :

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi du Haut-Canada relative au droit de se servir des Cours-d'Eau et d'y ériger des Moulins et des Chaussées, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné. Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour mieux régler le Trafic des Chemins de Fer et Canaux, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné. Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour pouvoir à la nomination d'un Gardien de Port pour le Havre de Montréal, étant lu;

Le Bill a cté, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 18 des Statuts Refondus du Bas-Canada, intitulé: "Acte concernant l'érection et la divison des Paroisses, et la construction et réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières, et les Assemblées de Fabrique, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération le Rapport du Comité Spécial pour s'enquérir des moyens à prendre pour promouvoir l'Instruction Agricole, Commerciale, Navale et Militaire, dans le Bas-Canada, étant lu :

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considétion certaines Résolutions proposées au sujet de la Vente et Fabrication de Liqueurs Spiritueuses sur les Isles *Manitoulines* et St. Joseph, sur le Lac Huron, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité des Subsides.

. (EN COMITÉ.)

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-trois mille quatre dollars et seize centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Salaires des Officiers du Burcau de la Milice, pour être distribuee comme suit:—Trois mille dollars à l'Adjudant Général; Deux mille deux cent quarante dollars au Député-Adjudant Général, Bus-Canada; Deux mille dollars au Député-Adjudant Général, Haut-Canada; Mille huit cent quarante dollars à l'Aidede-Camp Provincial; Deux mille dollars au Commis Principal et Comptable; Mille quatre cents dollars au Premier commis; Mille trois cents dollars au Surintendant des Magasins; Mille deux cents dollars à un Commis; Mille cent dollars à un autre Commis; Mille neuf cents quatre-vingt dollars à trois Commis, à six cent soixante dollars chacun; Mille dollars à deux Commis, à raison de deux dollars et cinquante centins par jour; Mille quatre cent soixante dollars à deux Commis, à raison de deux dollars chacun par jour; Quatre cents dollars à un Messager; Trois cent soixante-et-cinq dollars à un Assistant Messager et journalier, et Huit cent six dollars et soixante-et-six centins pour arrêrages de Salaires; pour l'année expirant le 30 juin, 1866.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Street a aussi informe la Chambre qu'il lui était enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que cette Chambre, à sa prochaine séance, se formera de nouveau en le dit

Comité.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :-

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendements :-

Bill intitulé: "Acte pour amender le chapitre soixante-ct-quinze des Statuts Refondus "pour le Haut-Canada, intitulé: 'Acte concernant les Maîtres et Serviteurs.'"

Bill intitulé: "Acte concernant le Code Civil du Bas-Canada."

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour conférer à la Compagnie Minière Anglo-Canadienne (responsabilité limitée) les droits de corporation en Canada, avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte con-"cernant le Notariat," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette

Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le concours de cette Chambre:—

Bill intitulé: "Acte pour incorporer le Curé de la Paroisse Notre-Dame de Québec."
Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant la procédure ordinaire dans les "Cours Supérieure et de Circuit du Bos-Canada."

Bill intitulé : " Acte pour valider certaines Cotisations en la Cité de Toronto, et pour

"autoriser la dite Cité à recouvrer les taxes établies et imposées."

Bill intitulé: "Acte pour amender le chapitre trente deux des Statuts Refondus du "Canada, concernant le Bureau d'Agriculture et les Sociétés d'Agriculture."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte con-"cernant la procédure ordinaire dans les Cours Supérieure et de Circuit du Bas-Canada," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecque en a été ordon-

née pour la première séance de cette Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. Mc Gee, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Gé-

neral Langevin,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender le cha-"pitre trente-deux des Statuts Refondus du Canada, concernant le Bureau d'Agriculture!" et les Sociétés d'Agriculture," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été à

ordonnée pour la prochaine séance de cette Chambre.

Et étant Six heures de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à Sept heures et demie aujourd'hui, sans que la Question ait été mise aux voix.

Sept heures et demie, P.M.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant le Notariat," lequelles été lu comme suit:

Page 1, ligne 20.—Après "se présenter" aujoutez: "et lorsqu'il aura ainsi fait choix de la Chambre devant laquelle il aura l'intention de se présenter, il ne lui sera loisible de se présenter devant une autre Chambre, qu'après s'être présenté devant la dite "Chambre, et qu'après un laps de trois mois au moins, si cette Chambre a refusé de l'admettre."

Ordonné, Que le dit amendement soit lu une seconde fois demain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour conférer à la Compagnie Minière Anglo-Cana- dienne (responsabilité limitée) les droits de corporation en Canada; lesquels ont été lus comme suit:—

Page 1, ligne 41.—Retranchez "cent" et insérez "mille."

Page 2, ligne 5.—Retranchez "Provisoire."

PARTIE .

Page 2, ligne 6.—Retranchez "ouvrir" et insérez "tenir."

Page 2, ligne 16.—Après " du " insérez " nouveau "

Page 3, ligne 2.—Après " association," ajoutez " avec touz leurs droits et privilèges

Ordonne, Que les dits amendements soient lus une seconde fois demain.

Sur motion do l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, secondé par l'Honorable

Ordonné, Que le Bill du Conseil Legislatif, intitulé: "Acte pour incorporer le Curé

" de la Paroisse de Notre-Dame de Québec," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Macdonald (Toronto Quest), seconde par M. Smith (Toronto Est), Ordonné, Que le Bill du Conseil Legislatif, intitule : " Acte pour valider certaines " cotisations en la Cité de Toronto, et pour autoriser la dite Cité à recouvrer les Taxes " établies et imposées," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en consequence, lu la première sois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général :- Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 16 Août 1865, pour un Etat de tous les deniers dépensés pour des Chemins de Colonisation dans le District d'Aljonia jusqu'à cette date, cet état indiquant les journaux dans lesquels l'ouvrage a été aunoncé et les noms des soumissionnaires ; aussi, pour une copie de chaque soumission avec judication de la personne à qui elle a été adressée, du nom de l'entrepreneur ou des noms des entrepreneurs, du montant payé à chacun par mille, du coût de chaque pont, s'il en est, et à qui cette somme a eté payée; aussi, du nom du Surintendant ou des Surintendants des dits chemins, et du montant payé à chacun pour ses services, ainsi que du nombre total de milles termines et du coût moyen par mille; aussi, copies de tous rapports faits par les Surintendants ou Ingénieurs. (Documents de la Session, No. 34.)

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bll pour incorporer la Compagnie Minière de Réciprocité, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est de nouveau formée en Comité des Subsides.

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quarante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses Contingentes, pour Papeterie, Impressions, Réparation d'Armes, etc., transport d'Effets du Gouvernement et autres dépenses incidentes de la Milice, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

(EN COMITÉ.)

2. Resolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme Compensation pour accidents ou dommages, pour l'année expirant le 30

Juin 1866. And the state of the state 3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme Compensation accordée aux Pensionnaires au lieu de terres, pour l'année. expirant le 30, Juin 1866.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Seize mille dollars, soit accordée à Sa Ma-

jesté, pour Munition à Balle et à Poudre, pour l'aonée expirant le 30 Juin 1866.

5. Resolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de l'Ecole Militaire, pour l'année expirant de 30 Juin 1866.

6. Resolu, Qu'une somme n'excédant pas Trente deux mille sept cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit :—Six cents dollars pour défrayer le salaire d'un Garde-Magasin; Deux mille sept cents dollars pour defrayer le salaire de sept Gardes Magasins des Arseuaux Publics, a Trois cents dollars pai année chacun;

Trente mille dollars, pour défrayer le Loyer des Arsenaux, soin des Armes, et Paiement des Sergents-Majors de Batteries de Campagne, des Gardiens et Employés des Arsenaux, y compris le Chauffage et Eclairage de ces Arsenaux, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-et-douze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses pour le service de la Milice Volontaire, comme suit: Douze mille dollars pour une Allocation au lieu d'Habillement, à raison de Trois dollars par homme, pour, disons, 4,000 Volontaires, qui ont fourni leur propre habillement; Cinquante mille dollars, pour l'Habillement commandé pour la Cavalerie, l'Artillerie et les Carabiniers; et Dix mille dollars pour Equipement de la Cavalerie, pour l'année expirant le 30 Juin 1866

S. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent vingt-sept mille dollars, soit accordée à Sa Mujesté, pour être distribuée comme suit: Cent douze mille dollars pour défrayer la paie pour seize jours d'exercice pour, soit quatorze mille Volontaires, à huit dollars chacun; Quinze mille dollars pour défrayer la paie pour les chevaux des corps à cheval, pour l'année

expirant le 30 Juin 1866.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix-neuf mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la Paic des Majors de Brigade, y compris l'allocation pour un cheval et les frais de voyage, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

10. Résolu. Qu'une somme n'excédant pas Dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la paie des Instructeurs d'Exercise des Corps Volontaires, les Asso-

ciations d'exercice, cte., pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

- 11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-et un mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit: Dix-huit mille dollars pour défrayer la Paie d'Exercise de Douze cents Gradués des Ecoles Militaires, à 75 centins par jour, 20 jours ; et Trois mille dollars pour défrayer les Dépenses de voyage des Gradués, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 12. Résolu. Qu'une somme n'excédant pas Cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, en vertu de la section 16 de l'Acte concernant les Corps Volontaires de Milice, pour les Corps Volontaires effectifs, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

13 Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent quarante mille dollars, soit accordée à Sa vajesté, vour défrayer les Dépenses ordinaires du Burcau de Poste, pour

l'année expirant le 30 Ju n 1866.

14. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le transport des Malles par les Chemins de Fer du Grand-Trone, Grand Occidental et du Nord, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

Et la Chambre ayant continué de siéger en Comité jusqu'après minuit,

Samedi, 9 Septembre 1805,

- 15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent seize mille trois cent vingt-huit dollars, soixante-et quinze centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les arrérages de frais le poste payables au Grand Tronc depuis le 9 Juin 1862, au 30 Juin 1865.

 Résolutions à être rapportées.
- M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Morris a fait rapport que le Comité avait passé p usieurs Résolutions.

Ordonné. Que le Rapport soit reçu Mardi prochain.

M. Morris a aussi informé la Chambre qu'il lui était enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que Mardi prochain cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

M. Stree', du Comité des Subsides, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit:—

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Douze mille deux cent soixante-et-einq dollars et quatre-vingts centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du du Bureau du Secrétaire Provincial, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cent quarante-cinq dollars, soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses du Bureau du Registrateur Provincial, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Douze mille cent quatre-vingt cinq dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Bureau du Receveur-Général,

pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

- 4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trente six mille huit cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit: Douze mille cent dollars, pour défrayer les Dépenses du Département du Ministre des Finances; Quatorze mille trois cent trente dollars, pour défrayer les dépenses du Département du Ministre des Finances, (Branche des Douanes), et Dix mille trois cent soixante-et-dix dollars, pour défrayer les dépenses du Département du Ministre des Finances (Branche de l'Audition) pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Huit mille neuf cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses du Bureau du Conseil Exécutif, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 6. Resolu, Qu'une somme n'excédant pas Vint-et-un mille et dix dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit: Douze mille deux cent dix-sept dollars et cinquante centins, pour défrayer les Dépenses du Département des Travaux Publics, et Huit mille sept cent quatre-vingt-douze dollars et cinquante centins, pour défrayer les dépenses du Département des Travaux Publics (Branche des Ingénieurs,) pour l'année expirant le 30 Juin 1869.
- 7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix-sept mille quatre cent soixante-et-quinze dollars, soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses du Bureau d'Agriculture, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Viogt-quatre mille deux cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Département des Postes,

pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante-neuf mille trois ceut six dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit: Cinquante deux mille six cent quatre-vingt-six dollars, pour défrayer les dépenses du Département des Terres de la Couronne, et Six mille six cent vingt dollars, pour défrayer les dépenses du Département des Terres de la Couronne (Branches des Sauvages), pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille quatre cent dix dollars, soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses du Bureau du Procureur-Général et de

celui du Solliciteur-Général Est, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

- 11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille huit cent trente-huit dollars et trente-deux centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Burcau du Procureur-Général et de celui du Solliciteur-Général, Ouest, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses Contingentes du Gouvernement Civil, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 13. Résoul, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante-quatre dollars et soixanteet-six centins, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Arrérages de Salaires du Bureau du Secrétaire du Gouverneur, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

14. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent soixante-et dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour rencontrer les Dépenses Contingentes de l'Administration de la Justice du Bas-Canada, non-autrement pourvues, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

15. Résclu, Qu'une somme n'excédant pas Trente-sept mille neuf cent dix dellars, soit accordée à Sa Majesté, pour rencontrer les Dépenses Contingentes de l'Administration de la Justice du Haut-Canada, non-autrement pourvues, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

16. Résolu. Qu'une somme n'excédant pas Vingt-deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit : Onze mille dollars pour le montant requis pour rencontrer la Dépense de la Police Fluviale de Québec, pour la présente année ; Onze mille dollars pour le montant requis pour rencontrer la dépense de la Police Fluviale de Montréal pour la présente année (dont Trois mille sept cents dollars à être remboursés par les Commissaires du Havre), pour l'année expirant le 30 Juin 1866

17. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent quinze mille neuf cents dollars, soit

accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit : Cent sept mille quatre cents dollars pour l'entretien du Pénitencier Provincial à Kingston (contre lequel il y aura un revenu estimé à Quarante mille dollars), et Huit mille cinq cents dollars, pour Matériaux

de Construction, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

18. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quarante neuf mille six cent cinquante-cinq dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de l'Asile de Rockwood, pour être distribuée comme suit : Cinq mille six cent cinquante dollars, pour payer les Matériaux de Construction; Sept mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars, pour payer le salaire de l'Architecte, des Officiers et des Gardiens employés à la construction du même; Vingt mille quatre cents dollars, pour chauffage, celairage et approvisionnement d'eau, pour le même, et Seize mille cent quinze dollars pour le soutien du dit Asile, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

19. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trente-deux mille cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit: Vingt mille cinq cent dollars pour le Soutien de la Maison de Résorme de Penetanguishene, et Onze mille six cents cinquante dollars pour la construction de nouvelles bâtisses, pour l'année expirant le

30 Juin 1866.

- 20. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trente-deux mille, quatre-vingts dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit :- Vingt-quatre mille cinq cents cinquante dollars, pour le Soutien de la Maison de Résorme, à St. Vincent de Paul, et Sept mille einq cents trente dollars pour remplacer les Provisions, Meubles et Outils détruits par le seu le 7 Août 1864, et pour eleturer, &c., pour l'année expirant le 30 Juin
- 21. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Onze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses d'Inspection des Prisons et Asiles, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

22. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-et-trois mille et cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Salaires et Dépenses Contingentes du Conseil

Législatif (deux Sessions) pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

23 Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent quarante-quatre mille deux cent quatre-vingts dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Salaires et Dépenses Contingentes de l'Assemblée Législative (deux Sessions), pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

24. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante-quatre mille huit cent quatrevingts dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit : pour défrayer les Dépenses des impressions et de la reliure des Lois, Trente-einq mille dollars; pour la distribution des mêmes, Quatre mille dollars; pour l'impression du Code Civil du Bas-Canada, Dix mille dollars; pour payer l'octroi fait à la Bibliothèque du Parlement, Quatre mille dollars ; pour payer le Salaire du Greffier en Chancellerie, Mille deux cent quatrevingts dollars; pour les Dépenses Contingentes du même, Six cent dollars, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

25. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille quatre ceuts dellars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de l'Observatoire de Québec, pour l'année

expirant le 30 Juin 1866.

26. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille huit cents dellars, soit accordée à Sa Majesté pour détrayer les Dépenses de l'Observatoire de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

27. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de l'Observatoire de Kingston, pour l'année expirant le 30

Juin 1866.

28. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de l'Observatoire de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

29. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Sept cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Faculté Médicale du Collège McGill, à Montréal, pour

l'année expirant le 30 Juin 1866.

30. Hésolu, Qu'une somme n'excédant pas Sept cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Faculté Médicale du Collège Victoria, à Cobeing, par l'année expirant le 30 Juin 1866.

- 31. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Sept cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Ecolo de Médecine, de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 32. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Sept cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Ecole de Médecine, de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 33. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Sept cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Ecole de Médecine, de Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 34. Resolu, Qu'ane somme n'excédant pas Sept cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une side à l'Institut Canadien de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin, 1866.

35. Résolu, Que somme n'excédant pas Sept cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

36. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Sept cent ciuquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, cemme aide à la Société Littéraire et d'Histoire de Quebec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

37. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut Canadien d' Ottawa, pour l'ann e expirant le 30 Juin 1866.

3S. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Athenœum d'Ottawa, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

39. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-et-un mille quatre-vingt dix-huit dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de l'Hôpital de Marine et des Emigrés, à Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

40. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-et-neuf mille cinq cent trente dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien de l'Asile Provincial des Aliénés, y

comprise la branche de l'Université de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
41. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix-sept mille cent dellars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit :- Quatorze mille sept cent cinquante dollars, pour le soutien de l'Asile d'Orillia pour les Alienes, pour l'année courante, et Deux mille trois cent cinquante dollars, comme somme additionnelle pour défrayer les obligations uon payées de l'année dernière, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

42. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-sept mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de Malden pour les Alienes, pour l'année expi-

rant le 30 Juin 1866.

43. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatorze mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'entretien de l'Asile St. Jean pour les Alienes, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

44. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une nide aux Marins Naufrages, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

45. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de l'Exploration Géologique de la Province du Canada, pour l'année expirent le 30 Juin 1866

46. Resolu, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de l'Exhibition de Dublin (Balance), pour l'année expirant le

30 Juin 1866.

47. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Chambres d'Agriculture, Haut et Bas-Canada, à quatre mille dollars chaque, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

48. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quarante-neuf mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Salaires et Dépenses Contingentes du Département de l'Emigration et pour le maintien de l'Etablissement de la Quarantaine à la Grosse Ile, pour l'année expirant le 30 Juin, 1866.

Résolutions à rapporter.

Les dites Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

M. Morris, du Comité des Subsides, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :---

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension accordée à Samuel Waller, comme ci devant Greffier des Comités de l'Assemblée Législative, Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension accordée à John Bright, comme ci-devant Messager de

l'Assemblée Législative, Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

3. Réselu, Qu'un: somme n'excédant pas Soixante et douze dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension accordée à Louis Gagné, comme ci-devent Messager de l'Assemblée Législative, Ras-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension accordée à G. B. Faribault, comme ci-devant Assis-

tant Greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension accordée à Madame Catherine Antrobus, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension de Madame Charlotte McCormick, pour l'année expi-

rant le 30 Juin 1866.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent dollars, soit accordée à Sa Majesié, pour défrayer la pension accordée à Pierre Bouchard, pour blessures reçues au service public, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension de Jacques Brien, pour blessures reçues au service public,

pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Nouvelles Annuités des Sauvages, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

10. R. solu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme Annuités aux Sauvages du Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante-trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les loyers, assurances et réparations des Edifices Publics (y compris deux années de loyer du Rideau Hall), pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

Résolutions à rapporter.

Les dites Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

- M. Street, du Comité des Subsides, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont 616 lues comme suit :-
- 1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses des Chemins de Colonisation dans le Haut-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses des Chemins de Colonisation, Bas-Canada, pour l'année

expirant le 30 Juin 1866:

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quarante-et-un mille sept cent trente-neuf dollars, et quarante centins, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses de la Balance du Fonds d'Amélioration, pour l'année expirant 30 le Juin 1866.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Douze mille cinq-cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le Service des Bâteaux Remorqueurs entre Montréal et

Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

- 5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Soixante mille dollars, soit ascordée à Sa Mejesté, pour défrayer le Service des Steamers de la Province, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quarante quatre mille deux cent vingt-et un dollars et dix centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de la Maison de la Trinité de Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt quatre mille neuf cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de la Maison de la Trinité de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quarante mille dollars, soit accordée à Sa

Majesté, pour défrayer le Service des Phares sur les Lacs et les Rivières à l'intérieur,

pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, distribuée comme suit : Allocation à Pierre Brochu pour résider au Lac Mélapédiar, sur le Chemin de Kempt, pour y assister les voyageurs, Cent dollars ; Allocation à Marcel Brochu pour résider au Petit Lac, pour y assister les voyageurs, Cent dollars ; Allocation à Jonathan Noble, pour résider à La Fourche, pour les mêmes fins, Cent dollars; et Allocation à Thomas Evans, pour résider à Assametquagan, pour les mêmes fins, Cent dollars, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme Proportion des Dépenses pour l'entretien des Phares sur les Isles

St. Paul et Scatterie, dans le Golfe, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt mille dollars, soit accordée à Sa jesté pour défrayer les Salaires et Dépenses Contingentes du Bureau du Surintendant des Mesureurs de Bois, Québec et Montréal, (à part les honoraires des Mesureurs de Bois), pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses du Service des Pêcheries, Bas-Canada, (y compris les

primes), pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses du Service des Pecheries, Hout-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

14. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses des Inspections des Chemins de Fer, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses des Inspections des Bateaux à-Vapeur, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

16. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six mille dollars, soit accordée à S. Majesté, pour payer Diverses Impressions du Gouvernement, pour l'année expirant le 30 Juin 18 6.

17. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six mille cinq ceuts dollars, soit accordé à Sa Majesté, pour payer des Annonces et Souscriptions de la Gazette du Canada, pour tannée expirant le 30 Juin 1866.

18. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa M, jesté pour payer les frais de port de la Gazette du Canada, pour l'année expirant le :0

19. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de la Translation du Gouvernement à Ottowa, somme additionnelle, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

20. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Soixante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux Dépenses Imprévues du Service Public, pour l'année expirant

le 30 Juin 1866.

21. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses du Bureau du Préposé à l'engagement des Matelots, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

22. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cent trente dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Frais de Poursuite dans l'affaire de H. Mc Carthy, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

- 23. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-et-onze dollars, et quinze centins, soit accordée à Sa Majesté, pour l'annonce des Syndies Officiels, en vertu de l'Acte concernant la Faillite, par le Bureau de Commerce de Montreal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 24. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses des Douanes (moins les droits remis), pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

25. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses de l'Accise (moins les commissions), pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

26. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent quatre-vingt dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit :- Cent vingt-cinq mille dollars pour l'entretien des Travaux Publics ; Cent vingt-cinq mille dollars pour les réparations des Travaux-Publics; et Quarante mille dollars pour la perception et divers items des Travaux Publics, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

27. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Soixante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit :—Trente mille dollars pour défrayer les Dépenses pour Arpentages dans le Haut-Canada; et Trente mille dollars pour défrayer les Dépenses

pour Arpentages dans le Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866. 28. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le Chemin d'Hamilton et de Port-Dover, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

29. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses se rattachant aux Amendes et Confiscations, Timbres, etc., (moins les commissions), pour l'année expirant le 30 Juin 4866.

Les dites Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

- M. Street, du Comité des Subsides, a fait rapport d'une Résolution, laquelle a été lue comme suit :--
- 1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent soixante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme somme additionnelle pour Ecoles Communes du Haut et du Bas-Canada (dont Six mille dollars sur la part du Bas-Canada doivent être appliquées aux Ecoles Normales), pour l'année expirante le 30 Juin 1866.

La dite Résolution ayant été lue une seconde fois, a eté adoptée.

- M. Street, du Comité des Subsides, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :-
- 1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit: Vingt-cinq mille dollars comme une aide au Fonds du Revenu pour l'Education Supérieure du Bas-Canada, —et Vingt-cinq mille dollars comme une aide au Fonds du Revenu pour l'Education Supérieure du Haut-Canada, pour être distribuée comme suit : Cinq mille dollars au Collége Victoria, Cobourg ; Cinq mille dollars au Queen's College, Kingston; Trois mille dollars au Collége Regio-polis, Kingston; Deux mille dollars au Collége St. Michel, Toronto; Quatre mille dollars au Trinty College, Tororto; Quatorze cents dollars au College Bytown, Ottawa; Mille dollars au Collége de l'Assomption, Sandwich; et Trois mille six cents dollars au Fonds des Ecoles de Grammaire, Haut-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trente-deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme somme additionnelle en faveur des Ecoles Communes du Haut et du Bas-Canada, la proportion pour le Haut-Canada étant applicable aux Ecoles de

Grammaire, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trente mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une avance au Fonds d'Education Supérieure du Bas-Canada, pour

défrayer le déficit du revenu, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix-neuf mille quatre cent quatre-vingtcinq dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Salaires et les Dépenses Contingentes du Bureau de l'Education du Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Treize mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Salaires et les Dépenses Contingentes du Bureau de l'Education du Haut-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre-vingt-dix mille six cent cinquantetrois dollars et soixante-et-neuf centins, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit : Quatre-vingt mille dollars pour défrayer les Dépenses de l'Asile des Alienes, de Beauport, Québec, et Dix mille six cent cinquante-trois dollars et soixante-neuf centins pour payer les arrérages de l'année dernière, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille dollars soit accordée à Sa

Majesté, comme une aide aux Chambres des Arts et Manufactures du Haut et du Bas Canada, à Deux mille dollars chaque, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses d'Impressions, etc., pour spécifications et dessin de

Patentes pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatro-vingt-quatorze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les diverses Dépenses pour Arpentages dans le Haut-Canada et le Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six mille quatre cents dollars, soit accorà Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille huit cents dollars, soit accorà Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de Toronto, pour les Patients de Comté, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille quatre cents dollars; soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Maison d'Industrie de Toronto, pour l'année expi-

rant le 30 Juin 1866.

13 Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelins Protestants et Société de Secours des Femmes de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

14. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de la Magdeleine, Toronto, pour l'année ex-

pirant le 30. Juin 1866

- 15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelins Catholiques de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1866. The second second second
- 16. Résolu, Qu'une somme n'excedant pas Quatre cent quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice de la Maternité de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

17. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Filles et Crèche Publique de Toronto, pour l'année

expirant le 30 Juin 1866.

- 18. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme aide à l'Asile de la Providence de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 19. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institution des Sourds et Muets du Haut-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin.

ée expirant le 30 Juin. 20. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Malades Indigents de Québec, pour l'année expi-

rant le 30 Juin 1866. 21. Résolu. Qu'une somme n'excédant pas Quatre cent quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice de la Mafernité de Québec; pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

22. Résolu, Qu'une somme n'excedant pas Quatre cent quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Association des Dames Charitables de l'Asile des

Orphelins Catholiques Romains de Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

23. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile du Bon Pasteur de Québec, pour l'année expirant le

30 Juin 1866.

24. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelines Protestantes de Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

25. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Finlay de Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

26. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, cemme une aide à l'Asile des Orphelins de Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

- 27. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Muj sté, comme une aide à l'Asile de Ste. Brigitte de Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 23. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesti, comme une aide à l'Asile Protestant des Dames de Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

29. Résolu. Qu'une somme n'excédant pas Cent soixante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Militaire du Canada pour les Veuves et Orphelins,

de Québec, pour l'annnée expirant le 30 Juin, 1866.

- 30. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Malades Indigents de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1 66.
- 31. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital-Général des Sœurs de la Charité de Montréal, pour l'année expirant le 50 Juin 1866.
- 32. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté. comme un aide à la Corporation de l'Hôpital-Général de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 33. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Seixe cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital St. Patrice de Montréal, pour l'année expirant le 30 Jun 1866.
- 34. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Onze cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté. comme une aide aux Sœurs de la Providence de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 35. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cent trente dollars, soit accordée à Sa M jesté, comme une aide à l'Asile de la Rue Bonaventure de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866
- 36. Résoru. Qu'une somme n'excédant pas Quatre cent trente dollars, soit accordée à Sa Majes é, comme une aide à l'Asile Nazareth pour les Aveugles et Enfants pauvres de Montréu, pour l'année expirant le 30 Juin, 1866.
- 37. Réselu. Qu'une somme n'excédant pas Six cent quarante dollars, soit accordée à Sa Vajesté, comme une aide à l'Asile St. Patrice des Orphelins Catholiques Romains de Mo treal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 38. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelius Protestants de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 39. Résotu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cent quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Maison de Refuge de Montréal, pour l'année expirant le 30 Jun 1866.
- 40. Resolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Société Bienveillance des Dames pour les Veuves et les Orphelines, de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 41. Résolv, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cent quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice de la Maternité de l'Université à Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 42. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cent quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice de la Maternité aux soins des Sœurs de la Miséricorde de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 43. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Institutions de Sourds-Mucts de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 44. Résolu. Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 45. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de la Magdeleine (Dames du Bon Pasteur) de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

46. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à

Sa Majesté, comme aide au Dispensaire de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

47. Késolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'École d'Industrie et Maison de Refuge de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

48. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cent trente dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de St. Vincent de Paul de Montréal, pour l'année

expirant le 30 Juin 1866.

- 49. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Général de Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 50. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme aide à la Maison d'Industrie et de Refuge pour les Malades Indigents de Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

51. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu de Kingston, pour l'année expirant

le 30 Juin 1866.

- 52. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six cents quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelins de Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 58. Résolu, Qu'une somme u'excédant pas Quatre mille huit cents dollars, soit accordes à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital d'Hamilton, pour l'année expirant le 30 Juin 1896.
- 54. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelins et Société Bienveillante des Dames d'Hamilton, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 55. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Catholique Romain d'Hanilton, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 56. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille deux cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Malades Indigents des Trois-Rivières, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 57. Résolu, Qu'une somme n'expédant pas Deux mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hopital de London, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 58. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Douze cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Protestant d'Ottavo, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 59. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Douze cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Catholique Romain d'Ottawa, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 60. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de St. Hyacinthe, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 61. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent vingt dollars, soit accordée à Sa Mujesté, comme une aide à l'Hôpital-Général de Sorel, District de Richelieu; pour l'anné expirant le 30 Juin 1866.
- 62. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre-vingt quinze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit:—Soixante mille dollars pour défrayer les Dépenses du creusage et de l'élargissement du Canal Welland, pour y introduire les caux du Lac Erié; Vingt cinq mille dollars pour défrayer les Dépenses de construction sur les Canaux Provinciaux, et Dix mille dollars pour défrayer les dommages causés aux terrains par la construction du Canal Beauharnois et les réparations au Chemin de Ste Zotique détruit par les eaux du Canal Beauharnois, pour l'anné expirant le 30 Juin 1866.

63. Résolu. Qu'une somme n'excédant pas Douze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de construction des Phares, pour l'année expi-

rant le 30 Juin 1866

64. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Scize mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses des travaux en rapport avec la descente des bois dans les rivières, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

65. Résolu, Qu'une somme n'excédant Vingt deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit :—cinq mille dollars pour défrayer les dépenses de réparation des quais au dessous de Québec, et douze mille dollars pour défrayer les dépenses des Havres sur le Lac Huron, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

66. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de la construction des bâtisses du Parlement et des

Départements à Ot'awa, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

67. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses pour préparer, à Ottawa, une résidence pour Son Excellence le Gouverneur-Général, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

68. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trente mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de contruction d'une Prison de Réforme à St. Vincent

de Paul, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

69. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de la restauration de la Douane à Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

70. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses d'un local pour la Douane à Stanstead, pour l'année

expirant le 30 Juin 1866.

71. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses des Travaux en rapport avec les Edifices Publics pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

72. Résolu, Qu'une somme n'exédant pas Cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses d'un logement temporaire pour Son Excellence le

Gouverneur-Général, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

73. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit: Douze cents dollars pour défrayer les Dépenses du Palais de Justice et de la Prison de la Malbaie; Mille dollars pour le rétablissement du Palais de Justice et de la Prison à Ste. Scholastique; Trois mille dollars pour achever et meubler le Palais de Justice et la Prison de Kamouraska et payer un loyer temporaire d'un Palais de Justice et d'une Prison; et Quinze mille dollars pour la construction de la Prison du District de St. François, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

74. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de l'élargissement de l'Asile des Aliénés à Toronto,

pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

75. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trente-et-un mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit: Quinze mille dollars pour défrayer les dépenses d'Abitrages et de Jugements; Six mille dollars pour défrayer les dépenses d'Arpentages et d'Inspections; Dix mille dollars pour défrayer les dépenses de Diverses charges relatives aux Travaux Publics, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

charges relatives aux Travaux Publics, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
76. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses d'achèvement de certains Ponts sur les Rivières Gatineau et Nation, commencés par le Bureau de la Colonization, par un Ordre en Conseil du 20

Août 1864, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

77. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Huit cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses d'achèvement du Chemin Primeau à Caughna-

waga, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

- 78. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses d'achèvement du Chemin Matapédia, savoir :—Six mille deux cents dollars pour réparer les travaux détruits par le feu en 1864, et par une inondation en 1865; Quatorze cents dollars pour défrayer les Dépenses du surcroît de Frais pour les travaux abandonnés par les Contracteurs; Deux mille quatre cents dollars, pour défrayer la Surveillance et les Dépenses Contingentes, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 79. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de reconstruction de deux Ponts et réparer le Chemin qui se trouve entre Cross Point et Sillars, pour l'année expirant le 30 Juin 1856.

80. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Six cents cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour Dépenses Contingentes, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

81. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit : Cinq mille dollars pour défrayer les Dépenses de la Force Détective de l'Est, et Cinq mille dollars pour défrayer les Dépenses de la Force Détective de l'Ouest, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

•82. Résalu, Qu'une somme n'excédant pas Quarante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses d'Indemnité Seigneuriale aux Townships, pour

l'année expirant le 30 Juin 1866.

83. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-deux mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit : Dix mille dollars pour défrayer les Dépenses du Service de la Frontière, Est et Ouest; Quatre cents dollars pour défrayer es Dépenses de la Maison de Détention aux Mines de Bruce; Mille dollars pour défrayer les Dépenses de l'Impression du Rapport de l'Exploration du Chemin de Fer Intércolonial; Mille dollars pour défrayer les Dépenses de Copies Extra des Débats sur la Confédération; Dix mille dollars comme une aide Spéciale aux Associations d'Agriculture, Haut et Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

84. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Commissions sur l'Excise, pour l'année expirant le 30

Juin 1866.

Les dites Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Galt, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur Général Langevin,

La Chambre s'est ajournée.

Samedi, 9 Septembre 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-Par M. Jackson,—la Pétition des Bureaux-Unis des Syndies des Ecoles Communes et de Grammaire de la Ville d'Owen-Sound, dans le Comté de Grey.

Par M. Mc Giverin, —la Pétition de la Municipalité du Township de Louth.

Par M. Huot,—la Pétition de F. Roy, M. D., et autres, de la Paroisse de St. Roch de Québec.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De Joseph White, Chef, et autres, de l'Association des Sauvages dite "Mandotte Indian Band," residant dans le Township d'Anderdon, Comté d'Essex; demandant la passation d'un Acte pour défendre la fabrication et la vente de liqueurs Enivrantes dans la grande Ile Manitouline et autres Iles Canadiennes d'ins le Lac Huron et la Baie

De Charles Watts et autres, du Township de Brantford, demandant que le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc du Canada et celle de Buffalo et du Lac Huron ne devienne pas loi.

De Joseph Metsalabaulett, Chef, et autres, de la Tribu des Abénakis, résidant à Bécancour; alléguant qu'ils ont été dépossédés d'une grande partie de leurs terres, et

demandant justice.

De James Arthur et autres, Porteurs de Bons de la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough; demandant des amendements au Bill pour amender et étendre les Actes relatifs à la Compagnie de Chemin de Fer.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présente à la Chambre le Dixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité à examiné les Bills suivants, il est convenu de les rapporter sans

amendements à votre Honorable Chambre, savoir :- Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour autoriser le Curé et les Marguilliers

" de l'Œuvre et Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Québec à emprunter une " certaine somme d'argent, assurée sur les biens de la dite Fabrique; "

Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour confirmer l'arpentage d'une partie du "Township d'Ely, dans le Comté de Shefford."

Votre Comité a aussi examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements, sa joir. Bill pour incorporer le Club Rideau;

Bill pour incorporer le Compagnie du Cimetière de Knowlton:

Bill pour établir certaines réserves de chemin et grandes routes dans le Township d'Hamilton;

Bill pour autoriser le titulaire de l'Eglise de la Trinité, dans la Ville de Simcoe, à

vendre et aliéner un certain lot de terre y mentionné;

Bill pour permettre d'hypothéquer une certaine propriété appartenant à l'Eglise du

Christ, dans la Cité d'Ottawa, et acquise pour y construire un Presbytère;

Bill pour autoriser Richard Thomas Walkem à se faire admetre comme Procureur et et Solliciteur par la Société des hommes de Loi du Haut-Canada;

Bill pour incorporer le Village de Berthier comme Ville.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer à Passagers de la Cité d'Ottawa; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Scatcherd a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Scatcherd a fait rapport du Bill, en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ördonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième tois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en comformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser Donald Alexander Livingston à se faire admettre à la pratique de la Médecine, de la Chirurgie, et de l'Art Obstétrique ; et après y avoir siegé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cowan a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième tois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Billau Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour faciliter la séparation de Huron et Bruce, et pour faire de Walkerton le Chef-lieu du Comté de Bruce; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cartwright a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte pour l'érection de la Municipalité des Châtes de Kingsey; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. O'Halloran a fait rapport que le comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte pour incorporer le Village de Mitchell, dans le Comité de Perth; et après y avoir siègé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. McKellar a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender l'Acte pour incorporer le Village de Mitchell, dans le Comté de Perth."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour changer le nom de "La Compagnie des Consommateurs de Gaz de Bytovon" en celui de "La Compagnie du Gaz d'Ottawa," et pour confirmer, modifier et étendre ses pouvoirs; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. White a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonne, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser Joseph Anctil, de Ste. Anne de la Pocatière, et Auguste Fournier, de St. Jean Port Joly, à être admis à pratiquer comme Notaires dans le Bas-Canada; et après y avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur a reprit le Fauteuil, et M. Archambeault a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait esjoint d'en faire rapport sons autendements.

M. Dufresne (Montealm) a proposé, secondé par M. Archambeault, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois; et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour confirmer l'arpentage actuel du Township de Bulstrode, Comté d'Arthabaska; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. O'Halloran a fait rapport, que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour légaliser certains Réglements et Débentures du Comté de Victoria; et après y avoir siègé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. White a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordré, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender et refondre les Actes et Ordonnances relatifs à l'incorporation de la Cité de Québec, et con-

férer de plus amples pouvoirs à la Corporation de la dite Cité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Brousseau a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau, Lundi prochain.

L'Honorable M. Rose, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté à la Chambre le Sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements, savoir : Bill pour amender l'Acte à l'effet d'établir une Institution de Crédit Foncier dans le Bus-Canada;

Bill pour incorporer la Banque d'Union du Bas-Canada;

Bill pour incorporer la Compagnie des Terres et d'Huile de Pétrole de Bothwell;

Bill du Conseil Législatif, relatif à la Compagnie des Mines de Caspé;

Bill pour incorporer la Banque de Northumberland;

Bill pour autoriser la formation de Compagnies ou Associations co-opératives commerciales et d'affaires à fonds social;

Bill pour incorporer la Société Européenne d'Assurance, et pour autoriser l'accepta-

tion de la dite Société comme caution des officiers publics;

Bill pour conférer certains pouvoirs à l'Association d'Assurance Mutuelle contre le Feu, de Waterloo;

Bill pour amender la Charte de la Compagnie des Mines d'Or De Léry, incorporée en

vertu de l'Acte 27 et 28 Vic., chap. 23.

Votre Comité a aussi examiné le Bill du Conseil Législatif, pour amender les Actes relatifs à la Banque du Haut-Canada, et il est convenu de le rapporter sans amendements.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :— Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant " les Municipalités dans le Bas-Canada," auquel il demande le concours de cette Chambre. Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, secondé par l'Hono-

rable M. le Solliciteur-général Cockburn, Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte " concernant les Municipalités dans le Bas-Canada," soit maintenant lu la première fois. Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée

pour Mardi prochain.

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements, savoir :-Bill pour amender la Charte de la Compagnie du Canal de Toronto et de la Baie

Georgienne, et

Bill pour amender et étendre les Actes relatifs à la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et de Peterborough.

Votre Comité a aussi examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter

sans amendements, savoir :-

Bill pour autoriser la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Pelerborough à construire un Chemin à Rails Plats ou un Chemin de Fer conduisant des Forges de Marmora à la Rivière Trent ou au Lac Rice, et pour d'autres fins ;

Bill pour prolonger le temps fixé pour terminer le Chemin de Fer du Canada Central, et Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour amender les Actes relatifs à la Com-

pagnie du Pont International.

Ordonné, Que la Réponse à une Adresse, datée le 16 Août 1865, relative aux Chemins de Colonisation, District d'Algoma,—la Réponse à une Adresse, datée le 30 Août 1865, relative à la perte de Bâtiments dans le Golfe St. Laurent,—la Réponse à des Adresses, datées respectivement 6 tévrier et 14 Avril 1865, concernant le Vol des Banques de St. Alban, avec le Rapport de la Commission d'Enquête,—et l'Etat relatif aux Biens des Jésuites, pour l'année fiscale 1865, soient renvoyés séparément au Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte relatif à l'intérêt; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Perrault a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander qu'il ait la permission de siéger de nouveau

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau, lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender les Actes concernant la construction et réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Bellerose a fait rapport que le Cemité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Bellerose a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendement ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions proposées relatives au paiment d'honoraires au Maître de Port du Havre de Montréal.

(EN COMITÉ.)

1. Résolu, Qu'en sus des honoraires que l'Acte 26 Victoria, chapitre 52, autorise à recevoir pour services rendus par le Gardien du Port ou ses députés, les honoraires suivants seront payés par les personnes qui expédieront les articles suivants du Port de Montréal par des navires de mer, savoir:—Sur tout grain expédié du dit Port, un honoraire n'excédant pas vingt einq centins par chaque mille minots, et un honoraire proportionné pour chaque fraction de cette quantité.

Sur toute fleur expédiée du dit Port, un honoraire n'excédant point un dollar par chaque

mille barils, et un honoraire proportionné pour chaque fraction de cette quantité.

Sur tous alcalis expédiés du dit Port, un honoraire n'excédant point deux centins par baril.

Sur tous autres articles non-mentionnés ci dessus et expédiés du dit Port, un honoraire n'excédant point dix centius par tonneau pesant ou par tonneau cube, et le même honoraire sur toutes quantités ou colis de tel article n'excédant point en totalité un demi tonneau.

2. Resolu, Que l'amende pour toute infraction de la huitième clause du dit Acte sera de la somme de quarante dollars; pour toute infraction de la douzième clause du dit Acte, de la somme de quarante dollars; et pour toute infraction de la seizième clause du dit Acte, de la somme de vingt dollars; et toute telle amende sera recouvrable de la manière prescrite par l'Acte d'interprétation dans les cas où des amendes sont imposées, et au recouvrement desquelles il n'est pas autrement pourvu.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dunkin a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Dunkin a fait rapport des Résolutions en conséquence, et elles ont été lucs comme suit :

1. Résolu, Qu'en sus des honoraires que l'Acte 26 Victoria, chapitre 52, autorise à recevoir pour services rendus par le Gardien du Port ou ses députés, les honoraires suivants seront payés par les personnes qui expédieront les articles suivants du Port de Montréal par des navires de mer, savoir :—Sur tout grain expédié du dit Port, un honoraire n'excédant pas vingt-einq centius par chaque mille minots, et un honoraire proportionné pour chaque fraction de cette quantité.

Sur toute sicur expédiée du dit Port, un honoraire n'excédant pas un dollar par chaque mille barils, et un honoraire proportionné pour chaque fraction de cette quantité.

Sur tous alcalis expédiés du dit Port, un honoraire n'excédant pas deux centins par baril. Sur tous autres articles non-mentionnés ci-dessus et expédiés du dit Port, un honoraire n'excédant point dix centins par tonneau pesant ou cube, et le même honoraire sur toutes quantités ou colis de tel article n'excédant point en totalité un demi-tonneau.

2. Résolu, Que l'amende pour toute infraction de la huitième clause du dit Acte sera de la somme de quarante dollars; pour toute infraction de la douzième clause du dit Acte, de la somme de quarante dollars; et pour toute infraction de la seixième clause du dit Acte, de la somme de vingt dollars; et toute telle amende sera recouvrable de la manière prescrite par l'Acte d'interprétation dans le cas où des amendes sont imposées, et au recouvrement desquelles il n'est pas autrement pourvu.

Les dites Résolutions ayant été lues une seconde fois,ont été adoptées.

Ordonné, Que les dites Résolutions soient renvoyées au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Et étant Six heures de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à Luudi prochain, sans que la Question ait été mise aux voix.

Lundi, 11 Septembre 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—
Par M. Wright (Comté d'Ottawa),—La Pétition du Révérend Paul de Saunhac et autres, de la Paroisse de St. Maluchi, Comté d'Ottawa.

Par M. Fortier,—La Pétition d'Edouard Crépeau, de la Paroisse de Sord, District

de Richelieu.

M. White, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election de la Ville de Niagara, a informé la Chambre que l'Honorable M. Abbott, Président du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre

le Neuvième Rapport du dit Comté, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis quant à la pétition suivante :— Du Conseil Municipal du Comté de Perth, demandant la passation d'un Acte pour Consolider la dette du dit Comté et pour prolonger le délai fixé pour le rachat de cette dette.

Quant à la Pétition de Daniel Mc Callum et sa Femme, de la Cité de Québec, demandant à être déchargés de toute responsabilité par rapport à une certaine hypothèque, votre Comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis, mais comme il est convaincu que toutes les parties intéressées consentent à la mesure, il recommande la suspension de la 53e règle dans ce cas.

M. Dunkin, du Comité Spécial nommé pour aider M. l'Orateur à prendre des arrangements pour la distribution et la dépêche des affaires de la Chambre, a présenté à la Chambre le rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a pris en considération le sujet d'apporter aux règlements de la Chambre des changements de nature à simplifier, régulariser, et expédier la procédure quant aux Bills

Privés.

Et il est d'opinion qu'il serait désirable que le renvoi de ces Bills au Comité Permanent qu'il appartient eût lieu à l'avenir après la Première Lecture et non après la Seconde Lecture, tel que la chose se pratique aujourd'hui. Cette modification permettrait à la Chambre de discuter le principe de ces Bills à leur Deuxième lecture, comme dans le cas des Bills Publics. Sans compter l'avantage manifeste qui résulterait de cette modification au point de vue du progrès et de la discussion approfondie de ces Bills dans la Chambre, il est de fait qu'elle permettrait aux Comités de se livrer à leurs travoux plus à bonne heure

dans la Session et de les accomplir avec plus d'avantage qu'ils ne peuvent le faire sous le système actuel. Il deviendrait, comme de raison, nécessaire que l'affiche des Bills dans les couloirs n'eût lieu qu'après leur impression et distribution—devoir dont le Greffier en Chef du Comité des Bills Privés serait tenu responsable. A cet effet, l'on pourrait annexer aux Exemplaires imprimés des Votes et Délibérations une liste des Bills affichés chaque jour. Conjointement avec cette modification, le délai fixé pour afficher les Bills prenant naissance dans la Chambre, pourrait être prolongé à dix jours au lieu de sept—et à deux jours au lieu d'un pour ceux du Conseil Législatif.

Votre Comité recommande aussi une modification dans la pratique suivie par la Chambre quant au temps fixé pour la prise en considération des Bills Privés. Dans la Chambre des Communes, l'on consacre à ce travail la première heure de la séance de chaque jour. Il ne recommande pas l'adoption intégrale de ce système; mais quant aux Bills Privés de nature à soulever une vive opposition, il serait d'avis à maintenir intacte la règle qui assure la préséance absolue à ces mesures chaque lundi. A part cela, il pense qu'il suffirait de leur consacrer la première heure après la réunion de la Chambre à sept

heures et demie, les Mercredis et Vendredis.

La même règle pourrait s'appliquer à chaque phase de ces Bills, y comprise la première lecture. Les Bills Privés confiés aux Membres du Cabinet pourraient être inscrits sur l'Ordre du Jour comme Bills Privés. Et, dans le but de régulariser et expédier les affaires, il serait nécessaire que le Greffier en Chef du Bureau des Bills Privés siégeat à la table de la Chambre pendant le temps consacré à ces mesures.

Il est en outre d'avis qu'il est désirable, dans le but de mieux faire observer les délais preserits par les 51e et 62e règles de la Chambre, de décréter que nulle motion à l'effet de les suspendre ou modifier genéralement ne sera accueillie, à moins qu'elle n'ait été renvoyée aux différents Comités des Bills Privés, ou sur rapport de deux ou d'un plus grand

nombre d'entre eux.

En dernier lieu, il recommande que l'organisation des Comités Permanents de la Chambre, la présentation des Bills en général et le renvoi des Bills Privés aux Comités Permanents, aient à l'avenir lieu sans attendre l'adoption de la réponse au Discours du Trône.

Votre Comité a préparé les amendements ci-joints aux règles 19, 22, 27, 45, 51, 56, 58, 60, 61, 62, 67 et 68, dacs le but de donner suite aux recommandations précédentes.

REGLES.

Les règles suivantes sont amendées de manière à se lire comme suit: Règle 19. Les affaires de routine journalières de la Chambre sont prises dans l'ordre

suivant:

Présentation des Pétitions.

Lecture et Réception des Pétitions.

Présentation de Rapports par les Comités Permanents et Spéciaux.

Motions.

L'Ordre dans lequel la Chambre procède, jour par jour, à la prise en considération des Affaires, après les Affaires de Routine ci-dessus mentionnées, est comme suit :

Bills Privés.

Questions au Ministère.

Avis de Motions.

Bills et Ordres d'un intérêt public.

MARDI.

Avis de Motions du Gouvernement. Mesures du Gouvernement. Bills et Ordres d'un intérêt public. Questions au Ministère. Autres Avis de Motions.

> MERCRECI. (Jusqu'à 6 heures, P. M.)

Questions au Ministère. Avis de Motions. Bills et Ordres d'un intérêt public. (Depuis 7½ heures, P. M.)

Pendant la première heure, les Bills Privés. Bills et Ordres d'un intérêt public.

JEHDI

(Jusqu'à 6 heures, P. M.)

Questions au Ministère. Avis de Motions.

Bills et Ordres d'un intérêt public.

(Depuis 71 heures, P. M.)

Bills et Ordres d'un intérêt public.

VENDREDI.

Avis de Motions du Gouvernement. Mesures du Gouvernement. Bills et Ordres d'un intérêt public.

Questions au Ministère. Autres Avis de Motions.

(Pendant la première heure, après 7½ heures P. M.

Bills privés.

Règle 22. Les Bills rapportés, après la Douxième Lecture, de chaque Comité Permanent ou Spécial, sont placés sur les Ordres du Jour du lendemain de la réception du Rapport, pour être renvoyés à un Comité Général, dans leur ordre de réception, immédiatement après les Bills rapportés de Comités Généraux.

Règle 27. Si, à Six heures, P. M., le Mercredi ou le Jeudi, ou lorsque la Chambre s'ajourne motion placée sur la Liste des Avis est sous considération, cette question est le premier Ordre du Jour de la séance suivante, immédiatement après les items auxquels la Chambre.

la Chambre a, par une Règle ou un Ordre, accordé la préséance spécialement.

Règle 45. Chaque Bill Public est lu deux fois dans la Chambre avant son renvoi

devant un comité ou avant qu'il ne soit amendé.

Règle 51. Nulle Pétition pour Bill Privé n'est reque par la Chambre après les trois premières semaines d'une Session, et nul Bill Privé n'est présenté à la Chambre après les quatre premières semaines de la Session, et aucun Rapport d'un Comité Permanent ou Spécial sur un Bill Privé n'est reçu après les six premières semaines de chaque Session, et nulle motion à l'effet de suspendre ou modifier généralement cette Règle ne sera accueillie par la Chambre, qu'après qu'elle aura été renvoyée, à une séance précédente de la Chambre, aux différents Comités Permanents chargés de la prise en considération des Bills Privés, ou sur rapport soumis par l'un ou plusieurs de ces Comités.

Règle 56. Tout Bill Privé venant du Conseil Législatif (n'étant pas basé sur une Pétition, dont il a déjà été fait rapport par le Comité) sera d'abord pris en considération, et il en sera fait rapport par le dit Comité de la même manière, après sa Première Lecture,

et avant sa prise en considération par tout autre Comité Permanent.

Règle 58. Tout Bill Privé est introduit sur Pétition et présenté à la Chambre sur motion à cet effet faite le Lundi, Mercredi ou Vendredi immédiatement avant que l'Ordre des Bills Privés ne soit appelé, et après qu'il a été fait rapport favorable sur la Pétition

par le Comité des Ordres Permanents.

Règle 60. Les dépenses et frais occasionnés par des Bills Privés conférant quelque privilége exclusif, ou pour tout objet de profit, ou pour l'avantage d'un particulier, d'une Corporation, ou d'individus, ou pour amender ou étendre des Actes antérieurs, de manière à conférer des pouvoirs additionnels, ne doivent pas retomber sur le public; conséquemment, les parties qui désirent obtenir ces Bills sont obligées de payer au Bureau des Bills Privés, la somme de soixante dollars, immédiatement après la Première Lecture. Et tous ces Bills doivent être rédigés dans les langues Anglaise et Française, par ceux qui les demandent, et imprimés par l'entrepreneur de l'impression des Bills de la Chambre, et 350 exemplaires en Anglais en seront déposés au Bureau des Bills Privés, et 200 exemplaires en Français, s'ils concernent le Bas-Canada,—après leur Première Lecture; et aucun de ces Bills ne doit être lu pour la Troisième fois avant que le Greffier n'ait reçu un certificat de l'Imprimeur de la Reine, déclarant qu'il lui a été fait remise du coût de l'impression de 500 exemplaires de la version Anglaise de l'Acte, et de 250 de la version Française pour le Gouvernement. L'honoraire rayable après la Première Lecture d'un

Bill Privé n'est payé qu'à celle des Chambres où il a été présenté, mais les frais d'impres

sions doivent être payés dans chaque Chambre.

Règle 61. Tout Bill Privé, lu pour la première fois, est renvoyé au Comité des Bills Privés, si tel Comité a été nommé, ou à quelqu'autre Comité Permanent de même nature ; et toutes Pétitions devant la Chambre pour ou contre le Bill sont considérées comme

renvoyées à ce Comité.

Règle 62. Aucun Bill Privé introduit en cette Chambre, et dont il est exigé Avis, n'est pris en considération par le Comité avant qu'avis de la Réunion de ce Comité n'ait été affiché pendant dix jours francs dans le Couloir,—ces dix jours devant commencer du jour que les exemplaires imprimés du Bill sont distribués aux Membres,—ni avant qu'un avis le deux jours francs n'ait été donné, dans le cas où ce Bill a été introduit dans le Conseil Législatif. Et nulle motion à l'effet de suspendre ou modifier généralement cette Règle ne sera accueillie par la Chambre qu'après avoir été renvoyée, à une séance précédente de la Chambre, aux différents Comités Permanents chargés de la prise en considération des Bills Privés ou sur rapport soumis par deux ou un plus grand nombre de ces Comités.

Règle 67. Le Comité auquel est renvoyé un Bill Privé doit, dans tous les cas, en taire rapport à la Chambre; et lorsqu'une modification importante est faite au Préambule du Bill, la modification et les raisons de cette modification sont mentionnées dans le rapport.

La nécessité d'amender cette Règle est limitée à la version Anglaise.

Règle 68. Lorsque le Comité auquel a été renvoyé un l'ill Privé fait rapport à la Chambre que le Préambule de ce Bill n'est pas prouvé à sa satisfaction, il doit aussi exposer les raisons sur lesquelles il s'appuie pour en venir à cette décision, et nul Bill, dont îl est ainsi fait rapport, ne doit être porté sur les Ordres du Jour, à moins d'un ordre spécial de la Chambre.

2. Les Bills Privés rapportés à la Chambre par tel Comité seront placés sur l'Ordre du Jour du lendemain de la réception du Rapport, pour la deuxième lecture, dans l'ordre

qu'ils occupent, immédiatement après les Bills renvoyés à un Comité Général.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le

Onzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill pour autoriser William John Bickell à construire un Pont sur la Rivière St. Charles, et y a fait des amendements qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

M. Morris, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport des moyens à prendre pour s'assurer d'un meilleur système d'Enrégistrement des Naissances, Mariages et Décès, dans le Haut-Canada, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (Appendice No. 5)

Ordonné, Que le dit Rapport soit renvoyé au Comité Conjoint des deux Chambres au

sujet des Impressions de la Législature.

L'Honorable M. Rose, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté

à la Chambre le Septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill pour pourvoir à la nomination d'un Gardien de Port au Havre de *Montréal*, avec les Résolutions qui lui ont été renvoyées, et il est convenu de les rapporter sans amendements.

Ordonné, Que M. Macfarlane ait la permission d'introduire un Bill pour consolider la dette du Comté de Perth et pourvoir au paiement de cette dette.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Un Bill pour confirmer l'Arpentage actuel du Township de Bulstrode, Comté d'Arthabaska, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour confirmer l'Arpentage "actuel du Township de Bulstrode, Comté d'Arthabaska."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser l'admission de William Lynn Smart comme Procureur dans le Haut-Conada, étant lu;

M. Powell a proposé, secondé par l'Honorable M. Rose, que M. l'Orateur laisse

maintenant le Fauteuil.

L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " Cette Chambre se formera en le dit Comité d'aujourd'hui en quinze jours."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et la Question a

été résolue affirmativement.

Alors la Question principale telle qu'amendée ayant été mise aux voix, Résolu, Que cette Chambre se formera en le dit comité d'aujourd'hui en quinze jours.

Ordonné, Que l'Honoraire payé sur le Bill pour autoriser l'admission de William Lynn Smart comme Procureur dans le Haut-Canada, soit remboursé.

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill relatif à la Subvention Postale et à la Fusion des Compagnies de Chemins de Fer, et pour amender autrement l'Acte des Chemins de Fer, et il est convenu d'y faire des amendements qu'il soumet à Votre Honorable Chambre.

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Windsor et Sandwich, et y a fait des amendements qu'il soumet à votre Honorable

Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité sur le Bill pour amender et refondre les Actes et Ordonnances relatifs à l'incorporation de la Cité de Québec, et conférer de plus amples pouvoirs à la Corporation de la dite Cité; at après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Bourassa a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Bourassa a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus. L'Ilonorable M. Alleyn a proposé, secondé par M. Irvine, que les amendements soient

maintenant lus une seconde fois.

M. Huota proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Thibaudeau, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "le Bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, à l'effet de l'amender en pourvoyant à ce que le Maire soit élu par les mêmes électeurs que ceux qui, en vertu du dit Bill, ont le droit d'élire les Conseillers.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit :--

POUR:

Messieurs -

Pouliot, Marfarlane, Fortier, Biygar, Mackenzie (Lambton,) Ross (Prince Ed'ard), Gagnon, Bourassa, Rymal,Magill, Geoffrion, Bowman, Scatcherd, McConkey, Gibbs, Bown,Scoble, Mc Giverin, Cameron (Ontario N.) Holton, Stirton, McIntyre,Houde, Caron, Street, McKellar, Huot, Coupal, Thibaudeau, Munro. Labreche-Viger, Cowan, Wallbridge (Hast's N.), O'Halloran, Laframboise, Dickson. Wells, Pâquet, Dorion (Drum. & Arth) Lajoic,

Dorion (Hochelaga), Dunkin,	Macdonald (Cornw ll), Parker, Macdonald (Tor'to O.), Perrault,	Wright (York E.)-18.	
	CONTRE: Messieurs		
Alleyn, Archambeault, Ault, Beaubicn, Bell, Bellerose, Blanchet, Brousseau, Brown, Carling, Cartier, ProcGén., Cartwright, Cauchon, Chapais, Cockburn,	Cornellier, Jackson, Denis, Jones (Leeds Sud.) Duckett, Langevin, Dufresne (Montcalm), LeBoutillier, Dunsford, Macdonald, ProcGér Evanturel, Mackenzie (Oxford N Ferguson (Frontenac), McDougall, Ferguson (Simcoe S.), Mc Gee, Galt, Morris, Gaucher, Morrison, Gaudet, Pinsonneault, Higginson, Poulin, Howland, Powell, Irvine, Raymond,	Rémillard, Robitaille, Rose, Ross (Champlain), a. Shanly, b. Smith (Durham Est), Smith (Toronto Est), Somerville, Sylvain, Taschereau, Tremblay, Walsh, Wilson, et Wright(C. d'Ott'a)-57.	
Onchour it,	and a June of such image and		

Ainsi la question a été résolue négativement.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que les amendements soient main-

tenant lus une seconde fois.

L'Honorable M. Dorion (Hochelaga) a proposé pour amendement, secondé par M. Huot, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "le Bill soit maintenant renvoyé de nouveau à " un Comité de toute la Chambre à l'effet de l'amender en pourvoyant à ce que le Maire " soit élu par tous les propriétaires, locataires ou occupants d'immeubles de la valeur " annuelle cotisée de vingt dollars, ayant les autres qualifications voulues par le dit Bill."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit:-

Pour: Messieurs

Biggar,	Geoffrion,	Macfarlane,	Pouliot,
Bourassa,	Gibbs,	Mackenzie (Lambton)	,Ross (Dundas),
	Haultain,	Magill,	Ross (Prince-Edou'd),
Bowman,		Mc Conkey,	Rymal,
Cameron (Ontario N.)	Toude	Mc Giverin,	Scatcherd,
Caron,	Houde,	MacIntyre,	Scoble,
Coupai,	Howland,		Smith (Toronto Est),
Cowan,	Huntington,	McKellar,	Stirton,
Dickson,	Labreche-Viger,	1120000	for the contract of the contra
Dorion (Drum.etArt.)	, La framboise,	O'Halloran,	Strect,
Dorion (Hochelaga),	Laioie,	Pâquet,	Thibaudeau,
Dunkin,	Macdonald (Cornwall)), Parker,	Wells, et
	Macdonald (Tor'to O.	Perrault.	White.—49
Fortier,	Muchonala (20, 00 0.	7	the first of the second
Gagnon,			

Messieurs

	~ 77	Jones (Leeds Sud),	Rémillard,
Alleyn,	Cockburn,		
Archambeault,	Cornellier.	Knight,	Robitaille,
Ault,	Denis.	Langevin.	Rose,
Beaubien.	Duckett	Le Boutillier.	Ross (Champlain),
·	D. C (Mandagina)	, Macdonald, ProGén.	Shanly.
Bell,	Dufresne (Montcaint)	, 1000000000000000000000000000000000000	Coult (Downham Fot)
Bellerose,	Evanturel,	Mackenzie (Oxf a IN.)	, Smith (Durham Est),
	Ferguson (Frontenac)	McDougall.	Somerville,
Blanchet,	Terguson (Trontenad	1922	Sulvain.
Brousseau,	Ferguson (Simcoe S.), Mc Gee,	Bytourn,
	ິດດ		

Taschereau, Morris, Galt, Brown, Tremblay, Morrison, Carling, Cartier, Proc.-Gén., Gaucher, Wallbridge (Hast's N.) Pinsonneault, Gaudet, Walsh, Poulin, Higginson, Carturight, Willson, et Powell, Huot, Cauchon, Wright(C.d' Ott'a)-.57 Raymond, Irvine, Chambers, Chapais,

Ainsi la Question a été résolue négativement. Alors la Question principale ayant été mise aux voix, Ordonné, Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois. Les amendements ont été, en conséquence, lus une seconde fois et adoptés. Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message sui-

Le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Maison de Refuge de Stc. Brigitte de Montréal," sans amendements.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser l'admission de Henry Hart Coyne à pratiquer comme Procureur et Solliciteur dans les Cours de Loi et d'Equité dans le Haut-Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Morrison a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill à l'effet d'amender ultérieurement l'Acte intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes sous "le nom de "la Compagnie du Richelieu;" et après y avoir siegé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Denis a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie de Navigation de Longueuil; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Denis a fait rapport que le Comité à examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Denis a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté. Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Resolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour reprendre les Débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé Lundi dernier à la question: que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour ratifier une convention passée entre la Compagnie du Grand Tronc et la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, lequel amendement était : que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " cette Chambre se forme en le dit Comité de ce jour en six mois," étant lu;

Ordonné que le dit Ordre soit déchargé.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte pour incorporer l'Association Homæopathique de Montréal; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. O'Halloran a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender l'Acte pour " incorporer l'Association Homospathique de Montréal, et pour changer son nom en celui " de " Collége des Médecins et Chirurgiens Hom copathes de Montréal."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer l'Hôpital de Jeffery Hale ;" et après y avoir siege quelque temps, M. l'Orateur la repris le Fauteuil, et M. Bowman a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Bowman a fait rapport du Bill en consequence, et les amendements ont été lus

Page 1, ligne 23.—Après "Hale" insérez "de la Cité de Québec."

Page 2, ligne 15 .- Biffez les mots "le gouverneur ou."

Page 2, ligne 15 .- Après "Législature" insérez "ou par l'auditeur général."

Page 2, ligne 17.—Biffez depuis "que" jusqu'à la fin, et insérez à la place "qui pourront être requis."

Dans le Titre.—Après "Hale" insérez " de la Cité de Québec."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Houneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer l'Ecole du Dimanche de Jeffery Hale;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Haultain a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu. M. Haultain a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus

comme suit: Page I, ligne 22.—Après "Hale" insérez "de la Cité de Québec."

Page 1, ligne 45, et Page 2, ligue 1.—Biffez les mots " par le gouverneur ou."

Page 2, ligne 2.—Après "Législature" insérez "ou par l'auditeur général." Page 2, ligne 3.—Biffez depuis "que" jusqu'à la fin, et insérez à la place "qui pour-

ront être requis." Dans le Titre.—Après "Hale" insérez "de la Cité de Québec."

Les dits Amendements ayant été lus une seconde fois, out été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer l'Hôpital Général et de Marine de Stc. "Catharine;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Parker a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonnė, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Parker a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :

Page 1, ligne 16.—Après "Province" insérez "dont elle pourra avoir besoin pour son occupation réelle" et après "valeur" insérez "annuelle."

Page 1, ligne 17.—Biffez "vingt" et insérez "cinq" à la place.

Page 1, ligne 46.—Biffez "au gouverneur et aux."

Page 1, ligne 47.—Après "Provincial" insérez "et à l'auditeur général."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill, tel qu'amendé, passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporor l'Institut Canadien de la Cité d'Ottawa; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Jones (Leeds Sud) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill. et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie Minière Anglo-Canadienne (responsabilité limitée)" étant lu;

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour confirmer un arpentage du Township d'Ely, dans le Comté de Shefford;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Stirton a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est fornée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Cimetière de Knowlton; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Parker a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser le Titulaire de l'Eglise de la Trinité, dans la Ville de Simcoe, à vendre un certain lot de terre y mentionné; et après y avoir siégé quelque temps, M g'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Powell a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été en conséquence lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill-pour permettre d'hypothéquer certaines propriétés appartenant à l'Eglise du Christ, dans la Cité d' Ottawa, acquises pour y ériger un Presbytère ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Irvine a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour permettre à Richard Walkem à être examiné par la Société en Loi du Haut-Canada à l'effet de s'y faire admettre ; et après y avoir siègé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cameron (Ontario Nord) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Urdonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour autoriser Richard Thomas " Walkem à subir son examen devant la Société des hommes de Loi du Haut-Canada, pour être admis comme Procurcur et Solliciteur.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer le Village de Berthier comme Ville; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Geoffrion a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois...

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Banque d'Union du Bas-Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Ferguson (Simcoe Sud) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie des Terres et d'Huile de Pétrole de Bothwell; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cartwright a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Cartwright a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résulu, Que le Bill passe et que le titre soit: "Acte pour incorporer la Compagnie " pour l'exploitation des Terres et d'Huile de Pétrole de Bothwell, C. O.," (responsabilité limitée).

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'Ordre, s'est formée, en Comité sur le Bill du Conseil

Législatif intitulé: "Acte concernant la Compagnie des Mines de la Baie de Gaspé;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Shanly a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Shanly a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté :-Page 2 ligne 13 .- Retranchez "cinq" et insérez "vingt" à la place.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois. Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill avec l'amendement passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avez un amendement, auquel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour accorder certains pouvoirs à l'Association d'Assurance Mutuelle contre le feu de Waterloo; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Mackenzie (Lambton) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit: " Acte pour conférer certains pouvoirs " à la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Waterloo."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender les Actes relatifs à la Banque du Haut-Canada;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Mc Giverin a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

l a Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte concernant la Compagnie du Canal de Toronto à la Baie Georgienne; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Mc Giverin a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Ropport soit maintenant reçu.

M. McGiverin a fait rapport du Bill, en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte du Chem'n de Fer Central du Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Ferguson (Simcoe Sud) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait sait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu. M. Ferguson a fait rapport du Bill, en conséquence, et l'amendement a été lu et

adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en consormité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour amender les Actes relatifs à la Compagnie du Pont International;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris la Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour nommer des Syndics pour liquider les affaires de la succession de feu Alexander "Macdonell, conformément aux dispositions de son Testament," étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour limiter à un certain terrain une hypothèque générale constituée par Daniel "Mc Callum et son épouse," étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions proposées pour autoriser les Directeurs de la Compagnie du Canal de Toronto et de la Baie Georgienne à imposer et percevoir des péages, étant lu ; Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer le Curé de la Paroisse de Notre-Dame de Québec," étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour valider certaines Cotisations en la Cité de Toronto, et pour autoriser la dite "Cité à recouvrer les Taxes établies et imposées," étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

Un Bill pour amender les Actes concernant la construction et la réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), secondé par M. Dufresne (Montcalm), le Bill a été amendé en ajoutant les mots suivants à la fin de la sixième section: Il sera loisible à toute Fabrique d'emprunter des deniers et d'hypothéquer les immeubles des dites Fabriques au montant des sommes empruntées, pourvu que nul tel emprunt ne sera effectué et que nulle hypothèque ne sera consentie à moins que les règlements canoniques relatifs à ce sujet n'aient été observés, ni à moins que l'autorisation des paroissiens n'ait été au préalable obtenue à une assemblée convoquée et tenue en la manière voulue pour toutes les dépenses extraordinaires des dites Fabriques, sauf dans les paroisses où ces assemblées ne sont pas requises par la loi ou l'usage.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender les Actes con-

" cernant la construction et la réparation des Eglisess, Presbytères et Cimetières."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte relatif à l'Intérêt; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Geoffrion a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour mieux pourvoir à la punition des Offenses contre la personne, dans le cas d'enlèvement (Kidnapping); et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Labreche-Viger a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour établir d'autres dispositions pour la régie des Sociétés Permanentes de Construction dans le Haut-Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Shanly a fait rapport que le comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Shanly a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Mardi, 12 Septembre 1865,

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour régler la qualification des Médecins et Chirurgiens pratiquant dans le Haut-Canada; et après y avoir siège quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Morris a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements. Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en consormité de l'Ordre, s'est sormée en Comité sur le Bill pour amender les Lois de la Chasse du Haut-Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Jones (Leeds Sud) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de M. Morris, secondé par M. Ferguson (Simcoc Sud), La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 12 Septembre 1865.

Trois heures, P. M.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table.

Par M. Dickson,-La Pétition du Conseil Municipal des Comtés Unis de Huron et Bruce, et la Pétition de la Municipalité du Township de Culross.

Par M. Cameron (Ontario Nord),-La Pétition du Conseil Municipal du Comté

d' Ontario.

Par M. Scatcherd,-La Pétition du Révérend Francis Berry et autres.

Conformément à l'Ordre, du Jour les Pétitions suivantes ont été lues :

Du Burcau-Uni des Syndics des Ecoles de Grammaire et Communes de la Ville d'Owen Sound, dans le Comté de Grey; demandant que les nouveaux Règlements des Ecoles de Grammaire du Haut-Canada soient amendés quant à la distribution du Fonds des Ecoles de Grammaire.

De la Municipalité du Township de Louth; demandant que la Pétition du Conseil Municipal du Comté de Lincoln, pour un Acte à l'effet d'autoriser la dite Corporation à passer un Règlement ou des Règlements pour régler la manière dont le Chemin macadamisé de Qucenston et Grimsby sera entretenu, ne devienne pas loi.

De F. Roy, M.D., et autres, de la Paroisse de St. Roch de Québec ; demandant que

le Bill pour autoriser William John Bickell à construire un Pont sur la Rivière St. Charles, devienne loi.

M. Jackson, du Comité Permanent d'In migration et de Colonisation, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (Appendice, No. 6.)

L'Honorable M. Abbott, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour la Ville de Niagara, a informé la Chambre que John White, Ecuier, et Paul Denis, Ecuier, deux membres du Comité, ont été absents pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

M. Mackenzie (Lambton), du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Le comité a examiné avec attention les documents suivants, et il recommande de ne

les pas imprimer, savoir:

Réponse à une adresse relative aux baux de pêche, aux rêts et autres engins

stationnaires pour prendre le poisson.

Réponse à une adresse relative à la nomination de R. Pope, écuier, à la charge d'agent des mines à St. François de la Beauce.

Réponse à une adresse : Rapport des commissaires qui ont recherché les causes des

naufrages dans le St. Laurent, l'année dernière.

Réponse à une adresse : Etat détaillé des dépenses de la commission canadienne à

l'exposition internationale qui s'est tenue cette année à Dublin.

Réponse à une adresse relative à l'affaire des maraudeurs de St. Albans, et rapport de F. W. Torrance sur l'affaire de C. J. Coursol, écuier, juge des sessions de la paix, Montréal.

Le comité recommande aussi de faire imprimer les documents suivants, savoir :

Rapport du comité spécial de l'Assemblée Législative, chargé d'étudier les mesures qu'il convient de prendre pour établir un meilleur système d'enregistrement des ouissances, mariages et décès, dans le Haut-Canada, et d'en faire rapport.

Les différents rapports des inspecteurs des prisons, asiles etc.

Réponse à une adresse : Etat des deniers dépensés pour les chemins de colonisation dans le district d'Algoma, (n'en imprimer que certaines parties, et dans la langue anglaise sculement).

Le comité recommande aussi de faire imprimer l'état relatif aux biens des jésuites

comme documents de la session.

Le comité recommande en outre que la résolution contenue dans son dix-huitième rapport, en date du 15 mai 1860, soit remise en vigueur, et soit censée l'être depuis le 1er janvier dernier, avec substitution de la somme de \$200 à celle de \$350 qui s'y trouve énoncée, la dite somme devant être payée par parts égales à même les fonds contingents des deux Chambres.

Le comité croit en outre devoir recommander, dans la prévision de la translation du gouvernement à Ottawa cet automne, que les imprimeurs qui sont obligés par leur contrat de terminer les impressions de la session dans les deux mois qui suivent la prorogation, reçoivent instruction de terminer l'ouvrage de cette session à Québec ; étant entendu que cette décision ne pourra modifier en rien l'article du contrat, qui stipule que les entrepreneurs devront exécuter leur ouvrage au siège de la législature,

Le comité ayant recommandé dans son dernier rapport de faire faire une nouvelle édition de 5,000 exemplaires du rapport sur l'exploration intercoloniale, a maintenant l'honneur de recommander d'avoir un nombre correspondant de cartes pour mettre à la

suite de ce rapport.

Resolu, Que cette Chambre concourt dans le dit Rapport.

L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, du Comité Permanent des Privilèges et Elections, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été

Votre comité ayant examiné la 3e résolution adoptée par le comité de l'élection contestée de St. Hyacinthe, et les témoignages sur lesquels elle est fondée (et dont une copie est ci-annexé), prend la liberté de faire rapport. (Appendice, No. 4.)

Que les témoignages font connaître certains faits qui, s'ils étaient portés à la connaissance d'une cour et d'un jury, suffiraient pour justifier la condamnation de plusieurs personnes pour infraction du statut 22 Victoria, chapitre 6 des statuts refondus du Canada, et de l'acte pour mettre un terme aux menées qui se pratiquent aux élections, 1860.

Votre comité recommande, en conséquence, que l'attention des officiers en loi de la couronne soit attirée sur les témoignages en question, dans le but que des procédures légales

soient prises contre toutes les parties impliquées.

L'Honorable M. Macdonald (Cornwall), du Comité Spécial nommé pour aider M. l'Orateur dans l'Administration de la Bibliothèque du l'arlement, en autant que les intérêts de cette Chambre y sont concernés, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Qu'il à été pris, avec la sanction de votre comité, des arrangements pour le déména-

gement de la Bibliothèque de Québec à Ottawa à la clôture de la présente session.

Le déménagement sera effectué par le département des travaux publics sous la surintendance directe du bibliothécaire. Le comité recommande que cet officier soit autorisé à se procurer l'assistance nécessaire, en sus de celle qui pourra être donnée par les messagers réguliers, pour empaqueter les livres dans des boîtes convenables, de manière à assurer leur transport à Ottawa sans perte ou dommage.

La nouvelle bibliothèque dans les édifixes publics n'est pas encore terminée; mais on s'est assuré d'un local temporaire pour les livres dans l'appartement spacieux destiné à la galerie de peinture et dans certaines chambres adjacentes qui, ensemble, pourront contenir

la collection.

Votre comité recommande en outre que M. l'Orateur soit autorisé à mettre à effet les recommandations contenues dans son rapport du 10 mars dernier relatif aux officiers de la

bibliothèque.

Depuis la dernière session, le comité a réussi à obtenir un portrait de l'Honorable J. E. Turcotte, Orateur de l'Assemblée Législative durant le précédent parlement. Le comité n'a pu jusqu'ici se procurer le portrait de sir Henry Smith, mais ila donné ordre au bibliothéeaire de se mettre en communication avec ce monsieur à ce sujet, désireux qu'il est d'avoir la série des portraits des ex-orateurs de votre honorable chambre aussi complète que possible. Le comité désire de plus exprimer son opinion que tous les portraits des orateurs à prendre à l'avenir devraient être des mêmes dimensions, dans le même style et de la même apparence générale que ceux que comprend déjà la collection.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le dit Rapport.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre

le Douzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill pour consolider la dette de la Ville de St. Mary, dans le Comté de Perth, et pour pourvoir au paiement de cette dette, et il est convenu d'y faire des amendements qu'il soumet à Votre Honorable Chambre.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général:—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée du 2 Août 1865, pour un Etat indiquant les différents octrois et ventes de terres qui ont été faits dans le District d'Algoma pour l'exploitation des mines ou pour la colonisation, ainsi que la désignation de l'arpenteur des terres concédées contenues dans chaque patente, et le montant exigé par acre dans chaque cas. Aussi, un Etat indiquant la quantité et la situation des terres qu'on demande maintenant pour l'exploitation des mines, et Copies de tous Ordres en Conseil relatifs à la vente des terres et à l'exploitation des mines dans le District d'Algoma. (Documents de la Session, No. 34.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 30 Août 1865, relative à la nomination d'un Maître de Poste aux Chûtes de Roxton, dans le Comté de Shefford.

(Documents de la Session, No. 35.)

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald ait la permission d'introduire un Bill pour amender de nouveau les Actes relatifs à la Milice et à la Force des Volontaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour la prochaine séance de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honoraire de \$60, payé sur le Bill pour incorporer la Société de Protection des Aubergistes de Montréal ayant licence, soit remboursée.

Sur motion de l'Honorable M. Gult, secondé par l'Honorable M. Brown,

Résolu, Que cette Chambre se formera en Comité à sa prochaine séance pour prendre en considération une certaine Résolution proposée relative aux Consfiscations et Amendes en vertu de l'Acte relatif aux Droits d'Excise.

Ordonné, Que l'Honoraire de \$60, payé sur le Bill pour faciliter le règlement des Affaires de la Succession de feue Grace Russel, soit remboursé.

- M. Street, du Comité des Subsides, a fait rapport d'une Résolution, laquelle a été lue comme suit :-
- 1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-trois mille quatre dollars et scize centins, soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de l'Adjudant-Général de la Milice, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

La dite Résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

- M. Morris, du Comité des Subsides, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—
- 1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quarante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses Contingentes pour Papeterie, Impressions, Rép ration d'Armes, etc., transport d'Effets du Gouvernement et autres dépenses incidentes de la Milice, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

Milice, pour l'année expirant le 30 Juin 1866. 2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme Compensation pour accidents ou dommages, pour l'année expirant le 30

Juin 1866.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme Compensation accordée aux Pensionnaires au lieu de terres, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Seize mille dollars, soit accordée à Sa Ma-

jesté, pour Munition à l'alle et à Poudre, pour l'aanée expirant le 30 Juin 1866.

- 5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de l'Ecole Militaire, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trente deux mille sept cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit:—Six cents dollars pour défrayer le salaire d'un Garde-Magasin; Deux mille sept cents dollars pour défrayer le salaire de sept Gardes-Magasins des Arsenaux l'ublies, à Trois cents dollars par année chacun; Trente mille dollars, pour défrayer le Loyer des Arsenaux, soin des Armes, et Paicment des Sergents-Majors de Batteries de Campagne, des Gardiens et Employés des Arsenaux, y compris le Chauffage et Eclairage de ces Arsenaux, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.
- 7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-et-douze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses pour le service de la Milice Volontaire, comme suit: Douze mille dollars pour une Allocation au lieu d'Habillement, à raison de Trois dollars par homme, pour, disons, 4,000 Volontaires, qui ont fourni leur propre habillement; Cinquante mille dollars, pour l'Ilabillement commandé pour la Cavalerie, l'Artillerie et les Carabiniers; et Dix mille dollars pour Equipement de la Cavalerie, pour l'année expirant le 30 Juin 1866

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent vingt-sept mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit : Cent douze mille dollars pour défrayer la paie pour seize jours d'exercice pour, soit quatorze mille Volontaires, à huit dollars chacun; Quinze mille dollars pour défrayer la paie pour les chevaux des corps à cheval, pour l'année

expirant le 30 Juin 1866.

9. Résolu, Qu'une somme ____dant pas Dix-neuf mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la Paie des Majors de Brigade, y compris l'allocation pour un cheval et les frais de voyage, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la paie des Instructeurs d'Excreise des Corps Volontaires, les Asso-

ciations d'exercice, etc., pour l'année expirant le 30 Juin 1866. 11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-et un mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit: Dix-huit mille dollars pour défrayer la Paie d'Exercise de Douze cents Gradués des Ecoles Militaires, à 75 centins par jour, 20 jours ; et Trois mille dollars pour défrayer les Dépenses de voyage des Gradués, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, en vertu de la section 16 de l'Acte concernant les Corps Volontaires de Milice, pour

les Corps Volontaires effectifs, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent quarante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses ordinaires du Bureau de Poste, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

14. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le transport des Malles par les Chemins de Fer du Grand-

Tronc, Grand Occidental et du Nord, pour l'année expirant le 30 Juin 1866.

15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent seize mille trois cent vingt-huit dollars, soixante-et-quinze centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les arrérages de frais de poste payables au Grand Tronc depuis le 9 Juin 1862, au 30 Juin 1865.

Les dites Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :-

Le Conseil Législatif a cassé les Bills suivants, sans amendements :-

Bill intitulé: "Acte pour expliquer certaines dispositions des Actes d'Incorporation " de la Cité de Montréal, et pour d'autres fins."

Bill intitulé: " Acte pour assurer les titres des immeubles dans le Haut-Canada.

Et aussi le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour incorporer la "Compagnic du Chemin de Fer à passagers de la Cité d'Outaouais," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Lt ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Couseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer à " passagers de la Cité d'Outaouais," lesquels ont été lus comme suit :-

Page 1, ligne 19.—Retranchez depuis "délai" jusqu'à "de" où cc mot se rencontre

la seconde fois dans la 20e ligne et insérez : " d'une année."

Page 1, ligne 21.—Retranchez "trois" et insérez : "deux."

Page 2, ligne 21.—Retranchez " William McNaughton" et insérez : "l'Honorable James Skead."

Page 2, ligne 22. Retranchez depuis "Starnes" jusqu'à "Edward" et insérez: " W. F. Powell, Rinaldo McConnell et."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le dix-septième paragraphe de la première section du chapitre vingt-trois des Statuts passés dans les vingt-septième ct vingt-huitième années du Règne de Sa Majesté, relatifs à l'octroi de chartes d'incorporation aux Compagnies Manufacturières, Minières et autres, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute

la Chambre pour sa prochaine séance.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Syndics de la

Congrégation de l'Eglise St. André, dans le Township de Ramsay, en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, à aliéner les biens appartenant à la dite Congrégation, et pour d'autres fins, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour faciliter la séparation du Comté de Renfrew du " Comté de Lanark," étant lu ;

Les dits amendements ont été, en conséquence, lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Et étant six heures de l'après midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demie aujourd'hui, sans que la Question d'ajournement ait été mise au voix.

Sept Heures et demie, P.M.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lucs :-Du Révérend Paul de Saunhac et autres, de la Paroisse de St. Malachie, dans le Comté d'Ottawa; demandant que le dit Comté soit divisé pour les fins Municipales et

D'Edouard Crépcau, de la Paroisse de Sorel, dans le District de Richelieu; demandant qu'il soit pris des mesures pour empêcher la continuation de certair procédés illégaux et

injustes de P. R. Chevalier, Shérif du dit District.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour régler les honoraires des Arbitres; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Wallbridge (Hastings Nord) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité pour prendre en considération une certaine Résolution proposée relative aux confiscations et amendes en vertu de l'Acte relatif aux Droits d'Excise.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir à ce que, déduction faite des frais de poursuite, toutes confiscations et amendes imposées en vertu de l'Acte concernant les droits d'Excise, appartiennent à Sa Majesté pour les besoins publics de la Province, à moins que le contraire ne soit expressement prescrit; mais le produit net de telles amendes ou confiscations, ou toute partie d'icelui, pourra être partagé entre le Percepteur du Revenu de l'Intérieur ou principal Officier de l'Excise par qui la saisie a été opérée, ou par qui a été faite la dénonciation qui a servi de base à la poursuite, et le Dénonciateur, ou toute autre personne qui a aidé à obteuir la confiscation des effets ou choses ainsi saisies, ou le recouvrement de l'amende, en telles proportions que le Gouverneur en Conseil pourra ordonner et fixer dans chaque cas spécialement; mais ceci ne sera pas interprété de manière à restreindre ou affecter aucun pouvoir conféré au Gouverneur en Conseil par le dit Acte ou par toute autre loi à l'égard de la remise des amendes ou des choses confisquées.

Résolution à être rapportée.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. MacIntyre a fait Rapport que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. McIntyre a fait rapport de la Résolution, en conséquence, laquelle a été lue comme

Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir à ce que, déduction faite des frais de poursuite, toutes confiscations et amendes imposées en vertu de l'Acte concernant les droits d'Excise, appartiennent à Sa Majesté pour les besoins publics de la Province, -à moins que le contraire ne soit expressement prescrit; muis le produit net de telles amendes ou confiscations, ou toute partie d'icelui, pourra être partagé entre le Percepteur du Revenu de

l'Intérieur ou Principal Officier de l'Excise par qui la saisie a été opérée, ou par qui a été faite la dénonciation qui a servi de base à la poursuite, et le Dénonciateur, ou toute autre personne qui a aidé à obtenir la confiscation des effets ou choses cinsi saisies, ou le recouvrement de l'amende, en telles proportions que le Gouverneur en Conseil pourra ordonner et fixer dans chaque cas spécialement; mais ceci ne sera pas interprété de manière à restreindre ou affecter aucun pouvoir conféré au Gouverneur en Conseil par le dit Acte ou par toute autre loi à l'égard de la remise des amendes ou des choses confisquées.

La dite Résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité des voies et moyens, étant lu;

L'honorable M. Galt a proposé, secondé par l'Honorable M. Brown,

Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil.

M. l'Orateur, conformément au chapitre quatre des Statuts Refondus du Canada, a appelé M. Biggar, Membre pour la Division Est du Comté de Northumberland, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

M. Biggar, en conséquence, a pris le Fauteuil de la Chambre Et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil. Et la Chambre ayant continué de sléger jusqu'après minuit,

Mercredi, 13 Septembre 1865,

Et la Question ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil. La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

(EN COMITE.)

1. Résolu, Que pour faire face aux subsides octroyés à Sa Majesté, la somme de Cinq millions six mille cent quarante-cinq dollars et deux centins soit accordée à même le Fonds des Revenus Consolidés de cette Province.

2. Résolu, Que pour faire face aux subsides octroyés à Sa Majesté, la somme de Vingt mille deux cents dollars soit accordée à même le Fonds de Construction et du Jury du

Bas-Canada.

3. Résolu, Que pour faire face aux subsides octroyés à Sa Majesté, la somme de Vingt-

cinq mille dollars soit accordée à même le Fonds de Construction du Haut-Canada.

4. Résolu, Que pour mettre le Fonds des Revenus Consolidés en état de faire face aux charges dont il est grevé par les subsides accordés à Sa Majesté, le Gouverneur en Conseil soit autorisé à prélever, sur le crédit du dit Fonds Consolidé, une somme n'excédant pas un million de dollars, au moyen de la vente d'effets publies provinciaux, ou de l'émission de Débentures Provinciales, ou de ces deux choses à la fois, dont le produit fera partie du dit Fonds.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Réscintions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Jeudi prochain.

M. Street a aussi informé la Chambre qu'il lui était cujoint de demander que le Comité ait la permission de sièger de nouveau.

Résolu, Que Jeudi prochain cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

M. Street, du Comité des Voies et Moyens, a fait rapport d'une Résolution, laquelle a été lue comme suit : —

Résolu, Que les droits de timbre suivants seront prélevés en sus de ceux que la loi permet maintenant de prélever, savoir :—

permet maintenant de prélever, savoir:—
Sur les Lettres de Change et Billets pour la valeur de \$25 ou au-dessous............1 centin.

Do do do do \$50 et de plus de \$25...2 centins.

Do do do do do do de moins de \$100 et de plus de \$50...3 centins.

L'Honorable M. Galt a proposé, secondé par l'Honorable M. Brown, que la dite
Résolution soit maintenant lue une seconde fois, et la Question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

suit :-

POUR

Messieurs

Archambeault,	Cockburn,		Pope,
Ault,	Cornellier,	Jones (Leeds Sud),	Poulin,
Beaubien,	DeBoucherville,	Knight,	Powell,
Bell.	Denis,	Langevin,	Ross ($Dundas$),
Bellerose,	DeNiverville,	Macdonald, ProcGén	.Shanly,
Brousseau,	Duckett,	Mackenz e (Lambton)	,Smith (Toronto Est),
Brown,	Dunsford,	Magill,	Stirton,
Carling,	Galt.	McDougall,	Street,
Cartier (Proc. Gén.),	Gaucher.	Mc Gec,	Webb,
Cartwright,	Harwood,	MacIntyre,	Wells,
Cauchon,	Eaultain,	McKellar,	Willson et
Chapais,	Higginson,	Morris,	Wright (C. Ott'a.) 48.

CONTRE: Messieurs

Bourassa, Dorion (Hocheluga), Holton, Paquet,
Cameron (Ontario N.), Dufresne (Iberville), Houde, Parker,
Caron, Ferguson (Simcoe S.), Lajoie, Perrault,

Coupal, Fortier, Macdonald (Cornwall), Pinsonneault, et Dorion (Drum. et Art). Gaudet, McConkey, Ross (P. Ed'ard).-20.

Ainsi, la Question a été résolue affirmativement. La Résolution a été en conséquence lue une seconde fois, et adoptée.

Ordonné, Que l'Honorable M. Galt ait la permission d'introduire un Bill pour étendre l'Acte à l'effet d'imposer des Droits sur les Billets et Lettres de Change à tous les Billets et Lettres de Change de quelque montant que ce soit, et pour amender autrement le dit Acte.

Il a, en consequence, presente le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif aux Droits d'Excise, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute

la Chambre pour Jeudi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant la procédure ordinaire dans les Cours Supérieure et de Circuit du Canada," étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute

la Chambre pour Jeudi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender le chap. 32 des Statuts Resondus du Canada, concernant le Bureau d'Agriculture et les Sociétés d'Agriculture," étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute

la Chambre pour Jeudi prochain.

Un Bill à l'effet d'amender ultérieurement l'Acte intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "La Compagnie du Richelieu," a été, en conformité de l'Ordie, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour amender l'Acte concernant la Compagnie du Canal de Toronto à la Baie-Georgienne, étant lu;

M. Ferguson (Simcoe Sud) a proposé, secondé par M. Cameron Ontario Nord), Que

le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'Honorable M. Macdonald (Cornwall) a proposé pour amendement, secondé par M. Morris, Que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants ; " de ce jour en six mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et la question a été

résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix, Ordonné, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender l'Acte incorpo-" rant la Compagnie du Canal de Toronto et de la Baie Georgienne." Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer Central du Canado, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Et la Question ayant été mise : que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour

" prolonger le délai fixé pour l'achèvement du Chemin de Fer du Canada Central,"

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender les Actes relatifs à la " Compagnie du Pont International " a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois. Résolu, Que le Bill avec l'amendement passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour prévenir l'introduction et la propagation de Maladies qui attaquent certains animaux"; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Smith (Toronto Est) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Jeudi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Caisse d'Epargne de St. Roch de Montréal; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Denis a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements. Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le tître soit : "Acte pour incorporer la Société " dénommée Caisse d'Epargue de St. Roch de Montréal,"

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer spécialement la Compagnie de l'Hôtel et des "Bains de Mer de Tadousac;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Bellerose a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant réçu.

M. Bellerose a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus

comme suit :-Page 1, ligne 32.—Après "susdit" insérez, "et à compter de la passation du présent "Acte, la dite Compagnie incorporée en vertu du dit chapitre soixante-trois des Statuts "Refondus du Canada, cessera d'exister, et telle Compagnie ainsi que ses droits, pou-" voirs, priviléges et biens sont par le présent fondus, en la manière prescrite par le " présent, dans la Compagnie incorporée par le présent Acte."

Page 2, ligne 9.—Après "chacune" insérez "et les Actions de la dite Compagnie "incorporée en vertu du dit chapitre soixante-trois des Statuts Refendus du Canada seront "réparties et seront inscrites sur les livres de la Compagnie par le présent incorporée, "comme actions de la Compagnie incorporée par le présent, et les porteurs de ces Actions "seront crédités sur iceux jusqu'à concurrence des sommes qu'ils auront payées sur "icelles, et ne seront responsables que du montant non-payé lors de la passation du présent Acte sur les dites Actions par eux respectivement possédées dans la Compagnie ainsi "incorporée en vertu du dit chapitre soixante-et-trois des Statuts Refondus du Canada."

Page 7, ligne 10.—Après "la" insérez "cinquième."
Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Rill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender la loi de la propriété et des fidéicommis dans le Haut-Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cameron (Ontario Nord) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporé la Compagnie du Chemin de Fer du Mont Royal; et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Robitaille a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est sormée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour autoriser les Curé et Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Québec à emprunter une certaine somme d'argent en affectant à sa sureté les biens de la dite Fabrique;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Robitaille a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer le "Club Rideau"; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Bellerose a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Banque de Northumberland; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur

a repris le Fauteuil, et M. Robitaille a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en rapport sans amendements.

Grdonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour établir certaines réserves de Chemin et certaines grandes Routes dans le Township d'Hamilton; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Robitaille a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre; en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender et étendre les Actes relatifs à la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Mackenzie (Lambton) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser la Compagnie du Chemin de Fer de Colourg et Peterborough à construire un Chemin à Rails Plats ou un Chemin de Fer conduisant des Forges de Marmora à la Rivière Treut, ou au Lac Rice, et pour d'autres fins ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Robitaille a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender le septième paragraphe de la première section du vingt-troisième chapitre des Statuts passés dans les vingt-septième et vingt-huitième années du règne de Sa Majesté, concernant l'octroi de Chartes d'Incorporation aux Compagnies Manufacturières, Minières et autres; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Robitaille a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Robitaille a fait rapport du Bill en consequence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender l'Acte passé dans les vingt-septième et vingt-huitième années du Règne de Sa Majesté, concernant la concession de Chartes d'Incorporation à des Compagnies pour l'Exploitation des Manufactures, Mines et autres:"

Oidonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour étendre et amender les Actes relatifs aux Travaux-Publics, quant à ce qui concerne la désense du pays, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour Jeudi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte " pour amender l'Acte des Mines d'Or," vingt-septième et vingt-huitième Victoria, chapitre neuf, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Général

pour Jeudi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour transporter les Chemins d'York au Comté d'York, et pour exonérer le Comté de Peel de toute responsabilité à l'égard des dits Chemins, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé :

" Acte pour faciliter davantage les transactions commerciales, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comits Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte " pour amender l'Acte concernant les formules abrégées de Mortgages dans le Haut-Canada," étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité général

pour Jeudi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour prévenir les Maladies Contagieuses à certaines Stations Navales et Militaires en cette Province, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité général

pour Jeudi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Légistitif, intitulé : "Acte pour amender le chapitre soixante deux des Statuts Refondus du Canada, et " pour mieux règler la pêche et protéger les pêcheries," étant lu ;

Le Bill a été, en consequence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute

la Chambre pour Jeudi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour le perfectionnement, ultérieur des Ecoles de Grammaire dans le Haut-Canada, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité général pour Jeudi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif à la Cour du Banc de la Reine dans le Bas Canada, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois:

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 13 Septembre 1865.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lucs :-

Du Conseil Municipal des Comtés Unis de Huron et Bruce, et de la Municipalité du Township de Culross; demandant la passation d'un Acte pour annexer toute cette partie du Township de Greenock au Sud du Chemin de Durham, au Township de Culross, pour les fins Municipales.

Du Conseil Municipal du Comté d'Onturio ; demandant certains amendements à la

Loi de Co:isation du Haut Canada.

Du Révérend Francis Berry et autres ; demandant la passation d'un Acte pour empêcher la fabrication et la vente des Liqueurs enivrantes dans la Grande Ile Manitouline, et dans les autres Iles Canadiennes dans le Lac Huron et la Baic Georgienne.

M. Marris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le treizième its pport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements, savoir :-

Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour limiter l'application d'une certaine "hypothèque générale créée par Daniel McCallum et sa femme, à un certain lot de terre." Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer le Curé de la Paroisse

" Notre-Danie de Québec."

Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour nommer des Syudics à l'effet de "régler les affaires de la succession de feu Alexander Macdonell conformément aux termes "de son Testament."

Votre Comité a aussi examiné le Bill du Conseil Législatif, intitulé "Acte pour "légaliser certaines Cotisations dans la Cité de Toronto, et pour autoriser la dite Cité à "recouvrer les taxes imposées," et il est convenu de le rapporter sans amendements.

M. Webb, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour la Ville de Niagara, a informé la Chambre que l'Honorable M. Abbott, Président, et Hope F. Mackenzie, Ecuier, et Paul Denis, Ecuier, de mortes du Comité, ont été absents pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

Sur motion de M. Magill, secondé par M. Ross (Prince Edouara),

Résolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état des convictions qui ont été rendues pour des contraventions à la Loi d'Excise, avec indication des noms des parties condamnées, du montant des amendes qui ont été payées, et aussi des pétitions et autres communications publiques y relatives, et se rapportant à toute infraction des Lois d'Excise.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Généralpar tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de M. Pope, secondé par M. Wright (Co. Ottawa),

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sou Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copies de toutes soumissions, contrats, spécifications et papiers se rattachant à la construction de la Prison de Sherbrooke et de toute correspondance y relative.

Resolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, uu état indiquant le montant des deniers réalisés dans chacun des Districts Judiciaires dans le Bus-Canada respectivement, par la vente des Réserves du Clergé ou des Terres du Clergé, et un compte détaillé de l'emploi de ces deniers.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. Loframboise, secondé par M. Dorion (Drummond et

Arthabaska),

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de toute correspondance échangée entre le Gouvernement ou aucun de ses Membres et les Greffiers de la Couronne et de la Paix du District de Montréal, relativement à la nomination d'un député Greffier de la Couronne et de la Paix pour ce District à la place de V.P. II. Bourgeau, Ecuier, décédé.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province.

M. Robitaille a proposé, secondé par M. Mackenzie (Lambton), Que cette Chambre concourre dans le second rapport du Comité Permanent des dépenses contingentes.

Et des débats s'étant élevés,

La dite motion avec le dit rapport ont été retirés avec la permission de cette Chambre.

Su motion de M. Dufresne (Montcalm), secondé par M. Bellerose,

Resolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien fairc mettre devant cette Chambre, copies du Rapport fait par F. G. Johnson, Ecuier, Commissaire dans l'enquête tenue sur le Greffe de la Couronne et de la Paix de Montréal, sur la manière dont les Records y sont tenus, et sur la perte de certains documents publics disparus de ce gresse, avec les affidavits prin à l'enquête.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de M. DeNiverville, secondé par M. Archambeault.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous permis ou licences pour coupe de bois sur les limites accordées à feu Thomas Alexandre Lambert, en son vivant de Bécancour, sur les terres de la Couronne, dans l'étenduc de l'Agence de G. J. Neagle, Ecuier, dans le cours de l'automne et de l'hiver dernier ; et de toute correspondances qui ont eu lieu à cette époque à l'égard de telles licences ou permis, entre le dit G. J. Neagle et ceux ou celui qui les ont obtenus, et le Curateur à la succession vacante du dit Lambert.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province.

Sur motion de M. Powell, secondé par l'Honorable M. Chapais.

Ordonné, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Géneral, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copies de toutes Pétitions, Communications, Documents, Rapports et Papiers se rattachant à l'achat des ouvrages faits sur la Rivière Noire, pour l'amélioration de sa navigation et pour faciliter la descente du bois de Construction.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de M. Gagnon, secondé par M. Rémillard, Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie des témoignages donnés contre Télesphore Fortin, Ecuier, Régistrateur de la seconde Division d'Enrégistrement du Comté de Charlevoix et Saguenay, et Maître de Poste de la Paroisse de la Baie St. Paul, ainsi que des Papiers et Correspondances se rattachant à ces témoignages.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

M. Bell a proposé, secondé par M. Mackenzie (Oxford Nord), Que demain cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération les Résolutions suivantes proposées:—

1. Résolu, Qu'il est à propos que toutes les facilités possibles soient données pour favo-

riser l'accroissement du commerce de ce Pays, et pour la Défense Nationale.

2. Résolu, Que pour ces objets, une voic de communication par eau à l'intérieur, possédant des avantages supérieurs quant à la capacité, à la distance et à la position, et

reliant le Fleuve St. Laurent au Lac Huron, est de la plus grande importance.

3. Résolu, Que la route qui passe par la Rivière des Outaouais, le Lac Nipissing et la Rivière des Français, possédant tous ces avantages à un haut degré, et étant de la plus grande capacité, très-éloignée de la frontière, et de plusieurs centaines de milles plus courte qu'aucun autre route entre nos ports de mer et le Lac Huron, est particulièrement propre à attirer vers nos ports le commerce immense qui s'écoule entre le grand Ouest et le bord de la mer, et offre par conséquent tout à la fois des avantages commerciaux, politiques et internationaux.

4. Résolu, Que cette route passant par un nouveau et vaste territoire, qui est riche en forêts et en minéraux, et qui possède des facilités immenses pour les manufactures, serait, plus que toute autre, propre à attirer des colons dans ce territoire.

5. Résolu, Que l'ouverture de cette ligne de navigation de la Rivière des Outaonais au Lac Ruron tendrait grandement à favoriser l'immigration et l'établissement du seul

Territoire considérable qui reste disponible en Canada.

6. Résolu, Que pour les fins de la défense du pays, dans le cas de nécessité, les avantages de cette route sont incomparablement plus grands que ceux que l'on pourrait obtenir par toute autre ligne, attendu qu'elle permettrait aux vaisseaux de guerre propres au service des Lacs de se transporter promptement du bas du Fleuve St. Laurent à ces Lacs en passant par l'intérieur du pays et loin de la frontière.

7. Résolu, Qu'en vue de la grande importance et de la valeur croissante pour le Canada de cette ligne de communication, des mesures devaient être prises aussitôt que

possible pour faire ouvrir et utiliser cette route.

Et des débats s'étant élevés,

Et étant six heures de l'après-midi, conformément à la règle de cette Chambre, M. l'Orateur a laissé le Fauteuil pour le reprendre à Sept heures et demic,

Sept heures et demic, P. M.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour établir d'autres dispositions pour l'administration des Sociétés permanentes de Construction dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

M. Street a proposé, secondé par l'Honorable M. Howland, Que le Bill soit maintenant

lu la troisième fois.

M. Scatcherd a proposé pour amendement, secondé par M. Haultain, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants "renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre afin d'y faire "insérer un proviso à l'effet qu'à l'avenir le taux d'intérêt qui sera exigé des emprunteurs "sera mentionné dans l'obligation hypothécaire, ou autre garantie donnée à la Société "pour sûreté du paiement de la somme empruntée, et cette section s'appliquera à toutes "les Sociétés de construction dans le Haut-Canada."

Et le dit amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les

noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR: Messieurs

Ault, Evanturel, Macfarlane, Rymal, Bellerose, Ferguson (Frontenac), Mackenzie (Lambton), Scatcherd,

Biggar, Bourassa, Bowman, Coupal, Cowan, Currier, Dickson, Dorion(Drum.et	Fortier, Gagnon, Gaucher, Haultain, Holton, Houde, Huot, Art: La framboise,	Mc Giverin, Mc Kellar, Munro, O' Halloran, Paquet, Perrault, Poulin, Ross (Dundas),	Scoble, Smith (Durhom E.) Stirton, Thompson, Tremblay, Wallbridge (Has't N.) Wells, White, et
Dorion(Drum.et	Art, Laframboise,		Wash CVon T. D. YAA
Derion (Hochele	aga), Mucdonald (Cornu	u),Ross (P. Laouara)	Wright, (York E.)-44.
		CONTRE	

Messieurs

Alleyn,	Duckett,	Langevin,	Rémillard,
Archambeault.	Dufresne (Montcalm)		Robitaille,
Blanchet,	Dunkin,	Magill,	Rose,
Bown,	Dunsford,	Mc Conkey,	Ross (Champlain),
Brousseau.	Gaudet,	Mc Gce,	Smith (Toronto Est),
Carling,	Gibbs,	Morris,	Somerville,
Cartier, Proc. Gén.,	Higginson,	Morrison,	Street,
Cartwright,	Howland,	Parker,	Walsh,
Cockburn,	Jackson,	Pinsonneault,	Webb, et
DeBoucherville,	Knight,	Pope,	Willson.—40.
		-	

Ainsi la Question a été résolue Affirmativement.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise aux voix;

Ordonné, Que le Bill soit maintenant renvoyé à un Comité de toute la Chambre, afin d'y faire insérer un proviso à l'effet "qu'à l'avenir le taux de l'intérêt qui sera exigé des "emprunteurs sera mentionné dans l'obligation hypothécaire ou autre garantie donnée à la "société pour sûreté du paiement de la somme empruntée, et cette section s'appliquera à "toutes les Sociétés de Construction du Haut-Canada."

La Chambre, s'est en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Ault a fait rapport que le Comité

avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.
Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Ault a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu.

M. Scatcherd a proposé, secondé par l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), que l'amendement soit maintenant lu une seconde fois ; et la Question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

POUR : Messieurs

Ault.	Dufresne (Iberville), Mackenzie (Lumbto	m), Scatcherd,
Biggar,	Evanturel,	Mc Conkey,	Scoble,
Bourassa,	Ferguson (Fronten		Smith (Durham E.),
Bowman,	Fortier,	Mc Kellur,	Stirton,
Caron.	Haultain.	Munro,	Thibaudeau.
Coupal	Holton,	O'Halloran,	Thompson,
Cowan,	Houde.	Perrault,	Wallbridge (Host's N.),
Currier.	Labreche-Viger,	Ross (Dundas),	Wells,
Dickson.	Laframboise,	Ross (Prince-Edo'	rd), White, et
Dominal Down at	Art), Macdonald (Cornu		Wright (York E.)-42.
Dorton (Hashela	an Marfarlane	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
Dorton (110cheta	ga), Marfarlane,		

contre: Messieurs

Alleyn,	Dufresne (Montcalm), Knight,	Robitaille,
Bellerose,	Dunkin, Langevin,	Rose,
Blanchet, Bown	Dunsford, Magill, Ferguson (Simcoe S.),McGee,	Shanly, Smith (Tor to E.),
Down,	1 erg 1500 (Strocoo Sijjii 5 50)	

Bourassa, Gaucher, Morris, Somerville, Cameron (Ontario N.), Gaudet, Morrison, Street. Carling, Cartier, Proc. Gén., Gibbs. Parker, Sylvain, Harwood, Pinsonneault, Taschereau. Higginson, Pone. Tremblay, Chanais. Walsh, Cockburn, Powell, Howland.Webb, et Cornellier, Huot, Kankin, Raymond, Willson .-- 51 Denis, Jackson, Rémillard, Duckett. Jones (Leeds Sud),

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Remarque ayant été faite que M. Street avait voté sur la Question bien qu'il ait un

intérêt pécuniaire direct dans l'affaire qui est devant la Chambre,

M. l'Orateur décida que l'espèce d'intérêt qui empêche un Membre de voter doit être un intérêt pécuniaire direct se rapportant exclusivement à la personne dont le vote est mis en question, et non un intérêt qu'il a en commun avec le reste des sujets de Sa Majesté, et que, comme dans son opinion le Bill a trait aux Sociétés de Construction en général, le Membre pour Welland a le droit de voter.

Sur motion de M. Street, secondé par l'Honorable M. Howland,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour établir de nouvelles dispo-" sitions relativement à l'administration des Sociétés Permanentes de Construction dans " le Haut-Canada."

Ordonne, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours. L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour régler la qualification des Médecins et Chirurgiens pratiquant dans le Haut-Canada, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cartwright a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Cartwright a fait rapport du Bill, en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conségence, lu la troisième sois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :-

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendements :-

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte pour l'érection de la Municipalité des

" Chûtes de Kingsey."

Bill intitulé: " Acte pour autoriser Joseph Anctil, de St. Anne de la Pocatière, et Auguste Fournier, de St. Jean Port Joly, a être admis à pratiquer comme Notaires dans le Bas-Canada."

Bill intitulé: " Acte concernant la qualification des Juges de Paix." Bill intitulé: " Acte pour abolir la poine de mort en certains cas." Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte de la Faillite, de 1864."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte à l'effet d'incorporer les Associations " d'Assuranes Mutuelles des Fabriques des Diocèses de Québec et Trois-Rivières, et de " Montréal et St. Hyacinthe."

Bill intitulé: " Acte pour faciliter la séparation de Huron et Bruce et pour faire de

" Walkerton le Chef-Lieu du Comté de Bruce."

Bill intitulé: "Acte pour légaliser certains Règlements et Débentures du comté de " Victoria."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte pour incorporer le Village de Mitchell, "dans le Comté de Perth."

Bill intitulé: "Acte pour autoriser Donald Alexander Livingston à se faire admettre

" à la pratique de la Médecine, de la Chirurgie et de l'Art Obstétrique."

Bill intitulé: "Acte pour changer le nom de la "Compagnie des Consommateurs de "Gaz de Bytown" en celui de "la Compagnie du Gaz d'Ottawa," et pour confirmer, modifier et étendre ses pouvoirs."

Aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre aux Bills

suivants, sans amendements :-

Bill intitulé: "Acte pour incorporer l'Hôpital Général et de Marine de Ste. " Catharine."

Bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie des Mines de la Baic de Gaspé."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer l'École du Dimanche de Jeffery Hale." Bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Hôpital de Jeffery Hale."

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant la vente et l'administration des Bois sur les Terres Publiques," auquel il démande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Hono-

rable M. le Solliciteur-Général Cockburn,
Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant la vente et l'administration des Bois sur les Terres Publiques," soit maintenant la la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordon-

née pour la prochaine séance de cette Chambre.

Un Bill pour amender les Lois de la Chasse du Haut-Canada, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Ordonné, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour régler les honoraires des Arbitres, étant lu;

L'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn a proposé, secondé par l'Honorable

M. le Solliciteur-Général Langevin, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Scatcherd a proposé pour amendement, secondé par M. O'Halloran, Que tous les mots après " muintenant" jusqu'à la fin de la Question, soient retianchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un Comité Général pour y être amendé en rendant les honoraires des Arbitres uniformes."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit :--

Pour: Messicurs

Ault,	Dorion (Hochelaga)	Ta fram haira	Powell,
	Destrone (17 and 17)	Marramouse,	
Biggur,), mackenzie (Lamo	ton,)Ross (Dundas),
Bourassa,	Fortier,	Magill,	Ross (Prince Ed'ard),
Carling,	Gaudet,	Mc Giverin,	Scatcherd,
Caron,	Gibbs,	McIntyre,	Scoble.
Cornellier,	Haultain,	McKellar,	Stirton.
Coupal,	Holton,	Munro,	Taschereau,
Currier,	Houde,	O'Halloran,	Willson et
Dorion (Drm. et.	Arth.) Jones (Leeds Sud),		Wright (York E.) -36.
•	21		

CONTRE: Messieurs

477 0000	Denis,	Huot,	Robitaille,
Alleyn, Bellerose,	Dickson,	Langevin,	Rose,
Blanchet,	Duckett.	Macdonald (Cornz	vall), Shanly,
Bown,	Dufresne (Monte	alm), Mc Gee ,	Smith (Durham E.),
Brousseau,	Dunkin,	Morris,	Somerville, Street.
Brown,	Dunsford,	Pâquet,	Sylvain,
Cameron (Onturio N),Evanturel,	Parker,	Wallbridge (Hast's N.)
Cartier, ProcGen.,		e S.),Pinsonneault, Poupore,	Walsh,
Cartwright,	Gaucher,	Rankin,	Webb, et
Chapais,	Harwood,	Rémillard,	Wells.—45.
Cowan,	Higginson,	120//00/00/00/00/00/	
De Boucherville,			*

Ainsi la Question a été résolue négativement. Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-général Langevin,

Ordonné, Que la considération ultérieure du dit Bill soit remise à demain.

L'Ordre du Jour pour recevoir le Rapport du Comité Général sur le Bill pour amender l'Acte relatif à l'Intérêt, étant lu ;

M. Bourassa a proposé, secondé par l'Honorable M. Laframboise,

Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Dorion (Drummond et Arthabaska) a proposé pour amendement, secondé par M. Dufresne (Iberville), que tous les mots après "le" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "Bill soit maintenant renvoyé à un Comité Général avec instruction de l'amender en substituant le taux de huit pour cent au taux de six pour cent pourvu par la troisième section du Bill.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Jeudi, 14 Septembre 1865,

Et l'ameudement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ontété priscomme suit:—

POUR:

Messieurs

Ault,	Dorion(Drum et Art.)	, III was taken	Perrault, Powell,
	Dorion (Hochelaga), Dufresne (Iberville),		
Biggar, Bourassa,	Dunkin,	Laframboise,	Kemiliara,
(Outamin N)	Farancon (Frontenac).	Langevin.	Ross (Champlain),
Cartier, ProcGen.,	Ferguson (Simcoe S.)	,Macdonald (Cornwall) McGiverin,	Scatcherd,
Chapais,	1.0,000,	MacIntyre,	Smith (Durham E.)
Cornellier, Currier,	Gaudet,	Morris,	Smith (Toronto E.) et
Denis,	Harwood,	Munto,	Walsh40.

CONTRE:

Messieurs

Alley., Blanchet, Bown.	Duckett, Dufresne (Montcalm), Dunsford,	Mc Conkey, Mc Gee, Mc Kellar,	 Shanly, Somerville, Stirton,
Browseau, Brown, Carling,	Gagnon, Gibbs, Higginson,	O'Halloran, Pâquet, Parker,	Street, Sylvain, Taschereau,

Thibaudeau, Pinsonneault, Houde, Caron. Wallbridge (Hast's N.) Pope, Huot. Cartwright. Webb. Poupore, Jackson Cockburn, Wells, Robitaille, Macfarlane Coupal, Willson, et Mackenzie (Lambton), Ross (Prince Ed.) Cowan, Wright (York E.) Scoble. Magill, Dickson, Ainsi la Question a été résolue négativement.

Et cette Question ayant été de nouveau proposée, savoir : Que le rapport soit main-

tenant reçu.

L'Honorable M. Macdonald (Cornwall) a proposé pour amendement, secondé par M. Smith (Durham Est), que tous les mots après " le " jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "Bill soit maintenant reuvoyé à un Comité Général dans le but de pourvoir à ce qu'il ne soit point loisible, en vertu d'aucun contrat, de prendre directement ou indirectement pour le prêt de deurées et marchandises quelconques plus de six louis pour l'usage de £100 pour une anuée, et en proportion pour une plus forte ou une moindre somme ou valeur, ou pour un espace de temps plus ou moins long; et à ce que toutes obligations contrats ou sûretés quelconques p un lesquels ou en vertu desquels un intérêt plus élevé sera convenu et pris soient entièrement nuls.

M. Morris a proposé, secondé par M. Cartwright, Que cette Chambre s'ajourne main-

tenant; et la Question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :--

POUR: Messieurs

Riggar Dunsford,	, O'Halloran,	Smith (Durham E.),
Biggar, Dunsford, Ferguson (F	rontenac), Parker,	Stirton,
Bown, Ferguson (F Cameron (Ontario N.), Haultain,	Pope,	Street,
Carling, Mc Conkey,	Powell,	Tuschereau,
Cartwright, MacIntyre,	Rankin,	Thibaudeau, et
Dufresne (Montcalm), Morris,	Scoble,	Webb.—25.
Dunkin,		
Daniben,		

CONTRE: Messieurs

A77a101	1,	Dorion (Drum & Art), Jackson, Rémillard,
$\Lambda lleyn,$,	Duckett Laframboisc, Rose,
Ault,	1	Dufresne (Iberville), Macdonald (Cornwall) Ross (Chumplain),
Bellerose,		Ferguson (Simcoe S.), Macfarlane, Ross (Dundas),
Blanchet,		Ferguson (States S.) May 7 (Tambles) Poss (P. Ediard)
Bourassa,		Territoria de la compansa del compansa del compansa de la compansa del la compansa de la compans
Brousseau,	1 5	Guidion,
Caron,		Guacher,
Cornellier,	,	Gaulet, McKellar, Somerville,
Coupal,	e	Gibbs, Pâquet, Sylvain,
Cowan,	1	Parwood, Perrault, Walloriage (Hast. IV.),
		Higginson Pinsonneault Walsh,
Currier,	í	Poumore Willson, et
Denis,		Thomas, Thomas, C. Vorte E 3-52
Dickson,	· ' .	Huot, Raymond, Wright (1011) 12.

Ainsi la question a été résoluc négativement. Et l'amendement à la motion principale ayant été de nouveau proposé,

M. Dunkin a proposé pour amendement au dit amendement proposé, secondé par M. Morris, que les mots "de pourvoir à ce qu'il ne soit pas loisible, en vertu d'aucun contrat, de prendre directement ou indirectement pour le prêt de denrées et marchandises quelconques plus de six louis pour l'usage de £100 pour une année, et en proportion pour une plus forte ou une moindre somme ou valeur, ou pour un espace de temps plus ou moins long ; et à ce que toutes obligations, contrats ou suretés quelconques pour lesquels ou en vertu desquels un intérêt plus élevé sera convenu et pris soient entièrement nuls," soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "d'amender la troisième clause en effaçant le mot "six" et insérant le mot "neuf" comme le maximum de l'intérêt permis par cette clause."

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus du Canada, a appelé M. Dunkin, Membre pour le Comté de Brome, à le remplacer au Fauteuil durant son absence temporaire.

M. Dunkin a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre.

Et après quelques temps M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et la Question ayant été mise aux voix sur l'amendement au dit amendement, la Chambre s'est divisée; et les nons ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR : Messieurs

Cartwright, Dorion (Hochelaga), Haultain, McGiverin,
Cockburn, Dunkin, Holton, Scatcherd, et
Currier, Dunsford, Laframboise, Smith (Tor'to E.)-13.
Dorion(Drumet Ar't).

CONTRE:

	Tu Co	bicuis	A contract of the contract of
Alleyn,	Denis,	$\it Macfarlane,$	Ross (Champlain).
Ault,	Dickson,	Mackenzie (Lambton)	Ross (Dundus).
Bellerose,	Dufresne (Iberville),	Magill.	Ross(PEdouard),
Blanchet,	Dufresne (Montcalm),		Scoble,
Bourassa,	Ferguson (Frontenac,	Mc Gee.	Somerville,
Brousseau,	Ferguson (Simcoe S.)	McKellar.	Stirton,
Brown,	Fortier,	Pâquet,	Street,
Cumeron (Ontario N	.), Gaucher,	Parker,	Sylvain,
Carling,	Gaudet,	Perrault,	Thibaudeau,
Caron,			Wallbridge(Hast's N.),
Cartier, ProcGén.	Higginson,	Pope,	Walsh,
Chupais,	Houde,	Poulin,	Webb,
Cornellier,		Rankin,	Willson et
Coupal,	Langevin,	Raymond,	Wright (York E.) -59.
Cowan,	Macdonald (Cornwall)		,

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Et la Question ayant été de nouveau proposée sur l'amendement à la motion principale,

M. McFarlane a proposé pour amendement au dit amendement proposé, secondé par l'Honorable M. Carling, Que les mots: "Bill soit maintenant renvoyé à un Comité général, dans le but de pourvoir à ce qu'il ne soit pas loisible, en vertu d'aucun contrat, de prendre directement ou indirectement pour les prêts de Denrées et Marchandises quelconques plus de six louis pour l'usage de £100 pour une année, et en proportion pour une plus forte ou une moindre valeur, pour un espace de temps plus ou moins long; et à ce que toutes obligations, contrats ou sûretés quelconques pour lesquels ou en vertu desquels un intérêt plus élevé sera convenu et pris soient entièrement nuls," soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants "Rapport soit reçu à la prochaine séance de cette Chambre."

Et ce dernier amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

		Titessieurs .	the state of the s
Brown,	Gibbs,	Parker,	Smith (Toronto Est),
Cameron (Ont	ario N.) Macfarlane,	Pope,	Somerville.
Dickson,	Mackenzie (Lo	imbton), Pouliot,	Webb, et
Dunsfor.!,	Mc Gee,	Rankin,	Wright (York E.)-16.
		CONTRE:	- 1 - 1 - 1 - 1 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2

Messieurs

Alleyn,	Currier,	Higginson,	Raymond,
Ault,	Denis,	Holton,	Rémillard,

	* 1 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2		The control of the second of the state of the
Bellerose,	Dorion (Drum & Art), E	loude,	Ross (Champlain),
Blanchet,	Dorion (Hochelaga,) E	łuot,	Ross (Dundas,)
Bourassa,	Dufresne (Iberville,) L		Ross (Prince Ed'ard),
Brousseau,	Dufresne (Montcalm), L	langevin,	Scatcherd,
Caron,	Ferguson (Frontenac), M.	lacdonald (Cornwall)	Street,
Cartier, ProcGén.,	Ferguson (Simcoe S.), M		Sylvain,
Chapais,	Fortier, A	Is Giverin,	Thibaudeau,
Cockburn,	Gaucher, P	Pâquet,	Wallbridge (Has't N.),
Cornellier,	Gaudet, P.	Perrault.	Walsh et
Coupal,	Haultain, F	Pinsonneault,	Willson.—48.
Ainsi la Question	a a été résoluc négativem	ent.	5000年,1915年16日

M. Haultain a proposé, secondé par M. Ferguson (Simcoe Sud), Que cette Chambre s'ajourne maintenant; et la Question ayant été mise aux voix, La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

POUR: Messieurs

Brown,	Ferguson (Simcoe S.), McConkey		Scoble.
Cameron (Ontario N.	Gibbs, McGee.		Smith (Toronto Est),
Carling,	Haultain, McKellar.		Stirton,
Cartwright,	Holton, Parker.	, , ,	Street.
Cowan,	Mackenzie (Lambton), Pope,	·	Thibaudeau et
Dunsford,	Magill, Rankin.	·	Webb.—25.
Ferguson (Frontenac)	5 ,		

Messieurs.

Alleyn,	Coupal, Higginson,	Raymond,
Ault,	Currier, Houde,	Rémillard,
Bellerose,	Denis, Huot.	Ross (Champlain),
Blanchet,	Dorion (Drum & Ar't), Laframboise,	Ross (Dundas),
Bourassa,	Dorion (Hochelaga,) Langevin,	Ross (Prince Ed'ard),
Brousseau,	Dufresne (Iberville), Macdonald (Cornwe	all) Scatcherd.
Caron,	Dufresne (Montcalm), Mc Giverin.	Sylvain.
Cartier, Proc. Gén.	Fortier, Pâquet,	Wallbridge (Has't N.)
Chapais,	Gaucher, Perrault,	Walsh, et
Cockburn,	Gaudet, Pinsonneault,	Willson.—41.
Cornellier,		The state of the s

Ainsi la Question a été résolue négativement. Et l'amendement à la motion principale ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les nous ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR: Messieurs

Ault,	Dickson,	McKellar,	Ross (Dundas),
Beller ose,	Dorion (Drum & Ar't),	Pâquet:	Ross(Prince Ed'ard);
Blanchet,	Dufresue (Iberville),	Parker.	Scatcherd.
Brousseau,	Ferguson (Simcoe S.),.	Perrault.	Scoble,
Brown,	Fortier.		Somerville.
Cameron (Ontario N.)	, Gaucher,	CONTRACTOR OF THE STATE OF THE	Stirton,
Caron,			Thibaudeau, et
Cornellier,			Wallbridge (Has't N.)
Cowan,	Laframboise,	Ross (Champlain),	37
Denis,	Macdonald (Cornwall)	- Commonweller,	

Alleyn,	Dufresne (Mon	ntcalm), Huot,	Pinsonneault.
Bourassa,	Dunsford,	Langevin,	Pope,

Ferguson (Frontenac), Mackenzie (Lambton), Street, Cartier, Proc.-Gén., Sylvain. Magill. Gaudet. Chapais, Walsh. Haultain. McConkey. Cockburn. Webb et Mc Gee. Higginson, Coupal, Willson.-29. Mc Giverin. Holton. Currier, Dorion (Hochelaga),

Ainsi la Question a été résolue Affirmativement.

Alors la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant renvoyé à un Comité Général dans le but de pourvoir à ce qu'il ne soit pas loisible, en vertu d'aucun contrat, de prendre directement ou indirectement pour le Prêt de Denrées et Marchandises quelconques plus de six louis pour l'usage de £100 pour une année, et en proportion pour une plus forte ou une moindre somme ou valeur, ou pour un espace de temps plus ou moins long; et à ce que toutes obligations, contrats ou sûretés quelconques pour lesquels ou en vertu desquels un intérêt plus élevé sera convenu et pris soient entièrement nuls.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Fortier a fait rapport que le Comité

avait examiné le Bill, et y avait fait un nouvel amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Fortier a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine Séance de cette Chambre.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, seconde par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 14 Septembre 1865.

Trois heures, P. M.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :— Par l'Honorable M. Cauchon,—La Pétition de Charles Petitclerc, de la Cité de Québec. Par M. Stirton,—La Pétition du Conseil de Ville de la Ville de Guelph.

L'Honorable M. Galt, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis sur la table les Rapports Municipaux pour le Haut et le Bas-Canada, pour l'année 1864. (Documents de la Session, No. 36.)

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la

Chambre le Dixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité a examiné la Pétition des Comtés-Unis d'York et Peel, demandant la passation d'un Acte pour décharger le Comté de Peel de toute responsabilité quant au prix d'achat des Chemins d'York, et il trouve qu'il n'en a pas été donné avis ; mais comme les parties intéressées sont les deux Comtés d'York et Peel, qui sont maintenant unis, et qu'elles sont toutes deux représentées dans la pétition des Comtés-Unis, votre Comitérecommande que l'on se dispense de l'avis ordinaire.

L'Honorable M. Rose, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté à la Chambre le Huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:

Votre Comité a examiné le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour faciliter davantage les Transactions Commerciales," et il est convenu de le rapporter sans amendements.

M. Parker du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le

Quatorzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill pour autoriser les Syndies de la Congrégation de l'Eglise St. Andrew, dans le Township de Ramsay, en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, à disposer du terrain appartenant à cette Congrégation, et pour d'autres fins, et y a fait des amendements.

Votre Comité a aussi examiné le Bill pour transporter les Chemins d' York au Comté d' York et décharger le Comté de Peel de toute responsabilité à l'égard de ces chemins, et

il est convenu de le rapporter sans amendements.:

Sur motion de M. Powell, secondé par M. Jones (Leeds Sud),

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toutes Instructions, Lettres, Papiers et Correspondances échangés entre le Département des Travaux Publics et les Entrepreneurs et Architectes des Edifices Publics à Ottawa, touchant l'arbitrage y relatif maintenant pendant, et copies des Instructions données à l'Avocat retenu par la Couronne, et de toutes Correspondances et Communications échangés avec M. Paige et de tous Rapports faits par lui comme l'un des Arbitres ou comme employé du Gouvernement dans cet arbitrage, touchant le délai extraordinaire et les grandes dépenses pour le public qui ont été occasionnés par les procédures des arbitres qui ont été prolongées outre mesure, au préjudice des Entrepreneurs et autres intéressés.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par tels Membres de

cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province

Un Bill pour incorporer " le Club Rideau," a été, en conformité de l'Ordre, lu la

troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. Macclonald (Cornwall), secondé par M. Cartwright, le Bill a été amendé en ajoutant les mots suivants à la fin de la 7ème section: "Pourvu toujours que nulle vente ou transport de toute telle action ou de tout intérêt dans ces immeubles sous l'autorité d'une exécution émise d'une Cour de juridiction compétente ou autrement, ne sera reputé valide, si, après avis regulier et demande, la dite Corporation refuse d'acquerir telle action ou intérêt à sa valeur vénale d'alors, mais jamais à un prix plus élevé qu'au pair."

Resolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour incorporer le Club Rideau

" de la Cité d'Outaouais."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. Robitaille, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (Appendice No. 3.)

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :-Le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre au Bill intitulé : "Acte pour incorporer spécialement la Compagnie de l'Hôtel et des Bains de Mer "de Tadousac," sans amendements.

Et ensuite il s'est retiré.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datee 17 Août 1865, pour copie des documents relatifs aux Ports Francs. (Documents de la Session No. 37.)

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour amender et étendre les Actes relatifs à la Compagnie du Chemin de fer de Cobourg et Peterborough, étant lu;

L'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn a proposé, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Cameron (Ontario Nord) a proposé pour amendement, secondé par M. Smith (Durham Est), Que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants "de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit:-

Pour:

Messieurs

Bourassa, Dunsford,Magill,Scatcherd, Mc Giverin, Geoffrion, Shanly, Bown,Pâquet, Smith (Durham Est), Cameron (Ontario N.), Holton, Dorion (Drum.et Art.), Jones (L'ds N. et Gren.) Ross (Prince-Edou'd), Street, et Walsh.—22. Rymal, Dufresne (Iberville), Laframboise, Lajoic, Dunkin,

CONTRE:

Messieurs

Alleyn,	Coupal,	Howland,	Pinsonneault,
Archambeault,		Huot,	Poulin,
Ault,	Currier,	Irvine,	Poupore,
Bell,	DeBoucherville,	Jones (Lecils Sud),	Rémillard,
Bellerose,	Denis,	Langevin,	Robitaille,
Biggar,	Dickson,	LeRoutillier,	Ross (Champlain),
Blanchet,	Dorion (Hochelaya),	Mackenzie (Lambton)	
Bowman,	Dufresne (Montcalm),		Stirton,
Brown,	Evanturel,	McDougall,	Sylvain,
Burwell,	Galt,	Mc Gee,	Thibaudeau,
Carling,	Gaucher,	MacIntyre,	Tremblay,
Cartier, ProcGén.,	Gaudet,	McKellar,	Wells,
Cartwright,	Gibbs,	Morrison,	Willson,
Chambers,		Munro,	Wright (C.d' Ott'a), et
Chapais,	Haultain,	Parker,	Wright (York E.)-61.
Cockburn,			- ,

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Et la Question ayant été de nouveau proposée: Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Cumeron (Ontario Nord) a proposé pour amendement, secondé par M. Smith (Durham Est), Que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour y être amendé en y ajoutant la clause suivante: Pourvu que le Chemin de "Fer, les ouvrages, les privilèges et les propriétés de la Compagnie seront vendus sous la "direction de la Cour de Chancellerie pour le Haut-Canada, et que le produit en sera "consigné en la dite Cour, et employé à payer les réclamations pour droit de passage non "payés et les porteurs des bons de la Compagnie; et toute balance qui pourra rester sera "employée à payer les autres dettes de la dite Compagnie."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant

été demandés, ils ent été pris comme suit :---

POUR: Messieurs

Biggar,	Dufresne (Iherville),	La framboise,	Ross (Prince Ed.),
Bown,	Dunkin,	Lajoie,	Scatcherd,
Cameron (Ontario	N.), Dunsford,	Magill,	Smith (Durham E.),
Dorion (Drum.et A	Arth) Geoffrion,	Mc Giverin,	Street et
Dorion (Hochelag	a), Holton,	Perrault,	Wallbridge (Hast's N.)
•			20

CONTRE: Messieurs

Irvine, Robitaille, Cockburn, Alleyn, Ross (Champlain), Langevin, Archambeault, Cowan, Mackenzie (Lambton), Ross (Dundas), Currier. Ault, Smith (Toronto Est), De Boucherville, Mc Conkey, Beaubien, Stirton, McDougall, Bell, Denis. Dufresne (Montcalm), McKellar, Sylvain, Bellerosc, Taschereau, Galt, Morrison, Bowman, Tremblay, Munro, Gaucher, Bown, Pâquet, Wells, Gaudet, Burwell, Parker, Willson, Carling, Gibbs, Wright(C. d'Ott'a), et Pinsonneault, Cartier, Proc.-Gén., Haultain, Wright (York E.) -50. Howland, Poulin, Chambers,Chapais, Πuot ,

Ainsi la question a été résolue Négativement.

Et la question ayant été de nouveau proposée: Que le Bill soit maintenant lu la

troisième fois,

M. Cameron (Ontario Nord) a proposé pour amendement, secondé par M. Smith (Durham Est), Que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la Question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un Comité "de toute la Chambre pour y être amendé en y ajoutant la clause suivante : Que cet Acte " n'aura point son effet à moins qu'il ne soit accepté par une majorité se composant des deux tiers en nombre et en valeur des porteurs de bons et créanciers de la Compagnie, " présents personnellement, ou par procureurs, à une assemblée des dits porteurs de bons et " créanciers, laquelle devra être tenue le ou avant le 1er jour de Janvier 1866, dans la "Ville de Cobourg, et il donnera un avis d'un mois de cette assemblée dans la Gazette du " Canada et dans quelque papier publié dans la Ville de Cobourg et dans le Globe et le Leader de Toronto, mentionnant l'objet de cette assemblée; et le certificat du président de " telle assemblée sera la preuve conclusive de la dite acceptation."

Et des Débats s'étant élevés,

Et étant six heures de l'après midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demie aujourd'hui, sans que la question ait été mise aux voix.

Sept heures et demie, P. M.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Mucdonald, secondé par l'Henorable M. le Procureur-Général Cartier,

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Premier Rapport du Comité Perma-

nent des Privilèges et Elections.

La Chambre a repris la considération ultérieure de la Question qui a été proposée hier, Que le Bill pour règler les honoraires des Arbitres, soit maintenant lu la troisième fois. Et la Question ayant été mise aux voix.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois-

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour régler les frais d'Arbitrage " dans le Eaut-Canada."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. Street, du Comité des Voies et Moyens, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit:-

1. Résolu, Que pour faire face aux subsides octroyés à Sa Majesté, la somme de Cinq millions six mille cent quarante cinq dollars et deux centins soit accordée à même le Fonds des Revenus Consolidés de cette Province

2. Résolu, Que pour faire face aux subsides octroyés à Sa Majesté, la somme de Vingt mille deux cents dollars soit accordée à même le Fonds de Construction et du Jury du Bas-Canada

3. Résolu, Que pour faire face aux subsides octroyés à Sa Majesté, la somme de Vingtcinq mille dollars soit accordée à même le Fonds de Construction du Haut-Canada.

4. Résolu, Que pour mettre le Fonds des Revenus Consolidés en état de faire face aux charges dont il est grevé par les subsides accordés à Sa Majesté, le Gouverneur en Conseil soit autorisé à prelever sur le crédit du dit Fonds Consolidé, une somme n'excédant pas un million de dollars, au moyen de la vente d'effets publics provinciaux, ou de l'émission de Dében ures Provinciales, ou de ces deux choses à la fois, dont le produit fera partie du dit

Les dites Résolutions ayant été lucs une seconde fois, ont été adoptées.

Ordonné, Que l'Honorable M. Galt ait la permission d'introduire un Bill pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour saire face à certaines dépenses du Gouvernement Civil pour l'année fiscale expirant le trentième jour de Juin 1866, et pour d'autres fins se rattachant au Service Public.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a éte, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message sui-

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendements :-

Bill intitulé: "Acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement du Chemin de "Fer du Canada Central."

Bill intitulé: "Acte pour autoriser Richard Thomas Walkem à subir son examen " devant la Société des hommes de Loi du Haut-Canada pour être admis comme Procureur " et Solliciteur "

Bill intitulé: " Acte pour autoriser l'admission de Henry Hart Coyne à l'exercise de " la profession de Procureur et Solliciteur dans les Cours de Loi et d'Equité du Haut-

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte pour incorporer l'Association Homœopa-" thique de Montréal, et pour changer son nom en celui de Collége des Médecins et Chi-" rurgiens Homœopathiques de Montréal."

Bill intitulé: 4 Acte pour permettre au ministre de l'Eglise de la Trinité, dans la

" Ville de Simcoe, de vendre et transporter un certain lopin de terre y mentionné."

Bill intitulé: " Acte pour permettre d'hypothéquer une certaine propriété appartenant " à l'Eglise du Christ, en la Cité d'Outaouais, acquise pour y ériger un Presbytère."

Bill intitulé: " Acte pour amender de nouveau l'Acte pour incorporer certaines per-

" sonnes sous le nom de Compagnie du Richelieu."

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie pour l'exploitation des Terres et

"d'Huile de Pétrole de Bothwell, C. O. (responsabilité limitée).

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Cimetière de Knowlton."

Bill intitulé: "Acte d'incorporation de la Compagnie de Navigation de Longueuil." Bill intitulé: "Acte pour conférer certains pouvoirs à la Compagnie d'Assurance "Mutuelle contre le Feu du Comté de Waterloo."

Bill intitulé: " Acte pour incorporer le Village de Berthier comme Ville."

Bill intitulé: "Acte pour pourvoir plus amplement à la punition des offenses contre " la personne relativement au crime d'enlèvement (Kidnapping)." "

Bill intitulé: "Acte pour établir de nouvelles dispositions relativement à l'adminis-

" tration des Sociétés Permanentes de construction dans le Haut-Canada:"

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte passé dans les vingt-septième et vingt-" huitième années du Règne de Sa Majesté, concernant la concession de chartes d'incor-" poration à des Compagnies pour l'exploitation des Manufactures, Mines et autres."

Aussi, le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, avec des amendements, auxquels

il désire le concours de cette Chambre :--

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Banque d'Union du Bas-Canada."

Bill intitule: "Acte concernant la Cour du Banc de la Reine dans le Bas-Canada." Bill intitulé: "Acte pour amender les Actes concernant la construction et la réparation " des Eglises, Presbytères et Cimetières."

Bill intitule: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du Mont Royal."

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procéde à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte concernant la Cour du Bane de la Reine dans le Bas-

Canada," lequel a été lu comme suit :

Page 1, ligne 16.—Après " congé" insérez : " et nul jnge de la Cour du Banc de la "Reine qui a été incompétent pour siéger dans une cause, la raison de son incompétence " venant à cesser, ne sera disqualifié à siéger dans cette cause, à raison de ce qu'il aura " été récusé ou se sera déclaré incompétent pour cette affaire."

Ordonné, Que le dit amendement soit lu une seconde fois demain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Banque d'Union du Bas-Canada," lesquels ont été lus comme suit :

Page 1, ligne 28.—Retranchez "vingt mille."

Page 1, ligne 30.—Après " ayant cause " insérez : " pourvu toujours que si dans les " quatre ans de la passation du présent Acte, il est résolu à une Assemblée Générale " Annuelle des Actionnaires de la dite Banque d'en réduire le capital au montant qui sera " alors souscrit, ou à la somme d'un Million de dollars, si le montant alors souscrit est de " moins d'un Million de dollars, et il est immédiatement après donné avis de telle résolu-"tion dans la Gazete du Canada, alors le Capital de la dite Banque sera censé réduit à " un Million de dollars, ou à telle somme excédant un Million de dollars, qui pourra être " alors souscrite, et le présent Acte sera interprété et mis à effet comme si le capital de la "dite Banque était fixé par le présent à la somme mentionnée dans la dite résolution."

Page 1, ligne 39.—Après "aussitôt" insérez: "dans le délai d'un an de la passa-

" tion du présent Acte."

Page 1, ligne 40.—Après "versées" insérez: " à quelqu'une des Banques actuelle-" ment incorporées de cette Province."

Page 2, ligne 13.—Après " à moins" insérez : " ni avant."

Page 2, ligne 14.—Après "souscripteurs" insérez: "à quelqu'une des Banques " actuellement incorporées de cette Province, dans le délai d'un an de la passation du " présent Acte."

Page 2, ligne 16.—Retranchez depuis "les" jusqu'à "à" et insérez : "dix-huit

mois."

Page 2, ligne 18.—Retranchez "trois" et insérez : "deux."

Page 2, ligne 19.—Retranchez " quatre " et insérez : " trois " et retranchez " cinq "

et insérez: "quatre."
Page 2, ligne 20.—Retranchez "à l'époque" et insérez : "s'il n'a pas été réduit " comme susdit à un million de dollars, à telle époque ou à telles époques, pas plus tard que "le premier jour de Juin en l'année de Notre Seigneur, Mil huit cent soixante-ct-dix."

Page 6, ligne 31.—Retranchez "ct" et insérez : "ou."

Page 10, ligne 26.—Après "Banques" insérez : "à moins ni."
Page 10, ligne 27.—Retranchez "cinq" et insérez : "dix" et après "débentures"

insérez : " dans le délai d'une unnée à compter de la passation du présent Acte."

Page 10, ligne 29.—Retranchez "s'étendre" et insérez : "tel qu'amendé par l'Acte " du Parlement de cette Province passé la vingt quatrième année du Règne de Sa Majesté, " chapitre vingt-trois, et le dit Acte qui l'amende et tout Acte amendant le dit chapitre et " le dit Acte qui pourra être passé pendant la présente Session du dit Parlement, s'éten-" dront."

Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois demain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender les Actes concernant la construction et la réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières," lesquels ont été lus comme suit:—

Page 2, ligne 41.—Après "Paroisse" insérez "toutes pétitions en opposition à telles

"demandes, et"

Page 3, ligne 8.-Retranchez depuis "hier" jusqu'à "il" où ce mot se rencontre la

deuxième fois dans la 12e ligne.

Page 3, ligne 21.—Après "l'usage" insérez "pourvu que cette clause ne soit point "censée comporter un effet ou sens rétroactif; mais les droits de toutes personnes seront déterminés par les Cours de Justice, suivant la loi, et cette clause ne devra en aucune "manière affecter ou influencer le jugement."

Page 3, ligne 34.—Après "Acte" insérez Clauses A, B, C et D.

Clause A.—"Si dans le délai fixé, il n'est pas fait d'opposition à la dite reconnaissance civile du dit décrêt canonique, le dit secrétaire transmettra au Gouverneur le dit décrêt canonique et un certificat sous sa signature constatant qu'il n'a été déposé aucune copposition à son bureau dans le temps prescrit."

Chruse B.— "Sur réception des dits décrêt et certificat, sans qu'il soit besoin d'aucun procès-verbal ou rapport des Commissaires, le Gouverneur pourra émettre sous le Grand "Secau de la Province, une Proclamation tel qu'il est prescrit par la quinzième section du dit chapitre; laquelle Proclamation aura et produira tous et chacun les effets d'une "Proclamation émise en vertu d'un procès-verbal ou rapport des dits Commissaires."

Clause C.—" A compter de la passation du présent Acte, la Paroisse de St. Norbert " du Cap Chat, comprenant partie des Townships Cap Chat et Romieux, dont les limites " et l'étendue ont été fixées par un décrêt canonique de l'Evêque de Tloa, Administrateur " du Diocèse de Québec, en date du 10 Mai 1864, comme suit, savoir : vers le nord-est, " par la Paroisse de Ste. Anne des Monts; vers le nord-ouest, par le Fleuve St. Laurent; " vers le sud ouest, par la ligne qui sépare le vingtième lot du vingt et-unième dans les six premiers rangs du dit Township Romieux; vers le sud-est, par le septieme rang du même Township et du Township Cap Chat, et qui comprend une étendue du territoire d'environ huit milles de front sur environ einq milles de profondeur, sera et elle est par " le présent reconnue et érigée comme Paroisse pour toutes les fins civiles et politiques " quelconques, de la même munière que si elle avait été érigée par proclamation confor-" niément à la loi ; et la dite partie du Township Romieux comprise dans les limites de la dite Paroisse, à compter de la passation du dit Acte, en conformité de la Requête des " France-Tenanciers de la dite Paroisse de St. Norbert fera partie des Comté et District de " Gaspé, pour toutes fins paroissiales, électorales, judiciaires, municipales, scolaires et " d'enregistrement.

2. "Mais rien de contenu au présent Acte ne sera censé décharger la dite partie du "Township de Romieux d'aucune dette municipale, scoolaire ou autre, qu'elle a ou peut

" avoir contractée avant la passation du présent Acte."

Clause D.-" Attendu que par leur requête, la totalité des Francs-Tenenciers d'une " certaine partie de la Seigneurie de Terrebois, dans le Comté et District de Kamouraska, " ont représenté que par un décrêt canonique en date du 10 Avril 1865, rendu par le dit " Evêque de Tloa, Administrateur du Diocèse de Québec, conformément à la demande par " cux faite à cette fin, la dite partie de Seigneurie a été annexée à la Paroisse de St. " Antonin, dans le Comté de Témiscouata, dans le dit District, et qu'il résulte pour eux de " grands inconvenients sous les rapports civils et politiques d'apparteuir à différentes "divisions civiles, il est par le présent statué que depuis et à compter de la passation du " présent acte, la dite partie de Seigneurie désignée au dit décrêt comme suit, savoir; " bornée vers le nord-est et le nord par la Paroisse de St. Antonin; vers le nord-ouest et " l'ouest par la Rivière appelée ' Grande Rivière-du-Loup,' vers le sud-ouest, partie par la " ligne qui sépare la terre du sieur Pierre Caron des terres de Dame Veuve Jean Charles " Taché, dans le cinquième rang de la dite Seigneurie de Terrebois; partie par la ligne " sud-ouest de la terre du sieur Cajetan Dubé, située dans le sixième rang de la même " Scigneurie, et la prolongation d'icelle en ligne droite, jusqu'au Township Parke, vers " le sud-est par le dit Township Parke, fera partie de la dife Paroisse de St. Antonin et " du dit Comté de Timiscouata, pour toutes les fins civiles, électorales, municipales, sco-"laires et d'enregistrement."

2. " Mais rien de contenu au psésent ne sera censé libérer la dite partie de la dite " Seigneurie du paiement d'aucune dette contractée pour les fins municipales, paroissiales " ou autres, avant la passation du présent Acte."

Ordonne, Que les dits amendements soient lus la seconde fois demain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Legislatif au Bill intitulé: " Acte pour incorporer la Compagnie de Chemin de Rer " du Mont Royal," lesquels ont été lus comme suit :-

Page 4, ligne 26.—Après "effets" insérez: " pour des sommes d'au moins cent

Page 6. ligne 17.—Retranchez "et" et insérez "ou."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. White, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour la Ville de Niagara, a informé la Chambre que l'Honorable M. Abbott, Président, et Hope J. Mackenzie, Ecuier, William Hoste Webb, Ecuier, et Paul Denis, Ecuier, Membres du Comité, ont été absents pendant une heure après le tems fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour prévenir l'introduction et la pro, " pagation de maladies qui attaquent certains animaux," a été, en conformité de l'Ordre " lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe. Ordonne, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Houneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, a procédé à la considération ultérieure de l'amendement qui a été aujourd'hui proposé à la Question: Que le Bill pour amender et étendre les Actes relatifs à la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough, soit maintenant lu la troisième fois,—ct lequel amendement était : Que tous les mots après "mainte-nant" jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre avec instruction de l'amender en y ajoutant la clause suivante: "Que cet Acte n'aura point son effet, à " moins qu'il ne soit accepté par une majorité se composant des deux tiers en nombre et " en valeur des porteurs de bons et créanciers de la Compagnie présents personnellement " ou par procureurs à une assemblée des dits porteurs de bons et créanciers, laquelle devra " être tonue le ou avant le premier jour de Janvier 1865, dans la Ville de Coboury, et il " sera donné un avis d'un mois de cette assemblée dans la Gazette du Canada et dans " quelque papier public dans la Ville de Cobourg, et dans le Globe et le Leader de "Toronto, mentionnant l'objet de cette assemblée; et le certificat du président de telle " assemblée sera la preuve conclusive de la dite acceptation."

M. l'Orateur, conformément au chapitre quatre des Statuts Refondus du Canada, a appelé l'Honorable M. Thibaudeau, Membre pour la Division Electorale de Quebec Centre, à le remplacer au Fauteuil durant son absence temporaire.

L'ilouorable M. Thibaudeau a, en consequence, pris le Fauteuil de la Chambre.

Et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et l'Amendement ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, il ont été pris comme suit --

Messieurs

Lunkin, Biggar,Dunsford, Bourassa, Cameron (Ontario N.), Geoffrion,

Mc Giverin, Parker, Pouliot,

Street. Thibaudeau, Wallbridge (Hast's N.) Ctron, Holton, Powell, Webb,
Dorion (Drum.et Art.) Lojoie, Scatcherd, White and
Dorion (Hochelaga), Magill, Smith (Durham E.), Wright (York E.)—24.

CONTRE: Messieurs

Alleyn. Cowan, Huot. Pope,Archambeault, Currier, Langevin, Poulin. Ault, De Boucherville. LeBoutillier. Raymond, Beaubien. Dufresne (Montculm), Mackenzie (Lambton), Robitaille, Bellerose, Evanturel, Mc Conkey, Ross (Champlain), Bowman, Ferguson, (Simcoe S.), McDougall, Ross(Prince-Edou'rd), Burwell, MacIntyre, Smith (Toronto Est), Carling, Gaucher, McKellar, Stirton. Cartier, Proc.-Gen. Gibbs, Morrison, Sylvain, Cauchon. Tremblay, et Haultain, Munro. Chapais, Higginson, Pinsonneault, Wells .- 45. Cockburn.

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Et cette Question ayant été de nouveau proposée, savoir : Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois,

Et la Chambre ayant continué de siéger en Comité jusqu'après Minuit,

Vendredi, 15 Septembre 1865,
Et objection ayant été faite que le Bill devrait être renvoyé au Comité des Ordres
Permanents, parce que les amendements faits à ce Bill par le Comité des Chemins de
Fer, Canaux et Télégraphes outrepassent l'Avis, M. l'Orateur décide que la manière
convenable de procéder, est de renvoyer les amendements proposés au Comité des Ordres
Permanents pour voir si les amendements ne vont pas au-delà de l'Ordre Permanent relatif
aux avis.

M. Cameron (Ontorio Nord) a proposé, secondé par M. Smith (Durham Est), Que les dits amendements soient renvoyés au Comité Permanent des Ordres Permanents, avec instruction de faire rapport sur la suffisance de l'avis; et la Question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour : Messicurs

Cameron (Ontario N.), Geoffrion, Mc Giverin, Smith (E. Durham), Curon, Gibbs. Parker, Street, Currier, Thibaudeau, Holton. Pouliot, Dorion(Drum.et Ar't.)Lajoie, Ross(Prince-Edou'rd), Wallbridge (Has's N.) Dunkin, Magill, Scatcherd. et White .- 21. Dunsford,

CONTRE: Messieurs

Alleyn, Chapais, Higginson, Poulin, Archambeault, Cockburn, Huot, Raymond,Jones (Leeds S.) Ault, Cowan, Robitaille, Beaubien, DeBoucherville, Langevin, Smith (Toronto Est), Bell,Mackenzie (Lambton), Stirton, Denis, Dufresne (Montcalm), Mc Conkey, Bellerose, Sylvain, Biggar,Evanturel, McDougall, Taschereau, Ferguson (Simcoe S.), MacIntyre, Bown, Tremblay, McKellar, Brousseau, \cdot Galt, Webb, et Carling, Gaucher, Pinsonneault, Wells. -43.

Cartier, Proc.-Gén. Haultain, Pope, Ainsi la Question a été résolue négativement. Et la Question: Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée; elle a été résolue Affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Legislatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Consoil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer le Curé de la Paroisse de Notre-Dame de Québec; et après y avoir siègé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Denis a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Denis a fait rappor du Bill en coaséquence, et l'amendement a été lu comme

suit :--

Page 2, ligne 12.—Retranchez les mots depuis "posséder" jusqu'à "et" et substituez les mots suivants: "Tous biens immobiliers situés dans le Bas-Canada, nécessaires à "l'usage et à l'occupation réelle de la dite Corporation."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill avec l'amendement passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel elle demande leur

concours.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender l'Acte relatif aux Droits d'Excise, étant lu;

te relatif aux Droits d'Excise, étant lu ; L'Honorable M. Galt a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général

Cartier, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil.

Et objection ayant été faite que le Bill affecte le Commerce, qu'il impose une nouvelle taxe sur le peuple et qu'il aurait du prendre naissance dans un Comité Général, M. l'Orateur a décidé que dans son opinion le Bill n'affecte pas le Commerce, et qu'en ce qu'il impose une charge sur le peuple, l'objection aurait du avoir été prise avant la seconde lecture.

Et la Question ayant été misc aux voix,

Ordonné, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil.

La Chambro s'est en consequence formée en le dit Comité; et après y avoir siège quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Mackenzie (Lambton) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. MacKenzie (Lambiton) a fait rapport du Bill, en consequence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné. Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour étendre et amender les Actes relatifs aux Travaux Publics, quant à ce qui concerne la défense du Pays : et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautouil, et M. MacKenzie (Lambton) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements,

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu. Le Bill a été, en consequence, lu la troisième fois.

M. MacKenzie (Lambton) a fait rapport du Bill, en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en consequence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Legislatif et demande son concours.

La Chambre, en conform: é de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender l'Acte des Mines d'Or" vingt-septième et vingthuitième Victoria, chapitre neuf; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Wilson a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Wilson a fait rapport du Bill, en conséquence, et l'amendement a été lu comme comme suit:-

Page 1, ligne 14.—Après le mot "place" insérez ce qui suit comme clause A.

Clause A. " A l'égard de gages, toute plainte ou difficulté entre des personnes engagées dans des " exploitations Minières dans aucune Division Aurifère, ou leurs Agents ou représentants, " et des travailleurs ou serviteurs employés par eux, pourra être entendue et réglée par " l'officier de telle Division, lequel, par une sommation, pourra faire comparaître le Défen-" deur devant lui, et sur preuve de la signification de telle sommation, pourra, en la présence " ou en l'absence du Défendeur, décider sommairement à l'égard de telle plainte, sur le " témoignage rendu sous serment par un ou plus d'un témoin digne de foi assermenté " devant lui, et il pourra prélever telle somme qu'il adjugera comme due par telle personne, " son Agent ou représentant, à tel travailleur ou serviteur, avec les frais de saisie et de " vente des biens et effets des Défendeurs."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté. Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill avec l'amendement passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Houneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement auquel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: " Acte pour amender l'Acte concernant les formules abrégées de mortgages dans le Haut-Canada;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Parker a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonne, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Parker a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :-

Page 1. ligne 8.—Après le mot "cessionnaire" insérez ce qui suit comme Clause 2. Clause 2.

La formule numéro quatorze, dans la seconde colonne de la seconde cédule de la version anglaise du dit Acte, est amendée par la substitution du mot " of" au lieu et place du mot "or," après le mot assigns, dans la vingt-troisième ligne de la dite formule.
Page 1, ligne 9.—Retranchez "2" et insérez "3"

Le dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois. Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour prévenir les maladics contagieuses à certaines Stations Navales et Militaires en cette Province; et après y avoir siégé quelque temps, M l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Parker a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu. M. Parker a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et

adoptés. Ordonné, Que le l'ill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours,

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser les Syndics de la Congrégation de l'Eglise St. Andrew, dans le Township de Ramsuy, en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, à aliener les biens appartenant à la dite Congrégation. et pour d'autres fins; et après y avoir siègé quelque tenips, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cowan a fait rapport que le Comité aveit examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender le chapitre soixante-deux des Statuts Refondus du Canada, et pour mieux régler la Pêche et protéger les Pêcheries;" et après y avoir siegé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Jones (Leeds Sud) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Jones (Leeds Sud) a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :

Page 4, ligne 30.—Retranchez le mot "vingtième" et substituez le mot "trente-etunième.

Page 5, ligne 1.—Retranchez le mot "six" et substituez le mot "cinq."

Page 5, ligne 44.—Retranchez tous les mots depuis "poisson" jusqu'à, "afin" dans la

46c ligne.

Page 6, ligne 7 .- Substituez les mots "Quinzième jour de Septembre et le Premier "jour de Janvier," aux mots "Trente-et-unième jour d'Août et Quinzième jour de " Décembre."

Page 6, ligne 13.—Après les mots "truite de rivière (speckled trout)," insérez, les mots "es il est de plus prescrit qu'il ne sera pas permis de prendre cette espèce de truite " en aucune manière que ce soit dans ces eaux, entre le Vingtième jour de Septembre et le " Premier jour d'Avril."

Page 6, ligne 17.—Après les mots "où la marée se fait sentir," insérez les mots: " on ne les rendra passibles d'une amende si, en pêchant de bonne foi le Hareng avec des

" rets, ils prennent ou capturent accidentellement de la Truite."

Page 6, 24.—Retranchez les mots: "le Commissaire des Terres de la Couronne " pourra changer," et substituez les mots: "le Gouverneur-Général en Conseil par "Règlements pourra étendre ou changer."

Page 6, ligne 39.—Retranchez les mots : "quinzième jour de Mars et le quinzième " jour d'Avril," et substituez les mots : "trentième jour d'Avril et le premier jour de Juin."

Page 6, 41. Retranchez les mots: "à la discrétion du Commissaire des Terres " de la Couronne," et substituez les mots: "par Règlements du Gouverneu. Général en " Conseil."

Page 7, ligne 17.—Retranchez le mot "rivière," et substituez le mot "eau."
Page 7, ligne 36.—Après le mot "bateaux," insérez les mots: "et nuls âtiments "ou bateaux ne détruiront ou n'endommageront en aucune manière les seines, rets ou " autres engins de pêche."

Page 9, 8.—Substituez le mot "cinq" au mot "six."

Page 9, 46,—Retranchez le mot "ou," et après le mot "Truite" insérez les mots : " le Brochet ou l'Achigan."

Page 10, ligne 42.—Après le mot "bail," insérez le paragraphe A suivant : Paragraphe A.—" Le Commissaire des Terres de la Couronne pourra autoriser la "dépense annuelle d'une somme n'excédant pas mille dollars, pour la formation d'Hui-" trières dans diverses baies et eaux jugées propres à cet objet, pour la transplantation "d'huitres, pour le repeuplement par les moyens naturels ou artificiels de pêcheries épui-" sées, et pour l'amélioration des cours d'eau où se trouvent des obstructions naturelles ; et il " pourra permettre de construire, ériger ou placer tout grillage ou barrage artificiel quel-" conque dans tout cours d'eau ou rivière et dans son lit ou chenal."

Page 11, ligne 8.—Après le mot " aura," insérez les mots suivants : " durant le temps " de la pêche au Saumon."

Page 11, ligne 37.—Après le mots "Magistrat," insérez les paragraphes B. et C.

suivants :-

Paragraphe B.—" Les amendes et les confiscations, ainsi que le produit de la vente des objets confisqués sous le présent Acte, se verseront au Département des Terres de la Couronne et seront appliqués aux dépenses encourues pour la protection des pêcheries."

Paragraphe C.—" Une moitié de chacune des amendes prélevées en vertu du présent "Acte reviendra à Sa Majesté, et l'autre moitié sera rémise au poursuivant, avec les frais

" taxés en sa faveur pour avoir comparu comme témoin ou autrement."

Page 12, ligne 45.—Après les mots: "qualification foncière," insérez les mots: "et les dits Officiers et tous Garde-Pêche auront les mêmes pouvoirs sous les Actes con"cernant la Chasse dans le Baut et le Bas-Canada, que sous le présent Acte."

Les dits Amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour faciliter davantage les transactions commerciales; "et après y avoir siègé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Taschereau a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

l'a Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour le perfectionnement ultérieur des Ecoles de Grammaire dans le Haut-Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cameron (Ontario Nord) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu. M. Cameron (Ontario Nord) a fait rapport du Bill en conséquence, et les amende-

ments ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender de nouveau "l'Acte pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du Havre de Montréal et au creu- sement du Chenal entre le dit Havre et le Port de Québec," et pour abroger l'Acte maintenant en force pour les dites fins, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité général

pour la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill concernant les Régistrateurs, les Bureaux d'Enregistrement, et l'Enregistrement des tîtres des immeubles dans le Haut-Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. McGiverin a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Mc Giverin a fait rapport du Bill, en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Genéral Cartier, secondé par l'Honorable M. Galt,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 15 Septembre 1865.

Trois heures, P. M.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-Par M. Morris, - La Pétition de P. Wardlaw, Secrétaire du Life Association of Scotland:

Par M. Mackenzie (Lambton),-La Pétition du Révérend J. F. Warman et autres.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De Charles Petitclerc, ci-devant Commis dans le Département de la Milice de la Cité de Québec; demandant une pension.

Du Conseil de Ville de la Ville de Guelph; demandant certains amendements à la Loi

de Cotisation du Haut-Canada.

Un Bill pour autoriser la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Pcterborough à construire un Chemin à Rails Plats ou un Chemin de Fer conduisant des Forges de Marmora à la Rivière Trent, au au Lac Rice, et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Resolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender le chapitre soixante-deux des Statuts Refondus du Canada, et pour " mieux régler la Pêche et protéger les Pêcheries," étant lu;

L'Honorable M. le Solliciteur Général Langevin a proposé, secondé par l'Honorable

M. le Solliciteur Général Cockburn, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Ross (Prince Edouard) a proposé pour amendement à la Question, secondé par M. Wallbridge (Hastings Nord), Que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants, "de ce jour en six mois;"

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit:-

Pour:

Messieurs:

Wallbridge(Hast'sN.), Pope, Haultain, Bourassa.Ross (Prince Ed'ard), Webb, and Dorion(Drum. & Art.), Holton, Wright(C.d' Ott'a)-12. Dufresne (Iberville), Parker, Scoble,

CONTRE:

Messieurs

Alleyn,	Currier,	Howland,	Pinsonneault,
Beaubien,	Denis,	Huot,	Rémillard,
Bellerose,	Dickson,	Jones (Leeds N. et Gr)	Robitaille,
Biggar,	Dufresne (Montcalm)	Jones (Leeds Sud),	Rose,
Brown,	Dunkin,		Ross (Dundas),
Burwell,	Dunsford,	Macdonald (Cornwall	
Cartier, ProcGen.,	Galt,	Mackenzie (Lambton)	
Cartwright,	Gaudet,	McDougall,	Somerville,
Cauchon,	Geoffrion,	Mc Giverin,	Street,
Chambers,	Gibbs,	MacIntyre,	Tremblay, et
Chapais,	Harwood,	Morris,	Wright (York E.)-45
Cockburn,		Page Commence	[14] 新电阻性 (2) · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Et la Question ayant été mise aux voix : que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue Affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Coekburn, le Bill a été de nouveau amendé en retranchant le mot "six" dans le quatrième paragraphe de la douzième section, et en y insérant le mot "cinq" à la place, et en regranchant les mots "quatre cents" dans le septième paragraphe de la douzième section, et en y instrant les mots " deux cent cinquante" à la place.

Résoru, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné. Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

Un Bill pour amender l'Acte relatif aux Droits d'Excise, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. Galt, secondé par l'Honorable M. Brown, les amende-

ments suivants ont été faits au Bill :-

. Section 1, ligne 8.—Retranchez tous les mots après le mot "remplies" et insérez à la place les suivants : " les conditions qui pourront être prescrites par règlement approuvé " par le Gouverneur en Conseil aux fins de déterminer la manière en laquelle seront placées " les entrées conduisant à tel édifice ou lieu, et de décrêter que tel édifisé ou lieu ne formera " pas partie ni ne sera une dépendence d'aucune boutique ou lieu où le tabae ou les cigares "sont vendus en détail, ou dans lesquels sont gardés des paquets déliés de tabac ou de " cigares, et que tel édifice ou lieu ne communiquere pas avec telle manufacture ou " boutique."

Après la section 1!, ajoutez la suivante :-

"12. La cent dixième section de l'Acte par le présent amendé sera amendée en y " ajoutant les mots suivants : Et tout article ou chose sujet aux droits en vertu du présent "Acte, et sur lequel le droit par le présent imposé n'aura pas été acquitté à l'époque fixée " pour le faire, sera saisi par tout Officier de l'Excise qui en aura connaissance et con-fisqué au profit de la Couronne."

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour le perfectionnement ultérieur

des Ecoles de Grammaire dans le Haut-Canada, étant lu; L'Honorable M. McDaugall a proposé, secondé par l'Honorable M. Howland, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois : la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue Affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatit, et demande son concours.

Un Bill concernant les Régistrateurs, les Bureaux d'Enregistrement et l'Enregistrement des Tîtres aux Immeubles dans le Haut-Canada, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois

Sur motion de M. Walsh, secondé par M. Street, le Bill a été amendé en y insérant; après le mot "glissée," dans la 7e ligne de la 70e Section, les mots suivants : "et tous "enregistrements faits jusqu'ici dans des Livres d'Enregistrement distincts de Villages "incorporés sont par le présent confirmés, lorsque la Loi a été suivie d'ailleurs, et ces "Livres d'Enregistrement seront censés faire partie des Livres d'Enregistrement de la " municipalité dont tel Village non-incorporé forme partie."

Et la Question ayant été mise : Que le Bill passe.

La Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue Affirmativement

Ordonné. Que le Grefficr porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour transporter les Chemins de York au Comté d'York, et pour exonérer le Comté de Peel de toute responsabilité à l'égard des dits Chemins; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Parker a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le tître soit: "Acte pour transférer les Chemins d'York au Comté d'York et exonérer le Comté de Peel de toute responsabilité à cet égard."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture de l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte relatif à la Cour du Banc de la Reine dans le Bas-Canada," étant lu;

Le dit amendement a été, en conséquence, lu une seconde fois, et adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant la procédure ordinaire dans les Cours Supérieure et de Circuit du Bas-Canada;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dorion (Drummond et Arthabasha) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Dorion (Drummond et Arthabaska) a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 14.—Après "Loi" effacez le reste de la section, et insérez à la place: "Il sera loisible à tout Juge de la Cour Supérieure, pendant le terme on la vacance, dans toute cause alors pendante, soit dans la dite Cour ou à la Cour de Circuit, ou au Protonotaire de la dite Cour Supérieure pendant la vacance, et en l'absence d'un Juge, sur
motion ou requête, et sur raison valuble à sa satisfaction, de relever toute partie en la
cause de tout défaut de produire une réponse à l'articulation de faits produite en la
cause, en ordonnant que cette partie aura la faculté (en payant au préalable les frais que
la partie adverse a pu encourir par suite de ce défaut) de produire sans délai une réponse
à l'articulation de faits de la partie adverse; pourvu toujours, que si la partie adverse
qui a produit telle articulation de faits, demande, lers de l'audition de la motion ou
requête, l'ajournement de l'enquête ou de l'instruction, pour des raisons propres à satisfaire le Juge ou Protonotaire, tel ajournement pourra être accordé, avec les frais encourus
à raison de tel ajournement par la partie qui a produit l'articulation de faits, lesquels
frais lui seront payés par la partie demandant la faculté d'y répondre avant que telle
faculté ne soit accordée."

Dans le Préambule.

Page 1, ligne 1.—Biffez depuis "Attendu" jusqu'à "doutes" dans la 10e ligne, et insérez, "qu'il est expédient d'établir de nouvelles dispositions relativement aux réponses "aux articulations de faits en vertu de la quatre-vingt-septième section du Chapitre 83 des "Statuts Refondus pour le Bas-Canada."

Page 1, ligne 10.—Retranchez "déclare et"

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Késolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informé leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur

concours.

M. Webb, du Comité Spécial commé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour la Ville de Niagara, a informé la Chambre que l'Honorable M. Abbott, Président, et Hope F. Mackenzie, Ecuier, Membres du Comité;

ont été absents pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité. aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender le chapitre trente-deux des Statuts Refondus " du Canada, concernant le Bureau d'Agriculture et les Sociétés d'Agriculture;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Burwell a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amende-

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender de nouveau "l'Acte pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du Hayre " de Montréal et au creusement du Chenal entre le dit Havre et le Port de Québec, et abroger l'Acte maintenant en force à ces fins;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Irvine a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Irvine a fait rapport du Bill, en conséquence, et les amendements ont été lus et

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour pourvoir de nouveau au creusement du Chenal pour les Navires entre Montréal et Québec."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte Seigneurial refondu et pour d'autres fins, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender de nouveau les Actes

relatifs à la Milice et à la Force des Volontaires de la Milice, étant lu; Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et la troisième lecture en a été

ordonnée pour la prochaine séance de cette Chambre.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant:

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants avec des amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre :-

Bill intitulé: "Acte pour confirmer l'Arpentage actuel du Township de Bulstrode, " dans le Comté d'Arthabaska."

Bill intitulé : " Acte rour incorporer la Banque de Northumberland."

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conscil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour confirmer l'Arpentage actuel du Township de Bulstrode, dans le Comté d'Arthabasku," lesquels ont été lus comme suit :-Page 1, ligne 9.—Après "Provincial" insérez "en l'année 1837."

Page 1, ligne 10.—Retranchez "quinze" et insérez "seize."

Page 1, ligne 13. - Après " droit" insérez " Clause A." Clause A - "2. Rien de contenu au présent Acte ne sera censé donner aux pro-" priétaires du terrain ainsi arpenté et ratifié le droit de réclamer une compensation du "Gouvernement pour défaut de contenance de leurs lots."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Banque de Northumberland," lesquels ont été lus comme suit :-

Page 1, ligne 39.—Après " aussitôt que" insérez: "dans le délai d'un an ou à

" compter de la passation du présent Acte."

Page 1, ligne 40.—Après "versées" insérez : " à quelqu'une des Banques actuelle-" ment incorporées de cette Province."

Page 2, ligne 13.—Après " à moins " insérez : " ni avant."

Page 2, ligne 14.—Après "souscripteurs" insérez " à quelqu'une des Banques " actuellement incorporées de cette Province, dans le délai d'un an de la passation du " présent Acte."

Page 2, ligne 16.—Retranchez depuis "les" jusqu'à pourvu," et insérez : "dix-huit

" mois à compter de la passation du présent Acte."

Page 2, ligne 18.—Retranchez "trois," et insérez : "deux."

Page 2, ligne 19.—Retranchez "quatre" et insérez: "trois," et retranchez "cinq" et insérez "quatre," et après "ans" insérez: "à compter de la passation du présent Acte, " sous peine de forfaiture de sa charte."

Page 2, ligne 20.—Après "fixeront" insérez: "mais pas plus tard que le premier

" jour de Juin de l'année de notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix."

Page 6, ligne 24.—Retranchez "et" et insérez "ou."

Page 10, ligne 22.—Après "banque" insérez "à moins ni."

Page 10, ligne 23.—Retranchez "cinq" et insérez "dix," et après "débentures,"

insérez: "dans le délai d'un an à compter de la passation du présent Acte."

Page 10, ligne 25.—Retranchez "s'étendra" et insérez: "tel qu'amendé par l'Acte " du Parlement de cette Province, passé dans la viogt-quatrième année du Règne de Sa "Majesté, chapitre vingt-trois, et le dit Acte qui l'amende et tout acte amendant le dit "Chapitre et le dit Acte qui pourra être passé pendant la présente Session du dit Parle-ment, sauf et excepté la section trois du dit chapitre s'étendront."

Ordonné, Que les dits amendements scient lus une seconde fois à la prochaine séance

de la Chambre.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour étendre l'Acte pour imposer des Droits sur les Billets Promissoires et Lettres de Change à tous Billets et Lettres de Change quelqu'en soit le montant, et pour amender autrement le dit Acte, étant lu ;

L'Honorable M. Galt a proposé, secondé par l'Honorable M. Brown, Que le Bill soit

maintenant lu une seconde fois.

Et des Débats s'étant élevés,

Et étant six heures de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à Sept, heures et demie aujourd'hui, sans que la Question ait été mise aux voix.

Sept heures et demie, P. M.

Un Bill pour amender de nouveau les Actes relatifs à la Milice et à la Force des

Volontaires de la Milice, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

M. Dorion (Drummond et Arthabaska) a proposé, secondé par M. Bourassa, Que le Bill soit amendé en ajoutant à la 13e section les mots suivants : 4 Pourvu que la Milice " ne soit pas ainsi appelee, a moins que le Parlement ne l'ait ordonné ;" sur quoi la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue Négativement.

Et la Question ayant été mise aux voix : Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte

" pour amender de nouveau l'Acte concernant la Milice."

La Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue Affirmativement.

Ordonne, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre a repris en considération la Question qui a été aujourd'hui proposée: Que le Bill (pour étendre l'Acte à l'effet d'imposer des Droits sur les Billets et Lettres de Changes à tous les Billets et Lettres de Change de quelque montant que ce soit, et pour amender autrement le dit Acte), soit maintenant lu une second fois.

Et la Question ayant été de nouveau proposée: Que le Bill soit maintenant lu une

seconde fois.

Chapais,

M. Dorion (Drummond et Arthabaska) a proposé pour amendement, secondé par M. Bourassa, Que le mot "maintenant" soit retranché, et que les mots "d'aujourd'hui en "six mois," soient ajoutés à la fin de la motion.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée ; et les noms

ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :--

POUR : Messieurs

Biggar, Dorion (Hochelaga), Laframboise,
Bourassa, Dunkin, Macfarlanc,
Cameron (Ontario N.) Geoffrion, Parker,
Dorion (Drum.et Art), Holton, Scatcherd,

Thibaudeau,
Wallbridge (Has't N.) et
Wright (York E.)—15.

CONTRE:

		bicssieurs			1		
Alleyn,	1	Cockburn,		Howland,		Morrison,	
Bell.		Currier,	1 1	Irvine,		Pope,	
Blanchet,		. Denis.		Jones (L'ds)	N.et Gre'n)	Poupore,	
Brousseau.		Dickson,	and the special	Langevin,		Rémillard,	
Brown,			Montcalm).	LeBoutillier	r,	Rose,	. '
Burwell.	,	Dunsford,		Macdonald ((Cornwall)	Somerville,	
Cartwright,		Evanturel,		McDougall,		Street,	
Cauchon,				Mc Giverin,		Taschereau,	ct
Chambers,		Galt,		Morris,		Tremblay.	

Ainsi, la Question a été résolue Négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée; et elle a été résolue Afhrmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Street a sait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus.

L'Honorable M. Galt a proposé, secondé par l'Honorable M. Brown, que les amen-

dements soient maintenant lus une seconde fois.

M. Dunkin a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Holton, Que tous les mots après "le" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "Bill soit de nouveau renvoyé à un Comité de toute la "Chambre pour y être amendé de manière à exempter de droits tous les billets ét lettres de "change n'excédant pas cinquante piastres."

M. Dorion (Drummond et Arthabaska) a proposé pour amendement au dit amendement proposé, secondé par M. Bourassa, Que le mot "cinquante" soit retranché et qu'il soit

remplacé par le mot "cent."

Et l'amendement au dit amendement proposé ayant été mis aux voix, la Chambre

s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :--

Messieurs

Biggar, Dorion(Drum. & Art.) Holton, Scatcherd,

Bourassu, Dorion(Hochelaga), Laframboise, Thibaudeau,

Cameron(Ontario N.), Dunkin, Macdonald(Cornwall), Wullbridge(Has't N.) & Caron, Geoffrion, Macfarlane, Wright(York E.)—17.

Chambers,

CONTRE:

Messieurs

Alleyn,	Currier,	Irvine,	Poupore,
Bell,	Denis,	Langevin,	Rankin,
Blanchet,	Dickson,	LeBoutillier,	Rémillar d .
Brousseau,	Dufresne (Montcalm)	, Mackenzie (Lambto	n), Rose,
Brown,	Dunsford,	McDougall,	Scoble.
Burwell,	Evanturel,	Mc Giverin,	Somerville,
Cartwright,	Galt,	McIntyre,	Street,
Cauchon,	$\it Harwood,$	Morris,	Tremblay,
Chapais,	Haultain,	Morrison,	Webb, et
Cockburn,	Howland,	Pope,	Wright $(C.d'Ott'a)-40$.
A 2 1- O	- than - 414 4 1 174 42	•	

Ainsi la Question a été résolue Négativement.

Alors, l'amendement à la Question originale ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR:

Messieurs

Biggar,	Dorron (Drum. & Art.		Scatcherd,
Bourassa,	Dorion (Hochelaga),	La ramboise.	Thibaudeau.
Cameron (Ontario N.), Dunkin,		() Wallbridge (Hast's N.)
Caron,	Geoffrion,	Macfarlane,	et Wright (York E.).
Chambers,		, ,	—17.

CONTRE:

Messieurs

Alleyn,	Currier,	Irvine,	Rankin,
Bell,	Denis,	Langeviz.	Rémillard,
Blanchet,	Dickson,	Mackenzie (Lambton)	Rose,
Brousseau,	Dufresne (Montcalm),	McDougall,	Scoble,
Brown,	Dunsford,		Somerville,
Burwell,	Evanturel,	McIntyre,	Street,
Cartwright,	Galt,	Morris,	Tremblay,
Cauchon,	$oldsymbol{Harwood},$	Morrison,	Webb, et
Chapais,	Haultain,	Pope,	Wright(C.d'Ott'a)-39.
Cockburn,	Howland,	Poupore,	

Ainsi la Question a été résolue Négativement.

Alors la Question principale ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue Affirmativement.

Les amendements ont été, en conséquence, lus une seconde fois et adoptés.

Et la Question ayant été proposée : que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Dorion (Drummond et Arthabaska) a proposé pour amendement à la Question, secondé par M. Bourassa, Que le mot "maintenant" soit retranché, et que les mots "d'aujourd'hui en trois mois" soient ajoutés à la fin d'icelle.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et la Question a

été résolue négativement.

Alors la Question principale ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue Affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour appliquer l'Acte pour "imposer des droits sur les Billets Promissoires et Lettres de Uhange à tous Billets et " Lettres de Change, quelqu'en soit le montant, et pour amender aucrement le dit Acte."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour amender et refondre les dispo-

sitions contenues dans les Actes et Ordonnances concernant l'incorporation de la Cité de Québec et pour conférer de plus amples pouvoirs à la Corporation de la dite Cité, étant lu ; L'Honorable M. Alleyn a proposé, secondé par l'Honorable M. Cauchon, Que le Bill

soit maintenant lu la troisième fois.

M. Dunkin a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Holton, Que tous les mots après "muintenant" jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre pour " amender la septième section en pourvoyant qu'aucune personne n'aura le droit de voter " pour le Maire, un Echevin ou un Conseiller, à moins qu'il ne soit propriétaire ou occu-" pant, ou usufruitier d'immeubles, dans la dite Cité, de la valeur annuelle cotisée de " trente dollars ou plus."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR:

Messieurs Mackenzie (Lambton), Huot, Dunkin, Bourassa, Mc Giverin, Laframooise, Geoffrion, Caron, Macdonald (Cornwall) Thibaudeau, et Dorion (Drum & Art.) Haultuin, Wright (York E.)-17. Macfarlane, Dorion (Hochelaga), Holton, Dufresne (Iberville),

CONTRE: Messieurs

Rankin, Irvine, Chapais, Alleyn,Raymond, Joly,Cockburn, Bell, Rémillard, Langevin, Currier, Blanchet; Rose, LeBoutillier, Denis, Brousseau, Taschereau, Dufresne (Montcalm), McDougall, BrownTremblay, Morrison, Burwell, Dunsford, Wallbridge (Has'sN.), Pope, Cartier, Proc.-Gén., Evanturel, Walsh, et Poupore, Galt, Cartwright, Webb.—36. Powell, Harwood, Cauchon,

Ainsi la Question a été résolue Négativement.

Et la Question ayant été de nouveau proposée: Que le Bill soit maintenant lu la troi-

sième fois,

L'Honorable M. Dorion (Hochelaga) a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Thibaudeau, Que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la Question scient retranchés, et qu'ils scient remplacés par les suivants : " renvoyé de nou-"veau à un Comité de toute la Chambre pour y être amendé en pourvoyant à ce que les "évaluateurs soient nommés par le Conseil de la Cité tel qu'à présent, au lieu de l'être par le Maire, le Recorder et le Juge des Sessions de la Paix de la Cité de Québec, tel " que pourvu par le dit Bill, ces deux derniers étant des Officiers Publics nommés par le "Gouvernement."

Et l'amendement ayant mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit :-

POUR: Messieurs

Mc Giverin. Dufresne (Iberville), Huot, Bourassa, Laframboise. Pope, Dunkin, Macdonald (Cornwall) Thibaudeau, et Dorion (Drum & Art) Geoffrion, Mackenzie (Lambton), Wallbridge (Hast's N.) Dorion (Hochelaga), Holton,

CONTRE: Messieurs

Alleyn, Bell, Brousseau,	Cockburn, Currier, Denis,	Irvine, Joly, Langevin,	•	Raymond, Rémillard; Rose,		
2 07 0 000 000 000 00						

Dufresne (Montcalm), Le Boutillier, Taschereau Brown,Tremblay, Dunsford, McDougall, Burwell, Walsh, Cartier, Proc. Gen., Morrison, Evanturel, Webb, et Poupore, Cartwright, Galt, Wright(Co. Ott'a)-35. Powell, Cauchon, Harwood, Rankin, Haultain, Chapais,

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été misc aux voix, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. Alleyn, secondé par l'Honorable M. Cauchon, le Billa été amendé en ajoutant après les mots "Gouvernement Provincial," dans la 196 sous-section de la 37e section, les mots " ou placés en actions de Banques incorporées en cette Province " ou de corporations de cette Province ou employés au rachat de débentures existantes de " la Corporation, mais le pouvoir de la Corporation d'émettre d'autres débentures ou d'aug-"menter sa dette, n'est en quoi que ce soit étendu par la présente disposition."
Sur motion de l'Honorable M. Rose, secondé par l'Honorable M. Alleyn, le Bill a été

de nouveau amendé en retranchant les chiffres indiquant le total contenu dans la Cédule L, et en insérant à leur place les mots suivants : " Pour combler le déficit de l'année courante,

jusqu'au 1cr Janvier,

..... \$ 67,090 35 1866.....

Et la Question ayant été mise : Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour " amender et refondre les dispositions contenues dans les Actes et Ordonnances concernant "l'incorporation de la Cité de Québec et l'Aqueduc de la dite Cité," la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue Affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer l'Institut Canadien de la Cité d'Outaouais, a été, en confor-

mité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de M. Currier, secondé par M. Bell, le Bill a été amendé en retranchant tous les mots dans le Préambule depuis "pétition" jusqu'aux mots "A ces causes" et en insérant : " représenté qu'ils ont formé, en la Cité d'Outaouais, une Association Litté-" raire et Scientifique sous le nom de 'l'Institut Canadien Français de la Cité d'Outaouais, " aux fins de fonder une Bibliothèque et un Cabinet de Lecture, et d'organiser un système "d'instruction mutuelle et publique, au moyen de lectures et de cours, et qu'ils out demandé la passation d'un Acte à l'effet d'incorporer la dite Association, et qu'il est " expédient d'accèder à leur demande;" aussi, en insérant les mots " pour les fins ci dessus mentionnées," à la fin de la première clause.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour incorporer l'Institut Cana-

" dien-Français de la Cité d'Outaouais."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. l'Orateur, conformément au chapitre quatre des Statuts Refondus du Canada, a appelé l'Honorable M. Laframboise, Membre pour le Comté de Bagot, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

L'Honorable M. Laframboise a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre.

Et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Société Européenne d'Assurance, et autoriser l'acceptation de la dite Société comme caution des Officiers Publics, étant lu; Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender la charte de la Compagnie des Mines d'Or de Léry, incorporée en vertu de l'Acte 27 et 28 Vic., chapitre 23, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser William John Bickell à construire un Pout de péage sur la Rivière St. Charles, étant lu;

M. Huot a proposé. secondé par M. Rémillard, Que M. l'Orateur laisse maintenant

le Fautcuil, et la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue Affirmativement.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Rémillard a fait rapport, Que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Rémiliard a fait rapport du Bill, en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la Question ayant été mise: Que le Bill passe, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue Affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Samedi, 16 Septembre 1865,

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer des rues de Windsor et Sandwich; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Haultain a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été. en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser la Ville de Ste. Mary, dans le Comté de Perth, à émettre des débentures pour le rachat de ses débentures en circulation pour lesquelles il n'a pas été créé de fonds d'amortissement; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cameron (Ontario Nord) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait eujoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

L. Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le Titre soit: "Acte pour autoriser la Ville de Ste. Mory. à émettre des Débeutures pour le rachat de ses Débeutures en circulation pour lesquelles il n'a pas été créé de fonds d'amortissement.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour limiter à un certain terrain une hypothèque générale con-tituée par Daniel Mc Callum et son épouse; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dufresne (Montcalm) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Dufresne (Montcalm) a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu comme suit :—

Page 2, ligne 11.—Après le mot "attendu" insérez les mots : "qu'il a été démontré." Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

- Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill avec l'amendement passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour nommer des Syndics pour liquider les affaires de la succes-"sion de feu Alexander Macdonell, conformément aux dispositions de son Testament;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Irvine a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Irvine a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus

Page 2, ligne 28.—Retranchez les mots: " leurs hoirs, exécuteurs, administrateurs et "ayant-cause," et substituez les mots: " et leurs successeurs qui seront nommés tel que " ci-après prescrit."

Page 2, ligne 34.—Retranchez les mots: "leurs hoirs, exécuteurs ou administra-

" teurs," et substituez les mots : " ou les."

Page 2 ligne 39.—Retranchez les mots: "leurs hoirs, exécuteurs et administra-" teurs," dans la ligne 40.

Page 2, ligne 46.—Après le mot "responsables," insérez la clause suivante comme

Clause 2.—Dans le cas de décès de l'un ou l'autre ou des deux Syndies par le présent " nommés, avant l'exécution complète des pouvoirs ou fidéi-commis ci-dessus mentionnés, " ou dans le cas où il ou elle deviendrait incapable d'exécuter les dits pouvoirs et fidéi-" commis, il sera loisible au Jugo de la Cour de Comté, étant alors ou ayant juridiction " dans le Comté de Glengarry, sur demande d'aucune des personnes intéressées dans la "dite succession ou du Syndic survivant, d'un ou plusieurs enfants ou créanciers du dit " feu Alexander Macdonell, de désigner et nommer une personne convenable et capable " pour agir en remplacement de chaque Syndic décédant ou devenant ainsi incapable " comme susdit, comme Syndic de la succession du dit feu Alexander Macdonald en " vertu de cet Acte, avec le survivant ou les survivants, et de la même manière d'en " nommer un autre dans le cas de décès ou d'incapacité comme susdit de la personne ainsi " nommée en remplacement, lorsque et aussi souvent que l'occasion pourra l'exiger."

Page 2, ligne 47.—Retrunchez " 2 " et insérez : " 3."

Page 2, ligne 48.—Retranchez les mots "leurs hoirs, exécuteurs et administrateurs," et substituez les mots " et leurs successeurs."

Page 2, ligne 53.—Après le mot " testament," insérez ce qui suit comme Clause 4 :-Clause 4.—" Le présent sera réputé Acte Public."

Dans le Préambule.

Page 1, ligne 1.—Après le mot "Attendu," retranchez le mot "qu'Alexander," et insérez les mots " qu'il a été, par la Pétition d'Isabella Penelope Macdonell, Veuve de " feu Alexander."

Page 1, ligne 2.—Après le mot "marchand," insérez les mots "représenté que le dit " Alexander Macdonell."

Page 1, ligne 5.—Retranchez tous les mots depuis "volonté" jusqu'à "immoubles," "dans la ligne 12, et insérez à leur place les mots " par lequel il léguait et divisait ses."

Page I, ligne 17.—Retranchez "ma" et insérez : "sa."

Page 1, ligne 18.—Retranchez depuis les mots "soit en bloc," inclusivement, jusqu'au " mot " sceau," inclusivement, dans la ligne 5 de la page 2, et substituez les mots "et de plus " d'appliquer les produits de la dite vente tel que prescrit dans et par le dit Testament."

Page 2, ligne 5.—Retranchez le mot "attendu." Page 2, ligne 8.—Retranchez le mot "attendu." Page 2, ligne 13.—Retranchez le mot "attendu."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour valider certaines cotisations en la Cité de Toronto, et pour "autoriser la dite Cité à recouvrer les taxes établies et imposées "; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cameron (Ontario Nord) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorpr et la Banque d'Union du Bas-Canada," étant lu;

Les amendements ont été lus une seconde fois, et adoptés.

Ordonne, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Banque de Northumberland," étant lu;

Les amendements ont été, en conséquence, lus une seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du Jour pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Mercredi le 29 Août dernier, Que le Bill (pour construire un Chemin de Fer depuis Fort Erié jusqu'à Windsor) soit maintenant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour consolider la dette du Comté de Perth, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné. Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour ameuder l'Acte relatif à l'Intérêt, étant lu;

M. Bourassa a proposé, secondé par M. Dorion (Drummond et Arthabaska), Que le

Bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Dunkin a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Holton, Que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre "pour y être amendé de manière à laisser chacun libre de stipuler le taux d'intérêt qu'il "voudra sur certains effets de commerce négociables, et à fixer un maximum de huit pour cent par année, payable semi-annuellement et d'avance, à l'égard de tous autres contrats "quelconques, le tout tel que mentionné subtantiellement dans le projet de Loi ci-joint:—

"SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de l'Ar-

" semblée Législative du Canada, décrète ce qui suit :-

"I. Sauf ce qui concerne les contrats faits et les matières et choses accomplies ou subsistant avant l'époque de la mise en opération du présent Acte et les conséquences l'égales de ces contrats, matières et choses, l'Acte chapitre cinquante-huit des Statuts Refondus du Canada, intitulé 'Acte concernant l'Intérêt,' est par le présent abrogé.

"II. Six pour cent par année continuera d'être le taux d'intérêt dans tous les cas où, "par convention entre les parties ou par la loi, l'intérêt est payable, et où nul taux n'a

" été fixé par les parties ou par la loi.

"III. Sur toutes lettres de change sur l'étranger n'ayant pas plus que six mois à courir,—et aussi (dans le Bas-Canada seulement, entre parties, marchands ou commerçants par profession,) sur toutes lettres de change, traites et billets de l'intérieur n'ayant pas plus que six mois à courir,—tout taux d'intérêt ou d'escompte pourra être stipulé et exigé; mais il ne sera pas loisible, par aucun contrat y relatif, directement ou indirecment de stipuler et exiger ou rendre exigible aucun taux d'intérêt plus élevé que six pour

"cent par année sur le montant ou sur aucune partie du montant d'iceux pour aucune période quelconque comprise entre l'époque de l'échéance et le temps du paiement d'iceux; et tous bons, contrats, conventions et garanties quelconques sur lesquels ou par lesquels aucun intérêt plus élevé sera directement ou indirectement, pour aucun temps, stipulé ou exigé, ou rendu exigible, sur toutes telles lettres de change, traites ou billets, seront entièrement nuls et de nul effet quant à l'excédant seulement de tel intérêt une le taux de six pour cent par année, et seront ainsi considérés, ipso jure, par toutes Cours de loi et d'équité, quand le fait apparaîtra ou sera révélé par la preuve, et même en l'absence de tout plaidoyer ou de toute demande expresse à cet effet.

"2. Sauf seulement comme susdit, il ne sera pas loisible, en vertu d'aucun contrat, convention ou garantie quelconque, d'exiger, directement ou indirectement, pour le prêt, l'avance ou l'usage d'aucune somme d'argent ou valeur représentant de l'argent, plus de huit dollars, payable d'avance, s'il en est convenu expressément, mais pas autrement, pour tout terme n'excédant point six mois, pour le prêt, l'avance, ou l'usage de cent dollars pour une année, et ainsi d'après tel taux pour une somme ou valeur plus ou moins considérable ou pour une période plus ou moins longue; et tout bons, contrats, conventions et garanties quelconques sur lesquels ou par lesquels tout intérêt plus considérable sera directement ou indirectement stipulé ou exigé, seront absolument nuls et de nul effet, en tant qu'il s'agit seulement de tout excédant d'intérêt sur le taux de six pour cent par année, et seront ainsi considérés, ipso jure, par toute Cour de loi et d'équité chaque fois que le fait apparaîtra ou sera révélé par la preuve, et en l'absence même de tout plaidoyer ou demande expressément formulés à cet effet.

"3. Mais aucune action, poursuite ou demande n'aura lieu en loi ou en équité, en vertu d'aucun des paragraphes ci-dessus de la présente section, parce qu'aucun tel intérêt plus élevé aurait été stipulé ou exigé, à l'effet de recouvrer aucune somme d'argent ou valeur représentant de l'argent finalement payé en exécution de tout tel contrat, ou de modifier aucune imputation de paiement spécialement faite sur un reçu par écrit accepté

" par la partie faisant tel paiement.

"4. La dernière section s'appliquera à toutes les Banques incorporées par Acte de la Législature de cette Province ou des ci-devant Provinces du Haut et du Bas-Canada respectivement, ou par Charte Royale, ou établies en vertu de l'Acte de la Législature de cette Province passé en la Session tenue dans la treizième et quatorzième années du Règne de Sa Majesté intitulé: Acte pour établir le libre commerce de Banque en cette Province et pour d'autres fins relatives aux Banques et aux affaires de Banque," ou en vertu de l'Acte cinquante-cinq des Statuts Refondus du Canada intitulé: "Acte concernant les Banques et le libre commerce des Banques," et à toutes autres Corporations, Compagnies et Associations de personnes autorisées par un statut à prêter ou emprunter à un taux d'intérêt plus élevé que six pour cent par année, et sera censée définir et règler leur capacité, pouvoirs et actes à cet égard, nonobstant toute loi ou disposition d'aucun statut ou d'aucune charte y relatif.

"5. Cet Acte viendra en force le et après le 1er jour d'Octobre prochain.

"6. Quant cet Acte sera cité, il suffira de se servir de l'expression, "l'Acte de l'In-"térêt de 1865."

Sur motion de M. Bourassa, secondé par l'Honorable M. Holton,

Ordonné, Que la considération ultérieure de la dite Question soit remise à Mercredi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour abroger le chapitre trente deux des Statuts Refondus du Canada, et pourvoir à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures, étant lu;

Ordonné, que le dit Ordre soit déchargé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour refondre et amender les lois de cotisation du *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit ajourné à Mercredi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender l'Acte de la Chasse du Bas-Canada, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour

déclarer valides certaines ventes de terres dans le Haut-Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender le chapitre quatre-vingt-huit des Statuts Refondus du Bas Canada, intitulé: "Acte pour sauvegarder les droits de corporation;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Brousseau a fait rapport que le comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour refondre et amender la Loi Municipale du Haut-Canada, étant lu; Ordonné, Que le dit Ordre soit ajourné à Mercredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender et étendre les dispositions du chapitre 49 des Statuts Refondus du Haut-Canada, et le chapitre 54, 23 Vic., concernant les Compagnies à Fonds Social; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dunsford a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Dunsford a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender et étendre les "dispositions de l'Acte concernant les compagnies à Fonds Social dans le Haut-Canada." Greionné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender la loi relative aux Débiteurs de la Couronne dans le Haut-Canada; et sur le Bill pour amender l'Acte de la Procédure en Loi Commune pour le Haut-Canada, étant lu; Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender le chapitre 26 des Statuts Refondus du Bas-Canada concernant les abus préjudiciables à

l'Agriculture, étant lu ; Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender la loi relative à l'Inspection du Cuir et des Peaux Crues; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dufresne (Montcalm) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu. Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender

le chapitre soixante-trois des Statuts Refondus du Canada, relatif aux Compagnies à Fonds Social, Manufacturières et autres ; et après y avoir siégé quelque temps, M. i'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Légistatif, intitulé: "Acte pour amender de nouveau la Loi relative aux Compagnies "d'Assurance Mutuelle en Haut-Canada;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Walsh a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Walsh a fait rapport du Bill, en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :-

Page 1, ligne 14.—Après le mot "révoquée," insérez les Clauses suivantes comme

Clauses A, B, C et D.

Clause A.—" Nulle action ou poursuite en Loi ou en Equité ne sera intentée contre "telle Compagnie sur aucune police ou contrat d'assurance déjà accordé ou conclu, ou qui "sera par la suite accordé ou conclu par telle Compagnie, après l'expiration d'un an de la "date de la perte ou du dommage à l'égard desquels telle action ou poursuite est intentée, "ou dans le cas où cette perte ou ce dommage seraient survenus avant la passation de cet "Acte, dans l'espace d'une année après la passation de cet Acte, exceptant dans tous les "cas les droits des Parties frappées d'incapacité légale; Pourvu que dans toute police qui "sera émise à l'avenir par telle Compagnie, cette section sera inscrite au dossier de cette "police."

Clause B.—" Toute action du ressort d'une Cour de Division, sur ou pour tout "billet de prime ou de dépôt, ou toute somme cotisée ou qui sera cotisée sur icelui, ou sur "ou pour tout billet donné ou qui sera donné pour prime d'assurance en argent à telle "Compagnie ou à quelqu'un de ses Officiers ou Agents, pourra être intentée et jugée dans "la Cour de la Division dans laquelle est situé le Bureau principal de cette Compagnie."

Clause C.—" Dans le cas où quelque billet donné ou qui sera donné pour une prime "d'assurance en argent à telle Compagnie, ou à quelqu'un de ses Officiers ou Agents, ou "toute somme qui pourra être cotisée à l'avenir sur un billet de prime ou de dépôt donné "ou qui sera donné à telle Compagnie, ou à quelqu'un de ses Officiers ou Agents, sera "arrière et restera non payé pendant trente jours après son échéance, la police d'assurance "possédée par la personne en défaut, deviendra alors absolument nulle et de nul effet : "Pourvu toujours, que dans ce cas cette personne restera responsable envers la Compagnie du montant ainsi arrièré et non payé; Et pourvu aussi qu'il sera loisible aux Directeurs de la Compagnie, à leur discrétion, sur paiement de telle somme et à telles conditions qu'ils jugeront convenables, de renoncer à la confiscation de la pôlice, et alors la police et les billets de prime ou de dépôt deviendront de nouveau en pleine vigueur; Pourvu que dans toute police qui sera émise à l'avenir par la Compagnie, cette clause soit "inscrite sur le dossier de telle police."

Clause D.—" La 43e clause du dit Acte est par le présent amendée en insérant après "le mot "démission," dans la seconde ligne d'icelle, les mots "ou qui cesseront de possé er "les qualités requises en vertu de la clause 38, Insolvabilité, ou qui seront quatre mois

" consécutifs absents des réunions du Bureau sans l'autorisation du Bureau."

DANS LE PRÉAMBULE.

Pa 1, ligne 1.—Retranchez les mots depuis "Attendu" jusqu'à "Compagnies," et insérez à leur place les mots "qu'il est expedient d'amender la Loi relative aux."

Page 1, ligne 2.—Retranchez les mots depuis "Haut-Canada" jusqu'à "A ces

" causes," dans la 5e ligne.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu. Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonne, Que le Grefier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leurs concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Geoffrion a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Geoffrion a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté. Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender l'Acte Municipal "Refondu du Bas-Canada."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour faciliter les poursuites en vertu de l'Acte concernant les "Aubergistes et la Vente des Liqueurs Enivrantes;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Wright (Ottawa) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser la formation de Compagnies ou Associations Commerciales coopératives à fonds social; et après y avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Brousseau a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un Gardien du Port pour le Port de Monréal; et après y avoir quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dunkin a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avant enjoint d'en rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un Gardien de Port pour le Port de Montréal."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill concernant la Subvention Postale payée aux Chemins de Fer, et pour amender autrement l'Acte des Chemins de Fer; et après y avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Órdonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte concernant le transport des malles par Chemins de Fer."

Ordonne, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture de l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant le Notariat, étant lu ;

L'amendement a été, en conséquence, lu une seconde fois et adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte concernant la construction et réparation des Eglises, Presby-"tères et Cimetières," étant lu;

Les amendements ont été, en conséquence, lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour imposer une taxe sur les chiens et pour mieux pourvoir à la protection des moutons dans le Huut-Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Machenzie (Lambton) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu. Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender le chapitre 10 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif aux Associations séditionses et aux serments illicites, étant lu;

L'Honorable M. Holton a proposé, secondé par M. Wright (Ottawa), Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil; et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est

divisée, et la Question a été résolue Affirmativement.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dunsford a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Et la Question ayant été mise aux voix : que le Bill soit maintenant lu la troisième

fois, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue Affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la Question ayant été mise aux voix : que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender le chapitre dix des Status Refondus pour le Bas-Canada concernant les serments et sociétés illicites," la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue Affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour reprendre la considération ultérieure de la Question qui a été proposée Mercredi dernier: Que cette Chambre se forme en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions relatives à l'établissement d'une voie de communication par eau reliant les eaux du St. Laurent au lac Huron, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour permettre de faire valoir la nullité des Patentes en certains cas devant les Tribunaux du Bas-Canada, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 32 des Statuts Refendus du Canada, intitulé: "Acte concernant le Bureau d'Agriculture et les · sociétés d'agriculture," étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte iniitulé : " Acte relatif aux Pêcheries et à la Pêche," étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour expliquer l'Acte relatif aux Chemius de Fer, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender et étendre la 5e clause du chapitre quatre-vingt sept des Statuts Refondus du Haut-Canada, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 19 des Statuts Refondus pour le Haut-Canada relatif aux Cours de Division, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 11 des Statuts Resondus du Canada relatif au Service Civil en général, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la section trenteneuf du chapitre trente-sept des Status Refondus du Bas-Canada relatif à l'authentication des certificats d'acquittement d'hypothèque attestés devant témoins, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour continuer pendant un temps limité l'Acte intitulé : "Acte pour autoriser l'emploi des Pensionnaires Militaires et autres, "comme une Force de Police Locale," et pour d'autres fins, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré.

· L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte " à l'effet d'obtenir des Rapports Statistiques des Compagnies d'Assurance, etant lu; Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte "concernant l'érection des Villes et Villages dans le Bas-Canada," étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour pourvoir à la punition des personnes convaincues à plusieurs reprises d'offenses "mineures," étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un Comité Général

pour demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Macdonald (Cornwall), secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Samedi, 16 Septembre 1865.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De P. Wardlaw, Secrétaire du Life Association of Scotland; demandant que le Bill pour obtenir des Statistiques de la part des Compagnies d'Assurance, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Du Révérend J. F. Warman et autres; demandant un acte contre la vente de Liqueurs Spiritueuses sur la Grande Isle Manitouline, et sur les autres Isles Canadiennes du Lac Huron et de la Baie Georgienne.

Sur motion de M. Scoble, secondé par M. Dickson,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverueur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Etat indiquant les publications qui ont été enregistrées par le Régistrateur de cette Province en vertu de l'Acte relatif à la Propriété Littéraire depuis la passation de l'Acte 4 et 5 Victoria, chapitre 61.

Résolu, Qu'une humbre Adresse soit présenté à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat indiquant le montant du Revenu provenant chaque mois des différentes sortes de Timbres sur les Procédures Judiciaires depuis la passation de l'Acte 27 et 28 Victoria, chapitre 5, distinguant les Fonds au compte desquels ces Timbres ont été émis sous les titres de Fonds Consolidé, de la Société des Hommes de Loi, et d'Honoraires.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat détaillé des divers lots de Terres de la Couronne, du Clergé et des Ecoles, non vendus dans chaque Township du Haut-Canada, avec le prix par acre, ou les conditions auxquelles

les dits lots sont offerts en vente.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat indiquant le nombre d'assemblées tenues par le Sénat de l'Université de Toronto, depuis sa nomination, les noms de ses Membres, et le nombre d'assemblées auxquelles chaque Membre a assisté.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat des Statistiques Judiciaires ou Légales, comprenant les détails suivants, à donner par les différentes Cours de Loi et d'Equité dans le Haut-Canada, depuis l'année 1849 jusqu'à la date de l'état:

Partie I.—Cour d'Appel: Le nombre d'appels entrés chaque année, et de quelle Cour; le nombre d'appels par des demendeurs et par des défendeurs; le nombre d'appels où la Couronne était partie appelante ou partie intimée; le résultat des appels; le nombre des séances de la Cour; les honoraires perques.

Partic II:-Loi Commune: (a) Affaires de la Couronne et Affaires Criminelles: Le

nombre de Writs de Mandamus, Quo Warranto, Habeus Corpus, Certiorari, Scirc Facias, ct Extent, ou autres Writs de Prérogative, Jugements et Exécutions à la poursuite de la Couronne, d'informations par le Procureur-Général à la poursuite de la Couronne ou autrement; le nombre de Criminels poursuivis, et pour quelles offenses; le nombre d'exécutions, et pour quels crimes ; le nombre de criminels condamnés à l'emprisonnement et pour quel espace de temps ; le nombre de criminels dont la sentence a été commuée, par la Couronne, et de quelle manière ; le montant payé chaque année par la Couronne pour les honoraires et frais dans des procédures au nom de la Couronne et Criminelles. (b) Affaires Civiles: Le nombre de Writs de Sommation et de Writs de Capias émanés chaque année; le nombre de comparutions enregistrées; le nombre de Jugements euregistres, par défaut, ou verdict, ou ordre de Cour ; le nombre de poursuites qu'il y a cu à chacune des Assises et chacune des Cours de Comté; le nombre de Verdiets en faveur du demandeur, du désendeur, ou mises hors de Cour ; le nombre de nouveaux procès demandés et le nombre ordonné; le nombre de Jugements enregisirés chaque année; le montant de ces jugements, spécifiant combien pour dommages et combien pour frais; le nombre d'Exécutions émanées contre les membles, contre les terres ; le nombre de de Saisies en Main-Tierce émanées; et un état détaillé fesant voir autant que possible la nature des actions à la suite desquelles Jugement a été rendu; aussi, un état des honoraires perçus chaque année ; le nombre de Cours de Division ; le nombre de réclamations entrées, instruites et adjugées; le montant pour lequel Jugement a été rendu chaque année; le nombre de Sommations Judiciaires émanées et adjugées; les Honoraires de toutes sortes perçus chaque année.

Partie III .- Equité .- (a) -- Cour de Chancellerie :- Le nombre de déclarations déposées aux Bureaux du Régistrateur et des Députés-Régistrateurs chaque année ; le nombre d'Informations à la poursuite de la Couronne, et par des Rapporteurs; le nombre de causes dans lesquelles la Couronne était Défenderesse; le nombre d'Ordres pro confesso; le nombre de Réponses et d'Exceptions dilitoires produites; le nombre de Causes entendues chaque année; le nombre de Décrets rendus en faveur du Demandeur, ou en faveur du Désendeur; le nombre de Déclarations ou d'Informations déboutées faute de poursuite, ou sur exception dilatoire, ou à l'audition ; le nombre de Places, avec indication de ces places, pour tenir des termes d'enquêtes ; le nombre de Causes entrées et entenducs à chaques place dans chaque Circuit; le nombre de Décrets et Ordres entrés chaque année; le nombre de Rapports des Maîtres en Chancellerie qui ont été produits; le nombre d'Appels; le nombre d'Ordres d'Administration; le nombre de Ventes en vertu de décrets ou d'Ordres de Cour ; le montant réalisé par ces ventes ; le nombre de Writs of injunction de Ne Excat, d'Arrêts, de Saisie, d'Assistance, d'Hubeas Corpus ou autres émanés; le montant de deniers payés en Cour chaque année; le montant de l'intérêt accru sur iceux ; le montant payé par la Cour chaque année ; le montant du ou des Poursuivants; le montant des flonoraires pergus dans différents Burcaux, et auquel le Gouvernement a droit. (b.) Cour de Comté (En Equité) : les mêmes informations autant qu'on pourra se les procurer, avec un état des Honoraires pergus. Aussi, demandant un Etat détaillé indiquant le montant de deniers payé dans les Cours du Banc de la Reine, de Chancellerie et des plaids communs dans le Haut-Canada, depuis l'établissement de chacune de ces Cours respectivement; 20. le montant de ces deniers payés par les dites Cours et quand; 30. le montant de ces deniers placés par Ordre de Cour, quand ils ont été ainsi placés, en quels effets publics, et le taux de l'intérêt; 40. le montant de ces deniers non placés le 1er Juillet 1865, en quelle Banque il sont déposés, et le taux de l'intérêt qu'ils rapportent, spécifiant la cause ou l'affaire dans laquelle les dits deniers ont été payés en Cour, et le montant porté au crédit de chaque cause ; avec aussi toutes suggestions qui peuvent être faites par les Officiers des dites Cours quent à la meilleure manière d'administrer les dits deniers.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil

Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Diekson, secondé par M. Pope,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de tous les papiers et correspondances, et du Rapport de l'Inspecteur des bureaux de Poste, relatifs à la démission de M. Watson, ci-devant Maître de Poste de la Ville de

Goderich, et à la nomination de son successeur à cette place.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Currier, secondé par l'Honorable M. Dorion,

Ordonné, Que l'entrée dans les journaux de cette Chambre du 12 Septembre courant. relative à la considération des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: " Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer à Passagers de la Cité d' Ottawa," soit maintenant lue.

Et l'entrée ayant été lue,

Ordonné, Que les dites procédures soient déclarées nulles et de nul effet.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a adopté par erreur les amendements faits par eux au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer à Passagers de la "Cité d'Ottawa," et prier leurs Honneurs de vouloir bien renvoyer le Bill avec les dits amendements afin qu'ils soient examinés de nouveau.

Ordonné, Que M. Currier porte le dit Message au Conseil Législatif.

Sur motion de M. Mackenzie (Lambton), secondé par M. Scoble,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien mettre devant cette Chambre un état détaillé des deniers provenant de la vente d'immeubles, en vertu de l'Acte de partage, 20 Vic., chap. 65, et appartenant à des enfants inconnus, ou à des absents, indiquant combieu des dits deniers ont, de temps à autre, été placés en Débentures du Fonds d'Emprunt Municpal Provincial ou Consolidé ou en effets publics Consolidés Canadiens, ou en tous autres effets publies, et indiquant le montant placé et non placé le Jer Juillet 1865, et le taux de l'intérêt reçu en provenant.

Ordonné Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

M. Mackenzie (Lambton), du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme snit :-

Le comité a examiné le document suivant et recommande qu'il soit publié dans la

langue Anglaise seulement, condensé, savoir :-

Etat des octrois et ventes de Terres dans le District d'Algoma.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :-

Etat indiquant la commission (poundage) exigée par les Shérifs du Haui-Canada. Etat relatif aux sommes exigées par les Shérifs du Haut-Canada, pour les annonces de terres vendues pour arrérages de taxes.

Etat relatif à la nomination du Maître de Poste aux chûtes de Roxton dans le Comté

de Shefford.

Le comité recommande aussi que certaines parties de la Réponse à une Adresse au sujet

des ports francs soient imprimées, savoir :-

Les Rapports Officiels ayant trait au fouctionnement des Ports Francs, et certains Tableaux Statistiques des Importations aux Ports Francs.

Ordonné, Que l'Honoraire de soixante piastres payée sur le Bill pour amender la Charte de la Compagnie des Mines d'Or de Lery, incorporée en vertu de l'Acte 27 et 28 Victoria, chap. 23, soit remboursé.

Ordonné, Que l'Honoraire payée sur le Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer Central du Canada, soit remboursé.

M. Dunkin a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, et la Question ayant été mise : Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité Spécial nommé pour aider M. l'Orateur à prendre des arrangements pour la distribution et la dépêche des affaires de la Chambre,

Sur motion de l'Honorable M. Holton, secondé par l'Honorable M. Dorion (Hochelaga),

Ordonné, Que la considération ultérieure du dit Rapport soit remise à Mercredi prochain.

L'Honorable M. Brown, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—les Comptes Publics de la Province du Canada, pour l'année 1864-5.—(Documents de la Session, No. 38.)

L'Honorable M. Brown a aussi mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—les Tableaux du Commerce et de la Navigation de la Province du Canada, pour l'année 1864-5.—(Documents de la Session, No. 39.)

M. l'Orateur, conformément aux dispositions du chapitre quatre des Statuts Refondus du Cunada, a appelé M. Geoffrion, Membre pour le Comté de Verchères, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

M. Geoffrion a, en conséquence, pris le Fauteuil.

Et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre la lettre suivante :-

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR, Québec, 16 Septembre 1865.

Monsieur,—J'ai regu l'ordre du Gouverneur-Général de vous informer que c'est l'intention de Son Excellence de se rendre à la Salle des Séances du Conseil Législatif, Lundi le 18 courant à 3 heures, P. M., pour proroger la Session de la Législature. J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

DENIS GODLEY,

Secrétaire du Gouverneur

L'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative, Etc. Etc. Etc.

Un Bil du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour valider certaines cotisations en "la Cité de Toronto, et pour autoriser la dite Cité à recouvrer les taxes établies et imposées," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Houorable M. McDougall, secondé par l'Honorable M. Brown, le Bill a été amendé en ajoutant les mots suivants à la fin de la première clause: "Pourvu aussi que cette Acte n'affectera aucuns terraizs qui auront été vendus et cédés par leurs "propriétaires après la cotisation comme susdit et avant la passation du présent Acte."

Et la Question ayant été mise aux voix: Que le Bill passe, la Chambre s'est divisée,

et la Question a été resolue affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel elle demande leur concours.

Un Bill pour déclarer valides certaines ventes de terres dans le Haut-Canada, a été, en conformité de l'Ordre, la la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour pourvoir à la nomination de Commissaires chargés de s'enquérir des affaires de la Caisse d'Economie de St. Roch de Québec; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et l'Honorable M. Cauchon a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordrane, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en comité sur le Bill pour

amender le chapitre 19 des Statuts Refondus pour le Haut-Canada, relatif aux Cours de Division; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Wallbridge (Hastings Nord) a fait rapport, Que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit: "Acte pour amender le chapitre dix-"neuf des Statuts Refondus pour le Haut-Canada, concernant les Cours de Division." Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour pourvoir à la punition des personnes convaincues à "plusieurs reprises d'Offenses Mineures," étant lu;

Ordonne, Que le dit ordre soit déchargé.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant les Procureurs," étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonne, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. Brown.

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'à Lundi prochain, à une heure, P. M.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. Brown,

La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 18 Septembre 1865.

Ordonné, Que l'Honoraire payé sur le Bill pour incorporer la Société d'Assurance Européenne, et pour autoriser l'acceptation de la dite Société comme Cantion en faveur des Officiers Publics, soit remboursé.

Ordonné, Que l'Honoraire payé sur le Bill pour amender l'Acte pour incorporer les

Pilotes pour le Havre de Québec et au-dessus, soit remboursé.

L'Honorable M. Brown, l'un des Conseillers Exécutif de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, la Correspondance échangée entre le Ministre des Finances et les Agents Provinciaux en Angletèrre relativement à la remise des Bons de la Compagnie du Grand Fronc de Chemin de Fer. (Documents de la Session, No. 40).

Sur motion de l'Honorable M. Holton, secondé par M. Dunkin,

Ordonné, Que la dite Correspondance soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, Ecuier, l'un des Maîtres en Chancellerie.

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif informe cette Chambre que vu qu'un Message reçu de cette Chambre inform le Conseil Législatif que l'Assemblée a concouru par erreur dans certains amendements au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin " de Fer à Passagers de la Cité d'Outaonais," et a requis que le dit Bill lui soit renvoyé avec les dits amendements, le Conseil Législatif renverra le dit Bill et les dits amendements présentement.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer " à Passagers de la Cité d'Ottawa," lesquels ont été lus comme suit :-

Page 1, ligne 19.—Retranchez depuis " délai " jusqu'à " de " où ce mot se rencontre

la seconde fois dans la 20e ligne et insérez " d'une année.'

Page 1, ligne 21.—Retranchez "trois" et insérez "deux."
Page 2, ligne 21.—Retranchez "William McNaughton" et insérez "l'Honorable " James Skead."

Page 2, ligne 22.—Retranchez depuis " Starnes" jusqu'à " E." et insérez W. F. " Powell, Rinaldo McConnell, et."

Les 1er et 2e amendements ayant été lus de nouveau, ont été adoptés.

Le Se amendement ayant été lu de nouveau,

M. Currier a proposé, secondé par M. Dufresne (Montcalm), que le dit amendement soit modifié en retranchant les mots "page 2. ligne 21. retranchez "William McNaughton et" et insérez les mots suivants avant le mot "et" dans le dit amendement : "retranchez depuis " Starnes à II. Hogan dans la 22e ligne;" et la Question a été résolue Affirmativement.

Le 4e amendement ayant été lu de nouveau,

Sur motion de M. Currier, secondé par M. Dufresne (Montealm), le dit amendement a été amendé en en retranchant le quatrième amendement commençant par les mots "page " 2, ligne 22" et finissant par le mot " et."

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements avec plusieurs amendements, auxquels-elle demande leur concours.

M. Denis, du Comité Spécial nommée pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour la Ville de Niagara, a informé la Chambre que l'Honorable M. Abbott, Président, et Hope F. Mackenzie, William Hoste Webb et John White, Ecuiers, Membres du Comité, ont été absents pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui, et qu'aucune réunion n'ayant eu lieu, le Comité, vu la prorogation de la présente Session du Parlement, qui a lieu aujourd'hui, est ajourné jusqu'à midi du second jour de la prochaine Session, conformément à la 96e clause de l'Acte concernant les Elections Parlementaires Contestées.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn ait la permission d'introduire un Bill supplémentaire à l'Acte de la présente Session, intitulé: "Acte pour " régler les qualités requises des Médecins et Chirurgiens Pratiquants dans le Haut-" Canada."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :-

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendements :-

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Société denommée Caisse d'Epargnes de St. " Roch de Montréal."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte incorporant la Compagnie du Canal de " Toronto et de la Baie Georgienne."

Bill intitulé: "Acte pour perfectionner davantage les Ecoles de Grammaire dans le " Haut-Cunada."

Bill intitulé: " Acte pour incorporer le Club Rideau de la Cité d' Outaouais."

Bill intitulé: "Acte pour autoriser les Syndics de la Congrégation de l'Eglise St. " Andrew, dans le Township de Ramsay, relevant de l'Eglise d'Ecosse, à vendre le terrain "d'Eglise à elle appartenant, et pour d'autres fins."

Bill intitulé: " Acte pour établir certaines réserves de Chemins et grands Chemins

" dans le Township d'Hamilton."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant les Droits d'Excise."

Bill intitulé: " Acte pour amender la Loi de la Propriété et des Biens en fidéi-commis " dans le Haut-Canada."

Bill intitulé: "Acte pour arrêter la propagation des maladies contagiouses à

" certaines Stations Navales et Militaires en cette Province."

Bill intitulé : " Acte pour régler les frais d'Arbitrage dans le Haut-Canada."

Bill intitulé: " Acte pour autoriser la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg "et Peterborough à construire un Chemin à ornières ou Chemin de Fer des Forges " Marmora à la Rivière Trent ou au Lac Rice et pour d'autres fins."

Bill intitulé: "Acte pour amender et étendre les Actes concernant la Compagnie du

"Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough."

Bill intitulé: "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent néces-" saires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement Civil, et à certains autres " besoins du ressort du Service Public, pour l'année fiscale expirant le trentième jour de " Juin, mil huit cent soixante-et-six."

Bill intitulé: "Acte pour étendre et amender les Actes concernant les Travaux

"Publics, en ce qui se rattache aux travaux liés à la défense de la Province."

Bill intitulé: "Acte pour régler les qualités requises des Médecins et Chirurgiens "Pratiquants dans le Haut-Canada."

Bill intitulé: "Acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les "Actes Ordonnances concernant l'incorporation de la Cité de Québec et l'Aqueduc de la " dite Cité."

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer des Rues de

" Windsor et Sandwich."

Bill intitulé: "Acte pour autoriser la Ville de St. Mary à émettre des Débentures " pour le rachat de ses Débentures en circulation pour lesquelles il n'a pas été créé de " Fonds d'Amortissement."

Bill intitulé: "Acte pour incorporer l'Institut Canadien Français de la Cité d'Cu-

" taouais."

Bill intitulé: "Acte pour amender la section trente-neuf du chapitre trente-sept des " Statuts Refondus pour le Bas-Canada, en ce qui concerne la manière d'authentiquer les " Certificats d'Acquittement d'hypothèques exécutés par devant témoins."

Bill intitulé: "Acte pour amender le chapitre quatre-vingt-huit des Statuts Refondus " pour le Bas-Canada, intitulé : " Acte pour sauvegarder les Droits de Corporation et en

" assurer l'exercice."

Bill intitulé: "Acte pour amender le chapitre dix des Statuts Refondus du Bas-

" Canada, relatif aux associations et aux serments illicites."

Bill intitulé: "Acte pour pourvoir de nouveau au creusement du Chenal pour les " Navires entre Montréal et Québec."

Bill intitulé: "Acte concernant la subvention pour le Transport des malles par Che-

" mins de Fer."

Bill intitulé: "Acte concernant les Régistrateurs, les Bureaux d'Enrégistrement et "l'Enrégistrement des Titres d'Immeubles dans le Haut-Canada."

Bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'Acte concernant la Milice."

Bill intitulé: "Acte pour appliquer l'Acte pour imposer des Droits sur les Billcts "Promissoires et Lettres de Change à tous Billets et Lettres de Change, quel qu'en soit-" le montant, et pour amender autrement le dit Acte."

Bill intitule: "Acte pour amender le chapitre soixante-et-trois des Statuts Refondus " du Canada concernant les Compagnies à Fonds Social pour les Manufactures et autres

" Compagnies."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un Gar-"dien de Port pour le Havre de *Montréal*."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte Municipal Refondu du Bas-Canada."

Bill intitulé: "Acte pour imposer une taxe sur les Chiens et pour mieux assurer la "protections des Moutons dans le Haut-Canada."

Bill intitulé: "Acte pour autoriser la formation de compagnies ou associations

" co-opératives pour l'exercice en commun de tout commerce ou négoce."

Bill intitulé: "Acte pour déclarer valides certaines ventes de terres dans le Haut-Canada."

Bill intitulé: "Acte pour amender et étendre les dispositions de l'Acte concernant

" les Compagnies à Fonds Social dans le Haut-Canada."

Bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la nomination de Commissaires pour s'enquérir des affaires de la Caisse d'Economie de St. Roch de Québec."

Bill intitulé: "Acte pour transserer les Chemins York au Comté d'York, et exonérer

" le Comté de Pecl de toute responsabilité à cet égard."

Bill intitulé: "Acte pour amender le chapitre dix-neuf des Statuts Refondus pour le

" Haut-Canada, concernant les Cours de Division."

Bill intitulé: "Acte supplémentaire à l'Acte de cette Session, intitulé: "Acte pour "régler les qualités exigés des Médecins et Chirurgiens Pratiquants dans le Haut-Canada."

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambres aux

" Bills suivants, sans amendements:-

Bill intitulé: "Acte pour incorporer le Curé de la Paroisse de Notre-Dame de "Québec."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant les Formules Abrégées de "Mortgages dans le Haut-Canada."

Bill intitulé: " Acte pour amender l'Acte des Mines d'Or."

Bill intitulé: "Acte pour nommer des Syndies pour liquider les affaires de la Succes-"sion de feu Alexander Macdonell, conformément aux dispositions de Son Testament."

Bill intitulé: "Acte pour limiter à un certain terrain une hypothèque générale

" constituée par Daniel McCallum et son épouse."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Âcte concernant la procédure ordinaire dans les "Cours Supérieure et de Circuit du Bas-Canada."

Bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau la Loi relative aux Compagnies

" d'Assurance Mutuelle, en Haut-Cauada."

Bill intitulé: "Acte pour amender le chapitre soixante-deux des Statuts Refondus "du Canada et pour mieux régler la Pêche et protéger les Pêcheries."

Bill intitulé: " Acte pour valider certaines Cotisations en la Cité de Toronto, et pour

" autoriser la dite Cité à recouvrer les taxes établies et imposées."

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, Que l'Honoraire de Soixante piastres payé sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer à Passagers de la Cité d'Outaouais, soit remboursé.

Ordonné, Que l'Honoraire de Soixante piastres payé sur le Bill pour autoriser William John Bickell à construire un pont sur la Rivière St. Charles, soit remboursé.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, par Réné Kimber, Ecuier, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire:—

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général d'informer cette Honorable Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès de Son Excellence dans la Salle des Séances du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se sont reudus auprès de Son Excellence, qui a donné alors, au nom de Sa Majesté, la Sanction Royale aux Bills Publics et Privés

suivants, savoir :-

Acte pour autoriser les aubains à transmettre et acquérir des impoubles en cette province par héritage,

Acte pour incorporer la caisse de bienfaisance de tempérance, section St. Jacques de la cité de Montréal.

Acte pour incorporer les sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, de la paroisse de St. Grégoire.

Acte pour amender le chapitre quinze des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant l'instruction publique.

Acte à l'effet de parmettre que les terres appartenant à la succession de feu John

Lorn McDougall, soient vendues ou qu'il en soit autrement disposé.

Acte pour prolonger le dé!ai fixé pour l'achèvement du chemin de fer de Brockville et Ottawa, et pour d'autres fins.

Acte pour pourvoir à la conservation du bois..

Acte pour incorporer l'union St. Henri des Tanneries des Rollands, de la paroisse de Montreal.

Acte pour incorporer le collège de Loudon.

Acte pour amender le chapitre soixante-et-quinze des statuts resondus pour le Bos-Canada, relatif à la division du Bas-Canada en comtés, en autant qu'il se rapporte aux comtés de Rimouski et Gaspé.

Acte pour empêcher la propagation des chardons du Canada dans le Haut-Canada.

Acte pour amender les actes qui incorporent la ville de Lévis.

Acte pour amender le chapitre trois des statuts refondus du Canada, intitulé: "Acte "qui établit des dispositions spéciales concernant les deux Chambres du parlement pro- "vincial."

Acte pour amender l'acte vingt-sept Victoria, chapitre onze, concernant la perception des contributions scolaires.

Acte pour assurer aux femmes et aux enfants le bénéfice des assurances sur la vie de leurs maris et de leurs parents.

Acte pour amender l'acte intitulé : " Acte concernant les cours de comté."

Acte pour incorporer la maison de refuge de Sainte Brigitte, de Montréul.

Acte concernant le Code Civil du Bas-Canada.

Acte pour amender le chapitre soixante-et-quinze des statuts refondus pour le Haut-Canada, intitulé: "Acte concernant les maîtres et serviteurs."

Acte pour conférer certains nouveaux pouvoirs à la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des cultivateurs du Canada-Ouest.

Acte pour venir en aide aux représentants de feu Boyd Sylvester.

Acte pour expliquer certaines dispositions des actes d'incorporation de la cité de Montréal, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la "compagnie anglo-canadienne pour l'exploitation des mines

(responsabilité limitée)."

Acte pour légaliser certains réglements et bons du comté de Victoria.

Acte pour amender l'acte incorporant le village de Mitchell, dans le comté de Perth.

Acte pour changer le nom de "La compagnie des consommateurs de gaz de Bytown"
et pour confirmer, amender et étendre ses pouvoirs comme corporation, en celui de la compagnie du gaz d'Otaouais."

Acte pour permettre à Donald Alexander Livingston de pratiquer la médecine, la

chirurgie et l'art obstétrique.

Acte pour confirmer un arpentage d'une partic du township d'Ely, dans le comté de Shefford.

Acte pour amender les actes relatifs à la banque du Haut-Canada.

Acte concernant la compagnie des mines de la baie de Gaspé.

Acte pour incorporer l'hôpital-général et de marine de Ste. Catharine.

Acte pour incorporer l'hôpital Jeffery Hale.

Acte pour incorporer l'école de dimanche Jeffery Hale.

Acte spécial d'incorporation de la compagnie de l'hôtel et des bains de mer de l'adousse.

Acte pour faciliter la séparation du comté de Renfrew de celui de Lanark.

Acte pour rendre Joseph Anctil, de Ste. Anne de la Pocatière, et Auguste Fournier, de St. Jean Port Joly, admissibles à la profession de notaire, dans et pour le Bas-Canada. Acte pour amender l'acte pour ériger la municipalité des chutes de Kingsey.

Acte pour incorporer "la compagnie des terres et des huiles de pétrole de Bothwell," [responsabilité limitée.]

Acte pour accorder certains pouvoirs à la compagnie d'assurance mutuelle contre le

feu du comté de Waterloo.

Acte pour pourvoir plus amplement à la punition des offenses contre la personne relativement au crime d'enlèvement [kidnapping].

Acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement du chemin de fer du Canada

Central.

Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte intitulé: "Acte pour incorporer certaines personues sous le nom de "La compagnie du Richelieu."

Acte pour incorporer le village de Berthier et pour l'ériger en ville.

Acte pour autoriser le titulaire de l'église de la Trinité, dans la ville de Simcoe, à vendre un certain lot de terre y mentionné.

Acte pour établir de nouvelles dispositions pour la gestion des sociétés permanentes

de construction dans le Haut-Canada.

Acte pour amender l'acte passé dans les 27 et 28 années du règne de Sa Majesté, concernant l'octroi de chartes d'incorporation aux compagnies manufacturières, minières et autres.

Acte pour incorporer la compagnie de navigation de Longueuit. Acte pour incorporer la compagnie du cimetière de Knowlton.

Acte pour permettre à Richard Thomas Walkem à être examiné par la société en loi du Hant-Canada, à l'effet de se faire admettre procureur et solliciteur.

Acte pour permettre d'hypothéquer certaines propriétés appartenant à l'église du Christ, dans la cité d'Ottawa, acquises pour y ériger un presbytère.

Acte pour amender les actes relatifs à la compagnie du pont international.

Acte pour amender l'acte pour incorporer les associations d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de Québec et des Trois Rivières, et de Montréal et de St. Hyacinthe.

Acte pour amender l'acte concernant la faillite, 1864.

Acte pour faciliter la séparation de Huron et Bruce, et fixer Walkerton le che-lieu

du comté de Bruce.

Acte pour autoriser les curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Notre Dame de Québec à emprunter une certaine somme d'argent en affectant à sa sûreté les biens de la dite fabrique.

Acte pour autoriser l'admission de Henry Hart Coyne à pratiquer comme procureur

et solliciteur dans les cours de loi et d'équité dans le Haut-Canada.

Acte pour amender l'acte pour incorporer l'association homosopathique de Montréal, et pour en changer le nom en celui de "Le collège homosopathique des médecins et chirurgiens de Montréal."

Acte pour assurer les titres aux immeubles dans le Haut-Canada.

Acte concernant la qualification des juges de paix. Acte pour abolir la peine de mort en certains cas.

Acte pour amender le chapitre trente-deux des statuts refondus du Cana la, concernant le bureau d'agriculture et les sociétés d'agriculture.

Acte pour confirmer l'arpentage actuel du township de Bulstrode, Comté d'Arthabaska.

Acte concernant la cour du banc de la reine dans le Bas-Canada.

Acte pour amender "l'acte des mines d'or," vingt-septième et vingt-huitième Victoria, chapitre neuf.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Mont Royal.

Acte pour amender l'acte concernant les formules abrégées de mortgages dans le Haut-Canada.

Acte pour faciliter davantage les transactions commerciales.

Acte pour prévenir l'introduction et la propagation de maladies qui attaquent certains animaux.

Acte pour incorporer le curé de la paroisse de Notre Dame de Québec.

Acte pour incorporer la société de la caisse d'épargne de St. Roch de Montréal.

Acte concernant l'érection des villes et des villages dans le Bas-Canada.

Acte pour amender l'acte concernant le Notariat.

Acte pour faciliter les poursuites en vertu de l'acte concernant les aubergistes e la vente des liqueurs enivrantes.

Acte pour limiter à un certain terrain une hypothèque générale constituée par

Daniel Mc Callum et son épouse.

Acte pour amender l'acte concernant la procédure ordinaire dans les cours supérieure et de circuit du Bas-Canada.

Acte pour incorporer la banque d'union du Bas-Canada.

Acte pour incorporer la banque de Northumberland.

Acte pour amender les actes relatifs à la construction et à la réparation des églises, presbytères et cimetières.

Acte pour nommer des syndies pour liquider les affaires de la succession de seu Alex-

ander Macdonell, conformément aux dispositions de son testament.

Acte pour amender et étendre les actes concernant la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough.

Acte pour amender l'acte concernant les droits d'accise.

Acte pour autoriser les syndics de la congrégation de l'église St. Andrew, dans le township de Ramsay, en rapport avec l'église d'Ecosse, à aliéner les hiens appartenant à la dite congrégation, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer le Club Rideau de la cité d'Ottawa.

Acte pour établir certaines réserves de routes et grands chemins dans le township de Hamilton.

Acte pour régler les frais d'arbitrage dans le Haut-Canada.

Acte pour améliorer les écoles de grammaire dans le Haut-Canada.

Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du canal de Toronto et de la baic Georgienne.

Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough à construire un chemin à ornières ou chemin de fer, des forges de Marmora à la rivière Trent ou au lac Rice, et pour d'autres fins.

Acte pour arrêter la propagation des maladies contagieuses à certaines stations

navales et militaires en cette province.

Acte pour amender la loi de la propriété et des substitutions dans le Haut-Canada.

Acte pour amender le chapitre soixante-deux des statuts resondus du Canada, et pour mieux régler la pêche et protéger les pêcheries.

Acte pour amender de nouveau la loi relative aux compagnies d'assurances mutuelles

en Haut-Canada.

Acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les actes et ordonnances relatifs à l'incorporation et à l'approvisionnement d'eau de la cité de Québec.

Acte pour amender de nouveau l'acte concernant la milice.

Acte pour étendre et amender les actes relatifs aux travaux publics en ce qui concerne

tous ouvrages se rattachant à la défense de la province.

Acte pour appliquer l'acte pour imposer des droits sur les billets promissoires et lettres de change, à tous billets et lettres de change, quel qu'en soit le montant, et pour amender autrement le dit acte.

Acte pour incorporer l'institut canadien-français de la cité d'Ottawa.

Acte pour amender la section trente-neuf du chapitre trente-sept des statuts refondus pour le Bas-Canada, en ce qui concerne la manière d'authentiquer les certificats d'acquittement d'hypothèques exécutés devant témoins.

Acte pour amender l'acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le

havre de Montréal.

Acte pour amender l'acte municipal refondu du Bas-Canada.

Acte relatif aux subventions postales des chemins de fer.

Acte pour pourvoir de nouveau au creusement du chenal pour navires entre Montréal et Québec.

Acte pour amender le chapitre SS des statuts resondus pour le Bas-Canada, intitulé:

"Acte pour sauvegarder les droits de corporation et en assurer l'exercice."

Acte pour amender le chapitre 63 des statuts refondus du Canada, concernant les compagnies à fonds social, manufacturières et autres.

Acte pour autoriser la ville de St. Mary à émettre des débentures pour racheter ses débentures en circulation, pour lesquelles il n'a pas été créé de fonds d'amortissement.

Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte concernant les compagnies à

fonds social dans le Haut-Canada."

Acte pour autoriser la formation de compagnies ou associations coopératives pour l'exercice en commun de tout commerce ou négoce.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer des rues de Windsor et Sand-

Acte pour déclarer valides certaines ventes de terre dans le Haut-Canada.

Acte pour imposer une taxe sur les chiens et pour mieux pourvoir à la protection des moutons dans le *Haut-Canada*.

Acte pour valider certaines cotisations en la cité de Toronto, et pour autoriser la dite cité à recouvrer les taxes établies et imposées.

Acte pour transporter les chemins d' York au comté d' York, et pour décharger le comté de Peel de toute responsabilité au sujet des dits chemins.

Acte pour amender l'acte concernant les procureurs.

Acte pour amender le chapitre dix des statuts refondus pour le Bas-Canacia, concernant les serments et sociétés illicites.

Acte pour pourvoir à la nomination de commissaires pour s'enquérir des affaires de la caisse d'économic de St. Roch de Québec.

Acte pour régler les qualifications des médecins et chirurgiens pratiquants dans le Haut-Canada.

Acte concernant les régistrateurs, les bureaux d'enregistrement et l'enregistrement des titres d'immeubles dans le Haut-Canada.

Acte pour amender le chapitre 19 des statuts refondus pour le Haut-Canada, concernant les cours de division.

Acte supplémentaire à l'acte de la présente session intitulé : " Acte pour régler les qualifications des médecins et chirurgiens pratiquant dans le Haut-Canada.

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit :

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

l'armi les mesures qui ont engagé l'attention du parlement durant cette session, le premier rang doit être assigné au bill relatif au code civil du Bas-Canada. Ce code fait le plus grand honneur à l'habileté et au savoir des codificateurs, et vaudra certainement à la jurisprudence du Bas-Canada l'approbation distinguée des savants jurisconsultes de l'étranger.

D'autres bills à l'effet d'améliorer la loi, dans le Haut-Canada, pour rendre plus sûrs les titres des immeubles, concernant la propriété et les fidéicommis, concernant l'enregistrement des instruments relatifs aux terres, qui ont été passés par la législature, ne manqueront point, dans leur mise à exécution, de favoriser grandement les intérêts ru-

raux dans cette section du pays.

Comparé au nombre des bills publics, celui des bills privés qui ont occupé l'attention

de la Chambre pendant cette session est très-considérable.

L'avancement des entreprises agricoles et commerciales, l'encouragement de l'industrie manufacturière et le développement des richesses minérales qui sont enfouies dans toutes les parties de notre sol, sont des choses d'une importance vitale pour le public en général.

Le nombre toujours croissant, depuis quelques années, de pétitions demandant la passation de bills privés, est indubitablement un indice certain de la prospérité croissante du pays, de l'accroissement de ses ressources, du progrès des entreprises industrielles, et qui

fait bien augurer de la prospérité du pays à l'avenir.

Les dépêches importantes qui ont été soumises au parlement, par ordre de Votre Excellence, concernant la confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, contribucront, sans doute, à éclairer l'opinion publique dans ce pays sur les questions importantes auxquelles elles se rapportent. Bien que le temps ne soit pas encore arrivé de légiférer de nouveau sur ce sujet, on doit néanmoins espérer avec confiance que les discussions qui ont eu lieu au parlement durant la présente session, auront pour effet de

favoriser l'accomplissement de ce grand projet, du succès duquel dépend entièrement l'avenir de l'Amérique Britannique du Nord.

J'ai maintenant l'honneur de présenter à la sanction de Votre Excellence un bill inti-

tulé:

Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, et à certains autres besoins du ressort du service public, pour l'année fiscale expirant le trentième jour de juin, mil huit cent soixantesix.

La Sanction Royale a alors été donnée à ce Bill dans les termes suivants :-

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux

" sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill."

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général prononcer le Discours suivant:—

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je suis heureux de pouvoir mettre fin à vos travaux parlementaires.

L'Acte que vous avez passé pour la codification et la refonte des lois civiles du Bas-Canada, ne peut manquer d'avoir d'heureux résultats pour ceux qui sont destinés à vivre

sous le régime de ces lois.

Les actes que vous avez passés pour l'abolition de la peine de mort en certains cas, et pour l'amélioration du système d'enregistrement, et de la loi des écoles secondaires (grammar schools) du Haut Canada, contribueront aussi, je n'en doute pas, au bon gouvernement et à la prospérité du peuple de cette province.

Messieurs de l'Assemblée Législative:

Je vous remercie des subsides que vous avez votés pour le service public de la province, et je vous assure que je n'aurai rien de plus à cœur, ainsi que mes aviseurs, que de les administrer avec économie.

Honorables Messieurs et Messieurs:

Je vous félicite de l'abondante récolte dont il a plu à la divine Providence de favoriser notre pays, et je me flatte que, de retour dans vos foyers, vous userez de votre influence parmi le peuple que vous représentez, de manière à lui faire témoigner sa reconnaissance envers le Tout-Puissant, par l'accomplissement consciencieux de ses devoirs sociaux, dont dépend, tout autant que de l'accomplissement des devoirs politiques, le bien-être général de la communauté.

Alors, l'Honorable Orateur du Conseil Législatif a dit :-

Honorables Messieurs du Conseil Législatif :

Messieurs de l'Assemblée Législative :

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général que ce Parlement Provincial soit prorogé jusqu'à Samedi, le vingt-huitième jour d'Octobre prochain, pour être alors ici tenu; et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé jusqu'à Samedi le vingt-huitième jour d'Octobre prochain.

LISTE DES APPENDICES.

- No. 1.—COMPTES PUBLICS:—SECOND RAPPORT du comité permanent des.
- No. 2.—IMPRESSIONS :- Troisième Rapport du comité conjoint au sujet des.
- No. 3.—DÉPENSES CONTINGENTES:—Second et Troisième Rapports du comité permanent des.—[Le second ne devant pas être imprimé.]
- No. 4.—ÉLECTION CONTESTÉE POUR LE COMTÉ DE ST. HYACINTHE:—
 "Résolutions adoptées et rejetées par le comité nommé pour s'enquérir sur
 la dernière élection pour le comté de St. Hyacinthe, et Témoignages
 se rattachant aux procédés illégaux mentionnés dans le rapport définitif
 du dit comité."
- No. 5.—NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS:—RAPPORT du comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur les moyens à prendre pour se procurer un meilleur système d'enregistrement.
- No. 6.—IMMIGRATION ET COLONISATION :—SECOND RAPPORT du comité spécial permanent d'.

SECOND RAPPORT

DI

COMITÉ SPÉCIAL PERMANENT

DES

COMPTES PUBLICS.

Salle du Comité des Chemins de Fer, Jeudi, 24 août 1865.

Le comité spécial permanent des Comptes Publics a l'honneur de présenter son SECOND RAPPORT.

Votre comité a décidé de faire rapport de ses délibérations jusqu'à cette date inclusivement, à votre honorable chambre.

Le tout néanmoins humblement soumis.

GEO. BROWN,
Président.

JEUDY, 17 août 1865.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE POUR S'ORGANISER.

MEMBRES PRESENTS:

L'hon. MM. Brown,
Galt,
Holton,
Huntington,
MM. Dunsford,
Gibbs,
Labrèche-Viger,
McConkey,
McGiverin.

MM. McIntyre,
Magill,
Scoble,
Smith (Toronto Est).

Street,
Sylvain,
Welch of

Walsh, et White.

Le comité s'eccupe de nommer son président.

M. Walsh propose, que l'hon. M. Brown prenne le fauteuil, ce qui est adopté

L'hon. M. Brown prend en conséquence le fauteuil.

Sur motion de M. White,

Ordonné, Que le président fasse un rapport à la chambre, demandant que le quorum du comité soit réduit à neuf membres, et que les comptes publics pour le semestre expirant au 80 juin 1364 soient renvoyés au comité.

L'hon. M. Holton fait motion que le président soit chargé de proposer en chambre que l'état soumis à la chambre des dépenses faites jusqu'au 30 juin 1865, soit renvoyé au comité.

L'hon. M. Galt propose en amendement, que la prise en considération de cette motion soit différée.

Sur quoi le comité se divise ; et le vote étant demandé, est inscrit comme suit :

Pour :-MM. Brown, Galt, Dunsford, Gibbs, McConkey, McIntyre, Magill, Scoble, Smith (Toronto Est), Street, Walsh et White-12.

CONTRE :- MM. Holton, Huntington, Dufresne (Iberville), Macdonald (Toronto

Onest), et McGiverin-5.

En conséquence, la prisc en considération de la dite motion est différée.

Le comité s'ajourne jusqu'à convocation par le président.

SAMEDI, 19 août 1865.

Scohle,

Street,

White.

Somerville,

Sylvain, et

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS:

L'hon. GEORGE BROWN, Président.

L'hon. MM. Galt, MM. Magill, Howland. MM. Dunsford, LeBoutillier, Macdonald (Toronto Ouest), McConkey,

Le comité prend en considération l'ordre de renvoi.

Sur motion de l'honorable M. Holton, il est résolu,—que l'état des dépenses faites en verta du vote de crédit pour divers services, en sus des fonds votés par le bill de subsides de 1864, pour l'exercice de 1864-5, soit fourni par le département des finances, le dit état devant montrer comment cet excédant est survenu.

Ajourné jusqu'à convocation par le président.

MARDI, 22 août 1865.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS:

· Mr. McGiverin au fautenil.

L'hon. MM. Holton, Huntington, MM. Dufresne (Iberville), Dunsford, Gibbs, Labrèche-Viger,

LeBoutillier,

MM. Macdonald (Toronto Ouest), McConkey,

McIntyre, Magill, Somerville, Walsh, et

Le greffier lit le procès-verbal de la dernière séance du comité, et informe le comité qu'il n'a reçu aucune communication du département des finances.

Sur motion de l'honorable M. Holton, il est résolu,—que le greffier se procure l'état erdonné samedi par le comité, et que M. Langton, auditeur, soit notifié de comparaître devant le comité pour rendre témoignage à cet égard demain, à midi.

L'honorable M. Holton propose que le comité s'ajourne à demain, à midi.

Ajourné.

MERCREDI, 23 août 1865.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

L'hon. GEORGE BROWN, Président.

L'hon. MM. Galt,

Holton, Howland,

MM. Dufresno (Iberville),

Dunsford, Gibbs, Higginson, Labrèche-Viger,

Labrèche-Vig LeBoutillier, MM. Macdonald (Toronto Quest),

McGiverin, Magill,

Scoble,

Smith (Toronto Est,)

Somerville, Street, Walsh, et

White.

M. Langton se présente, conformément à l'ordre donné hier par le comité, et est exeminé à l'égard des dépenses faites en vertu du vote de crédit de la dernière session.

En explication, le témoin dépose l'exposé suivant:

EXPOSÉ en réponse à une résolution du comité des comptes publics, demandant un état détuillé du département des finances, des sommes dépensées en vertu du vote de crédit pour divers services, en sus des sommes votées par le bill de subsides de 1864.

Avant de commencer à préparer un état détaillé, tel que requis par la résolution, je désire faire une réponse générale, afin que je puisse recevoir des instructions positives sur

la nature des détails que l'on désire.

Comme le temps approchait de soumettre le budget ordinaire au parlement, il devenait de mon devoir d'examiner attentivement la dépense jusqu'à cette date, afin de constater si les premières estimations faites des dépenses de l'année étaient suffisantes, ou s'il deviendrait nécessaire de demander au parlement de voter une somme supplémentaire pour quelque service, ressource que l'on a toujours eu en vue comme étant l'un des avantages résultant du changement de l'année fiscale. Dans ce but, j'avais préparé un budget supplémentaire qui devait être soumis au parlement, y compris plusieurs articles de dépenses diverses dont on avait, de temps à autre, ordonné l'insertion dans le budget, à mesure que la dépense devenait évidente. Comme la chambre fut ajournée avant que le budget détaillé cût été présenté, mais après avoir passé un vote de crédit général pour y suppléer, le même budget, qui autrement aurait été envoyé à la chambre, fut soumis au conseil et approuvé par lui, avec le nouvel avantage de plus de temps pour le préparer. La somme totale ainsit affectée par le conseil a été de \$383,665.97, la somme dépensée fut de \$717,432.76, dont les principaux articles sur lesquels l'approximation a dépassé la dépense sont la milice et la protection de la frontière.

Tous les articles de dépense, dans l'état soumis au parlement, tombent donc dans l'une

des quatre catégories suivantes :

I. Nouvelles dépenses, non prévues dans le budget primitif, mais qui avaient été présentées au parlement au commencement de la session, comme étant d'urgente nécessité, avant l'époque du budget général ou supplémentaire.

II. Nouvelles dépenses, non prévues dans le budget primitif, mais pour lesquelles il n'avait rien été payé jusqu'à ce qu'autorisation eût été donnée par un arrêt du conseil, de

payer à même le vote de crédit général consenti par le parlement.

III. Sommes supplémentaires qui paraissaient être requises pour des services particuliers qui avaient déjà été portés dans le budget général, mais à l'égard desquels rien n'avait été payé jusqu'à ce qu'autorisation en eut été obtenue comme ci-dessus.

IV. Nouvelle autorisation qui paraissait être nécessaire en sus de celle déjà donnée, et qui fut obtenue par arrêt du conseil, de payer à même le vote de crédit, mais après que

la somme avait réellement été payée.

À l'égard de la troisième catégorie, l'on peut dire en général qu'aucun détail ne peut être donné sur ces articles de dépense, à cause de leur nature même. Ayant découvert que

les sommes déjà votées ne sernient pas suffisantes pour les services en question, il fut accordé une nouvelle somme à même le vote de crédit, mais il est impossible d'indiquer aucune dépense particulière imputable au vote supplémentaire plutôt qu'au premier.

A l'égard de la quatrième catégorie, le bureau d'audition est responsable de cette irrégularité, et je vais indiquer les dépenses ainsi placées, et autant que je le pourrai, les

raisons qui ont donné lieu à cette irrégularité.

Il s'est aussi glissé deux erreurs dans l'état soumis au parlement, que je prendrai la

liberté de rectifier.

Gouvernement civil. - Arrérages de salaires en vertu de l'acte du service civil (caté-

gorie II).

Le paiement de ces arrérages est réellement autorisé par l'acte, mais comme il n'avait pas été mis à exécution, il n'a pas été jugé convenable de payer cette somme sans la porter sur le budget.

Les détails de la somme payée à chaque individu seront publiés dans les comptes pu-

blics, mais ils peuvent être fournis maintenant si on le désire.

Salaires des employés additionnels.—Sur les \$5,970.21 de cet article, \$5,001.04 tombent dans la deuxième catégorie, et l'on peut en donner des détails; mais les autres \$969.17 tombent dans la quatrième et seront expliqués plus loin.

Dépenses contingentes des départements publics.—Cet article tombe dans la troisième

catégorie, et l'on ne peut en donner de détails pour les raisons déduites plus haut.

L'administration de la justice (Ouest) se compose de deux articles, qui tombent tous deux en partie dans la troisième et en partie dans la quatrième catégorie, comme suit:

\$1,316 28

Administration de la justice (Est).—Les deux principaux articles à l'égard desquels il était devenu évident, avant la fin de l'année, que la dépense excèderait la somme votée par le bill de subsides, étaient les poursuites criminelles et les dépenses contingentes des shérifs, et sur un rapport fait par moi, une nouvelle somme de \$25,000 fut octroyée, par arrêt du conseil, à même le vote de crédit (III). Mais la dépense réelle jusqu'au 30 juin était, d'après mes livres, de \$1,854.64 de plus que cet octroi supplémentaire, somme qui tombe dans la quatrième catégorie. l'arrêt du conseil servant à la couvrir n'ayant été obtenu qu'après la dépense faite. Cependant, par une erreur de copiste dans l'état soumis au parlement, la somme totale est portée à \$25,854.64, au lieu de \$26,854.64. De plus, la seconde erreur que j'ai promis d'indiquer se trouve aussi dans cet article de dépense, car après que l'état eût été envoyé au parlement, les comptes du shérif de Montréal furent reçus, et l'on découvrit que sur la somme chargée par nous comme étant ses dépenses contingentes, \$1,217.88 appartenaient réellement aux cas d'extradition, laquelle dépense était parfaitement autorisée. La somme totale aurait donc dû être portée à \$25,636.76, ce qui laisse \$636.76 dépensées sans autorisation avant le fait.

Affaires d'extradition.—Cette somme devrait être de \$8,716.98, deuxième catégorie.

On peut donner les détails.

Prison de réforme, Pénitancouchine.—Catégorie III.

Asile des aliénés à Beauport.—Catégorie III. Sur ce service, je puis observer que l'asile a toujours été, depuis quelques années, porté sur le budget pour la même somme, \$65,000, tandis que le nombre des malades et par conséquent les dépenses ont toujours été en augmentant. La conséquence a été qu'il y a toujours eu un surcroît de dépense, qui ne figurait pas parmi les dépenses imprévues, parce que le compte de chaque trimestre est toujours payé dans le cours du premier mois du suivant, en sorte que le déficit d'une année n'avait pas à être couvert avant qu'il n'y eût autorisation de paiement pour l'année suivante. Pour cette raison, sur un rapport fait par moi, la somme supplémentaire de \$15,000 fut accordée à l'asile de Beauport, afin de porter le budget de l'année au chiffre

qu'il devait avoir, c'est-à-dire à \$80,000; mais il reste encore les arrérages accumulés durant les années précédentes, que l'on se propose de couvrir dans le prochain budget.

Travaux et édifices publics.—Les deux articles de dépense compris sous ce tître sont de nouveaux octrois, et tombent dans la troisième catégorie. On ne peut, nécessairement,

en fournir de détails précis.

Maison de la Trinité, Montréal.—Catégorie III. Je ne suis pas certain que l'en pourrait tirer des comptes rendus par la Maison de la Trinité les articles précis pour lesquels une nouvelle autorisation a été obtenue, mais je soumets une copie de l'estimation qui m'a été envoyée et que j'ai soumise au conseil, indiquant le surcroît de dépense nécessaire, évaluée à \$10,200, qui a donné lieu à cet excédant.

Articles divers.—Ils se composent de deux nouvelles dépenses (catégorie II), savoir : Don à J. McCuaig, ex-surintendant des pêcheries, Haut-Canada...\$ 60) 00 Balance des dépenses à propos de l'exposition de Londres, en 1862. 910 00

\$1510 00

Indemnité aux townships.—Il est douteux que cet article eût dû figurer du tout, car l'acte en autorise le paiement, et lorsque de semblables paiements ont été faits auparavant, il n'y a pas eu de vote; mais comme le compte seigneurial n'est pas encore clos, et que ces paiements n'étaient pas définitifs, mais seulement des avances à compte, l'on a cru qu'il valait mieux les comprendre dans le vote.

Protection de la frontière.—Article nouveau, catégorie II. Les détails paraîtront

dans les comptes publics.

Exposition de Dublin.—Article nouveau, titre II. Aucun autre détail ne sera donné

dans les comptes publics, mais on peut les donner maintenant.

Incursionnistes de St. Albans.—Il avait déjà été voté \$50,000 par une résolution de la chambre (catégorie I), et la balance, que l'on trouva être due, fut payée à même le vote général de crédit (catégorie II). Les détails de ces deux articles seront donnés dans les comptes publies.

Annuités des Sauvages.—C'est une somme payée par erreur au département des sauvages (catégorie IV); lorsqu'on lui en demanda le remboursement, le paiement fut

autorisé par arrêt du conseil.

Service postal.—Le département demanda un nouveau crédit de \$96,000, en conséquence d'une erreur copiste de \$10,000 qui s'était glissée dans le budget précédent, et le

reste était requis pour le service postal des chemins de fer (catégorie III).

Milice.—Sur cette somme, \$333,000 ont été spécialement votées par la chambre (catégorie I). Le reste de ce premier article de dépense a été pris, par arrêt du conseil, sur le vote de crédit (catégorie II), avis ayant été donné à cet effet à la chambre, par le ministre des finances, parce que le premier vote ne couvrait le service que jusqu'au mois de mai Le second article était aussi nouveau (catégorie II).

Département des terres de la couronne.—Le premier article est une somme supplémentaire votée; mais on ne pourra savoir au juste si elle a toute été dépensée que lorsque les comptes du dernier trimestre auront été reçus et apurés (catégorie III). Le second

article est un service nouveau (catégorie II).

La somme totale dépensée sur ce vote de crédit peut être analysée comme suit :-

I. Spécialement voté par la chambre :

Service de la frontière\$330,000 00 Incursionnistes de St. Albans 50,000 00

\$380,000 00

II. Nouvelles dépenses :

Gouvernement civil,—arrérages en vertu de l du S. C	acte \$12.459_03
Employés additionnels	5,001 04
Affaires d'extradition	\$17,460 07 8,716 98
Divora	7 510 00

5 ,					
	Indemnité seigneuriale. Protection de la frontière Exposition de Dublin. Incursionnistes de St. Albans (supplémentaire) Milice Terres de la Couronne	29,497 4,636 3,762 64,028 1,000	38 71 75 02 00	\$1 45 ,260 9	
III. Octr	ois supplémentaires :		-	9149,200 9.	1
	Dépenses contingentes du gouvernement civil Administration de la Justice, HC. do do BC. Prison de Réforme, HC. Asile de Beauport. Travaux Publics Maison de la Trinité, Montréal. Terres de la Couronne. Département des Postes. Dis supplémentaires après dépense:	\$1,671 2,000 25,000 2,580 15,000 12,547 9,673 38,035	60 00 00 02 00 55 03	ing Munices Lidus Nucleon	3
	Gouvernement civil	1,136 636	94 76	3,142 87	

Le premier de ces derniers articles est le montant qui excède, d'après le bordereau complet du paiement des officiers du département des travaux publics, ce que je regarde comme légitimement autorisé. Il est vrai que la dépense totale à cet égard était de \$1,638.33 au-dessous du montant voté par le parlement ou autorisé par le statut, et que pour cette raison les bordereaux ont été acceptés lors de leur présentation; mais en les examinant à la fin de l'année, j'en vins à la conclusion que l'économie provenant du transfert de quelques employés aux édifices d'Outaouais, le département avait, en réalité, excédé de cette somme son crédit, que je demandai au conseil de couvrir après le fait.

Le dernier article n'est guère une irrégularité du bureau d'audition, car lorsque l'on s'aperçut que cette somme avait été payée par erreur, le département des Sauvages, qui n'en avait encore rien dépensé, fut appelé à la rembourser. Une somme égale avait cependant été portée dans le budget depuis quelques années, et comme elle était très néces-

saire, le surintendant demanda d'en faire sanctionner le paiement.

Le reste des articles aurait été, dans les années ordinaires, placé parmi les dépenses imprévues, parce que la dépense n'a été découverte que lorsqu'il était trop tard pour en démander l'autorisation. Tant que le système actuel d'avoir de nombreux sous-comptables existera, l'on courra toujours le risque de voir se faire des surcroîts de dépenses, dont nous ne savons rien jusqu'à ce que les comptes soient reçus et apurés; cependant, cela ne peut être poussé très loin, et l'expérience de l'année dernière a fait voir au bureau d'audition les principales sources de danger sous ce rapport, et les meilleurs moyens d'y remédier.

22 août 1865.

Auditeur.

JOHN LANGTON,

\$717,432 76

Après discussion, il est ordonné que le greffier obtienne du ministre des finances :-1. Explication sur la dépense du bureau de poste de \$82,521 78.

2. Explication sur la dépense du bureau des terres de la couronne de \$38,035 00.

3. Explication sur la dépense de la Maison de la Trinité, Montréal, de \$9,673 03.

4. Rapport sur les frais de perception des diverses branches du reyenu. Le comité s'ajourne alors à demain midi.

JEUDI, 24 août 1865.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS:

L'honorable GEORGE BROWN, Président.

	and the second
L'hon. MM. Galt, MM. McConkey, Holton, McGiverin, Huntington, Scoble, MM. Dufresne (Iberville), Smith (Toronto Est), Gibbs. Somerville, Higginson, Sylvain, et Le Boutillier, White. Macdonald (Toronto Ouest),	
Le procès-verbal de la séance d'hier est lu. M. Langton comparaît et soumet en réponse au No. 1, remis hier suivante:—	, l'explication
Par un rapport du département des postes, cité dans l'arrêt du conseil du 15 novembre 1864, le montant revenant au chemin de fer Grand Tronc depuis la passation de l'acte d'arrangement jusqu'au 1er octobre, est porté à	188,670 00
Sur ce rapport, l'arrêt du conseil ordonne de payer	180,000 00 50,000 00
Dont nous avions dans les livres, au crédit du chemin de fer Grand Tronc, pour service postal, pour lequel il n'y avait pas besoin d'autorisation	\$230,000 00 39,966 48
L'octroi fait au département des postes a été hasé sur une estimation de \$102,500 pour chemin de fer	\$190,033 52 102,500 00
Nouvelle somme requise	88,000 00
M. Langton répond aussi à la demande No. 2, comme suit :-	
ARTICLES qui forment la somme supplémentaire affectée au département d couronne dans le budget supplémentaire.	es terres de la

Fonds Spéciaux omis du budget :—		\$	cts.	\$ eta.
Biens des Jésuites Domaine la de Couronne Seigneurie de Lauzon Mines d'or		3009 2600 1600	00	
Biens de Sir J. Caldwell. Terres du clergé, est et ouest, honoraires de licences, etc do des écoles	· ' <u>'</u>	200 200 200	00	113 San
Autres Dépenses:— Escompte sur l'argent Chemin de Bobcaygeon Chemin de Hastings Chemin de Muskoka	` ,	400	.00	10200 00
Chemin de Hastings. Chemin de Muskoks. Chemin d'Addington Chemin d'Outhousis à Opéongo.		300 200 200 200	00 .	on the attention

ITEMS dans le budget supplémentaire.—Suite.

	\$ cts.	\$ cts
Dépenses imprévues		2500 0
Dépenses imprévues		5000 00 2000 00
Λ		
Inspection de la couronne	2600 00 2000 00	
Dépenses contingentes des départements Services spéciaux	1000 00	'
Réclamations de terres de Huron	1000 00	6835 0
Furplus pour arpentages, est et ouest		
Total		\$38035 00

M. Langton, en réponse à la demande No. 3, soumet une lettre du bureau de la Maison de la Trinité de Montréal, demandant l'autorisation d'acheter un vapeur pour l'usage du bureau, et la réponse du gouvernement est comme suit :-

MAISON DE LA TRINITÉ DE MONTRÉAL,

Montréal, 4 novembre 1864.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous dire, pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général, que le bureau de la Trinité a adopté une résolution pour acheter un petit bateau à vapeur, au prix d'environ \$4,800, pour le service des bouées dans le chenal amélioré entre cette ville et Québec; et je suis chargé par le bureau de vous transmettre, pour l'information de Son Excellence, les raisons qui, à son avis, ont rendu cette acquisition nécessaire.

Le placement des bouées dans le chenal amélioré est maintenant devenu l'un des plus importants devoirs du bureau, et leur placement et replacement, lorsqu'elles se dérangeaient, a été fait depuis deux ans par la compagnie du Richelieu par contrat, l'année dernière pour la somme de \$3,000, cette année pour celle de \$4,000. Et bien que l'ouvrage ait été bien accompli, il ne l'a pas été d'une manière aussi satisfaisante que si le bureau avait eu un bateau qui aurait été constamment a ses ordres.

Le replacement instantané d'une bouée dérangée est absolument nécessaire pour prévenir les accidents, et cela ne peut se faire qu'en ayant un bateau constamment à ses

Une autre considération également importante est que, tout en faisant faire l'ouvrage

plus efficacement, les dépenses seront considérablement réduites.

	L'intérêt sur le prix du bateau, à 7 pour cent sur \$4,800\$ Assurance, environ	336 100	
	Marche du vapeur et équipage	2,000	
•		2.836	

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très obéissant serviteur,

L'honorable Secrétaire Provincial,

E. D. DAVID. Régr.

Québec. $[1959 \ a \ 2501 - 617.]$

QUÉBEC, 14 novembre 1865.

MONSIEUR,-Relativement à votre lettre du 4 courant, informant ce département que le bureau de la Maison de la Trinité de Montréal a adopté une résolution pour faire l'acquisition d'un petit batcau à vapeur, au prix d'environ \$4,800, pour le service des bouées dans le chenal amélioré entre Montréal et Québec, et donnant les raisons qui, dans l'opinion du bureau, rendent cette acquisition nécessaire, j'ai l'honneur, par ordre de Son Excellence le gouverneur-général, de vous informer que Son Excellence ne voit aucune objection à l'achat proposé, aux conditions et pour les raisons énoncées dans votre lettre-J'ai l'honneur d'être, etc.,

E. D. DAVID, Rég., Maison de la Trinité, Montréal. ET. PARENT, Sous-Secrétaire.

En réponse à M. Holton, M. Langton dit qu'il n'a rien été payé pour l'achat de ce vapeur qu'après que le vote de crédit eut été obtenu du parlement en mars 1865.

M. Langton, l'auditeur, dépose le tableau suivant, indiquant la dépense faite pour certains services durant l'année financière expirée au 30 juin 1865, et combien de cette dépense a été payée à même le vote de crédit autorisé par l'acte 28 Vict., chap. 3.

SERVICES.		Dépense pour l'ant pirée 30 ju	ée ex-	Autorisé par des subsides acto spécial	ec l	Payé sur l to de créd	
Gouvernement Civil.		\$	cts.	\$ c	ts.	s ·	cts.
Pour arrérages de salaires alaires d'employés additionnels Dép. conting. des départements publics	5970 21 1671 70	92	658 32	90986	72	12459 5970 1671	21
Administration de la Justice,	C.O.		÷				
Poursuites criminelles Divers			350 60 960 33	10529 12644		1820 1316	
Administration de la Justice,	C.E.						
Poursuites criminelles	2474 00 134907 46 s 15192 78		1				**
rremers de la coronne et paix, nouv. di Médecins des prisons	2639 94 15366 03 746 53						, , , ;
Affaires d'extradition		8 29	384 72 716 98 593 35 732 70	161217 27013 74732	33	25636 8716 2580 15000	98 02
Travaux et Edifices Public							,
Exploration du chemin de fer intercolo Flissoires de Coulonge		17	326 14 721 41 873 03		00	9826 2721 9673	41
Dépenses Diverses.	الله الموارجي إليان	ļ.,	,				
Don à J. McCuaig, ex-surintendant d pêcheries, C. O	\$.600 00					r	
Londres en 1862Indemnité seigneuriale aux townships Protection de la frontière, HCanada do do BCanada	910 00 \$ 4870 18		510 00 649 09			1510 14649	
Exposition de Dublin		53	636 71 762 75			29497 4636 53762 400	71 75
Service postal Milice, à compte du service de la frontièr do du commis corresponda	e\$393728 02	590	390 91 028 02		13	82521 394028	
Terres de la Couronne.	1						. .
Pour arpentages et dépenses générales Pour explor, de la région des huiles de Ga							i de
	•	1 20	035 00		1	39035	0.0

REMARQUES.—Dans le rapport imprimé des dépenses défrayées à même le vote de crédit, l'administration de la justice, C. E., est portée à \$25854 64, et les affaires d'extradition à \$7499 10, en tout 833753 74, mais lorsque ce rapport sut imprimé, les comptes du shérif de Montréal n'avaient pas été 233 103 14, mais forsque ce rapport jut imprime, les comptes du shérif de Montréal n'avaient pas été examinés, et l'on découvrit que le shérif avait compris dans ses dépenses contingentes une somme de \$1217 88 payée par lui à compte des Affaires d'Extradition. Cette somme a donc, dans l'état actuel, été enlevée de l'Administration ae la Justice, C. E., et ajoutée aux Affaires d'Extradition.

L'octroi annuel des Sauvages du Bas-Canada, autorisé par les Statuts Refondus du Bas-Canada, chap. 14, sec. 13, est de \$4000, et l'on y ajoute une autre somme de \$400, qui est placée chaque année dans le budget mais elle crait été omise dans selvi de 1862

dans le budget, mais elle avait été omise dans celui de 1863.

Ordonné, Que les délibérations du comité, jusqu'à cette date inclusivement, soient rapportées à la chambre.

Le comité s'ajourne jusqu'à convocation par le président.

TROISIÈME RAPPORT

DU

COMITÉ CONJOINT DES IMPRESSIONS.

CHAMBRE DE COMITÉ, 25 août 1865.

Le comité-conjoint des deux Chambres pour les impressions de la législature a l'honneur de psésenter, comme son troisième rapport, le rapport de son sous comité sur les comptes d'impressions, ainsi que le rapport du greffier du comité sur le service d'impressions pendant la saison écoulée, dont le comité signale respectueusement la nature satisfaisante à l'attention des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

A. MACKENZIE, Président.

CHAMBRE DE COMITÉ, 24 août 1865.

Le sous-comité chargé de vérifier les comptes d'impressions des deux Chambres et auquel a été renvoyé le rapport du greffier sur les transactions de l'année dernière, a l'honneur de présenter ce qui suit comme résultat de ses recherches:

Il a confronté le bilan des impressions de 1865, coté A, avec les comptes déposés chezles comptables, et l'a trouvé exact. Il a aussi comparé les comptes d'impressions, un à

un, avec les pièces justificatives qui en font preuve, et les a trouvés exacts.

Le sous-comité désire exprimer son entière satisfaction de la manière et du système qui président à la tenue des différents comptes. Ces comptes font voir que le coût total de l'impression, de la reliure et du papier à imprimer, a été pour la saison de janvier 1865:

Le sous-comité est heureux de pouvoir dire que les nouveaux entrepreneurs rem-

plissent leurs devoirs à sa satisfaction.

Un contrat donné pour l'espace de cinq années, est expiré après avoir produit les meilleurs résultats, au point de vue de l'économie, et une autre année du nouveau contrat est sur le point de finir d'une manière également satisfaisante, les extras pour l'année dernière ne devant s'élèver qu'à quelques piastres; on peu donc conclure de ce fait que le système de contrat, lorsqu'il est entouré des garanties et de la surveillance convenables, peut opérer avantageusement.

Le sous-comité regrette de voir par le rapport du greffier que l'un des volumes des documents parlementaires de la dernière session n'a pas encore été publié, parce que le rapport de l'éducation pour le Bas-Canada n'a pas été transmis sous la forme voulue. document a cié déposé sur le bureau de la Chambre d'Assemblée le 17 mars dernier et reuvoyé au comité des impressions. Le surintendant comparut devant le comité et dit que son rupport n'était pas complet, mais qu'il en fournirait une copie complète sous trois se-In dernière partie de la copie complète n'a été reçue que dans le cours de la semaines. maine dernière.

On a besoin à chaque instant de consulter les documents parlementaires et l'absence

de ce volume cause de graves embarras.

Le sous-comité croît devoir recommander qu'à l'avenir nul document ne soit présenté

à l'une ou l'autre Chambre ni requ par l'une d'elles, à moins d'être complet.

Le sous-comité a aussi comparé le bilan marqué B "Débats sur la Couféderation" avec les comptes des divers services de la publication de ces débats, produits au bureau du comptable, et a certifié ce bilan comme étant coarect. Les comptes font voir que le coût total a été de \$14,490.65, ce qui comprend la publication dans les langues anglaise et fran-

Bien que le prix ait dépassé de beaucoup les prévisions, il est néanmoins proportionné à la longueur des débats qui ont duré bien plus longtemps qu'on ne s'y était attenda. On ne pensait pas qu'ils dussent excéder 300 pages. Le volume comprend 1,032 pages de matière solide, et il a été publié 11,500 exemplaires, coûtant à peu près \$1.26 l'exemplaire. Le sous comité recommande aussi que la somme de \$72 soit payée à M. Trudelle, relieur, pour ouvrage exécuté à l'occasion des "Débats."

Le tout respecteusement soumis.

A. MACKENZIE. J. SIMPSON.

CHAMBRE DE COMITÉ, 8 août 1865.

Au Président et aux Membres du comité conjoint des impressions :

MESSIEURS, -Conformément à l'ordre permanent du comité, je présente les comptes d'impression, de reliure et de fourniture de papier à imprimer pour la dernière session.

Pour la vérification des comptes d'impression, il y a une liasse complète des documents imprimés, et sur le dos de chacun desquels est inscrit le prix de l'impression. Ces pièces sont numérotées, celles de l'honorable Conseil Législatif, de 1 à 296, et celles de l'Assemblée Législative, de 1 à 863, inclusivement, ce qui fait en tout 1159 pièces justificatives.

Les nouveaux entrepreneurs ont débuté par l'ouvrage de la dernière session, et l'ont

exécuté d'une manière très-satisfaisante.

La reliure exécutée d'après le nouveau contrat est incontestablement, je peuse, la

meilleure qui ait encore été faite pour la Législature sous le système des contrats.

La papier a été fourni avec régularité, et quoique bon, n'a pas été cependant toujours

de la même qualité, comme celui que fournissait l'ancien entrepreneur.

Les impressions ont été bien exécutés, comme d'ordinaire, et quoiqu'il y ait eu des retards dans l'impression de quelques documents, parce que les "débats" s'imprimaient en même temps, les journeaux et les documents de la session ont été néanmoins livrés dans le délai accordé par le contrat, à l'exception du dernier volume des documents de la session. Ce volume n'a pas encore paru, la copie complète du rapport sur l'instruction publique dans le Bus Canada n'ayant pas été transmise. Cette pièce avait été déposée dans une forme imparfaite devant la chambre, à la dernière session, afin sans doute qu'elle reçût un numéro et fut classée parmi les documents de la session. L'impression en avait été ordonnée, mais nous avons dû attendre le manuscrit corrigé, dont l'imprimeur n'a pas encore reçu à cette heure la dernière partie, c'est là la raison pour laquelle le dernier volume des documents de la session n'a pas encore paru, et lorsque l'on saura que ce volume doit contenir les rapports et les documents cotés de 1 à 38, qui ont été mis devant les deux chambres à la dernière session, on reconnaîtra tout de suite le très grave inconvénient qui résulte d'un pareil retard, au point de vue de l'intérêt public.

En outre, ce retard fait un tort sérieux à l'imprimeur et au relieur, qui sont forcés de tenir ouverts leurs établissements et d'attendre, pour ainsi dire, après un seul document.

Le bilan ci-annexé, coté A, montre que les impressions parlementaires de la dernière

session, ont couté \$20,614.15.

Ce montant ne comprend pas le coût de la publication des débats, parce que le troisième rapport de la dernière session recommandant "que le comptable de chaque chambre "recut instruction d'ouvrir un compte spécial sous le titre de "rapport des débats," et que " toutes les dépenses y relatives fussent payées par lui, sur le certificat du greffier du comité " conjoint des impressions, dans la proportion suivante : l'honorable Conseil Législatif en " payant un tiers, et l'Assemblée Législative deux tiers."

Le montant porté ainsi sur les livres du comptable du Conseil Légis-

latif, est de..... 9,666 22 Et celui porté sur les livres de l'Assemblée Législative, de.....

Compte total \$14,490 65

Ce r

montant se décompose comme suit :	- In
Rapport des débats	\$ 2,818 20
(f anglaise	. 302 30
Impression	4,801 05
Dalinga	200 06
Papier à imprimer	5,261 84
Papier à imprimer	12 50

Tous ces détails sont énoncés dans le bilan coté B.

Les débats couvrent 1032 pages de matière solide; et sont imprimés dans les deux langues. La partie typographique de l'ouvrage ferait honneur à quelque établissement que ce soit. Le nombre d'exemplaires publié est de 11,500. Coût total: \$14,490.65, ou \$1.26 l'exemplaire.

Le-tout respectueusement soumis.

String En

HENRY HARTNEY, Greffier du C. C. des I



1865. Roulinest Roughest Roughest		CONSEIL	LEGISLATIF	SEIL LEGISLATIF.	Av.
Sa du comptablo					S cts.
S2,183 97 Cott total du prpier A S S E M B L E E L E G I S L A T I V E Cott total, Conseil Législatif 1,666 34 C. 2. Pièces justificatives C. 3. Pièces justificatives C. 3. Pièces justificatives C. 3. Pièces justificatives C. 3. Pièces justificatives C. 4. Pièces justificatives C. 4. Pièces justificatives C. 4. Pièces justificatives Piùces justificatives Più	Montant ports sur les livres du	2,183		Impressions, Hunter, Rose ot Cio	1,475 17
A \$ \$ E M B L E E G I S L A T I V E. A \$ \$ EM B L E G I S L A T I V E. Indee dernière			•	Coût total du papier	585 05
A S S E M B L E E L E G I S L A T I V E . Pièces justificatives Pièces justificatives Li 666 34 C. 1. Impressions, Hunter, Roso et Cio		1 !	1	Cout total, Conseil Législatif	\$2,183 97
## catives: 1,666 34 C. 1. Impressions, Hunter, Rese et Cie		SSEMBLE	LEGISLA		Av.
C. S. Reliure, J. B. Trutello C. A. Cont total de la reliure C. 5. Papier, G. B. Desburats do resté do l'année dornière. 1,566 34 Valeur totale du papier en main. \$6,779 52 Papier dont in rest pas rendu compte cession 1,777 60 C. 6. Lithographie, John Liudsay. C. 6. Lithographie, John Liudsay. C. 6. Lithographie, Législatire S. 1,728 00 do Assemblée Législative S. 1,777 60 S. 1,777 60	Valeur du papier resté l'année e Montant porté sur les livres du		ì=÷=	Impressions, Hunter, Ruso et Cio Prayé à la succession F. C. Dredgo, conformément au 50	\$ cts.
C. 5. Papier, G. B. Desburats			<u>သ</u> သည ဆု <u>န</u> ှ	rapport (dernière session) du comité des impressions Reliure, J. B. Tru-lello	67. BUS
Valeur totalo du papier on main \$6,779 52 Papier dont il n'est pas rendu compte ct déduit du compte des imprimeurs\$343 28 do resté de la dernière session 1,777 60 2,120 88 Prix total du papier employé Coût total, Assemblée Législatife			C. 5.	Cout total de la reliure	828 29
C. G. Lithographio, John Liudsay. Coût total, Assemblée Législative. Sao, 207 78 Sao, 207 78 Coût total, Assemblée Législative. Coût total, Assemblée Législative. Assemblée Législative.				Valeur totalo du papier on main \$6,779 52 Papier dont il n'est pas rendu compte et déduit du compte des imprimeurs., \$343 28 do resté do la dernière session 1,777 60 2,120 88	
\$20,207 78 Valeur du papier en main				y6islativo	4,658 64 550 00 \$18,430 1\$
n:————————————————————————————————————		520.207	82	Valeur du papier en main	1,777 60 20,207 78
	alanco du papior on main:— coyal à \$3.20	\$1,728 0 49 6 777,18		Consoil Législatif Assemblée Législative	\$2,183 97 18,430 18 \$20,614 15

E	Totaux.	\$ cts.	1,005 50	4,801 05	200 00	5,261 84	12 50	\$14,490 65	npressions.	rmement au
	par l'Assemblés Législative.	\$ cts.	670 33	3,201 00	139 37	3,507 89	12 50	\$9,666 22	NRY HARTNEY, Greffier du comité conjoint des impressions.	blée Législative, confoi as, au nom d'une seule
Part payée par le	Conseil Législatif.	\$ cts.	335 17	1,600 05	69 69	1,753 95		4,824 43	HENRY HARTNEY, Greffier du comité con	r celui de l'Assem ait, dans chaque c
		J. K. Edwards, & pour rapport	E. P. Dorion, * pour traduction française Wm. Wilson, jeune, * pour traduction anglaise.	Hunter, Rose et Cie., pour impressions	J. B. Trudello, pour reliure	G. E. Desbarats, pour papier a imprimer	T. Thompson, stenog. franç., pour frais de voy.			Nore.—On tiers du coût des débats est porté sur le compte de l'honorable Conseil Législatif, et deux tiers sur celui de l'Assemblée Législatife, conformément au libme rapport (dernière session) du comité conjoint des impressions. Pour le compte-rendu des débats et pour les traductions, on a employé tout un personnel, quoique le compte soit fait, dans chaque cas, au nom d'une seule personne.
Pièces justi'ves.	C.L. A.L.	A. 1	B. 2	D. 4	E. 5	F. 6	2			mpte de l mpressior i, on a em
s cts.	0	4,824 43	9,666 22 1			-		\$14,490 65		est porté sur le compte de l'h mité conjoint des impressions. oour les traductions, on a empl
		Montant porté sur les livres du comp- table, Conseil Législatif	table, Assemblée Législative					<u> </u>	Québec, août 1865.	Nors.—Un tiers du coût des débuts est pr troisième rapport (dernière session) du comité Pour le compte-rendu des débuts et pour

SECOND RAPPORT

DΨ

COMITÉ DES DÉPENSES CONTINGENTES.

[Ce rapport a été, avec la permission de la Chambre, retiré. Voir Journaux, séance de mercredi, 13 septembre 1865.]

TROISIÈME RAPPORT

DU

COMITÉ DES DÉPENSES CONTINGENTES.

Assemblée Législative, Jeudi, 14 septembre 1865.

Le comité permanent des dépenses contingentes a l'honneur de soumettre son troisième rapport.

Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné munitieusement les comptes mis devant lui, et qu'il les a trouvés exacts, comme on pourra le voir par le bilan ci-joint.

Pour l'avantage du service public, il serait désirable que l'engagement des messagers permanents pour la session se prolongeat de huit jours au-delà de la durée de la session,

et que les messagers permanents fussent obligés de servir toute l'année.

Votre comité a fait préparer une liste indiquant le nombre total des employés de la Chambre, leurs, noms, la nature de leurs fonctions et leurs salaires, soit ceux qui sont à salaires fixes ou autrement, et votre comité recommande qu'une semblable liste soit préparé au commencement de chaque session par le greffier, et ainsi le comité pourra apercevoir d'un coup d'œil l'état véritable du service de la Chambre.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

THÉODORE ROBITAILLE, Président.

En caises, 31 décembre 1864 Sanoto of crédit sur l'indemnité. Sanoto of crédit sur l'indemnité sur l'indemnité sanoto of crédit sur l'indemnité san	Extraits des livres de compte dans le bureau d déceml	u compta re 1864,	ble de l'A et finissant	ssem t le 3	lans le bureau du comptable de l'Assemblée Législative, pour le semestre commençant le 31 décembre 1864, et finissant le 30 juin 1865.
\$30000 00		,			PAIEMENTS.
10000 00 10000 00		\$3000 00 \$6.10 00	\$22087 51	V AD P	
1140 00 1 Pension of the property of the	sur les déponses contingentes	30000 00 30000 00 30000 00	00 0000	日日には日	
\$ 109445 81 1994		00 00008	00 00088	HPE	
189445 81 Balanco on main, 30 juin 1865	fédération	1140 00 179 90	8000 00	ZZE	
\$	1 :		-38 40	>	
		GF.		. '	
	•				

Theodore Robitalle, Président. H. F. Mackenzie, W. Shanix, H. Corneller, A. Walsh.

She was a street of the street			IN WOLDS IN THE SECOND COMMISSION OF THE SECOND CONTRACTOR WITH THE SECOND CONTRACTOR TO SECO	I SPREAK TOWNS OF SPREAKERS.	
		Salairo fixo par année,	NATURE DES SERVICES EXTRA.	Saluiro payé pour	Saluiro Total des payé pour salaires, du
N 0 M .	Fonctions.	par session ou par jour.	Pendant le session. Pendant la vuonneo.	es services oxtra.	ler juillet 1864 au 39 juin 1865.
YU., D. Tinden			Dant 61 400 and long less less than 6 8 4 and 14 14 14		£3400 00
G. M. Muir		2200 00			2200 00
Alfred Patrick	do do	2200 00			2200 00
K. Badgley	Assist, greffieren loi et chef des traduet, angluis	1890 00	00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00		_
E. P. Dorion	do				
Thomas Vaux	Comptable				1200 00
William Spink	Greffier des a	1800 00			
F. McGillivray	Assist. do do				
H. Hartney	Greffier on che	2000 00			1200 000
	_				_
6 A. G. D. Taylor	Employe de sece		_		1000 00
•	qo				
Al. K. Skitth		00 000			0000
Heary Lindsay		00 009			
J. S. Sloane				***************************************	
P. E. Smith	op	00 008			800 00
John Notman	900	200 000			00 009
C. Panet					
J. P. Leprohon	greffier des comités				
F. X. Blanchet	2me do do minimum	1200 00			1200 00
	op qo				
H. Poetter	ier des v	1400	700000000000000000000000000000000000000		-
W. Fanning	Traducteur d	1800 00	_		1800 00
Joseph Posts	Assistant traducteur Irangala				1600 00
Joseph royal		1400 00			
E. Blain		1200			
C, A. Gagnon	Assistant general et correcteur d'épreuves	1000			1000 00
Wm. Wilson	Assistant traducteur ang	1600			1600 00
W. Hayes	do do	· ,			
	2	1 1 1 1			
		, '			

29 Victoria.

Victoria.	Appendice (No. 3).	А. 1865
Saluiro Total dos pay6 pour salaires, du les juillet los services 1861 au 30 extra. juin 1865.	1405 00 1500 00 1200 00 1200 00 1200 00 1200 00 1400 00 850 00 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 8	236 00 184 00 236 00 236 00 236 00
Saluiro myé pour os services extra.	205 00 750 00 250 00 150 00	
NATURE DES SERVICES EXTRA.	Employ6. commo scorétaire do M. l'orateur, et reçoit on conséquence \$5 par jour durant la sossion—59 jours A reçu 9 mois de salaire et lors de sa démission, une indemnité de 3 mois Dont \$1500 sur les dép. conting. \$100 salaire fixé par statut. Indemnité pour loyer	
Salaire fixo par année, par session	1200 60 1600 00 1500 00 1200 00 1200 00 1200 00 1600 00 1600 00 1100 0	
Fonctions.	anglais. nglais do nglais nglais ranguis franguis franguis ur ur	Assistant traducteur. Ago do Bossion Ecrivain à la session Ecrivain surnumérairo
N O M		s on (a).

236 236 237 238 238 238 238 238 238 238 238 238 238	88	88	38	88	20	8	00	= 88	38	200	00	2	9 8	38	8	00	38	38	00	38	8	38	38	200	8	8.	83							
Employé commo gurdien de nuit. 306 jours, à \$1.75. Employé commo journalier. 306 jours, à \$1.25.										208	102	184	181	† * 5	184	18:	ó	S	181	18.1	184	7S1	#0T	19	104	148	300	835	300	300	689	300	300	000
Employ6 comme gardien de nuit 306 jours, à \$1.25																	1						:					535			382	:		
	000			00	0	<u>:</u>					0			0										<u>:</u>	:	0		Employ 6 comme gardien de nuit306 jours, a	on on on			<u> </u>		
					-			_		:					:			:		:				:					:			:		3
			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		/	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •																						***************************************			***************************************			
			•	• •	•				•		•				•			•	•		0		0	•			session		*****		*******			
			•	• •	•				•	op	•	000			•			•	•		(10 do		qo op	•	do		Tessager dla session	qo Q				·	op	ф

LISTE des officiers et serviteurs de l'Assemblée Législative. -- Suite.

29 Victoria.

0 1 0	. 1			
Total dos salaires, du ler juillet 1864 au 30	juin 1865.	200 000 200 000	300 250 250 00 250 00 250 00 250 00 250 00	132 75 133 75 123 75 123 75 112 50 112 50 112 50 112 50 112 50 113 80 113 80 114 80 115 80
Salaire Total dos payé pour salaires, du lor juillet les sorvices 1864 au 30	extra.	82 50 47 00		
NATURE DES SERVICES EXTRA.	Pendant la vacanco.	Pour distribuer les Débuts. Pour distribuer les Débuts.		
NATURE DES S	Pondant la session.	Pour distribuer les D. Pour distribuer les D. Pour distribuer les D.		59 jours, à \$2.25
Salaire fixe par année, par session	ou par jour.	00 000	250 00 250 00 250 00 250 00 250 00	132 75 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15
Fonctions.		Mesenger à la session do d	Premier pago	Mossagor surnum frairo
NOM.			Prem Prago do do do do do do do do	muith T. (a) (a) (b) (a) (c) (a) (c) (d) (d) (d) (d) (d) (d)
Z		John Buckloy Pierro Labelle J. Rivot and Garlie J. Brivot and Alloy C. Brazeau James Sinclair R. C. Boudreau Nareisse Turgeon. James Darcy So Robitalile Co Robitalile Vaughan Brico	D. McMillan J. C. Jones (b) Geo. Curran	Alex. Lortio. Sylvester Sim B. Dorocher. J. McAullay N. Simerd (c. L. Bureau (f. L. Bureau D. Beaucoham L. Crevier (c. G. Trudel (c. G. Trudel (f. L. Lafrancham L. Lafrancham E. L. Lafrancham F. Blagley (a.)

101 92 92 92 90 80 87 76 76 216 13 126 216 13 200 200 88	oupable de félon
45 do do do 41 do do do 41 do do do 40 do do 40 do	(b) Messager cetto session; remplacé par O'Connell, nouveau page. (c) Démis pour avoir été trouvé coupable de félonie
45 do do 41 do do 41 do do do 40 do do do 40 do do 40 do 34 do do 38 do do 38 do do 58 do do 68 do 68 do do 68	onnell, nouveau page.
101 25 92 25 92 25 92 25 92 25 92 25 92 25 92 92 92 92 92 92 92 92 92 92 92 92 92	mplacé par 0'C
W. Hartop (a) do	(b) Nessager cetto session; re
do d	ette session.
W. Hartop (a)	(a) Non employé cetto session.

(Cortifie,) WM. B. LINDSAY, Jr., Greffier, A.

> urbau du Greppier, Assemblée Législativ 31 août 1865.

2

ÉLECTION CONTESTÉE

DU

COMTÉ DE ST. HYACINTHE.

RESOLUTIONS adoptées et rejetées par le comité chargé de décider de la validité de la dernière élection pour le comté de St. Hyacinthe—et les témoignages relatifs aux actes illégaux mentionnés dans le rapport du dit comité.

RESOLUTIONS.

CHAMBRE DE COMITÉ, Jeudi, 19 mai 1864.

L'hon. M. Cauchon propose:

"Que la pétition de G. C. Dessaulles, Camille Papineau, R. E. Fontaine, et J. B. Bourgeois, se plaignant de l'illégalité de l'élection de Rémi Raymond, écr., à la dernière élection pour le comté de St. Hyacinthe, n'étant pas datée, ne devrait pas être accueillie par le comité."

M. J. B. E. Dorion propose pour amendement à la motion principale, secondé par M. McIntyre, que tous les mots après "Que," dans la motion principale, soient retranchés

et remplacés par les suivants:

"Que les objections préliminaires soulevées de la part du membre siégeant à propos de ce que la pétition ne porte pas de date, soient mises de côté, le comité étant convaincu que la pétition déclare clairement qu'elle se rapporte à l'élection tenue en septembre 1863, et que les pétitionnaires étaient électeurs lors de la dite élection."

Et l'amendement étant mis aux voix, le comité se divise comme suit :

Pour:

M. J. B. E. Dorion,

"M. McIntyre,

M. Duckett,

M. Caron, (président.) Ainsi l'amendement est adopté.

CONTRE:

L'hon. M. Cauchon.

CHAMBRE DE COMITÉ, Vendredi, 17 février 1865.

Résolu, Que le président s'adresse à la chambre pour demander d'envoyer un message à l'honorable Conseil Législatif, priant leurs honneurs de permettre à l'honorable J. Bte. Guévrement de se trouver présent, et de rendre témoignage devant ce comité demain à 11 heures A.M.

CHAMBRE DE COMITÉ, Vendredi, 3 mars 1865.

Proposé, de la part du membre siégeant, que les témoignages produits par les pétitionnaires, en contestant son élection sur les objections préliminaires, soient considérés comme pris sur tous les points soulevés dans la contestation de la dite élection, et qu'il lui soit permis de s'en servir dans la défense de son siége.

Cette motion étant mise aux voix, le comité se divise comme suit :

Pour:

L'hon. M. Cauchon, M. Duckett.

Ainsi elle est rejetée.

CONTRE:

M. Caron, (président,)
M. McIntyre,
M. J. B. E. Dorion.

CHAMBRE DE COMITÉ, Jeudi, 16 mars 1865.

M. J. B. E. Dorion propose, secondé par M. McIntyre, que les témoignages sur le

premier point de corruption sous considération, soient maintenant lus.

L'honorable M. Cauchon propose pour amendement, secondé par M. Duckett, que le comité s'ajourne maintenant jusqu'au second jour de la prochaine session du parlement, et que le président demande à la Chambre d'autoriser le comité à s'ajourner jusqu'à cette époque.

Et l'amendement étant mis aux voix, le comité se divise comme suit :

Pour:

L'hon. M. Cauchon, M. Duckett. CONTRE:

M. J. B. E. Dorion, M. McIntyre,

M. Caron, (président.)

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la question principale étant mise aux voix, le comité se divise comme suit :

Pour:

M. J. B. E. Dorion, M. McIntyre,

M. Caron, (président).

Ainsi, elle est adoptée.

CONTRE:

L'hon. M. Cauchon,

M. Duckett.

CHAMBRE DE COMITÉ, Vendredi, 17 mars 1865.

M. J. B. E. Dorion propose que la corruption et des menées inconvenantes et illégales ont été mises en usage par les amis, les partisans et les agents actifs du membre siégeant, durant la dernière élection pour le comté de St. Hyacinthe.

--

25

L'hon. M. Cauchon propose pour amendement, secondé par M. Duckett, que le comité soit ajourné jusqu'au second jour de la prochaine session du parlement, et que le président demande à la Chambre d'autoriser le comité à s'ajourner jusqu'à cette époque.

Et l'amendement étant mis aux voix, le comité se divise comme suit :

CONTRE:

L'hon, M. Cauchon, M. Duckett.

M. J. B. E. Dorion, M. McIntyre, M. Caron, (président.)

Ainsi, l'amendement est rejeté.

CHAMBRE DE COMITÉ, Jeudi, 10 août 1865.

. M. J. B. E. Dorion propose, secondé par M. McIntyre, que des menées inconvenantes et illégales ont été mises en usage par les amis, les partisans et agents actifs du membre siégeant durant la dernière élection pour le comté de St. Hyacinthe.

Et la motion étant mise aux voix, le comité se divise comme suit :

CONTRE:

M. Caron, (président,) M. J. B. E. Dorion,

L'hon. M. Cauchon, M. Duckett.

M. McIntyre.

Ainsi, la motion est adoptée.

CHAMBRE DE COMITÉ, Lundi, 14 août 1865.

M. J. B. E. Dorion propose que l'élection tenue le vingt-huit septembre, mil huit cent soixante et trois, pour le dit comté de St. Hyacinthe, est nulle.

L'honorable M. Cauchon propose pour amendement que, même en supposant que la corruption générale ait été prouvée, cette preuve, d'après la loi actuelle, n'aurait pas l'effet

Et l'amendement étant mis aux voix, le comité se divise comme suit :

Pour:

CONTRE:

L'hon: M. Cauchon, M. Duckett.

M. J. B. E. Dorion, M. McIntyre, M. Caron, (président.)

Ainsi, l'amendement est rejeté.

CHAMBRE DE COMITÉ. Mercredi, 30 août 1865.

M. J. B. E. Dorion propose que l'élection tenue le vingt-huit septembre, mil huit cent soixante et trois, pour le dit comté de St. Hyacinthe, est nulle.

Et la motion étant mise aux voix, le comité se divise comme suit :

CONTRE:

M. J. B. E. Dorion, M. Caron, (président.) M. McIntyre, L'hon. M. Cauchon, M. Duckett.

Ainsi, la motion est rejetée. Il a été résolu à l'unanimité que des maisons d'entretien public ont été ouvertes durant l'élection en question, et que des boissons et du fromage ont été donnés aux élec-

26

teurs durant la dite élection, et que des charretiers ont été payés par les agents du candidat.

L'honorable M. Cauchon propose que le dit Rémi Raymond, écr., a été ducment élu pour représenter le comté de St. Hyacinthe à la dernière élection pour le dit comté.

Et la motion étant mise aux voix, le comité se divise comme suit :

Pour: L'hon. M. Cauchon, M. McIntyre. M. Duckett.

M. Caron, (président,) M. J. B. E. Dorion.

Ainsi, la motion est adoptée.

CHAMBRE DE COMITÉ, Jeudi, 31 août 1865

Résolu à l'unanimité, que, bien que plusieurs des listes d'électeurs qui ont servi à la dernière élection d'un représentant au parlement pour le comté de St. Hyacinthe étaient illégales, néanmoins l'opinion du comité est que si ces listes eussent été mises de côté, elles n'auraient pas eues pour effet de modifier les résultats de la dernière élection.

M. J. B. E. Dorion propose, et il a été résolu à l'unanimité: "Que votre comité regrette de se trouver dans la nécessité d'appeler l'attention de votre honorable Chambre sur les témoignages produits devant lui pour établir les nombreux actes illégaux qui ont été accomplis durant la dernière élection pour le comté de St. Hyacinthe par certaines personnes, au nombre desquelles votre comité est obligé de mentionner un membre de la Chambre Haute qui a pris une part très active dans la dite élection, en invitant publiquement les électeurs à voiturer des électeurs aux polls, en tenant publiquement une liste de ceux qui transportaient des électeurs aux polls dans leurs propres voitures, en payant ensuite tous ceux qui avaient été ainsi placés sur sa liste, et en payant, en outre, pour deux maisons d'entretien public tenues ouvertes durant les deux jours de votation, le tout avec de l'argent reçu d'amis du membre siégeant, et de mentionner un membre de l'Assembléc Législative qui a agi iliégalement et d'une manière inconvenante à la dite élection."

M. J. B. E. Dorion propose, et il a été résolu à l'unanimité: "Qu'il soit fait rapport

à la Chambre des témoignages pris devant le comité."

L'honorable M. Cauchon propose que la résolution suivante soit rapportée comme étant le rapport final du comité, savoir :

1. Que Rémi Raymond, écr., le membre siégeant pour le comté de St. Hyacinthe, a été duement élu pour représenter le dit comté en parlement à la dernière élection pour le comté.

Et la motion étant mise aux voix, le comité se divise comme suit :

Pour:

L'hon. M. Cauchon, M. Duckett,

M. J. B. E. Dorion, M. Caron, (président.)

M. McIntyre.

Ainsi la motion est adoptée.

2. Résolu à l'unanimité: "Que ni la pétition d'élection, ni l'opposition à cette péti-

tion ne sont frivoles ou vexatoires."

3. M. J. B. E. Dorion propose, et il a été unanimement résolu : " Que votre comité regrette de se trouver dans la nécessité d'appeler l'attention de votre Honorable Chambre sur les témoignages produits devant lui pour établir les nombreux actes illégaux qui ont été accomplis, durant la dernière élection pour le comté de St. Hyacinthe, par certaines personnes, au nombre desquelles votre comité est obligé de mentionner un membre de la Chambre Haute qui a pris une part très active dans la dite élection, en invitant publiquement les électeurs à voiturer des électeurs aux polls, en tenant publiquement une liste de ceux qui transportaient des électeurs aux polls dans leurs propres voitures, en payant ensuite tous ceux qui avaient été ainsi placés sur sa liste, et en payant, en outre, pour deux maisons d'entretien public tennes ouvertes durant les deux jours de votation, le tout avec de l'argent reçu d'amis du membre siégeant, et de mentionner un membre de l'Assemblée Législative qui a agi illégalement et d'une manière inconvenante à la dite élection."

TÉMOIGNAGES.

CHAMBRE DE COMITÉ, No. 20, 1er février 1865.

Preuve de la part des pétitionnaires :-

Louis Gonzague Gladu, écuyer, N.P., de la ville de St. Hyacinthe, étant dûment assermenté, dépose et dit :-

Je me souviens de la dernière élection du comté de St. Hyacinthe dans laquelle le membre siégeant a été élu ; c'était dans le mois de septembre 1863. L'autre candidat, dans la dite élection, était Auguste Cyrille Papineau, écuyer.

Je n'ai pas pris une part bien active à la dite élection. J'étais en faveur du membre Au commencement de la dite élection, j'ai assisté aux séances du comité du siégeant.

membre siégeant.

Il n'est pas à ma connaissance que le membre siégeant ait donné de l'argent ou des

effets à des électeurs pendant la dite élection.

J'ai dit dernièrement à quelques personnes de St. Hyacinthe qu'il y avait eu de reste deux mille louis sur l'argent qui avait été dépensé pour l'élection du membre siégeant. Je n'étais pas sérieux dans le temps, et je n'avais aucune raison de me faire croire que tel était le cas. Je n'avais aucune donnée qui put me faire croire qu'il y eût de l'argent de souscrit pour cette élection, ni de mis à la disposition du comité de la dite élection.

La raison pour laquelle j'ai dit cela, c'est qu'on accusait le membre siégeant d'avoir dépensé beauconp d'argent dans son élection, et que, pour badiner, j'ai dit en effet qu'il y

en avait beaucoup, parce qu'il y a eu deux mille louis de reste.

Je suis alle adresser la parole, avant l'élection, à une demie lieue de chez moi ; la voiture qui m'a conduit là était ou la propre voiture du membre siégeant ou la voiture d'un Monsieur De LaBruère.

Il y avait dans la ville de St. Hyacinthe une maison d'ouverte pour recevoir les partisans du membre siégeant, dans la paroisse; mais je ne sais pas si elle a été ouverte par le membre siégeant ou par ses amis. On y donnait aux gens du pain, du fromage et de la bière.

Pas de transquestions.

Les présentes notes étant lues au témoin, il les déclare vraies et a signé. (Signé,) Ls. G. GLADU.

> 15 février 1865. 11 heures A.M.

Preuve de la part des pétitionnaires:

Henry Barbeau, marchand, de la ville de St. Hyacinthe, dans le comté de St. Hyacinthe, étant duement assermenté, dépose et dit :-

Je me souviens de la dernière élection du comté de St. Hyacinthe, qui a eu lieu dans

le mois de septembre, 1863.

Les candidats, à la dite dernière élection, étaient le membre siégeant et A. C. Papineau.

J'ai pris part à la dite élection et j'ai voté pour le membre siègeant.

Il y avait un comité organisé, dans la ville de St. Hyacinthe, pour favoriser la candidature du membre siégeant, et j'étais membre du dit comité.

On m'a donné de l'argent avant la votation, et cet argent était pour l'organisation de l'élection susdite.

J'ai reçu, peur l'objet ci-dessus mentionné, en tout et partout, à peu près deux cents piastres. C'est M. Marchand, avocat, de Montréal, qui m'a remis cet argent-là; je crois que son nom de baptême est Médéric.

Pendant les jours de votation, à la dite dernière élection, les amis du membre siégeant, dans les différentes paroisses du comté, tiraient sur moi des effets destinés à être consom-

més pendant la votation; ces effets consistaient en bière, fromage et pain.

L'argent que j'avais en mains a servi pour me payer les effets que j'ai ainsi avancés,

mais il m'est resté due une balance d'environ vingt piastres.

Dans la ville de St. Hyaciathe, j'ai ouvert une maison pour recevoir les électeurs lors de la votation, mais ayant été prévenu par l'officier-rapporteur que c'était contre la loi, je l'ai fermée aussitôt.

J'ai vu aussi distribuer de l'argent à deux ou trois amis du membre siégeant, qui partaient pour aller organiscr l'élection dans diverses paroisses du comté de St. Hyacinthe; cette distribution a eu lieu chez M. Eucher B. Dufort, bourgeois, de la ville de St. Hyacinthe; c'était le jour précédant la votation à la dite dernière élection.

Pour une de ces paroisses, je crois que c'est M. Jean-Baptiste Daoust, membre du parlement, qui a eu l'argent; sans avoir compté cet argent, il pouvait y avoir cent cin-

quante à deux cents piastres.

M. Honoré Mercier, étudiant en droit, actuellement à Montréal, est une des personnes qui a eu de l'argent, et il a eu à peu près le même montant. Je ne me rappelle pas d'autres personnes.

Je n'ai pas vu distribuer d'argent à d'autres personnes, ni dans d'autres occasions

que celles dont je viens de parler.

Le membre siégeant n'était pas présent dans l'occasion dont je viens de parler plus aut.

Je crois que le membre siégeant a assisté une fois ou deux au comité central de St. Hyacinthe, où l'on discutait l'organisation des comités de paroisses pour la dite dernière élection.

M. Jean-Baptiste Daoust susdit est allé dans la paroisse de St. Judes, et le dit M. Mercier dans la paroisse de St. Barnabé; c'est le comité central qui avait demandé à ces messieurs d'aller représenter M. Raymond dans ces paroisses-là; et d'autres personnes furent priées d'aller dans d'autres paroisses.

Il n'y avait que deux charretiers à la disposition des amis du membre siégeant, dans la ville de St. Hyacinthe; ils ont été employés à conduire des voteurs au poll, et ils ont été

payés pour cela.

Transquestionné.

Je n'ai pas payé moi-même ces deux charretiers, mais on est venu me demander de l'argent pour cet objet.

Je jure, au meilleur de ma connaissance, que tout ce que j'ai mentionné dans ma dé-

position était ignoré du membre siégeant, dans le temps.

Les présentes notes de témoignage étant lues au têmoin, il y persiste, déclarant qu'elles contiennent la vérité, et a signé.

(Signé,) HENRY BARBEAU,

15 février 1865, 11 heures A.M.

Preuve de la part des pétitionnaires:-

M. John Lusignan, commis-marchand, de la ville de St. Hyacinthe, dans le comté de St. Hyacinthe, étant duement assermenté, dépose et dit :

Je me souviens de la dernière élection du comté de St. Hyacinthe, qui a eu lieu dans le mois de septembre 1863. Les candidats, à la dite élection, étaient le membre

siégeant et A. C. Papineau. Je suis, depuis environ dix ans, dans l'emploi du membre

siègeant en qualité de commis, et je l'étais pendant la dite dernière élection.

Le membre siégeant n'a pas, à ma connaissance, payé aucun argent à des électeurs pour les engager a voter à la dite dernière élection, et il ne leur a pas non plus avancé ni fait avancer par moi des effets et morchandises dans le même but—et il ne leur a pas non-plus fait de promesses dans ce but là; mais, au contraire, je l'ai entendu leur dire souvent, dans le magasin: "Vous me devez, mais je vous laisse libres, votez pour qui vous voudrez."

Peu de temps après la votation, à la dite dernière élection, j'ai entendu M. Emery Reves, boulanger, de St. Hyacinthe, demander au membre siégeant de l'argent à emprunter; et le membre siégeant lui répondit, en badinant, qu'il avait trop dépensé d'argent dans son élection pour en prêter, ajoutant, aussi en badinant, qu'il avait dépensé deux mille louis; et le membre siégeant ne lui prêta pas alors d'argent.

Je ne me souviens pas que nous lui ayons avancé des effets dans ce temps-là, mais c'est un homme qui, depuis dix ans, fait des affaires avec le membre siégeant (environ

dix ans.)

Les présentes notes de témoignage étant lues au témoin, il y persiste, déclarant qu'elles contiennent la vérité, et a signé.

(Signé,)

John Lusignan.

16 février 1865, Midi

Preuve de la part des pétitionnaires :-

Emerg Reves, boulanger, de la dite ville de St. Hyacinthe, dans le comté de St. Hyacinthe, étant dûment assermenté, dépose et dit:

Je me souviens de la dernière élection du comté de St. Hyacinthe, qui a eu lieu dans le mois de septembre 1863. Les candidats, à la dite élection, étaient le membre siégeant

ct A. C. Papineau.

Dans le mois d'octobre ou de novembre, après la dite dernière élection, je demandai au membre siégeant de me faire des avances pour la construction d'un pont que j'avais entrepris. Ces avances consistaient en une certaine quantité de fer dont j'avais besoin pour cet objet, au montant de cinquante ou soixante piastres que je promettais de lui payer moitié comptant et l'autre moitié dans le mois d'avril suivant. Là dessus, le membre siégeant me fit réponse qu'il me ferait ces avances si je lui fournissais une caution; je lui dis alors que je l'avais bien payé auparavant, quoique j'eusse perdu dans la banqueroute d'un certain Généreux, et que, dans la supposition que je ne le payerais pas, je l'avais bien payé auparavant et que je le payerais encore bien. Le membre siégeant, sur ce, me fit réponse qu'il n'était pas capable de subir de perte dans le moment actuel, qu'il avait subi une élection qui lui coutait deux mille louis; il me dit cela en parlant d'affaires, et je ne l'ai pas pris pour un badinage. Nous parlions tous les deux d'affaires; il me dit cela d'un air aussi sérieux que je le suis moi-même en le répétant maintenant. J'étais seul avec le membre siégeant, soit dans son office, ou à l'entrée de l'office.

J'ai bien remarqué ces paroles du membre siégeant parce que le même jour, ou le lendemain, je les ai citées à quelqu'un qui disait qu'il n'avait pas été dépensé d'argent du côté du membre siégeant dans la dite dernière élection, et avec lequel j'avais fait un pari à ce sujet. On devait vérifier ce fait, mais après, celui qui avait ainsi parié avec

moi me demanda de retirer son argent, montant du pari, et j'y consentis.

J'ai voté à la dite dernière élection pour le candidat A. C. Papineau; vers la fin de novembre ou le commencement de décembre 1863, le membre siégeant me dit que les paroles qu'il m'avait dites au sujet de l'argent que son élection lui avait coûté n'étaient qu'un badinage.

Pas de transquestions de la part du procureur et conseil du membre siégeant.

Les présentes notes de témoignage étant lues au témoin, il y persiste, déclarant qu'elles contiennent la vérité, et a signé.

(Signé,) EMERY REVES.

16 février 1865.

11 heures A.M.

Preuve de la part des pétitionnaires :

David Bourdages, secrétaire-trésorier de la paroisse de St. Denis, dans le comté de

St. Hyacinthe, étant duement assermenté, dépose et dit:

Je suis le secrétaire-trésorier de la paroisse de St. Denis, dans le comté de St. Hyacinthe, depuis le 28 janvier 1864, et comme tel, dépositaire des archives du conseil municipal de la paroisse de St. Denis, dans le dit comté de St. Hyacinthe.

Je me souviens de la dernière élection du comté de St. Hyacinthe, qui a cu lieu dans

le mois de septembre 1863.

J'ai maintenant la liste électorale originale de la paroisse de St. Denis susdite, et après l'avoir comparée avec la copie produite par le greffier en chancellerie, je trouve la dite copie correcte et conforme à l'original, à l'exception de l'assermentation de la dite

copie qui a été faite le 24 septembre 1863.

J'ai fait la recherche de l'avis original du dépôt de la susdite liste électorale, et n'ai pu le trouver dans les archives du dit conseil. Je n'ai pas eu connaissance de la publication du dit avis; j'ai fait cette recherche avec M. Victor Gareau qui était, avant moi et dans le temps de la confection de la dite liste, secrétaire-trésorier du dit conseil municipal; mais n'ayant reçu mon subpæna qu'à deux heures et demi de l'après-midi, et demeurant à six lieues de la station de St. Hyacinthe, je n'ai eu que peu de temps à moi pour faire cette recherche.

Je produis maintenant le régistre des délibérations du dit conseil, mais je ne puis pas m'en déposséder. La copie par moi produite des procédés du susdit conseil, en date du 13 avril 1863, et certifiée par moi "vraie copie" est une copie exacte et conforme des dits procédés tels qu'ils sont entrés dans le régistre du dit conseil.

Après avoir parcouru le dit régistre, je vois qu'il n'a pas été tenu de séance le 23 avril 1863, tel que mentionné dans les procédés de la séance du 13 avril susdit, comme devant avoir lieu ce jour-là; si telle séance a eu lieu, il n'y a pas de minutes d'entrées

d'icelle dans le régistre des procédés du dit conseil.

Je produis le rôle d'évaluation de la dite paroisse de St. Deuis, déposé le 24 mars 1863, au bureau du secrétaire-trésorier, et revisé le 13 avril suivant; et c'est d'après ce rôle que la liste électorale a été faite: je ne vois pas d'autres procédés relatifs à la revision du dit rôle et de la dite liste électorale que ceux mentionnés dans le régistre des dits procédés, lors de la séance du dit 13 avril 1863.

La dite liste électorale paraît avoir été faite et déposée par le secrétaire-trésorier du temps, le premier avril 1863, ainsi qu'il appert par la déclaration à ce sujet sur la première

page de la dite liste; mais je n'ai pas trouvé l'avis du dépôt de la dite liste.

J'ai fait une recherche consciencieuse des avis qui pouvaient avoir été donnés au sujet du dépôt du dit rôle d'évaluation et de la liste électorale, mais je n'ai pu en trouver; le seul avis que j'aie trouvé au sujet du dit rôle et de la dite liste, est un avis de convocation, en date du 4 avril 1863, adressé aux membres du conseil municipal de la dite paroisse de St. Denis, pour la séance qui a eu lieu le 13 avril 1863, et je le produis avec le dit rôle d'évaluation.

A la votation, lors de la dite dernière élection, j'étais l'un des représentants, au poll,

du membre siégeant.

Il y avait dans la dite paroisse de St. Denis, durant les deux jours de votation à la dite dernière élection, une maison ouverte où les amis du membre siégeant allaient, après avoir voté, prendre du pain et du thé.

Transquestionnés.

Depuis le 13 avril 1863, je constate que le conseil a siégé plusieurs fois, presque tous les mois, et il n'a été passé par le dit conseil aucune résolution affectant les dits rôle d'évaluation et liste d'électeurs autre que celles couchées au régistre susdit, à la séance susdite du 13 avril 1863.

Les changements faits au dit rôle d'évaluation et à la dite liste électorale n'ont qualifié comme électeurs additionnels que les personnes dont les noms se trouvent à la fin de la dite

liste d'électeurs, dans le procès-verbal qui s'y trouve de la dite séance du 13 avril 1863, et

qui sont au nombre de six.

Les présentes notes de témoignage étant lues au témoin, il y persiste, déclarant qu'elles contiennent la vérité, et a signé.

(Signé,)

D. Bourdages.

18 février 1865. 10 heures A.M.

Preuve de la part des pétitionnaires :-

L'honorable Jean-Baptiste Guévremont, membre de l'honorable Conseil Législatif de cette province, étant dûment assermenté, dépose et dit:—

Je me souviens de la dernière élection du comté de St. Hyacinthe, qui a eu lieu dans le mois de septembre 1863; les candidats, à la dite dernière élection du dit comté, étaient

le membre siégeant et A. C. Papineau.

J'ai pris part à cette dite élection comme ami du membre siégeant; je suis allé dans différentes paroisses du dit comté pour adresser la parole aux électeurs en faveur du membre siégeant; la seule fois que j'aie parlé en sa présence, c'est chez lui, après les procédés de la nomination, devant les électeurs qui étaient allés le reconduire chez lui.

Pendant les deux jours de votation, je me suis tenu dans la paroisse de la Présentation,

dans le dit comté, c'est-à-dire, je me suis tenu au poll.

J'avais demandé moi-même, dans le cours de la votation, plusieurs habitants, électeurs, je pense, de vouloir bien amener au poll les amis électeurs du membre siégeant—après la votation, je les ai payés.—Je n'ai pas plus particulièrement engagé des voitures dans la nuit du premier au second jour de la votation que dans d'autres occasions; maintenant, je me rappelle ne pas l'avoir fait.

Le dimanche soir, la veille de la votation, j'ai invité les amis du membre siégeant, qui étaient restés avec nous dans la maison où nous nous retirions, à venir au poll aussi matin que possible, le lendemain, et à amener aussi avec eux les amis du membre siégeant.

Je n'ai pas voulu donner à entendre à ces gens-là qu'ils seraient récompensés de leur

voyage—je ne sais pas s'ils l'ont compris ou non.

Dans le cours de la votation, je prenais les noms de ceux que je remarquais ou que l'on me faisait remarquer comme ayant amené des voteurs pour le membre siégeant. Ceux dont j'avais ainsi pris les noms, je les ai payés ensuite après la votation. Au meilleur de ma

connaissance, j'en ai payé sept ou huit, peut-être dix.

Je suis resté dans le dit comté, à peu près douze jours à m'occuper de l'élection dans les diverses parties du comté; pendant ce temps-là, à différentes reprises, j'ai reçu de l'argent au montant de deux cent vingt-cinq piastres; j'ai employé cet argent à payer des messagers, des charretiers, mes dépenses personnelles et les dépenses de la maison où se retiraient les amis de M. Raymond, le membre siégeant, pendant la votation; dans cette maison-là, pendant les deux jours de votation, il a été donné aux électeurs du membre siégeant du pain, du fromage et de la bière; et s'il y a été donné de la boisson forte, çà été en très petite quantité. L'argent dont j'ai parlé plus haut m'avait été donné par M. Médéric Marchand, avocat, de Montréal.

Transquestionné.

Le membre siégeant n'a pas eu connaissance de ce que j'ai fait et de ce que je viens de relater plus haut; je me gardais bien de le lui laisser savoir, et même je prenais les précautions de le lui cacher, car je lui avais entendu dire à lui-même qu'il résignerait s'il apprenait que l'on vint à dépenser de l'argent pour son élection.

Les présentes notes de témoignage étant duement lues au témoin, il y persiste, décla-

rant qu'elles contiennent la vérité, et a signé.

(Signé,) J. B. GUÉVREMONT.

18 février 1865.

10 heures A.M.

Preuve de la part des pétitionnaires:-

Eucher B. Dufort, bourgeois, de la ville de St. Hyacinthe, dans le comté de St.

Hyacinthe, étant dûment assermenté, dépose et dit :-

Je me souviens de la dernière élection du comté de St. Hyacinthe, qui a eu lieu dans le mois de septembre 1863. Les candidats à la dernière élection du dit comté étaient le membre siégeant et A. C. Papineau. Il y avait un comité central dans la ville de St. Hyacinthe, organisé pour favoriser l'élection du membre siégeant; j'étais membre du dit comité central, et je crois me rappeler que j'étais vice-président du dit comité; je crois que le membre siégeant y est venu une fois ou deux, au meilleur de ma connaissance.

Je me rappelle qu'il a été donné chez moi à M. Jean-Baptiste Daoust, membre du parlement, une somme de cinquante louis, pour être employée à l'élection du membre siégeant, et une somme de trente louis à Cyrille Boucher, écuyer, avocat, et dix louis à Je sais qu'il a été donné de l'argent à d'autres personnes, mais je ne me rappelle particulièrement que des deux personnes ci-haut mentionnées. Il me semble aussi que M. Henry Barbeau en a eu. Le comité central susdit siégeait chez moi ; cet argent fut distribué après une séance du comité; le comité n'avait rien à saire avec la distribution de cet argent, ce n'est pas moi qui ai distribué cet argent, c'est M. Médéric Marchand, avocat, de Montréal; c'est lui qui avait apporté cet argent qui provenait de souscriptions, m'a-t-il dit; mais je ne lui ai pas demandé quels étaient les souscripteurs.

Je ne crois pas que le dit comité eût décidé de faire ouvrir de maisons dans la ville de St. Hyacinthe pour recevoir les électeurs pendant les jours de votation, ni ailleurs ; car, jusqu'à la veille ou avant la veille de la votation, je ne savais pas qu'il y eût un pareil

montant d'argent de souscrit pour favoriser la dite élection.

Dans la paroisse de St. Judes, où je me trouvais, dans le dit comté, pendant les deux jours de votation, je sais qu'il y a eu une ou deux maisons ouvertes alors pour recevoir

les électeurs amis du membre siégeant et leur donner des rafraîchissements.

Il n'est pas à ma connaissance que dans la dite paroisse de St. Judes, il ait été payé de l'argent à des électeurs pour les engager à voter pour le membre siégeant, mais je sais qu'il a été payé de l'argent à quatre ou cinq charretiers pour transporter les électeurs au poll; j'en ai payé moi-même et d'autres en ont payé. J'ai dépensé douze à quinze piastres pour payer des charretiers et d'autres petites dépenses. La balance qui me restait sur les dix louis, je l'ai remise à M. Barbeau, sur l'ordre de M. Marchand, avocat.

Transquestionné.

Le membre siégeant n'était pas présent lors de la distribution de l'argent dont j'ai parlé dans mon examen en chef et qui a été faite chez moi; je ne pense pas qu'il ait cu connaissance de l'emploi qui a été fait de l'argent distribué par les autres. Quant à celui que j'ai moi-même dépensé, je ne lui en ai pas rendu compte, et cela a été fait hors de sa

Les présentes notes de témoignage étant duement lues au témoin, il y persiste

déclarant qu'elles contiennent la vérité, et a signé.

(Signé,) E. B. DUFORT.

RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL

SUR L'ENREGISTREMENT DES

NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS

EN HAUT-CANADA.

[Conformément à la recommandation du comité conjoint des impressions, la version anglaise seulement de ce rapport est imprimée.]

SECOND RAPPORT

DU

COMITÉ PERMANENT

SUF

L'IMMIGRATION ET LA COLONISATION.

Votre comité est d'opinion, qu'en vue de l'attente où l'on est généralement que le territoire si vaste et si fertile connu sous le nom de "Territoire du Nord-Ouest" doit sous peu passer sous le contrôle de la législature canadienne, l'enquête qu'il a pu faire des moyens actuels d'en coloniser les terres publiques par voie d'immigration doit être quelque peu incomplète et par conséquent insuffisante. Aussi, votre comité se contentera-t-il de présenter, sous une forme concise et abrégée, le témoignage d'auteurs, dont on ne peut révoquer en doute la véracité et les connaissances au sujet du caractère et de l'étendue de ce territoire qui peuvent offrir un intérêt général, et qui aura principalement trait à la région comprise entre les Montagnes de Roche, le lac Winipeg, le lac des Bois et le 49e parallèle, laquelle contient environ 380,000 acres carrés sur une largeur de 750 milles, et

est connue sous les noms de "Vallée de la Saskatchéouanne," "Bassin du Winipeg," ou

" Grand plateau Central."

Le capitaine Palliser, qui a exploré la partie de l'Amérique Britannique du Nord comprise entre la frontière anglaise et le plateau d'épanchement de la mer Septentrionale, d'après les ordres du gouvernement impérial, dans les années 1857, 1858, 1859 et 1860, dit :—" L'étendue de terre arrosée par la Saskatchéouanne et d'autres tributaires jusqu'au lac Winipeg, que nous avens pu examiner, s'élève en chiffres ronds à 150,000 milles carrées. Cette région est bornée au nord par ce que l'on appelle les "Bois Forts" ou la limite méridionale de la grande zône circum-arctique de la forêt, qui couvre cette latitude dans l'hémisphère septentrionale."

"Cette ligne se dirige ensuite au nord-ouest à partir du lac Winipeg et en atteint la limite extrême nord vers le 54° 30′ N. et le 119° ouest, d'où elle se dirige de nouveau au sud-ouest, et rencontre les Montagnes de Roche, sous la latitude 51° N. et 115° de longitude ouest. Entre cette cette ligne des "Bois Forts" et les limites nord des prairies, se trouve une lisière de terre de largeur inégale qui doit avoir été boisée à une certaine

époque par les forêt septentrionales, que le feu y a graduellement fait disparaître.

"C'est aujourd'hui un pays en partie boisé et qui abonde en lacs, en riches pâturages naturels, et peut soutenir en maints endroits la comparaison avec les plus beaux paysages de notre pays. Le climat semble y être le même partout, quoique les latitudes soient différentes, ce qui vient sans doute des courbes de la ligne isothermale. Sa superficie

embrasse environ 65,000 milles carrés, dont un tiers est tout prêt pour la culture.

Voici maintenant ce que le professeur Hind, en parlant de la lisière de terre décrite ci-dessus par le capitaine Palliser, dit à la page 55 de son "Esquisse d'une route transcontinentale à la Colombie Anglaise":—"La lisière fertile" de sol arable forme partie de riches prairies, en partie couvertes de bouquets de tremble, et qui s'étend du lac des Bois au pied des Montagnes de Roche, * * * varie de 80 à 100 milles en largeur. La Saskatehouanne du nord la traverse dans toute son étendue au fond d'une vallée d'un quart de mille, à un mille de large et à 200 et 300 pied au-dessous du niveau des prairies ou des plaines, jusqu'à l'endroit où elle atteint les terres basses, à quelques milles à l'est du Fort à la Corne. La superficie de cette lisière extraordinaire du sol et de pâturages magnifiques est d'environ 40,000,000 acres. Ce pays fut primitivement couvert de forêts que le feu a graduellement ravagées, il abonde aujourd'hui en prairies luxuriantes et

possède généralement un sol riche et profond de terreau végétal."

Aux témoignages du capitaine Palliser et du professeur Hind, sur le caractère et l'étendue de ce territoire, votre comité prend la liberté d'extraire ce qui suit de l'annexe d'un rapport officiel de M. James W. Taylor, de St. Paul, Minnesota, en date du 2 mars 1858, au gouvernement du Ninnesota:—" Il se trouve au cœur même de l'Amérique du Nord une sub-division distincte dont le lac Winipeg peut-être considéré comme le centre. Cette sub-division, à l'instar de la vallée du Mississippi, est remarquable par la fertilité de son sol et pour l'étendue et la déclivité douce de ses vastes plaines, arrosées par des rivières d'un cours considérable et merveilleusement propres à la navigation à vapeur. Son climat ressemble à celui d'une certaine partie du Canada et des Etats de l'Est, et peut favorablement soutenir la comparaison avec celui des pays les plus peuplés de l'Europe: en un mot, ce pays est admirablement situé pour devenir le siège d'une population énergique, prospère et nombreuse. Sa superficie égale celle de 8 ou 10 des états américains de première classe, et la rivière qui l'arrose porte jusqu'au pied des Montagnes de Roche la limite de ses eaux navigables, sans compter que rien n'empêche de croire que la vallée de cette rivière ne soit plus tard la route la plus convenable au chemin de fer de l'Océan Pacifique. Les eaux navigables de cette grande sub-division sont voisines de celle du Mississipi, et la Rivière Rouge du nord, avec le lac Winipeg où elle se décharge, forme un réseau de navigation, qui s'étend au nord et au sud sur près de 800 milles."

Monsieur E. Bourgeau, qui a accompagné le capitaine Palliser dans ses explorations, a communiqué à feu Sir William Hooker les observations suivantes au sujet du Territoire de la Baie d'Hudson:—" Il me reste cependant à attirer l'attention du gouvernement anglais sur l'avantage qu'il y aurait de former des districts agricoles dans les vastes plaines de la Terre de Rupert et principalement dans la Saskatchéouanne. Ce district est beaucoup plus propre à la culture des grains des climats tempérés, tels que blé, orge, avoine, etc.,

qu'on ne serait porté tout d'abord à le croire par suite de sa latitude élevée."

A l'égard du climat, auquel il est fait allusion dans le dernier paragraphe, le professeur Maury, dans une lettre datée de l'Observatoire. Washington, 4 janvier 1859, dit:—'La plupart des hommes de notre âge ont été instruits à croire que les parallèles de latitude et les climats terrestres sont corélatifs; que nous pourrions dire quelle est la température d'un pays, ou d'une région d'un pays, si nous connaissions sa latitude. Humboldt et Dove ont détruit cette idée avec leurs lignes isothermes. Par exemple, ils font voir que la moyenne température annuelle du Cap Nord, latitude 70° en Europe, est la même que celle qui existe le long de la rive nord du lac Supérieur, dans la latitude 50°. Voici une différence de 20° saus qu'il y ait aucune différence dans la moyenne température annuelle de ces deux endroits."

Un point important de la géographie commerciale de cette région du nord-ouest est l'étendue de ses rivières navigables. Le capitaine Blakeston, autre collègue du capitaine Palliser, dit :—" En prenant l'un ou l'autre bras de la rivière Saskatchéuanne, elle est navigable pour les bateaux depuis le lac Winipeg jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses, une distance de 1,200 milles. Je suis heureux de dire que j'ai en le bonheur de voyager depuis sen embouchure jusqu'au Fort Edmonston, à 1000 milles de distance, à une époque

de l'année où l'eau était au plus bas."

Une considération non moins importante en vue de la colonisation du territoire du nord-ouest par le Canada, est soumise très distinctement au capitaine l'alliser par le sous-secrétaire d'Etat pour les colonies, dans la question suivante:—" Quels moyens d'accès ont les émigrants anglais pour se rendre à cet établissement?"—Réponse : " La route directe d'Angleterre par la Factorerie d'York, et la route du Canada par le lac Supérieur, sont trop longues, trop difficiles et trop dispendieuses pour la généralité des colons. La manière dont les obstacles naturels ont isolé le pays de toutes les autres possessions anglaises à l'Orient est une question de très grand poids; en réalité, c'est la le véritable obstacle, et je crains bien qu'il ne puisse être surmonté par l'art. L'entrée et la sortie de l'établissement à l'Est est évidemment par la vallée de la Rivière Rouge et à travers les Etats-Unis."

La réponse du capitaine Palliser, bien que quelque peu décourageante, ne peut en aucune manière être regardée comme définitive; car à l'époque où il faisait ses explora-tions, le courant des voyageurs qui se rendaient à l'établissement de la Rivière Rouge, et aux postes de commerce de la Baie d'Hudson, prenaît la route de St. Paul, Crow-Wing et Cette route avait été tellement aucliorée, dit-il, " qu'il ne sera pas plus difficile de se rendre à l'établissement de la Rivière Rouge qu'à aucune des villes de l'ouest des Etats-Unis que les chemins de fer n'atteignent pas encore." Sous ces circonstances, il pouvait être porté à couclure, peut être trop précipitamment, "qu'il n'y aurait aucun avantage immédiat en rapport avec le sacrifice de capitaux;" et qu'il ne pouvait, non plus, " recommander la forte dépense qu'entraînerait nécessairement la construction d'une ligne de chemin exclusivement anglaise entre le Canada et l'établissement de la Rivière Rouge." Dans une revue de la réponse du capitaine Palliser, sous-secrétaire d'Etat pour les colonies, le professeur ilind dit que le capitaine Palliser "n'a pas cu l'occasion d'examiner la route du lac Supérieur à la Rivière Louge par la voie du Fort William et du lac la Flèche. Une expérience pratique des facilités de cette route aurait, je pense, considerablement modifié la condamnation entière des moyens de communications actuels et possibles que comporte la courte réponse ci-dessus à l'importante question posée par le bureau colonial."

M. W. H. E. Napier, l'un des ingénieurs du parti d'exploration entreprise par le Canada sous la direction de M. Gladman en 1857, évalue la distance du lac Supérieur au Fort Garry à 647 milles, mais il fait observer que "pour déterminer la meilleure ligne de communication à travers cette section, il faudrait faire un examen complet de la contrée située entre le Fort William et le lac la Pluie, tant au nord qu'au sud de la route des canots; qu'il y a tout lieu de croire que la construction d'un chemin en ligne droite y est praticable d'un bout à l'autre, et qu'il y a en ce moment un parti qui s'occupe à explorer une ligne jusqu'au Fort Garry." Le parti dont il parle est sans doute celui qui était alors sous la direction de M. S. J. Dawson, qui fit un rapport au commissaire des terres de la couronne en date de "l'établissement de la Rivière Rouge, décembre 1857," dont nous

extrayous les passages suivants :-

"Nous sommes venus par la route ordinaire des canots à partir du Fort William, en suivant les rivières Kaministiquia, la Pluie et Winipeg.

" Les principales difficultés qui se rencontrent sur cette route sont, premièrement sur la rivière Kaministiquia, entre le lac Supérieur et le lac du Chien; secondement entre le lac des Mille Lacs et le lac la Pluie, et troisièmement entre le lac des Bois et le lac

Pendant 10 ou 12 milles à partir du lac Supérieur, la Kaministiquia a un cours tranquille; on rencontre ensuite un grand nombre de rapides qui se succèdent de près les uns les autres, sur une distance de 10 ou 12 milles, jusqu'aux Grandes Chutes, mais les canots peuvent y remonter sans trop de difficultés soit à la perche ou à la cordelle. Dans l'espace des 10 milles suivants, la rivière fait une descente d'environ 300 pieds, causant un grand nombre d'obstacles à la navigation, entre lesquels on ne rencontre que de très courts intervalles d'eau tranquille. Il y a sur cette partie de la route un grand nombre de portages, demi-portages et rapides, qui rendent la montée des canots extrêmement ennuyeuse et difficile. Après qu'on a passé ces mauvais pas, on tombe encore dans une courte étenduc d'eau raisible jusqu'au Grand Portage du Chien. La, la rivière fait une descente de 347 pieds dans la petite distance de 1 mille et 73 chaines; c'est ici le portage le plus à pic de toute la route, le sommet de la côte qu'il franchit étant à 500 pieds au-dessus du niveau de l'eau à l'extrémité inférieure. Arrivé au lac du Chien, la distance du lac Supérieur par les détours de la Kaministiquia, est d'environ 46 milles, tandis qu'en ligne droite de la Baie du Tonnerre sur le même lac, elle n'est que d'environ 24 milles. Il est aisé de voir par là qu'il vaudrait infiniment mieux éviter les embarras de la Kaministiquia de faire un chemin tout droit de la Baie du Tonnerre au lac du Chien, qui alors serait à une demi-journée de marche du lac Supérieur, tandis qu'aujourd'hui il font presque cinq jours pour s'y rendre, comme il nous est arrivé à nous mêmes par la Kaministiquia, bien que nous eussions d'assez bons hommes et que nous sussions peu chargés.

"Voici qu'elle serait à peu près, du lac Supérieur, la longueur de transport par terre,

et de transport par cau :	-	·
Du lac Supérieur au lac du Chien, allouant pour les courbes soit transport par terre	25	milles.
Du lac à l'Eau Froide, par les portages de la Prairie, du milieu et de la Savane, à la rivière de la Savane, transport par terre	5	milles.
que les deux tiers de la distance sont navigables, soit donc, transport par terre	160	milles.
Du lac Plat au Fort Garry, allouant pour les courbes, soit transport par terre	.00	milles.
Distance totale	169	milles

Dent 150 milles se feraient par terre, et les autres 319 milles par eau; la distance par la route actuelle, n'est pas de moins de 635 milles, de sorte que sous ce rapport on opérerait une grande épargue."

L'ouverture de cette route serait suivie, de l'avis de votre comité, d'explorations et de travaux plus considérables, et tendrait à faire établir une route directe à travers le

Canada et la Colombie Anglaise.

De la Rivière Rouge au pied des Montagnes Rocheusos, la navigation n'est presque pas interrompue, et l'on a trouvé des passages faciles à travers ces montagnes dans les limites du territoire anglais. La continuation d'un chemin des Montagnes Rocheuses à la

rivière Frazer et au Pacifique, serait la route la plus courte que l'on pourrait adopter, et deviendrait incontestablement la grande route de l'émigration aux régions aurifères, dont

on ne peut prévoir l'étendue.

L'honorable W. H. Seward, aujourd'hui secrétaire d'Etat des Etats-Unis, après avoir visité le Labrador et une partie du Canada en 1857, écrivait ce qui suit:—" Je vois, dans l'Amérique Britannique du Nord, qui s'étend à travers le continent depuis les rives du Labrador et de Terreneuve jusqu'au Pacifique, et occupe une étendue considérable de la zône tempérée, également traversée avec les Etats-Unis par les grands lacs, et jouissant des magnifiques rives du St. Laurent, avec ses milliers d'îles dans le fleuve et le golfe, une région assez vaste pour former le siége d'un grand empire. Dans ses champs de blé de l'ouest, ses immenses terrains de chasse du nord, ses forôts inépuisables—les plus grandes qui existent aujourd'hui sur le globe—ses inappréciables pêcheries, et ses dépôts de minerais encore vierges, je vois tous les éléments de la richesse."

En l'absence de rapports officiels d'études ou d'explorations, votre comité n'est pas en

position de décrire la route de terre passant au nord du lac Supérieur.

Lors de l'interrogatoire de M. A. J. Russell, d'Outaouais, arpenteur de grande expérience, votre comité a pris l'occasion d'attirer son attention sur la possibilité de construire une route de terre entre quelque endroit important du Canada et le Fort Garry. Ce monsieur dit en substance qu'une ligne directe de Montréal au Fort Garry, sur la Rivière Rouge, suivrait l'Outaouais Supérieur, en touchant l'embouchure de la rivière de Montréal au lac Témiscamingue, et remontant la vallée de la rivière de Montréal, toucherait à l'extrémité nord du lac Supérieur et la partie nord du lac des Bois. Cette ligne aurait 400 milles de moins qu'aucune autre ligae au sud des grands lacs, pour se rendre au Fort Garry. L'épaisseur de la neige au lac Témiscamingue est moindre qu'à Québec, et diminue à mesure que l'on approche du lac des Bois. En ligne directe, Montréal est éloignée de 1,400 milles du Fort Garry.

Le tout respectueusement soumis.

George Jackson, Président.

Salle de Comité, Assemblée Législative, 12 septembre 1865.

INDEX

DII

VINGT-CINQUIÈME VOLUME.

29 VICTORIA 1865.

ABSENCE, PERMIS D':-Voir Membres.

ADRESSES:

Son Excellence :- Relatives à-

1. Agriculture, Chambre d':—Pour des Etats des votes donnés pour les membres de la dite Chambre en 1865, avec indication de la date à laquelle chaque état a été transmis au Bureau d'Agriculture, 108. Voir Documents, 1.

District d'Algoma:

- 2. Pour un Etat des deniers dépensés sur des chemins de Colonisation dans le District, et pour copie des rapports faits par les surintendants, etc., de ces chemins, 64. Voir Documents, 2.
- 3. Pour copie des soumissions et du contrat pour l'érection d'une Cour et d'une Prison au Sault Ste. Marie, District d'Algoma, etc., 71.
- 4. Pour un Etat des octrois et ventes de terres dans co District pour des fins minières ou pour des établissements, etc., 81. Voir Documents, 3.
- 5. Rivière Noire:—Pour copie de toutes pétitions, rapports, etc., se rattachant à l'achat des ouvrages pour l'amélioration de cette rivière, et pour faciliter la descente du bois de construction, 225.

Brantford:

- 6. Pour copie du rapport de T. Botham, Commissaire nommé pour s'enquérir des affaires financières de la ditc ville, 65.
- 7. Pour copie de la pétition de la ville de Brantford, et des lettres adressées au Gouvernement au sujet de la proposition d'accepter certains bons de la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, possédés par la dite ville, en paiement de la dette due par la ville au fonds d'emprunt Municipal, 108.

ADRESSES-Suite.

- 8. Confédération des Provinces de l'Amérique du Nord Britannique:—Pour copie de la correspondance échangée depuis le commencement de la dernière Session avec les gouvernements de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau Brunswick, au sujet de la confédération, 39. Voir Documents, 11.
- 9. Caval de la Baie de Burlington:—Pour copie de la cerrespondance, des ordres en conseil, etc., relatifs au prélèvement de péages sur le dit canal; et pour un état des recettes et dépenses pour les einq dernières années, 108.
- 10. Réserves du Cleryé: --Pour un état du montant reçu, dans chaque District dans le Bas-Canada, de la vente des réserves du Clergé, et de l'emploi du dit montant, 224.
- 11. Propriété Littéraire:—Pour une liste des publications qui ont été enregistrées depuis la passation de l'Acte 4-5 Vict., chap. 61, 265.
- 12. Poursuites au nom de la Couronne:—Pour copie des réclamations et comptes de F. G. Johnson, C. R., et d'autres avocats, pour services professionnels dans des poursuites au nom de le Couronne dans le Bas Canada, 126.
- 13. Officiers de Domine:—Pour une Liste de ces officiers employés dans les Districts de Montmagny, Kamouraska, Saguenay et Rimouski, avec leurs salaires, leurs devoirs et le montant des droits de douane perçus, 118. Voir Documents, 16.
- 14. Exposition de Dublin: —Pour un Etat des dépenses se rattachant à la commission députée du Canada à cette Exposition, 97. Voir Documents, 17.
- 15. Excise:—Pour un état des convictions et des amendes pour offenses contre les lois d'excise, et relatif aux infractions des lois d'excise, 224.
- Télesphore Fortin:—Pour copie des témoignages produits contre lui comme régistrateur, etc., 225.
- 17. Ports Francs:—Pour copie de tout Rapport relatif au fonctionnement du système des Ports Francs, 71. Voir Documents, 23.

Service de la Frontière :- Voir infra, 27, 28.

- 18. Compagnie de Navigation de la Grande Rivière:—Pour copie de tous Rapports faits par le Département des Sauvages, ou de toute correspondance échangée avec la Corporation de Brantford, relatifs à cette Compagnie, pendant qu'elle était sous le contrôle de la dite Corporation, 126.
- Chemin de Fer Intercolonial:—Pour copie du Rapport de M. Fleming, et de toute correspondance avec les Gouvernements de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, ou le Gouvernement Impérial depuis le 20 Mars 1864, 39. Voir Documents, 27.
- Statistiques Judiciaires:—Pour un Etat de ces Statistiques par les Cours d'Appel, de Loi Commune, et de Chancellerie, dans le Haut-Uanada, depuis 1849 jusqu'à 1865, 265.
- 21. T. A. Lambert:—Pour un Etat des limites pour coupe de bois accordées à feu Thos. A Lambert sur les terres de la Couronne dans l'agence de G. J. Neagle, 225.
- 22 Terres:—Pour un Etat indiquant les Terres de la Couronne, du Clergé et des Ecoles non vendues dans chaque township du Haut-Canada, 265.

ADRESSES-Suite.

- 23. Droits de Timbre sur les Procédures:—Pour un Etat du revenu provenant de ces droits, chaque mois, depuis la passation de l'Acte 27 et 28 Vic., ch. 5, etc., 265.
- 24. Chemin de Matawin:—Pour la correspondance avec le Surintendant des travaux relatifs au dit chemin, depuis 1857, et pour un Etat des deniers dépensés sur le dit chemin, 64. Voir Documents, 32.

Ecoles Militaires:

- 25. Pour une Liste des élèves admis aux Écoles de Montréal et Québec jusqu'au 1er Août 1865, indiquant ceux qui ont reçu des certificats de première et de secondec lasses, 59. Voir Documents, 31.
- 26. Pour un Etat relatif aux différentes Ecoles Militaires en Canada, indiquant le nombre de demandes, et de certificats de 1ère et 2e classes, et la dépense totale, 81. Voir Documents, 35.

Milice:

- 27. Pour un Etat de la dépense encourue dans le transport et pour le paiement de la Milice et de la police employée au Service de la Frontière, 40.
- 28. Four copie de l'Ordre de Milice appelant en service actif les trois bataillons remplaçant ceux appelés en Décembre 1864; aussi, de l'Ordre les rappelant, 95. Voir Documents, 36.

Greffier de la Couronne et de la Paix, Montréal:

- 20. Pour la correspondance relative à la nomination d'un Député Greffier de la Couronne et de la Paix, pour le District de Montréal, à la place de V. P. H. Bourgeau, 225.
- 30. Pour le Rapport de M. Johnston, commissaire nommé pour s'enquérir de quel manière les records sont tenus au bureau du Greffier de la Couronne, et de la perte de certains documents, 225.
- 31. Prison de Montréal:—Pour un Etat des dépenses pour chaque semestre depuis le ler Janvier 1861, et du nombre moyen des prisonniers, 118.
- 32. Edifices Publics à Ottawa:—Pour copie des instructions, papiers, etc., se rattachant à l'arbitrage maintenant pendant y relatif, etc., 235.
- 33. R. Pope:—Pour copie de ses instructions, rapports et correspondances, comme Agent des Mines à St. François de la Beauce, depuis sa nomination, 64. Voir Documents, 40.
- 34. Acte de Partage: —Pour un Etat des deniers provenant de la vente d'immeubles, en vertu de l'Acte 20 Vie., ch. 65, appartenant à des enfants inconnus ou à des absents, indiquant comment ces deniers out été dépensés, 267.

Poste :

- 35. Pour la correspondance relative au changement du nom du bureau de poste d'Irish Grock en celui de bureau de poste de Jasper, etc., 58. Voir Documents, 41.
- 36. Pour la correspondance relative à la nomination récente du maître de poste des Chûtes de Roxton, Shefford, 118. Voir *Documents*, 42.
- 37. Pour la correspondance et le rapport de l'inspecteur des bureaux de poste relatifs à la démission de M. Watson comme maître de poste de Goderich, et à la nomination de son successeur, 266.

ADRESSES-Suite.

- 38. Préposé à l'engagement des Matelots, Québec:—Pour la correspondance relative à la nomination d'un Député du dit Préposé, et à son salaire depuis 1860, 66. Voir Documents, 46.
- 39. Service Postal par Chemins de Fer:—Pour la correspondance et tous les papiers relatifs à la subvention postale accordée à la Compagnie du Grand Trone, et autres Compagnies de Chemin de Fer, 58. Voir Documents, 49.

Traité de Réciprocité :

- 40. Pour la correspondance avec le Gouvernement Impérial, ou avec le Ministre de Sa Majesté à Washington y relative, 40. Voir Documents, 50.
- 41. l'our la correspondance relative à un discours prononcé à Détroit par le Consul des Etats-Unis en Canada, en Juillet 1865, au sujet du Troité de Réciprocité,—et relative à une lettre qui lui a été adressée par M. Wood, Agent en Chef de la Compagnie du Télégraphe de Montréal, 64. Voir Documents, 51.
- 42. Vol des Banques de St. Alban: Pour copie du Rapport de M. Torrance sur les circonstances se rattachant à la mise en liberté, par le Juge Coursol, des prisonniers accusés de ce vol, et pour copie des instructions, correspondances, témoignages, &c., sur ce sujet, 58. Voir Documents, 53.
- 43. Prison de Sherbrooke: Pour les soumissions, contrats, devis et papiers se rattachant à la construction de cette prison, 224.
- 44. Naufrages: Pour copie du Rapport des Commissaires chargés de s'enquérir des causes de la perte de bâtiments dans le St. Laurent en 1864, 119. Voir Documents, 54.
- 45. Discours:—En réponse au Discours d'Ouverture, 5. Temps fixé pour recevoir l'Adresse, 41. La Chambre se rend auprès de Son Excellence avec l'Adresse; Réponse, 42.
- 46. Surintendant des Inspecteurs des Bois: —Pour toute correspondance relative à la distribution de l'ouvrage parmi les inspecteurs et à d'autres choses se rapportant au bureau du surintendant, 65. Voir Documents, 55.
- 47. Université de Toronto:—Pour une liste des Membres du Sénat, indiquant le nombre d'assemblées auxquelles chaque membre a assisté, 265.

Affaires de la Chambre :- Voir Assemblée Législative, 2.

AGRICULTURE :

- 1. Bill pour abroger le Chap. 32 des Statuts Resondus du Canada, et pourvoir à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manusactures (de M. Cowan); Renvoyé à un comité, 21, 22. Membre ajouté au comité, 91. Autres Bills renvoyés à ce comité, 25, 28. (Voir infra, 2, 3, 4.) Premier Bill rapporté avec des amendements et avec les dispositions des autres bills resondues dans ce bill; Ré-impression ordonnée, 101. Ordre pour considération en comité déchargé, 259.
- 2. L'ill pour amender l'Acte relatif au Burcau d'Agriculture et aux Sociétés d'Agriculture (de M. Pope); Renvoyé au comité sur le Bill précédent, 25. Voir supra, 1.
 - 3. Bill (de M. Perrault); Renvoyé au même comité, 25. Voir supra, 1.

AGRICULTURE—Swite.

- 4. Bill (de M. Huot); Renvoyé au même comité, 28. Voir supra, 1.
- 5. Bill (de M. Dickson), 30. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 264.
- 6. Bill pour amender le chapitre 32 des Statuts Refondus du Canada, relatif au Bureau d'Agriculture et aux Sociétés d'Agriculture; Du Conseil; Lu, 182. En comité général, 219. Passé, 250. S. R., 274, 275. (29 Vic., ch. 10.)
- 7. Bill pour amender le chapitre 26 des Statuts Refondus du Canada relatif aux abus préjudiciables à l'agriculture (de M. Fortier); Ordre de la dernière session lu; Bill présenté; Renvoyé, etc., 27. Rapporté avec amendements; Réimprimé, 143. Ordre pour la considération en comité décargé, 260.
 - 8. Bill (de M. Bourassa), 33. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 180.
- 9. Bill relatif aux abus préjudiciables à l'Agriculture (de M. Bellerose), 70. Renvoyé à un comité, 89. Rapporté, 100. En comité général, 121. Passé, 127.
- 10. Bill pour amender le chap. 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, et pourvoir à des appropriations en faveur d'écoles spéciales d'Agriculture, 44. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 89.
- 11. Lecture de l'entrée dans les journaux de la dernière Session, relative au Rapport du comité chargé de s'enquérir des moyens d'encourager l'Instruction Agricole, Commerciale, Navale et Militaire dans le Bas-Canada; La Chambre décide de se former en comité sur le dit Rapport, 108. Ordre pour considération déchargé, 181.
- 12. Pétition demandant de l'aide au Gouvernement pour l'établissement d'un meilleur système d'Agriculture:—Du Conseil Municipal d'Elgin, 79.

Voir Documents, 1. Adresses, 1.

AJOURNEMENTS: - Voir Assemblée Législative.

ALBION:

1. Pétitions demandant la séparation de ce township du Comté de Peel et son annexion au Comté d'York, 43, 105.

Pétition contre, 116.

ALCALIS:

1. Bill relatif à l'inspection de la Potasse et de la Perlasse (de M. Cartier), 38. Renvoyé à un comité, 62.

Bill concernant l'inspection de la Potasse et de la Perlasse (de M. Rose), 44. Renvoyé à un comité, 89.

3. Pétition demandant des amendements à l'Acte relatif à l'inspection de la Potasse et de la Perlasse :—De la Chambre de Commerce de Montréal, 43.

ALGOMA, DISTRICT D':-Voir Documents, 2, 3. Adresses, 2-4.

AMENDEMENTS :- Voir Questions.

AMHERST, ISLE:—Bill pour amender l'acte relatif aux divisions territoriales quant au Township de l'Isle Amherst, 28. Renvoyé à un comité, 62.

ANCTIL, JOSEPH :- Voir Notaires, 2.

Animaux:—Bill pour prévenir l'introduction et la propagation de maladies qui attaquent certains animaux; Du Conseil, 136. Renvoyé à un comité général, 150. Rapporté, 220. Passé, 241. S. R., 274, 275. (29 Viet., chap. 15).

1865.

ARBITRES:

- 1. Bill (honoraires d'arbitres), 21.
- 2. Bill pour régler les frais d'arbitrage (de M. le Proc.-Gén. Macdonald); Renvoyé à un comité, 25. Rapporté, 178. En comité général; Rapporté, 217. Motion pour le renvoyer de nouveau à un comité général rejetée; Considération ultérieure ajournée, 229. Passé, 237. Par le Conseil. 271, 272. S. R., 275. (2) Viet., chap. 32.)
- Arbues:—Bill pour encourager la plantation d'Arbres propres à la construction, d'Arbres fruitiers, &c.; Présenté; Lu trois fois et passé, 17, 18. Par le Conseil, 119. Bill réimprimé, 119.

ARPENTAGES :- Bill y relatif (Haut-Canada); Renvoyé à un Comité, 26.

Asiles, Inspecteurs des :- Voir Documents, 43.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE:

- 1. La Chambre se rend auprès de Son Excellence : A l'ouverture de la Session, 19.— A la clôture de la Session, 272.—A l'Hôtel du Gouvernement, avec une Adresse, 42.
 - 2. Comité nommé pour aider M. l'Orateur à prendre des arrangements pour la distribution et la dépêche des affaires devant la Chambre, 93. Rapport, 200. Motion pour l'adoption du Rapport; Considération remise, 267.
 - 3. Votes et délibérations devant être imprimés quotidiennement, 2.

RÉUNIONS ET AJOURNEMENTS DE LA CHAMBRE :

- 4. Continue de siéger après minuit, 132, 153, &c.
- 5. Devant avoir deux Séances les Mardis, Jeudis et Vendredis, auxquelles les mesures du Gouvernement ont la préséance, 144.
 - 6. Devant siéger les Samedis, pour le reste de la Session, depuis 1 heure jusqu'à 6, 178.
 - 7. S'ajourne au lendemain plus à bonne heure, 269.
 - 8. S'ajourne pour quelques minutes, pour permettre à un Comité d'Election de s'assembler, 44.
 - 9. S'ajourne faute de quorum, 110.
 - 10. Motion pour ajourner du Jeudi au Lundi suivant, rejetée, 65.

Associations cooperatives:

- 1. Bill pour en autoriser la formation, 79. Renvoyé à un Comité, 123. Rapporté, 198. Passé, 262. Par le Conseil, 271, 272. S. R., 275. (29 Vic., chap. 22.)
 - 2. Pétition pour l'Etablissement d'Associations Coopératives :- Hamilton, 94.

Assurances, Compagnies D':

1. Bill (obtention de rapports statistiques des Compagnies d'Assurances); Du Conseil, 128. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 264.

Assurances, Compagnie L'-Suite.

- 2. Pétitions contre le Bill:—Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique, 177. D. Higgins et autres, 268. Association d'Assurance sur la Vie d'Ecosse, 165.
- Assurances mutuelles, Compagnies D':—Bill y relatif; Du Conseil, 109. Renvoyé à un Comité, 124. Rapporté, 143. Passé, 261. Par le Conseil, 272, 273. S. R. 275. (29 Vic., chap. 37.)
- Assurances:—Bill pour assurer aux femmes et aux enfants le bénéfice des assurances effectuées sur la vie des maris et parents; Renvoyé à un comité général, 19, 20. Rapporté; Réimprimé, 71. Renvoyé de nouveau à un comité général, 109. Rapporté, 122. Passé, 127. Par le Conseil, 175. S. R., 273. (29 Vic., chap. 17.)
- Assurances Mutuelles et Mobilières des cultivateurs du Canada Ouest:—Bill; Lu trois fois et passé, 39. Par le Conseil; 114, 173. S. R., 273. (29 Vic., chap. 94.)
- Aubains:—Bill y relatif, 102. Lu la seconde fois, 112. Passé, 132. Par le Conseil, 175. S. R., 272. (29 Vic., chap. 16.)
 Voir Sujets Naturalisés.
- BANC DE LA REINE:—Bill relatif à la Cour du Banc de la Reine dans le Bas-Canada, 151. Lu la seconde et la troisième fois et passé, 223. Par le Conseil, 239, 249. S. R., 274. (29 Vic., chap. 42.)
- Banque Du Canada: Honoraire payé sur le Bill pour amender la Charte de cette banque (Session de 1863) remboursé, 103.
- Banque du Haut-Canada:—Demande d'amendements à sa Charte, 99. Avis, 111 Bill du Conseil, 144. Renvoyé à un comité, 175. Rapporté, 198. Passé, 210. S. R., 273. (29 Vic., chap. 78.)

Voir Documents, 4.

- Banques et du Commerce, Comite des:—Nommé, 2, 40, 60. Premier Rapport (quorum), 69. Bills renvoyés à ce comité, 61, 62, 75, 81, 86, 88, 89, 103, 107, 108, 123, 128, 150, 173, 200, 223. Rapports sur ces bills, 106, 117, 125, 143, 198, 203, 234. Rapport spécial recommandant des amendements à l'Acte 27 et 28 Vic., chap. 23, 143.
- BANQUE D'UNION DU BAS-CANADA:—Pétition demandant une Charte, 91. Avis, 109. Bill, 102. Renvoyé à un comité, 173. Rapporté, 198. Passé, 209. Par le Conseil, 239, 258. S. R., 274. (29 Vic., chap. 75.)

BAPTEMES :- Voir Documents, 5.

BARBEAU DU BAS-CANADA: -Bill, 30. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 179.

BAYHAM:

- 1. Pétition demandant un Acte pour confirmer le règlement No. 116 de ce township, 43. Avis, 69. Bill, 70. Renvoyé à un comité, 86.
 - 2. Pétitions contre, 121.

BEAUHARNOIS, CANAL :- Voir Documents, 6.

Belleville et Hastings Nord, Chemin de Fer de:

- 1. Demande d'une Charte, 42.
- 2. Pétition du Conseil Municipal d'Hastings, demandant une aide pour construire un Chemin de Fer depuis Belleville jusqu'à la profondeur du comté, 43. Pétitions en faveur, 68, 99.

Voir Marmora, Forges de:

- BERLIN:—Bill pour en changer les limites; Lu deux fois, 29. Renvoyé à un comité, 62. Préambule non prouvé, 125.
- BERTHIER:—Pétition demandant son incorporation comme ville, 100. Avis, 111. Bill, 112. Renvoyé à un comité, 174. Rapporté, 196. Passé, 209. Par le Conseil 238. S. R., 273. (29 Vic., chap. 61.)
- Beverly:—Pétition de S. Mackenzie et autres (terres dont ils ont été dépossédés par suite d'un arpentage incorrect), 94.
- BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT:—Comité conjoint nommé, 57, 79. Rapports; Adoptés, 135, 214.

Voir Documents, 31.

BICKELL, PONT DE :- Voir Ponts, 5-7.

BILLS:

- 1. Liste des Bills devant la Chambre à la prorogation de la Session, mise devant la Chambre, 4. Résolutions de la dernière Session relatives à la continuation des procédures sur ces Bills, lues; Bills présentés de nouveau, 16, 17.
- 2. Bill relatifs à des honoraires présenté, et Résolution autorisant le paiement de ces honoraires adoptée subséquemment, et renvoyée au comité chargé d'examiner le Bill, 122, 123, 200——Imposant une taxe, 122.
 - 3. Ordre pour la seconde lecture déchargé, et Bills retirés, 89, 92, 122, 178.
 - 4. Question pour la seconde lecture remise à 8 mois, 72.
 - 5. Lu la première et la seconde fois, le même jour, et règle suspendue, 238.
- 6. Ordre renvoyant des bills à un comité général déchargé, et les bills renvoyés à comité spécial, 66, 67, 75, etc.
 - 7. Considération en comité général remise à six mois, 113.
- 8. Considérés en comité, rapportés, lus la troisième fois et passés, le même jour, 196, 198, 220.
- 9. Amendés en comité, et rapportés de suite, 107, 212, 262——Rapport devant être reçu un jour subséquent, 112.
 - 10. Renvoyés de nouveau à un comité général, 86, 109, 127, 131, 226, 228.
- 11. Un bill renvoyé de nouveau à un comité général et amendé, et les amendements rejetés par la Chambre, et le bill lu la troisième fois et passé, 227.
- 12. Renvoyés à un comité chargé d'examiner un autre bill, 22, 24, 26, etc.—Qui les rapporte séparément, 143, 148.—Voir infra, 13.
 - 13. Les dispositions de divers bills refondues en un seul, 101, 118, 124, 133, 134, 143

BILLS-Suite.

- 14. Réimprimés tels qu'amendés en comité général, 71.—Par des comité spéciaux, 100, 101, 105, 112, 118, 134, 143.—Par le Conseil, 121.
- 15. Ordre pour la troisième lecture déchargé, et les bills renvoyés à un comité spécial, 93.
 - 16. Amendés après la troisième lecture, 79, 113, 138, 211, etc.
 - 17. Passés très rapidement, 238, 264, 270.
 - 18. Passés sans être renvoyés à un comité, 18, 112, 223, 238, 264, 270.
 - 19. Amendés par le Conseil Législatif, 119, 144, 182.
- 20. Amendements du Conseil examinés et adoptés de suite, 119, 138, 144, 151, 241, 250.—Considérés, et seconde lecture fixée à un jour ultérieur, 114, 182, 239, 251.
- 21. Amendements du Conseil adoptés, procédures sur iceux subséquemment annulées, et message pour en informer le Conseil, 266. Ces amendements sont renvoyés à la Chambre par le Conseil, reconsidérés, amendés et renvoyés au Conseil, 269.
- 22. Du Conseil Législatif, 59, 66, 73, 89, 109, 114, 119, 128, 136, 137, 144, 149, 157, 167, 182, 198, 229.
 - 23. Amendés, 149, 198, 207, 220, 244, 249, 261, 268.
 - 24. Sanctionnés, 272.

BILLS PRIVES:

- 1. COMITÉ des Bills Privés nommé, 2, 40, 60. Membre ajouté, 93. PREMIER RAPPORT (Quorum), 68. Bills renvoyés au comité, 62, 75, 81, 86, 93, 103, 107, 128, 132, 150, 162, 173, 211, 223. Rapports, 101, 125, 134, 142, 148, 156, 162, 177, 195, 203, 214, 224, 235.
- 2. Préambule non prouvé, 125, 162, 178.—Rapport que le comité a refondu deux bills en un seul, 134.—Recommandant le remboursement de l'Honoraire, 142.
- 3. Rapport du Comité des Banques et du Commerce quant au Bill des Mines d'Orde Léry, recommandant que l'Acte 27 et 28 Vic., ch. 23, soit amendé, 143. Voir Chartes d'Incorporation.
- 4. Rapport recommandant certains changements aux Règles à l'égard des Bills Privés, 200. Motion pour l'adoption de ce Rapport ; Considération ajournée, 267.
- 5. Objection est faite à un Bill pour autoriser des Sociétés Ecclésiastiques à vendre des Rectories, savoir : que c'est un Bill Privé, et qu'il devrait être basé sur une pétition ; Procédures ultérieures sur le Bill laissées de côté, 123.
- 6. Objection est faite au Bill du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough (à sa troisième lecture), savoir : que les amendements faits par le Comité des Chemins de Fer excèdent l'avis, et qu'ils devraient être renvoyés au Comité des Ordres Permanents; M. l'Orateur maintient l'objection; Bill passé, 242.
- 7. Pétition des auteurs d'un Bill devant la Chambre demandant des amendements au Bill, 68. Avis, 100. Voir Montréal, 2.
 - 8. 53e Règle suspendue dans certains cas, 85.
- 9. L'Avis requis par la 62e Règle réduit à trois jours pour le reste de la Session, 108.—A un seul jour, 175.

BILLS PRIVÉS-Suite.

- 10. Honoraire sur certains bills remboursé, 204, 215, 267, 272.—Un honoraire payé à une Session précédente, 103, 269.—Sur la recommandation d'un comité, 143.
- BILLETS:—Bills pour étendre l'Acte imposant des droits sur les billets et lettres de change à tous billets et lettres de change de quelque montant qu'ils soient, 218. (Voir Subsides, 2.) Présenté, 219. Motion pour la seconde lecture, 251. Lu la seconde fois et passé, 252. Par le Conseil, 271. S.R., 275. (29 Vic., ch. 4.)

Bors:

- 1. Bill (de M. Joly), 18. Passé, 71. Par le Conseil, 137, 138. S. R., 273. (29 Vic. chap. 53.
 - 2. Bill (de M. Geoffrion); 24, 148.
 - 3. Bill (vente et administration des bois sur les terres publiques); Du Conseil, 229.
- BOTHWELL, COM. DES TERRES ET D'HUILE DE PETROLE DE:—Demande d'une charte, 97. Avis, 101. Bill, 102. Renvoyé à un Comité, 174. Rapporté, 198. Passé, 209. Par le Conseil, 238. S. R., 273. (29 Vic., chap. 91).

BOURGEAU, V. P. H.: - Voir Adresses, 29.

Bourgeois, J. B.:-Voir Membres, 4.

- Brantford:—Pétition relative à l'élection des conseillers de cette ville, 104. Voir Adresses, 6, 7.
- Brock:—Pétition demandant un Acte pour confirmer et établir certains chemins dans ce township, 105. Avis, 111.
- BROCKVILLE ET OTTAWA, CHEMIN DE FER DE:—Bill; Renvoyé à un Comité Général, 20. Rapporté, 80. Passé, 103. Par le Conseil, 144. S. R. 272. (29 Vic., chap. 83).

 Voir Documents, 13.

BRUCE:

- 1. Pétition du Conseil provisoire de Bruce (Chef-lieu), 44. Pétitions en faveur, 78, 94. Avis, 69. Bill, 70. Renvoyé à un Comité, 93. Rapporté, 125. Passé, 196. Par le Conseil, 228. S. R., 274. (29 Vic., chap. 66).
 - 2. Pétitions contre, 78, 151.

BUFFALO ET DU LAC HURON, CHEMIN DE FER DE:

- 1. Bill (arrangement conclu entre la dite Compagnie et celle du Grand-Tronc); Lu deux fois, 26. Renvoyé à un Comité, 61. Rapporté, 111. Motion que la Chambre se forme en Comité sur le Bill; Amendement; Débats sur l'amendement ajournés, 145. Ordre pour considération ultérieure déchargé, 206.
 - 2. Pétitions en faveur du Bill, 124. Renvoyées au Comité chargé d'examiner le Bill, 97.
 - 3. Pétitions contre le Bill, 68, 105, 116, 133, 195. Toutes renvoyées, etc., 97. Voir Documents, 14. Adresses, 7. Chemins de Fer, 6.
- BULSTRODE:—Bill (arpentage de ce township), 85. Renvoyé à un comité, 107. Rapporté, 134. En comité général, 197. Passé, 203. Par le Conseil, 250. S. R., 274. (29 Vic., chap. 63.)
- Burlington, canal de la Baie de :-Pétition de la Chambre de Commerce d'Hamilton, demandant l'abolition des péages sur icelui, 79.

Voir Adresses, 9.

CANADA, CHEMIN DE FER CENTRAL DU :—Bill, 34. Renvoyé à un comité. 75.

CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE :

- 1. Bill y relatif, 28. Renvoyé a un comité, 62. Rapporté, 198. En comité général, 210. Passé, 219. Par le Conseil, 270. S. R., 275. (29 Vic., chap. 78.)
- 2. La Chambre décide de se former en comité pour examiner les péages à payer sur le dit Canal, 162. Ordre pour les examiner déchargé, 211.

CANAUX :- Voir Chemins de Fer, 4, 5.

Canonto:—Lecture d'une entrée dans les Journaux relative au rapport du comité au sujet de matières se rattachant à l'arpentage de ce township, 118.

CAUTIONNEMENTS :- Voir Documents, 7, 8.

CAUTIONS DES OFFICIERS PUBLICS:—Bill, 35. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 180.

CERTIFICATS D'ACQUITTEMENT D'HYPOTHÈQUES: - Voir Enregistrement, Lois d', 2.

CHARDONS:—Bill présenté; Lu trois fois et passé, 17. Par le Conseil, 96. S. R., 273. (29 Vic., chap. 40.)

CHARTES D'INCORPORATION:—Bill pour en accorder aux compagnics manufacturières et autres, 34. En comité général, 216. Fassé, 222. Par le Conseil, 238. S. R., 274. (29. Vic., chap. 20.)

CHASSE:

- 1. Bill (Bas-Canada); Renvoyé à un comité, 22. Bill relatif aux rats musqués aussi renvoyé à ce comité, 24. Le premier de ces Bills rapporté, 125. Ordre pour considération en Comité déchargé, 259.
 - 2. Bill relatif aux rats musqués, 24. Voir supra, 1.
- 3. Bill (Haut-Canada), 36. Renvoyé à un comité, 88. Rapporté, 118. En comité général, 212. Passé, 229.

CHATEAUGUAY, RIVIÈRE:—Pétition des Sœurs de Charité, de Montréal, demandant à être exemptées d'avoir une passe migratoire à leur écluse de moulin sur cette rivière, 78.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL: - Voir Documents, 27. Adresses, 19.

CHEMIN, COMPAGNIES DE:

- 1. Bill pour amender l'Acte relatif aux compagnies à fonds social pour la construction de chemins, etc., dans le Haut-Canada; Renvoyé à un comité, 27. Voir Compagnies à Fonds Social.
- 2. Pétition demandant des amendements à l'Acte relatif aux compagnies de chemin dans le Haut-Canada :- Elgin, 91.

CHEMINS:

- 1. Bill pour amender les lois municipales du Haut-Canada quant aux corvées sur les chemins de comté; Renvoyé à un comité, 21. Voir Terres, 1.
- 2. Bill (macadamisage des routes postales dans le Bas-Canada), 33. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 92.

CHEMINS—Suite.

3. Pétitions demandant de l'aide pour des chemins :—St. Lambert, 43. Granby, 91. Colbert, 116. Nouveaux Townships de l'Est, 177.

CHEMINS DE FER:

- 1. Bill (subvention postale); Lu deux fois, 21, 22. Renvoyé à un comité, 61. Rapporté, 204. Passé, 262. Par le Conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic., ch. 5.)
- 2. Bill pour abroger les sections 147 et 148 du ch. 66 des Stat. Ref. du Canada; Lu deux fois, 23, 24. Renvoyé à un comité, 61.
- 3. Bill pour expliquer l'Acte des chemins de fer, 32. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 264.
- 4. Bill pour mieux régler le trafic sur les chemins de fer et canaux, 95. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 181.
- 5. Comité des chemins de fer, etc., nommé, 2, 40, 60. Bills renvoyés à ce comité, 61, 150, 173. Rapports, 111, 178, 198, 204.
- 6. Comité nommé pour s'enquérir des raisons qui ont empêché certaines compagnies de chemin de fer d'obéir à l'ordre de la Chambre du 25 Janvier dernier, 126. Rapport; Ordre en conséquence, 134. Voir Documents, 48, 49. Adresses, 39.

CHEVALIER, P. R.: - Pétition de E. Crépeau contre lui comme Shérif, 217.

CHEVAUX, VOLEURS DE :-Bill y relatif, 35. Renvoyé à un comité, 88. Voir Terres, 1.

CHIENS ET MOUTONS:

- 1. Bill pour imposer une taxe sur les chiens et pour mieux protéger les moutons dans le Haut-Canada, 30. En comité général, et résolution renvoyée à ce comité (infra, 2), 122. Bill passé, 263. Par le Conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic., ch. 39.)
- 2. La Chambre décide de se former en comité pour imposer une taxe sur les chiens, 83. Examinée, 93. Rapport d'une résolution; Adopté, 110.

CIMETIÈRES: Bill, 30. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 179.

CLÔTURES:—Bill relatif aux clôtures de ligne et aux cours d'eau; En comité général, 19, 20. Ordre déchargé; Renvoyé à un Comité Spécial, 66. Voir Terres, 1.

COBOURG ET PETERBOROUGH, CHEMIN DE FER DE:

- 1. Pétitions demandant des amendements à la charte de la compagnie, 79, 91. Avis, 84. Bill, 91. Renvoyé à un comité, 150. Rapporté, 198. En comité général, 222. Motions pour ajourner la troisième lecture, etc., 235. Motion rejetée, 241. Objecté que le Bill aurait dû être renvoyé au Comité des Ordres Permanents, vu que les amendements faits par le comité des chemins de fer outrepassent l'avis; Objection maintenue; Motion pour renvoyer le bill à ce comité rejetée; Bill passé, 242. Par le Conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic., ch. 79)
 - 2. Pétitions contre le Bill, 155.
 - 3. Pétition demandant des amendements au Bill, 195.
- Code Civil:—Bill y relatif; En comité général, 20. Examiné et amendé; Résolutions rapportées par le comité de la dernière Session auquel avait été renvoyé le Bill, adoptées saus amendements, 75. Rapport, 104. Renvoyé de nouveau à un comité général, et amendé; Rapporté, 131. Lu la troisième fois, amendé et passé, 138. Par le Conseil, 182. S. R., 273. (29 Vic., chap. 41.)

Colonisation :- Voir Emigration.

COLONISATION, CHEMINS DE: - Voir Documents, 2, 32, 33. Adresses, 2. 24.

Colporteurs: -Bill, 79. Renvoyé à un comité, 123. Voir Terres, 1.

COMITES:

- 1. Résolution pour la nomination de comités permanents, 2. Comité nommé pour préparer les listes des Membres devant composer les dits comités, 40. Rapport; Adopté, 60. Voir Banques et du commerce, Comité des. Bills privés, 1. Dépenses contingentes. Emigration. Lois expirantes. Ordres permanents. Impressions, 1. Priviléges. Comptes Publics. Chemins de Fer, 5. Voir aussi Elections contestées, 1. Bibliothèque.
 - 2. Comités généraux, 83, 108, 118, 138, 162, 215.
- 3. Délibérations de comités généraux entrées dans les journaux, 92, 93, 115, 131. 139, 199.
 - 4. Rapportent progrès, et obtiennent la permission de siéger de nouveau, 197, 199.
- 5. Rapportent des résolutions, et obtiennent la permission de siéger de nouveau, 115, 155.
 - 6. Ordre pour que la Chambre se forme en comité général déchargé, 179.
 - 7. Comités conjoints :- Voir Bibliothèque. Impressions, 1.
- 8. Comités spéciaux nommés, 40, 58, 73, 93, etc. Voir Naissances, 1, 2. Elections contestées, 1. Assemblée Législative, 2. Sujets naturalisés. Chemins de Fer, 6.
 - 9. Motions pour nommer des comités spéciaux rejetées, 82, 95, 136.
 - 10. Règle limitant le nombre des Membres d'un comité suspendue, 24.
- 11. Membres ajoutés à des comités permanents ou spéciaux, 83, 91, 93.—A un comité conjoint, 79.
- 12. Quorum de comités permanents réduit, 68, 69, 71.—D'un comité conjoint, 69.—D'un comité spécial, 40, 63.
 - 13. Iustruction à un comité spécial, 160.
 - 14. Devant faire rapport de temps à autre, 24.
 - 15. Rapport imprimé, 136.
 - 16. Rapports adoptés, 61, 119, 136, 156, 213, 214, 237.
 - 17. Rapport retiré avec la permission de la Chambre, 225.
 - 18. Rapport d'un comité de la dernière Session renvoyé à un comité général, 108.

COMMERCE :- Voir Banques et du Commerce, Comité des.

Compagnie Miniere Anglo-Canadienne:—Bill; Lu deux fois, 28. Renvoyé à un Comité, 62. Rapporté, 106. En Comité Général, 115. Passé, 144. Par le Conseil, 182, 208. S. R., 273. (29 Vic., chap. 90.)

COMPAGNIES A FONDS SOCIAL:

1. Bill (de M. Mackenzie); Renvoyé à un Comité, 24, 25. Bill des Compagnies de Chemin renvoyé au même Comité, 27. Le Bill suivant aussi renvoyé au même Comité, 122. Rapporte le premier Bill amendé et refondu avec l'autre Bill, 135. Passé, 260. Par le Conseil, 272. S. R., 275. (29 Vic., chap. 36.)

COMPAGNIES A FONDS SOCIAL-Suite.

- 2. Bill pour amender la loi relative aux Municipalités qui possèdent des actions dans ces sortes de compagnies, 31. Renvoyé à un Comité, 122. Voir supra, 1.
- 3. Bill (de M. Walsh), 85. Renvoyé à un Comité, 123. Rapporté, 143. Passé, 260. Par le Conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic., chap. 21.) Voir Chartes.

COMPTES PUBLICS:

- 1. Comité des, nommé, 2, 40, 60. Premier rapport (quorum); Comptes Publics jusqu'au mois de Juin 1864, et Etat de la Dépense jusqu'au mois de Juin 1865 renvoyés à ce Comité, 69. Second rapport, 95. (App. No. 1); Imprimé, 100.
- 2. Recommandation du Comité des Impressions, qu'à l'avenir 30 exemplaires additionnels des Comptes Publics soient imprimés pour l'usage du Comité des Comptes Publics; Adoptée, 156. Voir Documents, 44, 45.
- COMPTES MUNICIPAUX:—Pétition demandant des amendements à la Loi qui règle le mode d'auditer les Comptes:—Essex, 100.
- Confederation des provinces de l'Amerique du Nord Britannique ;—Voir Documents, 9-12. Adresses, 8.

CONSEIL LEGISLATIF:

MESSAGES AU CONSEIL:

- 1. Relatif à la nomination d'un Comité Conjoint, 64.
- 2. Nommant les Membres de la Chambre devant faire partie d'un Comité Conjoint, 57.
- 3. Relatif à des amendements à un Bill adoptés par erreur, et priant leurs Honneurs de renvoyer le Bill, 267.
- 4. Envoyés au Conseil par l'entremise du Greffier, 196, 220, &c.—D'un Membre, 57, 64.

MESSAGES DU CONSEIL:

- 5. Communiquant des Bills du Conseil, et priant la Chambre d'y concourir, 59, &c. Voir Bills, 22.
 - 6. Adoptant des Bills de la Chambre, 151, 182, &c.
- 7. Nommant des Membres de son côté devant faire partie de Comités Conjoints, 57, 68.
- 8. Renvoyant le Bill et les amendements adoptés par erreur par la Chambre, 269. Voir *Elections contestées*, 5.
- Constables:—Pétition des Constables du comté de Waterloo, demandant que leur rémunération soit la même que celle des petits jurés, 73.
- Construction:—Bill (privilége des constructeurs et des personnes qui fournissent des matériaux de construction), 33. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 180.

Construction, Sociétés de :

1. Bill pour établir d'autres dispositions pour l'administration des Sociétés Permanentes de Construction dans le Haut-Canada (de M. Street), 35. Renvoyé à un comité,

Construction, Sociétés de Suite.

- 88. Bill suivant aussi renvoyé au même comité, 89. Rapport du premier Bill amendé, 118. En comité général, 212. De nouveau en comité général; Passé, 226. Par le Conseil, 238. S. R., 274. (29 Vic., chap. 38).
- 2. Bill (de M. Cameron), 61. Renvoyé au même comité que le bill précédent; 89. Voir supra, 1.

Construction, Sociétés Permanentes de :- Voir Construction, Sociétés de.

CONTRIBUTIONS: SCOLAIRES :- Voir Education, 4.

CONVICTIONS SOMMAIRES:

- 1. Bill y relatif (de M. Wallbridge), 31. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 122.
- 2. Bill y relatif (de M. Macfarlane), 37. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 180.
 - 3. Bill y relatif (du Conseil), 59. Renvoyé à un comité, 92.
- Corporation, Droits de: Bill, 33. Renvoyé à un comité, 91. Rapporté, 133. Passé, 260. Par le Conseil, 271, 272. S. R., 275. (29 Vic., chap. 45).

CORVÉE :- Voir Chemins, 1.

COTISATIONS:

- 1. Bill y relatif concernant le Haut-Canada; En comité général, 19. Ordre déchargé; Renvoyé à un certain comité spécial, 66. (Voir *Terres*, 1.) Rapporté (Voir *Terres* 2), 124. Réimprimé, 136. Ordre pour considération en comité déchargé, 259.
 - 2. Pétition demandant des amendements au Bill précédent: London, 78.
 - 3. Pétition contraire à la précédente, 68.
- 4. Pétition demandant des amendements aux lois de cotisation du Haut-Canada:—Bathurst, 116. Grey, 91. Guelph, 247. Ontario, 224. Wellington, 43.
- 5. Toutes ces pétitions renvoyées au comité sur le Bill relatif aux terres vendues prématurément pour taxes, 77. Voir Terres, 1.

Cours :- Voir Adresses, 20.

Cours de Circuit :- Voir Cours Supérioure et de Circuit.

COURS DE COMTÉ:—Bill y relatif (du Conseil), 66. Lu une seconde fois, 89. Passé, 91. S. R., 273. (29 Vic., chap. 30.)

Cours de Division ;

- 1. Bill (de M. Scatcherd), 19. Renvoyé à un comité, 160.
- 2. Bill (de l'Hon. M. Cameron), 35. En comité général, 264. Passé, 268. Par le Conseil, 272. S. R., 276. (29 Vic., chap. 31.)
 - 3. Pétition pour des amendements à l'Acte des Cours de Division :- Middlesex, 91.
- Cours Superieure et de Circuit :-Bill (du Conseil), 182. En comité général, 219. Passé, 249, 272. S. R., 274. (29 Vic., chap. 43.)

COURS-D'EAU:

- 1. Bill pour amender le chap. 51 des Statuts Refondus du B.-C., relatif à l'amélioration des cours-d'eau, 34. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 180.
- 2. Bill relatif au droit de se servir des cours-d'eau pour y ériger des moulins et des chaussées, 74. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 180.
- COURTIERS: -Bill, 32. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 179.
- COYNE, H. H.:—Sa pétition pour se faire admettre procureur et solliciteur, 95. Avis, 100. Bill, 102. Renvoyé à un comité, 128. Rapporté, 142. Passé, 206. Par le Conseil, 238. S. R., 274. (29 Vic., chap. 118.)
- CRÉDIT FONCIER: --Bill présenté; Lu deux fois, 28. Renvoyé à un comité, 62. Rapporté, 198.

CUIR:

- 1. Bill. 36. Renvoyé à un comité, 122. Rapporté, 143. Passé, 260.
- 2. La Chambre décide de se former en comité au sujet de l'inspection du cuir et des peaux crues, 83. En comité général, 92. Rapport de 8 résolutions; Adoptées, 109. Résolutions renvoyées au comité chargé d'examiner le Bill, 123. Voir supra, 1.
- 3. Pétition demandant des amendements à la loi relative à l'inspection du cuir ct des peaux crues :-Toronto, 124.
- CUTTEN, W. H.:—Bill pour son admission comme procureur et solliciteur, 38. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 178.

Débiteurs de la couronne :

- 1. Bill y relatif (Haut-Canada,) 32. Renvoyé à un comité, 122. (Voir Procédure en Loi Commune, 1.) Rapporté (infra, 2); Réimprimé, 143. Ordre déchargé, 260.
- 2. Bill (enregistrement des actes créant des dettes en faveur de la Couronne), 34. Renvoyé à un comité, 122. Voir Procélure en Loi Commune, 1. Voir supra, 1.

DECES :- Voir Naissances :

DELÉRY, MINES D'OR:—Pétition pour des amendements à la charte de la compagnie, 91.

Avis, 101. Bill, 102. Renvoyé à un comité, 107. Rapporté, 143. (Voir Chartes d'Incorporation.) Autre rapport, 198. Ordre déchargé, 256. Honoraire remboursé, 267.

DENISON G. T. :-Sa pétition, 43.

DEPENSES CONTINGENTES:

COMITÉ des Dépenses Contingentes nommé, 2, 40, 60. PREMIER RAPPORT (quorum), 69. SECOND RAPPORT (Nominations, etc.—App. No. 3.); Imprimé, 136. Rapport retiré, 225. TROISIÈME RAPPORT (reprise en considération du Second Rapport), 235. App. No. 3.

DIMANCHE: - Pétitions pour la passation d'un Acte pour mieux faire observer le dimanche: -- Argenteuil, 133. Ontario, 177.

DISCOURS: -Voir Adresses, 45. Gouverneur-Général, 1, 2, 5.

OCUMENTS:	REQUIS.	PRÉ- SENTÉS.
MIS DEVANT LA CHAMBRE :- Relatifs à-		
1. Chambre d'Agriculture: —Etat des votes enregistrés pou les Membres du dit bureau en 1865 (Pas d'imprimer 156.) (Documents de la Session, No. 29.)	r Par adresse	125
District d'Algoma:	l autosse	120
2. Etat des deniers dépensés sur les chemins de colonisation dans ce district, et rapports des surintendants de ce chemins (certaines parties à imprimer, et en anglai	3	
seatement, 215.) (Documents de la Session, No. 34.)	Do.	183
3. Etat des octrois et ventes de terres dans ce district, pour des fins minières ou de colonisation; aussi, des terrains miniers demandées, et copie des Ordres en Consei concernant les mines et les ventes de terres dans		• • •
cet endroit. (Imprim en anglais, en abrégé, 267.) (Documents de la Session, No. 34.)	Do.	214
4. Banque du H. Canada:—Etat des paiements en principal et intérêts payés au receveur général par cette banque en vertu de l'ordre en conseil du 19 Nov. 1863, à venir jusqu'au 1er juillet 1865, et montant encore dû par la banque (Imprimé, 100)		
5. Baptêmes, Mariages et Sépultures:—Etats pour les divers	58	74
districts du B. Canada (Pas à inprimer, 155). (Documents de la Session, No. 1).	1	2
6. Canal de Beauharnois:—Copie du rapport de M. Baillargé et de la correspondance relative aux dommages causés par la construction du dit canal (Pas à imprimer, 155) (Documents de la Session, No 13)	Par ad. de la	} 74
Cautionnements:	dern. sess.)
7. Etat des cautionnements enregistrés entre le 19 janvier et le 8 août 1865. (Pas à imprimer, 155).	1, 1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
(Documents de la Session, No. 6).	1 . 1	67
8. Etat des do. do. entre le 19 février 1864 et le 19 janvier 1865(Documents de la Session, No. 6).	Do	94
Confédération des Provinces de l'An. du N. Britannique:		•
 Correspondance avec le secrétaire colonial relative à la députation chargée de conférer avec le gouvernement de S. M. sur le projet de confédération et sur d'autres 		
affaires importantes	Par message	7
10. Dépêche en réponse aux adresses relatives à la confédération	Do.	16
		1.0

D0	DUMENTS—Suite.	REQUIS.	PRÉ- SENTÉS.
	11. Correspondance avec le gouvernement de la N. Ecosse et du N. Brunswick sur le même sujet, depuis le commencement de la dernière session (<i>Imprimée</i> , 100). (Documents de la Session, No. 9).	Par adresse	74
,	12. Dépêche du secrétaire colonial communiquant copie de deux dépêches adressées aux lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, relatives à la confédération, et copie d'un rapport du conseil exécutif du Nouveau-Brunswick sur ce sujet.	Par message	162
	13. Chemin de Fer de Brockville et Ottawa:—Correspon- pondance relative au prêt fait par Brockville et Eliza- bethtown à la compagnie, etc	\ !	
	14. Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron:—Etat des recettes sur ce chemin pour les marchandises et les passagers pour 1864, tel qu'ordonné, la dernière session (Lettre y relative, 176)	17	
	15. Juges de Comté, Haut-Canada:—Etat des salaires payés à même le fonds d'honoraires aux juges de comté recorders, etc., avec indication du nombre de cours de division tenues pour chaque comté, etc. (Documents de la Session, No. 4.	Par ad. de la	
	16. Cfficiers de Douane:—Liste de ces officiers dans le districts de Montmagoy, Kamouraska, Saguenay e Rimouski, avec leurs salaires, leurs devoirs et l montant des droits par eux perçus (Pas à imprimer 156)(Documents de la Session, No. 30.	e	e 14 4
	17. Exposition de Dublin:—Etat des dépenses s'y rattachan (Pas à imprimer, 213). (Documents de la Session, No 28.	11	128
ı	18. Education:—Rapport des écoles normales, modèles et d grammaire dans le Haut-Canada, pour 1864. (Imprim 100.)(Documents de la Session, No. 5	911	6
,	Estimés (Service public): 19. Estimés pour l'année expirant le 30 juin 1866; Renvoyau comité des subsides. (Voir Subsides, 1.)	H	
	(Documents de la Session, No. 18 20. Estimés supplémentaires; Renvoyés, etc. (Documents de la Session, No. 18		ge 8 15
	21. Fonds d'Honoraires, HC.:—Etat pour l'année expira le 30 juin 1865 (Documents de la Session, No. 21 Voir supra, 15, et infra, 30.	nt	
	22. Pêcheries:—Rapport de P. Fortin, écr., pour 1864. (I primé, 156.)(Documents de la Session, No. 2	m- Par ordre Son Ex.	de } 10

DOCUMENTS—Suite.	REQUIS.	PRÉ- SENTÉS.
23. Ports Francs:—Rapports y relatifs. (Certaines parties à imprimer, 267(Documents de la Session, No. 37.)	Par adresse	235
24. Bons Templiers:—Rapport annuel. (Documents de la Session, No. 19.)	Par acte	90
Grand Tronc de Chemin de Fer:		100
25. Etat des recettes pour 1864 tel qu'ordonné à la dernière session. (Voir Chemins de fer, 6.)	135	146
26. Correspondance (remise des bons du Grand Tronc); Imprimé(Documents de la Session, No. 40.)	Par ordre de Son Ex.	} 269
27. Chemin de fer intercolonial:—Rapport de M. Fleming. (5000 exemplaires imprimés, 156. Cartes aussi, 213.) (Documents de la Session, No. 8.)	Do.	79
Biens des Jésuites:		
28. Etat des commutations effectuées dans les censives des biens des Jésuites, de la seigneurie de Lauzon et du domaine de la couronne à Québec et Trois-Rivières	Par acte	72
29. Etat relatif aux biens des Jésuites, pour 1865. (Documents de la Session, No. 33.)	Do	167
	Par ad. de la dern. sess	} 79
31. Bibliothèque du Parlement:-Rapport du bibliothécaire.	11e Règle.	3
32. Chemin de Matawin:—Correspondance avec les surintendants relative à ce chemin, depuis 1857; et état de la dépense. (Pas à imprimer, 155). (Documents de la Session, No. 12).	Par adresse	144
33. Chemins Métapédia et Témiscouata: — Correspondance, &c., depuis 1864, relative à l'ouvrage à faire sur ces chemins, etc. (Pas à imprimer, 155). (Documents de la Session, No. 12).		} 74
Ecoles Militaires:		
31. Etat des élèves admis aux écoles militaires jusqu'au 1er Août 1865, indiquant ceux qui ont reçu des certificats de première et de seconde classe respectivement. (Pas à imprimer, 155)(Documents de la Session, No. 10).		74
35. Etat relatif aux différentes écoles militaires en Canada, indiquant le nombre de demandes et de certificats de lère et de 2e classes, et la dépense totale (Pas à imprimer, 155)(Documents de la Session, No. 10).	Do.	125

οστ	MENTS—Suite.	REQUIS.	PRÉ- SENTÉS
3	3. Milice:—Copie de l'ordre de Milice appelant en service actif les trois bataillons qui ont remplacé ceux qui avaient été appelés en Décembre 1864,—et de l'ordre les rappelant. (Pas à imprimer, 155). (Documents de la Session, No. 10).	Do.	13
3	7. Société St. Ignace de Montréal :-Rapport jusqu'en août 1865. (Pas à imprimer, 155). (Documents de la Session, No. 20).	Par acte	9
3	3. Rapports municipaux:—Pour le Haut et le Bas-Canada. (Documents de la Session, No. 36).	Do	23
. 3). Territoire du N. Ouest:—Papiers y relatifs.	Par message	4
. 4	D. R. Pope:—Copie de ses instructions, rapports et correspondances comme agent des mines à St. François de la Beauce (Pas à imprimer, 213). (Documents de la Session, No. 26).	Par adresse	10
	Poste:	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
. 4	1. Correspondance (changement du nom du bureau d'Irish Creek en celui du bureau de Jasper) (Pas à imprimer, 156)Documents de la Session, No. 24).	Do.	10
4	2. Correspondance (nomination du maître de poste à Roxton). Pas à imprimer, 267)(Documents de la Session, No. 35).	Par adresse	21
4	3. Inspecteurs des Prisons:—Rapport annuel pour 1864. (Pas à imprimer, 100, 213)(Documents de la Session, No. 14).	Par ordre de Son Ex	}
	Comptes Publics:		
	1. Etat de la dépense pour le service public jusqu'en juin 1865, et des appropriations subséquentes à cette date, à même le crédit général de \$2,380,000 (Renvoyé à un Comité, 69. Voir Comptes Publies).	Par message	
4	5. Comptes Publics pour 1864-5. (Documents de la Session, No. 38).		1 1
4	6. Préposé à l'engagement des Matelots, Québec:—Correspondance relative à la nomination et au salaire de son député (Pas à imprimer, 156)(Documents de la Session, No. 22).	Par adresse	1
. 4	7. Maison de la Trinité, Québec:—Comptes, pour l'année expirée le 30 juin 1865. (Documents de la Session, No. 3).	Par anto	
		1 at acce	
	Service Postal par Chemins de Fer:		1
	8. Rapport des commissaires. (Documents de la Session, No.7.)	Par ordre de Son Ex.	}}

	MENTS—Suite.	REQUIS.	PRÉ- SENTÉS.
S	ervice Postal par Chemin de Fer-Suite.		
49	O. Copies des commissions, rapports, correspondances et ordres en conseil depuis le dernier état, au sujet de la subvention à accorder aux compagnies de chemin de fer		90
,	Traité de réciprocité :		
50	Correspondance depuis le commencement de la dernière session y relative (Pas à imprimer, 155.) (Documents de la Session, No. 11.)	11	74
51	. Correspondance relative à un discours fait à Détroit par le consul américain en Canada, et à une lettre de M. Wood, etc. (Pas à imprimer, 156.) (Documents de la Session, No. 23)		704
52	Régistrateurs:—Rapport du régistrateur de Stormont, indiquant les honoraires et émoluments pour 1864 (Pas à imprimer, 155.) (Documents de la Scssion, No. 16.)		104 77
58.	Vol des banques de St. Alban:—Rapport de M. Torrance, commissaire, sur les circonstances se rattachant à la mise en liberté, par le juge Coursol, des prisonulers accusés du vol de ces banques; avec copie des instructions, correspondances et témoignages (Pas à imprimer, 213.)(Documents de la Session, No. 31.)		156
	Naufrages:—Rapport des commissaires nommés pour s'enquérir des causes de ces naufrages dans le St. Laurent en 1864. (Pas à imprimer, 213.) (Documents de la Session, No. 32.) Surintendant des mesureurs de bois:—Correspondance	Do.	156
	resauve a la distribution de l'ouvrage parmi les mesu- reurs. (Pas à imprimer, 156.) (Documents de la Session, No. 27.)	Do.	106
	Tableaux du commerce et de la navigation :—Pour 1864-5. (Documents de la Session, No. 39.) Iniversité de Toronto :	Par ordre de Son Ex.	268
57.	Rapport annuel du conseil du collège de l'université. (Documents de la Session, No. 2.)	Par acte	42
58.	Rapport anguel du sénat, pour 1864. Do	Do	63

DOUAIRE:

- 1. Bill y relatif; Renvoyé à un comité, 25.
- 2. Autre bil! (du conseil), 109.

DOUANE, OFFICIERS DE :- Voir Documents, 16. Adresses, 13.

Dowswell, A. H.: - Voir Lanark et Renfrew, 2.

DUBLIN, EXPOSITION DE: - Voir Documents, 17. Adresses, 14.

DUFRESNE, MR. :- Voir Membres, 4.

DUNSFORD, MARTIN:—Sa pétition pour se faire admettre avecat, 73. Avis, 84. Bill 126. Renvoyé à un comité, 174.

Ecoles :- Voir Éducation.

ÉCOLES, TERRES DES :- Voir Adresses, 22.

Écoles de Grammaire :-- Voir Éducation, 5, 8.

Écoles Militaires: - Voir Documents. 34, 35. Adresses, 25, 26.

ECORCES DU CANADA, COMPAGNIES DES :-Bill, 34. Renvoyé à un Comité, 75.

EDUCATION:

- 1. Bill pour amender le chapitre 15 des Statuts Refondus du Bas Canada relatif à l'éducation (de M. Taschereau); Lu deux fois, 19. En comité général; Passé, 86. Par le conseil, 119. S. R., 272. (29 Vic., chap. 48.)
 - 2. Bill (de M. Dunkin), 30. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 179.
 - 3. Bill (de M. Paquet), 31. Seconde lecture renvoyée à 3 mois, 67.
- 4. Bill pour amender l'Acte 27 Vic., chap. 11, relatif à la perception des contributions scolaires, 37. Renvoyé à un comité, 88. Rapporté, 111. En comité général, 119. Passé, 127. Par le conseil, 175. S. R., 273. (29 Vic., chap. 49.)
- 5. Bill (amélioration des écoles de grammaire, H. C.), 148. En comité général, 223. Rapporté, 246. Passé, 248. Par le conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic. chap. 23)
- 6. Pétition de R. McCallum et autres, demandant à être payés de ce qui leur est dû comme instituteurs à la retraite, 79.
- 7. Pétitions pour le redressement de certains griess se rattachant à l'éducation protestante dans le Bas-Canada:—Huntingdon, 90. Montréal, 94.
- 8. Pétition pour l'abolition des nouveaux règlements des écoles de grammaire quant à la distribution des deniers du fonds des écoles de grammaire :—Owen Sound, 212.

Voir Documents, 18.

EGLISE D'ANGLETERRE: — Bill, 59. Motion pour la seconde lecture; Objection; M. l'Orateur décide que c'est un Bill privé, 123.

EGLISES:

- 1. Bill concernant la construction des égliscs, etc., (de M. J. Dufresne); Renvoyé à un comité, 24. Rapporté; Réimprimé, 105. En comité général, 199. Passé, 211. Par le conseil, 239, 240, 263. S. R., 274. (29 Vic., chap. 52).
 - 2. Bill (de M. Denis), 33. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 180. Voir *Paroisses*.

ELECTIONS:—Bill relatif aux élections des membres de la législature, 31. Motion pour la seconde lecture; Amendement, adopté, 71. Voir Privilèges.

ELECTIONS CONTESTEES:

- 1. Comité Général des Elections:—Mandat de M. l'Orateur nommant les membres de ce comité, 73.
- 2. La Chambre s'ajourne pendant quelques minutes pour permettre à un comité d'élection de se réunir, 44.
- 3. Procédures et témoignages dans une élection contestée devant être mis sur la table; Imprimés, 131. Renvoyés au comité des priviléges et élections, 168.
- 4. Ville de Niagara:— (Procédures continuées de l'avant-dernière Session.) M, l'Orateur met devant la Chambre le rapport du commissaire nommé pour prendre les témoignages, 161. Rapport de l'absence de membres, 200, 213, 224, 241, 249, 270.
- 5. St. Hyacinthe:—(Procédures continuées de la dernière Session.) Le comité autorisé à s'ajourner, 44. Rapport favorable au membre siégeant, et appelant l'attention de la Chambre sur plusieurs actes illégaux, 128. Procédures mises sur la table (App. No. 4); Imprimées, 131. Renvoyées au comité des priviléges et élections, 163. Rapport, 213.
- 6. Division N. de Waterloo:—(Procédures continuées de la dernière Session.). Permis au comité de s'ajourner, 41. Rapport de l'absence de membres, 105, 112. Rapport définitif en faveur du membre siégeant, 117.
- ELY:—Pétition demandant un acte pour légaliser un arpentage de M. Wells d'une partie de ce township, 91. Avis, 100. Bill du conseil, 128. Renvoyé à un comité, 174. Rapporté, 196. Passé, 208. S. R., 273. (29 Vic., chap. 64).
- EMIGRATION:—Comité d'émigration et de colonisation nommé, 2, 40, 61. Premier rapport (quorum), 71, second rapport, 213. (App. No. 6).
- ENLEVEMENT:—Bill, 44. Renvoyé à un comité, 88. Rapporté, 117. Passé, 211. Par le Conseil, 238. S. R., 273. (29 Vic., chap. 14.)

ENREGISTREMENT, LOIS D':

- 1. Bill (de M. Cockburn); En comité général, 19. Ordre déchargé; Renvoyé à un comité spécial, 75. Membres ajoutés au comité, 97. Rapporté, 148. En comité général, 246. Passé, 246. Par le Conseil, 271. S. R., 276. (29 Vic., chap. 24).
- 2. Bill pour amender la section 39 du chap. 37 des statuts refondus du Bas-Canada, 106. Passé, 264. Par le conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic., chap. 44.)

 Voir Documents, 52. Débiteurs de la Couronne, 2.

ENTREPOT: -Bill, 32. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 179.

ESTIMES: - Voir Documents, 19, 20.

Excise, Droits D':

- 1. Bill d'excise, 162. En comité général, 219. Motion que M. l'orateur laisse le fauteuil; Objection; Décision de M. l'Orateur; Bill en comité général, 243. Passé, 248. Par le Conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic., chap. 3).
- 2. La Chambre décide de se former en comité relativement aux confiscations et pénalités en vertu de l'acte d'excise, 215. En comité; Rapport d'une résolution; Adopté, 217. Voir Adresses, 15.

EXPOSITION DE DUBLIN :- Voir Documents, 17. Adresses, 14.

FAILLITE:—Bill, 32. Renvoyé à un comité, 87. Rapporté; Réimprimé, 100. En comité général, 127. Passé, 159. Par le conseil, 228, S. R., 274. (29 Vic., chap. 18.)

FEMMES ET ENFANTS :- Voir Assurances.

FLEUR ET FARINE:

- 1. Bill, 44. Renvoyé à un comité, 89.
- 2. Pétitions en faveur du bill :-- Montréal, 105.

Fonds D'Honoraires: - Voir Documents, 15, 21, 30. Adresses, 23.

FONDS D'EMPRUNT MUNICIPAL:—Bill y relatif, 31. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 179.

FORT ERIE ET WINDSOR, CHEMIN DE FER DE :- Voir Niagara et Détroit, Rivières.

FORTIFICATIONS:—Pétition demandant qu'aucune mesure pour l'érection de fortifications le long de la frontière ne devienne loi :—Perth, 105.

FORTIN, T.: - Voir Adresses, 16.

FOURNIER, AUGUSTE:—Voir Notaires, 2.

FRIEND, W. F.: - Voir Niagara, Chutes de.

GASPÉ:-Voir Rimouski.

GASPÉ, COMP. DES MINES DE LA BAIE DE:—Pétition demandant un acte pour réorganiser la dite compagnie, 105. Avis, 111. Bill du Conseil, 157. Renvoyé à un comité, 175. Rapporté, 198. Passé, 209, 229. S. R., 273. (29 Vic., ch. 89.)

GOUVERNEUR-GENERAL:

- 1. Son discours d'ouverture, 1. Jour fixé pour le prendre en considération, 2. Motion pour une adresse à Son Excellence, etc., 5. Voir Adresses, 45.
- 2. Discours considéré de nouveau; Résolution à l'effet d'accorder des subsides à Sa Majesté; A considérer en comité général, 42. Voir Subsides, 1.
 - 3. Jour fixé pour recevoir l'Adresse, 41.
 - 4. Signifie son intention de proroger la Législature, 268.
 - 5. Son discours de clôture, 276.

MESSAGES DE SON EXCELLENCE :

- 6. Désirant la présence des membres de la Chambre au Conseil,—A l'ouverture de la session, 1. A la clôture, 272.
- 7. Communiquant la correspondance avec le secrétaire colonial relative à la députation chargée de conférer avec le gouvernement de Sa Majesté sur des questions importantes pour le Canada, 7.
- 8. Communiquant une dépêche en réponse aux adresses de la dernière session, au sujet de la confédération des provinces, 16.
 - 9. Transmettant certains documents relatifs aux territoires du nord ouest, 44.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL-Suite.

- 10. Transmettant un état de la dépense pour le service public jusqu'au 30 juin 1865, et des appropriations subséquentes à cette date à même le crédit général de \$2,380,000 autorisé par l'acte 28 Vic., ch. 3, 55.
- 11. Transmettant les estimés pour l'année expirant le 30 juin 1866 (Documents de la Session, No. 18), et les recommandant à la chambre; Renvoyés au comité des subsides, 80.—Estimés supplémentaires; Renvoyés, etc., 152. Voir Subsides, 1.
- 12. Communiquant une dépêche du sécrétaire colonial au gouverneur général, transmettant copies de deux dépêches adressées aux Lieutenants-Gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick au sujet de la confédération, 162.

GRAND TRONG DE CHEMIN DE FER: -- Voir Documents, 25, 26. Chemin de Fer, 6.

GRANDE RIVIÈRE, NAVIGATION DE LA:-Voir Adresses, 18.

GREENOCK :- Pétitions pour son annexion en partie à Culross, 224.

GREFFIER DE LA CHAMBRE:—Met devant la Chambre une liste des Bills à l'égard desquels les procédures ont été continuées de la dernière Session, 4. Procédures sur ces Bills, 16.

GUERRE DE 1812:—Pétition de J. Childs, de Québec, demandant que les miliciens qui ont servi dans la guerre de 1812-15 soient récompensés de leurs services, 167.

HALIFAX:—Voir Inverness.

Hamilton (Township):—Pétition (lignes latérales et réserves pour chemins), 79. Avis, 84. Bill, 91. Renvoyé à un comité, 132. Rapporté, 196. Passé, 222. Par le Conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic., chap. 72.)

HANCOCK, J. W., :- Voir Statuts Refondus.

Honoraires :- Voir Bills Privés, 10.

Honoraires sur les procédures :- Voir Documents, 30. Adresses, 23.

HYPOTHÈQUES:

- 1. Bill (Haut-Canada), 34. Ordre déchargé, 264.
- 2. Bill (formules abrégées de mortgages), 144. En comité général, 223. Passé 244. Par le conseil, 272. S. R., 274. (29 Vic., chap. 27.)

Voir Enregistrement, Lois, d' 2.

DIOTS:—Pétition demandant de l'aide en faveur des conseils de comté pour qu'ils prennent soin des idiots:—Middlesex, 91.

IMMEUBLES :- Voir Titres.

IMMIGRATION :- Voir Emigration

IMPRESSIONS PARLEMENTAIRES:

- 1. Comité conjoint nommé, 2, 40, 60, 64, 68, 199, 203. PREMIER RAPPORT (quorum), 69. TROISIÈME RAPPORT (services des impressions de la dernière session), 111. (App. No. 2). Adopté, 119. CINQUIÈME RAPPORT (augmentation du salaire du greffier de ce comité, et achèvement des impressions de cette session à Québec), 213. Autres Rapports (recommandant que certains documents soient imprimés et que d'autres ne le soient point), 100, 155, 213, 267.
- 2. Recommandation que \$200 par année soient accordées à M. Hartney comme greffier du comité conjoint des impressions, la dite somme lui devant être payée également par les deux chambres, 213.
- 3. Recommandation que les impressions de cette session soient terminées à Québec; Adoptée, 213.
- 4. Documents dont l'impression est ordonnée sans être renvoyés au comité des impressions, et dans quelques cas la 93e règle est suspendue, 269.
- 5. Certains documents ne devant pas être imprimés, 155, 213, 267.—Imprimés pour la distribution seulement, 156.—Certaines parties de documents seulement, 267.

INDEX DES JOURNAUX :- Voir Journaux, 2.

INONDATION SUR LE ST. LAURENT:—Motion pour la nomination d'un comité d'enquête sur les causes de l'inondation qui a eu lieu le 12 avril 1865, rejetée, 95.

Instruction Militaire :-- Voir Agriculture, 11.

Instruction Navale:-Voir Agriculture, 11.

Intérêt de l'Argent: - Voir Construction, Sociétés de. Usure, Lois d'.

INVERNESS ET HALIFAX:—Pétition pour l'érection de certaines parties de ces townships en un township séparé, 167. Avis, 177.

IVROGNES:—Pétition pour l'établissement d'un asile pour les ivrognes:—Owen Sound, 177.

ASPER, BUREAU DE POSTE DE: Voir Documents, 41. Adresses, 35.

JEFFERY HALE, HôPITAL DE :- Voir Québec, 12.

JEFFERY HALE, ECOLE DU DIMANCHE DE :- Voir Québec, 13.

JÉSUITES, BIENS DES:-Voir Documents, 28, 29.

JOURNAUX DE LA CHAMBRE:

- 1. Entrées dans les journaux lues et renvoyées à des comités, 40, 108, 118.—Et motion pour les renvoyer à un comité, rejetée, 82.—Une entrée lue et annulée, 266.
 - 2. Rapport du Comité de la Bibliothèque recommandant la continuation de l'Index Général des Journaux depuis 1852 jusqu'à la clôture du présent parlement; Adopté, 135.

JUGES DE COMTE :- Voir Documents, 15.

JUGES DE PAIX:

- 1. Bill pour pourvoir à l'administration des serments d'office aux personnes nommées juges de paix, 1.
 - 2. Bill relatif à la qualification des juges de paix, 91. En comité général, 132 Rapporté, 149. Passé, 175. Par le conseil, 228. S. R., 274. (29 Vic., chap. 12.)

Jurés et jurys:—Pétition demandant des amendements à l'acte relatif aux jurés et jurys:—Middlesex, 91.

KEPPEL:—Demande d'aide pour un quai, 43.

KINGSEY, CHUTÉS DE:—Bill pour amender l'acte relatif à la municipalité des chûtes de Kingsey, 36. Renvoyé à un comité, 103. Rapporté, 134. Passé, 196. Par le conscil, 228. S. R., 273. (29 Vic. chap. 62.)

KINGSTON, ÉCOLE DE MÉDECINE DE :- Demande d'aide, 43.

Knowlton, Cimetière de :—Pétition demandant une charte, 41. Avis, 84. Bill, 85 Renvoyé à un comité, 173. Rapporté, 196. Passé, 208. Par le conseil, 238. S. R., 274. (29 Vic., chap. 108.)

KORAH :- Pétition (délai pour payer les terres dans ce township), 41.

LAMBERT, T. A.: -Voir Adresses, 21.

LANARK ET RENFREW:

- 1. Bill (séparation de ces comtés); En comité général, 20. Rapporté, 75. Passé, 79. Par le conseil avec des amendements, 114. Amendements adoptés, 217. S. R., 273. (29 Vic., chap. 65.)
- 2. Pétition demandant de l'aide en faveur de A. H. Dowswell, juge de paix pour ces comtés, pour lui permettre de payer une certaine amende, etc., 79.

LÉVIS:—Bill pour amender les actes d'incorporation de la dite ville; Passé, 17. Par le conseil, 96. S. R., 273. (29 Vic. chap. 60.)

Liberté du Sujet :-Bill ; Passé, 17.

LINCOLN:

- 1. Pétitions de la municipalité de ce comté (entretien du chemin de Queenston et Grimsby), 43.
 - 2. Pétition contraire, 212.
 - 3. Pétition (emprunt de \$22,500 pour ériger une prison), 43. Avis, 84.

LIQUEURS ENIVRANTES :- Voir Liqueurs Spiritueuses.

LIQUEURS SPIRITUEUSES:

- 1. Bill (vente sans licence); Lu deux fois, 18. Ordre pour la 3e lecture déchargé; Renvoyé à un comité spécial, 93.
 - 2. Bill (inspection des liqueurs), 32. Ordre déchargé, 179.
- 3. Bill pour faciliter les poursuites, etc.; Du conseil, 89. Renvoyé à un comité, 123 Rapporté, 156. Passé, 262. S. R., 274. (29 Vic., chap. 54).
- 4. Bill pour amender l'acte 28 Vic., chap. 22, et l'acte 23 Vic., chap. 38, 70. En comité général, 89. Ordre pour considération déchargé; Renvoyé à un comité, 93.
- 5. La Chambre décide se former en comité au sujet de la vente et fabrication de liqueurs spiritueuses sur les Isles Manitouline et St. Joseph, Lac Huron, 108. Ordre pour considération déchargé, 181.
- 6. Pétitions pour défendre la vente de liqueurs spiritueuses dans les dites Isles, 142, 177, 195, 224, 265.
- LIVINGSTON, D. A.:—Sa pétition pour se faire admettre médecin, 43. Avis, 69. Bill, 70. Renvoyé à un comité, 86. Rapporté, 125. Passé, 196. Par le conseil, 229. S. R., 273. (29 Vic., chap. 117).
- Lois Expirantes:—Comité nommé, 2, 40, 60.
- London, College de:—Demande d'une charte, 41. Avis, 69. Bill, 74. Renvoyé à un comité, 86. Rapporté, 102. En comité général, 107. Passé, 113. Par le conseil, 144. S. R, 273. (29 Vic., chap. 96).
- LONGUEUIL, COMPAGNIE DE NAVIGATION DE :—Demande d'une charte, 99. Avis, 100. Bill, 106. Renvoyé à un comité, 128. Rapporté, 143. Passé, 206. Par le Conseil, 238. S. R., 274. (29 Vic., ch. 86.)
- LOTEINIÈRE: Bill (division d'enregistrement); Lu deux fois, 29. Renvoyé à un comité, 62. Rapporté, 101. Considération en comité général renvoyée à 6 mois, 113.
- McCALLUM, DANIEL:—Sa pétition relative à une certaine hypothèque, 105. Bill du Conseil, 167. Avis, 200. Bill, 211. Rapporté, 224. Passé, 256, 272. S. R., 274. (29 Vic., ch. 116.)
- MACDONELL, ALEX:—Pétition de Mad. Macdonell, demandant un acte (vente des immeubles de la succession de son mari), 43. Avis, 69. Bill du Conseil; Lu, 167. Renvoyé à un comité, 211. Rapporté, 234. Passé, 257, 272. S. R., 275.
- McDougall, John Lorn:—Bill (vente des terres de sa succession); Passé, 18. Par le Conseil, 119. S. R., 274. (29 Vic., ch. 114.)
- MAISONS DE DÉTENTION: -Pétitions relatives, 43. Avis, 69. Bill; Renvoyé à un comité, 23, 21. Voir Terres, 1.
- MAÎTRES ET SERVITEURS:—Bill; Renvoyé à un comité, 23, 24. Rapporté, 95. En comité général, 110. Rapporté, 121. Passé, 126. Par le Conseil, 182. S. R., 273. (29 Vic., ch. 33.)

- MALADIES CONTAGIEUSES:—Bill, 145. En comité général, 223. Passé, 244. Par le Conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic., ch. 8.)
- MANBY, ROUE A AUBES DE :--Pétition de W. B. D. Jones, 78. Avis, 84. Bill, 103. Renvoyé à un comité, 174.

Manitouline, Isle :- Voir Liqueurs Spiritueuses, 5, 6.

MARIAGES :- Voir Naissances.

MARMORA, FORGES DE:

- 1. Bill (chemin de fer de Marmora à Trent), 37. Renvoyé à un comité, 149. Rapporté, 198. En comité général, 222. Passé, 247. Par le Conseil, 271. S.R., 275. (29 Vic., ch. 81.)
 - 2. Pétition contre, 167.
- 3. Pétition (remise en vigueur de la charte de la compagnie du chemin de fer de Marmora et Belleville), 41. Bill du Conseil; Lu, 109. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 178.

Voir Belleville et Hastings Nord.

MARQUES FRAUDULEUSES :- Bill, 34. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 180.

MATAWIN, CHEMIN DE :- Voir Documents, 32. Adresses, 24.

MÉDECINS:

- 1. Bill (H. C.), 36. Renvoyé à un comité, 88. Rapporté, 118. En comité général, 212. Passé, 228. Par le Conseil, 271. S. R., 276. (29 Vic., ch. 34.)
- 2. Bill supplémentaire au précédent; Passé, 270. Par le Conseil, 272. S. R., 276, (29 Vic., ch. 35.)

MEMBRES:

Résolutions (relatives à la corruption, à l'offre d'argent à un membre pour l'engager à voter etc.,) 2.

- 2. Objection au vote d'un membre sur le principe qu'il est intéressé dans la question ; Décision de M. l'Orateur, 228.
 - 3. Obtiennent la permission de s'absenter, 95, 143.
- 4. Motion de M. Alex. Dufresne pour la nomination d'un comité chargé de s'enquérir de la personne qui a signé et envoyé un télégramme à J. B. Bourgeois, avocat, rejetée par la voix prépondérante de M. l'Orateur, 136.

Voir Parlement.

MESSAGES :- Voir Gouverneur-Général, Conseil Législatif.

METAPEDIA, CHEMIN DE :- Voir Documents, 33.

MICHEL, A.: -Sa pétition relative à l'obtention d'une patente, 116. Avis, 148.

MILICE:

- 1. Bill (tirage au sort), 31. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 179.
- 2. L'ill pour amender les actes de la milice, 214. Lu une seconde fois, 250. Passé, 251. Par le conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic., chap. 6).
 - 3. Pétition des carabiniers volontaires de Belleville, 133. Voir Documents, 36. Adresses, 27, 128.

MINES D'OR:—Bill du conseil, 128. En comité général, 223. Passé, 244, 272. S. R. 274. (29 Vic., chap. 9.)

MINES DU HAUT-CANADA, COMP. DES :- Sa pétition, 116.

MITCHELL:—Pétition à l'effet de séparer une partie de ce village pour l'annexer aux townships de Logan et Fullarton, 63. Pétition de la municipalité en faveur, ib. Avis, 84. Bill, 95. Renvoyé à un comité, 107. Rapporté, 134. Passé, 197. Par le conseil, 229. S. R., 273. (29 Vic., chap. 71.)

MONTRÉAL (CITÉ DE):

- 1. Bill relatif à la corporation de la dite cité; Lu deux fois, 29. Renvoyé à un comité, 62. Rapporté, 101. Pétition demandant des amendements à l'Acte du Havre (infra, 8.) Renvoyée au comité général auquel a été renvoyé le bill, 99. En comité général; Rapporté; Réimprimé, 112. Passé, 148. Par le conseil, 216. S. R. 273. (29 Vic., chap. 58.)
- 2. Pétition du maire et de la corporation, demandant des amendements au bill précédent, 68. Avis, 100.
- 3. Caisse de Bienfaisance de Tempérance, section S'. Jacques:—Demande d'une charte, 41. Avis, 69. Bill, 70. Renvoyé à un comité, 86. Rapporté, 101. En comité général, 105. Passé, 113. Par le conseil, 167. S. R., 272. (29 Vic., chap. 110.)
- 4. Caisse d'Epargnes, St. Roch:—Demande d'une charte, 90. Avis, 101. Bill, 103. Renvoyé à un comité, 150. Rapporté, 156. Passé, 220. Par le conseil, 270. S. R., 274. (29 Vic., chap. 76.)

Prison :- Voir Adresses, 31.

5. Hôpital Général (Sœurs de Charité): - Demande d'aide, 78.

Havre :

- 6. Bill, 36. En comité général, 246. Passé, 250. Par le conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic., chap. 56.)
 - 7. Pétitions contre le bill, 133, 167.
- 8. Pétitions demandant des amendements à l'acte du havre, 73, 99. Renvoyé au comité chargé d'examiner le bill de la corporation de Montréal, 99. Voir Supra, 1.

Montréal (Cité de)-Suite.

9. Association Homocopathique:—Demande d'amendements à sa charte, 41. Avis, 69. Bill, 70. Renvoyé à un comité, 86. Rapporté, 148. Passé, 207. Par le conseil, 238. S. R., 274. (29 Vic., chap. 95).

Société de Protection des Aubergistes Licencies :

- 10. Demande d'une charte, 94. Avis, 101. Bill, 103. Renvoyé à un comité, 150. Préambule non prouvé, 178. Honoraire remis, 215.
 - 11. Pétitions contre le bill, 151, 155.
- 12. Pétitions demandant des amendements à l'acte relatif au gardien du port à Montréal, 105.
- 13. Bill pour amender l'acte pour la nomination d'un gardien du port pour Montréal, 106. Renvoyé à un comité, 181. Résolutions réglant les honoraires aussi renvoyées au même comité, 200. Bill rapporté, 203. Passé, 262. Par le conseil, 271. S.R., 275. (29 Vic., chap. 59.)
- 14. La Chambre décide de se former en comité au sujet des honoraires du gardien, 118. En comité; Rapport de résolutions; Renvoyé au comité chargé d'examiner le Bill, 199.
 - 15. Les Sœurs de l'Asile de la Providence :- Demande d'aide, 43.
- 16. Refuge Ste. Brigite: Demande d'une charte, 68. Avis, 84. Bill du conseil, 109. Renvoyé à un comité, 112. Rapporté, 125. En comité général; Rapporté, 149. Passé, 175, 206. S. R., 273. 29 Vict., chap. 109.)

Société St. Ignace: - Voir Documents, 37.

- 17. La Salle de l'Asile St. Vincent de Paul :- Demande d'aide, 44.
- 18. Sourdes et Muettes: Demande d'aide, 116.

Montréal, Greffier de la Couronne et de la Paix :- Voir Adresses, 29, 30.

MONT-ROYAL, CHEMIN DE FER DU:

- 1. Bill; Lu deux fois, 26. Renvoyé à un comité, 61. Rapporté, 178. Passé, 221 Par le Conseil, 239, 241. S. R., 274. (29 Vic., chap. 82).
 - 2. Pétition en faveur, 167.

MORTGAGES:

- 1. Bill du Haut-Canada relatif aux hypothèques sur les immeubles, 34. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 264.
- 2. Bill (formules abrégées de mortgages dans le Haut-Canada; Du Conseil, 141. En comité général, 223. Passé, 244, 272. S. R., 274. (29 Vic., chap. 27).

Voir Enregistrement, Lois d'.

MOUTONS :- Voir Chiens.

MUNICIPALITES, B. C. :

- 1. Bill (de M. Pâquet); Renvoyé à un comité; 79e règle suspendue, 24. D'autres bills renvoyés au même comité, 24, 25, 26. (Voir infra; 2. Bois, 2). Premier rapport (quorum), 63. Le comité rapporte le bill pour la conservation du bois avec des amendements (Voir Bois, 2); Aussi, le 1er bill avec des amendements (infra, 2); Réimprimé, 148. Passé, 262. Par le conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic., chap. 50).
 - 2. Bill (de M. Bellerose); Renvoyé à un comité, 25, 26. Voir supra, 1.
 - 3. Bill (de M. Bourassa), 33. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 180.
 - 4. Bill (du Conseil); Lu, 198.

Voir Documents, 38.

MUNICIPALITÉS, HAUT-CANADA:

- 1. Bill (de M. McKellar); En comité général, 19, 20. Ordre déchargé; Renvoyé à un comité spécial, 67. (Voir Terres, 1.) Rapporté (infra 2 à 7), 133. Réimprimé; 136. Ordre déchargé, 260.
- 2. Bill (de M. Ross); Renvoyé à un comité, 22, 23. Voir Terres, 1. Aussi, supra, 1.
- 3. Bill (de M. Powell); Renvoyé à un comité, 22, 23. Voir Terres, 1. Aussi, supra, 1.
- 4. Bill (terres inondées de la couronne); Renvoyé à un comité, 22, 23. Voir Terres, 1. Aussi, supra, 1.
- 5. Bill (institutions municipales—votes proportionnés au nombre de conseillers à élire); Renvoyé à un comité, 22, 23. Voir Terres, 1. Aussi, supra, 1.
 - 6. Pétitions contre le Bill précédent:-Wilmot, 43. Woolwich, 43.
- 7. Bill pour amender les sections 75 et 97 de l'acte des institutions municipales du Haut-Canada; Renvoyé à un comité, 25, 26. Voir Terres, 1. Aussi, Supra, 1.
- 8. Pétitions demandant des amendements au bill municipal maintenant devant la chambre: Bathurst, 116. London, 78. St. Vincent, 73.
 - 9. Pétition demandant que les amendements à la loi municipale (Supra, 1.) ne soient pas adoptés, mais bien d'autres amendements : Reach, 68.
- 10. Pétitions demandant des amendements à la loi municipale du Haut-Canada : Chinguacousy, 116. Grey, 91. Hamilton, 42. Ontario, 43. Toronto, 63. Wellington, 43.
- 11. Toutes les pétitions et papiers relatifs aux lois municipales renvoyés au comité sur le bili relatif aux terres vendues prématurément pour taxes dans le Haut Canada, 77. Voir Terres, 1.

Voir Documents, 38. Compagnies à Fonds Social, 2. Reeves.

MURNEY, MAD. :- Sa pétition, 105.

Naissances, mariages et décès :

- 1. Entrée dans les journaux de la dernière Session, relative à la nomination d'un comité au sujet de la modification du système d'enregistrement des naissances, mariages et décès dans le Bas-Canada parmi la population protestante, et au renvoi à ce comité d'une certaine partie d'une pétition des évêques protestants de Montréal et Québec, lue; Nouveau comité nommé; Partie de la dite pétition de nouveau renvoyée au comité, 40.
- 2. Comité nommé pour faire rapport des moyens à prendre pour s'assurer d'un meilleur système d'enregistrement des naissances, mariages et décès dans le Haut-Canada, 58. Rapport (Appendice, No. 5); Reuvoyé au comité des impressions, 203. Imprimé, 213.

Voir Documents, 5.

NAUFRAGES DANS LE ST. LAURENT :- Voir Documents, 54. Adresses, 44.

NIAGARA ET DÉTROIT, CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES:—Pétition demandant une charte, 94. Avis, 101. Bill pour construire un chemin de fer de Fort Erié à Windsor, 102. Motion pour la seconde lecture; Débats sur cette motion ajournés, 115. Ordre déchargé, 258.

NORD-OUEST, COMPAGNIE DE NAVIGATION ET DU CHEMIN DE FER DU :—Bill ; Lu deux fois, 29. Renvoyé à un comité, 62.

NORD OUEST, TERRITOIRE DU :- Voir Documents, 39.

NORTHUMBERLAND, BANQUES DE: Demandes d'une charte, 94. Avis, 100. Bill, 103. Renvoyé à un comité, 150. Rapporté, 198. Passé, 221. Par le conseil, 250, 251, 258. S. R, 274. (29 Vic., chap. 74.)

NOTAIRES:

- 1. Bill y relatif, 36. Renvoyé à un comité, 88. Rapporté, 100. En comité général, 121. Passé, 127. Par le Conseil, 182, 263. S. R., 274. (29 Vic., chap. 47.)
- 2. Pétition de Joseph Anetil et Auguste Fournier, 78. Avis, 84. Bill, 95. Renvoyé à un comité, 107. Rapporté, 134. Passé, 197. Par le conseil, 228. S. R., 273. (29 Vic., chap. 120.)

OFFENSES MINEURES:—Bill; Du Conseil, 137. Lu, 158. En comité général, 265. Ordre pour considération déchargé, 269.

Officiers Publics :- Voir Cautions des officiers publics

ORATEUR:

- 1. Rapporte le discours d'ouverture, 1.
- 2. Met sur la table différents rapports, etc., 3.
- 3. Se fait remplacer au fauteuil, 66, 76, 118, 145, 218, 232, 241, 255, 268.
- 4. Donne sa voix prépondérante, 137.
- 5. Décide qu'un certain Bill est un Bill Privé, 123.

ORATEUR-Suite.

- 6. Sur l'objection faite au vote d'un certain membre, décide que ce membre a le droit de voter, 228.
- 7. Décide que certains amendements faits par le comité des chemins de fer à un bill devraient être renvoyés au comité des ordres permanents; Motion pour renvoyer ces amendements au dit comité, rejetée, 242.
- 8. Décision de M. l'Orateur sur l'objection que le Bill relatif à l'excise aurait dû prendre naissance en comité général, 243.
- 9. Rapport du comité de la bibliothèque au sujet des portraits des orateurs ; Adopté. 214.
 - 10. Communique une lettre du scerétaire du gouverneur relative à la prorogation, 268.
 - 11. Son discours en présentant à Son Excellence le bill des subsides, 276

ORDRES SESSIONNELS:

- i. Que les votes et délibérations soient imprimés chaque jour, 2.
- 2. Relatif à l'élection et à la conduite des membres, 2.
- 3. Que les mesures du gouvernement aient la préséance les jeudis, à 7½, P. M., 85.— A 3 heures aussi, 144.
- 4. Réduisant le temps de la publication de l'avis à donner par les comités chargés d'examiner des bills privés, 108, 175.
- 5. Exigeant que certains états soient mis devant la Chambre, 58,97.—Certains états demandés à la dernière session devant être produits sans délai, 135.
- 6. Que les procédures et les témoignages dans l'affaire de l'élection de St. Hyacinthe soient mis sur la table, 131.
- 7. Lecture de l'ordre de la dernière session relativement à la continuation des procédures sur les bills; Les bills continués de la dernière session présentés de nouveau, 16, 17.
- 8. Que les honoraires sur certains bills privés soient remboursés, 103, 143, 204, 215, 267, 269, 272.

ORDRES PERMANENTS:

Comité des Ordres Permanents nommé, 2, 40, 60. Rapport (quorum), 69. Rapports relatifs à l'avis à donner quant à diverses pétitions, 69, 84, 100, 111, 117, 137, 148, 177, 200, 234. Rapports Spéciaux sur certaines pétitions,—Qu'aucun avis n'a été donné, 84, 101, 111, 177.—Que l'avis est insuffisant, 84.—Que l'avis n'est pas conforme aux choses mentionnées dans la pétition, 69, 84, 101.—Que l'on se dispense de l'avis dans un certain cas, 234.—Recommandant la suspension de la règle relative à l'avis quant à certaines pétitions, 84, 200.—Que certaines pétitions ne sont pas de nature à exiger la publication d'aucun avis, 69, 84, 101, 111, 148.

ORDRES DU JOUR :

- 1. Préséance des mesures du gouvernement les jeudis à 7½ heures, P. M., 85.—Aussi à 3 heures, 144.
 - 2. Préséance des bills privés les samedis, 178.
 - 3. Certains ordres déchargés, 178, 211, 258, 263.

OTONABEE, RIVIÈRE :- Pétition, écluse à la tête du lac sur cette rivière, 142.

OTTAWA, (CITÉ D'):

- 1. Eglise du Christ:—Pétition (permission d'hypothéquer les terres de cette église au montant de \$3,000 pour achever le presbytère), 94. Avis, 101. Bill, 102. Renvoyé à un comité, 174. Rapporté, 196. Passé, 209. Par le conseil, 238. S. R., 274. (29 Vic., chap. 99.)
- 2. Chemin de Fer à Passagers:—Demande d'une charte, 43. Avis, 69. Bill, 70. Renvoyé à un comité, 86. Rapporté, 111. Passé, 196. Par le conseil avec des amendements; Amendements adoptés, 216. Entrée dans les journaux relative à l'adoption des dits amendements, lue; Les dites procédures déclarées nulles; Message au conseil pour l'en informer, 267. Bill renvoyé du conseil, 269. Amendements reconsidérés et modifiés; Adoptés tels qu'amendés, 270. Honoraire remboursé, 272.
- 3. Institut Canadien Français: Demande d'une charte, 142. Avis; Bill, 148. Renvoyé à un comité, 175. Rapporté, 178. En comité général, 208. Passé, 255. Par le conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic., chap. 97.)
- 4. Compagnie du Gaz:—Pétition de la compagnie des consommateurs de gaz de Bytown, demandant un acte pour confirmer, amender et étendre ses pouvoirs et changer son nom en celui de la compagnie du gaz d'Ottawa, 73. (29 Vic., chap. 88.)

Edifices Publics-Voir Adresses, 32.

- 5. Club Rideau: Demande d'une charte; Avis; Bill, 103. Renvoyé à un comité, 176. Rapporté, 196. En comité général, 221. Passé, 235. Par le conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic., chap. 98.)
- OTTAWA (COMTÉ D'):—Pétition pour la division de ce comté pour les fins d'enregistrement, etc., 94, 217, Avis, 101.
- OTTAWA, RIVIÈRE:—Résolutions proposées (communication par cau reliant le St. Laurent au lac Huron), 226. Ordre pour considération ultérieure déchargé, 263.

PARLEMENT PROVINCIAL:

- 1. Bill pour amender l'acte contenant des dispositions spéciales concernant les deux chambres (de l'hon. M. Dorion), 31. Motion pour la seconde leeture; Amendement, adopté, 75.
- 2. Bill pour amender ditto ditto (du conseil), 66. Lu une seconde feis, 89. Passé, 91. S. R., 273. (29 Vic., chap. 1.)

PAROISSES, ERECTION DES:

- 1. Bill, 106. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 181.
- 2. Petition demandant l'abrogation du chap. 18 des Statuts Refondus du Bas-Canada, quant aux terres tenues en franc et commun soccage :—Compton, 99.

PARTAGE, ACTE DE :- Voir Adresses, 34.

PECHERIES:

- 1. Bill (destruction du petit poisson), 30. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 179.
 - 2. Bill (de M. Biggar), 30. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 179.
 - 3. Pétition demandant que le Bill précédent ne devienne pas loi :- Essex, 100.

PECHERIES—Suite.

- 4. Bill (de M. Dufresne), 31. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 264.
- Bill (du Conseil), 149. En comité général, 223. Rapporté, 245. Passé, 217, 272.
 R., 275. (29 Vic., chap. 11).
- 6. Pétitions (exemption des Lacs Huron et Supérieur de l'opération d'une certaine clause du Bill prur la protection des pêcheries, 73, 177.
- 7. Pétition demandant des amendements à l'Acte des pêcheries du Haut-Canada : Grey, 91.
- 8. l'étition du Conseil municipal d'Essex (réglement des pêcheries dans la rivière Détroit, 100.

Voir Documents, 22.

- Pres.:—Pétition (séparation de ce comté d'avec celui d'York), 116. Avis, 134. Voir York, Chemins d'.
- Peine de Mort:—Bill, 37. En comité général, 85, 112. Rapporté, 149. Passé, 152. Par le conseil, 228. S. R., 274. (29 Vic., chap. 13).
- Pensionnaires:—Bill relatif à leur emploi comme police locale, 126. Ordre déchargé, 264.
- PERTH (COMTÉ DE):—Pétition demandant un acte pour consolider la dette de ce comté, 177. Avis, 200. Bill, 203. Ordre déchargé, 258.
- Peterborough (Ville DE) :-Pétinon (consolidation de la dette de cette ville), 44. Avis, 84.

Peterborough et du Lac Chemong, Chemin de Fer de:

- 1. Pétition relative à l'achèvement de ce chemin, 142. Avis, 177.
- 2. Pétition (règlement des affaires de la compagnie par la cour de chancellerie), 151. Petitelere, Charles:—Sa Pétition, 247.

Pétitions:

- 1. Reques et lucs de suite (règle suspendue), 97, 99, 104, 112.
- 2. Pétition d'une session antérieure renvoyée à un comité, 40.

PILOTES:

- 1. Bill pour amender l'acte à l'effet d'incorporer les pilotes pour le havre de Québec et au dessus; Lu deux fois, 27. Renvoyé à un comité, 61. (Pas rapporté). Honoraire remboursé. 269.
 - 2. Pétition contre le Bill: Chambre de commerce de Montréal, 116.

Poids et Mesures:

- 1. Bill, 32. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 87. Rapporté, 106. En comité général, 121. Passé, 158.
- 2. Pétitions demandant que les poids d'étalon fixés par le chap. 63 des Stat. Ref. du Canada soient déclarés être les seuls poids légaux:—St. Valentin, 105. Ste. Marguerite de Blairfindie, 116.

PONT INTERNATIONAL :- Voir Ponts, 3.

Ponts :- Pétitions relatives à certains ponts, savoir :

- 1. De la Rivière des Prairies, 117.
- 2. De la Rivière Godfroy, 43.
- 3. International, 105. Avis, 131. Bill du Conseil, 128. Lu, 137. Renvoyé à un comité, 174. Rapporté, 198. En comité général, 210. Passé, 220. S. R., 274. (29 Vic., chap. 85.)
 - 4. De la Rivière Jacques-Cartier, 43.
- 5. De la Rivière St. Charles (pétition de W. J. Bickell), 78. Avis, 84. Pétition en faveur, 212. Bill, 95. Lu une seconde fois, 107. Renvoyé à un comité, 162, Rapporté, 203. Passé, 256. Honoraire remis, 272.
 - 6. La Chambre décide de se former en comité (péages), 108.
 - 7. Pétitions centre le Bill, 151, 177.

POPE, R.: -Voir Documents, 40. Adresses, 33.

PORT COLBORNE: - Pétition pour l'agrandissement du havre, 68.

Ports Francs: - Voir Documents, 23. Adresses, 17.

Poste: - Voir Documents, 41, 42, 48, 49. Adresses, 35-37.

Poursuites au nom de la Couronne :- Voir Adresses, 12.

PRISONS, RAPPORT DES INSPECTEURS DES: -- Voir Documents, 43.

Priviléges:—Comité des priviléges et élections nommé, 2, 40, 60. Procédures et témoignages dans l'affaire de l'élection de St. Hyacinthe renvoyés à ce comité, 168. Rapport, 213. Adopté, 237.

Precédure en Loi Commune :

- 1. Bill (de M. J. H. Cameron), 32. Renvoyé à un comité, 122. D'autres bills renvoyés au même comité, 122, 123. (Voir infra, 2. Débiteurs de la Couronne, 1, 2) Le Bill des débiteurs de la couronne rapporté avec des amendements; Réimprimé, 143.
 - 2. Bill (de M. M. C. Cameron), 64. Renvoyé à un comité. 123.

PROCUREURS:

- 1. Bill y relatif (Haut-Canada), 35. Ordre déchargé, 180.
- 2. Bill (du conseil), 157. Lu, 158. Passé, 269. S. R., 275. (29 Vic., chap. 29.)
- Propriété et l'idéicommis:—Bill (H. C.), 37. Renvoyé à un comité, 112. Rapporté, 178. Passé, 221. Par le conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic., chap. 28).
- PROPRIETE LITTÉRAIRE, DROIT DE :-Bill, 33. Renvoyé dun comité, 91. Repperté, 133, Passé, 260. Par le conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic., chap. 45).

Québec (Cite de):

- 1. Bill pour refondre et amender les actes d'incorporation de la cité; Lu deux fois, 27. Renvoyé à un comité, 61. Rapporté (infra, 2.); Réimprimé, 134. En comité général, 197. Rapporté, 204. De nouveau en comité général, 253. Passé, 255. Par le conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic., chap. 57).
 - 2. Bill (Aqueduc); Lu deux fois, 27. Renvoyé à un comité, 62. Voir supra, 1.
- 3. Pétition de la Caisse d'Economie Notre Dame de Québec pour se faire exempter de la taxe, 142.
- 4. Pétition contre les amendements proposés par le comité des Bills Privés au Bill précédent (supra 1), 177.
- 5. Pétition demandant que les affaires de la cité soient confiées aux soins d'une commission, 78.
- 6. Lecture des entrées dans les journaux de la chambre relatives à des pétitions semblables; Motion; Amendements, etc., 82.
- 7. Pétition de la Chambre de Commerce, demandant des amendements aux actes de la cité, 113.
- 8. Caisse d'Economie de St. Roch:—Bill pour la nomination de commissaires, 33. Renvoyé à un comité, 88. Rapporté, 125. Passé, 268. Par le Conseil, 272. S. R., 276. (29 Vic., chap. 77.)
- 9. Prêt aux Incendiés:—La Chambre décide de prendre ce sujet en considération en comité général, 138.
 - 10. Havre: Pétition (pont de glace), 177.
- 11. Société Bienveillante des Irlandais Protestants:—Demande d'une charte, 68. Avis, 84. Bill, 90. Renvoyé à un comité, 173.
- 12. Hôpital Jeffery Hale:—Demande d'une charte, 99. Avis, 111. Bill du Conseil, 119. Renvoyé à un comité spécial, 174. Rapporté, 178. En comité général; Passé, 207, 229. S. R., 273. (29 Vic. chap. 106.)
- 13. Ecole du Dimanche Jeffery Hale: Demande d'une charte, 99. Avis, 111. Bill du Conseil, 119. Renvoyé à un comité, 174. Rapporté, 178. Passé, 207, 229. S. R., 273. (29 Vic., chap. 105.)

Parcisse Notre-Dame:

- 14. Pétition (emprunt), 68. Avis, 111. Ell du Conseil, 157. Renvoyé à un comité, 176. Rapporté, 195. Passé, 221. S. R., 274. (29 Vic., chap. 104.)
- 15. Pétition (incorporation du curé), 117. Avis, 148. Bill du Conseil, 182, 183. Renvoyé à un comité, 211. Rapporté, 224. Passé, 243, 272. S. R, 274. (29 Vic., chap. 103.)
 - 16. Cour de Recorder :- Bill, 26. Renvoyé à un comité, 61.
 - Préposé à l'Engagement des Matelots :- Voir Documents, 46. Adresses, 38.
- QUEBEC (PAROISSE):—Pétition demandant son érection en municipalité de comté, 105. Avis, 111.

QUÉBEC ET TROIS-RIVIÈRES:—Pétition demandant que l'association d'assurances mutuelles de ces diocèces soit autorisée à déplacer de Québec son bureau principal, 63. Avis, 69. Bill, 70. Renvoyé à un comité, 86. Rapporté, 125. En comité général, 149. Passé, 175. Par le conseil, 228. S. R., 274. (29 Vic., chap. 102.)

Québec, Maison de la Trinité de :- Voir Documents, 47.

QUEEN'S COLLEGE (KINGSTON): - Demande d'aide, 43.

QUESTIONS:

- 1. Mise aux voix de chaque paragraphe d'une motion, 6.
- 2. Débats sur une question ajournés, 115.—Par l'ajournement de la chambre, 157, 237, 251.—Par M. l'Orateur laissant le fauteuil à 6 heures, 110, 126.
 - 3. Amendement à un amendement, 82, 231, 252.
 - 4. Motion retirée, 225.
 - 5. Objection au vote d'un membre; Décision de M. l'Orateur, 228.
- 6. Objection à la troisième lecture d'un bill qui a été amendé par le comité des chemins de fer, savoir : que les amendements auraient dû être renvoyés au comité des ordres permanents ; M. l'Orateur maintient cette objection ; Motion à l'effet de renvoyer les amendements au comité des ordres permanents rejetée, et Bill lu la troisième fois et passé, 242.

7. Objection au Bill d'excise, savoir : qu'il aurait dû prendre naissance dans un

comité général; M. l'Orateur décide le contraire, 243.

QUESTIONS REJETÉES OU LAISSÉES DE CÔTÉ:

- 8. Pour ajourner du jeudi au lundi, 65.
- 9. Motion pour la seconde lecture d'un bill relatif aux élections mise de côté par une autre motion, 71.—Autre cas semblable, 75.
- 10. Pour renvoyer à un comité les pétitions pour la nomination d'une commission chargée de prendre soin des affaires de la cité de Québec;—et une motion en amendement pour nommer un comité chargé de s'enquérir des affaires financières de la dite cité, 82.
- 11. Pour nommer un comité pour s'enquérir des causes de l'inondation du 12 avril 1865, 95.
- 12. Que le renouvellement du Traité de Réciprocité est un objet de la plus grande importance, etc., Motion en amendement à une question de subsides, rejetée, 97.
 - 13. Pour la nomination d'un comité chargé de s'enquérir de la personne qui s'est servie du nom de Mr. Dufresne d'Iberville pour transmettre un télégramme à J. B. Bourgeois, Ecuier, 136.
 - 14. Que la chambre s'ajourne, 233.

KAMSAY:—Pétition demandant que la congrégation de l'église St. Andrew soit autorisée à vendre une partie du lot No. 15, 7e concession de Ramsay, 112. Avis, 117. Bill, 125. Renvoyé à un comité, 216. Rapporté, 235. Passé, 245. Par le conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic., chap. 100).

RATS-MUSQUÉS :- Voir Chasse, 2.

RÉCIPROCITÉ, TRAITÉ DE :- Pétition y relative :- York et Peel, 43.

RECIPROCITE, COMPAGNIE MINIÈRE DE :-Bill, 35. Ordre déchargé, 183.

RECTORERIES, TERRES DES :- Voir Eglise d'Angleterre.

REEVES:

- 1. Bill; En comité général, 20. Ordre reseindé; Bill renvoyé à un comité, 67, Voir Terres, 1. Autre Bill, 23. Voir Terres, 1.
- 2. Pétition contre tout changement à la loi relative à l'élection des Reeves:—Municipalité de Dalhousie, 133.

RENFREW :- Voir Lanark.

RÉSERVES DU CLERGÉ: -- Voir Adresses, 10, 22. Fonds d'Emprunt Municipal.

RICHELIEU, COMPAGNIE DU:—Pétition demandant des amendements à son acte d'incorporation, 43. Avis, 69. Bill 71. Renvoyé à un comité, 81. Rapporté, 143. En comité général, 206. Passé, 219. Par le conseil, 238. S. R., 273. (29 Vic., chap. 87.)

RICHELIEU, HôPITAL :- Demande d'aide, 94.

RIDEAU, CLUB :- Voir Ottawa, 5.

RIMOUSKI; —Bill (division du Bas-Canada en comtés quant aux comtés de Rimouski et Gaspé); Passé, 18. Par le conseil, 96. S. R., 273. (29 Vic., chap. 55.)

RIVIÈRE NOIRE: -- Voir Adresses, 5.

ROUE À AUBES DE MANBY:—Pétition de W. B. D. Jones demandant une patente, 78. Avis, 84. Bill, 103. Renvoyé à un comité, 174.

ROUTES POSTALES: - Voir Chemins, 2.

ROXTON, BUREAU DE POSTE DES CHUTES DE :- Voir Adresses, 36. Documents, 42.

Cussel, Grace:—Pétition de T. R. Johnston demandant à être nommé administrateur de la partic de la succession de Grace Russel qui est située dans le Haut-Canada, 68. Pétition d'Hector et Catharine Russel en faveur, 73. Avis, 84. Bill, 85. Renvoyé à un comité, 103. Préambule non prouvé, 162. Honoraire remis, 215.

St. Albant, Vol des Banques de :- Voir Documents, 53. Adresses, 42.

St. Andre D'Acton :- Pétition demandant la nomination d'évaluateurs, etc., 105.

St. Catharine, Hôpital Général et de Marine:—Demande d'une charte, 43 Avis, 69. Bill du conseil, 114. Renvoyé à un comité, 174. Rapporté, 177. Passé' 207, 229. S. R., 273. (29 Vic., chap. 107.)

STE. FLORE:—Pétition demandant que cette paroisse soit séparée du comté de Champlain et annexée à St. Maurice, 68. Avis, 101.

St. Gregotre: —Pétition demandant l'incorporation des religieuses de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, 43. Avis, 69. Bill, 70. Renvoyé à un comité, 86. Rapporté, 101. En comité général, 106. Passé, 113. Par le conseil, 151, 152. S. R., 272. (29 Vic., chap. 112.)

ST. LAURENT, INONDATION SUR LE :- Voir Inondation.

St. Laurent, Navigation du :- Voir Montréal, 6, 7:

ST. LAURENT ET WELLAND, CANAUX DU :- Motion pour l'agrandissement de ces canaux, rejetée, 97.

St. Mary:—Pétition (émission de débentures pour \$30,000, 117. Avis, 134. Bill, 137. Renvoyé à un comité, 175. Rapporté, 214. Passé, 256. Par le conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic., chap. 70.

ST. ROCH, BANQUE D'EPARGNES DE :- Voir Québec, 8.

St. Theodore D'Acton: -Pétition pour la nomination d'évaluateurs, 105.

SAULT STE. MARIE :- Voir Documents, 23. Adresses, 3, 17.

SAUVAGES:—Pétitions des sauvages Abénakis exposant qu'ils ont été dépossédés d'une partie de leurs terres, et demandant justice, 195.

Voir Liqueurs Spiritueuses, 4, 6.

SÉPULTURES :- Voir Naissances.

SERVICE CIVIL:—Bill y relatif, 95. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 264.

SERVITEURS :- Voir Maîtres et Serviteurs.

SHERBROOKE, PRISON DE :- Voir Adresses, 43.

SIMCOE (VILLE DE):—Pétition du titulaire et des syndics de l'église de la Trinité relative à la vente de la partie nord du lot No. 2, 5e concession de Woodhouse, 94. Avis, 101. Bill, 102. Renvoyé à un comité, 173. Rapporté, 196. Passé, 208, 238. S. R., 274. (29 Vic. chap. 101.)

SINCOE, BANQUE DU COMTE DE :-Bill, 37. Renvoyé à un comité, 108.

SMART, W. L.:—Bill pour se faire admettre comme avocat, 38. Renvoyé à un comité, 75. Rapporté, 134. En comité général, 203. Honoraire remis, 204.

Sorel :- Voir Inondation.

STATISTIQUES JUDICIAIRES :- Voir Adresses, 20.

STATUTS REFONDUS:—Pétition de J. W. Hancock (souscription à un Index des Stat. Ref. du Canada), 142. Rapport du comité de la bibliothèque; Adopté, 135.

SUBSIDES:

1. Discours d'ouverture considéré; Résolution à l'effet que des subsides soient accordés à Sa Majesté; A considérer en comité général; La partie du dit discours qui a trait aux subsides renvoyée au comité des subsides, 42. Considérée, 62. Rapport que des subsides soient accordés à Sa Majesté; La Chambre en comité pour considérer les subsides à accorder, 74. Messago avec les estimés renvoyés, etc., 81. La Chambre en comité, 90.—Rapporte une résolution; Adoptée; Motion que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité; Amendement, rejeté; La Chambre se forme en comité, 97, 138, 150, 153, 166, 168, 181, 183. Estimés supplémentaires renvoyés, etc., 152. Rapport; Adopté, 184, 187, 188, 190, 215.

Subsides-Suite.

- 2. La chambre décide de se former en comité des voies et moyens, 97. En comité, 115, 218. Rapport d'une résolution; Adopté, 218. Bill présenté, 219. (Voir Billets.) Rapport de 4 résolutions; Adopté, 237. Bill, 238. Voir infra, 3.
- 3. Bill des subsides, 237. Passé, 238. Par le conseil, 271. S. R., 276. (29 Vic. chap. 2.)
- 4. Résolutions des subsides rapportées et réception du rapport ajournée à un jour ultérieur, 90, 151, etc.—Voies et moyens, 218. Résolutions rapportées, et rapport reçu immédiatement,—Réglant des honoraires, 199.—Imposant des droits, 217.

SUJETS NATURALISÉS :- Comité nommé, 40.

SURINTENPANT DES INSPECTEURS DES BOIS: - Voir Documents, 55. Adresses, 46.

SYLVESTER, BOYD:—Bill en faveur des représentants de feu B. Sylvester; Du conseil, 73, 74. Renvoyé à un comité, 81. Rapporté, 101. En comité général, 106. Rapporté, 144. Passé, 176. S. R., 273. (29 Vic., chap. 115.)

ABLEAUX DU COMMERCE ET DE LA NAVIGATION:—Voir Documents, 56.

TADOUSAC, HOTEL ET BAINS DE MER DE:

- 1. Bill pour amender la charte de la compagnie, 34. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 178.
- 2. Pétition de la compagnie à cet effet, 90. Avis, 100. Bill du conseil, 137. Renvoyé à un comité, 150. Rapporté, 162. Passé, 220, 235. S. R., 273. (29 Vic., chap. 93).
- TANNERIES DES ROLLANDS:—Pétition pour l'incorporation de l'Union St. Henri des Tanneries des Rollands, 41. Avis, 69. Bill, 70. Renvoyé à un comité, 93. Rapporté, 101. En comité général, 107. Passé, 113. Par le conseil, 149. S. R., 273. (29 Vic., chap. 111.

Temiscaming et du Lac Huron, Chemin de Fer de:—Pétition; Bill, 37. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 178.

TEMISCOUATA, CHEMIN DE :- Voir Documents, 33.

TEMPLIERS, Bons: -- Voir Documents, 24.

TENURE SEIGNEURIALE; -Bill, 36. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 250.

TERRES:

- 1. Bill (terres vendues prématurément pour taxes dans le Haut-Canada (de M. McConkey); Renvoyé à un comité, 21, 22. Membres ajoutés au comité, 83. Autres Bills renvoyés au comité, 22, 23, 25, 123. Voir infra, 2. Cotisations, 1. Chevaux, voleurs de. Clôtures. Maisons de détention. Municipalités, Haut-Canada, 1—7. Reeves. Chemins, 1. Colporteurs). Toutes pétitions et papiers relatifs aux lois municipales et de cotisation renvoyées au dit comité, 77. Premier rapport, 124. Second rapport, 133. Voir Municipalités, Haut-Canada, 1.
- 2. Bill (perception plus prompte des taxes des non-résidents), (de M. Dickson); Renvoyé à un comité, 23, 24. Voir supra, 1.
 - 3. Bill (annulation des patentes), 29. Ordre déchargé, 263.

TERRES-Suite.

- 4. Bill pour déclarer valides certaines ventes de terres dans le Haut-Canada (de M. J. S. Smith), 74. Renvoyé à un comité, 123. Rapporté, 133. En comité général, 259. Passé, 268. Par le conseil, 272. S. R., 275. (29 Vic., chap. 26).
- 5. Motion pour que la chambre se forme en comité au sujet des octrois gratuits de terres aux résidents et d'une réduction de 50 pour cent dans le prix des terres de la couronne, etc.; Débats ajournés par suite de l'ajournement de la chambre, 156. Ordre pour considération déchargé, 179.
- 6. Pétition pour un acte à l'effet de confirmer certaines ventes de terres pour taxes dans le Haut-Canada en 1850 :—De l'Hon. J. S. Macdonald, 43.
- 7. Pétition demandant des amendements à l'acte relatif à la perception des taxes sur les terres incultes dans le Haut-Canada:—Essex, 100.

Voir Adresses, 22. Cotisations.

TERRES DES ECOLES :- Voir Adresses, 22.

TERRES, COMPAGNIE ANGLO-AMERICAINE DES:—Pétitions demandant que les droits réclamés par la compagnie ne soient pas reconnus: Richmond, 105. Sherbrooke, 73.

TERRES INONDÉES :- Voir Municipalités, Haut-Canada, 4.

TERREBOIS:—Pétition demandant qu'une certaine partie de cette seigneurie soit annexée à la paroisse de St. Antoine, Témiscouata, 151, Avis, 177.

TILBURY Est:—Bill pour confirmer certains chemins latéraux dans ce township, etc., 102. Pétition de la municipalité demandant la passation du bill, 105. Avis, 111. Ordre déchargé, 115.

TIMBRE, DROITS DE :- Voir Billets.

TITRES DES IMMEUBLES:—Bill (Haut-Canada); En comité général, 20, 21. Rapporté, 112. Passé, 132. Par le conseil, 216. S. R., 274. (29 Vic. chap. 25.)

TORONTO (CITÉ DE):

- 1. Pétition du maire, etc., demandant un acte pour légaliser certaines cotisations irrégulièrement imposées en 1857 et subséquemment, 116. Avis, 134. Bill du conseil, 182. Lu, 183. Renvoyé à un comité, 211. Rapporté, 224. En comité général, 257. Passé, 268, 272. S. R., 275. (29 Vic, chap. 68.)
- 2. Pétition demandant une augmentation de l'octroi annuel en faveur de l'Hospice de la Providence, 68.
- TORONTO, GORE: —Pétition demandant un acte pour séparer le Gore de Toronto d'avec Peel, et l'annexer au comté d'York, 63.
- TRANSACTIONS COMMERCIALES:—Bill pour les faciliter davantage; Du Conseil, 137. Lu 138. Renvoyé à un comité, 223. Rapporté, 234. Passé, 246. S. R., 274. (29 Vic. chap. 19.)
- TRAVAUX PUBLICS:—Bill (travaux de défense de la province), 102. En comité général, 222. Passé, 243. Par le conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic. chap. 7.)
- TRENTON:—Pétitions pour l'abolition de la corporation de ce village, 73, 90 Avis, 84.
- TYENDINAGA: Pétition demandant que la moitié Est de Tyendinaga soit érigée en un township séparé, et réuni à Lennox et Addington, 41. Avis, 69.

NIVERSITÉ DE TORONTO:—Voir Documents, 57, 58. Adresses, 47.

Usure, Lois d':

- 1. Bill, 31. Motion pour la seconde lecture ; Amendement, rejeté ; Renvoyé à un comité, 76. Rapporté; Réimprimé, 105. En comité général, 199. Amendé, 211. Rapporté; Motion pour le renvoyer de nouveau en comité général, rejetée, 230. Autre motion semblable; Amendements; Motion principale adoptée; Bill amendé en comité et rapporté, 231. Troisième lecture ordonnée, 234. Motion pour la troisième lecture : Amendement ; Considération ultérieure de la question ajournée, 258.
- 2. Pétitions pour la passation d'un acte pour fixer le taux de l'intérêt à 7 pour cent : Leeds et Grenville, 142. Norfolk, 63. Peterborough, 68. Stormont, Dundas et Glengarry, 73. Victoria, 41. Welland, 63, 78.
- ENDEURS FRAUDULEUX: -Bill pour la punition des personnes qui vendent frauduleusement des produits, 29. Ordre déchargé, 122.
- VICTORIA: Pétition de la municipalité pour un Acte à l'effet de légaliser ses règlements No. 2, 5, 12 et 38, 78. Avis, 84. Bill, 85. Renvoyé à un comité, 107. Rapporté, 134. Passé, 197. Par le Conseil, 228. S.R., 273. (29 Vic., chap. 67.)

VILLAGES :—Voir Villes.

VILLES ET VILLAGES: Bill (B. C.); Du conseil, 128. Lu, 138. Passé, 264. S. R., 274: (29 Vic., chap. 51).

VOIES ET MOYENS :- Voir Subsides, 2.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS: - Devant être imprimés chaque jour, 2.

- WALKEM, R. T.:—Sa pétition demandant à se faire admettre comme procureur et solliciteur, 99. Avis, 111. Bill, 112. Renvoyé, etc., 174. Rapporté, 196. Passé, 209. Par le conseil, 238. S. R., 274. (29 Vic., chap. 119).
- WATERLOO, ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE :- Pétition pour de plus amples pouvoirs, 73. Avis, 84. Bill, 85. Renvoyé à un comité, 103. Rapporté, 198. Passé. 210. Par le conseil, 238. S. R., 273. (29 Vic., chap. 92).

WATSON, MR. :- Voir Adresses, 37.

WAWANOSH: - Pétition demandant la division de ce township en deux municipalités, 104. Avis; Bill, 111. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 178.

WELLAND, CANAL: - Voir St. Laurent et Welland, Canaux du.

WINDSOR ET DÉTROIT, COMPAGNIE DE PASSAGE D'EAU DE :- Pétition demandant une charte, 78. Avis, 84. Bill, 85. Renvoyé à un comité, 173.

WINDSOR ET SANDWICH, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :- Demande d'une charte, 78. Avis, 84. Bill, 85. Rénvoyé a un comité, 173. Rapporté, 204. Passé, 256. Par le conseil, 271. S. R., 275. (29 Vic., chap. 84.)

Wood, M.: - Voir Documents, 51. Adresses, 41.

ORK, CHEMINE D':-Pétition pour décharger le comté de Peel de toute responsabilité à l'égard du prix payé pour ces chemins, 116. Avis, 134. Bill, 137. Renvoyé à un comité, 223. Rapporté, 235. Passé, 249. Par le conseil, 272. S. R., 276. (29 Vic., chap. 69.)

